F. IV



5. a

<36605882990012

<36605882990012

Bayer. Staatsbibliothek

Rr

J. Publ. germ. 249/3

# Westphälische
# Friedens-Cantzley,

Darinnen die
von Anno 1643. biß Anno 1648.
Bey denen

## Münster- und Oßnabrückischen
## Friedens-Tractaten

Geführte geheime Correspondence, ertheilte Instructiones, erstattete Relationes, und andere besondere Nachrichten enthalten.

ausgefertiget
von

## D. Carl Wilhelm Gärtnern.

---

### Dritter Theil.

---

Leipzig,
In Verlag Friedrich Lanckischens Erben.
1732.

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Bayerische Staatsbibliothek München

# Westphälische Friedens-Cantzley.
## Dritter Theil.

### Num. I.
**Des Cardinal Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie besser würden gethan haben, sich der Römisch-Catholischen in Holland nicht anzunehmen, weil ihre Sachen dadurch verschlimmert worden. d. d. Paris, den 7. Maji, Anno 1644.**

JE ne vous entretiendrai point par cette Lettre de beaucoup de choses, qui concernent le service du Roi, & vôtre emploi. Vous en serez assés informé par les Dépêches de Monsieur de Brienne. Mais je ne puis m' empêcher, de vous dire mon sentiment sur un sujet, qui s' est passé en Hollande, depuis que j' ai appris qu' il avoit été concerté entre vous & Monsieur d' Avaux, par un zele certes très-louable en lui même, mais qui n' ayant

pas été conduit avec toute la prevoyance, qu' il eût été à desirer, a produit un effet contraire au dessein, que vous aviez eu.

Vous entendez bien, que cela regarde la proposition, qui fut faite à Messieurs les Etats, pour la liberté de conscience des Catholiques leurs Sujets. J' eusse souhaité de tout mon coeur, qu' il vous fût tombé dans l' esprit combien elle devoit être mal recuë, & que sans profiter à la Religion, elle ne pouvoit que faire préjudice aux affaires de Sa Majesté, qu' elle ne pouvoit qu' aigrir ces gens-là contre ceux, que vous aviez intention de servir, & que Monsieur le Prince d' Orange seroit obligé d' agir contr' eux, pour faire voir, qu' en cela il n' étoit point d' intelligence, avec nous, & qu' il n' y avoit rien eu de concerté avec lui.

Vous pouvez avoir su quelles ont été les suites de cette action, & comme Messieurs les Etats ne se sont pas seulement portés à vous faire une Réponse moins respectueuse, qu' ils ne devoient pour la Reine, mais à nous faire encore des plaintes semblables à la Réponse, qu' ils vous ont faite, & à faire imprimer le tout comme par forme de Manifeste. J' avoue que sans cela, & si la conjoncture se fût trouvée favorable à vôtre dessein, vous ne pouviez davantage flatter la Reine, dans son inclination ni m' obliger plus sensiblement en mon particulier, que de tâcher de rendre meilleure la condition des Catholiques en ce Païs-la, puisque ce n' est pas seulement par le zele, mais par un devoir particulier, que je dois procurer l' avan-

l'avancement de la Religion, aux dépens mêmes de mon ſang, par tout où j'aurai lieu de le faire, & où la prudence me le conſeillera.

Je crois, que vous ne trouverez pas mauvais, que je vous écrive avec cette franchiſe, puisque ce doit être une marque de l'eſtime, que j'ai de vôtre perſonne, & combien je m'intereſſe en tout ce, qui vous regarde. Croyez-le s'il vous plait, puisqu'il n'eſt rien de plus vrai, que la paſſion avec laquelle, je ſuis &c. A Paris, le 7. Mai, 1644.

---

## Num. II.

**Derer Frantzöſiſchen Geſandten Relation** an die Königin von Franckreich, wie die Schwediſchen Geſandten Vorſtellung gethan, den Tractat mit dem Fürſt in Siebenbürgen zu erfüllen, auch daß ſolches allerdings nöthig ſey, weil der Kayſer dem Türcken einen Tribut verſprochen, um den Ragotzi zum Frieden zu zwingen, die Kayſerlichen keine Luſt zum Frieden bezeugten, die Spanier ſolchen pousſirten, und denen Frantzoſen die Alliance mit denen Proteſtirenden aufrückten, die Kayſerlichen ſich auf den Däniſchen Krieg verlieſſen, hingegen Schweden die Cron Dänemarck nicht pro mediatore weiter annehmen wolte, daher Venedig vorzuſchlagen, von einer Unruhe in Franckreich viel ausgeſprenget würde, und daß Bayern nicht auf Frantzöſiſche Seite zu bringen. d. d. Münſter, den 13. Maji, 1644.

Madame,

NOus euſſions été obligés de faire partir cette Dépêche par un Courrier exprès, ſi Mr. de

St. Romain ne se fût trouvé pressé d'aller en France, pour quelques affaires, qui l'appellent en sa Maison. Nous l'avons chargé de faire diligence jusque à la Cour, afin que V. M. soit informée au plûtôt de ce qu'elle contient, & nous y puisse faire savoir ses volontés.

Monsieur Torstenson a obligé Mr. le Baron d'Avangour, qui est près de lui, de nous envoyer, par son Secretaire, le Traité qu'il a fait, au nom de la Couronne de Suede, avec le Prince de Transilvanie. En même tems Messieurs les Ambassadeurs de Suede, qui sont à Osnabrug, nous ont fait remontrer par Mr. le Baron de Rorté, combien il est important d'assister ce Prince, en éxecutant le Traité, qui a été fait avec lui, de crainte que se voyant abandonné, il ne vienne à quelque accommodement, & ne fasse perdre aux Couronnes Alliées, le grand avantage qu'elles peuvent tirer de la continuation de son entreprise.

Veritablement, Madame, nous reconnoissons avec eux, qu'il ne faut pas mépriser une si favorable diversion, & dans la conjuncture présente des affaires, où il semble, que les Imperiaux songent plus à la Guerre qu'à la Paix, on ne doit rien omettre pour conserver ce Prince dans l'Alliance où l'on l'a fait entrer. Elle est venuë si à propos, pour occuper les forces de l'Empereur, au tems, que les Suedois ont comme abandonné l'Allemagne, pour leur guerre de Danemark, qu'on peut dire que sans cela tous leurs

succès

ſuccès ſe fuſſent peut-être évanouïs cette Campagne.

Nous avons été un peu ètonnés, Madame, qu' une affaire de cette importance aît été ſi fort negligée par ceux, qui l' ont menagée. Les Traités ont été faits au mois de Septembre de l' année derniere, & la ratification du Ragotzy eſt du mois de Novembre ſuivant. Il s' eſt mis en Campagne au mois de Janvier, & nous n' avons ouï parler de ce qui lui a été promis, que depuis ſix jours, quoique l' on aît engagé la France dans le Traité. Tout cela nous fait bien apréhender, que les aſſiſtances qu' on pourra lui donner aujourd' hui, n' arrivent un peu tard, & que le Prince, qui n' eſt pas crû d' une humeur fort contente, n' ayant vû exécuter aucune des choſes, qui lui ont été promiſes, mais au contraire ayant vû éloigner de lui les Suedois, pour commencer une autre guerre, où Il n' a point d' interêt, en même tems, qu' il s' eſt mis en Campagne, n' entende aux offres qu' on lui fait de la part de l' Empereur.

Néanmoins, Madame, l' affaire n' eſt pas ſi deſesperée, qu' il la faille mepriſer. Nous avons bien avis, qu' il a envoyé un Gentilhomme à Vienne, & qu' on le recherche d' accommodement; mais non pas qu' il ſoit encore fort avancé. Les Imperiaux en parlent comme d' une choſe, qui eſt en leur pouvoir; mais comme ils diſcourent toûjours avantageuſement de leurs deſſeins, il n' eſt pas croyable qu' ils faſſent retirer ce Prince ſi

facilement qu' ils se le promettent ; & si l' armée Suedoise pouvoit retourner dans la Haute Allemagne avant son accommodement, il y aura grand sujet d' esperer, qu' il ne se feroit pas. On n' épargne rien à Vienne pour le hâter ; on lui offre des Etats dans l' Empire & dans la Hongrie, & cependant on envoye une Ambassade honteuse à la Porte du Grand Seigneur, pour faire revoquer la permission, qui lui a été donnée de commencer cette guerre.

Nous l' appellons honteuse avec raison, Madame ; puisqu' on n' y a pû observer les formes anciennes, qu' on ne recoit point en même tems d' Ambassadeur de la Porte, & qu' on n' y envoye une personne de condition, plus éminente qu' à l' ordinaire, & qu' on veut offrir cent mille Ecus de tribut ordinaire pour la Hongrie, plû ôt que de perdre l' occasion de se défaire de cet ennemi nouveau. A la vérité ce n' est pas sans raison, que la chose les presse ; si les Suedois eussent continué leur pointe, comme ils y étoient obligés ; il y a grande apparence, que l' Empereur n' eût pas eû de quoi parer ce coup, & que ses affaires eussent été reduites à une derniere extremité. Quoique la guerre de Ragotzy soit en quelque façon tumultuaire, il a de grandes habitudes dans la Hongrie, & dans tout le reste de son voisinage, que l' Empereur craint encore plus que ses forces.

Nous croyons bien, que V. M. refusera tout à tout, de ratifier le Traité, qui a été fait avec lui ; personne n' y est intervenu de la part de la France ;

la

la Couronne de Suede s' y est toûjours faite nommer la premiere, & puis il y a des engagemens de faire agir le Turc, pour secourir Ragotzy, auxquels nous savons, que la piété de V. M. ne lui permettra pas d' entendre, moins encore de s' y obliger par un Traité. Graces à Dieu, ses affaires, ni celles de ses Alliés, ne sont pas réduites en si mauvais état, que ce qu' on pourroit faire de ce côté-là, pour apeller les forces Ottomanes, pût être justifié par les raisons d' une défense necessaire. Les Ministres de Francois I. ont fait avouër autrefois aux Princes de l' Europe, qu' on peut apeller les Chiens à son secours, pour chasser les Loups ravissans, ce que fait aujourd' hui l' Empereur, assujettissant un Royaume libre à un tribut annuel, lui qui possede une Dignité, qui l' oblige, par son devoir à la protection des Princes Chrétiens. Ce qui fait voir, que le Conseil d' Autriche n' est pas si scrupuleux, quand il travaille pour ses interêts, que quand il delibére des affaires d' autrui.

Il est beaucoup plus honnête de faire demander simplement au Turc, qu' il ne se mêle point des différents de l' Empereur & du Ragotzy, & qu' il laisse agir celui-ci en liberté; qu' il ne l' est à l' Empereur de rendre un de ses Royaumes tributaires, pour faire ordonner au Ragotzy, qu' il se desiste de son entreprise.

La prémiere demande est juste, & ne tend qu' à empêcher le Turc, qu' il ne prenne part dans les affaires des Chretiens.

La deuxieme va directement à faire envoyer un ordre à un Prince Chrétien, d' abandonner ses Interêts, & à engager les armes des Infideles contre lui, en cas qu' il ne lui obéisse pas.

La prémiere n' est qu' une action de bienséance, à laquelle un Vassal est obligé.

La deuxieme porte un dessein caché d' apeller les forces du Turc, contre le Ragotzy, & est faite par un Prince indépendant, qui ne se porte à cette soumission, que pour avoir moyen de satisfaire, sans obstacle, à son ambition, en d'autres endroits, au préjudice de la Chrêtienté.

Ces raisons, Madame, nous feroient croire, qu' il n' y auroit peut-être pas d' inconvenient, sans rien promettre sur ce sujet au Ragotzy, de faire agir l' Ambassadeur du Roi a Constantinople, pour empêcher, que le Grand Seigneur ne revoque la permission, qu' il lui a donnée de poursuivre ses Interetêts par les armes, & qu' il ne se mêle dans cette guerre. Peut être ne seroit-il pas hors de propos d' y faire ajoûter toutes les raisons, qui peuvent rendre cette Instance agréable, & de donner à l' Ambassadeur les moyens de travailler efficacement auprès des Grands de la Porte, pour en obtenir l' effet.

Cependant, Madame, en cas que le Prince de Transilvanie demeure ferme, dans son dessein nous estimerions, que sans ratifier le Traité, qui a été fait avec lui, on pourroit l' exécuter aux articles plus pressés, & plus importans, & qu' il faudroit dès cette heure envoyer un Gentilhomme

vers

vers lui, pour l'assurer de l'affection de V. M. & de l'intention qu'elle a de l'assister dans son entreprise, pourvû qu'il la continuë vigoureusement; qu'en même tems on lui donne une bonne somme d'argent, qu'on lui promette la protection, qu'il demande pour lui & pour toute sa famille, & de ne point conclure la Paix, sans l'y faire comprendre, il aura tout sujet de contentement.

Le même Gentilhomme lui pourra bien faire adroitement comprendre, que si on ne peut lui promettre, dans le Traité, les offices, qu'il désire auprès du Grand Seigneur, on ne laissera pas d'y agir en sa faveur, au nom du Roi, en tant que de raison, & autant que la bienséance le pourroit permettre.

Les Ministres Suedois nous ont fait dire, qu'ils sont prêts de contribuer la moitié, tant pour le payement de l'argent, que pour la levée de trois mil hommes, qui lui ont été promis, pourvû que nous en voulions faire autant de nôtre côté. Nous leur avons fait reponse, que vraisemblablement ils n'ont différé de nous en parler depuis le long-tems, qu'il y a que le Traité a été signé, que pour attendre les ordres de leur Reine, que la même raison nous oblige aujourd'hui de savoir les intentions de V. M. sur ce sujet, que nous n'avons pas aporté de quoi fournir sur le champ à de semblables dépenses, & que, quand nous en aurions les moyens, nous ne pourrions pas le faire, sans un commandement exprès;

que

que pour cet effet nous dépécherions un Courrier exprès à V. M pour le recevoir promptement.

Nous ne voyons pas que le Traité, si la Copie, qui nous en a été envoyée, est véritable, oblige bien expressement à fournier les trois mil hommes, & à les entretenir; mais quand cela seroit, on peut s' excuser sur la difficulté, qu' il y auroit de faire passer des hommes jusques-là, à laisser l' exécution de cet article au soin des Suedois, comme ils ont charitablement laissé à V. M. celui d' agir a Constantinople. Aussi bien nous aprenons déja, qu' ils ont comme résolu de lui ceder les Places, qu' ils tiennent en Moravie, avec les hommes, qui y sont en garnison.

A la verité, pour la moitié de l' argent, qui revient à cent mil Risdales, pour la part du Roi, la prémiere année, nous estimons qu' il ne faudroit point perdre de tems a la faire fournir par Lettre de change ou à Venise, ou à Warsovie, ou à Constantinople, au choix dudit Prince. Nous savons bien, Madame, que la proposition d' une nouvelle dépense, en cette saison, ne peut pas être trop bien recuë, mais celle-ci est de la nature de celles, qui en épargnent de plus grandes, parce que cette diversion est aujourd-hui un des plus puissans moyens, qu' on aît pour faire reprendre aux Imperiaux les pensées de la Paix, que la guerre de Danemark leur a fait perdre.

Cet envoi, Madame, est peut-être un des plus pressés & des plus importants offices, qu' on ait presentement à faire. Si nous eussions eu des

Lettres

Lettres du Roi en blanc, nous nous ſerions diſpenſés, pour gagner du tems, d' y dépechèr quelqu' un d' ici.

Celui qui fera le voyage étant obligé de paſſer en Pologne, pour ſe rendre auprès de Ragotzy, pourroit bien étre chargé de compliments de condoleance au Roi, ſur la mort de la Reine, & y ajouter les civilités, que peut exiger la faveur, qu' il avoit demandé à V. M. de tenir un de ſes Enfans au batême. Il pourra donner en même tems aſſurance, que le Tranſilvain n' entreprendra rien contre la Pologne, & demander enſuite, de la part du Roi, qu' on ne traverſe point ſon deſſein.

Il y a grande aparence, que les changemens, que la mort de la Reine peut avoir cauſés dans ce Royaume, fourniront divers moyens de ſe prévaloir des bonnes diſpoſitions, que ce Roi a fait ci-devant paroître envers la France, & qu' il ne ſera pas malaiſé, en bien ménageant cette conjoncture, d' engager le dit Roi à ce, que l' on déſirera, ſoit pour un Mariage, ſoit pour d' autres deſſeins. Si on obtient maintenant, qu' il ne faſſe rien contre Ragotzy, ni contre la Suede, le voyage aura produit un très bon effet, & on pourra bien faire valoir cet office au Ragotzy, en arrivant près de lui, puisque c' eſt une des choſes, qu' il a demandées avec plus de paſſion par toutes ſes Lettres, depuis qu' il s' eſt mis en Campagne. Nous croyons même, que les nouvelles aſſurances, qu' on aura beſoin d' exiger de lui,

pour

pour promettre avec plus de certitude, qu' il n' entreprendra rien de ſon côté contre la Pologne, ſerviront d' un honnête prétexte pour paſſer jusques à lui, ſans faire paroitre, qu' on ait quelque autre choſe à traiter avec lui.

Le Sieur du Bois de Largroix, qui eſt à Rouën, a été ci-devant en Tranſilvanie, & connoit les moeurs du Prince & du Païs. Dans la peine où V. M. pourroit être de choiſir un Sujet propre pour ce voyage, nous avons eſtimé lui devoir propoſer celui-là, qui pourroit aller avec Mr. de Bregy jusques en Pologne, en cas que V. M. juge l' emploi pour la condoleance auſſi conſiderable, que celui du Batême, auquel elle l' avoit deſtiné, ou bien, ſi V. M. le veut reſerver pour une autre occaſion, il y a ici près de nous un Conſeiller du Parlement de Paris, nommé Mr. de Croiſſy, qui eſt homme de Lettres & de bon ſens, qui peut faire de la dépenſe, & qui ſe trouveroit avancé à mi-chemin, pour gagner du tems.

Ce porteur, Madame, aura l' honneur de rendre compte à V. M. de l' état où eſt à préſent la Negociation. Ce n' eſt plus par des conjectures, que nous en faiſons jugement, ni par la portée des perſonnes, qui ſont employées, ni par les défauts, qui ſe rencontrent dans leurs pouvoirs; ce ſont maintenant leurs diſcours & leurs actions, qui nous font voir clairement, que les Imperiaux ne veulent point entrer en Traité. Les Eſpagnols, voyant l' affaire arrêtée par d' autres, font ſemblant de preſſer, & ſouhaiteroient peut-être tout

de

de bon, qu' on entrât en matiere; mais ils reviennent toûjours à leur ancien artifice, pour nous obliger d' y venir, & disent qu' il ne faudroit point, que l' interet des Barbares empêchât plus long-tems des Princes Catholiques, joints d' Alliance & de parenté, de s' accommoder & se remettre bien ensemble.

Saavedra même a eû l' assurance de dire à. M. Contarini, que, pendant qu' on s' amusoit à pointiller sur des choses de nèant, on verroit peutêtre au premier jour, que la Paix auroit été faite â *Paris*. Il pensoit, par cette déference, nous faire avaler le poison qu' elle couvre. Nous en avons jugé le dessein si pernicieux, qu' après l' avoir fait remarquer aux Médiateurs, nous avons temoigné, que de semblables discours ne pouvoient nous étre faits, sans nous offenser, & qu' au lieu d' employer les ruses, pour separer nos Interêts de ceux de nos Alliés, si on vouloit avancer les affaires, il falloit travailler à lever les obstacles, qui retardoient toute la Negociation, la quelle ne pouvoit étre divisée; Que si toutes les fois, qu' il arriveroit quelque accident nouveau, à l' avantage des uns ou des autres, il falloit prendre de nouveaux conseils, pour savoir, si on travailleroit ou non, nous aurions commencé ici un ouvrage sans fin; que nous ne comprenions pas, pourquoi les Suedois sont plus barbares, & plus herétiques, que les Danois, puisqu' ils sont voisins & de même Religion, ni pourquoi mettant, si souvent la Religion en jeu, de la quelle ils font

si peu

ſi peu de cas, ils nous reprochent continuellement l'alliance, que nous avons avec les premiers, quoi qu'elle ſoit contractée pendant, la guerre, & à deſſein d'obtenir une bonne Paix generale.

En effet, Madame, ce maſque de la Religion, qu'ils veulent toûjours porter, les fait tomber dans des contradictions étranges; ils voudroient bien faire blâmer la confederation de la Suede & des Hollandois avec la France, & faire paſſer en même tems pour legitime celle, qu'ils ont avec le Roi de Danemark, & le Duc de Saxe; ils publient, que nos Alliés detruiſent la Religion & l'Egliſe en toute l'Allemagne, ce qui n'arrive, que par la licence des ſoldats, qu'on ne peut pas toûjours retenir dans le devoir; & ils ne font pas ſcrupule de mettre ſans neceſſité par un Traité de Paix le premier Archevêché, & une des principales villes de l'Empire entre les mains d'un Prince herétique.

Il en arrive de même, quand ils font ſemblant de deſirer la Paix; car lorsque, pour la traiter legitimement, nous demandons, que tous les Princes & Etats de l'Empire y ſoient apellés, l'Empereur l'empêche, & fait defenſe aux Députés, qui ſont à Francfort, de ſe rendre ici, ſous pretexte, qu'ils n'ont pas droit d'y aſſiſter, quoique, par les Traités preliminaires, il leur ait accordé ſes paſſeports; & neanmoins il ne trouve pas mauvais, que le Roi de Danemark s'adreſſe à eux, pour étre compris dans la Paix generale, & auto-

& autoriſe la reſolution, qu' on a priſe, en la même Diette de Francfort, de ne faire point de Traité, ſans le dit Roi.

Nous avons fait comprendre ſi clairement toutes ces raiſons à nos Mediateurs, que nous les croyons entierement perſuadés de la ſincerité de nôtre conduite, & de la mauvaiſe foi de nos Parties, jusques-là, que Mr. Contarini nous a confeſſé, en la derniere Conference, qu' il voyoit fort bien, que preſentement les Imperiaux ne penſoient à rien moins qu' à faire la Paix.

Voilà Madame l' état de la Negotiation generale, qui ſemple deſormais dependre entierement de celle, qui a été commiſe à Mr. de la Thuillerie. S' il peut apaiſer ſur les lieux les differents des Suedois & du Danois, ce ſera un grand avantage pour le ſervice du Roi; mais s' il faut renvoyer l' affaire à Oſnabrug, nous y prévoyons encore beaucoup de longueurs & grand ſujet d' apréhender, que ce ne ſoit le moyen d' unir plus étroitement le Roi de Danemark avec la Maiſon d' Autriche. Il ſemble néanmoins, qu' il faut encore à préſent accepter cet expédient, ſi tous les autres manquent, plûtôt que de laiſſer durer plus long-tems la guerre, entre ces deux Couronnes, puisqu' elle fera durer néceſſairement celle, qui eſt par tout ailleurs.

Les Députés de l' Empereur, qui ſont ici, nous ont bien fait dire, depuis quelques jours, que le Comte d' Auersberg auroit réponſe de Vienne dans dix jours, & recevroit ordre de ce, qu' il

auroit à faire avec les Suedois à Osnabrug; mais l' esperance, qu' ils donnent qu' après cela les affaires pourront être avancées, est si douteuse, & ils font tant de fondement sur cette guerre de Danemark, & croyent si fort qu' elle leur ouvrira les moyens de rétablir en peu de tems toutes leurs affaires par les armes, qu' en effet il n' y a pas sujet de s' attendre sitôt à pouvoir traiter avec eux solidement, si les choses ne changent de face.

Monsieur Contarini nous a fait dire, que les Imperiaux & Danois commencent à reconnoître, que le Roi de Danemark, étant duëment Partie, ne sauroit plus demeurer Médiateur à Osnabrug, & qu' ils avouënt qu' il faut chercher quelque expedient sur ce sujet, pour voir entre les mains de qui cette Mediation-là pourroit tomber.

Nous estimons, comme nous avons écrit par nos Lettres précedentes, qu' il n' y en peut avoir de moins suspecte aux deux Parties, que celle de Venise. Les Suedois l' ont déja ci-devant acceptée, il n' y a pas apparence, que les Imperiaux puissent refuser pour Osnabrug, & Mr. Contarini voudroit bien y faire agir sous lui un Secretaire, ou bien que l' on ne trouvât point mauvais, qu' il fût tantôt en un lieu, tantôt en un autre. Il ne s' en est pas expliqué si avant avec nous, mais les discours d' un sien ami nous ont fait comprendre, que cette Corvée, d' aller & venir si souvent, ne lui seroit pas desagréable, & nous jugeons, qu' elle ne lui sera pas si importune, que d' avoir un compagnon dans cet emploi.

Nous

Nous voyons, Madame, par la derniere Depêche de Mr. le Comte de Brienne, que V. M. ne trouvoit pas mauvais qu' en donnant un tems limité aux Miniſtres de l' Empereur & du Roi Catholique, pour avoir les Pouvoirs en meilleure forme, que ceux qu' ils ont aportés, on entrât cependant en conference avec eux, ſur les autres affaires; mais nous croyons, que ſi V. M. eut été à temps informée du refus, qui a été fait à Oſnabrug, de traiter avec les Suedois, elle eût jugé ſans doute, que nous ne pouvions paſſer outre ici, ſans leur donner ſujet de mécontement; puis les Traités d' alliance, & ceux des Plenipotentiaires portent en termes exprés, que les choſes marchent d' un même pied aux deux Endroits.

Les Miniſtres de Suede nous ont déja fait faire des plaintes par Monſieur le Baron de Rorté, de ce que nous avions fait ici la communication des Pouvoirs, ſans leur en donner avis, vû qu' en même tems, elle leur avoit été refuſée. Ils commencoient d' aprehender, étant ſoupconneux au delà de toute raiſon, que nous euſſions quelque penſée de nous ſeparer d' avec eux, ſi au préjudice de cela nous euſſions paſſé outre, & fait la moindre conférence, nous euſſions aprehendé de faire plûtôt le ſervice de nos Ennemis, qui ne tendent qu' à nous deſunir, que celui de V. M. qui conſiſte à tenir tous les Alliés étroitement unis avec nous, & à ne leur donner point de juſte méfiance.

Nous avons eû cet avantage, que la déclaration, que nous avons faite, de ne pouvoir traiter si on ne faisoit la même chose à Osnabrug qu' ici, non seulement a mis l' esprit de tous nos Alliés hors d' inquietude, mais a été aprouvée des Mediateurs mêmes, qui ont reconnu cette difficulté essentielle, & de toute autre nature, que celles, qui se rencontrent dans les Pouvoirs.

Nous sommes obligés, Madame, de faire savoir à V. M. qu' outre la guerre de Danemark, qui semble avoir changé, dans l' Esprit des Imperiaux, les dispositions de Paix en resolutions de guerre, eux & les Espagnols fond grand fondement, sur les changemens, qu' ils publient devoir arriver dans la France. Nous sommes avertis qu' ils disent à leurs confidents, qu' on verra bien des choses dans quatre mois; mais croyans, qu' ils parlent plûtôt selon leur désir, que selon aucune apparence de verité, nous nous contentons d' en donner l' avis à V. M. n' ayant pû en découvrir autre chose, quelque soin, que nous y ayons aporté, sur quoi ils appuyent leur opinion, & nous esperons, que la prudence & le courage de V. M. conservant l' autorité du Roi en son entier, dissipera toutes leurs vaines esperances. Ils commencent cependant à sentir chés eux les maux qu' ils voudroient faire sentir aux autres, puisque les derniers avis d' Espagne portent, que quantité de grands Seigneurs se sont retirés mécontens de la Cour.

Nous

Nous ne ſavons pas Madame, ſi les diſpoſitions, que Mr. Duc de Baviere fait paroitre à V. M. auront de bonnes ſuites ; mais nous aprenons de tous côtés, que c' eſt le Prince de toute l' Allemagne, qui eſt le plus contraire aux Interêts de la France ; c' eſt lui, qui empêche, que tous les Princes & Etats de l' Empire n' ayent la liberté de venir ici, parce qu' il ſait, qu' ils ne lui seroient pas favorables, dans les prétentions, qu' il a contre la Maiſon Palatine. Il a depuis quinze jours fait reſoudre à la Diette de Francfort, que les differents pour raiſon du Palatinat ne ſeroient traités ni là ni à Munſter, & ſeroient renvoyés à Vienne. Etant vieux & ſes Enfans jeunes, l' interêt de ſa famille le contraint de déſirer, que la Paix ſe faſſe pendant ſa vie, & cependant c' eſt lui, qui a le plus échauffé l' Empereur pour s' en éloigner, & s' engager dans les affaires de Danemark.

D' ailleurs nous avons avis d' aſſés bon lieu, qu' il a fait ſes efforts, pour rendre ſon armée plus puiſſante qu' à l' ordinaire, qu' il a des desſeins contre Briſac, qu' il y a des Intelligences, qu' il prétend y entrer par la porte dorée, à quoi nous croyons, que la prévoyance de V. M. ſaura bien remedier.

Les avis de Flandres portent, que Picolomini y eſt arrivé après avoir été quelque tems arrêté en Angleterre, où le Parlement a retenu 800000. Ecus, qu' il conduiſoit avec lui, que Francois d' Eſt a grande jalouſie de ſa venuë, & n' eſt pas

ſans apréhenſion, qu' il n' ait aporté quelques ordres ſecrets contre lui.

Les dernieres Lettres de Vienne nous ont apris la priſe d' un Gentilhomme du Païs-bas, qu' on dit être frere de l' Evêque de St. Omer; ils le nomment Beaufort; mais la conformité de ſon nom avec celui de Daufort nous fait croire, que ce pourroit bien être celui, qui a traité avec Mr. des Hameaux à Veniſe. On dit que c' eſt l' Archiduc Leopold même, qui l' a accuſé de l' avoir ſollicité de venir dans le Pais-bas, & s' en rendre maître à la charge d' épouſer Mademoiſelle. On nous aſſure, que pluſieurs Seigneurs de Flandres ſont nommés dans cette accuſation, & que Franciſco de Melo eſt du nombre. Nous ne doutons pas, Madame, que V. M. ne ſoit informée de tout cela par d' autres voyes; mais nous croirions faillir à nôtre devoir, ſi nous ne lui faiſions ſavoir tout ce, qui vient à nôtre connoiſſance, qui importe au ſervice de V. M. laquelle nous prions Dieu &c. A Munſter du 13. Mai, 1644.

## Num. III.

**Eorundem Schreiben an den Frantzöſiſchen Staats-Secretarium, Grafen von Brienne, daß ſie anfiengen mit dem Venetianiſchen Plenipotentiarien zufrieden zu ſeyn, nunmehro aber die Holländiſchen Geſandten gleich Tractament verlangten, und nicht zu disgouſtiren wären, weil ſie bey jetzigen Schwediſch-Däniſchen Kriege den Ausſchlag geben könten, wie der Comte de la Thuillerie**

ſeine

seine Reise über Oßnabrück angetreten, vom Graf Auersberg aber nicht die Visite bekommen, und also auch keinen Paß erhalten würde, folglich auf der Reise in Gefahr seyn würde, daß die Lücker so gut Kayserlich als Frantzösisch, also nicht der Mühe werth, sich vor sie zu interessiren, der Churfürst in Bayern durch die Pfältzische Angelegenheit am besten auf die Frantzösische Seite zu bringen, schlechter Character des Baron Oxenstirns, der zu keiner Entrevue zu bringen. d. d. Münster, den 13. Maji, 1644.

Monsieur,

VOtre Dépêche du 30. du Mois passé nous fut renduë si tard, qu' elle ne nous donna pas le tems d' y faire réponse par le précédent ordinaire, & celle du dernier est arrivé si-tôt, qu' elle nous donne moyen d' en accuser la reception, & d' y répondre succinctement par Mr. de St. Romain, qui étoit prêt à partir lorsque nous l' avons recuë.

Il seroit desormais inutile de vous parler de la prétention de Mr. Contarini, qui est décidée; en sorte qu' il a tout sujet d' être content; nous commencons aussi à l' être de lui, & il y a aparence, qu' avant nôtre arrivée il ne nous avoit pas crû si bien disposés pour la Paix, qu' il l' a reconnu depuis. Cette connoissance, jointe à celle, qu' il prend tous les jours de la mauvaise foi de nos Parties, commence à l' aprivoiser avec nous; à quoi nous n' omettons rien de ce, que nous estimons le pouvoir rendre favorable aux Interêts du Roi.

Nous craignons toûjours ce préjugé pour Messieurs les Etats, comme nous vous avons deja marqué, & ce sont des Esprits, qu' il seroit dangereux de mécontenter entierement. Ils ont déja rompu le commerce par tout avec les Ambassadeurs du Roi, & il ne faut pas esperer, qu' ils se relâchent. Cependant, leur communication seroit utile en beaucoup d' endroits, & principalement pour l' emploi de Mr. la Thuillerie. S' ils exécutent leurs premiers resolutions, ils envoyeront leurs Ambassadeurs avec cinquante Vaisseaux de guerre dans la Mer Baltique, & si la constitution de leur Etat leur pouvoit permettre de donner à leurs Ambassadeurs plein pouvoir de parler, comme ils jugeront à propos, & prendre sur le champ le parti, qu' ils trouveront plus utile à leur Etat, ils se rendroient par la force les arbitres de ce different, & en ce cas ils favoriseroient bien la Negociation de Mr. de la Thuillerie; mais n' ayant point de moyen de traiter ensemble, tant s' en faut, qu' ils puissent agir de concert, que peut-être les uns reculeront ce que les autres auront avancé, nous ne doutons pas, que vous n' y fassiez toutes les reflexions, que l' affaire mérite.

On ne peut pas bien juger, si l' ommission de la qualité d' Ambassadeur, qui a été faite dans le Pouvoir des Espagnols, a été pour éviter le préjudice, qu' ils pourroient recevoir, en nous cédant, ou pour quelque autre dessein plus mauvais; mais il est vrai, qu' elle ne leur est point donnée,

& que

& que c' est un des défauts, que nous y avons remarqués, comme vous avez pû voir dans nos précedentes Dépêches.

L' Exemple du Nonce & de l' Ambassadeur de Venise nous a empêché d' examiner ces qualités avant que de resoudre la forme de vivre avec eux aussi curieusement, que nous l' eussions fait, si nous n' eussions point crû avoir mis nos Interêts a couvert & usé d' assés de prévoyance, en priant l' Ambassadeur de Venise d' y travailler pour nous, & bien considérer les Pouvoirs, afin de fonder en raison tout ce, qu' il nous obligeroit de faire en l' imitant.

Il a été un peu étonné, que nous lui en avons fait une douce plainte, neanmoins il a soutenu son Action, par la qualité de Plenipotentiaire, qu' il croit égale à celle d' Ambassadeur, tant pour les honneurs, que pour les autorités dans un Traité aussi important, que celui-ci. Si elle n' étoit donnée, que pour une affaire particuliere; il avouë, qu' il y auroit quelque chose à dire; mais pour traiter & conclure une Paix generale, il estime, que cela vaut bien le Titre d' Ambassadeur. Neanmoins, puis qu' il faut reformer les Pouvoirs, nous ne manquerons pas de demander, que cette qualité y soit ajoûtée, voyant même qu' elle n' est, ni dans le Pouvoir des Commissaires de l' Empereur, ni dans celui des Espagnols, afin qu' il ne reste point de sujet de douter sur tout ce, qui pourra être fait à l' avenir.

Nous n' avons rien omis pour faciliter & hâter le voyage de Mr. de la Thuillerie. Les Ambaſſadeurs de l' Empereur lui ont bien donné leur Paſſeport, mais ſeulement jusques à Oſnabrug, parce qu' il n' en avoit pas beſoin entre ci & la.

Nous aprenons, que le Comte d' Auersberg ne l' a point viſité, & que, pour excuſer ce manquement, il chicane ſur ce, que dernierement il fit ici un voyage, ſans être viſité de nous Il eſt vrai, qu' étant arrivé le ſoir, & reparti le lendemain ſans nous faire avertir, nous ne ſumes qu' il avoit été ici, qu' après ſon départ: nous fimes d' abord dire chés le Comte de Naſſau, que, s' il lui eût plû nous avertir de la venuë de ſon Collegue, nous n' euſſions pas manqué de le voir, & de lui faire nos complimens.

Cependant Auersberg prend ce prétexte, pour ne faire point de civilité à Mr. de la Thuillerie, & peut-être, pour n' être pas engagé à faciliter ſon paſſage; ce qu' il eût été obligé de faire, s' il l' eût traité comme Ambaſſadeur. Cela nous met en une très-grande peine, que nous avions prévuë dès la Haye; mais ſans avoir moyen d' y remedier; car s' il eût pris la Mer pour aller en Danemark, comme c' eût été la voye la plus courte, la plus commode, & la plus aſſurée, les Suedois non ſeulement en euſſent pris jalouſie, mais s' en fuſſent offenſés.

Pour prévenir leurs plaintes, qui euſſent pû arrêter l' affaire, il a fallu, que Mr. de la Thuillerie

lerie se soit incommodé, & qu' il soit allé faire à Osnabrug le premier Acte de sa Legation, auprès d' eux, pour les disposer à trouver bon, qu' ayant rendu, par cet office, les prémiers devoirs à la Couronne de Suede, en leurs personnes, il puisse n' envoyer qu' un Gentilhomme en Suede, & aller en personne en Danemark, à cause, que c' est son chemin, & le lieu où est le mal, qu' on veut querir.

Cépendant Mr. le Baron d' Oxenstiern a eû la civilité de lui dire, qu' il pouvoit bien encore commencer par la Suede, en y allant par Mer, sans considérer les raisons d' Etat, de bienséance, & de commodité, qui ne premettent pas de prendre un si grand détour, pour traiter une affaire pressée. Nous ne savons encore comme Mr. de la Thuillerie pourra passer outre dans cette route, quand même il seroit delivré d' une fluxion douloureuse sur l' épause, qui le retient au lit depuis quelques jours.

Les Suedois auront peine, de lui envoyer un Convoi assés fort, pour le garantir des Parties, qui pourront être faites pour l' enlever, & qu' il y a grand sujet de craindre, puisque son emploi donne assurément une très-grande jalousie aux Imperiaux.

Monsieur le Collonel Marsin est digne de louanges, de vouloir faire office en son Païs auprès du Roi, pour faire cesser les courses des Hessiens; mais il n' a peut-être pas bien remarqué l' affection de ceux, qui gouvernent cet Etat, pour

pour le parti contraire. S' ils ne peuvent pas faire passer la facilité, qu' ils ont aportée aux Levées du Roi, pour une action, qui merite recompense, faisants tous les jours la même chose pour les Ennemis, ils ne pourroient la refuser au Roi, sans violer ouvertement une seconde fois la neutralité, qui leur est si chere, comme ils ont déja fait ci-devant, & font encore aujourd-hui, en persecutant violemment tous ceux, qui ont été affectionnés à la France. En même tems, que M. Marsin vous en a écrit, il nous a fait la même priere, & les Ministres de Madame la Landgrave nous ont promis, qu' on les laissera en repos, jusques à ce, que les Levées soient achevées; mais après cela de vouloir prier une Princesse alliée, de s' abstenir des actions, que les droits de la guerre lui permettent contre ces Ennemis, qui l' ont si maltraitée, & pour des gens, qui ne se mettent point en devoir de satisfaire sa Majesté sur les offenses, qu' ils lui ont faites, nous n' avons pas estimé le devoir faire. A la verité, si, comme vous le remarquez prudemment, ils vouloient rétablir les exilés, & ne tourmenter plus, comme ils font, la Veuve de la Ruelle, nous serions les premiers, qui vous importunerions, pour oublier tout le passé.

Nous ne manquerons pas de faire valoir le bon traitement, qui a été fait à ceux de Colmar, & de faire comprendre aux Ministres de Suede, lorsque nous les verrons, les raisons, qui les doivent obliger d' écrire aux Princes Catholiques, aussi bien qu' aux autres.

Leur

Leur manquement se peut excuser en cette sorte, parce qu'ils n'ont fait qu'envoyer des Passeports de ceux, qu'ils ont crû leurs Alliés, ainsi qu'on peut voir par leurs Lettres, & que ceux du parti contraire y auront dû être conviés, comme Confederés de l'Empereur. Si la plainte vient de Monsieur le Duc de Baviere, c'est une pure chicane, & un prétexte, qu'il prend, pour couvrir tous les efforts, qu'il a fait pour anéantir l'Assemblée de Munster, au lieu de l'autoriser, & de la rendre celèbre, comme il devroit faire, s'il avoit une sincere intention, que toutes choses fussent retablies dans l'Empire en leur premiere dignité.

Vous verrez, par la lettre, que nous avons l'honneur d'écrire à la Reine, comme à sa poursuite dans la Diette de Francfort, les affaires du Palatinat ont été renvoyées depuis peu à Vienne, au préjudice des oppositions des Princes Palatins, & du refus, que Brandebourg a fait de signer la deliberation. La France a trés-grand interêt, que la chose ne demeure pas en cet etat, l'unique moyen, que nous pouvons avoir de faire joindre Baviere, & de nous rendre nécessaires en cette affaire du Palatinat, qui le touche si fort, afin que nous le puissions disposer à favoriser les Interêts particulieurs de la France, en nous rendant favorables aux siens.

Nous avons encore pû convenir avec Messieurs les Suedois des moyens d'une entrevuë, quoique nous ayons proposé divers expedients pour

les

les contenter; mais le Baron Oxenſtiern eſt ſi difficile & ſi brutal, que ſon Collegue même en eſt importuné. C' eſt un eſprit capable de ruiner toutes ſortes d' affaires, pour une vanite, & pour une prétention mal fondée.

Nous ne vous parlerons plus de ce, qui a arrêté nôtre Negociation, & nous empêche d' executer ſi-tot les derniers ordres de la Reine, que vous nous avez envoyés. Nous eſperons, que les raiſons, qui ſont contenuës dans la Lettre, que nous écrivons à Sa Majeſté, vous ſatisferont, & vous feront avouër, que l' interêt de nos Alliés nous a lié les mains. Cependant les Dépêches, que vous avez faites aux autres Ambaſſadeurs du Roi, ne laiſſeront pas de produire un bon effet, en faiſant voir, que lorsqu' il n' y a eû, que des difficultés qu' on pouvoit ſurmonter avec le tems, Sa Majeſté ne s' y eſt pas voulu arrêter, & nous a commandé de paſſer outre; mais lorsque, pour nous diviſer, on a voulu traiter avec nous, & refuſer d' en faire autant avec nos Alliés, nous n' avons pas pû le faire.

Nous ſommes très aiſes de voir les bonnes diſpoſitions, où l' on eſt, d' apuyer Ragotzy. Plût â Dieu, qu' on eût envoyé plûtôt les Traités, qui ont été faits avec lui; nous en avons bien vû des Copies, mais non pas les Procurations, qui ont été données pour le faire, ne ſachant pas même à préſent, ſi l' on a jusques ici donné Pouvoir à quelqu' un d' intervenir en cette affaire. Nous en diſons ſi amplement nos ſentimens dans

la Lettre de la Reine, & ce Gentilhomme en eſt ſi particulierement inſtruit, que nous ne vous en importunerons pas davantage.

Il y a tant de ſujet pour nous de craindre, que Medina de las Torres ne nous vienne etouffer avec l' éclat de ſa dépenſe, lorsque nous ſerons laſſes de la nôtre, que nous ſouhaiterions de bon coeur, qu' il lui prît envie de ne ſortir jamais de Naples, & de s' y conſerver par l' aſſiſtance des parents de ſa femme, quand même M. de la Trimouille devroit traiter avec lui de ſes pretentions, pour lui fournir un Titre.

L' on ne doit pas regreter l' argent, qui a été donné à Madame la Landgrave, nous ſavons qu' il eſt utilement employé pour ſes gens de guerre. Il y a quelques jours qu' un Gentilhomme, que nous avions envoyé au Comte d' Eberſtein, pour la liberté de quelques Eccleſiaſtiques, vit dans trois de ſes Places 4. à 5000. hommes de pied, auſſi bien faits, que ceux du Regiment des Gardes. A Munſter, du 13. Maj, 1644.

## Num. IV.

## Königlich Frantzösische Vollmacht vor

seine auf dem Congress zu Münster befindliche Gesandten, sich mit gegentheiligen Gesandten wegen eines Formular einer Plenipotenz, den Frieden zu schliessen, zu vergleichen, mit Versicherung, daß die Ausfertigung darnach eingerichtet werden solte. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644.

LE Roi étant en ſon Conſeil aſſiſté de la Regente ſa Mere, & de Mr. le Duc d' Orleans, du

du Prince de Condé, & du Cardinal Mazarin, & de plusieurs Seigneurs de son dit Conseil, ayant vû par la Lettre, que les Sieurs Comtes d' Avaux & Servien ont écrite de Munster le 29. Avril dernier, comme les Commissaires Plenipotentiaires de l' Empereur, & du Roi Catholique ont jugé, que le Pouvoir, qui avoit été donné aux dits Sieurs d' Avaux & Servien, n' étoit pas ample, offrant de leur part de faire changer tout ce, qui pourroit être trouvé defésctueux aux leurs, selon qu'il avoit été donné à entendre par le Sieur de Chigi, Nonce de Sa Sainteté, & par le Sr. Contarini, Ambassadeur & Plenipotentiaire de la Républi-que Serenissime de Venise, Mediateurs du Traité, si mieux l' on n' aimoit convenir sur les lieux des Pouvoirs de part & d' autre, par un commun consentement des dits Sieurs Plenipotentiaires, tant de Sa Majesté Imperiale, que de leurs Majestés, & les autres interesses audit Traité. Sa Majesté ne voulant en aucune façon retarder une affaire si importante, que celle de la Paix generale, de l' avis de la dite Dame Reine Regente, a par ces présentes donné Plein-pouvoir, auxdits Sieurs d' Avaux & Servien, d' arrêter, & convenir, avec les Ministres de leurs Majestés Imperiale & Catholique, & autres intéressés audit Traité, d' un Pouvoir ample & géneral, pour traiter & conclure la Paix génerale de la Chrétienté, promettant en foi & parole de Roi, de faire expedier les Pouvoirs, qui auront été concertés entre ses Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires,

& ceux

& ceux Députés par ledit Empereur & Roi d' Espagne, & pour témoignage de sa volonté, elle m' a commandé d'expedier celle-ci, qu' elle a signé de sa propre main, & fait contresigner par moi, Conseiller en ses Conseils, Secretaire d' Etat & de ses Commandemens. *Signé Louis & plus bas de Lomenie.* A Paris, le 14. Mai, 1644.

## Num. V.

### Der Königin von Franckreich Schreiben

an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie wegen des dem Venetianischen Gesandten zugestandenen Ceremoniels, die Republique Holland, die Churfürstl. und Savoyischen Gesandten nunmehro zu tractiren, daß die Gegentheiligen wider die Frantzösische Vollmacht gemachten Einwürffe ungegründet, doch geändert werden solten, wie darauf zu bestehen, daß die Teutschen Reichs-Stände zum Congress gelassen würden auch ohne Beförderung der Negotiation zu Oßnabrück, zu Münster weiter nicht verfahren. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644.

Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien.

LE onze du present mois vôtre Lettre commune du 29. du passé me fut renduë: Elle contient un long discours, par lequel vous vous efforcés de faire voir ce, qui a été accordé au Sieur Contarini, qui donnera sujet aux Ambassadeurs de Hollande, a celui du Duc de Savoyé, & à ceux des Electeurs, & generalement de tous les Princes & Republiques, de prétendre quelque chose de plus, que ce, dont ils sont en possession

de recevoir des miens. Sur ce, qui concerne Venise, je m' explique si fortement par un Memoire, que je vous envoye, que je n' ai rien à y ajoûter, qui ne puisse convenir, que l' on n' a rien fait de nouveau en faveur des Ministres de la Republique de Venise, & bien moins, que cela puisse donner aucun lieu de rien pretendre pour les autres, d' autant, que ceux-ci sont blessés de quelque chose, c' est d' égalité, qui est renduë à l' autre, & ce n' est point une nouveauté, depuis plus de quarante ans elle est établie, & les Ambassadeurs d' obédience de cette Couronne traitent de cette sorte avec eux, de les accompagner jusqu' au degré, ou jusqu' au Carosse, recevant d' eux-mêmes, la conduite ne fait rien a la chose, puisque l' egalité recoit le plus & le moins sans changer son étre, c' est la raison, que vous aurez à donner aux Ambassadeurs susnommés, quand ils vous presseront de ce dont ils ne sont point en possession.

J' ajoute qu' il faut chercher quelque temperament avec ceux d' Hollande, & je vous laisse la liberté de prendre, outre ceux, que vous m' avez proposés, celui que vous estimerez le moins dommageable, & de faire reflexion sur celui dont je vous ai écrit, le Titre sans la main au premier, & la prendre sur les autres, sans leur donner de Titre. Je ne l' improuve pas. Mais ce qui paroit plus remarquable; feignez d' être incommodé au jour, qu' ils vous rendront leurs visites, & que l' autre le précede comme étant en un

Logis

Logis tiers, & puisque l'on en arrête un, où vous ferez vos Assemblées, je ne l'improuve pas; mais prenez garde, que comme l'Ambassade est indivisible, qu'ils rejettent le parti d'être précedés par l'un de vous, dans la maison de son Collegue, qu'ils pourront considerer, comme si elle étoit occupée des deux. Pour les autres Ambassadeurs, je ne vous prescris rien. Je serai bien aise, que l'usage de Rome s'observe envers tous, pourvû qu'ils y acquiescent. Sur ce que vous me mandez sur le sujet de celui de Savoye, dont le Maître cede tout aux Electeurs, & que ceux de Hollande regardent comme representant un Prince feudataire, il est aisé d'y répondre. Les mêmes considerations subsistants, les Rois de Suede n'ont pas laissé de lui faire faire, & à ses Ministres, divers honneurs, qu'il refuse aux autres, soit en entrant en consideration des grandes Alliances, que ceux de cette Maison ont prises avec toutes les Couronnes de l'Europe, ou pour leur être rendu plus de respect, que par les Princes Allemands, & ces mêmes honneurs, comme à faire couvrir ses Ambassadeurs, a été aussi donné au grand Duc, & aux Ducs de Mantoue, Parme & Modene, & la Republique de Gennes, sans néanmoins, que la France se soit jamais relâchée de l'octroyer à ceux des Electeurs, qui ne voulans rien changer en leur forme d'écrire, se contentent aussi, que l'on observe à leur égard, ce qui a toûjours été pratiqué.

Il m' a ſemblé, que je ſuis entrée dans vôtre ſentiment en blâmant celui des Imperiaux, & du Roi Catholique, dont les Pouvoirs étant entierement défectueux, veulent chercher & condamner ceux, que je vous ai faits expedier. S'ils avoient conſidéré, que je m' oblige à ratifier ce, que vous aurez promis & arrêté, ils auroient changé d' opinion; cette clauſe eſt la plus précïſe, pour donner Pouvoir de conclure, & d' arrêter les conditions d' un Traité; que la Patente dût être ſignée de moi, c' eſt une choſe toute nouvelle, du moins depuis l' Ordonnance de Philippe le Long, qui porte que pendant le tems des Minorités, le Royaume ne laiſſera pas d' être adminiſtré ſous le nom du Roi mineur, la ſignature, comme l' intitulation aux Actes de Juſtice & publics a été ſuperflue, mais pour la validité de ceux émanans de l' autorité du Regent, il y eſt écrit, qu' ils ont été commandés & reſolus par le Roi, le Regent préſent, & il ſuffit, que le Secretaire l' eût ſigné, & qu' il ſoit ſcellé; & bien, que je puiſſe défendre ledit Pouvoir, comme auſſi le Narré & la raiſon, & l' exemple ſoient de mon côté, ſans devoir craindre, que les Eſpagnols en publiaſſent, qui puiſſent laiſſer le Public en ſuſpens, de qui les armes ſont les plus juſtes, je prends volontiers le parti de remettre à vos deux Aſſemblées, avec les Plenipotentiaires de l' Empereur, & du Roi Catholique, d' en concerter & reſoudre un, & tel, que vous me l' envoyerez, je le ferai expedier, ſachant très-bien, que vous meſurerez les termes

enſorte,

ensorte, qu' ils ne donneront aucun avantage aux autres. Quant à celui de rien conclure, que conjointement avec les Allies ; il me semple de toute consequence, que vous ne devez relâcher, qu' apres l' avoir longuement contesté, & de l' avis des mêmes Alliés, leur donnant sureté entiere, qu' il ne se fera rien, que conjointement avec eux ; Il ne faut pas entendre ce terme à la rigueur, en ce, qui est de conclure, & plus il choque les Espagnols, & plus je le trouve essentiel, d' autant que les discours des Ministres Imperiaux font croire, que l' Empereur présume pouvoir traiter en Souverain absolu, des Princes de l' Empire, & qu' il ne leur est pas permis de contracter des Alliances avec les Princes Etrangers ; à cela les Constitutions Impériales repugnent absolument ; Il est bien le Chef de l' Empire, & non poïnt le Monarque, à la volonté duquel toutes sortes de choses soient soumises, & par les Plenipotentiaires de la Paix, & par les Passeports, qu' il a fait expédier, en consequence d' iceux, il a reconnu le contraire. Si ce droit n' etoit acquis aux Princes & Etats de l' Empire de comparoître en personne, ou par leurs Députés à l' Assemblée de Munster, pourquoi se seroit-il donné tant de peine pour dissuader ceux, qui étoient assemblés à Francfort? pourquoi pretendre, que l' Affaire du Palatinat peut, & doit être traitée a Vienne, & le faire demander par le Duc de Baviere? Je sais, qu' il est inutile de vous alleguer les raisons, & que vous êtes à plein informés des Constitu-

tions Imperiales, Priviléges, Prerogatives & Droits des Princes, qui composent l' Empire; Aussi je ne les ai écrites, que pour vous encourager à les bien defendre, qui avez eu beaucoup de prudence, en éludant la demande du Comte de Nassau, sans lui faire toutefois un refus formel de ce, qu' il prétend. Il y a du tems à prendre, & bien des choses à dire, avant que de resoudre cur cette matiere; Et les prétentions de l' Evêque de Verdun, & le lieu & la situation de la Ville capitale de son Diocese, oblige à avoir diverses considérations, avant que d' y laisser établir un Evêque.

Que ledit Comte de Nassau & ses Collegues ayant condamné le Comte d' Aversberg, ils ont fait une action de justice; sans que les Ministres de la Couronne de Suede ayent pris communication de son Pouvoir, ils ne sauroient entrer en conference avec lui, & il faut, que l' on marche d'un pas égal, & à Munster & à Osnabrug. Car aussi bien, que ce sont deux Villes separées, remplies de divers Ministres des Princes intéressés à la Paix; il n' y en a qu' une à conclure; si le Roi de Danemark met en fait, que sans sa Mediation elle ne peut, ni ne se doit traiter, il s' engage plûtôt à faire la Paix avec la Couronne de Suede; car autrement il leur seroit toûjours suspect. L' on m' a mandé, qu' il y a quelque acheminement à cet accommodement, & que deja les Commissaires des Royaumes ont pris lieu & jour, pour entrer en Conference, de sorte, que le Sieur de la Thuillerie arrivera tout à point à une si bonne

bonne oeuvre, & j'espere tant de sa suffisance, que son voyage produira quelque chose de bon. Dieu veuille qu' après avoir etabli la Paix aux Provinces les plus éloignées dans le Nord, il la donne à toute la Chrêtienté, & que les Alliés de la France, qui lui sont redevables de leur conservation, le soient aussi d' un long & assuré repos! Je prie Dieu, qu' il vous aît, Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé Anne & plus bas De Lomenie.* A Paris le 14. Mai, 1644.

## Num. VI.

**Beylage zu vorigen, so eine Deduction, daß wegen der, der Republique Venedig iederzeit von Franckreich zugestandenen Egalité in dem Tractament ihrer Gesandten, das neue Ceremoniel denen übrigen Staaten von Europa nicht præjudiciren, oder ihre Prætensiones vermehren könte, auch daß der Titul Excellence weniger als die Oberhand. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644.**

ON ne peut assés s' étonner de ce, que Messieurs les Plenipotentiaires écrivent, que les Ministres de Hollande se rendront plus difficiles dans les expédiens de régler les contestations pour les rangs, maintenant qu' ils ont vu ce, qui a été fait de nouveau en faveur de la Republique de Venise. Il est impossible, qu' ils ne voyent, qu' on n' a rien fait de nouveau en cela, quand même Messieurs les Plenipotentiaires ne voudroient pas les premiers s' en persuader, & il ne peut être,

qu' ils ne le soient par les raisons suivantes, qui sont sans replique.

Premierement il faut poser pour fondement l'égalité du traitement entre les Ministres de cette Couronne, & ceux de la Republique, laquelle égalité a été établie en sorte par le Roi Henri le Grand, & continuée sans difficulté par le feu Roi de glorieuse memoire, que la Reine aujourd-hui, faisant demeurer les Ministres du Roi dans les termes, elle ne fait rien de préjudiciable à cette Couronne, & à sa Dignité, laquelle ne prétend à present aucun nouvel avantage sur la Republique, pour ce qui regarde le traitement des Ambassadeurs, & n' innove rien aussi en sa faveur, puisqu' elle étoit en possession depuis le Regne de deux Rois de cette égalité de Courtoisie.

Supposé donc, que la France ne veuille point présentement révoquer en doute l' égalité du Traitement entre les Ministres du Roi, & ceux de la Republique établie & confirmée par un si long espace de tems, il est bien aisé à voir que, quoiqu' il se soit passé à Munster, pourvû qu' il eût été reciproque de part & d' autre, ne peut donner avantage, ni porter préjudice à aucune des Parties, & n' aura point la face de nouveauté près des Hollandois, ni d' aucun autre, pourvû qu' on considére, que le traitement, quel qu' il soit, a été égal, parce que l' égalité admet le plus ou le moins, sans être blessé, quand chacun de son côté pratique la même civilité, étant constant, qu' en allant jusqu' au Carosse, ou en s' arrêtant au haut du

du degré si tous deux en usent de même, l'on ne se départ point de l'égalité, laquelle peut être étenduë, & restrainte sans rien perdre de son essence, & qu'aucun s'en puisse attribuer, qu'imaginairement une nouvelle prérogative, non plus qu'en craindre un nouveau préjudice.

Les Ministres de Hollande, & ceux des autres Princes, auxquels pourroient déplaire les Civilités, que font les Ambassadeurs de France à ceux de Venise, ne se plaindront jamais, & n'augmenteront pas leurs prétentions, pour voir les Ambassadeurs de Venise accompagnés jusqu'au Carosse, mais seulement pour les courtoisies, qui sont établies reciproquement entre nous & eux, comme du Titre, de la main, & de l'accompagnement avec une entiere égalité.

Il y a long tems, que les Ambassadeurs de Savoye, en font des plaintes, mais ils n'ont point interrompu l'usage, & les Ambassadeurs de Savoye, spectateurs dans Rome, de l'égalité, avec laquelle les Ministres de cette Couronne ont traité ceux de Venise, ne laissent pas de visiter les Ambassadeurs du Roi, cedant la main, recevant le Titre d'Illustrissime & n'étant conduits, que jusqu'au haut du degré, pendant qu'ils leur donnent le rang d'Excellence, & les accompagnent chés eux jusqu'au Carosse.

Il est donc constant, que les envieux des avantages, que recoivent les Ambassadeurs de Venise, continueront à se plaindre de l'égalité avec laquelle les Ministres de cette Couronne les traitent;

 mais

mais il semble qu' il ne peut tomber en la pensée de qui, que ce soit, qu' ils en formeront de plus grandes, pour avoir vû accompagner Mr. Contarini jusqu' au Carosse, étant certain, que l' égalité est aussi bien conservée dans cet accompagnement, comme en celui qu' on n' eut fait que jusqu' au haut du degré.

Il se voit assés, que tout ce, qui est arrivé, n' est procedé, que du zèle de Messieurs les Plenipotentiaires, lesquels ont crû, pouvoir procurer en leurs personnes quelque nouvel avantage au Roi. Monsieur d' Avaux, dans la Lettre à la Reine du 1. Avril, manque, que, sans quelque petite différence entre les Ambassadeurs du Roi & ceux de Venise, on n' en pourroit établir aucune avec les Ambassadeurs de Hollande. Il seroit veritablement bien à désirer, que cette différence parût aussi bien dans les Ceremonies des Ambassadeurs, que chacun la voit visible en effet dans la Dignité & dans les prééminences de cette Couronne avec la Republique, & s' il étoit question aujourd-hui de délibérer s' il lui faut accorder cet honneur, il n' y a aucun de Messieurs les Ministres, qui ne mourût plûtôt, que de penser de conseiller à la Reine de la faire dans une Minorité; Mais puisque la Republique l' a reçu de la bonté de deux Rois, on voit bien, que la Conjoncture présente est moins propre, que toute autre, pour commencer à lui contester une possession, dans la quelle elle se trouve.

Sur

Sur ce sujet on a crû devoir avertir Messieurs les Plenipotentiaires, que ce, qui se pratique à Rome, par l' Ambassadeur de Venise, qui ne conduit celui de France, que jusques au haut de l' Escalier, parce qu' il n' est accompagné de lui, que jusqu' au même endroit, n' est point cause d' un dépit, ou d' une incivilité, ainsi que témoigne le croire Monsieur d' Avaux, par sa Dépêche du 25. Mars, mais que c' est un concert si bien établi de long-tems pour l' égalité, que les Ambassadeurs mêmes d' obedience, qui y doivent regarder de *plus* près, n' ont jamais fait difficulté de les visiter pour cela, ni prétendu d' eux d' autre traitement, comme on a vû n' agueres à Monsieur de Crequi.

Toutes ces raisons font voir clariement, qu' encore qu' il eût été à propos, puisqu' on vouloit établir à Munster la forme des Ceremonies, qui se pratiquent à Rome, de ne point rompre celle de n' accompagner l' Ambassadeur de Venise, que jusqu' au degré; neanmoins ce n' est pas un grand inconvenient de l' avoir fait, & ne donne aucun droit aux Ambassadeurs de Hollande, & aux autres de s' en plaindre, puis que, comme il a été déja dit, ce qui leur touche, & leur est sensible, c' est l' égalité, & non pas la maniere en laquelle on la pratique.

On peut ajouter, que si le motif, d' étendre plus loin l' accompagnement, a été de prendre quelque avantage sur l' Ambassadeur de Venise, il semple, qu' il n' étoit pas fort à presumer d' en

pou-

pouvoir venir à bout, puis qu' étant en possession d' egalité, il n' y avoit pas d' aparence, que dans l' Assemblée de Munster, où la Mediation rend la Republique plus considerable, elle dût se laisser ravir par nous les prérogatives, dont, par la grace des Rois de France, elle jouït avec une pleine & entiere liberté dans toutes les Cours des Rois.

Il semble qu' il falloit de trois choses l' une, ou demeurer purement dans les termes de ce, qui se pratique à Rome de part & d' autre, ou rompant cette coûtume, aller jusqu' au Carosse, comme ont fait toûjours les autres Ambassadeurs de Sa Majesté en Angleterre, ou autre part, ou prenant un milieu de passer l' escalier, & n' aller pas aussi jusqu' au Carosse; qu' il falloit l' avoir concerté auparavant, & en être demeuré d' accord avec Monsieur Contarini. D' où l' on peut & doit inférer, que, s' il y avoit de la faute en ce, qui est arrivé, la Reine n' en est point coupable, puis qu' Elle n' a contribué en rien à faire outrepasser l' usage de Rome, mais à le bien prendre il n' y en a point, par les raisons marquées ci-dessus.

Il est donc impossible, que Messieurs les Etats ne touchent au doigt, qu' il n' y a rien de nouveau en faveur de Venise; puisque, depuis si long-tems, la France a accordé l' egalité de traitement à leurs Ambassadeurs, & qu' ils ne peuvent ignorer, que les Ministres de cette Couronne ne leur ayent donné la main chés eux, le Titre d'

Excel-

Excellence, & ne se soient contentés d' en recevoir le traitement égal dans les visites. Voilà pour ce, qui regarde la plainte, que vous avez crû, que nous pourroient y faire Messieurs les Etats, que nous nous fussions relâchés à de nouvelles graces pour Venise, pendant qu' on leur refuse les satisfactions, qu' ils desirent; sur le sujet desquelles vous pourriez bien encore leur faire pénétrer, que ce, qui peut avoir obligé le feu Roi à donner cet honneur à Venise, n' est pas sa puissance, ni pour avoir merité plus de cette Couronne, mais pour la possession, où elle est d' un Royaume, qui a fait qu' on n' a peut-être pas crû leur pouvoir refuser, sans injustice, les honneurs, qu' on defere aux Têtes couronnées, comme les Papes, pour cette consideration, ont reçu les obédiences de leurs Ambassadeurs dans la sala Regis, qui est reservée seule pour les Couronnes.

Quant à l' Ambassadeur de Savoye, ce n' est pas seulement le Nonce, qui le traite d' Excellence, les Ambassadeurs de l' Empereur & d' Espagne en cette Cour, à ce qu' on dit, le lui ont donné, & même la main droite; & on ne voit pas comme nous pouvons nous défendre d' accorder au moins une partie des honneurs, qui sont à un Prince; à qui nous devons plûtôt qu' eux procurer toutes sortes d' avantages. Et sur ce sujet, Messieurs les Plenipotentiaires sauront qu' on n' est pas ici de leur sentiment, touchant l' Excellence & la main droite; le premier étant un Titre dont il ne demeure rien, que l' on ac-

corde

corde quasi à toutes les personnes de qualité, & même les Ambassadeurs de Rome le donnent aux Ducs & Princes Romains, qui n'ont point de caractere public; mais la main droite infere quelque chose de superiorité dans le lieu où on la recoit, & les Ambassadeurs de Rome ne la baillent chés eux qu'à des Ambassadeurs comme eux des Têtes Couronnées. Ce n'est pas qu'on croyent, qu'il y doive avoir de difficulté à faire contenter l'Ambassadeur de Savoye des mêmes traitemens, qu'il recoit à Rome, pourvû qu'il ne voye point faire plus de Civilités à ceux de Messieurs les Etats; sur quoi le Marquis de Saint-Maurice, qui s'en va à Munster, a déja parlé à diverses personnes.

Le Roi n'a jamais voulu juger de la préséance entre les Ambassadeurs de Hollande & ceux de Savoye, & dans les Assemblées publiques, qui ont toujours été faites ici, on a toûjours trouvé des expediens pour l'éviter.

Il est donc vrai, que la puissance à présent de Messieurs les Etats est plus grande, que celle des Ducs de Savoye, & que leur satisfaction importe extremement dans les conjonctures présentes, au service & à l'avantage de cette Couronne: mais l'étroite Alliance, qui est entre le Roi & la Maison de Savoye doit nous obliger à faire consideration sur l'ancienneté de leur domination, & sur ce, que les plus grands Rois de la Chrétienté n'ont pas dédaigné de contracter continuellement des Mariages avec eux. Et veritablement,

si le

si le Roi n'a épargné aucune peine & depense pour le rétablir, & lui conserver ses Etats, on trouveroit bien à dire, si dans le bas âge du Duc de Savoye, qui est entierement sous sa protection, il sacrifioit ce, qui regarde sa Dignité & sa reputation.

Il n'y aura pas un des Ambassadeurs des Electeurs, qui ne soit pour le moins dans la même prétention, que celui de Savoye, pour ne recevoir pas un traitement inferieur à ceux de Hollande. Je vous ai voulu dire cela, afin que vous examiniez tout & preniez bien vos mesures, & que vous écriviez précisement ce que vous jugerez plus à propos, à fin, que sur vos avis Sà Majesté puisse prendre sa derniere resolution, sans vous arrêter à ce, que vous avez fait envers l' Ambassadeur de Venise; qui, comme j'ai dit, ne donne aucun droit de prétendre, ni aucun sujet de se plaindre à ceux de Hollande, lesquels savent, qu' en tous lieux les Ministres de ladite Republique traitent également avec les Ministres de l' Empereur, & d' Espagne, aussi bien qu' avec les nôtres. A Paris le 14. Mai, 1644.

## Num. VII.

**Schreiben des Comte de Brienne an die** Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man Frantzösischer Seits gerne die Garantie des Friedens zwischen Dänemarck und Schweden übernehmen, ungerne aber die Schweden darmit vor den Kopff stossen wolte, daher dahin zu trachten, daß Schwedischer Seits selbst darum gebeten würde. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644.

Mes-

Messieurs,

JE croyois être quitte envers vous, & avoir du tems pour songer à mes autres Dépêches, quand il m' est survenu, que Monsieur de la Thuillerie ayant demandé par l' une des siennes d' être éclairci, s' il devoit obliger le Roi de garentir la Paix, dont il essaye d' être Mediateur, & que cette affaire ayant été agitée, l' on n' a pas jugé y devoir prendre de resolution, sans que vous en suffiez en part, & même on remet à vôtre suffisance, & à celle du dit Sieur de la Thuillerie, de la former ensemble; & comme il est parti de Munster, & que pour l' y faire revenir, je lui mande de vous en écrire, & les raisons, qu' il peut avoir de s' y engager, ou de l' eviter; & comme sans doute c' est une action de gloire & de reputation, & de celles, qu' il faut embrasser & rechercher, la seule crainte de déplaire aux Suedois, nous retient de l' accommoder. Il ne semble pas à propos, en l' etroite liaison, que nous professons avec eux, de les laisser concevoir, que nous puissions joindre nos armes à leurs Ennemis, mais nous voudrions bien, qu' ils nous en recherchassent, & il leur seroit honnête, justifiant par là, qu' ils traitent de bonne foi, & qu' ils veulent, que la Paix, qui sera établie entr' eux & le Danemark soit d' une éternelle durée. Il sera de vôtre prudence de traiter de cette matiere avec les Ministres Suedois, & les faire d' eux-mêmes requerir ce, que nous voudrions bien promettre, mais certes non pas absolument, que

pour

pour peu, que cela leur donnât du ſoupçon, nous vouluſſions l' entre prendre.

Nous deſirerions par adreſſe, & par divers offices reiterés, que les Catholiques de Hollande fuſſent afranchis des craintes & des maux dont ils ſont menacés, & pour leur ſoulagement nous voulous bien prendre de la peine. Vous jugez bien, Meſſieurs, qu' elle ſera d' autant plus grande, qu' elle ſera continuée, & qu' il ſera malaiſé de perſuader le corps d' un Etat, dont la conduite eſt confiée à pluſieurs, de qui les inclinations ſont ſouvent contraires, l' un défére à un expedient, l' autre craint d' être reconnu Catholique, d' en être ſoupçonné, & tous cherchent de plaire au Peuple, qui s' eſt arrogé toute l' autorité, & qui ſuit & embraſſe volontiers les Conſeils violents, que les Miniſtres leur inſpirent. Le meilleur, que je puiſſe prendre, c' eſt de me contenter de ce, que je vous ai écrit, & de vous aſſurer, que je ſuis &c. A Paris ce 14. Mai, 1644.

## Num. VIII.

### Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzöſiſchen Geſandten zu Münſter, daß das, dem Venetianiſchen Bothſchaffter zugeſtandene Ceremoniel bereits in Rom introduciret, auch auſſer dem dennoch die Schwürigkeiten mit andern Puiſſancen nicht gehoben ſeyn würden, und wie zu bevorſtehender Campagne alle gute Anſtalt getroffen. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644.

Meſſieurs,

JE ne vous ferai pas un long diſcours pour cette fois, me remettant aux Dépêches, que vous re-

 cevez

cevez de Monſieur le Comte de Brienne. Je vous dirai ſeulement avec ma franchiſe ordinaire, ſur le ſujet du Memoire, qu' il vous envoye touchant l' Ambaſſadeur de Veniſe, qu' on a trouvé un peu étrange, qu' il ſemble, que vous vouliez rejetter ſur l' ordre, qu' on vous a donné d' accompagner le dit Ambaſſadeur jusqu' au Caroſſe, tous les embarras, qui ſe pourront rencontrer dorenavant à ſatisfaire les Miniſtres de tous les autres Princes, dans les traitemens des Ceremonies, comme ſi ſans cet ordre il vous eût été facile de les contenter. Le dit Memoire vous fera connoître, ſi cela eſt juſte. Cependant depuis qu' il a été achevé, j' ai verifié une choſe, qui fermeroit la bouche, à ne ſavoir, que repliquer, quand les raiſons, qu' il contient, ne feroient pas plus que ſuffiſantes. C' eſt que, depuis mon depart de Rome, l' on a introduit l' accompagnement jusques au Caroſſe entre les Ambaſſadeurs des Couronnes, & ceux de la Republique de Veniſe, & le Marêchal d' Eſtrée vient de m' aſſurer, il n' y a pas long tems, de l' avoir pratiqué lui-même avec les deux Ambaſſadeurs derniers, qui y ont été, Nani & Contarini, & que les Ambaſſadeurs de l' Empereur & d' Eſpagne le faiſoient auſſi. Je vous en laiſſe maintenant tirer les conſequences.

On veut bien employer les Levées de Marſin pour le bien de l' Allemagne, mais on ne juge pas à propos de les devoir joindre aux Troupes de Madame la Landgrave, pour les raiſons, que vous

pourrez

pourrez avoir vuës dans mes précedentes. Elles pourront aller avec le Duc Charles, si son accommodement se fait, ou venir servir en France dans l' armée de Monsieur de Turenne. Toutes nos Troupes sont arrivées dans les armées, où elles ont été destinées; celle de Flandres commence à marcher, & sera dans peu de jours attachée à une entreprise très-considerable. Monsieur le Duc d' Orleans part d' ici après-demain sans faute pour s' y joindre. Nous avons grand sujet de bien esperer de cette Campagne, toutes choses ne pouvant, ce me semble, être mieux ordonnées; l' évenement est en la main de Dieu, que nous pouvons nous promettre favorable, puisqu' il l' est toujours aux bonnes intentions, & qu' il connoit, que celles de la Reine ne peuvent être plus portées à sa gloire, au repos de la France, & au bien de la Chrétienté. Cependant je vous prie de me croire toûjours &c. A Paris, ce 14. Mai, 1644.

---

## Num. IX.

**Des Comte de Brienne Schreiben an** eben dieselben, daß es bey dem Ceremoniell, so dem Venetianischen Plenipotentiario zugestanden worden, verbleibe, Holland nicht dergleichen prætendiren könne, dennoch möglichste Satisfaction erhalten müste, und Savoyen auch nicht könte disgoustiret werden, dahero die Gesandten Vorschläge thun solten, daß es gut, wenn Spanien merckte, wie man keinen particulier-Frieden schliessen wolte, und daß einer ieden Potenz nachzulassen sey, was sie vor Titulatur gebrauchen wolte. d. d. Paris den 14. Maji, 1644.

IL importe si peu, que ce soit le Courier ordinaire ou Monsieur de Bregi, qui vous rende cette Lettre, que je ne saurois m' amuser à discourir sur le voyage du dit Sieur, ni sur ce, qu' il peut tarder. Il importe davantage, & du tout de vous faire comprendre, que l' on ne veut rien changer en la forme de traiter avec l' Ambassadeur de Venise, & que le conduisant jusques à son Carosse, & recevant le même traitement de lui, que vous ne ferez, que ce, qui est accoûtumé. Vous allez à la verité plus loin, que l' on ne fait à Rome, mais pour cela le traitement est toûjours égal; car donnant plus, vous recevez aussi davantage. Ce n' est pas la Reine, qui l' a ainsi voulu, vous Monsieur d' Avaux avez causé la nouveauté. Vous aviez à demeurer au haut du degré, quand Monsieur Contarini vous fit sa visite, vous expliquer avec lui en vôtre entretien, ou l' avoir fait prevénir de l' ordre, que vous aviez, de garder en tout, ce qui se pratique a Rome.

Mais au moment que vous l' avez outrepassé, vous avez préjugé contre vous, & votre resolution n' a plus eu de fondement. Il eût été impossible de trouver un expedient, lequel eût satisfait la Republique, quand vous eussiez conduit les Ministres de l' Empereur, & du Roi Catholique, jusques à leur Carosse, & que vous eussiez laissé le leur au bas de l' escalier. Que si à Rome il se pratique quelque chose de semblable, & que les Ambassadeurs des Rois l' accompagnent jusques dedans la cour, & qu' ils ne rendent

à ce-

à celui de Venise autant de civilité, il s' en vange, le laissant au même lieu ou il a été conduit. Les Ambassadeurs de Hollande ne pourront tirer de ce traitement nouveau nul avantage, pour prendre égalité avec Venise; elle ne leur est pas accordée, & cette Republique en est en possession, & tous les Rois les font marcher immédiatement, & conjointement avec les Têtes couronnées. Pour la Hollande, à peine est-elle établie; mais s' étant renduë considerable par l' étenduë de sa domination, & pour avoir embrassé la liberté publique, pour maintenir la leur, on veut bien prendre avec eux des temperamens, & en quelque maniere les contenter sans pourtant blesser ou ravaller la dignité du Roi. Ce qui nous a été mandé par forme d' expedient sur leurs instances, prétendans le titre & la main, de leur accorder le titre, en leur refusant la main, n' est point une chose dont ils ayent eu part, & il ne leur a point été mandé, que vous eussiez pouvoir de leur donner le titre; l' affaire se trouve en son entier, & Sa Majesté desire, que vous vous expliquiez bien au long de ce, qui est à faire, & des moyens, que vous avez pour les disposer à suivre les partis, que vous aurez à leur proposer. Que si vous les faites contenter à moins, que du titre, Sa Majesté en sera fort satisfaite, qui n' avoit pris résolution de leur faire offrir, que pour vous tirer de la peine où cette contestation-là vous avoit mis, jugeant que le titre sans la main étoit bien moins considerable, que la main sans le titre. Vous en

jugez autrement, & vôtre Dépêche nous laiſſe concevoir, que donner la main au premier Deputé, la prévaut ſur les autres, & leur déniant le titre, qu' ils reſteront ſatisfaits, & que Sa Majeſté ſe ſeroit moins relâchée, que de leur donner le titre, qu' ils eſtimeront peu ſans voir la main. Sur cette ouverture Sa Majeſté s' eſt reſoluë d'attendre vos avis avant que d' en former aucun, & elle ſe porte d' autant plus à le prendre tel, qu' il n' y aura à perdre ni à craindre, puisque vos mêmes Depêches nous aſſurent, que ces Meſſieurs n' ont point encore fait partir leurs Deputez, & qu' ils ſont pour tarder avant que de ſe joindre à Munſter. Celui de Savoye eſt encore en cette Ville, & ne vous demandera jamais de tître ni la main, tant que vous le dénierez aux Hollandois, mais dès l' heure, que vous vous ſerez relâchez envers eux, il la prédentra, & ſe fondera ſur le rang, que les Ducs de Savoye ont toûjours tenu, & peut-être ſur la prétention au Royaume de Chypre. On ne lui a pas fait eſperer nulle nouveauté, & il ne ſait pas les prétentions des Hollandois, ni ce qu' on avoit pu conſentir en leur faveur.

L' avantage, que les Traitez, que vous avez paſſez à la Haye acquerra a cette Couronne, nous eſt connu, & nous avions prévu, qu' il importoit du tout de lever aux Ennemis l' eſperance de faire un Traité ſeparé avec les Hollandois. Il ne nous deplaît pas, que les Eſpagnols ayent penetré vôtre intention, ni même publié leur ſentiment ſur

ſur celui, que nous avions eu; cela d' un côté les a mis hors de garde, & leur fait comprendre, que nous y ſommes bien, & qu' ils ne gagneront rien, ni par leurs artifices, ni par leurs flegmes, puisque nous ſommes réſolus de les laiſſer venir. Que ſi bien, ſans vous arrêter aux défauts de leurs Pouvoirs, vous ne laiſſiez pas d' entrer en conference, ayant été remarqué & demandé, qu' ils ayant à les reparer, ils auront eu honte d' être repris ou ſe preparent d' être couvers de blâme, s' ils venoient à y apporter de la difficulté, car par *là le* Public connoîtroit, qu' ils n' ont jamais eu intention d' avancer le Traité de la Paix, mais ſeulement publiant y vouloir entendre eſſayer de menager les avantages, qu' ils attendent du tems, dont nous aurions grand ſujet de bien eſperer, vû l' état où ſont nos armes & les leurs: Pour les titres chacun le prend, comme il veut & par raiſon; outre que la coûtume autoriſe ce, que nous avons obſervé, nous avons dû nous contenter d' exprimer les ſeuls, que nous aprenons, qui comprennent ſous eux tous les autres; que ſi l' on ajoute à celui de Roi de France, celui de Roi de Navarre, c' eſt parceque cette derniere Couronne eſt indépendante de la premiere, à la quelle la Catalogne étant reunie, comme par le droit de l' Epée les autres Provinces, que nous avons conquiſes, & elles en font maintenant part, & c' eſt ce, que vous avez trés-bien remarqué; & d' ajouter un Royaume comme font aucuns Princes, autre que nous ne voulons pas prendre exemple

 d' eux,

d' eux, nous croyons par la diminuer nos droits sur le pays conquis ou donné à la Couronne, puis qu' il sembleroit, qu' il n' en seroit pas une portion, & nous mêmes en donnerions un préjugé. Aux autres chefs contenus en vôtre Dépêche, ni au Mémoire, qui l' accompagnoit, il n' echet pas de reponse. D' un côté c' est à vous à travailler, & à nous de l' autre, qui avons bien examiné vôtre raisonnement sur ce, qui concerne les personnes des Médiateurs, il faut, que l' un se menage à bien considerer la conduite de l' autre, & de l' intention des deux il faudra juger, quand le Traité sera fini, ou quand il y aura à agiter ou decider quelque affaire d' importance. Je suis &c. A Paris, le 14. May, Anno 1644.

## Num. X.

**Ejusdem Schreiben an eben dieselben, daß** man wegen Mr. de St. Romain in Sorgen stehe, weil er noch nicht angelangt, von Verfassung der Frantzösischen Armée und ihren künfftigen Unternehmungen, wie zu wünschen, daß die Schweden auch ihres Orts dem Kayser zu Leibe gehen möchten, und daß der Kayser und Spanien viel Staat auf den Dänischen Krieg machten. d. d. Paris, den 21. Maji, 1644.

Messieurs,

JE suis en peine de Monsieur de St. Romain. Vôtre Lettre du 13. me fut renduë dès le 17. Elle m' aprenoit son voyage, & au 21. il n' est pas encore arrivé. Si vos ordres & les affaires l' ont retenu, il n' y a rien à dire; si c' est la maladie ou la

ou la malice des Ennemis, par les Terres, desquels il doit passer, il seroit à plaindre; s' il s' est exposé aux incertitudes des vents, en s' embarquant en Hollande, il n' échapera pas quelque leger blâme, si son retardement aporte quelque préjudice au bien des affaires du Roi. S' il m' étoit possible de le juger sans le voir, je l' absoudrois sans doute, puisque vôtre Lettre me donne sujet de croire, que rien ne presse où vous êtes, & qu' il peut, sans que son absence porte préjudice au service, venir revoir la Cour, & donner ordre à ses affaires. Il y aura plaisir de l' entendre. Car outre, que de soi il est habile, c' est vous, Messieurs, qui l' avez dépêché, qui l' avez instruit de tout ce, qui se passe, & de ce, que vous jugez qu' il faut faire, pour avancer l' ouvrage de la Paix, & le conduire à la fin desirée. Pour nous, la souhaitant, nous n' en avançons la conclusion, qu' en faisant faire fortement la guerre; & il est probable, que nous y reussirons cette Campagne; puisque les Pais de l' Ennemi se trouvent remplis de nos troupes. Le nombre en est grand, chaque Corps s' est si bien rempli, qu' il y a plûtôt trop de force, que trop peu; & jugez de la grandeur de l' armée, que commande Monsieur le Duc d' Orleans, puisque celle de Monsieur d' Anguien, fortifiée de celle de Monsieur le Maréchal de Turenne, & des forces de Marsin, ne sera pas moins, que trente mil hommes.

Par l' ordinaire suivant nous vous ferons savoir ce, qu' il y aura été entrepris par la prémiere,

& ce, que pourra faire la seconde, si elle se joindra à la troisieme, & aux Troupes de Liege. L'ennemi sera bien averti par les Hollandois; nous en sommes assurés, & qu'ils ont ratifié les deux Traités, que vous avez passés avec eux. De s'être mis en campagne dans le 18. de Mai, ils font voir, qu'ils veulent exécuter de bonne foi ce, qu'ils ont promis, & je crois, qu'ils entreprendront quelque chose de memorable; car à l'envi des Francois, ils veulent étendre les limites de leur Domination. La foiblesse de l'Ennemi contribuë à tous ces beaux desseins, laquelle paroit d'autant plus visiblement, qu'ils ont fait demolir des Forts, qu'ils avoient construits en Italie, & donné la liberté à Madame de Carignan, après l'avoir tenuë prisonniere, & fort maltraitée, depuis que Monsieur son Mari s'est déclaré Francois. Si, à dessein de nous donner de la jalousie, ils se sont mécontentés, la Reine a de la joye de lui avoir donné sa confiance, au temps même, que sa Femme & ses Enfans étoient en la main de l'Ennemi, qui sera aussi occupé en ses propres Païs, & par l'armée Francoise & celle de Portugal. La nôtre marche en intention de reconnoître celle, que commande en personne le Roi Catholique, pendant que celle de Catalogne marche à la vuë de Taragonne, & Monsieur le Marêchal de la Mothe se promet de s'en rendre Maître, parce qu'il la tient depourvuë de Garnison, & ne croit pas, que le Roi d'Espagne ose tenter le sort d'un combat general.

Il est

Il eſt certain, que ſon armée eſt leſte, & qu' il a paſſé, de France en Catalogne, plus de neuf mille hommes, & lui en ayant autant payé pendant l' Hiver il peut tout entreprendre. En ce nombre la Cavalerie n' eſt pas compriſe, qui eſt conſiderable pour le Païs; & nôtre Armée de Mer, qui eſt composée de douze Gallions, & dix Galéres, ſera au plûtôt renforcée de vingt autres Gallions, qui ſe mettront à la voile dans le dixiéme, une partie & le ſurplus dans le dernier du prochain, comme auſſi un autre nombre de Galéres. Il eſt à ſouhaiter, que les Suedois de leur côté occupent l' Empereur, & s' accommodent avec le Danemark, auquel l' Empereur offre ſecours d' hommes & d' argent. Le Roi Catholique fonde une grande eſperance en la ſuite de cette guerre.

Et afin que Monſieur Torſtenſon n' ait point de prétexte, pour retarder ſa marche, j' ai fait reſoudre, qu' il ſera pourvû au payement du premier terme du ſubſide convenu, & je ferai envoyer les Lettres de change à Monſieur de Meulles. Sans doute il eſt ſoigneux de vous avertir de ce, qui vient à ſa connoiſſance, ſelon les ordres, qu' il en a, comme font tous ceux, qui ont l' honneur de ſervir le Roi dans l' Empire.

J' ai impatience de ſavoir, comme la Lettre, que vous avez écrite aux Princes & Villes, y aura été recuë. Ceux qui aiment leur liberté, ne ſe contenteront pas d' y répondre, & ſuivront les conſeils, qui leur ſont donnés; mais ceux, à qui

la ſer-

la servitude plait, ou qui la haïssant, n' ont pas assés de vigueur pour s' en défendre, en prendront un plus soumis. C' est assés vous entretenir de choses indifférentes, ou de ce, que vous avez entrepris. Il y a raison, que je finisse, & que je vous assure, que je suis &c. A Paris le 21. Mai, d'année 1644.

## Num. XI.

**Schreiben derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an den Grafen von Brienne, daß die Kayserlichen sehr auf den Dänischen Krieg baueten, und daher die Friedens-Gedancken fahren lassen, um deswillen auch dem Comte de la Thuillerie keinen Paß ertheilen wollen, worüber man sich bey dem Mediatore beschweret, und daß das Frantzösische an die Teutschen Stände abgelassene Schreiben Ingress gefunden, und einige sich resolviret, auf dem Congress zu erscheinen. d. d. Münster, den 21. Maji, 1644.**

Monsieur,

VOtre derniere Dépêche du 7. de ce Mois nous en fait esperer une autre, qui portera la resolution de la Reine, sur les nôtres précedentes, par Mr. de Bregy, que nous attendons. Cependant, comme elle ne nous oblige à aucune réponse, les affaires de nôtre emploi ne nous fournissent pas aujourdhui beaucoup de matiere de vous écrire.

La Negociation de la Paix generale est toûjours en même état, même elle est arrêtée, par le refus, que font les Commissaires de l' Empereur à Osnabrug, de faire la même communication de Pou-

Pouvoirs, qui a été faite en cette Ville; ils disent toûjours, qu' ils attendent les ordres de Vienne, où ils en ont écrit.

Quelques bruits, qui s' étoient repandus, que la réponse y étoit arrivée, nous ont obligé de différer nôtre Dépêche jusques au dernier, pour savoir, si la chose est veritable; mais voyant, qu' on ne nous a rien fait dire, nous avons sujet de croire, que cela n' est pas; & toutes les autres actions des Imperiaux nous font juger, que s' ils ont eû ci-devant quelques bonnes dispositions à la Paix, cette nouvelle guerre de Danemark les a changées, & que maintenant toutes leurs pensées vont à continuer la guerre. Ils se promettent, que cet accident leur fournira les moyens de rétablir leurs affaires par les armes, & tout leur conseil, & toute leur conduite nous font voir, que c' est leur dessein.

Prémierement cet artificie inventé pour nous desunir, en facilitant ici les affaires, & les arrêtant tout à fait à Osnabrug, montrent, qu' ils ne procedent pas de bonne foi.

Secondement l' Empereur ayant fait défenses aux Députés de l' Assemblée de Francfort, de se mêler des affaires de la Paix generale, ni de venir ici pour en traiter, autorise aujourd'-hui la resolution, qu' ils ont prise, sur les instances, que le Roi de Danemark a faites, qu' on ne passera point outre au Traité de la Paix, sans y comprendre ledit Roi.

En

En troisiéme lieu, quand ils s' excuseroient de ne pouvoir entrer en conference avec les Suedois, à cause de l' absence du Roi de Danemark, soit qu' ils prétendent de l'y faire admettre, comme nouvelle Partie, ou comme leur ancien Médiateur, lorsque les Ministres du Roi vont trouver ledit Roi, pour savoir ses intentions, & faire cesser les obstacles, qui retardent le Traité par son Interêt, les Imperiaux font des entreprises sur les personnes des dits Ministres, & rompent avec eux le Commerce de civilité, qui avoit été commencé.

Tout cela, Monsieur, fait paroitre des intentions bien éloignées d'un bon accommodement, & si les affaires ne changent de face, par le retour de l' armée Suedoise, dans l' Allemagne, suivant les promesses, que Mr. Torstenson nous en fait faire, il est bien à craindre, que nous ne demeurions long-tems ici, sans rien commencer.

Nous avons fait voir si clairement toutes choses à nos Mediateurs, que nous ne les croyons pas moins persuadés des mauvaises intentions de nos parties, que de la sincerité de nôtre conduite. Entre les autres points nous avons fort exageré celui, qui regarde Mr. de la Thuillerie. Le Comte d'Aversberg ne s' est point contenté de ne le recevoir pas à Osnabrug, de refuser un Passeport pour son voyage, & de faire des parties sécretes contre sa personne; mais il a blâmé ses Collegues, qui sont ici, de ce, qu' ils l' avoient visité, à cause, dit-il, qu' il va trouver leurs Ennemis.

nemis.

nemis. Nous avons relevé cette action bien hautement, comme une entreprise faite directement contre la liberté de l'Assemblée, & lorsque nous en avons fait plainte, nous avons déclaré franchement, que nous ne prétentions pas être venus à Munster, pour y être comme assiegés, que jamais le Roi ne se fût disposé d'envoyer ses Ambassadeurs dans une Ville d'Allemagne, pour y traiter la Paix, si Sa Majesté n'eût crû, que les Traités des Preliminaires, & les Passeports respectivement accordés, leur donnoient une entiere liberté, de dépêcher en tous lieux telles personnes, qu'ils jugeroient à propos; qu'en un moment s'il ne nous étoit permis d'envoyer a toute heure en Suede & en Danemark en Pologne, & par tout allieurs, nous nous trouverions ici dans leur Païs, avec un extrême desavantage, & il faudroit nécessairement convenir d'un autre lieu, ou cette liberté fût reciproque, & ne pût pas être contestée.

Qu'on donne tous les jours en France des Passeports, pour aller en Espagne, & en venir & passer en Flandres, sans alleguer cette chicanerie, qu'ils vont de la part de nos Ennemis, ou qu'ils les vont trouver, & que maintenant il n'y a personne, qui ne voye, qu'on auroit trés-grande raison de refuser le Passage par la France à des personnes, qui n'ont point d'autres pensées, que d'agir contre nous, & que les Espagnols n'en ont point du tout de l'empêcher à ceux, qui marchent pour des Dépêches du Traité general,

neral, quand ils ſont accompagnés de nos paſſeports, lesquels ne peuvent être conteſtés ſans une infraction manifeſte de la foi publique.

Cette mauvaiſe humeur du Comte d' Aversberg nous a tenu quelques jours en inquietude ſur le paſſage de Mr. la Thuillerie; mais enfin nous aprenons que, graces à Dieu, il eſt heureuſement arrivé à Minden, avec une Eſcorte de cinq cens chevaux, quoique le plus grand peril, qu' il avoit à courir, fût depuis Oſnabrug jusques-là. Les Imperiaux n' ont pû s' empêcher en cette rencontre de faire paroitre, combien cet Envoi leur déplait, & l' envie, qu' ils auroient, que la guerre de Danemark fût de longue durée. Nous ſavons de bon lieu, qu' auſſi tôt qu' elle eût été commencée par les Suedois, l' opinion du Comte d' Aversberg fut de rompre la Negociation, & qu' il en fit inſtance à la Cour de l' Empereur, lui remontrant, qu' il ne pouvoit prendre un prétexte plus favorable, que nôtre ſejour en Hollande, qui le juſtifieroit envers le Public & feroit rejetter les cauſes de la rupture ſur la France.

Nous avons enfin heureuſement convenu de toutes choſes, par nôtre Conference avec les Ambaſſadeurs Suedois. De deux Maiſons, qui ſe ſont rencontrées proche l' une de l' autre à mi-chemin d' ici à Oſnabrug, nous avons le choix de la plus belle, qui eſt à la main droite en entrant, un même chemin conduiſant à toutes les deux. Ils y arriverent les premiers, afin de nous rendre

rendre la premiere visite, qui a été le point où s' est rencontré jusques-ici la plus grande difficulté; ils nous avoient proposé de décider le different par le sort, & nous avons été long-tems sur cet article; mais nous ne l' avons point voulu faire, ayant toûjours déclaré nettement, que nous ne pouvions commettre à la fortune une prerogative, qui apartient au Roi sans contredit, & qui ne doit pas lui être disputée par ses plus grands Ennemis.

Le Resident de Suede, qui doit demeurer ici, pendant la Negotiation, est arrivé depuis quelques jours; il paroit fort bon homme. Nous avons aussi un Envoyé de la Reine de Suede, qui doit passer en France, pour faire entendre les raisons, qui l' ont portée à la guerre de Danemark, & celles, qui l' ont empêchée d' en communiquer le Dessein aux Alliés, avant que de l' exécuter. C' est un Gentilhomme François, nommé Cerisantes, qu' on dit avoir été autrefois auprès du Marquis de Fevre.

Monsieur le Duc de Wirtemberg arriva ici avanthier. Nous ferons ici tout nôtre possible pour tirer fruit de son voyage, afin que les 2000. Ecus, que nous avons ordre de lui donner, ne soient pas mal employés.

Monsieur Contarini nous a fait savoir, qu' on lui écrit de Vienne, que l' Assemblée de Francfort avoit fait grande consideration sur nôtre Lettre, & parloit de députer ici; que Empereur aprehendant, que la chose n' aille plus avant, cherche les moyens de la rompre, & que c' est

une des choses, qui lui fait à présent plus de peine. Le dit Sieur Contarini a temoigné, qu' il ne désiroit pas, que l' on sût, que cet avis vient de lui. Nous sommes &c. Du 21. May, 1644.

## Num. XII.

### Der Königin von Franckreich Schreiben an ihre Ministres zu Münster, daß sie versichert, wie der Kayser wegen des Dänischen Krieges die Tractaten suspendire, daß daher um desto mehr der Nordische Frieden zu befördern sey, Franckreich aber auf keine Weise die Garantie übernehmen, wohl aber bey den Türcken die Ragotzische Partie halten könne, da der Kayser so gar Tribut dorthin bezahle, daß dem Ragotzi die Assistenz-Gelder gezahlet werden solten, und vor den Gesandten an ihn eine Instruction aufzusetzen sey, der auch in Pohlen negotiiren solte, daß denen Schweden zu insinuiren, wie ihnen keine Subsidien bezahlt werden könten, biß sie wieder auf Teutschen Boden agirten, die Mediation der Republique Venedig auch zu Oßnabrück zu etabliren sey, ꝛc. d. d. Paris, den 28. Maji, 1644.

Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien,

LE même jour, que je vous ecrit, que le Sieur de St. Romain n' étoit pas encore arrivé, il me rendit une Lettre, en datte du 13. de ce Mois, & me donna un bien ample information de ce, qui se passe à Munster. J' ai reconnu, & par vos Dépêches, & par vos discours, qui sont fondés sur ce, qu' il m' a avancé par les Ministres de l' Empereur, que leur Maître n' a nulle disposition à la Paix, & l' on pourroit même douter, qu' il l' eût jamais euë, puisqu' il l' a changée sur un acci-

accident survenu, qu'il ne pouvoit prévoir, & qui ne doit point altérer l'état des choses, encore que la rupture entre les Couronnes de Suede & de Danemark aporte plus de difficulté au Traité de la Paix generale, & ne doit pas empêcher totalement un si bon effet. Et puisque le dit Empereur considére le Roi de Danemark, comme son Allié, & qu'il veut, qu'on ne puisse faire de Paix, qu'il n'y soit compris, au pis aller il faudroit finir cette guerre, & y chercher des remedes, comme aux autres dont l'Europe est affligée.

Il pourra arriver, que le Roi de Danemark bien conseillé, & la Reine de Suede aussi, termineront leurs différents, & sans attendre la conclusion de la Paix generale, feront la leur particuliere, se prévalans de la Mediation de tant de Princes, qui la leur offrent. Plusieurs raisons engagent les dits Princes à s'entremettre de leur Traité, & moi particulierement pour établir par tout le repos. Car, si cette guerre n'étoit assoupie, il seroit à craindre, que la Paix generale ne se rendît trop difficile, que les Parties principales, dont les Ministres sont déja assemblés, pourroient changer leurs desseins, selon les avantages, que l'un des Partis gagneroit sur l'autre, & déja l'Esprit de l'incertitude paroit en ceux de l'Empereur. Il faut esperer, que le Sieur de la Thuillerie, arrivant près de ces Princes, les pourra disposer à donner leurs ressentimens au bien public, & qu'il établira, entre leurs Couronnes, leurs Personnes

& leurs Sujets, une bonne & ſincere amitié, prenant des précautions par le Traité, qui ſe fera, qu' il ne puiſſe à l' avenir naître entr' eux aucun ſujet de contention. La haine, qui eſt entre les Nations, & qui commencé au jour, que les Royaumes ſe ſont diviſés, ainſi que vous l' avez tres-bien remarqué, eſt une diſpoſition prochaine pour venir entr' elles à rupture après un accommodement; & c' eſt à quoi il ſe doit autant ou plus appliquer, qu' à faire oublier les injures recuës. Chacun des intéreſſés, pour ſe décharger, accuſe l' autre, & il peut être veritable, que tous deux ont ſujet de ſe plaindre, ou du moins de deſirer, que, pour un renouvellement de Traité, l' on établiſſe des conditions honnêtes, ſous lesquelles un chacun d' entre eux puiſſe demeurer content: il eſt bon, qu' il y aît entre eux quelque jalouſie, pourvû qu' elle ne produiſe point des effets auſſi dangereux, qu' une rupture ouverte, par le déſir de s' agrandir de la ruine de ſon voiſin. C' eſt au dit Sieur de la Thuillerie de leur faire comprendre le mal, que leur diviſion peut cauſer, & le bien, que leur réunion produira, &, comme il eſt porté par les Inſtructions, que vous avez concertées entre vous, préférer tous les partis, qui ſeront propoſés, à celui de remettre la Negociation de cette affaire à Oſnabrug, qu' il faudroit plûtôt pourtant accepter, que de ſouffrir entre eûx la continuation de la guerre. Je juge comme vous, qu' il faut, que je n' entre point en garantie du Traité, & que cette propoſition a des ſuites ſi domma-

dommageables pour le présent, & pour l'avenir, que pour rien je ne m' y dois engager.

Il importe au bien de mon service d' éviter, que les Suedois s' apercoivent que, par leur imprudence, je pourrois être engagée d' éntrer en guerre à l' encontre d' eux; car cette consideration, ne seroit pas assés forte pour les empêcher d' attaquer le Danemark, quand l' occasion s' en présentera, & ils considéreroient moins mon alliance & mon amitié, puisqu' ils auroient prévû des cas, qui la leur pourroient faire perdre, & quand bien ils me requerroient de la dite garantie, je ne puis m' y soumettre, qu' en toute extremité, & qu' aprés avoir pris toutes les precautions imaginables, pour leur faire voir, que s' ils en avoient du repentir ils m' y auront forçé. J' ai eu sujet de me plaindre, qu' ils ont commencé cette querelle, & bien plus, de ce, qu' ils ont fait marcher contre le Roi de Danemark, le General Torstenson; puisque s' occupant à cette guerre, il a abandonné celle, qu' il est obligé de faire à l' Empereur, & pour diversion à ses forces il m' est de necessité d' apuyer le Prince de Transilvanie. C' est à mes Conseillers d' en prendre la défense, que la vôtre commence. C' est aussi, sur quoi le Sieur de Saint Romain s' est plus étendu. Je connois, que le bien de mes affaires le veut, & l' état ou elles sont ne me presse pas d' appeller l' ennemi du nom Chrétien, & s' il le falloit, je le pourrois faire avec moins de honte & charge de ma Conscience, que ne fait pas l'

Empereur, lequel, pour en être assisté, lui soumet un Royaume, qu' il devroit défendre; mais il n' est pas tems d' examiner les fautes des autres, il vaut mieux considerer ce, qui peut être utile à la Chrétienté. Je ne saurois ma persuader, qu' il y ait un Prince ou Potentat, auquel la trop grande puissance de la Maison d' Autriche ne soit suspecte, ni qui n' aît connoissance, que, pour s' agrandir, tous moyens lui paroissent justes, jusques à abandonner la Religion, dont souvent ils ont voulu marquer leur ambition. Ces verités sont trop claires pour s' arrêter à les prouver; il ne faudroit, que se souvenir, comme ils ont abandonné à l' Electeur de Saxe, l' Archevêché de Magdebourg, au Roi de Danemark celui de Breme, & à nombre d' autres Protestans la possession de divers Evêchés; je dis en ces derniers tems, & qui voudroit remonter plus haut, lorsque l' Empereur Charles V. publia la Bulle de l' Interim, avec clauses basses & dommageables à la Religion Catholique, en vertu de laquelle les Catholiques furent privés de leurs biens, & la Religion Protestante établie dedans l' Empire, il est aisé de juger qu' ils n' ont point de sujet de reprocher à la France, qu' elle est Alliée avec des Barbares, en designant, sous ce nom, les Suedois & les Hollandois, & d' autant moins, qu' ils contractent des confederations avec les Danois, unis de créance aux Suedois, non pour les défendre, mais pour empêcher la conclusion de la Paix. Pour les y forcer, je trouve tous les moyens, qui y

tendent, licites & legitimes, & sans ratifier le Traité, que la Suede a fait avec le Transilvain, je l' executerai en ce, que je lui ferai fournir la quote part, que j' y dois des sommes promises, & par mes offices, que je ferai rendre à la Porte, je tâcherai d' empêcher, qu' il ne lui soit défendu de poursuivre sa pointe, & la reparation de tant de torts, qu' il a soufferts. Je veux bien lui faire esperer que, dans le Traité de la Paix, j' y considererai ses intérêts; mais cela soit néanmoins dit de bouche, sans qu' il soit rien couché par écrit, & en des termes, qui ne m' assujettisent à ne la pouvoir faire, que de son consentement, à quoi je ne suis point obligée, & pour ne l' avoir pas promis, & pour remarquer, qu' il n' y hazarde rien, quand bien il n' y seroit pas compris, en ce, qu' étant tributaire du Grand Seigneur, l' Empereur ne l' oseroit attaquer, ni entrer en son Païs, pour ne s' attirer une puissante guerre sur les bras, qu' il témoigné si fort craindre. Et puisque, sans aucune nécessité, il se rend si fort tributaire de la Couronne de Hongrie, & cela faisant un même effet, ne donne pas aux Ennemis l' avantage de publier, que je cherche à faire durer la guerre, en m' embarquant à une nouvelle; & quoique mon intention soit bonne & portée au repos de la Chrétienté, les ennemis ne laisseroient pas de publier le contraire à son avantage.

Pour informer Ragotzy de mes bonnes intentions, j' ai jugé, que le Sieur de Croissy, Conseiller au Parlement, qui est auprès de vous, y seroit

plus propre, que le frere du Baron d' Avaugour, & pour être deja avancé, & parce que le dit d' Avaugour est trop haï en Pologne, par où ayant à passer, il y feroit un effet contraire à mon dessein, son nom choqueroit sans doute ce Prince, qui s' est plaint de l' ainé. Vous aurez donc à délivrer une Instruction audit de Croissy, & les Lettres de Créance, que je vous envoye, qu' il aura à rendre au Roi de Pologne, & audit Ragotzy, témoignant audit Roi, que j' ai été touchée de la perte, qu' il a faite, puis qu' elle m' a privé de lui donner une preuve de mon affection, levant aux saints fonds de baptême l' Enfant qu' il attendoit.

La dite Instruction contiendra de plus toutes les choses, que vous croyez pouvoir être utiles au service du Roi mon fils, & en remerciant le dit Roi des avantages, qu' il a faits par le Sieur Roncalli, Resident en cette Cour, & des bons Conseils, qu' il a donnés pour s' avantager en la Conclusion de la Paix ; en sorte, que ceux de la Maison d' Autriche demeurans unis, les nouveautés, qu' ils entreprenent continuellement pour venir à bout de leurs entreprises du dessein de la Monarchie universelle, demeurans chatiées, qu' elle n' ait pas tant de volonté, & moins de moyen à l' avenir de troubler le repos de la Chretienté. Et comme l' on vous a deja dit toutes les propositions, qui ont été faites par le dit de Roncalli, vous pourrez prescrire audit de Croissy, comme il devra se conduire, afin de continuer le Roi dans ses pensées, & en avoir la Ratification de sa bouche.

Il ne

Il ne faudra pas oublier de faire connoître au dit Roi, comme la France se tient obligée, qu' à sa seule consideration il se soit empêché d' entrer en guerre avec la Suede, afin de l' obliger à continuer, quoique l' on sache bien que d' autres respects, que ceux de la France l' auront empêché de ne prendre pas les armes. Il dira de plus au dit Roi, qu' il a ordre de passer vers le Prince de Transilvanie, pour tirer parole de lui, qu' il n' entreprendra rien contre la Pologne, & priera le dit Roi de vouloir aussi de son côte ne rien faire contre le dit Prince. Pour l' y disposer, le dit Sieur de Croissy se servira des puissantes raisons, que tout Prince Chrétien doit, autant qu' en lui est, s' empêcher d' être cause, ou fournir de sujet d' appeller en la Chrêtienté l' Empereur Ottoman, & qu' en attaquand un Prince, qui lui est tributaire, ce seroit l' y convier; qu' il n' importe pas, que la guerre se fasse entre les Chretiens, quand elle peut servir à les reduire à une Paix generale, & qu' il n' y a point de moyen plus propre à y engager ceux de la Maison d' Autriche, qu' en leur suscitant des ennemis de tous côtés; que je n' ai point de part à l' ouverture de la guerre, declarée par le dit Prince à l' Empereur; qu' il est juste, que je m' en avantage, puisque moi & les Alliés de la France sommes en Armes pour défendre la liberté publique.

Ce discours lui donnera lieu de passer à un autre, & essayera de persuader le dit Roi, que mes prétentions sont toutes sinceres en son en-

 droit,

droit, & auront en objet de l' aſſiſter lui & ſa Maiſon, qu' il fait ce, qu' il ſe peut promettre d' Autriche, & que pour leur être Allié, & parent au ſecond degré, il n' en reçoit pas plus d' aſſiſtance, qu' ils forment des deſſeins ſur ſa mort, & ſongent à ſe mettre ſur le Trone de la Pologne, qu' il peut eſperer de vivre auſſi long tems, & que l' exemple de ſa promotion en puiſſe faire naître un ſecond à l' avantage de ſon fils, & que ce ſont mes deſirs, & à quoi je contribuerai volontiers mes offres & mon entremiſe. La fin de ce voyage étant d' empêcher une rupture entre les dits Roi & Prince, le dit Sieur de Croiſſy s' employera avec adreſſe pour y parvenir.

Arrivé vers le dit Prince Tranſilvain, il executera ponctuellement les ordres, que vous lui avez preſcrits, & au moment, que je ſaurai ou il déſire, qu' on lui faſſe remettre l' argent, qui lui a été promis, je ferai ſatisfaire, ſoit à Veniſe, à Conſtantinople, ou à Varſovie.

Je travaillerai auſſi avec ſoin à empêcher, que les préſens, & le tribut, qui ſont envoyés à la Porte, n' en tirent des ordres, qui neceſſitent le dit Prince à ſe départir de ſon deſſein, & s' il eſt beſoin d' y contribuer, je n' y épargnerai pas mon argent, & bien que je dûſſe éviter tant de dépenſes, étant obligée d' en ſuporter d' extrêmes, celle-ci me ſemble ſi utile, que je la ferai gaiement.

Vous rendrez compte du Voyage du dit Sieur de Croiſſy, & des reſolutions, que j' ai priſes ſur l' affaire, dont eſt queſtion, tant au Sieur de la

Thuil-

Thuillerie, qu' au Marêchal Torstenson, afin que l' un étant en Suede, informe les Regens, & que l' autre étant assuré, qu' on executé ce, qu' on a promis, soit d' autant plus soigneux de porter les Suedois à ce, qui les a engagés, & lui de son côté à faire ce, qu' il doit.

Son entrée dans le Païs de Danemark a changé le Theatre de la guerre, & l' ouverture d' une nouvelle a donné de grandes esperances aux Ennemis: Dieu veuille, qu' elles ne soient pas suivies de grands avantages! Ils en tirent déja un notable en m' engageant à faire des dépenses, que j' ai peine à suporter, & il m' a fallu accroitre le nombre des Troupes dont mes Armées étoient composées, afin de les mettre en état de pouvoir agir avec vigueur contre celles de l' Empereur, & du Roi Catholique, les quels déchargés de la crainte, que celle du dit Torstenson leur donnoit, sont en état de m' en opposer de plus grandes. Vous insinuerez adroitement aux Ministres de la Couronne de Suede, qu' ils ne doivent pas esperer, que je leur fasse payer le subside ordinaire, parce que leur entrée aux Païs du Roi de Danemark m' a engagée à tant de dépenses, que j' aurois droit de prétendre m' afranchir de celle-ci, & essayez au moins de les en rendre capables, du moins, qu' ils ne toucheront l' argent de France, que pour continuer la guerre dans l' Empire, & il est remis à vôtre prudence de faire en ce particulier ce, que vous jugerez pour le mieux. Vous recevrez cependant bientôt les Lettres de change,

pour

pour faire acquiter ce, qui ſera dû au terme de Juin, & je mande au Sieur de Meulles, qu' il ſera informé des raiſons de tout ce, qu' il aura à dire & faire pour ce regard, lequel a deja bien fait comprendre aux Suedois, qu' il ne leur ſcra rien délivré, qu' ils ne ſeront pas en Campagne, & que leur armée ne fera pas tête à celle de l' Empereur, & diverſion à l' avantage de la Cauſe commune.

La ſuite de la conduite des Miniſtres Imperiaux fait bien reconnoître, qu' ils ne marchent pas de bon pied au Traité general, puis qu' ils s' efforcent de détourner les Princes & les Villes Imperiales, de députer aux Villes concertées pour conclure la Paix, & il eſt étrange, qu' ils oſent avancer, que ce droit ne leur eſt pas acquis, après l' avoir reconnu au Traité Préliminaire, & plus ils les veulent diſſuader d' y députer, plus vous aurez à les en preſſer. Leur avantage eſt ſi clair, que ne l' embraſſant pas, il faut qu' ils ſoient las de conſerver leur liberté, qu' ils affectent de ſe faire un Maître abſolu au lieu d' un Empereur, qui eſt ſeulement Chef de l' Empire, & qui n' y peut rien établir, que du conſentement des Diettes.

Il eſt étrange, que les Eſpagnols ne ſe rébutent pas de propoſer un Traité particulier, après qu' il leur a été ſignifié, que la France ne s' y reſoudroit jamais, & qu' elle affecte une Paix avantageuſe & honorable à ſes amis, qu' elle ne veut & ne peut abandonner. Si ceux là ſont

barba-

barbares, pour uſer du terme dont ces Ennemis les deſignent, nous ſerions peu habiles de les perdre en un jour, & l' argent, qui a été conſommé, & tout le ſang répandu pour leur liberté, auroit été bien mal employé. Les artifices des Eſpagnols ne produiront pas un ſi mauvais office, & les Mediateurs doivent s'aſſurer, qu' on ne traitera la Paix qu' aux lieux concertés, & par leur entremiſe, que l' on veut les avoir pour temoins de la ſincerité de nôtre conduite, & en la ſuite du Traité ils reconnoîtront, que je veux établir une Paix ſure & durable à la Chrêtienté. Je ne vous ai point envoye à Munſter, pour faire parade du deſir de la Paix, mais pour la traiter & conclure, aſſurée, que je ne pouvois pas confier mes affaires en meilleurs mains; & cela même étant declaré par vous aux Mediateurs avec force, leur inſinuera puiſſamment, que ce, qui eſt avancé par les Eſpagnols, eſt un pur artifice, trop groſſier pour ſurprendre des perſonnes de leur intelligence, & de leur capacité.

Il eſt certain, que la rupture arrivée entre la Suede & le Danemark, empêche, que le Roi de Danemark ne puiſſe continuer ſa mediation, que quand ils auroient conclu leur Paix particuliere, il ſeroit malaiſé, que les Suedois lui confiaſſent leurs interéts, & pour l'avoir offenſé, & pour avoir à les demêler avec ceux, qu' il a appellés à ſon ſervice & ſecours. Ainſi il y a raiſon & neceſſité d' en établir un autre, & l' Empereur ayant conſenti, que Veniſe remplît cette place à Munſter, ne

ne peut plus la rejetter à Osnabrug, ni les Suedois, soit pour avoir agrée, que cette Republique prît à sa charge une affaire de telle importance, que pour lui être Alliée, & qu' en ses Ministres on doit esperer d' y trouver de la sincerité & de la capacité, qui sont les deux conditions essentielles à un Mediateur.

Il seroit à la verité plus honorable, qu' il y eût un Ambassadeur, qu' un Secretaire de la Republique à Osnabrug, pour les Princes, qui s' y doivent trouver ; mais il leur peut être plus utile, que celui, qui sera à Munster, aît seul la charge de la Negociation, & allant souvent vers eux, ils recevront autant d' honneur, que s' il y residoit continuellement. Pour moi je suis si persuadée de cette raison, que si j' etois en la place des dits Princes, je ne ferois nulle instance au contraire ; vous pourrez vous en ouvrir avec le Sieur Contarini, que j' entre volontiers dans ses sentimens, & que je suis pleinement persuadée, qu' il accomplira en homme d' honneur, & en vrai Gentilhomme Venetien, ce qui lui a été confié ; que si mes offices lui sont necessaires pour parvenir à ses fins, je les lui offre avec affection. Je n' ai garde de blâmer ce, que vous avez executé, rompant le fil de la Negociation, non que les Ordres, que je vous avois envoyés, ne fussent a mon avantage : Mais c' est en prendre un plus grand, que d' unir à soi les Alliés, & leur faire comprendre, qu' on ne se veut point séparer d' eux : Aussi quand je vous l' ai écrit, je n' avois pas été avertie

de la

de la difficulté, née entre les Suedois, laquelle est si peu fondée, que je ne la pouvois prévoir. Le Comte de Nassau & ses Collegues ont blâmé le Comte d' Aversberg, ainsi que vous me l' avez écrit; que s' il reçoit les ordres de Vienne, comme je ne le puis mettre en doute, vous n' aurez qu' à continuer, & à concerter les termes du Pouvoir, ainsi que je vous en ai donné la permission.

Que le dit Comte d' Aversberg aît fait difficulté de voir le Sieur de la Thuillerie, peu m' importe, soit qu' il l' aît refusé pour n' avoir pas été visité du Nonce, de vous, ni du Sieur Contarini, quand il fût à Munster, & pour se fâcher de ce, qu' il va en Dänemark, d' autant qu' en l' un des cas il ne peut qu' être blamé, étant arrivé, & parti inopinément & affectant d' y être inconnu, & en l' autre il témoigne, que son Maître seroit marri, que l' on moyennât la Paix entre les Couronnes, qui sont en rupture, de quoi l' on peut connoître & conclure, ou qu' il ne veut point de Paix, ou qu' il reste un sujet de rentrer en guerre. Si le Roi de Danemark s' apercevoit de cette belle disposition, qu' on a pour lui & ses interêts, il pourroit bien être affés prudent pour rompre avec eux, & se mieux disposer à l' accommodement avec la Suede, puisqu' en son âge & en la constitution présente des affaires, la continuation de la guerre ne lui peut être que ruineuse.

J' espere, que les Espagnols se méconteront autant aux mouvemens, qu' ils esperent en France, qu' a fait le Duc de Baviere, en son entreprise

sur

ſur Briſac, puisque le châtiment de quelques Soldats a apaiſé le bruit, qui y avoit paru, & que les Grands de ce Royaume, comme les Gentilshommes, les officiers & les peuples ne reſpirent, que l' obeiſſance. Je m' applique auſſi à ſoulager les miſerables, & départs mes graces & mes bienfaits à ceux, qui paroiſſent liés aux interêts de l' Etat.

Depuis que j' ai donné un Gouvernement à mon beau-frere, le Duc d' Orleans, pour lui témoigner de plus en plus la confiance, que j' ai en lui, & la ſatisfaction, qui me reſte de ſes ſervices, cette reſolution a été louée des plus ſages, comme d' avoir fait pourvoir de celui de Champagne le Duc d' Anguien. Les ſeuls, à qui la proſperité de l' Etat déplait, en ont eû de la jalouſie, avoüans, que les moyens d' en troubler le repos leur étoient ôtés.

Ce que vous mandez, que le Duc de Baviere traverſe la Paix, m' a ſurpris; ſon âge & celui de ſes Enfans, lui devroient imprimer un mouvement contraire, & il ne dependra pas de lui, ni d' empêcher que l' affaire de Palatinat ſe traite à Munſter, ni de la faire vuider à Vienne; elle eſt de celles, qu' il faut décider pour établir la Paix dans l' Empire, & qui examinera bien ce, qui s' eſt paſſé depuis longues années, connoitra, que comme elle a ſuivi le revolte de Bohême, qui a été la ſource de la guerre il faut, qu' en l' aſſoupiſſant, l' on termine auſſi cette affaire. Et vous l' avez bien remarqué, afin d' être utile au dit Duc, & tirer avantage du pouvoir, qu' il a dans l'

Alle-

Allemagne, il faut faire effort pour renvoyer ce different à Munster. Sans doute ses parties le demanderont & étant appuyées de l' Electeur de Brandebourg, le dit Duc & même ses partisans seront forcés d' y consentir.

Je me suis souvent expliquée, que les Hollandois n' ont point droit de prétendre, qu' il ne soit rien innové au traitement accuntumé d' être rendu à leurs Ministres, pour ce, que j' ai consenti, que vous continuassiez de faire à celui de Venise, qu' il n' echêt plus d' en parler, & si leurs Ministres eussent été bien informés de la pratique derniere de Rome, ils auroient eû juste sujet de se plaindre, puisqu' on leur vouloit rétrancher, ce dont ils étoient en possession, leur proposant de suivre à Munster, ce qui se pratique à Rome, & de ce, que le Marêchal d' Estrée a reconnu, que c' étoit un usage de les conduire jusqu' au Carosse, & qu' il l' avoit ainsi pratiqué, & si par concert, on s' en dispensoit, c' étoit pour avoir moins de peine. Je serai trés-aise, que vous vous tiriez de l' embarras où les contestations vous mettent, trouvant pour cet effet quelque bon expedient.

J' aprouve l' Instruction, que vous avez dressé pour le Sieur de la Thuillerie, selon les Memoires, que je vous en avois envoyés, & pour les considerations très-importantes, qui ne vous sont point inconnuës, & qui s' apuyent même de l' état où leurs Ambassadeurs seront en Danemark, & qui par leur puissance seront pour y donner la Loi. Je lui mande de se relâcher, &

leur donner le Titre & la main, & par là je leur fais esperer, qu' ils le pourront avoir en divers Lieux, & bien, que les Espagnols usent de grandes, ou de pareilles déférences envers Savoye en cette Cour, & par tout ailleurs, & qu' ils vivent pourtant à Rome avec lui comme fait l' Ambassadeur de France, & à leur exemple j' en pourrai excepter quelqu' un, où tels honneurs ne seront rendus aux Hollandois, & j' excepterai le lieu de Munster, où je ne me relâcherai envers eux, que de la sorte, que je vous l' ai mandé. Que si vous jugez, que cela leur étant raporté, ils soient pour devenir plus traitables avec vous, vous leur en pouvez faire donner part par le Secretaire Basset, & essayerez de vous ajouster avec eux, ménageant les divers partis, qui vous ont été laissés par les précedentes Dépêches; & pour celui de Savoye, je lui ai fait consentir, qu' il ne demandera rien à Munster, que ce, qui se pratique à Rome.

Pour la détention du nommé Beaufort, & pour les nouvelles, que vous me mandez, de ce, qui se passe en Flanders, je les considére peu. Je vous ferai savoir au premier jour, à quelle Place mon armée sera attachée, & ce, qu' aura fait de son côté le Duc d' Anguien.

Si les Lettres venuës d' Espagne, ne me trompent pas, le Maréchal de la Mothe sera pour y faire quelque grand progrès, ayant une armée si puissante & complete, que j' en suis emerveillée; car si bien j' avois donné les ordres pour la rendre telle, je n' avois pû croire, que les Officiers

y fis-

y fissent un si bon devoir, d' y passer leurs recruës complettes; mais il se peut dire, qu' il n' y trouve pas diminution sur le projet, qui avoit été arrêté, d' un dixieme, & les Bagages des Officiers suivoient une autre route, que celle de la marche, qui ne sont pas dans leurs Lieux, & sans être escortés de quelque nombre de Soldats. Mon armée navalle est déja sur leur Côte, & elle se rafraichit & se fortifie de mois en mois.

Vous recevrez une Lettre, que je vous ai écrite à la priere des Ambassadeurs de Portugul, les quels affectent, que celui, qui est à la Haye, joigne celui, qui vous avez méné, & doutant d' avoir un Passeport, voudroient qu' il s' avancât de son côté, & que vous l' envoyassiez recueillir par l' un de vos Carosses, afin d' entrer dans Munster sans difficulté. Je ne leur ai pas pu réfuser la Lettre; mais il est remis à vous d' y deférer ou non, qui aurez à considerer ce qui est faisable, & si l' humeur de cet homme est compatible, ou non; & afin qu' ils n' ayent pas sujet de se plaindre de vous, ni de s' embarquer sur ma Lettre, je leur dirai, en la leur faisant délivrer, qu' avant que de se mettre en chemin, elle vous soit envoyée, & concerté avec vous ce qui est à faire. Leur Maître est en Campagne, & promet de faire une grande diversion dans la Galice & l' Estramadoure.

J' oubliois à vous mander, que les Espagnols, qui sont si scrupuleux de traiter avec des Rebelles & des Heretiques, ont reconnu l' Assemblée de

Londres pour un Parlement legitime, & dans le moment, que le Roi de la Grande Bretagne avoit accordé la liberté de conſcience à ſes Sujets Irlandois: ce que cela peut produire au préjudice de la Religion, vous le concevez aiſément.

Je ne vous ferai point de reponſe ſur le fait de Liege; Je crois, que Marſin ſera bientôt joint où il lui eſt ordonné d'aller, mais pourtant ne déniez pas votre intervention pour faire ceſſer la meſintelligence, qui paroit entre les Liegeois, & la Landgrave, puisque la durée de leur diviſion pourroit ruiner les Troupes de Marſin. Cette Lettre eſt ſi longue, que pendant le tems, qu' on a employé à l' écrire, on en a eû aſſés pour en recevoir, qui pourroient y faire apporter quelque changement, ou quelque éclairciſſement, & de fait, par la voye de Veniſe & de Conſtantinople, j' en ai eu deux du Prince Tranſilvain, conviant de ratifier & exécuter le Traité, & de lui donner moyen de continuer la guerre, & de faire remettre à Conſtantinople les ſommes, qui lui ont été promiſes en mon nom. Dans la Lettre de change, qui lui ſera renduë par le Sieur de Croiſſy, je ferai mention de deux ſommes, & il lui pourra promettre de toucher ſon argent, où il l' a déſiré autrefois; Il lui ſera peut-être plus commode, & à nous plus facile à Veniſe, où on le lui peut offrir, & ſi le dit Prince y fait difficulté, on le remettra à Conſtantinople, où le changement arrivé par la condamnation de deux Miniſtres premiers, par la mort de leur Mufti, & par l' établis-

ſement

sement d' un favori, pourroit bien y changer la face des affaires, & d' autant, plus que le Resident de l' Empereur a deja recherché les bonnes graces de ceux, qui leur ont succedé. Mais le Sieur de la Haye ne s' etant pas épargné, a usé de beaucoup de diligence, & il se promet de rendre un bon service en cette occasion. Il a fait avertir le Resident de Ragotzy, que son Truchement est gagné par celui de l' Empereur, & il y a une preuve, qui ne peut être contredite; puisque le Resident de l' Empereur le donne & le présente pour témoin des choses, qu' il avance; mais la necessité de s' en servir, force à s' y confier, qui est la raison, que celui du dit Transilvain lui a donnée, le quel pourtant étant averti, essayera de pourvoir à s' en assurer, & comme les gens de cette condition sont à qui plus leur donne, il pourra prendre de l' argent de l' autre, & servir fidellement Ragotzy.

Nous avons été tout présentement avertis par un Capitaine, dépêché par le Marechal de la Mothe, qu' ayant eu nouvelle, que les forces d' Espagne avoient investi Lerida, & qu' elles étoient foibles, il s' étoit avancé trois mille hommes de pied, & quinze cens chevaux, pour jetter des hommes dans la Place, & les reconnoitre; mais qu' ayant trouvé leur armée toute complete, & forte, il auroit été attaqué & son Infanterie défaite, mais pourtant qu' il y a jetté du secours.

Je vous écris cela confusément, & plûtôt pour vous eviter d' être surpris, de ce que les

Ennemis en pourroient publier, qu' à autre dessein, & ayant resolu, quand j' aurai eû une ample information, de vous en faire part. Cette perte sera reparée par six mille hommes de pied, & plus de mille chevaux, qu' on y envoye, & qui se trouvent assemblés en Limosin, & y seront en peu de jours. Vous ne parlerez point de cette nouvelle, que vous ne l' ayez circonstanciée, & au vrai. Sur ce je prie Dieu, qu' il vous aît, Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé Anne*, *& plus bas De Lomenie.* A Paris le 28. Mai, 1644.

## Num. XIII.

**Ejusdem Schreiben an eben dieselben, daß der Portugiesische Gesandte im Haag nach Münster zu kommen, und dem Congress beyzuwohnen verlangte, daher sie vor denselben Sorge tragen, und ihn protegiren solten, d. d. Paris, den 28. Maji, Anno 1644.**

Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien,

J' Ai été priée par Monsieur le Marquis de Cascas, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Portugal, de vous recommander l' un des Ministres du même Roi, qui le sert en Hollande, & qu' il desire faire passer à Munster, pour être adjoint à celui, que vous y avez méné, á ce que vous le favorisiez, & protegiez, tout ainsi que vous faites l' autre. Et par ce, que je désire de complaire audit Roi, en tout, & même au Marquis de Cascas, le dit Ministre s' y étant rendu,

rendu, vous aurez pour lui le même soin, que vous avez de l' autre, & que vous agissiez en leur faveur, ainsi, qu' il est porté par vos Instructions, & cette-ci n' étant pour aucun autre sujet, je ne vous la ferai plus expresse, que pour prier Dieu, qu' il vous aît &c. A Paris le 28. Mai, 1644.

## Num. XIV.

Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin von Franckreich, daß allerdings das dem Venetianischen Gesandten zugestandene Ceremoniel andern Republiquen und Staaten kein neu Recht geben könte, Holland aber doch müste menagiret, und das Ceremoniel vor ihrer Ankunfft reguliret werden; die Erlaubniß, eine neue Vollmacht zu entwerffen, weise die Begierde zum Frieden auf Frantzösischer Seite, worzu der Kayser ietzo gar nicht inclinire, daß hingegen auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth beschlossen worden, Gesandten auf den Congress zu schicken, worüber der Kayser sehr allarmiret, und Uneinigkeit unter denen Reichs-Collegiis zu erwecken suche, daß der Graf Auersberg solte durch den Graf von Lamberg abgelöst werden, zwischen dem Kayser und Dänemarck aber noch keine Alliance geschlossen sey, indessen Schweden in die Venetianische Mediation gewilliget. d. d. Münster, den 28. Maji, 1644.

Madame,

NOus aurions bien expliqué nos sentimens par nôtre Dépêche du 29. du Mois passé, si nous avions donné sujet à V. M. de croire par nôtre discours, que ce qui a été fait ici envers l' Ambassadeur de Venise, fournisse un prétexte

nouveau à tous les autres Princes & Etats, d'augmenter leur prétention. Nous avons bien crû, qu' il y a une telle jalousie entre les dits Princes, & qu' ils tirent tellement à consequence ce qui se fait en sa faveur, pour s' en prévaloir, dans le desir, que chacun d' eux a de s' avancer, & d' obtenir de nouveaux honneurs, qu' il est comme impossible de se garantir de cet inconvenient; mais nous n' avons pas estimé pour cela, que cette jalousie soit née d' aujourd-hui, ni qu' elle procéde seulement de ce qui a été pratiqué par nous, à l' endroit de l' Ambassadeur de Venise.

Nous pouvons assurer avec verité V. M. Madame, que ce n' a point été nôtre pensée; nous savons trop bien que le traitement que nous avons eû ordre de faire à Mr. Contarini, n' est pas un honneur nouveau, & qui, sous le Regne des deux derniers Rois, les Ministres de la Republique de Venise ont été en possession par tout, d' une entiére égalité avec ceux de France, dans la quelle même ils sont toûjours demeurés avec tant de pointilles, qu' ils ont pris garde dans les accompagnemens, à ne faire pas une seule démarche par dessus ce. qui avoit été fait en leur endroit par les Ambassadeurs de France.

Il se peut bien faire, que, par nos avis particuliers, nous avons trouvé quelque chose de rude à l' introduction de cette Coûtume, & à la pratique trop exacte, qu' en font les Ministres de la Republique; mais nous avons remarqué en

même

même tems, que c' est un mal, que le long usage a rendu sans remede. Et il faudroit combattre le sens commun pour n' avouer pas, qu' il y a autant d' égalité entre deux Ambassadeurs, qui se laissent respectivement sur le haut dégré, qu' entre ceux qui s' accompagnent tous deux jusques au Carosse; & que cette sorte de vivre différente, ne fait que pratiquer une même egalité, en deux diverses manieres.

Ce jugement, que nous avons fait d' abord a été ce, qui nous a le plus étonné, que Mr. Contarini, pour une diversité de si peu d' importance, & parmi deux coûtumes différentes, que nous pouvons suivre, sans nous faire préjudice l' un a l' autre, ait voulu rompre le commerce avec nous, & ne visiter pas l' un de nous à son arrivée, pour nous obliger de traiter plûtôt, comme il est certain qu' on avoit toujours fait a Rome jusques aux dernieres années. Nous n' avons jamais prétendu de lui ni l' un, ni l' autre, en le visitant, que les mémes honneurs, qui lui avoient été faits en recevant sa visite; dans l' incertitude on nous étions de ce, qui se pratiquoit aujourd-hui à Rome, ou Mr. Contarini soutenoit, que l' ordre ancien avoit été changé depuis, que les Imperiaux & Espagnols avoient fait a ceux de la Republique le même traitement, que ceux de France.

Nous l' avions seulement prié de touver bon, que nous eussions les ordres de V. M. pour être éclaircis de cette verité, & cependat pour éviter l' eclat, nous lui proposions de ne rompre pas la

communication avec nous, puisque nous ne prétentions aucun avantage ſur lui, & qu' il lui devoit étre indifferent en quelle façon l' égalité fût obſervée entre lui & nous, pour un tems, en attendant l' eclairiſſement de ce qui ſe pratiquoit à Rome; vû même que, quand nous n' aurions pas fait, a l' endroit des Ambaſſadeurs de l' Empereur & du Roi Catholique, en les accompagnant, tout ce qui eſt de la coûtume, ce qu' ils euſſent pû faire, pour en avoir raiſon, eût été de nous rendre la pareille, comme nous conſentions, que fit Mr. Contarini.

Nos premieres Dépêches ſur ſe ſujet, Madame, ont principalement repréſenté à V. M. nôtre étonnement de ce, que Mr. Contarini pour un ſujet ſi leger, avoit voulu faire une eſpece de rupture, ſans nous donner loiſir d' aprendre, par la voix des Miniſtres du Roi, ſi ce, qu' il diſoit d' Angletere & de Rome étoit veritable. Il y a long-tems, que tous les Miniſtres, qui vont après Veniſe, ont jalouſie du traitement, qu' on fait aux Miniſtres de cette Republique, parce qu' on le refuſe aux leurs; mais ce ſeroit trop ignorer la forme de vivre, qui a été pratiquée jusques ici, dans toutes les grandes Cours, que de croire que, pour avoir pratiqué l' égalité entre les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe, d' une autre façon, qu' elle n' avoit été établie, il y a quelques années, on eût donné aux autres Princes un nouveau droit de prétendre. Comme leur prétention n' eſt pas d' aujourd-hui, ils ne ſauroient l' avoir

avoir fondée sur ce, qui a été fait ici depuis peu, & cette pensée étant sans aucun fondement, nous aurions eû tort de l' avoir, & encore plus de l' écrire a V. M. A la verité, Madame, ayant reçu du Secretaire Brasset, en même tems, que nous faisions nôtre Dépêche du 29. Avril, une Lettre, par laquelle il nous donnoit avis, que Messieurs les Etats s' enqueroient, avec une grande curiosité, de ce, qui arrivoit avec l' Ambassadeur de Venise, & qu' ils publioient, en se plaignant, qu' on lui avoit accordê une nouveauté avantageuse, que cependant on leur refusoit les anciens avantages, des quels ils avoient été en possession, nous crûmes devoir faire savoir leurs plaintes à V. M. non pas comme les croyant justes & bien fondées; mais afin que V. M. fût avertie qu' elles lui seroient faites, & qu' Elle eût le tems d' y faire préparer la réponse, puisque la même Lettre nous aprenoit qu' ils devoient bientôt faire partir leur Ambassadeur extraordinaire, pour aller représenter à V. M. leurs Interêts sur ce sujet.

Toutes ces prétentions pour le rang étant d' ordinaire soutenuës, autant par caprice, que par raison, nous avons estimé, qu' il importoit au service de V. M. qu' Elle fut informée des prétextes imaginaires, que ces Mediateurs pouvoient prendre, pour appuyer la leur, aussi bien, que des considerations plus solides, qu' ils avoient dessein d' alleguer, pour en venir à bout. V. M. se pourra souvenir, Madame, que de la Haye nous lui

lui avons souvent fait entendre, que rien ne touchoit tant Messieurs les Etats, que l' exemple de Venise. Ils n' avoient pas l' assurance de demander directement pour eux l' égalité avec la France, mais ils le faisoient indirectement, en témoignant, avec très-grande aigreur, qu' ils ne souffriroient jamais, qu' on établît aucune inégalité entre Venise & eux; ce qui montre bien clairement, que ce qui est arrivé ici depuis, ne leur a pas donné cette pensée, qu' ils avoient long-tems auparavant.

Quant à l' Ambassadeur de Savoye, Madame, nous reconnoissons aussi fort bien, que ce, qui a été fait avec Mr. Contarini ne sauroit lui fournir aucun sujet de nouvelle prétention, puisqu' à Rome, où nous aprenons qu' on pratique aujourd-hui la même chose, il ne laisse pas de visiter l' Ambassadeur de France, sans avoir de l' Excellence, ni la main droite, & sans, que l' exemple de ce, que l' on fait à l' Ambassadeur de Venise en cette Cour là l' empeche. A la verité, si l' on est contraint d' accorder quelque chose de nouveau à ceux de Messieurs les Etats, nous croyons bien qu' il seroit difficile de nous garantir des plaintes de celui de Savoye, si l' on ne faisoit rien pour lui.

Cela nous fait croire que, s' il arrive avant ceux des Provinces Unies, il n' aura point encore d' exemple, qui lui fâche, & il semble qu' en ce cas, l' intention de V. M. est, qu' on demeure avec lui dans les anciennes formes, ce que nous tâcherons

rons de faire; mais s' il ne se rend ici qu' après eux, ou bien qu' y étant venu auparavant, il voye que l' on aît pris avec eux quelque expédient pour les satisfaire; nous pourrons alors, pour ne le pas mécontenter sur les plaintes qu' il en fera, lui accorder l' Excellence dans les visites, sans lui donner la main; & de cette sorte nous n' avons pas sujet de craindre, que cela fasse préjudice à la Dignité du Roi, ni établisse aucune sorte d' égalité; puisque nous aprenons, par les exemples contenus dans le Memoire, qui nous a été donné, que ce Titre d' Excellence est bien souvent donné dans Rome à des Princes & Grands Seigneurs, aux quels on ne donne pas la main droite, & qu' en toutes autres rencontres on traite d' Inferieurs. Nous nous sommes souvenus à ce propos, que Messieurs les Cardinaux, & mêmes les Neveux de sa Sainteté donnent, en parlant & écrivant, le même titre aux Ambassadeurs des Couronnes, auxquels ils ne donnent pas la main, & ne les traitent pas d' égaux, en toutes les Ceremonies publiques.

La peine, Madame, où nous avons toûjours été de prendre parti, & même de former un bon avis sur la prétention de Messieurs les Etats, nous a obligé de témoigner à V. M. par nos Dépêches précedentes, que c' étoit l' affaire, qui nous donnoit le plus d' inquietude, comme elle fait encore. Nous voyons en cette rencontre les deux plus puissantes considerations, que les Souverains puissent avoir, directement opposées l' une à l' autre, à savoir celle de leur Dignité, & du bien de leurs affaires.

Quand

Quand Messieurs les Etats demandent, qu' on les traite à l' égal des Têtes Couronnées, & que les Ambassadeurs du Roi se relâchent pour aller de pair avec eux, ils blessent la prémiere; mais quand, sur le refus, qu' on leur en fait, ils témoignent leur mécontentement avec tant de chaleur, & que nous aprenons, que tous leurs Peuples, jusques dans les moindres Villes, s' en plaignent hautement, comme si on leur faisoit une grande injustice, il y a sujet d' apréhender pour la deuxieme. Leur conduite est si mal réglée & si peu ferme, que, dans une occasion, où quelque fausse impression leur auroit fait croire, qu' ils seroient maltraités, ils seroient capables de prendre un Conseil précipité, sans s' arrêter beaucoup, ni aux obligations qu' ils ont à la France, ni à celle du Traité, qui a été fait avec eux. L' effet d' une telle resolution en seroit d' autant plus à craindre, que leur accommodement avec les Ennemis, comme nous avons ci-devant marqué, peut être conclu en vingt-quatre heures. C'-est pourquoi, Madame, nous avons toûjours estimé, qu' il y falloit chercher quelque expedient.

Il est bien vrai, Madame, que les deux que nous avons proposé à V. M. avoient été mis sur le tapis, avant nôtre départ de la Haye; mais seulement en particulier, parlant à quelques-uns des Principaux de leur Etat, & traitant avec Monsr. le Prince d' Orange, & ceux de leur Conseil, à qui nous en parlions, n' ayant point aussi l' autorité d' en traiter; ce furent plûtôt des di-

scours

ſcours jettés en paſſant, pour decouvrir leurs ſentimens, que pour y prendre poſſeſſion. Il eſt vrai, Madame, qu' ils ne parurent pas alors éloignés de les accepter; mais ayant toûjors reconnu dans leur forme de traiter, que, quand une choſe eſt accordée, elle ne les oblige pas de ſe relâcher pour le reſte, & qu' au contraire ils s' en ſervent comme d' un dégré pour paſſer plus avant, nous demeurames ſur la retenuë, auſſi bien qu' eux, & l' on ne s' en expliqua pas aſſés clairement de part ni d' autre, pour pouvoir aſſurer, que la difficulté eût pû dès-lors être terminée par l' un de ces deux expediens, ſans y ajoûter ou diminuer.

Voilà, Madame, ingenuement, tout ce que nous en ſavons. Si nous étions encore ſur les Lieux, ou qu' il y eût ici quelqu' un de leur part, nous pourrions ſonder de nouveau, pour en aprendre davantage; mais cela n' étant pas, V. M. jugera peut-être plus à propos de les laiſſer venir à Elle, & d' entendre l' Ambaſſadeur qu' ils doivent envoyer en France, pour en parler, que de leur faire l' ouverture, qui les pourroit convier à demeurer plus fermes, principalement ſi elle venoit de nous, à préſent, que nous ſommes ſeparés d' eux. Il importe bien, ſi l' on doit prendre quelque temperament avex eux, qu' il ſoit areté avant leur venuë en ce Lieu, qui eſt pour terminer une des principales difficultés, qui eſt la premiere viſite; mais nous ſupplions trés-humblement V. M. de conſiderer combien il eſt malaiſé que cette

nego-

negociation paſſe par nos mains, aujourd-hui que nous ſommes éloignés les uns des autres, que l' Ambaſſadeur de V. M. n' eſt plus en Hollande, qui pourroit agir avec plus d' autorité, en ces matieres d' honneur, qu' un Secretaire, & que Monſr. le Prince d' Orange, qui y peut beaucoup, ſe trouve auſſi ſéparé des Principaux du Conſeil. Nous ferons néanmoins fort fidellement ce que V. M. aura agréable de nous commander, en cas, qu' après conſidéré les inconveniens, que nous avons l' honneur de lui repréſenter, elle perſiſte à vouloir, que nous y travaillions.

L'ordonnance du Roi, qu' il a plû a V. M. de nous envoyer, pour reformer tous nos Pouvoirs, s' il eſt neceſſaire, & convenir ici d' une forme, qui puiſſe contenter tous les Intéreſſés, eſt une preuve ſi évidente des ſaintes intentions de V. M. pour l' avancement de la Paix, qu' elle doit fermer la bouche à nos Parties, & faire ceſſer les ſoins qu' ils prennent de perſuader le contraire.

Cette piece nous ſervira beaucoup pour nous garentir de leurs artifices, dont nous ſommes en perpetuelle peine de nous parer. Comme ils voyent aujourd' hui la Negociation arrêtée par l' interêt de Danemark, que les Imperiaux ne veulent pas abandonner, & qu' ils prétendent faire comprendre dans le Traité general, ils n' oublient rien, pour faire croire, que le retardement vient de nous; ſi bien, que néanmoins il ſemble, pendant la ceſſation du Traité, que toute l' in-

duſtrie

dustrie est employée de part & d' autre à rejettér la faute sur son Compagnon. Nous y avons, graces à Dieu, cet avantage, que nos Parties sont reduites à se servir de sa fraude & du mensonge, pour tromper les peuples, & que nous n' avons d' autre peine, qu' à publier la verité pour les desabuser.

Les derniers âvis de Francfort, & ceux que nous recevons de plusieurs autres endroits, nous confirment ce que nous avons eu l' honneur d' écrire à V. M. par nôtre Dépêche précedente, que les Lettres, que nous avons écrites aux Princes & Etats de l' Empire y ont produit un assés bon effet. La plûpart des Princes témoignent d' être extrêmement obliges à V. M. de l' honneur qu' Elle leur a fait faire par cette remontrance, qui leur fait souvenir de leur propre bien. Nous n' oserions pas en parler de la sorte, si nous ne savions que cela est dû au Conseil, que V. M. a pris, lorsqu' Elle nous a commandé de faire cet office, & que ce n' est pas nôtre Dépêche, ni les raisons dont elle est remplie, qui ont causé ce ressentiment dans l' Esprit de plusieurs des Députés. Les Victoires du feu Roi, Madame, & celles qui ont déja signalé vôtre Regence, jointes à la prudence, & à la generosité de votre conduite, sont les veritables raisons, qui mettent la France en telle consideration parmi les Etrangers.

L' on nous aussure, que tous les Députés de la Diette de Francfort, hors ceux de Mayence &



Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

de Baviere, ont été d' avis d' envoyer ici des Députés, pour assister, de la part de la Diette en Corps à la Negociation, & y avoir voix deliberative avec les Plenipotentiaires de l' Empereur. Cette resolution a tellement allarmé le Conseil de Vienne, qu' ils auroient déja envoyé ordre à la dite Diette, de se separer, s' ils ne craignoient que tous ceux, qui ont été d' avis de deputer ici en Corps, y envoyassent en particulier, quand ils seroient séparés, & qu' ainsi au lieu d' un ou deux Députés, il y en eût peut-être soixante ou quatre-vingt, qui ne seront pas toûjours favorables aux pretentions de la Maison d' Autriche.

Nous aprenons en même tems, Madame, que les Villes de Lubec, Hambourg & Breme se disposent d' envoyer ici, & que le reste des Princes & Villes du Cercle de la Basse Saxe suivront bien-tôt leur exemple, & que cependant cette derniere Ville a demandé à son Archevêque, qu' il quitât le Generalat des armées du Roi son Pere, ou qu' il renonçât à l' Archevêché; la Ville, ni les Etats du Païs ne voulans point se mêler des differents de Danemark & de Suede. Tout cela met en grande peine les Imperiaux, qui tàchent par tous moyens d' y remedier & sur tout d' empêcher, qu' on ne depute à cette Assemblée; a quoi croyant bien que l' autorité seule de l' Empereur ne seroit pas suffisante, ils essayent de former une contestation sur ce sujet contre le College Electoral en l' Assemblée des

autres

autres Princes & Etats de l' Empire, les premiers pretendans qu' il n' apartient qu' a eux d' être apellés aux déliberations, quand il s' agit de faire la Paix ou la Guerre, & que les autres n' ont droit de suffrage, que quand il est question de régler la justice & la Monnoye, ou bien quand on veut faire de nouvelles impositions sur les Etats de l' Empire.

Si les Electeurs se trouvoient bien fondés dans ce différent, l' Empereur croiroit avoir gagné sa cause, parce que tenant celui de Treves prisonnier, & tous les autres, hors celui de Brandebourg, étans à sa devotion, il ne lui seroit pas malaise de conformer toûjours leur avis au sien; mais les autres soutiennent que la raison est entierement de leur côté, & disent que même le serment de l' Empereur, lorsqu' il prend possession de la Dignité Imperiale, l' oblige de ne rien faire en choses importantes sans l' avis des Electeurs, & nommément des autres Princes & Etats de l' Empire.

Les dernieres Lettres de Vienne portent, que le Comte d' Auersberg va être rapellé pour être Gouverneur du jeune Prince, & que le Comte de Lamberg sera mis en sa place à Osnabrug, d' où le premier ne partira, que l' autre n' y soit arrivé, & n' aît fait quelques conferences avec lui, pour être instruit, de l' état des affaires. Que l' Empereur, sur l' instance qui lui a été faite de passer outre à la Negociation de la Paix,

a répondu, que c' étoit un artifice de la France, de le presser en cette saison, pour le diviser d' avec le Roi de Danemark, & porter celui-ci à un accommodement particulier avec la Suede; qu' il vouloit bien continuer la Negotiation commencée, mais seulement aprés que les Députés de Danemark seroient arrivés à Osnabrug; que cette resolution avoit été prise par l' avis des Electeurs, qu' il vouloit suivre en toutes rencontres; qu' il savoit bien que la France desiroit la Paix, & qu' il la souhaitoit aussi bien de son côté; mais qu' il falloit reformer nos Pouvoirs, ou les termes de la Préface ne pouvoient être soufferts; que pour la souscription de V. M. il savoit que ce n' étoit pas l' usage de la France, & s' en départoit; mais qu' il falloit necessairement faire raison sur les autres oppositions alleguées par ses Commissaires.

Ou ajoûte qu' il y a bien resolution prise de joindre les Armes de l' Empereur à celles de Danemark, pour agir de concert contre la Couronne de Suede, & de ne faire point de Traité sans la participation l' un de l' autre; mais qu' il n' y a point encore d' alliance entre l' Empereur & le Roi de Danemark, ni même d' obligation de ne traiter pas l' un sans l' autre, mais seulement parole de ne rien faire, sans en donner part, & que le Roi de Danemark ne s' est pas voulu engager plus avant, ayant répondu qu' encore qu' il eût été maltraité de la Suede, il ne vouloit pas ouvertement rompre l' amitié, qu' il avoit

il avoit avec les Confédérés, entre les quels on dit qu' il a nommé le Roi, & Madame la Landgrave.

Ces avis, Madame, qui viennent de fort bon lieu, font voir, que les Imperiaux ne ſont pas encore ſi aſſurés du Roi de Danemark, comme ils le publient, & que cette nouvelle Guerre a bien un peu relevé leurs eſperances, pour leur faire prétendre une Paix plus avantageuſe; mais non pas autrement changé la reſolution d' y entendre, & de la conclure, lorsque les Députes de Danemark ſeront arrivés à Oſnabrug.

Ils apréhendent merveilleuſement que l' entremiſe de V. M. ne faſſe faire un accommodement particulier entre ces deux Couronnes, auquel ils n' ayent point de part. Nous informerons de tout Mr. de la Thuillerie, afin qu' il prenne les meſſures les plus avantageuſes, qu' il pourra pour le ſervice de V. M. Si tous ces avis ſont veritables, comme il y a lieu de les croire, & que le Roi de Danemark, dans les premiers mouvemens de ſa colere, ne ſoit pas entré dans un plus grand engagement, le pis qui puiſſe arriver deſormais, eſt que les différents, qui ont cauſé cette nouvelle Guerre, ſeront renvoyés à Oſnabrug, & nous demeurerons ici quelque tems ſans rien faire.

Cependant Mr. de la Thuillerie fera tous ſes efforts ſur les lieux, pour l' empêcher, afin d' aquerir à V. M. la ſeule gloire de cet accom-

modement, qui facilitera fort le Traité general, s' il est fait separement. V. M. aura pû voir, dans l' Instruction de Mr. de la Thuillerie, que nous avons drésse ici par son Commandement, que nous n' avons pas oublié de le lui bien recommander; & si V. M. nous fait l' honneur d' aprouver nôtre sentiment, il ne sera peût-être pas inutile de lui en renouveller les ordres, pour lui faire connoître, que c' est la volonté de V. M. quoique certes nous soyons obligés de dire, que ledit Sieur de la Thuillerie n' a pas besoin d' être excité aux choses, qu' il reconnoit utiles pour le service de V. M.

Ces jours passés, Madame, nous avons crû devoir faire savoir à Messieurs les Mediateurs, pour justifier d' autant plus nôtre conduite, qu' ils pouvoient être témoins, qu' il ne tenoit pas à nous, que la Negociation ne fût continuée; & d' autant que les Commissaires Imperiaux avoient ci-devant allegué, que ceux de Suede avoient dit, il y a quelque tems, que la rupture avec le Danemark leur ôtoit le moyen de traiter, jusques à ce qu' ils eussent de nouveaux ordres de Suede, nous avons fait voir aux dits Srs. Mediateurs, pour prouver la fausseté de cette supposition, une Lettre de la Reine de Suede écrite du mois de Janvier dernier, par la quelle Elle nous assure avoir ordonné à ses Commissaires de persister dans la Negociation de la Paix, sans l' interrompe par ce qui étoit arrivé contre le Danemark, & que, pour temoigner sa bonne disposition,

tion, Elle ne s' éloigneroit pas d' accepter la Mediation de la Republique de Venise, en cas que l' on ne voulût pas traiter sans Mediateur. Nous y avons ajoûté de grandes plaintes des difficultés, qui avoient été aportées au passage de Mr. de la Thuillerie, & les avons supplié de nous faire éclaircir, si on prétendoit revoquer en doute la liberté qui nous est acquise par les Traités préliminaires, & par nos Passeports, d' envoyer en tous lieux, & de recevoir de toutes sortes d' endroits ceux, qui nous seront envoyés, sans que les uns ni les autres portans nos Passeports puissent être arrêtés; qu' autrement nous penserions aux moyens de nous tirer de cette contrainte, & serions forcés de demander un autre Lieu pour traiter la Paix, où nous ne puissions pas être assiégés.

Les Commissaires Imperiaux ont demandé délai de faire réponse sur le premier point, vraisemblablement pour en communiquer avec le Comte d' Auersberg, & ont déclaré sur le second qu' ils n' entendoient point de donner aucun empêchement aux passages de ceux que nous dépêcherions, ou qui nous seroient envoyes, dont ils donneroient toutes les assurances necessaires, ayant tâché d' excuser par de mauvaises raisons ce qui a èté fait à l' endroit de Mr. de la Thuillerie. Nous sommes &c. Du 28. Mai, Anno 1644.

## Num. XV.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie wohl gethan, sich dem Venetianischen Gesandten beliebt zu machen, daß man gar wohl einen Ambassadeur an zweyerley Orten mit differenter Art tractiren, und also denen Holländischen Gesandten anderwerts auch mehr Ehre als zu Münster erweisen könte; die Spanischen Plenipotentiarii sich verwückeln würden, wenn sie nicht den Character eines Ambassadeurs in die Vollmacht brächten, Dänemarck des Kriegs überdrüßig sey, und daß die Pfältzischen Angelegenheiten zu Münster tractiret werden müsten, was man auch dem Pfaltzgrafen vor Antwort und Tractament gegeben. d. d. Münster, den 28. May, 1644.

Messieurs,

LA Lettre, que la Reine vous écrit faisant réponse à la vôtre du troisieme de ce mois, est si ample, qu' avec raison je me dispenserois de l' accompagner d' une mienne particuliere; mais outre que par respect je ne le dois pas faire, celle que vous m' avez addressée, m' oblige à avoir un autre sentiment. Celui que vous avez de vous rendre le Sieur de Contarini favorable, est loué, & l' on se promet, qu' il servira cette Couronne avec adresse, vigueur & affection.

Ce qui a été resolu en faveur de Messieurs les Etats, & Ambassadeurs allans en Danemark, est bien quelque chose dont ils prendront plus de droit, que ce qui a été consenti en faveur de celui de Venise, mais l' on prétend que cela même servira

servira à les rendre plus moderés en leurs demandes, & que vous en tirerez avantage. Il est clair, que se relâchans de celui, qui les affecte à Munster, l' on passe condamnation en tous autres lieux, & ce n'est pas une pratique nouvelle, que, selons les lieux où l' on est, l' on traite differemment avec les Ministres des Princes, au moins les Espangnols sont en cette possession, & il est juste que la France la prenne, & d' autant plus qu' elle se relâche, à l' avantage de ceux qu' elle veut assujettir à cette regle. L' on n' a pas jugé à propos, qu' on fît savoir ce qui a été commandé à Monsieur de la Thuillerie, au Secretaire Brasset, mais seulement à vous, afin que le faisant entendre aux Ambassadeurs & Commissaires de Messieurs les Etats, vous eussiez plus de moyen de les persuader, qu' il n' est pas juste qu' ils imposent des Lois à la France, mais bien qu' ils recoivent agréablement ce qu' elle fait à leur avantage. Il seroit inutile d' alleguer les exemples, qui autorisent ce que l' on consent, puisqu' ils sont sans nombre, & qu' en cette Cour tous les Ambassadeurs, qui y resident, donnent le titre & la main à celui de Savoye, & qu' à Rome celui d' Espagne le lui denie, & cela se fonde sur ce, que l' Ambassadeur de Rome a quelque prerogative, qui ne se trouve pas aux autres, & celle qu' il exerce à Munster, à l' occasion du sujet pour le quel on y est du nombre de Princes & d' Ambassadeurs, qui s' y doivent rencontrer, est élévée en cette dignité, & c'

est la raison pour la quelle on y veut établir des regles, qui s' observent en la Cour du Pape.

J' apprens qu' en Hollande l' on n' a pas cru, que la qualité de Plenipotentiaire fût au dessous de celle d' Ambassadeur, & il est bon de persuader ce sentiment, afin que ce qui vous a été cedé par les Espagnols, puisse être allegué & tiré à avantage; mais il sera bien d' insister, qu' elle soit inserée au Pouvoir, qui leur sera envoyé, & je ne crois pas qu' ils en fassent difficulté, ou nous aurons bien prejugé de leurs intentions. Que s' ils déclarent l' avoir fait par concert, & avec dessein, ils entreront dans un labirinte d' affaires, qu' ils auront peine à demêler, puisque l' Ambassadeur de Venise ne leur voudra pas ceder, lequel les ayant traités comme Ambassadeurs de Rois, & ménagé avec eux la sorte dont vous aviez à être recus, vous a convié à en faire autant, & il eût été impossible de l' éviter, puisque leur qualité vous étoit inconnuë jusques au jour qu' ils vous ont exhibé leurs Pouvoirs, & qu' il étoit probable, que celle d' Ambassadeur étoit jointe à celle de Plenipotentiaire. Je ne vous mande pas cela pour vous dire que nous ayons cru que vous eussiez fait faute, traitant avec eux, comme vous avez fait, car bien éloigné de cette pensée, on louë l' adresse, avec laquelle vous avez ménagé les avantages, que vous avez eu, & la vigueur, avec laquelle vous les avez soûtenus. Il m' a semblé, relisant vôtre Lettre, que Monsieur Contarini ne défend pas bien son procedé,

& la

& la diſtinction, qu' il apporte, & qu' il donne pour raiſon, me ſemble foible: il faut ſonger au remede, & c' eſt vôtre intention.

Les Imperiaux n' auroient pas bonne grace de vouloir faire entreprendre ſur la perſonne de Monſieur de la Thuillerie. Il ſera glorieux aux Couronnes Alliées, que leurs Miniſtres ſe facilitent le paſſage avec des forces au travers des troupes de l' Ennemi. Que s' ils accuſent cette conduite, ils ont deſir d' empêcher, que les Couronnes de Suede, & de Danemark, ne ſe joignent, ils declarent, qu' ils voudroient bien, que la Guerre ſe rendît immortelle, & qu' ils ne conſentent, que l' on traite de la Paix, que pour manquer de moyen de continuer la Guerre. L' on ſait, qu' il y avoit un autre chemin, que le dit Sieur de la Thuillerie pouvoit prendre; mais comme vous le remarquez tres-prudemment, il eût pu donner du dégoût aux Suedois, & l' on n' aura pas peu fait, ſi on leur fait comprendre, qu' après que l' on a conferé avec les Miniſtres, il eſt juſte, que Monſieur l' Ambaſſadeur aille en Danemark, plutôt qu' en Suede. Par la Lettre de Monſieur de Meules, en datte du 10. de ce mois, reçuë au même jour, que la vôtre du 13. j' apprens, que le dit Roi de Danemark a bien agréable nôtre interpoſition, & ſoit pour apprehender, que ſon Païs ſoit le theatre de la Guerre, ou pour n' avoir ſu obtenir de l' Empereur d' être ſecouru, qu' à des conditions très-rudes, il préferera la Paix à la durée de la Guerre, laquelle lui cauſe-

causeroit une entiere ruine, car Amis comme Ennemis ne laissent pas d' apporter de la desolation dans les Etats.

Vous jugez bien, Messieurs, qu' il importe de beaucoup, que l' on attire toutes les affaires, qui ont connexité ou dependance en la Paix, en la Ville de Munster, & nous sommes de même avis, & qu' il faut sur tout, que celle du Palatinat s' y traite. C' est aux Parties interessées de le poursuivre, & à nous à les appuyer, & les raisons, que vous en donnés, sont si concluantes qu' elles forcent à y acquiescer. Le Prince Palatin écrit à la Reine, qu' il desiroit de venir servir en l' une de ses armées, pour lui témoigner son affection. Il lui à été répondu fort civilement en éloignant la chose, la prétextant même de ses avantages.

Le Resident demandoit la qualité d' Electeur en la subscription de la Lettre, on la lui a refusé; mais si le Duc de Baviere continue à se rendre peu favorable aux interêts de la France, il nous forcera à appuyer ceux du Prince Palatin, comme les nôtres. Je vous plains d' avoir à contester avec des gens, qui sont aussi peu raisonnables, que les Suedois, mais c' est une charge de celles, que vous exercez. L' on desire, qu' en commun vous écriviez par Monsieur de Croissi, au Grand Chancelier de Pologne, ou au moins, vous, Monsieur le Comte d' Avaux, pour le confirmer de plus en plus aux bonnes intentions, qu' il témoigne pour la France. Dans la Dépêche, que j' en-

j' envoye au dit Sieur de Croissi, il y en a une de Sa Majesté, au dit grand Chancelier.

Puisque vous jugez, que l' argent, qui a été donné à Madame la Landgrave, est bien employé, ce nous est sujet de grande consolation. Dieu veuille, que les troupes fassent quelque chose de bon.

L' on a par mégarde, inseré dans la Lettre de la Reine la nouvelle de Catalogne, qui devoit étre mise en celle-ci. Je suis &c. A Paris, le 28. Mai 1644.

## Num. XVI.

### Des Königs in Franckreich Schreiben an eben dieselben, worinnen er verordnet, daß sie denen Portugiesischen Gesandten beystehen, und ihres Principalen Angelegenheit möglichst zu befördern trachten sollen. d. d. Paris, den 29. Maji, Anno 1644.

Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien,

L' Ambassadeur du Roi de Portugal, qui est en cette Cour, m' ayant témoigné, de la part de son Maître, de désirer, que l' Ambassadeur, qu' il tient en Hollande, passe à Munster, pour y assister celui, qui y est déja. Je vous fais celle-ci par l' avis de la Reine Regente, Madame ma Mere, pour vous dire, que vous ayez à conférer par de là avec l' Ambassadeur du dit Roi de Portugal, des moyens, qu' il faut tenir, pour faire reüssir leur dessein, que vous aurez à favoriser autant, qu' il vous sera possible, désirant leur témoigner en tou-

tes

tes occasions le soin, que je prends de leurs Interêts, lesquels je vous recommande avec beaucoup d' affection, & prie Dieu, qu' il vous aît, Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé Louis & plus bas de Lomenie.* A Paris le 29. Mai, 1644.

Num. XVII.

**Des Comte de Servien Schreiben an den** Comte de Brienne, wie sein College, der Comte d' Avaux, unpäßlich, dessen ohngeachtet aber sie hofften, nächster Tage mit denen Schwedischen Gesandten die erste Entrevuë zu halten, ob gleich diese sich fürchteten von Feindlichen Partheyen aufgehoben zu werden. d. d. Münster, den 4. Junii, Anno 1644.

Monsieur,

LA derniere Lettre, qu' il vous a plu nous écrire du 21. du mois passé, qui nous fut renduë le trentieme, ne nous obligeant à aucune réponse, & les affaires étant toûjours ici dans un même état, nous n' avons point de sujet de vous entretenir par cet Ordinaire. Il se rencontre au même tems, que Monsieur d' Avaux est un peu indisposé, & s' est senti de l' inégalité du tems, qui passant souvent ici, & repassant d' une extremité à l' autre, a rendu presque tout le monde malade; néanmoins son indisposition n' est pas si grande, grace à Dieu, qu' elle nous ait fait perdre entierement l' esperance, de nous aboucher Mardi prachain avec les Ambassadeurs Suedois entre ici & Osnabrug, si l' apprehension, qu' ils ont,

que

que quelque parti de Landsquenets ne les vienne enlever, ne les fait changer de resolution. Cependant mon dit Sieur d'Avaux a desiré, que j'eusse le bien de vous écrire seul ces trois lignes, pour vous faire savoir ce, qui nous empêche de vous faire une Dépêche en commun. J'ai volontiers accepté cette commission, pour prendre occasion de vous renouveller les assurances de la passion, avec laquelle je suis &c. Du 4. Juin, 1644.

## Num. XVIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben** dieselben, daß man sich bey denen Interpositoren über das Bezeigen der Kayserlichen beschweren solte, da sie dem Comte de la Thuillerie einen Paß versaget, man sich sonst genöthiget sehe, den Congress auf einen neutralen Ort zu verlegen, indessen sey man vergnügt, daß gedachter de la Thuillerie denen Feindlichen Nachstellungen entgangen, und daß der Gesandten Schreiben an die Reichs-Stände einen guten Effect gehabt; daß der Pabst sich vor das Haus Neuburg, wegen der Jülichschen Succession, wider Brandenburg interessire, und Franckreich um Vorschub angesprochen, also die Gesandten sich wegen einiger Streitigkeiten erkundigen, und trachten solten, den Pfaltzgr. von Neuburg zu Uberlassung einiger Oerter im Jülichschen zu bereden, auch den General Torstensohn dahin zu bringen, daß er mit der gantzen Armée nach Teutschland kehre. d. d. Paris, den 4. Junii, 1644.

Messieurs,

JE vous ai écrit si amplement il y a aujourd-hui huit jours, que cette Lettre en sera plus courte.

Il me

Il me pourroit presque suiffre d' accuser la reception de la vôtre du 21. du passé recûe le dernier, puisque je me suis assés expliqué par les precedentes combien Sa Majesté se tenoit offensée du procedé des Ministres de l' Empereur.

Il est à souhaitter pour le bien de la Paix qu' ils ayent de meilleures intentions, que celles qu' ils montrent, qu' ils traitent avec plus de respect envers les Ministres des Rois, & que ceux-ci ayent la liberté entiere d' écrire & d' envoyer où bon leur semblera. Que si on la leur veut ôter, ce sera à nous à demander qu' on change le lieu de l' assemblée, & qu' il en soit choisi un, où nous ayons un égal pouvoir de faire ce Congrés sur les frontieres communes; même, comme il a été pratiqué diverses fois, bâtir des loges en tel lieu que chacun des Deputés se trouvât sur le Territoire de son Maitre. Mais quand il s' agit de faire la Paix entre un grand mombre de Princes, dont les Etats sont éloignés & separés de ceux avec lesquels il faut qu' ils traitent, pour être Parties formelles du Traité, ou Alliés de ceux, qui sont chefs du Parti, l' on a recours à un autre expedient & la liberté que, sous la foi publique, un chacun passione avoir au lieu indiqué, fait qu' on s' y rend sans apprehender qu' il lui soit fait nulle violence. Il sera bon, puisque les Mediateurs connoissent l' injustice du procedé de nos Parties, qu' ils en informent leurs Maîtres & le Public, afin que l' on sache qui sont ceux qui empêchent l' avancement du Traité.

C' est

C' est à vous, Messieurs, à menager cela sur leurs esprits, & qui n' oublierez point d' en informer les Ambassadeurs de Sa Majesté, laquelle louë Dieu, ayant su les projets, qu' on faisoit contre la liberté, & peut-être la vie de Monsieur de la Thuillerie, de ce qu' il est arrivée à Minden, d' où son chemin lui étant plus libre il y a lieu d' esperer qu' il achevera heureusement, & malgré les artifices des Imperiaux, la Negociation qu' il va entreprendre. Il m' a écrit de Osnabrug, & la Lettre est du 13. du passé, d' où il ne croit pas si tôt de partir. Ce qui lui a succedé, & comme c' est honte aux Ennemis de lui avoir voulu dresser des embuscades, ce lui est beaucoup de gloire & aux Couronnes Alliées de l' en avoir preservé, & malgré les efforts des autres qu' il soit arrivé à bon port. C' est aussi un grand avantage que les Lettres, que vous avez écrites à l' Assemblée de Francfort, ayent fait impression sur plusieurs des Deputés. L' Exemple pourra attirer les autres, qui n' ont pas été capables de se laisser surmonter à la Raison; & quand elles n' auroient produit autre effet que de faire apprehender à l' Empereur, qu' elles sont pour faire impression sur l' esprit de plusieurs, elles ont toûjours frappé leur coup. Et sans doute il sera moderé en ses demandes envers les dits Princes, & en son procedé envers nous, s' apercevant que ce qui vient de votre part est agréablement reçu de plusieurs, & consideré de tous. Il s' excuse de restituer aux Ecclesiastiques du

Duché de Wirtemberg, les Lieux & les heritages dont il les avoit autrefois mis en possession, sur ce qu' il avance que la France y met empêchement. Vous en savez la verité, faites-la donc entendre aux Princes Catholiques; c' est au Pape qu' il tient; c' est un Auditeur . . . . . qui vous en a apporté la plainte, rendant un Bref que sa Sainteté en a écrit à Sa Majesté. Cette maniere d' agir importante à autrui, est basse & peu séante à un grand Prince. Entre ceux de Brandebourg & Neubourg, il paroît toûjours quelque differend, auquel les Etats prennent part pour se croire garands du Traité fait entre leurs Peres, lors que la succession de Juilliers fut partagée entre eux par maniere de provision, qui leur a donne lieu de maintenir par voye de fait les sujets dudit Neubourg, qui font profession de la Religion prétenduë reformée, au libre exercice d' icelle, quand leur Prince y a voulu apporter quelque changement, soit pour voir ou être en droit, selon l' usage de l' Empire, ayant lui même changé de Religion, ou par d' autres raisons dont il ne rend point de compte; & apprehendant les suites desdites voyes defait, il a eu recours au Pape pour nous prier de nous entremettre envers Messieurs les Etats, à ce qu' ils le laissent user de son droit: ce que sa Sainteté a fait, en nous y exhortant par un Bref, sur lequel j' estime, qu' avant que rien faire il falloit être pleinement eclairci des prétentions des uns & des autres, & pris résolution d' en écrire au Sieur Brasset,

lequel

lequel m' ayant expliqué le mieux qu' il a pu, ce que je devois ſavoir, m' a laiſſé concevoir que le ſeul remede qu' on pouvoit apporter à ce desordre étoit de compoſer le differend des Princes & de regler, ou, à mieux parler, expliquer de leur commun conſentement les termes douteux de leurs Traitez, parce que nul d' entre eux ayant ſujet de ſe plaindre, ne demanderoit entiere l' execution de ce qui a été convenu ſans ſa médiation, & que ſi, d' autorité privée, ou à la requête des Sujets de l' un d' entr' eux, il entreprenoit quelque choſe, il auroit ſujet de lui en demander la raiſon & le diſſuader de le faire. J' ai auſſi jugé qu' il n' y auroit perſonne qui pût ſi bien accomplir cet office de charité en faveur du Duc de Neubourg, que vous Meſſieurs. L' ayant propoſé a Sa Majeſté au ſujet de l' Electeur, il vous plaira vous ſouvenir de ce, que je vous ai écrit, & de ce que vous m' avez répondu, & pour l' avenir, bien qu' il y ait peu à eſperer de ſa conduite, pour l' avoir foible & trop dependante des Electeurs de Baviere, & de Cologne, voire de l' Empereur, & de ſa Maiſon, ſi ce que l' on me mande eſt veritable, qu' il a été reſolu à Vienne de l' interdire & priver de ſes Etats de Weſtphalie, & y établir ſon fils, il pourroit en prendre jalouſie, & peût être quelque reſolution vigoureuſe. Si ſa colere & ſes reſſentimens l' engageoient à vous offrir de vous remettre des Places, qu' il poſſede les principales, l' affaire ne ſeroit pas à rejetter, & le ſoin que

vous prendrez de lui, peut produire quelque chose de bon, & ne sauroit jamais causer de mal. Il est remis à vos prudences de vous entremettre de ce different, ou de m' écrire le vrai état où il est & les sources des peines, que souffre le dit Neubourg, & ce que j' en dois écrire à Rome; & jusques à ce, que j' aye eu de vos nouvelles, j' eluderai de faire aucune réponse, & avec d' autant plus de raison que je n' ai su retirer le double du Traité, qui devant servir de régle aux Parties, la doit aussi donner à ce qui a été dit ou fait en l' executant. Je vous envoye le double de la Relation de ce, qui est arrivé en Catalogne, & telle qu' un Gentilhomme dépêché par le Marêchal de la Motte, l' a donné, & le double de celle que nous avons aussi envoyée en divers endroits, diminuant en quelque sorte nôtre perte. Ce qui est tres-veritable c' est que nous la reparons trés puissamment, que nous esperons beaucoup de nôtre armée, laquelle est devant Gravelines, & quoi qu' elle soit forte, nous ne laissons de songer & de travailler aux moyens d' empêcher qu' elle ne diminue, en la fortifiant de tems en tems par de nouvelles troupes, & pour le moins on y envoyera quatre mil hommes de pied. L' on espere, que Marsin joindra Mr. le Duc d' Enguin, & déja il lui a écrit pour l' avertir de se tenir prêt & pour aviser des chemins, qu' ils auront à tenir, l' un pour avancer à recevoir l' autre, & celui-là pour en faciliter les moyens; & bien que la diversion,

que

que cette armée sera, produise de grands effets à l' avantage de Madame la Landgrave, je crains que se voyant hors d' esperance d' être assistée par le Corps levé par le dit Marsin, elle ne demande quelque subside extraordinaire sans mettre en consideration l' assistance, qu' elle a eu cette année. Mais comme elle en prendra liberté, celle de la refuser nous demeure, qui sommes bien en peine de la continuation de la Maladie du Marêchal Torstenson, & de ce qu' on nous mande, que venant en Allemagne il laissra le tiers de ses troupes dans le Holstein, & n' en tirera que dix mil hommes de pied, qu' il prêtend joindre à cinq de Madame la Landgrave, & à un pareil nombre d' un des Capitaines qui sert la Couronne de Suede. Si vous pouvez le persuader de rentrer en Allemagne avec toutes ses forces, &, afin de le pouvoir sans être arrêté d' aucune apprehension, de faciliter la Paix entre les Couronnes de Suede & de Danemark, vous rendriez un service bien signalé au public & avanceriez vôtre retour. J' ai tort de mêler vôtre interêt quand il s' agit de quelque chose à l' avantage de Sa Majesté. Je suis &c.

P. S.

Depuis ma Lettre écrite, la Reine m' a commandé de vous faire savoir, qu' elle n' entend pas que vous chargiez le dit Sieur de Croissi, de l' Emploi de Pologne, si ce n' est que le Sieur de Bregi auquel Sa Majesté l' a destiné, & qui

est parti pour vous aller trouver, refusât d' y aller, & je vous envoye des Lettres de creance par le dit Sieur de Bregi, semblables à celles qui vous furent envoyées sous le nom du dit Sieur de Croissi, pour vous en servir comme il vous est ordonné & le dit Sieur de Croissi, ira toûjours vers le Ragotzi ainsi qu' il vous est mandé. A Paris du 4. Juin, 1644.

## Num. XIX.

### Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß, da Schweden wider das gemeinschafftliche Interesse den Krieg mit Dänemarck angefangen, der Cron Franckreich nicht zugemuthet werden könte, die Subsidien-Gelder zu bezahlen, biß die Schwedische Armée wieder auf Teutschen Boden; daß Dänemarck besser thun würde, Frantzösischen, als Kayserlichen Rathschlägen zu folgen, Holland sich mit dem getroffenen Temperament wegen des Rangs ihrer Gesandten begnügen könte; und daß der Churfürst von Bayern zu menagiren, damit er wider das Haus Oesterreich sein eigen Interesse beobachte. d. d. Paris, den 14. Juni, 1644.

Messieurs,

J' Ai entretenu bien au long Monsieur le Comte de Brienne des justes raisons, que nous aurions de nous défendre de rien donner aux Suedois, pendant qu' ils ne songent, qu' à employer nôtre argent à poursuivre une guerre, où tant s' en faut, que nous ayons interêt, qu' elle nous est grandement préjudiciable, nous contraignants à redoubler

bler les dépenſes d' Allemagne, & qui les devroit obliger plûtôt à nous offrir des aſſiſtances, pendant qu' ils la continueront, qu' à nous les demander. Je ne m' etendrai pas, comme je pourrois ſur ce ſujet; parce qu' outre, que le Sieur de Brienne s' eſt chargé de vous le mander, vous le jugerez en cela, auſſi bien que nous, & reconnoitrez aſſez, qu' ayant comme abandonné les affaires d' Allemagne à la diſcretion de nôtre Ennemi commun, pour s' engager, contre toute bienſéance, & ſans nôtre conſentement, & même à nôtre inſcu, à vanger une querelle particuliere, qui ne nous touche point, & qui eſt capable d' occuper dorenavant leurs principales forces, nous pouvons avec juſtice leur refuſer les aſſiſtances ordinaires, jusqu' à ce, que nous ſoyons aſſurés, qu' elles ſeront employées à l' effet, pour lequel nous ſommes obligés de les fournir. Le Roi n' a jamais entendu payer les Armées des Suedois pour faire la guerre contre le Danemark. Il leur a bien promis cinq cens mil Ecus par an, pour combattre la Maiſon d' Autriche dans l' Allemagne; mais que s' étant ſi peu ſouciés de nous en remettre tous les ſoins, & de nous laiſſer tomber ſur les bras les fraix entiers de cette guerre, & le feux, ils prétendent encore, que nous contribuions tous les mêmes ſecours, qui peut-être ne ſeront, qu' à leur donner moyen de continuer les choſes du monde, qu' ils euſſent pû entreprendre les plus préjudicables aux Interêts de cette Couronne, c' eſt ce, que nous

aurions grande raison de refuser, particulierement aprés que la resolution, qu' ils ont prise sans nôtre participation, de s' embarrasser dans cette affaire, a jetté Sa Majesté comme j' ai dit cidessus, dans des dépenses, qui surpasseront la somme, qu' Elle est obligée de leur donner. La levée de Marsin, que nous n' aurions point faite sans cette consideration, coûte déja cent cinquante mil Risdales, & nous ne sommes encore qu' au commencement de la Campagne.

Il en a fallu donner cent mil d' extraordinaire à Madame la Landgrave, pour soûtenir ses affaires, & défendre ses Etats, qui se trouvans exposés, par l' éloignement de l' armée Suedoise, il a fallu depenser beaucoup au delà de ce, que nous aurions fait, pour fortifier Monsieur de Turenne, & le mettre en état d' agir utilement contre tant de Troupes, que les ennemis peuvent maintenant lui opposer. J' ai néanmoins procuré, que le Roi passeroit toutes ces considerations, & qu' on pourvoiroit au fonds accoutumés, pour mettre toûjours davantage les Suedois dans leur tort, & leur ôter toute occasion de laisser plus long tems l' Allemagne en proye à l' Ennemi. Il sera de vôtre prudence & de vôtre adresse d' en ménager avec eux la Negociation, en sorte, que cet argent ne soit pas perdu pour nous, comme il se seroit, si Monsieur Torstenson ne revenoit bientôt avec toutes ses forces dans l' Allemagne, ou du moins avec la plus grande partie, ainsi qu' il a toûjours fait esperer; Sa Majesté se remettant neanmoins,

non

non obstant tout ce, que dessus, à ce, que vous estimerez à propos de resoudre.

J' ai reçu l' Instruction, que vous avez dressée tous deux, ensuite des ordres du Roi, pour Mr. de la Thuillerie, & suis extrêmement satisfait d' apprendre, qu' il aît passé heureusement, non obstant les traverses des Ennemis. Il y a lieu de bien esperer de sa Negociation, si le Roi de Danemark peut être rendu capable, que toutes les propositions, que nous lui faisons, ne tendent qu' à son bien, & à le faire sortir d' une mauvaise affaire; que cependant celles des Imperiaux ne vont qu' à sa ruine, puisqu' elles n' ont d' autre but, que de faire durer la guerre, dont la continuation en toutes façons lui sera très-dommageable, attendu qu' étant dans la Siége, il ne sauroit éviter qu' une entiere desolation, à quoi ceux qu' il appellera à son secours, ne s' epargneront gueres moins, que ses Ennemis.

Vous verrez ce que vous mande Monsieur de Brienne du temperament, qu' on a estimé qui se pourroit peut-être prendre avec Messieurs les Etats, pour les satisfaire, sur le traitement des Ambassadeurs en Danemark. On a consideré, que les Ambassadeurs de l' Empereur & d' Espagne ne font pas difficulté en cette Cour, à Venise, & en Angleterre, de donner la main chez eux à des Ambassadeurs de même qualité, que ceux de Hollande. On a donc proposé tout à leur imitation, si ceux du Roi en Danemark, & autres Lieux, considérés moins que Munster, ne pour-

roient pas se relâcher a faire le même envers ceux de Hollande, pourvû, que Messieurs les Etats en demeurassent satisfaits, pour ne rien prétendre au delà avec nous. Sur quoi on attendra vos sentimens.

Sur ce, que Monsieur le Cardinal Grimaldi écrivit au Duc de Baviere, en partant, de la bonne volonté, qu' il trouvoit en la Reine pour tous ses Interêts, quand effectivement il voudroit contribuer au repos public, en sorte, qu' il se pût établir avec reputation de cette Couronne, prenant les précautions nécessaires contre la grandeur de la Maison d' Autriche, en quoi lui & les autres Princes d' Allemagne ont plus d' interêt, que la France même.

Il a fait une réponse fort civile audit Sieur Cardinal, qui me l' a adressée de Gennes, & comme je vous envoye l' extrait, je ne vous dirai autre chose, si ce n' est que, s' il envoye quelqu' un de ses Ministres à Munster, comme il est resolu de faire, vous devez le ménager, en sorte, que nous en tirions du profit, pour le faire venir à nôtre point. Nous savons fort bien, que ce Duc est extrêment fin, & adroit, & qu' il n' y a artifice qu' il ne mette en jeu, pour parvenir à son bût, mais nous savons aussi bien qu' il régle sa conduite par ses interêts, & qu' il ne doute point, qu' il ne soit en nôtre pouvoir de rendre sa condition meilleure, soit pour ce, qui regarde l' Electorat, & le Palatinat, soit par d' autres moyens. Il sait fort bien, que jointement avec lui, nous

pouvons

pouvons mettre la Maison d' Autriche en l' état qu' il faut, pour donner moyen aux Princes de l' Empire d' user plus librement de l' autorité, qui leur apartient, & pour empêcher doresnavant cette Puissance de troubler le repos de la Chrétienté. Je vous prie même d' examiner s' il ne seroit point à propos de faire savoir audit Duc, par quelque moyen secret, que vous aviserez les ordres, que vous avez de Sa Majesté de traiter confidemment avec lui, & d' agir pour les avancemens de ses Interêts, à mesure qu' il vous fera connoitre, par des témoignages effectifs, la bonne volonté, & affection, qu' il confesse avoir pour cette Couronne.

Je suis bien aise d' avoir arrêté quelques jours ce Gentilhomme, afin qu' il vous puisse porter la bonne nouvelle, que nous venons de recevoir par le Courier, de la prise du Fort Philippes, duquel dépendoit entierement celle de Graveline. Voilà, Dieu merci, les secours de la Mer bouchés; ce qui causoit ma plus grande apréhension. Il ne reste plus d' esperance aux Ennemis de sauver la Place, qu' en donnant bataille, ce que leur foiblesse, & le bon état de nôtre circonvallation, qui est entierement achevée, & se perfectionnant tous les jours, les empêchera sans doute de tenter. Il n' est pas croyable à quel point les Ennemis sont étonnés, que nous ayions osé faire un si grande & si difficile entreprise; ils avouent, qu' ils sont si étourdis à ce coup, auquel ils n' eussent jamais pensé, qu' ils ne savent où donner de la tete.

Tous

Tous les Officiers de l' armée nous mandent qu' ils seront dans un mois Maîtres de la Place, aprés l' ouverture de la Tranchée, qui commencera demain. Je suis de tout mon coeur &c. A Paris le 14. Juin. 1644.

## Num. XX.

**Beylage zu vorigen, so ein Extract Schreibens vom Churfürsten zu Bayern an den Cardinal Grimaldi, daß er einen Confidenten nach Paris schicken wolte, mit Franckreich gute Correspondence zu errichten, und daher einen Pasport verlangte, auch nach Münster einen besondern Envoyé abfertigen wolte, der sich die Confidence derer Frantzösischen Gesandten zu Nutz machen solte. d. d. den 14. Junii, 1644.**

IL s' excuse, que la brieveté du tems, au départ de l' Ordinaire, ne lui permet pas de répondre à sa Lettre, aussi amplement, qu' il souhaitoit, mais qu' il y satisferoit par la premiere.

Que cependant il veut bien dire que, pour introduire la bonne correspondance, dans laquelle il désire s' établir avec cette Couronne, suivant l' espérance, que Monsieur le Cardinal Mazarin lui donne, qu' il y trouvera toute facilité; il souhaiteroit bien, qu' il eût à Paris quelque personne de sa connoissance, à laquelle il se pût confier pour traiter continuellement; mais qu' à ce défaut il se disposera d' y envoyer une personne exprès, pourvû qu' on lui envoye auparavant un Passeport, conçû en telle forme, que sa personne fût

fût non seulement dans une entiere sûreté, mais qu' elle pût toûjours demeurer inconnuë à Paris.

Pour ce, qui regarde le Traité de Paix à Munster, encore qu' il y aît l' autres Electeurs destinés à y assister de la part du College Electoral, par le moyen de leurs Ambassadeurs, il ne laissera pas de dépêcher un de ses Ministres, comme personne privée, avec ordre de recourir à Messieurs les Plenipotentiaires de la Couronne de France, & se prévaloir aux occasions de la confidence, que ledit Sieur Cardinal lui a plusieurs fois assuré, qu' il rencontreroit en France, à quoi ledit Envoyé aura ordre de correspondre de son côté avec toute sorte de respect, & d' observance. Le 14. de Juin, 1644.

## Num. XXI.

**Römisch Käyserlicher Majestät Circular-Schreiben an die Reichs-Stände, daß Franckreich nicht allein durch Zurückhaltung ihrer Gesandten die Friedens Tractaten aufgezogen, sondern auch solche schlechte Vollmacht ertheilet, daß sich mit denenselben sicher nicht einzulassen, Schweden auch den Interpositorn mit Krieg überzogen, und also auch den Frieden gehindert, und dennoch die Frantzösischen Gesandten zu Münster durch ein famœses Schreiben an die Reichs-Stände, die Schuld auf das Haus Osterreich werffen, und Meuterey im Reich excitiren wollen, daher solches Schreiben refutiret, und die Frantzösische Intention erklähret wird. d. d. Wien, den 14. Junii, 1644.**

Wir

Wir Ferdinand der Dritte von GOttes Gnaden, erwehlter Römischer Käyser, zu allen Zeiten Mehrer des Reichs, rc.

EHrwürdiger Fürst, lieber Andächtiger. Wir stellen in keinen Zweiffel, deiner Andacht sey überflüßig bekannt, was massen Wir uns seither unserer angetretenen überschweren Käyserlichen Regierung, nichts höhers und mehrers angelegen seyn lassen, als wie das Heilige Römische Reich, unser geliebtes Vaterland Teutscher Nation, aus denen nunmehr so lang gewährten erbärmlichen Lands-Verwüstungen, und grausammen Blutstürtzungen errettet, und wiederum zu einer allgemeinen Beruhigung, und die Ausländische feindliche Cronen zu billig-mässigen Friedens-Mitteln gebracht werden möchten. Zu diesem End ist fürnemlich von Uns der jüngst zu Regenspurg verwichenen 1640sten Jahrs ausgeschriebene Reichs-Tag angesehen gewesen, wie solches der erste Punct unserer Käyserlichen Proposition mit mehrerm ausweiset, und bezeuget. Wir haben auch unser Seits, was Uns Churfürsten und Stände des Reichs, zu Erlangung solches heilsamen Wercks, durch wohlgemeynte, gehorsamste Bedencken übergeben, würcklich zu vollziehen, uns nach Möglichkeit angelegen seyn lassen. Erinnern Uns darneben, was die gesamten Churfürsten und Stände an die ausländische feindliche Cronen, als auch an etliche Reichs-Stände, so wider Uns und das

Heil.

Heil. Röm. Reich in widrigen unverantwortlichen Waffen begriffen, so vernünfftig und wohlmeynend ausgeführt, und beweglich haben gelangen lassen, bedauren aber mit Schmertzen, daß fast von allen Orten so wenig zu Wiederbringung dienstsamer Bezeugungen, und gethane Antwortung erfolgt seyn. Und demnach nichts desto weniger auf bemeldtem Reichs-Tag ein allgemeiner Reichs-Schluß und Abschied erfolgt und publicirt: So wird sich D. A. wohl erinnern, aus was erheblichen Ursachen und zu welchem Ende in bemeldtem Reichs-Abschied ein Deputation-Tag nacher Franckfurth anzustellen verglichen, welcher dann auch von unsers lieben Nefen, des Churfürsten zu Mayntz Liebden, vermöge des löblichen Herkommens im Reich, ihres tragenden Ertz-Cantzelariat-Amts halben ausgeschrieben, von Uns gnädigst beliebet, durch unsere hierzu verordnete Kayserliche Commissarien zeitlich besucht, und bißhero ohne Sparung einigen Unkostens und Bemühung ausgeantwortet worden.

Und ob zwar dieser Deputation-Tag, vermöge berührten Reichs-Abschied, dahin fürnemlich angesehen und verglichen gewesen, daß darauf gehandelt, und berathschlaget werden solte, wie dem längst verfallenem Justiz-Werck im H. Röm. Reich wieder aufgeholffen werden möchte.

Demnach aber bey uns etliche Chur- auch Deputirte Fürsten und Stände, mit ihren wohlgemeinten und gehorsamsten Rathschlägen und

Beden-

Bedencken einkommen, und für gut gehalten haben, daß zugleich auf bemeldten Deputation-Tag, von Weg und Mitteln zu Erlangung des gewünschten Friedens möchte gehandelt werden: Haben wir zu Erweisung unsers von Hertzen Fried-begierigen Käyserlichen Gemüths, Uns solches auch gefallen, und dahero mit der Churfürsten, auch Deputirten Fürsten und Ständen des Reichs Räthen und Gesandten darvon allergnädigst Communication pflegen lassen, Uns gäntzlich versichernd, daß wie dasselbe zu des Heiligen Reichs Ehr und Nutzen allerseits gemeynet und verstanden worden, also es auch zu solchen Zweck ausschlagen, und keinen schädlichen Ausgang erreichen sollen.

Wir versehen Uns auch von denen Churfürsten, auch Deputirten Fürsten und Ständen des H. Röm. Reichs, das Zeugniß zu behalten, welches das Churfürstliche Collegium zu Regenspurg in Anno 1636. bey dem damahligen Churfürstlichen Collegial- und Wahl-Tag, unserm in GOtt ruhenden lieben Herrn Vatern, weiland Ferdinanden dem Andern, Römischen Kayser, Christmildisten Andenckens, und Uns, als ietztregierenden Römischen Kayser, selbsten die gesamte Chur-Fürsten und Stände des Reichs bey obermeldtem jünst verschienenen Reichs-Tag öffentlich und wahrhafftig gegeben, und seithero durch unterschiedliche denckwürdige Schreiben sowohl ingemein, als auch etliche insonderheit wiederholet und bestätiget haben, daß, wie

wie besagter unser freundlicher nun allerseligst ruhender Herr Vater, und Wir nachgehends selbsten von den ausländischen Cronen zu diesen Kriegen mit Gewalt genöthiget: Also Wir nichts höhers, als die förderlichste Wiederbringung des gewünschten Friedens suchen, und verlangen, und zu dessen schleuniger Erhaltung an Uns nichts erwinden lassen. Wie Wir dann zu diesem Ende mehrbesagten verglichenen Deputation-Tag so lange aufgehalten, damit Wir auf demselben durch einmüthige friedliche Rathschläge der Chur- und Gesamten Deputirten Fürsten und Stände, die zu Münster und Oßnabrück vermittelst des beliebten hochansehnlichen Interponenten, unsers besonders lieben Freunds und Oheims, des Königs in Dänemarck Lbdn. treueyfferige Bemühung veranlaßte Friedens-Tractaten secundiren könten, seynd auch im Werck begriffen gewesen, und würden gewiß nicht ermangelt haben, unserer beschehener Vertröstung nach Uns selbst dem Reich zu nähern, und in eigener Person den Ständen bey der Hand zu seyn, wann Wir nicht durch des Fürsten in Siebenbürgen unversehenen, und durch die Feindliche Cronen expracticirten Feindlichen Einfall in unser Königreich Hungarn, und andere durch ietztgemeldte Feinde bey Türcken und Tartern concitirte Aufwicklungen, und annoch mit höchstem Eyfer treibende gefährliche weitere Einbrüche, daran noch zur Zeit verhindert wären.

Es ist aber hoffentlich am Tage, wie lange beyder Cronen, Franckreich und Schweden, Abgesandten aussen bleiben, und vergeblichen auf sich warten lassen, welchergestalt auch die Cron Schweden eben zu der Zeit, da man ihrer Gesandten Ankunfft, und daß die allgemeine Friedens-Handlung dermaleins den würcklichen Fortgang erreichen würde, sich unsers Orts gäntzlichen getröstet gehabt, besagtes unsers lieben Freunds und Oheims, des Königs in Dänemarck Liebden, ohne alle vorhergehende Denunciation und Warnung, feindlich überzogen, und dadurch von Ihrer Lbdn. wohlgemeynten allerseits beliebten friedfertigen Unterhandlung mit Gewalt hinweg gestossen, zugleich auch damit verursachet, daß die Haupt-Tractaten zu Oßnabrück ins stecken kommen, weiln weder Uns, noch dem Reich thunlich wäre gewesen, ohne unsern hochbeliebten Interpositorn und nunmehr gemachten Assistenten zu tractiren.

Neben dieser widrigen Begegnung können wir deiner Andacht nicht verhalten, was die zu Münster unlängst angekommene Frantzösische Gesandten für eine unzuläßige und unvollkommene Plenipotenz und Vollmacht zu vermeynter Legitimirung ihrer Personen zu denen daselbst so lang erwarteten Tractaten übergeben, in deren nicht allein die Schuld und Ursach dieser langwierigen schweren Kriege samt der Verzögerung des hochnöthigen Friedens Uns und unsern treuen assistirenden Churfürsten und Stän-

Ständen, wider die Gebühr und Welt-kündige Wahrheit, auch wider alle Gewohnheit, so bey dergleichen Friedens-Tractaten, zumalen in den Vollmachten eines ieden Theils verordneten Gesandten, pfleget gehalten zu werden, unleydentlicher Weise zugemessen, sondern auch den Abgesandten selbst ihre habende und berühmte Gewalt dermaßen restringiret und eingespannet, daß man mit ihnen, wann gleich obiges Impediment zu Oßnabrück, wegen mehr besagtes unsers lieben Freunds und Oheims, des Königs in Dänemarck Lbdn. nicht eingefallen wäre, sicherlich zu keiner Handlung in der Haupt-Sache geschritten werden könte.

Wie Wir solches der Churfürsten, auch Deputirter Fürsten und Stände, Räthen, Bothschafften und Gesandten, und deßwegen unsere an unsere Gesandten zu Münster abgegangene Erklärungen, unter datis den 10. und 17. May communiciren haben lassen, und als Wir gleich im Werck gewesen, und unsern Abgesandten nacher Münster in Befehl gegeben, solche Mängel und Gebrechen wider die Frantzösische Plenipotenz den Interpositoribus daselbst gebührlichen zu remonstriren, und sich um förderliche Einbringung einer andern gnugsamen Vollmacht des andern Theils zu desto schleuniger Fortsetzung der Tractaten zu bemühen, haben Wir gleichwohl mit höchsten Schmertzen vernehmen müssen, es auch billig eyferig zu Gemüthe gezogen, was von ietzt gedachten Frantzösischen

Gesandten, bald nach ihrer Ankunfft zu Münster, vor ein übermüthig und ehrenrührig, und weit aussehendes Schreiben an die Churfürsten, auch die Deputirte Fürsten und Stände, und absonderlich an alle Reichs-Stände, wie Uns dann von etlichen schon Copeyen angelanget seyn, abgehen haben lassen: Darinnen sich berührte Frantzösische Gesandten nicht allein fälschlich berühmen, samt sie, mit allen Requisitis zu der allgemeinen Friedens-Handlung gnugsam instruiret und versehen wären, und dargegen die Verlängerung derselben ohne allen Grund Uns anderwärtig aufzuladen, unterstanden, sondern sich auch nachmaln unterstehen, D. A. und andere Getreue Churfürsten und Stände, wider uns gefährlich aufzuwicklen, und von ihrem ordentlichen Ober-Haupt zu einen fremden Haupt, und unter dessen vorgebildeten Schutz und Schirm zu ziehen, darneben aber Uns, unser Ertz-Haus, zugleich auch alle diejenigen Churfursten und Stände, die es mit Uns und dem H. Reich getreulich meynen, und sich des ausländischen Gewalts und Dominats mit abgedrungener Defension und Rettung zu erwehren suchen, an unserer Kayserlichen Hoheit Ehr und Reputation, an Ihrer Churfürstlichen Praeeminenz Amt, Stand und Wesen, lästerlich anzugreiffen und zu verkleinern, auch etlicher Sachen zu beschuldigen, und Uns, und demselbigen solche aufzurücken, die sich theils im Grund der Wahrheit weit anderst verhalten, theils aber vor-

vorlängst ihre richtige undisputirliche Erledigung im Reich bekommen, und zumalen zu des Christlichsten Königs in Franckreich und selbiger Cron Censur nicht gehören. Es erscheinet auch ausser angeregtem Schreiben gnugsam, was gestalten man sich bemühet, an statt dessen von männiglich verlangten Friedens, viel mehrers neue Fœdera und Blut-Verbündnüß anzurichten, damit ja dieses unser liebes Vaterland so bald zu keiner Ruhe komme, noch seine vorige Krafft und Stärcke, für welcher sich die Franzosen iederzeit fürchten müssen, wieder erlangen, sondern endlich ihnen mit seinen eigenen Waffen, und damit sie sich derselben zu der Teutschen Servitut gebrauchen mögen, in die Hand falle.

Ob wir Uns nun wol gegen D. A. versichert wissen, auch zu denen sämtlichen Churfürsten und Ständen, und einem ieden insonheit Freund-gnädig und gnädigst versehen, Sie werden die Gefahr und hochschädliche Trennung, so über sie und das Heil. Reich, sowol als wider Uns, und unser löblich Haus, durch diß Schreiben gesucht wird, von sich selbsten wohl erkennen, sich auch in Erwegung Ihrer theuren Pflichten und Eyds, damit Ihrer ieder Uns und dem Heil. Reich verbunden, zu keinem solchen Rathschlag, darinnen wider unser und des Heiligen Reichs Ehr und Reputation, auch Sicherheit und Stand gehandelt wird, nimmermehr verstehen, sondern vielmehr ein groß Mißfallen

daran mit öffentlicher Demonstration erweisen, und diß gefährliche Vorhaben nach aller Möglichkeit abwenden, auch dißfalls Uns zu Hülff und Rettung treulich unter die Arm greiffen: Sintemalen aber der Feinde List und Practicken so groß, daß sie aller Orten, wo sie können oder vermögen, redliche teutsche Gemüther zu verführen, und auf irrige Abwege zu bringen, sich weder Mühe noch Kosten dauren lassen.

Als haben Wir nicht umgehen mögen, deine Andacht, auch der Churfürsten und Reichs-Deputirter Fürsten und Stände, zu offt bemeldtem Reichs-Deputations-Tage abgeordnete Räthe Bothschafften und Abgesandten, dessen allergnädigst zu erinnern, und dafür gantz väterlich zu warnen rc. Zumalen itzt besagten Räthen, Bothschafften und Gesandten überdiß noch vorhin wohl bewust, und gnugsam zu erkennen gegeben worden, was unter der Hand, als diese gemeinen Friedens-Tractaten zu Münster und Oßnabrück gleich ihren Anfang nehmen sollen, die Frantzosen und Schweden (wie oben kürtzlich berühret) durch ihre gefährliche Instrumenta und Werckzeuge für listige Anschläge und Practicken gebraucht, daß sie Türcken und Tartarn wider Uns, und folgends die gemeine Christenheit im Heil. Reich aufwickeln, und den Türcken dahin verführen möchten, dem Fürsten in Siebenbürgen nicht allein seinen Consens zu einem unversehenen Einbruch wider Uns und unser Haus zu geben, sondern auch, im Fall

Fall Wir ihme mit unserer Macht überlegen seyn möchten, selbst würcklich Beystand zu leisten, wie es ihnen dann endlich in so weit gelungen, daß gedachter Fürst wider seine Treu und Glauben Uns unversehens überzögen, und in unser Königreich Hungarn eingefallen, alles der Intention und Meynung, daß Wir unsere und des Heil. Reichs Vires distrahiren, und mit unsern Waffen weder ihme, Fürsten in Siebenbürgen, gnugsam resistiren, noch offtbemeldtes unsers besonders lieben Freunds und Oheims, des Königs in Dänemarck Lbdn. wider die Schweden zu rechter Zeit gewührige Hülffe leisten könten, auf welchen Fall sie dann vermeynet, gewonnen Spiel zu haben, und alsdann Uns, und unserm Haus, wie auch nachfolgends dem Römischen Reich selbsten, den leidigen Garaus zu machen: Wie aber der Gerechte GOtt mit seinem starcken Arm Uns so weit beygestanden, daß Wir nicht allein den Ragotzky nunmehr eines guten Wegs zurück getrieben, und mit demselbigen, wegen seiner Accommodirung in würcklichen Tractaten begriffen, sondern auch bemeldtes Königs in Dänemarck Lbdn. einen ansehnlichen Succurs, der allbereit im Anzuge ist, zur Hülff verordnet, und der trefflichen Hoffnung leben, der Allmächtige GOtt werde seine Hand noch weiter ob Uns halten.

Als hat Uns gleichwohl gebühren wollen, unser und des Heil. Reichs Ehr und Reputation

 nicht

nicht weniger, als unsers Hauses, wider solche öffentliche gefährliche Diffamation und Handlung der Frantzösischen Gesandten in Obacht zu nehmen, damit nicht durch allzuviel Stillschweigen und Dissimulation wir Uns gleichsam selbsten an den schändlichen Auflagen schuldig gegeben zu haben, bey dem Gegentheil möchte angesehen werden: Haben derowegen unsern Kayserlichen zu Franckfurth anwesenden Commissarien Befehl aufgetragen, eine Proposition dieses unsers Kayserlichen Schreibens Innhalt gemäß, beydes der Churfürsten, auch deputirter Fürsten und Stände des Reichs, Räthen, Bothschafften und Gesandten zu thun, und deroselben Gutachten, wie sowol wider solche famöse Schrifft, als auch die Authoren, ein Resentiment genommen werde, begehret, welches Wir auch gewärtig seyn ꝛc. ꝛc. Dann Wir ja nicht begreiffen können, aus was für Macht sich die Frantzösischen Gesandten unterstehen dürfften, an alle Stände des Reichs, und auch gar an diejenigen, die niemals mit der Cron Franckreich in einige Bündniß wider Uns sich entschlossen, noch hoffentlich ins künfftige einzulassen Willens, dergleichen hochgefährliche und weit aussehende Schreiben auf des Heil. Reichs Boden, unter unserm Kayserlichen Geleit, das ihnen nur zum Friedens-Tractat gegeben worden, auszufertigen ꝛc.

Wir seynd bey deiner Andacht (wie vorgemeldt) schon versichert, daß Sie sich durch

dieses Schreiben im geringsten nicht verleiten lassen werden: Sie wissen allbereit was unter den süssen Worten der lieblichen Protection bey denen feindlichen Cronen begriffen, die Exempel aus neuen und alten Historien bezeugens, daß, wo man dieselbige angenommen, nichts anders als völlige Beherrschung und Unterdruckung daraus erfolgt ist.

Wann also deine Andacht hieraus den beschwer- und gefährlichen Zustand des Heil. Röm. Reichs vermercken, und ohne Zweiffel für sich selbst allbereit dahin bedacht sind, wie solchem zu begegnen:

Als begehren Wir an Dieselbe hiermit gnädigst, Sie wolle wider obberührtes feindliche aufrühriſche Schreiben Dero Gegen-Remonstration würcklich erzeigen, sich dardurch im geringsten nicht verleiten lassen, sondern in unserer, als des Heil. Röm. Reichs ungezweiffelten Ober-Haupts schuldiger Devotion gehorsamst verbleiben, und sich versichern, daß Wir, was zu deiner Andacht, und anderer getreuen Stände Rettung vonnöthen ist, an unserm Zuthun nichts ermangeln lassen werden.

Wir seynd auch dahin äusserst bedacht und beflissen, wie nicht allein an unserm Ort die würckliche Fortsetzung der allgemeinen Friedens-Tractaten zu Münster und Oßnabrück, nach aller Möglichkeit befördert, sondern auch alle und iede in das Mittel geworffene Difficultäten mit der Churfürsten und Stände Rath und Zu-

 thun,

thun, und gleichwol aber mit unserer und des H. Reichs Hoheit und Sicherheit accommodirt werden möchten, wann nur dem andern Theil der Friede im Hertzen und Gemüth so ernstlich angelegen ist, als sich derselbe äusserlich dessen berühmen thut.

Seyn und verbleiben deiner Andacht mit Kayserlichen Gnaden und allem Guten wohl beygethan. Geben in unserer Stadt Wien, den vierzehenden Junii, Anno 1644. Unserer Reiche, des Römischen im achten, des Hungarischen im neunzehenden, und des Böhmischen im siebenzehenden.

FERDINAND.

Vt Ferdinand Graf Kurtz,

*Ad Mandatum Sac. Cæs. Majestatis proprium*

Johann Söldner.

## Num. XXII.

**Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, daß zwar des Ragotzi Sachen ietzo auf schlechten Füssen stünden, aber doch noch mit einer Remise von 100000. Thl. zu helffen wäre, man auch wohl thäte, denselben zu versichern, daß ohne ihn kein Friede geschlossen werden solte; daß man trachten müste, den König in Pohlen durch eine Frantzösische Heyrath von dem Oesterreichischen Interesse völlig abzubringen, weil dieser Herr sich durch Weiber regieren liesse; der Kayser wolle keinen Frieden, wenn die Reichs-Stände denselben schliessen solten, daher zu befürchten,**

fürchten, Schweden möchte auch abtreten, und wie dahero sich auf Frantzösischer Seite zu verhalten; Es schiene, daß alles auf Beylegung des Dänischen Kriegs ankäme, daher die Dänischen Ministri mit Gelde zu bestechen; daß der Kayser die Mediation der Republique Venedig ausgeschlagen, und einen Portugiesischen Gesandten anzunehmen bedencklich sey. d. d. Münster, den 18. Junii, 1644.

Monsieur,

ENcore que nous soyons incertains de l' état, où est à present le Prince de Transilvanie, ne pouvant ajouter foi aux bruits, que les Imperiaux font courir, tantôt de son accommodement, tantôt de sa défaite, nous croyons vous devoir representer, comme il a déja été fait par l' un de nous, pendant la maladie de l' autre, que si on lui envoye quelqu' un de la part du Roi, & que celui arrivera près de lui, ne lui porte aucune des choses, qu' il a esperé jusques-là, cet Envoyé sera peut-être plus nuisible, que profitable.

Nous reconnoisons bien, que le Traité, qui a été fait avec lui, par les Ministres de Suede, ne peut & ne doit pas être ratifié par le Roi, mais comme la Reine a prudemment jugé que, sans l' aprouver, il pouvoit être executé en quelques points, & principalement en ceux, qui peuvent donner moyen audit Prince de continuer la guerre; il y a sujet de craindre, que, si on lui porte simplement les Lettres du Roi, & qu' elles ne soient point accompagnées des Lettres de change pour le payement du premier terme, qu' il croit lui

être

être dû, il ne s' imagine, qu' on veut faire couler le tems, & faire enfin difficulté ſur cet article, auſſi bien, que ſur les autres; nous vous ſupplions de faire un peu de reflexion là-deſſus, & de faire examiner, s'il ne ſeroit point plus à propos de différer l' envoi de celui, qu' on deſtine pour ce voyage, en cas, qu' on ne puiſſe pas ſi-tôt lui mettre en main, de quoi ſatisfaire ce Prince, que de s' expoſer à voir arriver quelque mauvais effet par ce manquement.

Si les affaires du Roi pouvoient permettre, qu' on fît expédier des Lettres de change, pour cent mil Risdales, payables à Veniſe, quoique ce ne ſoit pas le lieu, où le Ragotzy déſire, que l' on faſſe le payement; il verroit au moins, qu' on ſe met en quelque devoir de lui donner du contentement, & ſe pourroit charger du ſoin de faire remettre l' argent de Veniſe a Conſtantinople, en cas, qu' il n' ait voye plus courte, pour le tirer de là.

Nous aprehendons auſſi extrêmement, qu' il ne ſe rebute, ſi on fait difficulté de lui promettre, qu' on ne traitera point ſans lui. Si cette diverſion eſt utile au Roi, Sa Majeſté a interêt de la faire durer autant, qu' il lui ſera poſſible. Conſiderez, s' il vous plait, Monſieur, comment on pourra l' engager à tenir ferme, & à ne traiter point ſans le Roi, ſi Sa Majeſté n' entre de ſon côté dans la même obligation.

Nous voyons pien, que les Inſtruction de la Reine ſont toutes accompagnées de prudentes raiſons

raiſons & conſiderations, & que S. M. apréhende avec raiſon, d' entrer dans des engagemens, qui puiſſent retarder la Paix, ou la rendre plus difficile; mais outre que, dans la mauvaiſe diſpoſition, que l' Empereur y fait paroitre, il ne reſte plus de moyen de l' y forcer, que par les armes, à quoi l' augmentation du nombre des Alliés peut beaucoup ſervir, quand on auroit promis au Ragotzy de ne pas conclure la Paix ſans lui, les plus foibles Alliés ſont toûjours obligés de recevoir la Loi des plus puiſſants tant dans la Negociation de la Paix, que dans les deſſeins de la guerre.

Cette promeſſe ne ſeroit pas capable de retarder un Traité general, quand même le Ragotzy n' y voudroit pas conſentir. Pourvû ſeulement, qu' on donne le loiſir à ſes Députés d' y comparoitre, & qu' on eût ſoin de ſes Interêts, il n' y a perſonne, qui ne jugeât, que la parole du Roi ſeroit honnêtement dégagée, puiſque l' obligation de ne traiter point ſans un Allié, ſe doit toûjours expliquer ſelon l' équité, & n' engage point, qui l' a faite, à ſe ſoumettre à toutes les volontés de l' autre. D' ailleurs ſi ce Prince intervenoit au Traité general, pour en garentir l' execution, elle ſeroit d' autent plus affirmée.

Il eſt bien vrai, qu' il ſeroit plus avantageux de ne lui rien promettre, ſi on pouvoit l' obliger, en lui donnant de l' argent ſimplement, à ne traiter point avec l' Empereur, ſans le conſentement du Roi. Mais, outre qu' il ſeroit difficile d' exiger de lui cette obligation, ſans entrer dans

une

une pareille, si on ne pouvoit pas l' obtenir, l' l' argent, qui lui seroit donné seroit bien hazardé, puisqu' il demeureroit en son pouvoir de s' accommoder trois jours après qu' il lui auroit été délivré.

Les avis, qui nons viennent de toutes parts, représentent les affaires de ce Prince en si mauvais état, pour avoir été abandonné de Mrs. les Suedois, au tems qu il s' est mis en Campagne, que nous apréhendons de vous entretenir d' une chose inutile, en vous écrivant de ce qui le regarde. Nous croirions néanmoins faillir, si, tandis qu' il nous restera quelque peu d' esperance de ce côte-là, nous ne proposions les choses, que nous estimons necessaires, pour faire durer cette diversion, qui eût pû produire de très-grands avantages, si elle eût été bien menagée.

Vôtre derniere Dépêche nous oblige de surseoir celle de Mr. de Croissy, à laquelle nous commencions à travailler. Nous attendrons Mr. de Bregy, pour aprendre ses intentions sur le voyage de Pologne, & en cas qu' il persiste â le vouloir faire, nous lui delivrerons les Lettres de Roi, qu' il vous a plû nous addresser. Si aussi la longueur, le peril & l' incommodité des chemins lui fait peur, & qu' il aime mieux demeurer ici près de nous, l' autre pourra faire le voyage en sa place, suivant la volonté de la Reine.

A la verité nous ne savons pas, si, en cas que ledit Sieur de Bregy ne veuille aller en Pologne,

logne, ledit Mr. de Croiſſy, qui eſt homme de robe, & Conſeiller au Parlement, ſeroit propre pour la Negociation de Tranſilvanie. C'eſt un Païs, où, ſi nous oſons vous parler avec verité, un homme d'épée pourroit beaucoup mieux reüſſir, qu'un homme de Lettres. C'étoit auſſi pour ce ſeul emploi, que nous avions propoſé le Sieur du Bois de Langrois, ſachant aſſés, que ſa perſonne, à cauſe de celle de ſon frere, ne ſeroit bas bien recuë en Pologne; mais, parce qu'il faut toûjours y paſſer pour aller en Tranſilvanie, c'eſt avec beaucoup de raiſon, que vous avez jugé, qu'un autre y ſeroit plus propre que lui; mais nous doutons encore, ſi c'eſt peutêtre ledit Sr. de Croiſſy, qui ſera ſans doute plus épouvanté d'un ſi long voyage, qu'il n'eût été de celui de Pologne.

Nous ne manquerons pas de faire valoir à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede, dans nôtre entrevuë, qui eſt reſoluë à Mecredi prochain, l'envoi de celui, qui doit aller trouver le Ragotzy, & les ordres, qui ſeront donnés à celui, qui doit aller en Pologne, pour y agir à l'avantage de la Couronne de Suede. La Reine nous a fait plus d'honneur, que nous ne meritons, en nous chargeant de dreſſer l'Inſtruction, qui leur doit être donnée; mais nous n'avons pû connoitre par les Lettres de Sa Majeſté, ni par les vôtres, ſi la propoſition, que nous avons ci-devant faite, de tâcher à marier le Roi de Pologne avec quelque Princeſſe de France, aura été agréable à S. M. & ſi

Elle trouvera bon, que nous en ajoûtions un article à l' Instruction de Mr. de Bregy. Celui de nous, qui de longue main connoit l' humeur facile de ce Roi, le juge capable de passer aisement dans les sentimens d' une Femme, ce qui nous fait estimer à tous deux, qu' un Mariage le détacheroit entierement des interêts de la Maison d' Autriche, & le pourroit unir d' affection avec la France.

Nous ne sommes pas si hardis en proposant pour ce Mariage une Princesse de France, d' entendre Mademoiselle, l' état du Roi de Pologne & son âge le rendent trop mal propre pour une personne si precieuse; nous avons eû seulement la pensée de Madame la Princesse Marie, Mad. de Guise, ou autre de cette condition; sur quoi nous attendons de vos nouvelles; avant que d' en charger Mr. de Bregy, après avoir seulement fait ressouvenir que les Espagnols ne s' endorment pas, quand il s' agit d' engager quelque Prince dans leur Interêt par de semblables alliances.

Ayant su ci-devant que Mr. de Meulles avoit fait savoir aux Ministres de Suede les précautions qu' on désiroit, en leur payant le subside ordinaire, & les raisons qu' on auroit de s' en exempter, nous ne nous étions pas préssés d' en parler aux Ambassadeurs, qui sont à Osnabrug, & avions estimé qu' il les falloit laisser venir pour leur expliquer les intentions de la Reine. S' ils nous en ouvrent le discours à la premiere confé-

rence,

rence, nous ne manquerons pas de leur en parler aux termes qu' il a plû à Sa Majesté de nous prescrire.

Nous ne laissons pas cependant de presser Mr. Torstenson, pour retourner dans la haute Allemagne, & de l' y convier par l' interêt particulier qu' il a de favoriser la diversion de Ragotzy, puisque c' est lui qui l' a engagé a prendre les armes.

Vous verrez par la Copie des Réponses, qu' on a faites à nôtre Lettre circulaire, que nous vous envoyons, la bonne disposition où se trouvent la plû part des Princes, & Villes d' Allemagne. Nous croyons que celle de Brême & Lubec, aussi bien que celle de Hambourg & de Strasbourg, auroient déja ici leurs Députés, suivant les Resolutions qu' elles en ont prises, si elles ne avoient apris que les affaires sont arretées.

Nous avons su de bon lieu que le Duc de Wirtemberg, & l' Archevêque de Salsbourg se sont loués hautement de l' honneur que le Roi leur avoit fait, en leur écrivant pour leur bien, & en prenant soin de la conservation de leurs priviléges, & que cette démonstration les a mis tres-mal auprès de l' Empereur, qui fait préparer une Reponse haute & violente à nôtre Lettre, apréhendant d' autant plus la députation generale de tous les Princes & Etats de l' Empire, qu' il connoit qu' elle est desirée par eux, & qu' ils ont été merveilleusement chatouillés de la semence, qu' on

leur en a faite. Quelques-uns ont voulu persuader, que l' on romproit plûtôt à Vienne la Negociation de la Paix, que d' y consentir, quand même la guerre de Danemark n' y auroit pas fait prendre la resolution de l' interrompre.

Il n' y a rien de changé dans l' état des affaires publiques, depuis nos dernieres Dépêches. Les Imperiaux sont toûjours dans leur même sentiment, & nous commencons bien à craindre que leur procedé haut & desobligeant envers les Suedois, n' oblige ceux-ci à prendre quelque resolution précipitée. Il est déja venu quelques bruits jusques à nous, qu' ils parlent de se retirer, si on ne veut point traiter avec eux; & en ce cas, nous nous trouverions assez en peine; car, comme leur départ nous ôteroit le moyen de passér outre dans la Negociation, nous ne savons pas si nôtre séjour en ce lieu, après cela, ne leur donneroit point de jalousie. S'ils nous parlent de cette resolution à nôtre Conference, & que nous les voyions sur le point de la prendre entr' eux, tout ce que nous pourrons faire, sera d' en retarder l' exécution, jusques à ce que nous ayons reçu de vos nouvelles. Nous ne savons pas si l' état de la France, & l' impatience que chacun y a pour la Paix, nous pourra permettre de déclarer publiquement, par quelque déclaration genereuse, qu' on ne s' en soucie pas beaucoup.

Pour ne vous rien déguiser, si les Imperiaux continuent dans leurs injustes refus, & qu' on ne

voye

voye point de fin à leurs défaites, peut être ne pourroit on pas continuer à faire tant de démonstrations de la désirer; sans que cela fût imputé à foiblesse; principalement après les petits malheurs, qui nous sont arrivés; que les Ennemis exagerent extrêmement. L' Empereur est tellement persuadé, que nous la désirons, qu' il se flatte qu' en quelque tems qu' il lui prenne envie de la faire, nous serons toûjours très-aises de la recevoir, & qu' il peut encore tenter la fortune de la guerre, pour y chercher quelque avantage.

Si on le fait presser vigoureusement de déclarer son intention, & qu' on lui fasse connoitre qu' on n' est pas resolu d' attendre sa commodité, peut être qu' il craindra, autant que nous pourrions faire, de rompre tout à fait une Negociation, qui sembloit avoir été si bien commencée, pour ne jetter pas dans le desespoir tant de peuples qui soupirent après le repos

Nous ne vous faisons pas ce discours, pour vous obliger d' y faire prendre une resolution, mais nous ne vous devons pas aussi celer le veritable état des choses, ni ce que nous en craignons pour l' avenir, afin que vous puissiez prévoir de loin à quoi la mauvaise foi des Ennemis vous peut enfin contraindre, & que la Reine fasse examiner par avance ce qu' il faudra faire, s' ils persistent en cette humeur, de ne vouloir point avancer les affaires. Vous n' aprendrez pas sans éntonnement le refus qu' ils font d' accepter la

Mediation de Venise à Osnabrug, comme ils font ici. Ils disent pour leur excuse, qu' ils ne veulent pas desobliger le Roi de Danemark, auquel cet Emploi avoit été deferé. Comme nous avons prevû cette réponse, lorsque nous leur avons fait savoir que la Reine de Suede ne faisoit pas difficulté d'en convenir, nous y avons ajoûté, que nôtre dessein n' étoit pas d' exclure le Roi de Danemark de la Mediation; mais comme il y avoit ici deux Mediateurs, il y en pourroit aussi avoir deux à Osnabrug, lorsque ledit Roi auroit mis les affaires publiques en tel état, qu' il y pût revenir prendre sa premiere place, du consentement des Interessés, & que cependant Monsieur l' Ambassadeur de Venise pourroit agir seul en son absence.

Nous avons fait cette Declaration pour satisfaire Mr. Contarini, qui s' étoit laissé entendre de ne voulpir rien faire qui pût directement choquer le Roi de Danemark; mais nôtre proposition n' a de rien servi pour les porter à la raison, non plus que les persuasions de Monsr. le Nonce, qui fort adroitement y avoit mêlé l' interêt de la Religion, pour les disposer à mettre une Negociation, si importante à la Chrétienté, plûtôt entre les mains d' un Prince Catholique, que d' un Lutherien.

Toutes ces rencontres nous font toûjours mieux connoitre que le Traité general dépend desormais de celui qui a été commis à Mr. de la Thuillerie. Nous prenons la liberté de vous dire,

dîre, que, pour faciliter l'execution des ordres, qui lui ont été donnés, il ſeroit très-utile de lui envoyer dix ou douze mil écus pour diſtribuer ſelon les occaſions, qui ſe peuvent préſenter.

Cette ſomme, menagée & employée à propos, eſt capable de le faire venir à l'accommodement, dont il eſt chargé. Les Principaux de Danemark ſont avares, & avec quelques gratifications du Roi ils ſeront plus aiſément portés à donner leurs ſuffrages, pour aſſoupir un différent, qui leur eſt déja beaucoup deſagréable.

On nous donne avis de toutes parts, qu' enfin le projet de la Ligue défenſive de Weſtphalie commence à éclore; chacun voudroit bien qu' on y trouvât quelque remede; mais perſonne n' en propoſe les moyens.

Quelques-uns croyent, que, ſi l' armée du Duc de Anguien avoit ordre d' agir cette Campagne ſur la Mozelle, elle pourroit fortifier le courage de ceux qui ont envie de s' y oppoſer.

Le Duc de Neubourg ſeroit bien de ce nombre; mais il eſt foible & irreſolu. Si les forces que cette Ligue fait état de mettre ſur pié, ne s' aſſemblent pas cette année, il ne ſera pas mal aiſé la prochaine de la détourner, pourvû qu' on s' y applique, comme le mérite l' importance d' une affaire que l' on juge capable à la longue de ruiner tous les deſſeins des Couronnes Alliées dans l' Allemagne.

Nous n' avons pas été trompés dans le jugement que nous avons fait de l' Ambassadeur de Portugal qui est encore à la Haye, il n' a pas plûtôt reçu la Lettre, que le Roi nous a fait l' honneur de nous écrire en sa faveur, qu' il a proposé au Sr. Brasset d' être reçu ici en qualité d' Ambassadeur. Quand nous ne serions pas obligés de nous en défendre, après avoir publié ici, qu' il n' y venoit que comme personne privée, non plus que son Collegue, & l' avoir introduit dans la Ville sur cette parole; il s' opposeroit sans doute à toutes les entreprises, qu' on pourroit faire contre sa personne, & nous n' aurions pas en ce Païs des forces pour l' en empêcher, & puis il est certain que Mrs. les Mediateurs, de crainte d' offenser les Espagnols, n' oseroient avoir aucun commerce avec lui en cette qualité.

Nous ferions scrupule d' ajoûter ce mot de recommendation en faveur de Mr. de Rorté, en vous envoyant son Memoire, si nous ne connoissions l' inclination naturelle, que vous avez à faire plaisir; & que vous avez trop de generosité pour abandonner ceux qui sont dans les Emplois eloignés, lesquels ont particulierement besoin de nôtre assistance. Ledit Sieur de Rorté est ici depuis un mois, & ne s' en peut retourner à sa charge, faute de ses appointemens, car il manque de fonds, & nous ne pouvons pas sans ordre toucher à celui qui est destine à un autre usage. Nous sommes &c. A Munster, du 18. Juin, 1644.

Num.

## Num. XXIII.

Des Comte de Servien Schreiben an eben denselben, daß zu befürchten, es möchte Ragotzi vor Ankunfft des Frantzösischen Gesandtens sein Accommodement mit dem Kayser getroffen haben, und Schweden allein an diesen üblen Ausschlage Schuld hätte; daß es wohl gethan, denen Holländern wegen des Ranges einige Satisfaction gegeben zu haben, und denen Schweden die Subsidien zu bezahlen; wie die Kayserlichen Gesandten sich bey denen Mediatorn hefftig über das Frantzösische Circular-Schreiben beschweret, und die Venetianische Mediation zu Oßnabrück rund abgeschlagen, die Schweden hingegen wohl geschehen lassen wolten, daß wegen Hollstein ihre Differentien mit Dänemarck auf den Congreß gezogen würden, aber nicht zugeben könten, daß die Streitigkeit wegen des Sunds daselbst tractiret würde, alles also auf die Disposition des Königs in Dänemarck ankäme. d. d. Münster, den 18. Junii, 1644.

Monsieur,

JE me trouve encore obligé, par l' indisposition de Mr. d' Avaux, de vous écrire seul par cet Ordinaire. Comme il a approuvé que j' agisse dans le affaires pendant son mal, selon que les affaires le requerroient, il m' a fait aussi prier de faire sans lui la Dépêche d' aujourd' hui, j' y satisfais avec regret; mais la nouvelle que je viens d' aprendre de sa santé me fait esperer, que dans deux jours il sera en son premier état, & que, comme cette Lettre ne vous conviera d' y faire réponse qu' en commun, la premiere que vous recevrez de nous sera de même.

Celle que la Reine nous a fait l' honneur de nous écrire du 28. du mois passé, & la vôtre particuliere qui l' accompagnoit, sont si amples, & nous prescrivent si exactement ce que nous avons à faire, qu' il ne nous reste qu' à exécuter fidellement & diligemment les orders de Sa Majesté, comme nous tâcherons de faire selon nôtre pouvoir.

Aussi tôt que nous nous rassemblerons Mr. d' Avaux & moi, qui sera, Dieu aidant, demain ou après demain, nous travaillerons à la Dépêche de Mr. de Croissy, selon l' intention de la Reine. Son voyage aura son effet assuré pour la Pologne; mais pour ce que il doit traiter avec le Prince de Transilvanie, si les bruits que les Imperiaux font courir sont veritables, il est bien à craindre que son accommodement ne soit fait avec l' Empereur, avant que ledit Sr. de Croissy arrive près de lui. Ils sont néanmoins si accoutumés à faire publier de fausses nouvelles, que nous n' y ajoûterons pas de foi, si nous ne voyons ce qu' ils disent en partie confirmé par les Lettres de l' Ambassadeur de Venise, écrites de Vienne à Mr. Contarini. Elles représentent les affaires de ce Prince en grand desordre, & son accommodement entierement à la disposition de l' Empereur, qui témoigne ne vouloir le faire maintenant qu' avec des conditions très-avantageuses. Cela seroit étrange, qu' une entreprise, qui étoit capable de porter les affaires de la Maison d' Autriche à une derniere extrê-

mité,

mité, tournât aujourd' hui à son avantage, faute d' avoir été bien menagée. Il étoit impossible du côté de la France de faire plus de diligences qu' on y a toûjours fait. Après avoir reçu le Traité de la part des Suedois, nous l' avons envoye à la Reine en même tems; Sa Majesté l' a recu avec les Lettres de Ragotzi, par la voye de Constantinople; à l' heure même Sa Majesté a commandé toutes les choses necessaires, pour accomplir sa promesse, ce que l' on peut esperer d' Elle, même sur l' article le plus difficile, qui est l' argent. S' il est arrivé du changement dans l' affaire, on ne se doit pas plaindre, que nous en soyons cause; mais il eût été difficile de croire, que les Suedois, après avoir engagé le Ragotzy dans ce dessein, eussent voulu l' abandonner en s' éloignant de lui, & commencer en même tems une nouvelle guerre. Ils croiront sans doute, que cette diversion occupant les forces de l' Empereur, leur donnera moyen de faire leurs affaires d' un autre côté, & il semble, que ne songeant pas tant aux desseins d' Allemagne, qu' à ceux de leur voisinage, ils ne s' embarressent point de perdre ce Prince, pourvû qu' ils puissent faire leur coup contre le Roi de Danemark. Si leur Armée fut demeurée proche de lui, & qu' ils lui eussent pû tendre la main par la Moravie, les uns & les autres occuperoint aujourd' hui la plûpart des Païs hereditaires, & nous auroient facilité les moyens de faire ici facilement une glorieuse Paix.

Monsieur Torstenson a voulu encore croire, que tous les Traités de Ragozy, que l' on publie, ne sont, que de faux semblans, qu' il fait pour amuser l' Empereur, & avoir loisir d' être secouru; mais nous lui faisons répondre qu' il faudroit donc se hâter davantage d' aller à lui, pour le fortifier dans les bonnes intentions, qu' il peut avoir encore: le tems nous éclaircira bien-tôt du veritable état de cette affaire.

Monsieur de Croissy en pourra être assuré avant, que d' arriver en Pologne, pour prendre resolution selon les avis, qu' il en recevra; car si le Ragotzy avoit quité les armes, & qu' il fut d' accord avec l' Empereur, j' estime, que la Reine ne trouveroit pas convenable à la Dignité du Roi qu' on l' allât trouver de la part de Sa Majesté, pour lui faire de nouvelles propositions. S' il y avoit quelque esperance de renouër avec lui, il vaudroit bien mieux, que ce fut par l' entremise des Suedois, que d' exposer un Envoyé du Roi, non seulement à un refus, mais encore à quelque mauvais traitement, ou du moins à ne faire, qu' ecouter les plaintes & les reproches de ce Prince, de ce, qu' on l' auroit abandonné, dont toute fois les autres sont capables.

Il se peut faire, que les choses ne sont pas reduites en si mauvais état, & que l' Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne, n' en pouvant avoir nouvelle, que par l' Ambassadeur de l' Empereur, s' est trompé lui-même aussi bien, que les autres. En ce cas Mr. de Croissy pourra continuer son voyage,

voyage, & pendant le sejour qu' il fera près du Roi de Pologne, envoyer par avance sonder le gué, & reconnoitre s'il reste encore quelque chose de bon à faire de ce côté là. Mais je suis obligé de vous représenter que, pour lui donner moyen d' agir plus utilement, il eût été necessaire de le faire porteur des Lettres de change, dont la Reine fait mention dans sa Lettre; car, outre que le premier terme de l' argent qui a été promis est echû, & que sans doute ce Prince en a grand besoin, peut-être seroit il plus à propos de n' aller point jusques à lui, & laisser encore cétte Negociation entre les mains des Suedois, qu' après un si long tems n' y arriver, que pour ne lui porter que de paroles. Considerez, s' il vous plait, Monsieur, qu' il y a six mois qu' il est en campagne, sans nouvelles, ni assistance de personne; qu' il attend de l'argent, des hommes, une certification & promesse de ne traiter pas sans lui. Puisque la Reine, avec très-grande raison, n' est pas resoluë de lui accorder les autres points, il faudroit au moins, que l' argent fût fourni à tems; On ne sauroit desormais être auprès de lui de deux mois; après avoir simplement sû le lieu où il faudra faire tenir son argent, il en faut plus de deux, pour l' y faire tenir de France, & autant pour en recevoir les ordres, toute l' année sera passée de cette sorte. Je suis obligé de vous représenter tout ce détail, afin que, si l' affaire est encore en son entier, on ne perde pas l' occasion de la soutenir, faute de faire la dépense d' assés

assés bonne heure, puisque la Reine a trouvé à propos de s' y engager.

La resolution, que Sa Majesté a prise d' accorder quelque contentement aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats, sur ce, qu' ils prétendent, afin de donner moyen à Mr. de la Thuillerie, de conferer & agir de concert avec eux, ne se peut assez louër. C' est une conjoncture si importante, & ces Messieurs sont dans une posture si considerable, qu' on ne pouvoit faire une action de plus grande prudence, que de se prévaloir de leur entremise. Cependant nous tâcherons, aussi-tôt que Mr. d' Avaux se portera bien, de faire valoir cette grace à Monsr. le Prince d' Orange, & à Messieurs les Etats, pour les disposer en même tems, s' il est possible, de ne prétendre pas la même chose en ce Lieu, en quoi nous n' oublierons aucune sorte de persuasions. Mais nous sommes en peine, comme il faut traiter cette affaire, vû que maintenant il n' y a personne avec Monsr. le Prince d' Orange, de la part du Roi, que les Plenipotentiaires de Mrs. les Etats sont auprès de lui, & que le Secretaire Brasset est demeuré à la Haye; ce qui nous obligera peut-être d' envoyer un Exprès vers Monsr. le Prince d' Orange.

La précaution, que S. M. a resolu d' aporter au payement du subside, qu' on accorde aux Suedois, étoit aussi extrêment nécessaire, tant pour les ramener plutôt dans l' Allemagne, que pour ôter les plaintes, qu' en eût pu faire le Roi de Danemark. C' est une de plus fortes raisons, que

que nous préparons de dire sur ce sujet aux Ambassadeurs de Suede, qui ne sauroient desavouër, que, si on leur fournissoit de l' argent, pendant qu' ils font la guerre en Danemark, ce ne fût une action contraire à la Mediation, qu' eux-mêmes ont acceptée & aprouvée.

Il me reste, Monsieur, à vous rendre compte de deux visites, que je reçus hier, l' une de Messieurs nos Mediateurs, & l' autre du Resident de Suede. Les premiers vinrent pour nous faire savoir, qu' ils avoient été deux fois en conference avec les Ambassadeurs de l' Empereur, qu' en toutes les deux on leur avoit fait de grandes plaintes de nôtre Lettre circulaire, & particulierement de la traduction, qui en a été faite à Paris, ou leur Maître est apellé Tyran; ce qui ne semble pas bienséant à des Ambassadeurs, qui disent être venus pour traiter la Paix, & rétablir l' amitié; qu' après cela on leur avoit voulu donner par écrit, les défauts, qui étoient dans nos Pouvoirs, lesquels dés le commencement avoient bien été remarqués par les dits Ambassadeurs, mais que depuis peu l' Empereur leur avoit expressément ordonné de les rediger par écrit, & d' en donner les memoires aux dits Mediateurs pour nous les communiquer.

Ces Mediateurs ajoûtent, qu' ils ne faisoient ce discours, que pour nous donner connoissance de tout ce qui s' étoit passé; qu' ils avoient si bien fait connoitre aux Ambassadeurs Imperiaux, qu' il n' étoit pas besoin d' entrer en de semblables contestations par écrit, sur un point duquel nous

nous etions déja tombés d' accord avec eux; qu' ils les avoient disposés de prendre leur papier, & leur avoient fermé la bouche, en leur disant, que nous leur avions offert, dés la naissance de ces differents, de concerter ici tous ensemble une minute des Pouvoirs qu' il faudroit faire venir de part & d' autre. Ie ne manquai pas de faire bien remarquer à ces Messieurs combien le procedé de nos Parties est rempli de chicanneries, de vouloir former une Contestation sur une difficulté imaginaire, & qui avoit été terminée dès le jour, qu' elle fut proposée, pour avoir prétexte de dire, que le retardement vient de nous, & que ce n' est pas le seul refus qu' ils font d' entrer en communication avec les Suedois; qui arrête la Negociation.

J' y ajoutai qu' ils étoient trop clair voyans, pour ne discerner pas la sincerité de nôtre conduite d' avec l' artifice, dont celle des Imperiaux est accompagnée; qu' ils avouënt franchement, que les affaires ayant changé de face, leur avoit aussi fait, changer de resolution; mais ils font semblant de vouloir la Paix, lorsqu' ils arrêtent le Traité, & veulent persuader, que nous ne la voulons pas, & que c' est nous, qui la retardons, lorsque nous y aportons toutes les facilités possibles pour l' avancer; que cela couvre leurs mauvaises intentions par une supposition si grossiere, qu' elle ne peut surprendre que les ignorans, & non pas ceux qui, comme eux, doivent être témoins de la verité.

Je vous puis assurer, Monsieur, qu' il ne fallut pas user de beaucoup de persuasions pour les

ranger

ranger de mon avis, & que les ayant enfin pressés pour savoir, si la réponse, qu' on attendoit de Vienne en etoit arrivée, & s' ils voyoient quelques bonnes dispositions pour avancer les affaires, ils m' ont répondu franchement, que l' Empereur persistoit toûjours à ne vouloir point traiter sans le Roi de Danemark, & même croyoit, que la bonne volonté, que nous faisons paroitre, étoit artificieuse, pour l' engager à faire quelque action, qui desobligeant le Roi, le portât à se joindre avec nous; que cette resolution, comme nous vous avons déja mandé, avoit été prise par l' avis des Electeurs & de tous les Députés de la Diete de Francfort, auxquels le Roi de Danemark en avoit écrit.

Monsieur le Nonce ajoûta, qu' en suite de la priere, que nous lui avions faite, il y a quelque tems, ayant voulu savoir, si les Imperiaux feroient difficulté d' accepter la Mediation de la Republique de Venise, aussi bien pour Osnabrug, que pour Munster, puisque la Reine de Suede l' avoit déja acceptée, il n' en avoit su tirer autre réponse, sinon que cette place ayant été jusques ici prétenduë par le Roi de Danemark, ils ne pouvoient consentir, qu' elle fût remplie par un autre, sans avoir ses sentimens. Le discours du Resident de Suede fut presque conforme à celui-la, & ne fut en substance, que pour faire savoir, que le Comte d' Aversberg avoit fait faire à Osnabrug la même déclaration aux Ambassadeurs de Suede, Voilà Monsieur, où nous en sommes.

Le

Le Conseil précipité de Mrs. les Suedois a interrompu la Negociation de la Paix, & les a reduits à ne faire plus la guerre, que foiblement en Allemagne. Le Traité general dépent entierement de la bonne ou mauvaisse humeur du Roi de Danemark, qui cependant se promeine sur la Mer avec sa Flotte, sans que Mr. de la Thuillerie sâche l' endroit ou il le doit aller trouver. Les Ambassadeurs de Suede croyent, que les Interêts dudit Roi touchant le Holstein, parce que c' est un Membre de l' Empire, peuvent être traités à Osnabrug; mais pour les autres differents des deux Royaumes, qui regardent le passage du Sond, la liberté de la Negociation, & leurs diverses prétentions, ils n' estiment pas qu' ils puissent être décides, que sur les lieux mêmes, que les senateurs & Etats de Danemark consentent qu' ils soient envoyés allieurs. Du 21. Juin Anno 1644.

## Num. XXIV.

**Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, daß ihre Entrevue mit denen Schwedischen Gesandten zurücke gegangen, weil diese sich eines feindlichen Uberfalls besorgt; daß die Kayserlichen zu wissen verlanget, ob man Schwedischer Seits die Dänischen Ministres zu Oßnabrück zulassen würde, ingleichen vorgegeben, daß man zu Oßnabrück weiter gekommen als zu Münster, weil daselbst die Vollmachten schon ajoustiret, hingegen die Heßischen Deputirten zu keiner Visite zulassen wollen, und daß, ob gleich Saavedra grosse Lust zum Frieden bezeugte, dennoch keine Hoffnung darzu wäre, biß andere Kayserliche Gesandten auf den Congress geschickt würden. d. d. den 25. Junii, 1644.**

Monsieur,

Monſieur,

L' Etat des affaires, que nous avons en main, n' étant point changé depuis nôtre derniere Depêche, & n' ayant rien d' important à ecrire touchant nôtre Negociation, nous n' oſons importuner la Reine de nos Lettres; nous nous contenterons de vous aſſurer, que nous executerons fidellement tout ce qu' elle a eû agreable de nous ordonner par les deux dernieres dont il lui a plu nous honorer, & nous promettons, que S. M. aprendra de vous que c' eſt par reſpect, que nous n' avons pas pris la liberté de lui en adreſſer les réponſes.

Vous ne nous refuſerez pas auſſi la faveur de faire ſavoir à S. M. nous vous en ſupplions bien humblement, que ce n' a point été pour nous décharger de peine, que nous nous ſommes excuſés de traiter avec Meſſieurs les Etats, à cauſe du différent, que nous avons avec eux pour le rang de leurs Ambaſſadeurs. Nous ſavons bien que le devoir du Serviteur eſt de ſe charger des choſes difficiles & fâcheuſes, & que ce ſeroit un grand manquement de n' en ſoulager pas le Maître, quand on le peut faire; mais nous nous repréſentons combien cette affaire eſt malaiſée à traiter de loin, principalement aujourd' hui, qu' il n' y a point d' Ambaſſadeur en Hollande, & que les Députés qui compoſént l' Aſſemblée generale ſont ſéparés, une partie étant demeurée à la Haye, & l' autre étant auprés de Monſr. le Prince d' Orange.

Toutes les conteſtations, où la dignité des Souverains eſt intéreſſée, ſont ſi chatouilleuſes, que nous n' avons rien oſé faire en celle-ci ſans recevoir les commandemens de la Reine. Si Sa Majeſté en a été quelquefois importunée, nous en avons eû un extrême déplaiſir, la ſeule crainte de faillir, & de lui déplaire nous a obligé d' en uſer de la ſorte, & ſi nous euſſions pû donner ce qu' Elle a eu agréable que nous fiſſions, ſans le lui demander, nous y aurions de bon coeur pris une reſolution, & l' aurions exemptée de nôtre importunité. Nous vous aurons beaucoup d' obligation, s' il vous plait d' être nôtre Caution envers S. M. que nous ne trouverons jamais rien de peſant ni de fâcheux pour ſon ſervice, quand les occaſions qui s' en préſenteront ſeront dans l' etenduë de nôtre pouvoir. Lorsque S. M. ne voudra pas que ſon nom ni ſon autorité paroiſſent en quelque affaire, qu' Elle apréhendera qu' une grace ou qu' un ordre venant directement d' Elle, ne ſoit plûtôt tiré à conſequence, que quand la choſe ne viendra que de nous, vous aurez agréable de nous faire ſavoir ſes intentions, & de nous ordonner de ſa part d' y agir comme de nous-mêmes; nous ne manquerons pas d' y obeïr ponctuellement, pourvû qu' il vous plaiſe de nous preſcrire confidemment ce que nous ſoyons aſſurés auparavant, que ce que nous y ferons ne ſera pas desagréable à S. M. Car ſans cette aſſurance nous ſerions en perpetuelle crainte de ne rencontrer pas ſes ſenti-

ment

mens; & par conſequent d' être desavoués; ce que vous ſavez que de fidelles Serviteurs, qui n' ont pour but que l' avantage & le ſervice de leur Maître, ſont obligés de craindre.

Nous avions crû faire Mecredi dernier nôtre premiere entrevuë avec les Ambaſſadeurs de Suede; mais le jour même, auquel elle avoit été reſoluë, comme nous étions prêts à partir, ils nous envoyerent ſupplier de la differer, ne croyant pas s' y pouvoir trouver avec ſureté. Ils avoient eû avis que des Troupes de l' Archevêque de Breme avoient fait deſſein ſur leurs perſonnes pendant ce voyage; ce qui les avoit obligés d' envoyer un Trompette devers lui pour être éclaircis de ſes intentions; mais le Trompette n' étant pas revenu dans le tems qu' il devoit, ils avoient eû ſujet d' augmenter leurs apréhenſions: ſi bien que voilà nôtre Conference encore renvoyée pour quelques jours, juſques à ce que les affaires ſoient un peu calmées entre les Suedois & les Danois dans ce voiſinage, ou du moins juſques à ce que le Commerce, que la Guerre n' empêche pas entre les Ennemis, ſoit rétabli par eux.

Le jour auparavant nous avions déſiré de voir Mrs. les Mediateurs, tant pour leur communiquer nôtre voyage, que pour leur donner l' Ecrit dont nous vous envoyons la Copie. Les Imperiaux uſent de tant d' artifices, pour perſuader que le retardement du Traité vient en partie de nous, que nous avons été obligés de dreſſer

cet Acte, qui ne contient en ſubſtance que les mêmes offres, que nous avons déja fait de bouche, il y a long-tems; mais qui nous ſerviront d' une preuve authentique, lorsqu' il ſera queſtion de juſtifier en public la ſincerité de nôtre conduite. Les dits Sieurs Mediateurs nous offrirent de le recevoir; mais ils s' excuſerent de le donner aux Imperiaux. Nous répondimes que ce n' étoit pas nôtre deſſein, qu' il leur fût préſenté; mais ſeulement qu' eux, qui n' étoient pas intéreſſés dans l' affaire, euſſent en main de quoi rendre témoignage de la verité, quand il en ſera tems. Dans cette Conference Mrs. les Mediateurs nous firent deux propoſitions.

La premiere de ſavoir des Miniſtres de Süede, s' ils vouloient conſentir, que les Députés du Roi de Danemark revinſſent à Oſnabrug. Nous leur demandâmes, ſi, après ce conſentement, ils étoient aſſurés, que les Imperiaux entreroient ſincerement en Negociation, ſans plus chercher de difficultés. Ils nous repondirent, qu' ils avoient fait la même demande au Comte de Naſſau, & à ſon Collegue; mais qu' à nous dire le vrai, ils n' en avoient pû tirer aucune réponſe certaine, mais ſeulement que cela pourroit beaucoup faciliter les affaires.

Ce fût Mr. Contarini, qui fit ſeul la propoſition, en préſence toutefois de Mr. le Nonce, à cauſe qu' il ne ſe veut point mêler dans les intérêts des Herétiques. Après lui avoir déclaré qu' il ſeroit inutile de ſavoir le ſentiment des Suedois,

Suedois, puisque les Imperiaux ne se veulent pas seulement expliquer, de ce qu' ils feroient aprés cela, nous lui fimes connoitre, que cette ouverture n' avoit pour but que de traverser la Negociation de Mr. de la Thuillerie, & de faire renvoyer, de nôtre consentement, à Osnabrug un differend, que les Imperiaux apréhenderoient qui fût terminé à Osnabrug; que cela n' empêcheroit pas que nous ne tâchassions, pour leur complaire, d' aprendre la pensée des Ministres de Suede sur ce sujet.

La seconde Proposition, qu' ils nous firent conjointement, fût que, pour augmenter toûjours davantage la gloire, que nous avions acquise en facilitant les affaires, & mettre d' autant plus nos Parties dans le blâme, ils estimoient que nous pourrions travailler ici à la reformation des Pouvoirs, pour gagner autant de tems. Que les Commissaires de l' Empereur avoient déja fait reformer le leur, sans attendre, qu' il en eût été convenu entre nous, & qu' ils soutenoient que la Communication, qu' on les pressoit de faire avec les Ambassadeurs Suedois, n' étoit pas une formalité nécessaire, puis que les Pouvoirs des uns & des autres avoient été dressés suivant la minute, qui en avoit été ci-devant concertée entre l' Ambassadeur de l' Empereur & celui de Suede dans la Ville de Hambourg; qu' ils declaroient, qu' il n' y avoit rien de changé en cette minute, comme les Suedois le pouvoient remarquer dans la Copie, qui nous en avoit été donnée ici, & croyoient

que cette déclaration leur acquerroit un grand avantage en ce que justifiant, que la forme du Pouvoir a été déja concertée entre eux & les Suedois; ils vouloient soutenir que par ce moyen la Negociation d' Osnabrug étoit plus avancée, que celle d' ici, où le même concert n' avoit pas encore été fait avec nous, & que, pour faire tout marcher d' une même pas, suivant le Traité préliminaire, il falloit necessairement convenir d' une nouvelle forme des Pouvoirs, afin de les faire venir de part & d' autre, suivant les minutes dont on auroit été convenu. A quoi ces Messieurs ajoûterent, qu' ils nous prient de faire reflexion sur les discours des Imperiaux, & les vouloir communiquer aux Ministres de Suede, pour savoir s' ils étoient veritables, & de différer de nous donner nôtre Ecrit, jusques à ce que nous fuissions de retour de nôtre Conference, parce que les Imperiaux faisant fondement sur la communication faite à Hambourg avec l' Ambassadeur de Suede, touchant leurs Pouvoirs, cela se trouveroit renversé, si les Suedois le desavouënt, & si nous ajoûtions leur des-aveu dans nôtre Ecrit. Nous leur fimes voir clairement, qu' il y avoit plus de subtilité, que de raison dans le discours des Imperiaux, parce que, supposé qu' il fût veritable, & que l' ajustement des pouvoirs dont ils parloient eût été fait à Hambourg, cela ne les exemptoit pas d'en faire de nouveau la communication, quand ce ne seroit que pour voir s' ils sont conformes à la minute, qui en a

été convenuë; cette formalité étant absolument necessaire, & ayant toûjours été pratiquée à l' entrée de tous les Traités; que d'ailleurs les diligences dont avoient usé les Commissaires de l' Empereur, faisant reformer leur premier Pouvoir, sans avoir sû de nous ce qu' il falloit ajoûter ou deuxieme, pour nôtre satisfaction, non seulement elle étoit inutile, mais n' avoit été faite qu' à mauvais dessein, pour tâcher de se mettre à couvert, par cette apparence de bonne volonté, du blâme que chacun leur donne, & n' être pas obligés d' y faire inserer les clauses essentielles, que nous avons interêt d' y désirer, lesquelles ne se trouvent point dans le second, non plus que dans le premier; puisqu' entr' autres choses, il ne leur est pas donné pouvoir de traiter avec nos Alliés, traitant avec nous; que néanmoins nous ne laisserions pas de conférer de tout avec les Ambassadeurs de Suede, & d' en reparler aux dits Srs. Mediateurs à nôtre retour, quisqu' ils le desiroient.

Les Députés de Mad. la Landgrave étant arrivés en cette Ville, depuis quelques jours, après nous avoir visitez, ont aussi désiré de saluër les Ambassadeurs de l' Empereur. Nous avons estimé nous devoir assurer auparavant, par le moyen de Mr. Contarini, qu' ils seroient reçus & traités civilement, mais nous avons été bien surpris, lorsque la réponse dudit Sr. Contarini nous apris, qu' il n' en avoit pu tirer aucune des autres, & qu' ayant demandé un delai pour en conferer,

ensemble, ils avoient enfin déclaré qu' ils exécuteroient en cette rencontre les ordres qu' ils avoient de l' Empereur sans se vouloir expliquer plus clairement de son dessein.

Ledit Sr. Contarini n' a pû s' empêcher de dire, aussi bien que nous, qu' il trouvoit cette Déclaration un peu incivile. Cela nous confirme toûjours de plus en plus dans l' opinion, que nous avons prise l' abord, que ces Ambassadeurs, étant les mêmes qui ont demeuré cinq ans à Cologne sans rien faire, ne sont pas ceux qui doivent conclure la Paix. Il semble qu' ils n' ont été envoyés ici, que pour amuser & dresser des Procés verbaux, & non pas pour y traiter des affaires importantes.

Tandis que l' on verra Mr. de Kurtz faire des voyages vers le Duc de Baviere, & le Comte de Hartsbourg en Danemark, où il est à présent, & qu' il ne paroitra personne ici, qui ait plus d' experience dans le maniement des affaires, que ceux qui y sont; il y aura toûjours lieu de croire, que ce qui s' y traite aux autres endroits, tient plus à cœur à l' Empereur, que ce qu' on doit traiter ici.

Saavedra témoigné de n' aprouver pas les difficultés, que font en toutes rencontres les Ministres de l' Empereur, & a dit à Mr. Contarini, qu' il en avoit fait plainte au Pere Quiroga, qui est auprès de l' Imperatrice, pour faire qu' on leur envoye d' autres ordres.

Nous

Nous ne ſaurions pas bien juger, ſi c' eſt par feinte ou ſincérement, qu' il fait paroitre ces bonnes diſpoſitions; mais nous avons remarqué en toutes occaſions, qu' il a fait ſemblant de faciliter les affaires, & de vouloir ſurmontre les obſtacles, qui ſe ſont rencontrés, ſoit que l' état, où ſon Maître ſe trouve reduit, l' y obligé en effet, ou qu' il prétende par cette conduite ſe rendre les Mediateurs plus favorables. Il avoit propoſé ces jours paſſés d' écrire en corps au Roi de Danemark, pour le convier de députer à Oſnabrug, afin que ſon interêt ne retarde pas plus longtems la Negociation generale; mais tout cela ne ſert qu' à ſe mettre l' eſprit en repos de la Negociation, que Mr. de la Thuillerie a ordre de faire en Denemark.

Les Lettres, qui viennent de Hambourg, ne parlent que des magnificences aux préſens que l' Empereur y fait faire, pour envoyer au Grand Seigneur, comme s' il avoit oublié l' ancienne Tradition, que ces Barbares s' en orgueuilliſſent plûtôt qu' ils ne s' apaiſent, quand on augmente les honneurs ou les dons, qu' on a accoûtumé de leur faire; & l' opinion qu' ils ont que ce changement ne procede que de foibleſſe ou de crainte, eſt plus capable d' attirer leurs armes contre les Chrétiens, que de les détourner. L' Empereur néanmoins ne s' en ſoucie pas, pourvû qu' il ſe delivre à préſent de Ragotzy, qui eſt bien retournê dans ſes Etats, mais ſans avoir été défait, ni s' être accommodé; les petits échecs

qu' il a reçu, ont plûtôt été des desordres, qui se sont mis dans ses Troupes, que des défaites. On dit que son Armée est encore de 38000. hommes, & que les conditions, qu' il demande, pour s' accommoder, sont si hautes, qu' elles ne semblent pas partir d' un Prince, qui aît tout-à fait envie de quiter les armes.

Les avis que nous recevons de divers endroits, portent, que le dessein des Bavarois est d' attaquer une des Places que le Roi tient sur le Rhin, pourvû que Mr. le Marêchal de Turenne s' éloigne de l' Alsace. Ils s' imaginent que, comme elles nous ont autrefois servi à nous rendre Maîtres de Brisac, elles leur pourront aussi faciliter la même entreprise, si, en leur donnant un passage sur le Rhin, elles leur avoient ouvert les moyens d' occuper l' Alsace. Quoique nous sachions que la Reine ne manque pas d' être bein avertie de toutes choses, nous avons apris celle-ci de si bon lieu, que nous croirions manquer à nôtre devoir, si nous ne vous le faisions savoir.

Dom Francisco de Mello fait de grandes instances pour avoir un secours considerable d' Allemagne. Les avis portent qu' il ne le demande que dans deux mois, à compter dès le tems, que l' armée de Sa M. est entrée dans la Flandre. Quelques-uns croyent que Hatsfeld est destiné pour cela. S' il est vrai, comme on le dit, qu' il aille joindre l' armée de Baviere, ce pourroit bien être pour ce dessein, après avoir servi aux

Bava-

Bavarois, pour faire leurs premiers efforts vers le haut Rhin.

Nous esperons, que la prévoyance de la Reine, & la vigilance de Mrs. ses Ministres, rendront tous ces preparatifs sans effet, & que l' on aura bien pourvû, avant ce tems-là, aux diminutions qui arrivent ordinairement dans les armées Francoises, qui sont engagées à un long siége, afin qu' il reste dequoi faire tête aux Ennemis, quand ils seront renforcés.

Il est venu quelques avis de Rome, que le Roi offroit aux Espagnols d' abandonner le Portugal; pourvû qu' on fit présentement une Treve, & que les affaires de Catalogne demeurassent pendant la Minorité du Roi au même état, qu' elles sont à present, la même chose a été écrite de Catalogne au Regent de cette Province, qui est ici près du nous; mais nous avons fait voir que ce sont des artifices de l' Ennemi, pour mettre nos amis en diffiance, & refroidir l' affection des sujets du Roi, qui sont en Catalogne. Les dits Espagnols ont publié ici en même tems, que leur Maître avoit traité tous les prisonniers Catalons avec une grande douceur. Peut-être que voyant que la cruauté, qu' il a fait exercer contre eux jusques-ici, ne lui a pas reussi, il veut changer de methode; mais les Catalons ne témoignent pas être disposés à se laisser surprendre par ce changement.

Ces jours passés un Religieux de cette Ville fit savoir au Regent de Catalogne, que Saavedra désiroit

désiroit de parler à lui; l' autre répondit qu' il n' avoit rien à traiter avec Saavedra, & nous en vint avertir à l' heure même. Celui qui en fit la recherche s' adressa à l' Aumônier du Regent, qui n' a pas voulu nommer le Religieux; mais nous avons sujet de croire que c' est un Jesuite, à cause que l' Aumônier frequente leur College & y dispute souvent de la Philosophie. Nous sommes &c. Du 25. Juin, 1644.

## Num. XXV.

**Des Grafens von Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man alle Vorsicht brauchen müste, dem Ragotzi nicht eher Geld zu bezahlen, bis man versichert, daß er noch nicht Frieden gemacht; daß man nicht gerne gesehen, daß der Kayser derer Gesandten Circular-Schreiben so hoch empfunden; daß, wenn auch zwischen Dänemarck und Schweden es zum Frieden käme, ersteres dennoch nicht zur Mediation gebraucht werden könte, und wie ietzo der Zustand derer Frantzösischen Arméen beschaffen. d. d. Paris, den 25. Junii, 1644.**

Messieurs,

PAr la Lettre, que Monsieur Servien m' a écrit du onzieme du courant recuë le 22. j' apprends, qu' il espere, que ce sera la derniere qu' il m' adressera sans être signée que de lui & il m' exhorte que la réponse soit à tous deux. Je satisfais volontiers à son desir, & il me semble d' autant plus juste que de vôtre union dépend le progrès de la Negociation, & que il importe beau-

beaucoup au service de Sa Majesté, que les Etrangers sachant, qu' elle est si bien etablie éntre nous, que rien ne la peut alterer, & que pour être quelquefois d' avis differends, cela ne fait autre chose, que donner plus de lumiere, pour mieux prendre vos resolutions. Par la même il nous est mandé que vous allez travailler à la Dépêche de Monsieur Croissi, & vous avez bien prudemment consideré dans les maux qu' a produit la nouvelle Guerre d' entre la Suede & le Danemark, & le long tems qui s' est écoulé depuis que les Ministres de la Couronne de Suede ont un Traité avec le Prince de Transilvanie, lequel assisté, comme on lui avoit promis, eut pu faire un notable progrès sur l' Ennemi commun & le reduire à condescendre à des conditions. Et certes le grand avantage, que les Suedois ont conçu de cette diversion & se venger des torts qu' ils disent leur avoir été faits par leur ennemi particulier, les a portés à l' ataquer; mais s' ils eussent consideré, qu' en s' éloignant des frontieres & des pays du plus puissant, ils lui donnoient moyen d' opprimer l' autre, & l' affranchissoient des jalousies qu' il en avoit, sans doute ils eussent suivi un meilleur conseil. Que nous soyons pleinement justifiés qu' il n' y a point eu de nôtre faute, cela nous satisfait, mais ne guerit point du mal qu' il en fait apprehender. Par la ruine de ce Prince & par son accommodement l' Empereur s' accroîtra de puissance, l' ayant seulement humilié, mais s' étant

mis

mis hors de l' apprehension que son esprit turbulent lui donnoit, par la connoissance qu' il aura prise de son impuissance, & que donnant de l' argent à Constantinople, il ne doit rien craindre du côté de la Hongrie. S' il y a encore quelque chose à faire de son côté, on ne doute pas que Monsieur de Croissi ne le menage, & que s' acheminant vers lui, si l' on apprend qu' il soit accommodé, qu' il ne rebrousse son chemin selon les instructions, que vous lui en aurez données, car il seroit hors de tems de le faire rechercher, & hors de raison de lui donner de l' argent, ayant juré & accepté les conditions de la Paix, qui lui auront été accordées: & quand il faudroit essayer de le rembarquer, il seroit plus honnête de l' en faire rechercher par ceux, qui ont déja negocié avec lui, que par un Ministre de Sa Majesté, laquelle entre pour ce regard en vôtre sens, il ne se peut departir des premieres considerations, qui l' ont obligé de marcher fortement en cette affaire. Quant aux Lettres de change dont la vôtre fait mention, déja elles ont été expediées & envoyées à Monsieur Des-Hameaux, avec divers ordres, ainsi que mes précedentes vous auront informez, de ne faire delivrer l' argent à Venise, ou de tirer Lettre sur Constantinople, qu' il ne soit assuré ou par vous, ou par autre voye, que le Prince Ragotzi continuë & est embarqué à la guerre, même qu' il est en action. Soit par le Ministre de la Republique qui est à Vienne, ou par homme, qu' il peut dépêcher

pêcher jusques à Canise, il pourra s' éclaircir de ce qui se passé en Hongrie. Vous pouvez donner assurancé que les Lettres ont été envoyées, l' on peut faire état du payement, & quand une fois on aura pris ordre du lieu où il devra être fait, l' acquittement s' en fera à jour nommé; mais je crains bien, que nous n' en serons point en peine & que le dit Prince soit accommodé. Ces raisons en sont si nettement expliquées en vôtre Dépêche, qu' il y a lieu de tout craindre & de n' en plus parler. Je ne vous ferai point souvenir, que le dit Sieur de Croissi ne doit aller en Pologne, qu' au refus que pourroit faire d' y aller Monsieur de Bregi, parce que je vous ai envoyé des Dépêches pour être delivrées à celui-ci, & le tems, que vous avez mis à travailler à l' instruction du premier aura servi à faire arriver les dernieres, lesquelles vous ayant eclaircis des intentions de Sa Majesté, vous les aurés sans doute suivies. La plainte que les Imperiaux font de la Lettre Circulaire, que vous avez écrite, nous a fait de la peine, je n' y ai pas remarqué que le terme qui les choque y fût énoncé, ni n' ai pas vû la Traduction, qui en a été faite; mais j' ai ordre de faire recherche des Exemplaires & du Traducteur, & ne l' ayant rendu fidellement, il sera châtié, & de cela je vous rendrai compte d' aujourd'-hui en huit jours. Ce qui me travaille est que vous ne vous êtes pas excusés, & ainsi il est à craïndre, que dans l' original le mot de Tyran ne soit exprimé, il y a des termes équipolens,

polens, & qu' on n' a pu mettre en François ſous celui-là. Il eſt certain & je l' apprens de divers endroits que la Lettre en ſa forme, & en ſa maniere les bleſſe, mais elle a produit un bon effet, & cela nous doit ſuffire, qui ſerions bien fachés que ſur quelques termes ils incidentaſſent, comme vous voyez, qu' ils affectent de faire, & vous avez ſi bien répondu aux Médiateurs, qu' ils ont tout ſujet de reconnoître la neceſſité de vôtre procedé, & que celui des Miniſtres de l' Empereur ſent bien plus celui d' un Burreau, que d' une Aſſemblée ſi notable, & convoquée pour de ſi grandes affaires, comme eſt celle de Munſter. Vous avez en main de quoi les ſatisfaire, c' eſt à eux à ſe déclarer, & le Reſident de Suede ſeroit peu verſé dans les affaires du monde, s' il n' avoit connu que les Imperiaux ont changé de reſolution ſur l' occaſion de leur nouvelle Guerre, & qu' ils eſſayent de colorer leur procedé, ayant quelque honte de leur infidelité & de leur mauvaiſe humeur, & une joye extraordinaire de la Rupture entre les deux Couronnes. Il pourra être que les Ambaſſadeurs de l' Empereur ſe mécompteront, & que le Roi de Danemark ſongera à ſes affaires, les reglera & terminera ſans attendre l' iſſue de vôtre Aſſemblée, & que bien, que le Holſtein ſoit Membre de l' Empire, il ne laiſſra, faiſant la Paix avec les Suedois, de régler les interêts de ce Duché & de l' aſſurer, qu' il ne pourra être envahi, & ſans doute les Senateurs du Royaume porteront empêchement, que ce

qui

qui regarde le Royaume ne soit traité à Osnabrug, & amieront mieux en un lieu tiers s' assembler avec ceux de Suede; c' est où Monsieur de la Thuillerie pourra donner des marques de sa suffisance & faire recevoir à cette Couronne la gloire d' en avoir pacifié deux Alliées. Je doute que le Roi de Danemark accepte la Mediation de Messieurs les Etats; ils sont accompagner les Navires de leurs Marchands d' une Flotte, & semblent vouloir s' ouvrir le passage du Sond & necessiter le Roi de Danemark, de moderer les impôts, qu' il y leve. Ainsi le feux de la Negociation, si elle prend trait, tombe sur Monsieur de la Thuillerie, lequel devra bien prendre garde en quel terme sera conclu l' Article du Commerce, afin que, s' il regle & modere les impôts pour les Suedois & Hollandois, les Francois recoivent un pareil traitement. Faisant réponse à une de ses Lettres en date du 4. de ce mois je lui en toucherai un mot & l' informerai des sujets de cette Guerre, selon que les Suedois les publient, dont, Messieurs, je ne vous écrirai pas, parce que leur Ambassadeur & Mr. Cerisante vous en auront informé. Celui-ci ne veut pas être presenté par l' Ambassadeur Grotius, lequel a pris une audience, & donné les Lettres de Créance, qui l' autorisent pour faire savoir les mouvemens des Conseillers de la Reine & des Regens de Suede, & de laisser entendre que l' autre vient pour raconter ce dont il a été témoin, sans charge aucune de traiter; & ledit de Cerisante au con-

traire se donne pour un Envoyé confident. Quand il aura presenté ses Lettres & été admis en l' audience de Sa Majesté, je vous ferai part de ce, qu'il nous aura dit.

Quand bien l' accommodement se feroit entre de Roi le Danemark, & la Reine de Suede, je doute que celle-ci veuille l' autre pour Mediateur, & il sera force à l' Empereur d' accepter Venise a Osnabrug, aussi bien qu' à Munster, & il n' y a pas d' apparence que d' un ennemi depuis peu reconcilié l' on en veuille en quelque sorte faire l' arbitre de sa fortune, presentement plusieurs choses en sont dépendantes. Ce que nous pouvons préjuger de nôtre siége, c' est une prompte & favorable issue, on ne juge pas qu' il puisse durer au delà du mois prochain. Certes l' Ennemi est foible, divisé en divers lieux, & si Monsieur Torstenson étoit dans les pays hereditaires, ils auroient bien de la peine à se défendre. Nous au contraire sommes en bon état, non seulement nôtre circonvallation est en sa perfection, nôtre armée bonne & forte, & nous la rafraichissons tous les jours, & celle que commande Monsieur le Duc d' Enguien est en état de pouvoir entreprendre. Celle de Bavaire a assés à faire à se défendre de celle du Marêchal de Turenne, & la nôtre de Catalogne est plus puissante, qu' elle n' étoit avant le combat, que les Espagnols font tant retentir, lequel leur a ôté le moyen de prendre Lerida, puisque sous son ombre on y a jetté le nombre d' hommes,

que

que je vous ai mandé. Monsieur le Prince d' Orange est descendu en Flandre, & est logé à Axel. Nous ne savons pas ce qu' il délibérera, mais nous sommes bien assurez, soit en Flandres ou ailleurs, qu' il fera une puissante diversion à l' ennemi. Hors d' aller à Gueldres, il est mieux là qu' en aucun autre lieu où il sauroit aller. Je ne doute point, que le Secretaire Brasset ne vous donne compte de ce, qui se passe en ses quartiers, au quel vous pourrez addresser vos ordres pour tout ce que vous jugerez devoir faire part à Messieurs les Etats, & s' il y avoit necessité de recourir à Monsieur le Prince d' Orange, vous pourrez vous addresser à Monsieur d' Estrades; je lui écris qu' il ait à s' y conformer comme à ceux qu' il recevroit de la Cour. L' on nous mande que le Marquis de Castel Rodrigo est arrivé à Namur, sa présence pourra apporter du changement aux affaires de Flandre, & peut-être où vous êtes. Je crois qu' il est vrai Plenipotentiaire, & qu' il à le secret de la Paix, vous ou nous en serons bien tot eclaircis. Je suis &c. de 25. Juin, 1644.

---

## Num. XXVI.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß der Abgeordnete an den Ragotzi künfftige Woche abgehen würde, von Schwedischer Seite auch iemand mitgeschicket werden solte, aber zu wünschen wäre, daß man auch die Wechsel gleich mit-**

geben können; wie die Schweden zufrieden, daß ihnen nicht eher die Subsidien bezahlt würden, bis sie wieder in Teutschland agirten, und daß Salvius incognito zu Münster angelangt. d. d. Münster, den 2. Julii, 1644.

Monsieur,

NOus vous avons fait savoir par nôtre derniere Dépêche du 25. du mois passé ce qui a rompu nôtre Conférence avec les Ambassadeurs de Suede. Le Trompette, qu'ils avoient envoyé à l' Archevêque de Breme est revenu depuis ce tems-là, qui, au lieu de faire cesser leurs apréhensions, les a beaucoup augmentées par la réponse ambiguë, qu' il leur a aportée.

Comme nous étions en peine par quel moyen resoudre avec eux l' envoi du Gentilhomme, qui doit aller en Transilvanie, & traiter quelques autres points, qui nous foisoient desirer de nous aboucher avec eux, nous avons été surpris de l' arrivée imprévuë de Mr. Salvius en cette Ville. Nous ne vous entretiendrons pas longuement par cet ordinaire, de ce qui s' est passé en deux longues Conférences que nous avons euës avec lui, tant en lui rendant nôtre visite, qu' en recevant la sienne. Premierement il est encore ici, & nous ne sommes pas au bout de nos déliberations, pour vous les expliquer bien nettement. D' ailleurs nous rendons compte si clairement à S. E. des deux principaux points que nous avons traités ensemble, qui, selon nôtre opinion, ont été le sujet

ſujet de ſa venuë, que nous nous promettons, que vous n' aurez pas pour desagréable d' en voir le détail, dans la Lettre, que nous avons l' honneur de lui écrire, en réponſe de deux Dépéches, qu' elle avoit eû agréable de nous faire ſur le même ſujet. En un mot, l' aſſiſtance de Ragotzy, & le ſubſide, que nous payons à la Suede ont fourni la plus conſiderable matiere de nôtre entretien; l' un & l' autre a été reſolu entre nous comme on le pouvoit déſirer.

Celui qui fera le voyage de Tranſilvanie partira la ſemaine prochaine, & paſſant par Hambourg prendra celui qui ſera dépêche pour le même ſujet par Mr. Torſtenſon, pour aller éſemble. Mais les Ambaſſadeurs Suedois jugent, auſſi bien que nous, qu' il ſeroit plus préjudiciable de les envoyer ſans Lettres de change. Ils ne font pas difficulté de fournir ici les cent huit mille Risdales, à quoi monte leur part, mais ils euſſent ſouhaité que, comme l' Envoye de Mr. Torſtenſon ſera le porteur de leur Lettre, celui qui partira eût été auſſi chargé de celle du Roi. Nous vous ſupplions, Monſieur, s' il eſt poſſible, puiſque les prémieres ſont déja parties, comme il vous a plû nous marquer, d' en faire expedier de ſecondes, puiſque c' eſt un ſtile ordinaire des Marchands, & nous faire la faveur de nous les adreſſer.

Cependant la crainte, que nous avons, que Mr. des Hameaux ne ſe déſaiſſiſſe de l' argent ſans bonne ſûreté, nous a obligé de le prier par

une de nos Dépêches, qu' il ne délivre rien, que lorsqu' on lui sera voir une Lettre de celui qui va trouver ledit Ragotzy, accompagnée d' une des nôtres, lesquelles ne lui seront point envoyées que lorsque l' on aura été assuré des bonnes intentions de ce Prince, & de la constance avec laquelle il est resolu de continuer son entreprise.

Quant au Subside, nous avons eû diverses contestations, avant que de tomber d' accord. Enfin les précautions, que nous avons euës, nous mettent à couvert des plaintes du Roi de Danemark, & nous donnent moyen de presser Mr. Torstenson pour sa marche, puisque les Suedois consentent que le premier terme ne sera point payé, que lorsque Mr. Torstenson se mettra en Campagne, & à condition que l' argent ne sera employé que pour la guerre d' Allemagne. Mais nous sommes obligés de vous faire remarquer, que nous voilà à la fin du mois de Juin, & que nous n' avons pas encore de nouvelle, que les Lettres de change pour les prémieres six cens mil livres ayent été envoyées.

Nous ne manquerons pas au premier jour de faire savoir à Mr. Contarini, la satisfaction qu' a reçu S. M. des offres respectueuses de la Republique, afin qu' il connoisse que l' affection & la confiance des Ministres ne doit pas être moindre, que celle qui paroît entre les Maîtres, en ce qui regarde les affaires publiques.

Vous aurez déja su comme le Gouverneur de . . . . . . . a été plus homme de bien, qu' on ne

on ne l' avoit publié, au moins les avis de Cologne portent que les Bavarois ont été trompés dans leur attente de ce côté-là. Par le prochain Ordinaire nous vous ferons un plus ample écrit de toutes choses, après que nous aurons mis en ordre, & resolu entre nous ce qui jusques à présent n' a encore été qu' ébauché; car n' y ayant encore rien de pressé ni de trop important, nous aimons mieux différer présentement d' écrire, que de manquer à faire nos complimens à Mr. Salvius, puisqu' il a pris la peine de nous venir trouver jusques ici. Il a désiré d' y être comme inconnu, & n' a point voulu être traité de personne, il n' a même été visité que de nous & de l' Ambassadeur Contarini. Nous sommes &c. à Munster, du 2. Juillet, 1644.

## Num. XXVII.

**Schreiben derer Frantzösischen Gesandten an den Cardinal Mazarini, wie es nöthig, daß dem an den Ragotzi Abgeordneten der Wechsel auf 118000. Thl. gleich mit gegeben werde, auch daß man ihm verspreche, ohne denselben keinen Frieden zu machen; daß man dem Schwedischen Gesandten Salvio vorgestellet, wie nothwendig es sey, daß Torstensohn mit seiner Armée wieder in Teutschland komme, und dem Ragotzi Lufft mache, und warum Franckreich die Subsidien nicht zu bezahlen schuldig; daß aber dessen ohngeachtet die Gelder müsten bald übermacht werden, damit Schweden keinen Verdacht schöpffte, weiln sie versprochen alle Satisfaction zu geben; von der Schwürigkeit, die Holländer wegen des Ceremo-**

niels zu contentiren. Daß auf den Krieg in Teutschland das meiste ankomme, und nicht eher zum Frieden zu gelangen sey, bis Schweden von dem Dänischen Kriege abgebracht; daß die Schweden einen Theil der Subsidien so lange innen lassen wolten, bis Torstensohn wieder auf teutschen Boden; ingleichen, daß man sich anstellen müste den Congress zu verlassen, um die Kayserlichen auf Friedens-Gedancken zu bringen, und daß Chur-Bäyern vieles zum Frieden contribuiren könte; an den man einen Confidenten abschicken müste, worzu sich ein Italiener am besten schicken würde; daß die Landgräfin von Hessen über die Holländer sehr mißvergnügt, die dem Grafen von Ostfrießland Trouppen überlassen, daß daher Franckreich solches zu redressiren suchen müste. d. d. Münster, den 2. Julii, 1644.

Monseigneur,

ENcore que les deux Dépêches, que V. E. a eu agreable de nous faire du 13. & 18. du mois passé, dont l' une nous a été renduë par le Sr. d' Allego, & l' autre par le dernier Ordinaire de Pologne, soient très amples, & très importantes, nous ne sommes pas obligés d' y faire une reponse bien exacte: Tout ce qu' elles contiennent est si judicieusement digéré, & si prudemment resolu, qu' il ne nous reste, qu' à exécuter fidellement & soigneusement tout ce qu'il plait à V. E. nous ordonner, comme nous esperons de faire avec l' aide de Dieu.

Le Memoire pour dresser l' Instruction de celui qui doit aller en Pologne, ne nous servira pas seulement de régle, mais nous soulagera tout-à-

fait

fait de la peine de travailler; il comprend si exactement tout ce qui peut être fait en cette Cour-là pour le service du Roi, qu' il seroit difficile d' y ajoûter, sans que l' addition fut superfluë, de-sorte que nous n' aurons qu' à copier le Memoire, pour dresser l' Instruction, & nous aurions déja achevé cette affaire, si Mr. de Bregy, que nous attendons aujourd'-hui, étoit arrivé, pour savoir, s' il veut faire le voyage.

Nous esperons en même tems de faire partir celui qui doit aller en Transilvanie, puisque Mr. de Croissy, qui nous avoit fait paroitre quelque irresolution & aversion pour ce voyage, s' est enfin resolu de l' entreprendre. Si Mr. de Bregy fait l' autre, ils pourront aller ensemble jusques en Pologne; sinon ledit Mr. de Croissy sera chargé des deux Emplois. Mais nous sommes obligés de représenter à V. E. que, s' il arrive pres de Ragotzy, sans y porter aucune Lettre de change, il est malaisé de se promettre aucun bon effet de sa Negociation.

Monsieür le Comte de Brienne nous écrit bien par sa derniere Dépêche, qu' elles ont été resoluës, & envoyées à Venise & à Constantinople, pour être acquittées en l' un de ces deux Lieux; mais outre qu' il ne nous marque point pour quelles sommes elles ont été faites, & si elles sont pour 118000. Risdales, à quoi monte la part que le Roi doit fournir cette premiere année; tant pour la moitié du subside, que de la somme que le Ragotzy a été contraint de payer

à la Porte, pour avoir permission de prendre les armes.

Il semble que, pour garder l' ordre, il eût été meilleur que l' on se fût contenté d' envoyer en ces deux Lieux des Lettres d' avis, & qu' on eût envoyé ici des Lettres de change, pour en rendre porteur ledit Sr. de Croissy, de crainte que, s' il arrive en Transilvanie les mains vuides, ce Prince, auquel jusques-ici les Suedois n' ont rien tenu de ce qu' ils lui ont promis, ne s' imagine qu' on ne lui envoye que pour l' amuser; vû même que l' Envoyé n' aura pas charge de ratifier le Traite, ni même de lui promettre, qu' on ne conclurra point la Paix, sans son consentement. Si V. E. le jugeoit à propos, il seroit bien necessaire, en cas que les premieres Lettres de change ayent déja été envoyées, de nous en adresser de secondes, puisqu' aussi bien c' est le stile ordinaire des Marchands d' en delivrer plusieurs pour une même somme, quand elle est considerable comme celle-ci, & qu' elle doit être payée en quelque Lieu éloigné; mais il faudroit qu' on nous les envoyât promptement, afin que, si elles ne peuvent être consignées audit Sr. de Croissy, avant son départ d' auprès de nous, elles lui puissent être portées à Hambourg ou à Lubec, où il doit attendre celui que Mr. Torstenson doit envoyer avec lui.

Nous savons bien, Monseigneur, que le Traité du Ragotzy ne peut & ne doit être verifié & ratifié par le Roi; mais pour la promesse de le com-

comprendre dans la Paix, & de ne la conclure pas sans lui. V. E. aura pû voir, dans nos Dépêches précedentes, les raisons qui nous ont fait croire, qu' elle nous est plus avantageuse, que préjudiciable aux Interêts du Roi. Nous attendons avec impatience la réponse de V. E. sur cet article, que nous jugeons très-important, parce qu' il sera difficile d' obtenir que le Ragotzy promette de ne faire point de Paix avec l' Empereur, sans le consentement de deux Couronnes, si en même tems elles ne s' obligent aussi de ne traiter point sans lui.

La resolution que la Reine a prise par le conseil de V. E. touchant le subside, qui est dû aux Suedois, par le Traité d' Alliance, est accompagnée de toute la prudence, & de toutes les précautions, qu' on y eût pû desirer; car comme il eût été peut être perilleux d' en refuser toutàfait le payement, quoique les Suedois en ayent donné assés de sujet, pour les raisons que V. E. remarque, il ne seroit pas aussi raisonnable de le continuer, s' ils persistoient à tourner toutes leurs pensées à employer toutes leurs forces contre le Roi de Danemark.

Il s' est rencontré heureusement, comme nous deliberions des moyens de traiter cette affaire avec les Ambassadeurs de Suede, & d' y aporter les précautions, que V. E. nous prescrit, que Mr. Salvius est arrivé en cette Ville; nous avons bien jugé d' abord, que ce point étoit un des principaux sujets de son voyage; c' est pourquoi

quoi nous avons resolu en le visitant, de lui en laisser ouvrir le discours, ce qu' il n' a pas manqué de faire.

Il a néanmoins commencé par l'assistance, qu' il trouve à propos de donner promptement au Ragotzy, ensuite du Traité, qui a été fait avec lui, nous ayant témoigné que la Suede étoit disposée d' y contribuer de son côté, tout ce à quoi elle étoit obligée. Sur quoi, avant que de lui répondre, nous n' avons pas oublié de lui faire considerer, que, si la France avoit engagé la Suede de la sorte dans un Traité sans lui en parler, les Ministres de Suede ne seroient pas peut-être si prompts d' en accomplir les conditions, que ceux du Roi l' ont été à l' executer de la part de S. M. ayant reconnu que cette diversion pourroit être utile à la cause commune, & à faire plûtôt obtenir une bonne Paix, qu' elle n' avoit pas fait difficulté d' entrer en cette nouvelle dépense; que néanmoins nous étions obligés de lui dire, que pour tirer quelque fruit de l' assistance du Ragotzy, il falloit nécessairement, que Mr. Torstenson retournât au plûtôt dans son voisinage, agir de concert avec lui, & le fortifier par son aproche, sans quoi il y avoit très-grand sujet de craindre, que tous les soins qu' on y aporteroit, & toutes les dépenses qu' on y pourroit faire ne fussent perduës. Nous lui en avons allegué des raisons si concluantes, qu' il a été contraint de se ranger de nôtre avis, & de nous avouer que, si cette guerre de Danemark eût pu être diffé-

differée, nous euſſions fait la Paix cette année, & la Suede eût eû le loiſir après cela, de ſe vanger à ſon aiſe des injures, qu' elle avoit recuës du Roi de Danemark.

Nous lui avons enſuite declaré franchement que le Traité fait avec le Ragotzy eſt concu en une forme, & contient diverſes choſes, qui ne permettent pas au Roi de le ratifier. Il a trouvé, les raiſons, que nous lui avons alleguées ſi juſtes, qu' il nous ſemble d' avoir remarqué dans ſon diſcours, qu' on a pris en Suede une reſolution contraire à celle de la Reine, qui eſt d' executer les principaux points du Traité, ſans en venir à la ratification. Il eſtime néanmoins qu' il ſera difficile de s' exempter de promettre à ce Prince que l' on ne traitera point ſans ſon conſentement, & ſans le faire comprendre dans le Traité de Paix, auquel même il inſiſte, que nous le conviïons par nos Lettres.

Le deuxieme article de ſon diſcours a été la demande du ſubſide, à laquelle nous nous attendions bien. Il l' a faite en exagerant le beſoin que leurs Troupes ont de cette aſſiſtance.

Nous lui avons répondu d' abord avec un peu de froideur, comme nous y étions preparés, & n' avons pas manqué de lui repréſenter le préjudice que recoivent les affaires publiques par la nouvelle Guerre, que la Couronne de Suede a entrepriſe contre le Danemark, ſans le conſentement, ni la participation de ſes Alliés; que la principale de leurs armées étant employée de ce

côté-

côté-la, depuis quelques mois, l' on ne pouvoit pas demander, en vertu du Traité d' Alliance, le payement du subside ordinaire, qui n' étoit destiné que pour la guerre d' Allemagne; que non seulement la France n' avoit point d' interêt à celle de Danemark mais en recevoit un très-grand préjudice, en ce que l' Allemagne ayant été comme abandonnée par les forces de Suede, les affaires de la Guerre y alloient déperissant de jour à autre, celles de la Paix en étoient retardées, & tout le fardeau nous tomboit sur les bras; ce qui nous obligeoit de faire une infinité de nouvelles dépenses; qu' il étoit trop raisonnable pour croire, que nous dussions encore contribuer à faire durer une diversion, qui nous jettoit dans de nouvelles peines, puisque ce seroit rendre la Mediation du Roi suspecte aux Danois, & nous ôter le moyen d' assoupir le différent, qu' ils ont avec la Suede, que chacun juge capable de ruiner enfin tous les desseins des Couronnes alliées dans l' Empire.

Nous en sommes venus jusques à lui faire voir le détail des dépenses extraordinaires, que la Reine a été contrainte de faire pour s' opposer à l' Empereur, à cause qu' il est aujourd' hui libre dans l' Allemagne, où nous n' avons pas oublié les efforts, qu' on fait dans les Païs-bas, qui, selon qu' ils ont pu aprendre par les avis publics, doivent bientôt attirer pour secourir la Flandres une partie des forces, qu' on avoit resolu d' employer contre l' armée Suedoise. A la

verité

verité Monſeigneur, quoiqu' il n' ait pas eû de bonnes raiſons pour oppoſer aux nôtres, il eſt demeuré un peu ſurpris de nôtre diſcours, & croyant peut être de nous étonner, il nous a demandé un peu brusquement, ſi on vouloit rompre l' Alliance; nous avons répondu qu' elle ſeroit toûjours obſervée auſſi religieuſement de nôtre part, qu' elle l' avoit été ci-devant; mais que les obligations étant reciproques, il falloit qu' un chacun fît de ſon côté, ce qui eſt porté par le Traité, & qu' en un mot la France ne pourroit jamais ſe reſoudre de contribuer aux frais de la guerre de Danemark, qu' il ſe pouvoit ſouvenir, que, lorsqu' elle avoit été entrepriſe, on avoit poſitivement promis, qu' elle ne diminueroit en rien la vigueur, avec laquelle on avoit agi juſques ici dans l' Allemagne, & que Mr. Torſtenſon & ſon armée y retourneroient auſſitôt que la Campagne ſeroit en état de nourrir la Cavallerie; que cependant nous aprenons qu' il n' y avoit encore aucuns préparatifs pour la marche; qu' au contraire il ſembloit qu' il lui arrivât tous les jours de nouveaux ordres, ou de nouveaux ſujets pour le retenir en Holſtein, & qu' après qu' on avoit pris prétexte, pendant quelque tems, ſur ce que l' herbe n' etoit pas venuë, l' on parloit maintenant de différer juſques à ce que la Maiſſon fut faite.

Nous n' oſerions pas importuner V. E. de tout ce, qui a été fait ſur ce ſujet en cette premiere Conference, en laquelle nous avons reduit

duit le Sr, Salvius à nous propoſer quelque partie du ſubſide, qui pourroit être maintenant employée au payement du Ragotzy, & que le reſte du premier terme ſeroit diſtribué à leurs Garniſons de la Pomeranie; mais voyant que ſon offre ne pourvoyoit pas à ce que nous déſirions, & que nous avions reſolu de ne nous point expliquer de nos ſentimens, à cette premiere viſite, nous nous ſéparâmes.

Nous n' aprénons pas que les Lettres de change ayent encore été envoyées, ce que nous eſtimons devoir faire entendre à V E. pour lui donner à connoitre le préjudice que recevroient deça les affaires du Roi, ſi l' on aportoit un plus long délai à ce payement. Les Suedois, qui ſont naturellement défians, s' imagineroient ſans doute, qu' après avoir confeſſé que la choſe n' eſt plus duë, nous conſervons toûjours la même créance, & que les démonſtrations contraires, que nous faiſons, ſi elles ne ſont accompagnées de l' effet, ne ſeront, que pour paſſer le tems, & les amuſer. Voilà, Monſeigneur, ce qu' ont produit deux longues Conférences, que nous avons euës avec Mr. Salvius, dont cette affaire a été le principal ſujet.

La reſolution, que nous avons priſe avec le dit Sr. Salvius, n' a pu recevoir ſa derniere forme, parce qu' il a refuſé de la mettre par écrit: nous ayant témoigné, que ni lui ni Mr. Oxenſtiern, qui ſont Ambaſſadeurs de la Couronne de Suede, & entre les mains desquels le payement du

ſubſide

ſubſide ne doit pas être fait, ne pouvoient avec dignité faire une convention de cette nature; mais il eſt demeuré d' accord, & nous a poſitivement promis, qu' avant la délivrance de l' argent, Mr. Torſtenſon, ou ceux qui auront ordre de le recevoir, nous donneront toute ſatisfaction, ſelon ce qui a été veritablement convenu entre nous. C' eſt à quoi nous veillerons, Monſeigneur, ne croyant pas que nous euſſions pû ménager en cette occaſion quelque choſe de plus à l' avantage du Roi, hors d' exempter S. M. de l' entier payement du ſubſide; mais nous euſſions jugé cette propoſition de perilleuſe conſequence, & ſommes ravis, que V. E. ait fait le même jugement.

Nous ſommes ſur le point d' envoyer vers Monſr. le Prince d' Orange, pour convenir par ſon entremiſe, s' il eſt poſſible, de quelque expedient avec Mrs. les Etats, pour les honneurs, qu' ils prétendent qu' on doit faire à leurs Ambaſſadeurs en cette Aſſemblée.

Nous aurions déja fait commencer cette Negociation, ſuivant les ordres, qui nous en ont été envoyés, ſi nous n' eûſſions attendu l' arrivée de Mr. de Bregy, que nous avons apris avoir paſſé près dudit Prince, par le commandement de S. M. Peut-être aura-t-il eû charge d' en parler, & en ce cas nous pourrions aprendre la diſpoſition, qu' il aura trouvée dans l' eſprit dudit Prince. Si nous avions à faire à des perſonnes raiſonnables, ils devroient être bien contens des ordres, que l'

on a resolu d'envoyer à Mr. de la Thuillerie, & ne nous presseroint pas davantage de faire ici des choses en leur faveur, qui nous feroient très-grand préjudice envers ceux, qui ne leur cedent pas, les Electeurs ayant resolu tout de nouveau dans leur College de ne ceder ici, ni à eux, ni à Venise; mais nous avons déja remarqué diverses fois, qu'ils sont si injustes, qu'au lieu de savoir bon gré du traitement qu'on leur fait à un endroit, ils le veulent tirer à consequence pour tous les autres, & que, sans considerer la peine ou le préjudice qu'ils font à leurs amis, ils ne songent qu'à pousser toûjours leurs prétentions plus avant, au desavantage de qui que ce soit; ce qui nous fait extrêmement craindre, que l'on ne puisse pas seulement prendre facilement un temperament avec eux, pour lequel néanmoins nous n'omettrons rien de ce qui dépendra de nôtre industrie.

Il est très-assuré, Monseigneur, que toutes les affaires publiques prennent leur mouvement & dépendent en quelque sorte de celles d'Allemagne. Le jugement que V. E. en fait est apuyé sur tant de solides considerations, qu'il ne reste pas lieu de fonder en raison une opinion contraire. Aussi les Ennemis, qui ne connoissent pas mal cette maxime, témoignent de ne ressentir pas toutes les pertes, qu'ils font ailleurs, pourvû que leurs desseins prosperent dans l'Empire. Ils tiennent pour assuré que, si les Membres divisés de ce grand Corps peuvent être

une

une fois tous réunis pour agir de concert sons la conduite du Chef, il y auroit peu de Puissances capables de lui resister. C' est d' une semblable esperance, qu' ils repaissent leurs partisans, & font semblant d' être bien aises que la France fasse ses plus grands efforts aux autres endroits, qui, selon leur avis, ne sont que des accessoires, & où ils disent, qu' une seule Place est le fruit d' une année de guerre, & le seul prix d' une dépense prodigieuse, qui consomme insensiblement les forces de l' Etat, pendant qu' eux rangent des Provinces entieres à leur dévotion, & se rendent Maîtres des forces de tout un grand Païs, avec lesquelles ils se promettent un jour, en portant la guerre dans le cœur du Royaume, de redemander tout à la fois la conquête de plusieurs années, ce sont des imaginations dont ils se flattent principalement, quand, pour en faciliter l' execution, ils esperent qu' il arrivera des diversions en France; ce qui fait néanmoins connoître, que toutes leurs esperances, & leur ressource sont de ce côté-la, & qu' en effet c' est le seul endroit d' où nous ayons lieu de craindre. C' est pourquoi, Monseigneur, V. E. ne sauroit prendre une plus utile resolution à la Reine, selon nôtre foible avis, que d' avoir particulierement à cœur les affaires d' Allemagne, où peuvent être desormais les plus grands efforts de la Guerre, soit que l' on se trouve forcé de la continuer, soit qu' on veuille obliger les Ennemis à faire plûtôt la Paix, & qu' on aît dessein de l' obtenir

honorable, en conſervant les avantages, que Dieu nous a donnés.

Mais, certes, Monſeigneur, le plus neceſſaire, pour parvenir à l' un ou à l' autre, eſt d' accommoder le different de Danemark, n' y ayant jamais eû d' entrepriſe ſi hors de ſaiſon, & ſi préjudiciable à la France, que cette malheureuſe Guerre. Le deſſein que V. E. a d' y faire travailler vigoureuſement Mr. de la Thuillerie, & de n' y épargner pas l' argent du Roi, eſt un effet de ſa prudence ordinaire. Quoique nous ne connoiſſions gueres davantage d' occaſion aujourd' hui, où il puiſſe être plus utilement employé, nous apréhendons d' avoir trop hardiment fait la propoſition de cette nouvelle dépenſe, avant que d' avoir vû les ſentimens de V. E, qui aprouvet ſans rien conclure.

Le deuxieme jour ſuivant, comme Mr. Salvius nous a rendu la viſite, & après avoir traité de pluſieurs autres points de nôtre Negociation, il eſt retombé ſur l' article du ſubſide. Lorsqu' enfin il a vû que nous perſiſtions à nos prémieres difficultés, il a ajouté à ſes offres précedentes, qu' une partie de l' argent du terme échû pourroit demeurer à Hambourg, juſques à ce que Mr. Torſtenſon fût en chemin pour retourner dans l' Allemagne. C' étoit la propoſition que nous euſſions faite, ſi elle ne fût venuë de lui; néanmoins nous n' avons pas expreſſément témoigné d' en être ſatisfaits. Ce n' eſt pas que ledit Sieur Salvius, étant homme d' affaires, & très-habile,

habile, n' aît assés remontré que c' est tout ce que nous pouvions prétendre. Aussi est il véritable, que trouvants en ses précautions les remedes, que nous pouvions chercher à nos aprehensions, & ayant consideré, que, comme l' une des conditions excitera Mr. Torstenson de se remettre plûtôt en Campagne, l' autre nous met à couvert des plaintes du Roi de Danemark, & du dessein qu' on pourroit avoir d' engager la France à l' avenir dans cette Guerre, & en d' autres semblables, en vertu du Traité de Weymar; nous serons obligés de nous en contenter, dans la croyance que nous avons, d' avoir executé en cette rencontre tout ce qu' il a plû à V. E. de nous prescrire. Mais ce qui nous donne un peu de peine, est que nous voici à la fin du terme, & que nous avons à faire à des gens extraordinairement pressans; mais nous avons lieu d' esperer, que son Autorité y sera pourvoir. Si ce Traité s' achevé en peu de tems, & si on peut arriver auprés du Ragotzy, avant qu' il aît fait le sien, pour l' empêcher d' y entendre; il y aura lieu de se promettre une glorieuse Paix, à la fin de cette Campagne.

Cependant, pour faire connoitre aux Imperiaux, ainsi, que V. E. nous l' ordonne très-prudemment, que nous ne sommes pas ici pour attendre commodité, il ne sera pas inutile de faire des démonstrations d' en vouloir partir, s' ils ne se disposent à traiter les affaires d' une autre façon, qu' ils n' ont fait jusques ici. Nous nous

sommes tellement rencontrés en cela dans le sentiment de V. E. que, si leur refus de traiter avec les Suedois continuë encore quelque tems, nous n' estimerons pas hors de propos, qu' en effet un de nous, & l' un des Plenipotentiaires de Suede se retirât pour leur donner apréhension, que les deux autres en feroient bientôt de même, s' ils ne se disposoient d' entrer sincerement en Negociation, après avoir toutefois informé les Princes & Etats des justes causes, qui nous auroient obligés de prendre cette resolution. Mr. Salvius nous a parlé le premier en ce sens, & c' est l' une des choses où il a le plus insisté.

Nous croyons encore, Monseigneur, que rien ne peut tant contribuer, ou à faire promptement la Guerre, ou à conserver nos avantages dans la Paix, que l' entremise de Mr. le Duc de Baviere, pourvû que l' on puisse esperer, qu' il l' employera sincerement, & qu' il nous sera favorable. Nous nous sommes étonnés, que, pour commencer la confiance, qu' il témoigne vouloir établir avec la France, il n' a point fait plus de diligence d' envoyer ici de sa part. Il y a même lieu de lui faire connoitre le sujet que l' on a de se plaindre, que lui ni les autres Electeurs n' ayent point encore envoyé leurs Députés, vû le tems qu' il y a que nous sommes ici, où leur présence avanceroit de beaucoup les affaires, s' ils avoient une veritable envie de la Paix.

Nous

Nous ne savons pas si V. E. ne jugeroit point à propos, puisque ledit Sr. Duc offre d' envoyer quelqu' un de sa part à la Cour, pour y demeurer, de tenir aussi secretement auprès de lui quelqu' un de la part de la Reine, pour agir selon les occasions, & avec lequel nous établirions un Commerce secret. Un François ne seroit pas propre pour cette Commission, mais quelque Gentilhomme Italien, confident de V. E. y pourroit aller de Rome, sous prétexte de demander d' être employé dans la Guerre. Outre qu' il expliqueroit de bouche les ordres qu' on lui envoyeroit, & en prendroit la réponse à la source, on n' auroit pas sujet d' avoir le même souçpon de lui, qu' on pourroit avoir de celui qui viendroit de Paris. Aussi-tôt que nous verrons ici quelqu' un de la part dudit Duc, nous lui témoignerons la bonne disposition de la Reine, & tâcherons d' établir une veritable confidence avec lui, pour essayer d' en tirer les lumieres & avantages qui nous seront necessaires dans nôtre Negociation, pourvû que nous trouvions en lui la même sincerité que nous lui ferions paroitre. Nous ne manquerons pas néanmoins de nous y conduire avec une grande retenuë, pour ne pas donner de jalousie aux Suedois, qui entrent aisément en méfiance de toutes choses. Cependant jusques à ce qu' il y ait ici quelqu' un de sa part, nous voyons peu de moyen de lui faire savoir de nos nouvelles, comme V. E. le désire, ne connoissants ici personne à qui nous en puissions parler avec confiance.

Le Regent de Catalogne vient de nous dire, que la difficulté, que nous avons faite ſur le Pouvoir des Eſpagnols, à cauſe de la qualité de Comte de Barcelone, que le Roi d' Eſpagne y a priſe, a fait un très-bon effet dans l' eſprit des peuples de ce Païs-là, auxquels ils en avoit donné avis. Il nous a rendu des Lettres de remerciemens, de la part des Députés & des Conſeillers de la Ville, en nous aſſurant que de ſemblables démonſtrations ſont quelquefois plus propres à retenir les Catalons dans leur devoir que d' autres qu' on croiroit plus importantes.

Les Députés de Mad. la Landgrave font ici de grandes plaintes, de l' armement que fait le Comte d' Embden dans la Friſe Orientale, n' étant point accoûtumé d' avoir de gens de guerre, & ayant pris à ſon ſervice, depuis peu, quelques Compagnies d' Infanterie & de Cavallerie, que Mrs. les Etats ont fait ſemblant de licentier. Ce nouveau procédé donne ſujet à la dite Dame de croire que Mrs. les Etats, pour étendre leur Domination, ou que Monſr. le Prince d' Orange, pour autoriſer ledit Comte, duquel le fils a épouſé ſa Cadette, veulent ſe rendre Maîtres de cette Province, & en chaſſer les Troupes de la dite Dame, qui, depuis quelques années, la tiennent ſous contribution. Ses Députés s' en plaignent ſi hautement, qu' ils nous font extrêment apréhender l' effet des mécontentemens qu' on leur donne en cette occaſion. Ils en ſont venus juſques à nous dire, que, ſans le reſpect que leur

leur Maîtresse porte au Roi, elle sauroit bien se garantir de l' injure, qu' on lui veut faire. Lorsqu' on en parle à Mrs. les Etats, ils font les ignorans de ce dessein, & Monsr. le Prince d' Orange croit donner une bonne réponse, quand il promet qu' on ne fera rien au préjudice de Mad. la Landgrave, ou de son consentement. La dite Dame ne se contente point de ces déclarations, & proteste, qu' il n' y a rien à traiter avec Elle sur ce sujet, que l' unique moyen de la satisfaire est de faire cesser cet armement; que, hors l' interêt du Roi, s' il falloit retirer ses Troupes de quelque endroit, Elle aimeroit mieux tirer de l' argent des Espagnols, pour leur remettre Cassel & les autres Places, qu' Elle tient de là le Rhin, que de recevoir celui, que Mrs. les Etats voudroient lui offrir pour abandonner le Païs d' Ostfrise; que comme cette Province lui fournît une retraite aussurée, en cas qu' elle fût pressée par les Ennemis, & lui donne moyen de faire ses recruës toutes les années, ce ne seroit pas prudence à Elle de s' en dessaisir; & qu' Elle sera obligée de hazarder & d' abandonner tout le reste pour la conserver. Cette affaire merite qu' on prenne soin de l' assoupir en sa naissance.

Nous envoyons à V. E. le Memoire que les dits Députés nous ont donné. S' il s' agissoit d' un simple différend entre Mrs. les Etats, & la Landgrave, les Ministres de Sa M. se pourroient rendre entremetteurs pour l' accommoder; mais

étant question d' ôter une Province des mains d' un Allié du Roi, qui s' en sert, pour la faire tomber à des gens, qui sont si respectueux envers l' Empereur, & si soigneux de leur neutralité, qu' on ne croit pas qu' ils osassent même aujourd' hui penser à l' Ostfrise, s' ils n' en avoient un secret consentement de la Cour de Vienne, où l' on aime encore mieux, qu' elle soit entre les mains de neutres, que d' un Ennemi déclaré; il semble que la France a grand interêt d' intervenir en l' affaire comme Partie, & comme ayant interêt à présent de l' empêcher. Qui que ce soit qui entreprenne la chose, ou le Corps de l' Etat, ou Monsr. le Prince d' Orange; il faut qu' ils connoissent, que leur dessein est si mal reçu de tous les gens de bien, qui s' intéressent dans la Cause commune, qu' ils soient obligés de le desavouer. Mais s' ils y ont une fois mis le pied, il sera difficile de leur faire lâcher prise. C' est pourquoi il importe, selon nôtre foible avis, sans faire semblant de connoitre d' où vient le mal, d' en parler de bonne heure vivement & avec chaleur, comme d' une chose à la quelle l' on est nécessairement obligé de prendre part, à cause qu' elle détruit une partie de nos affaires dans l' Allemagne, si ce n' est que Mrs. les Etats faisant entrer leur armée, voulussent en même tems se declarer contre l' Emperenr; au quel cas il nous seroit indifferent, qu' eux ou Mad. la Landgrave fussent Maîtres de la Province, & nous pourrions entremettre des con-

ditions

ditions de leur accommodement. Sans cela ils ne pourroient s'excuser de faire une espece de perfidie, en maltraitant une Princesse, qu'ils ont autrefois engagée à prendre les armes, en lui courant sus, dans une saison où ils seroient obligés, par toutes sortes de raisons, de lui donner assistance. Nous sommes &c. A Munster, du 2. Juillet, 1644.

## Num. XXVIII.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Gesandten zu Münster, von der guten Verfassung der Frantzösischen Arméen, und bald zu hoffender Ubergabe von Gravelingen, daß die Assignation der Ragotzischen Subsidien geschehen, in Polen vorzubeugen, damit auf dem Reichs-Tage nichts wider die Schweden beschlossen werde; daß des Königs in Polen Vermählung mit einer Frantzösischen Princeßin nicht zu verwerffen, und gesucht würde; daß dem Comte de la Thuillerie 10000. Thlr. zu übermachen, den Frieden dadurch zu befördern; wie man trachten müste, die Vereinigung des Westphälischen Creyßes umzustossen; daß die Frantzösische Ubersetzung des, von denen Gesandten, an die Reichs-Stände abgelassenen Circular-Schreibens, wegen der harten Expressionen supprimiret worden; daß man sich die Kayserl. Verwerffung der Venetianischen Mediation zu Oßnabrück zu Nutze machen könne, Kayserl. Seits aber dadurch nur getrachtet würde, den Krieg in die Ferne zu spielen; Ingleichen, daß man allenfalls dem Ragotzi Hoffnung machen könte, ihn in den Friedens-Schluß zu bringen; daß der Hertzog von Lothringen mit seiner Armée zu denen Frantzosen übergehen wolle, und daß einige Reichs-Stände nach Münster deputiren wolten. d. d. Paris, den 2. Julii, 1644.

Messi-

Messieurs,

LA vôtre du 18. a été recuë le 29. elle contient des points, sur lesquels il échet de vous éclaircir, & d' autant plus importans à déliberer. Pour ceux-ci il est hors de saison de s' y arrêter, & certes il faut que la faute des Imperiaux excuse celle que nous pourrions faire, & qu' ils commencent à s' attirer la haine publique; mais s' ils croyent que nous voulons la Paix pour craindre la durée de la Guerre; ils se trouveront mécomptes.

Les défaites de nos troupes à Werlinghen & devant Lerida n' ont point eû de suite. Le gain de la Bataille de Rocroi a causé la prise de Thionville. Présentement Monsieur de Turenne fait tête à l' armée de la Ligue, & la tient serrée, & lui a enlevé un Quartier. Monsieur de la Mothe songe à secourir Lerida; Il a une puissante armée de Troupes Francoises & Catalanes, & se trouve en état de faire cette entreprise ou une plus considerable. Celle du Roi Catholique s' affoiblit, & se trouve si fort incommodéé de la disette des vivres, qu' elle patit à l' extrêmité. La nôtre devant Graveline avance ses travaux. Le premier fossé a été passé peu défendu, & aussi lâchement abandonné que le Fort Philippes. Il faut pourtant conclure qu' ils manquent d' hommes & de courage, & l' un comme l' autre rend la prise assurée; à moins que la Place ne soit secouruë en forcant nos lignes, donnant & gagnant une bataille. Outre que c'

est

eſt le plus difficile à executer dans le métier, il faut l' entrenprendre avec une forte armée contre une foible, & graces à Dieu, nos affaires ni les leurs ne ſont pas en cet état, & les ſoins de la Reine ont empêché la diminution de la nôtre, la rafraichiſſant de tems en tems par un bon nombre de Troupes, ainſi que je vous ai mandé. D' où vient donc la gloire, & la préſomption de l' Empereur d' avoir remporté quelques avantages ſur le Prince de Tranſilvanie? S' enſuit-il qu' il eſt vrai, & que même cela fît un changement en l' état des affaires? Quand l' on a commencé & continué la Guerre, quand on a penſé de faire la Paix, l' une ou l' autre de ces choſes étoient-elles appuyées ſur les forces de ce Prince? Vous ſavez Meſſieurs, qu' à peine étoit-il connu en France, & qu' on a mépriſé la petiteſſe de ſon Etat; auſſi n' a-t-il d' éntenduë que ſept Montagnes. Mais comme toute diverſion aide, cella n' étoit pas à rejetter. Monſieur Torſtenſon l' ayant engagé en l' affaire, devoit executer de point ce qu' il lui avoit promis; ſe retirant des Païs Hereditaires, & de la Moravie, il a facilité la ruine de ce Prince, donné lieu à l' Empereur de reſpirer, & ayant tardé de vous faire remettre le Traité qu' ils avoient paſſé enſemble, retardé auſſi le payement des ſommes qui lui avoient été promiſes que nous devions contribuer. Je vous ai écrit, que j' avois envoyé à Monſieur des Hameaux une Lettre de change de cent mille Risdales, & les ordres qu' il avoit

eus.

eus. C' est ce qui se pouvoit faire, & dont vous convenez en me pressant de l' exécution de cela même. Et afin que ledit Prince soit plus assuré de cette verité, je vous envoye une Lettre, que le dit Sieur Contarini & Hoeufft m' ont donné, par laquelle il reconnoitra sur quels Marchands l' on a tiré cette somme, & le tems pris pour en faire le payement court déja. Je ne veux pas disconvenir, que Monsieur du Bois-Carquoi eût été très-propre à faire le voyage, auquel on veut envoyer Monsieur de Croissy; mais ç' a été sur le recit, que vous avez fait de sa capacité, qu' on l' y a destiné. S' il apréhende de l' entreprendre & que vous ayez auprès de vous quelqu' un propre à y être envoyé, vous le pourrez faire; & pour vous en faciliter le moyen, je joindrai à cette Lettre une carte-blanche de créance audit Prince, que vous remplirez du nom & de la qualité de celui, que vous lui dépêcherez; mais je suis trompé, si le dit Sieur Croissy n' a envie de l' entreprendre. Il sera très-à propos que celui que vous envoyerez en Pologne aît charge d' empêcher à la Diette prochaine, qu' il ne soit rien resolu contre les Suedois. Ceux-ci en sont en apréhension, & pour leur dire que le Roi de Pologne nous fait donner des assurances de son affection, & de vouloir religieusement observer les Traités qu' ils ont entr' eux, ils ne sont pas pour cela en plus grande assurance. Le Resident du Roi de Pologne propose, aussi bien que vous, de le marier, en ayant

toûjours

toujours eû quelque pensée. Pour la Princesse Marie, je ne la trouve pas absolument eloignée d' entendre à cette proposition, & je ne doute pas que Sa Majesté usant de persuasions envers elle, qu' il pourroit la persuader. Sa qualité supplée à quelques défauts, qu' on remarque en ce Prince; mais elle n' est pas assés puissante pour disposer Mademoiselle à quiter la France, pour aller si loin. Et comme vous vous étes excusés de la comprendre sous le nom de Princesse, je me suis aussi dispensé de faire pressentir ses dispositions, & celles de Monseigneur le Duc d' Orleans son Pere.

Il est certain que la Guerre entre le Danemark & la Suede, ayant donné sujet à diverses pensées, & flatté l' Empereur de mille belles aparences, il faut, pour continuer le Traité general, essayer de conclure celui d' entre ces Couronnes, & assister puissamment Monsieur de la Thuillerie de tous moyens, qui y puissent contribuer, au quel il vous plaira de faire remettre jusques à dix mille Ecus, & les prendre sur les cinquante, que vous avez, qui seront remplaces au premier jour. J' en ai déja expedié l' ordonnance, & Messieurs des Finances m' ont promis de traiter avec Monsieur Hœufft, & conjointement de faire payer Monsieur de Rorte des appointemens de cette année. Il est juste de les lui faire délivrer sur les Lieux, & que la Reine porte la taxe du change, dont le prix est excessif. En cela il aura eprouvé, que ses merités

tés joints à vos recommandations sont considerés.

Si vous trouvez jour de rompre la deliberation prise en l' Assemblée du Cercle de Westphalie, ce sera un grand service que vous rendrez à Sa Majesté, ou éluder seulement l' effet en seroit un considerable, bien entendu que vous profiteriez du tems pour parvenir à la premiere fin. Les Marquis de Brandebourg & de Neubourg porront vous y aider; mais ce que vous remarquez de l' un, fait craindre qu' il se contentera de le souhaîter, sans faire autre chose. Qu' il soit mal satisfait de l' Archevêque de Cologne en est une marque, mais l' on tient son Fils & sa Belle-Fille si attachés à l' Empereur, que leür voyage servira à faire changer le Pere, & à tenir l' Empereur averti des resolutions, qu' il voudroit prendre. Ce Prince passe sa vie à déliberer & à se plaindre. Le Duc de Baviere agit sans cesse, il a des pensées sur Brisac, il avoit de l' argent proche de la Place, quand la sedition, qui a été reprimée, éclatta. On nous veut donner du soupçon de la fidelité de quelques Officiers, qui y commandent; mais l' on est si assuré de celle de Mr. d' Erlac, & de plusieurs qui y sont, qu' on méprise les avis, sans toutefois les negliger. Vôtre Lettre nous confirme celui que nous avons eû de divers endroits, que l' Empereur se dispose de faire faire une réponse à la Lettre circulaire, que vous avez adressée aux Princes & Membresde l' Empire. Mais si c' est à celle que vous avez écrite, il n' aura

pas

pas lieu de se plaindre des mots offensans ajoutés à la Traduction, qui en a été faite par le Gazetier & supprimée. Par un des Exemplaires, que j' en ai recouvert, & que je vous envoye, vous verrez ce qu' il y a ajouté, & au premier jour l' Arrêt portant défenses de debiter cette belle Traduction, qui sera remplie de paroles aigres contre l' Auteur.

Il est remis à vos prudences, & l' on l' a toujours ainsi entendu, de parler aux Plenipotentiaires de Suede de la sorte, que vous le jugerez le mieux. L' on a bien voulu vous faire part des raisons, que nous jugeons avoir pour nous dégager de payer le subside; mais il vous a été remis d' y appuyer, ou vous en relâcher. Il est constitué pour les obliger à faire la guerre à l' Empereur, & à ses adherans, & dans l' Empire, non contre un Roi allié & reçu pour Mediateur par eux-mêmes. Quand on les presse de déclarer depuis quel tems ils l' ont reconnu leur Ennemi, ils y ont assés de peine & ne veulent jamais entrer en compte, ni au détail, mais demeurent dans des discours generaux. Quand bien ils seroient reconciliés, il seroit de l' avantage de tous les Intéressés à la Paix, qui sont Catholiques, qu' elle fût menagée par un Mediateur de leur créance, & puisque l' Empereur le refuse, & qu' il s' attache si fortement à ce qui a été capitulé; il faut prendre patience, & profiter envers le Nonce & de Contarini, du refus qu' il en a fait. Nous ne doutons point, que vous ne leur

ayez fait comprendre l' utilité de la chose, & comme rejettée. Il y a lieu de soupçon que l' Empereur s' attachant à une chose très-difficile, sinon absolument impossible, peut avoir des desseins éloignés de ceux qu' il déclare.

J' entends ayant des Députés à Munster, & à Osnabrug, car ces discours & ceux des Ministres, & ailleurs qu' aux dites Villes, font bien entendre qu' il continue plûtôt à faire la Guerre, qu' à faire la Paix. Si l' on doit lui déclarer, que pour l' avoir desirée, & persisté en cette volonté, il ne doit croire qu' on veuille, ni qu' on puisse compatir à ces façons de faire; si les Députés de Suede se retirans d' Osnabrug nous ordonnent d' en faire autant, ce sont deux Chefs sur lesquels il faut prendre du tems pour déliberer, comme aussi s' il faut s' engager avec le Prince de Transilvanie, à lui promettre de ne traiter avec l' Empereur qu' il ne soit compris dans la Paix, & s' il suffisoit de l' avertir qu' on est en Negociation, afin qu' il intervînt, si bon lui sembloit, en intention de se contenter de cette démonstration exterieure; c' est aussi sur quoi il échet de faire reflexion. Il me semble que l' intention de Sa Majesté est bien de lui faire esperer cela même; mais de n' y être pas engagée par un Traité; & s' il vouloit entrer dans la condition, sans nous y ajoûter, & qu' il voulût, au lieu d' elle, de l' argent, je ne doute pas qu' on ne lui en donnât. En tout cas on pourroit convenir avec le dit Prince, que nous

traite-

traiterons de la Paix ensemble, & il s' en pourroit contenter; au pis aller, il faudra lui complaire, & se souvenir de vôtre avis; mais il ne faut pas entrer dans une affaire avec cette pensée qui ne laisseroit pas d' être excusée, par les raisons contenuës en l' une de mes précedentes, d' autant qu' il n' y eût jamais lieu de craindre pour lui. Vous changerez l' Instruction de celui, que vous envoyerez, ou étant parti, vous l' avertirez de cette condition, & sans un ordre absolu, il ne s' avancera pas au delà, mais fera valoir l' argent qu' on a envoyé, l' amitié & l' assistance de cette Couronne, & ce qu' elle a de credit, soit sur le Roi de Pologne, qu' à la Porte du Grand Seigneur. Au dernier de ces Princes il est soumis, l' autre est son voisin, & dit qu' il craint les armes. Pour vous donner lieu de bien esperer de cette vôtre Negociation, je veux vous confier un secret, que vous ne laisserez pénétrer de qui que ce puisse être, que nous sommes comme assurés du Duc de Lorraine, & qu' il joindra ses forces aux nôtres pour en être servi. A la conjoncture presente des affaires, rien ne sauroit paroitre cher, elles doublent prenant nôtre service pour fortifier l' une de nos armées, & pour diminuer d' autant celle de l' Ennemi, lequel pressé par les Peuples de Flandres, de tenter le secours de Graveline, de leur promet, pourvû qu' il y vienne des forces de l' Empereur, & que celles du Duc de Lorrainne se joignent. Pendant l' esperance de celles-ci, il fera peu de fon-

dement sur les autres, lesquelles sont eloignées, & incertaines, & pour peu qu' elles tardent à arriver, la Place se trouvera prise, puisque l' on juge que dans le 15 ou 20. au plus tard, il faudra que ceux qui y sont renfermés se rendent.

En Catalogne nous y avons fait passer tant de Troupes, & les Peuples s' étant assemblés pour défendre leur liberté ont tellement grossi l' armée, qu' elle n' a jamais été si forte, & il y a lieu d' en beaucoup esperer, même la Nation y ayant temoigné de la fermeté après la perte du combat. Les Vaisseaux que nous avons en leur Côté, & que l' on peut dire l' avant-garde de nôtre Armée Navale, en ont pris & brûlé quatre de six cens tonneaux, chargés de blé & autres munitions, & l' armée des Castillans patit, desorte que faute de vivres elle se diminuë à vuë. De tous côtés, nous esperons beaucoup, & nous sommes assés assurez; de ce seul endroit les évenemens paroissent douteux. Le Plessis Besançon nous a assuré, que Marsin avoit joint d' Espenan, & que celui-ci avoit battu quelques troupes qui s' étoient voulu oposer à son passage; Que Monsieur le Duc d' Anguin avoit contraint Becq de s' enfermer dans le Luxembourg, & lui avoit abandonné une Place, nommée Harlan. Si de son côté il pouvoit entreprendre, cela aideroit beaucoup aux Princes de l' Empire, qui aiment leur liberté, & si ce que l' on nous mande étoit veritable, l' Archevêque de Salsbourg, les Evêques de Wirtsbourg & Bamberg sont pour dé-

puter

puter à Munster, plusieurs seroient pour y prendre exemple: Le même de Besançon nous raporte que le Prince de Transilvanie a remporté sur l' Empereur une victoire signalée.

Il vient de Vervins, & c' est là où cette nouvelle se publie. J' attends avec impatience l' arrivée du Courrier de Rome, afin d' avoir la confirmation d' un avis divulgué par le Resident du Grand Duc, lequel, par une Lettre du 9. du passé, écrite à Florence par l' un des Secretaires de son Maître, nous donne la Paix d' Italie pour executée, puisque le Pape avoit acquiescé de remettre au jugement de Sa Majesté le different, qui resté à vuider, entre lui, & la République, sur le sujet des démolitions, par elle prétenduës, des Fortifications de Comacchio, ayant suivi l' exemple, que cette Republique lui en avoit donné. La difficulté survenuë entre le Pape & le Senat sera une nouvelle gloire, que Sa Majesté s' acquerra, & un sensible déplaisir aux Espagnols. Monsieur Hœufft nous ayant dit que c' est Monsieur Herval son correspondant, & qui demeure à Lion, qui a tire la Lettre de change pour Venise, nous n' avons pû vous en envoyer le duplicata par cet Ordinaire, & je crois qu' il suffira que vous donniez par delà les assurances que c' est chose faite. Je suis &c. &c. A Paris, le 2. Juillet, 1644.

## Num. XXIX.

**Des Cardinals, Mazarini, Schreiben an** eben dieselben, die Schweden durch möglichste Vorstellung zum Rückmarsch in Teutschland zu bewegen, die teutschen Reichs-Stände aber zu Behauptung ihrer Freyheit aufzumuntern, im übrigen guten Muth zu bezeigen, weil die Frantzösischen Sachen auf dem besten Fusse stünden; die Stände des Westphälischen Creyßes von der vorhabenden Ligue abzuwenden, und sie zu bedrohen, daß Franckreich sowohl, als Holland, sich möglich darwider setzen würden. d. d. Paris, den 2. Julii, 1644.

Messieurs,

Bien que je sache qu' il ne se peut rien ajoûter au soin, que vous prenez de tout ce qui regarde le service du Roi, je ne laisserai pas de vous exhorter de faire de puissans & continuels offices auprès des Suedois pour les obliger à songer plus qu' ils ne faisoient aux affaires d' Allemagne. L' exemple de la France les y doit convier, laquelle, encore qu' elle aît tant d' autres guerres sur les bras, qui sont autant de diversions pour le parti de ce Païs-là, & que même elle aît souffert quelque perte l' année passée, n' a pas laissé de redoubler ses efforts, & d' augmenter sa dépense pour y mettre les choses en vigueur, & en reputation; mais qu' il n' est pas juste que le fruit de la Negociation devant être presque tout pour eux, elle seule en soutienne le faix, & en aît à supporter toutes les autres charges.

Outre

Outre celà vous leur ſaurez bien faire ſentir l' interêt particulier, qu' ils ont à la conſervation de ce qu' ils tiennent en Allemagne, & qu' il leur ſera impoſſible de garder, ſi Monſieur Torſtenſon n' y retourne, ou qu' il n' y envoye de nouvelles forces, pour s' oppoſer aux progrès, que ſans cela Gallas y fera infalliblement, & à quoi il ſe prépare; qu' il ne ſera plus tems de penſer de rentrer en un Lieu, quand on en aura fermé les portes, & qu' on ſe ſera ſaiſi de toutes les avenuës. Vous appuyerez ce point comme vous le jugerez à propos.

Cependant, afin de leur ôter ce grand obſtacle, qui les tient hors d' Allemagne, vous continuerez toûjours à agir, & faire office de vôtre côté, pour faciliter l' accommodement des deux Couronnes, qui ſont en guerre, comme nous n' y oublierons rien du nôtre. Je ne doute point que Monſieur de la Thuillerie ne s' aquite fort bien de ce qu' il a à faire pour ce ſujet.

La Reine fait faire recherche pour en faire ample exemple de l' Auteur de la Traduction de vôtre Lettre circulaire, & elle ne veut pas que les termes injurieux, qu' on y a ſuppoſés contre la perſonne de l' Empereur demeurent ſans châtiment. Cependant vous ne devez pas heſiter de donner toûjours cœur aux Princes, & Villes de l' Empire de ſonger à leur liberté, & à favoriſer les deſſeins du parti qui travaille à empêcher qu' on acheve de la leur ôter, à quoi on va hautement travailler, comme ils le peuvent voir, s' ils ne

sont aveuglés, puisqu' on leur veut interdire l' entrée aux Diettes de l' Empire, par l' aversion, que nos Ennemis ont, qu' il ne se prenne des resolutions pour la Paix, quelque bruit qu' ils fassent du contraire; que pour cela ils ne se doivent point effrayer des bruits pleins de vent, & peu veritables, que les Ennemis sement pour faire paroitre la face de leurs esperances meilleure qu' elle n' est. C' est dequoi vous les devez détromper toûjours, en les informant du veritable état des choses, dont je sais que vous êtes soigneux d' être bien avertis, & dont je crois que Monsieur de Brienne ne manque de vous donner part.

Sur tout vous devez faire paroitre une conduite d' autant plus courageuse & ferme, qu' il sembleroit que le contraire fût un argument de crainte, ou de foiblesse de nôtre côté, maintenant que les Imperiaux semblent vouloir étonner le monde à cause de la Guerre de Suede, & de Danemark, qu' ils tirent à leur avantage, & de quelques succes, qu' ils ont obtenu contre Ragotzy. Vous savez l' état de nos affaires par tout; & la posture où sont les armes du Roi, même dans la Catalogne, où, quand le renfort que Monsieur le Marquis de Villeroi y mene, sera joint, qui sera dans peu de jours, nôtre armée sera beaucoup plus forte, que celle des Espagnols, & même qu' elle n' eût été si Monsieur le Marêchal de la Mothe n' eût point reçu d' echec, comme il a fait devant Lerida.

Mada-

Madame la Landgrave de Hesse nous a fait faire ici instance, afin que le Roi écriroît aux Princes & Etats du Cercle de Westphalie, de ne s' embarquer point dans la Ligue qu' on propose, & qu' on presse il y a long tems. J' ai estimé qu' il n' étoit pas a propos de mettre de ce côté-là en compromis l' autorité du Roi, mais qu' il valoit mieux que ce fût vous-autres, qui leur écrivissiez, comme de vous-mêmes, mais fortement, de les divertir de ce dessein, au quel vous leur donnerez à entendre, qu' il ne se peut que Sa Majesté ne soit offensée, puis qu' il tend à la ruine d' un Prince Allié de cette Couronne, qui est Monsieur le Landgrave de Hesse, & que quand l' armée qu' on doit lever sera sur pié, ce ne sera plus l' armée de la Ligue de Westphalie, mais l' armée de l' Empereur, & du Roi d' Espagne, qui servira même avec le tems, non pas à defendre la liberté de ce Cercle, mais à le mettre en sujettion & en la dépendance de l' Empereur & de ceux de son parti.

Quand au reste cela passe outre, Sa Majesté aura sujet de s' en ressentir, & de quoi leur témoigner son ressentiment, que Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-bas entreront dans les sentimens de sa dite Majesté, étant encore bien plus qu' elle, interessés, que cet armement ne se fasse, & qu' ils pourroient avec le tems attirer chés eux une tempête, qu' ils ne chasseroient pas peut-être quand ils voudroient, & que tout resolument le Roi employera plûtôt

toutes ses forces, que de souffrir, qu' on oprime Monsieur le Landgrave de Hesse.

Nous ferons faire les offices auprès de Messieurs les Etats & de Monsr. le Prince d' Orange, afin qu' ils agissent de leur côté pour divertir ce coup. C' est ce que j' avois à vous écrire maintenant, me remettant du reste, que vous avez à savoir de nos affaires aux Dépêches de Monsieur de Brienne. A Paris, le 2. Juillet, 1644.

## Num. XXX.

Ejusdem Schreiben an eben dieselben, daß man bereits an einer Heyrath zwischen dem König in Polen und einer Frantzösischen Princeßin gearbeitet, daß noch mehr als 12000. Thlr. nach Dänemarck, zu Gewinnung derer Ministres, könten übermacht werden, wenn ein guter Effect zu erhalten; daß die Gesandten einen Brief an die Königin schreiben solten, den man publique machen könte, und worinnen der Kayserlichen Hindernisse des Friedens anzuführen, auch daß man eine gefährliche Correspondence der Spanischen Gesandten zu Paris entdecket d. d. Paris, den 9. Julii, Anno 1644.

Messieurs,

UNe indisposition, qui me retient au lit depuis quatre jours, & m' a même fait perdre le dernier Conseil, est cause, que je ne vous ferai pas par cet Ordinaire un grand discours, me remettant aux Dépêches de Monsieur le Comte de Brienne; elle commenca par un accés de fiévre fort violent, mais avec la saignée, & quelques legéres

legéres purgations, j' ai, Dieu merci, évité le second. & si rien n' arrive aujourd' hui, qui est le quatriéme jour, je m' en trouverai tout-à-fait delivré.

Vous aurez remarqué par mes précedentes, que nous avons prévenu vos pensées en deux choses, l' une par le Mariage du Roi de Pologne, à quelque Princesse de France, & l' autre pour distribuer quelque argent en Danemark, aux principaux qui peuvent donner leurs suffrages pour assoupir ce différend, à quoi je n' ai rien à ajoûter, si ce n' est qu' on voit bien que vous êtes bons menagers de l' argent du Roi, & qu' au lieu de douze mille Ecus que vous proposez, quand Monsieur de la Thuillerie ira plus avant, on n' aura point de regret de cette dépense, présuppofant néanmoins qu' on tirera le fruit, que l' on espere de l' accommodement.

J' ai songé qu' il seroit bien à propos, que vous écrivissiez par deçà une Lettre à la Reine, qu' on pût montrer, s' il est jugé necessaire, contenant ce que vous avez mandé en diverses Dépêches, ce qui vous viendra encore en la pensée touchant l' artifice de nos Ennemis pour éloigner la Paix, & pour continuer dans la Chrétienté le trouble, qu' ils y ont mis. Vos pourrez marquer bien particulierement ce que vous avez écrit du défaut de leurs Pouvoirs, de la difficulté qu' ils font de les communiquer aux Suedois, du refus qu' ils ont fait de la Mediation de la Republique de Venise à Osnabrug, quoiqu' ils l' ayent acce-

acceptée à Munster, & generalement les autres obstacles, qu' ils aportent à la conclusion de la Paix, depuis les esperances, que leur a donné l' occupation des Armées Suedoises en Danemark. Vous pourriez aussi, ce me semble, reprendre ce que vous avez mandé que l' aversion qu' ont euë les Espagnols à la Paix, ne procede que de la seule esperance de voir le Royaume en factions, étant constant que la France n' a rien à craindre que les François mêmes, & que pourvû qu' il n' arrive rien au dedans du Royaume, & que chacun contribue de ce qu' il doit aux bonnes intentions du Roi, Sa Majesté est en état de donner la Loi à ses Ennemis, & de les forcer à demander à genoux cette Paix, dont aujourd' hui ils ne souffriroient pas seulement le nom, s' il ne leur importoit de satisfaire leurs peuples par cet amusement. Vous pourriez repliquer auprés ce que vous écrivez par vôtre derniere Dépêche de vos sentimens, sur ce que vous estimez de la dignité du Roi, dans cette conjoncture, touchant vôtre sejour à Munster, où il semble qu' il faille recevoir la Loi de nos Ennemis, & attendre leur conduite, & leur bienséance, afin pour le moins que tout le monde voye leur injustice, & avec quelle passion nous souhaitons la Paix, puisque nous souffrons un procedé si étrange, & si éloigné de la raison, dans le tems où nos affaires sont en bon état, & qu' il y a sujet d' esperer de grands avantages sur eux de la continuation de la Guerre. Il m' a semblé qu' il étoit néces-

saire

ſaire de faire une recapitulation de tout ce qui s' eſt paſſé, parce que nos Ennemis ont aſſés d' artifices, & de correſpondances pour inſinuer, dans la France & ailleurs, que c' eſt nous qui ne voulons pas la Paix.

Nous avons decouvert une intelligence très-pernicieuſe entre Saavedra & le Chevalier de Leſcalle, qui eſt ici, le quel communiquant à diverſes perſonnes les Lettres qu' il reçoit, j' en ſuis continuellement averti, & je ne ſuis pas hors d' eſperance de pouvoir vous envoyer Copie de quelques-unes. Sur cela, je demeure &c. A Paris, le 9. Juillet, 1644.

## Num. XXXI.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben** dieſelben, daß die Holländer noch nichts bey Hofe, wegen des geſuchten Ceremoniels, anbringen laſſen, alſo zu warten, bis ihre Geſandten nach Münſter kämen, daß die Königin den Frieden verlange, und alſo mit den Kayſerlichen in Tractaten zu treten ſey, obgleich zu Oßnabrück noch kein Anfang gemacht, doch daß Schweden nicht disgouſtiret werde; daß das Verlangen der Kayſerlichen, die Dänischen Geſandten beym Congreſs admittiret zu ſehen, lediglich dahin gehe, den Frieden zwiſchen Schweden und Dänemarck zu hindern, weil ſie doch als Mediatores nicht erſcheinen könten; daß die Kayſerlichen die Heßiſchen Geſandten mit Höflichkeit tractiren müſten, weil ihr Principal kein Criminel; wie nicht zu glauben, daß ietzige Kayſerliche und Spaniſche Geſandten das Arcanum des Friedens-Schluſſes hätten, ſondern andere erwartet werden müſten; daß der Venetianiſche Abgeſandte, Con-

Contarini, seine Dimission gesucht, weil er disgoustiret; daß es gut seyn könte, wenn man einige teutsche Fürsten wider den Churfürsten von Cölln in Waffen bringen könte, aber vorzubiegen sey, daß es zwischen Hessen und Ostfrießland nicht zur Ruptur komme. d. d. Paris, den 9. Julii, 1644.

Messieurs,

LE 6. du courant vôtre Lettre du 25. me fut renduë, & crainte de ne pas faire si bien endentre à la Reine vos propres sentimens, comme ils étoient exprimés en vôtre Dépêche, je lui en ai fait la lecture, & Sa Majesté m' a commandé de vous dire, qu' Elle ne doute point que vous ne vous chargiez toûjours volontiers des peines, & des travaux qui sont à son soulagement, & que Messieurs les Etats ne la font point rechercher de décider à leur avantage & contentement, ce qui a été si longuement contesté entre leurs Députés & vous, qu' Elle croit, qu' il faut attendre qu' ils viennent demander grace, & que leur etant offert, ils l' estimeroient moins, & croiroient l' avoir de droit. Ainsi jusqu' à ce qu' il y ait de leurs Députés de par delà, qui vous fassent instance d' être par vous traités, comme ils présupposent l' avoir été d' autres fois par les Ministres de cette Couronne, ou comme vous faites à Venise, que vous pouvez vous dispenser d' en parler, & d' en écrire; & la raison que vous donnez pour vous en abstenir, est concluante, puisque l' absence de l' Ambassadeur & d' autres des Députés des Etats, qui sont en l' armée

mée avec Monsieur le Prince d' Orange, rend les choses très-difficiles. Non que l' un de ces inconveniens, la présence du Secretaire Brasset, & le pouvoir, que Monsieur d' Estrades a de traiter avec Monsieur le Prince d' Orange, n' y puissent suppléer; mais à l' autre il est malaisé d' y trouver un ajustement, soit que les Députés separés feroient difficulté d' entrer en Negociation d' une affaire aussi chatouilleuse, & de la nature de celle-là, que pour être difficile de la resoudre, éloignés les uns des autres. Mais si les Ambassadeurs des-dits Sieurs étoient à Munster, & que la même question fût émuë avant que d' avoir été terminée de deça, il vous souviendra de ce qui leur a été écrit, & prendrez des partis, qui vous seront offerts les plus honorables à Sa Majesté, & ayant à en offrir à ceux, qui lui seront les moins préjudiciables, & marchant en cette affaire avec la circonspection, qui vous est ordinaire dans toutes vos actions.

Sans doute Monsieur de la Thuillerie, à qui j' ai écrit de donner le Titre, & la main aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats, qui sont Députés, pour s' entremettre à pacifier le différent, qui est entre les Couronnes de Danemark, & de Suede, vous aura mandé, ainsi qu' il m' a écrit, qu' il essayera de ménager quelque chose avec eux, & ne se relachera, ce qui lui est permis & commandé en toute extrêmité, d' autant qu' ils s' en tinssent obligés, leur étant declaré, que cette possession leur vaudra titre par tout hors à Mun-

stre

ſter, & aux Aſſembleés de pareille dignité, bien que nous lui ayons mandé pluſieurs raiſons & Exemples, dont ils ſe devroient contenter, que j' omets de vous écrire, & pour l' avoir déja fait, & pour ſavoir qu' ils ne vous ſont pas inconnus.

L' Artifice des Miniſtres Imperiaux nous a paru groſſier. Vous en avez bien pénétré la fin, & vous vous êtes bien garentis du piége, qu' ils vous vouloient dreſſer. Comme nos ſentimens & les leurs ſont abſolument oppoſés à la fin, quoiqu' ils paroiſſent ſemblables au commencement, qu' ils publient vouloir faire la Paix, en éloignant les moyens, nous la ſouhaitons tout de bon, & en la facilitant, nous voulons auſſi les confondre par nôtre conduite. Ainſi tout ce qui ſera propoſé, qui avancera la Negociation, Sa Majeſté entend que vous l' acceptiez, & que vous ayez à convenir de la forme des Pouvoirs, ſans attendre que les Miniſtres de l' Empereur & ceux de Suede, ſe ſoient communiqués les leurs, non pour que l' on croye que ce qu' ils ont allegué ſoit veritable; & quand il le ſeroit, que ce fût un ſujet pour ſe diſpenſer d' une formalité eſſentielle, & toujours obſervée; pourtant ſi cette conduite pouvoit déplaire aux Suedois, ou leur donner du ſoupçon, vous aurez à vous en abſtenir, puiſqu' il importe bien plus à conſerver l' affection d' un Allié, & ne rien faire qui le choque, qu' à rechercher les moyens de plaire à un Ennemi, & d' autant moins que les Mediateurs, &

les

les gens sensés & sans passion condamnent autant le procedé des Imperiaux, qu'ils ont à louër le nôtre; & puisque les Ministres du Roi d'Espagne les blâment, que doit-on attendre de ceux des autres Princes?

Je suis en peine, n'entendant pas bien la pensée de Messieurs les Mediateurs, quand ils désirent que vous sachiez des Suedois s'ils voudroient consentir que les Députés du Roi de Danemark vinssent à Osnabrug, parce qu'ils ne se sont pas expliqués, si c'est en qualité de Mediateurs, ou de Parties, le premier semblant absolument impossible, ni que les Suedois y consentent, ni que les autres le prétendent que pour y terminer leurs différens. Outre qu'ils ne sont pas assurés, que le Roi de Danemark le veuille; il est aisé de juger qu'ils n'ont pastant cela à coeur, que de ruiner la Negociation de Monsieur de la Thuillerie. C'à été, à mon sens, l'interpretation, que vous avez donné au leure, & qui vous a fait rejetter la proposition, sans toutefois en faire ouverture aux Suedois. Elle fera partie de vôtre entrevuë, que nous souhaiterions déja avoir été, puisqu'à vôtre retour vous nous informerez des sentimens de leur Reine, & de leurs Regens, ce que l'on peut esperer ou craindre de leur conduite. Celle des Plenipotentiaires est, à l'ouïr, de n'avoir voulu exposer leurs personnes à pouvoir être prises par les Troupes de l'Archevêque de Breme. Mais comme il est Prince pacifique, je ne doute point qu'il ne les

ſatisfaſſe, & qu'il ne leur aît envoyé par le retour de leur Trompette, les Paſſeports & Saufconduits qu'ils lui ont fait demander; mais s'il les avoit refuſés, ils auroient bien jugé de ſon intention.

Le Comte de Naſſau n'a pas caché la ſienne, & a découvert celle de ſon Maître, refuſant de déclarer la ſorte dont il recevroit les Députés de Madame la Landgrave, & ſa réponſe ſi generale donnera lieu de le faire expliquer, & de ſon diſcours l'on préjugera de quel pied il marche a la Paix. Il ne falloit point faire de ſecret d'une affaire determinée; les ordres que lui & ſes Collegues ont pour ce regard doivent être publiés, & l'on ne doit pas douter, qu'ils ne recoivent & les Députés de ladite Dame, & des autres Princes de l'Empire avec reſpect & civilité, ayant les armes en main pour un juſte ſujet, & n'étant pas entierement Sujets de l'Empereur. Auſſi pour être en armes, ils ne ſont pas criminels, & ils ne ſauroient être déclarés tels qu'en une Diette libre, après y avoir été cités & ouïs, & s'ils s'offrent d'y comparoître. Il y a long-tems, que vous faites le même jugement que celui que vous continuez; ſavoir eſt que le Comte de Naſſau & ſes Collegues, ni ceux qui ſont de la part de l'Empereur à Osnabrug, non plus que Saavedra & les ſiens, n'ont ni le ſecret de leur Maître, ni le pouvoir abſolu de conclure le Traité de la Paix generale. Cela est d'autant plus appuyé de raiſon, que Dom Franciſco de Melos a toûjours pris quali-

qualité de Plenipotentiaire, & il est probable, que le Marquis de Castel Rodrigo, qui est en Flandres, avoit la direction des affaires, & l'a aussi de celle-là, ne sauroit tarder à paroitre, & sans doute il s'en fera entendre, quand ce ne seroit que pour se rendre plus agréable aux Peuples de Flandres & de Brabant, qui respirent après la Paix.

L'Empereur, ainsi que vos Dépêches nous le font entendre, recherchant avec bassesse le Grand Seigneur, & lui envoyant des presens extraordinaires, enflera le coeur de ce Prince, & lui fera juger mal de celui de l'Empereur. Pour nous, nous en devons conclure qu'il n'a pas défait le Prince de Transilvanie, ni conclu aucun Traité avec lui: desorte que, si Monsieur Torstenson de son côté agit comme il doit, & que celui que vous lui aurez dépêché arrive d'heure, il y a lieu d'esperer qu'il entrera dans la Hongrie. Soit à Constantinople, ou à Venise, il touchera nôtre argent, & quand il aura marqué un Lieu, où il désire que les termes subsequents lui soient acquités, l'on ne manquera ni au jour ni au lieu, bien entendu qu'il fera la guerre tout de bon, & qu'il ne sera obligé de faire de Paix, que conjointement avec nous, ou au moins comme de l'effet de cette proposition selon les Memoires, & les ordres que vous en aurez donné, soit a Monsieur de Croissy, ou à tel autre que vous lui aurez envoyé.

Il y a lieu de croire que les Troupes de Monsieur de Lorraine se joindront aux nôtres. Des

hier le Secretaire Fournier lui a été dépêché, qui lui porte assurance d'être suivi au prémier jour de Monsieur du Ressis Bezançon, & celui-ci a la charge de pouvoir suffisamment conclure avec lui. Je ne puis mettre en doute qu'on n'achêve cette affaire, vû la bonne disposition qui est audit Duc de s'attacher au service de cette Couronne, & en la Reine, de le bien traiter. Prenans les avantages de consideration que l'état present des affaires peut souffrir jusqu'à ce que je vous mande le Traité resolu, signé & ratifié, vous n'en donnerez nulle connoissance à personne. La chose n'a pas été si entierement dans le secret, que l'Internonce & l'Ambassadeur de Venise, qui sont en cette Ville, n'en ayent pû pénétrer quelque chose, dont je vous avise, afin que vous voyez comment vous aurez à parler avec le Nonce & Contarini. Les Espagnols ne pouvans esperer l'assistance des forces de ce Prince, n'en peuvent avoir que d'Allemagne, & ils ont bien des affaires à occuper les leurs. Si ce que l'on mande étoit veritable, que recherchés du Duc de Saxe d'assieger Leipsich, ils lui ayent demandé deux Evêchés, possedés par deux Princes de sa Maison, & qu'offensé de cette proposition, oubliant qu'il reçoit la pareille, il fût pour se desunir d'avec ceux de la Maison d'Autriche, ce seroit un avantage merveilleux. Mais ces deux Familles sont trop liées d'interêt pour l'esperer; neanmoins, de tels commencemens il naît souvent des affaires que la Providence humaine ne prévoit pas.

Par

Par une Lettre de Monſieur des Hameaux, en datte de l'onziéme Juin, reçuë le 6. j'apprends que ledit Contarini, piqué de ce qu'on ne l'a pas propoſé pour Patriarche, a demandé ſon congé, & que l'on étoit ſur les termes de lui ſubſtituer deux en ſa place, ou du moins lui donner un Collegue, ſous prétexte du poids de l'affaire, & pour être difficile qu'un ſeul y pût ſuiffre. L'un des Ambaſſadeurs qui reſide en cette Cour m'a ſatisfait, diſant, que, pour ne priver la Patrie d'un tel Sujet, & rempli de tant de merites, on lui avoit dénié ce qu'il demandoit, & ſi l'autre propoſition le fâchoit, s'en découvrant à eux, on eſſayeroit de l'en divertir.

Le même Ambaſſadeur m'a porté, de la part dudit Contarini, la plainte que font les Miniſtres Imperiaux, de la liberté avec laquelle on imprime, & lui ayant dit qu'on avoit reſolu un Arrêt pour en reprimer la licence, il m'a témoigné en demeurer ſatisfait; & moi, je l'ai été entierement, aprenant que la colere de l'Empereur ſe retire ſur celui qui a failli, & non contre vous, des quels la Lettre eſt forte & preſſante, & digne de gens de vôtre ſufficance & ſavoir.

Quelque ordre que l'on donne pour garantir les Placies du Rhin & de l'Alſace, & quelqu'avis que l'on aït de l'intention & des progrès des Ennemis, les avis qui viennent de vôtre part ſont toûjours reçus agréablement. Enfin ce doit être leur but de nous en chaſſer, & à nous de nous y conſerver. Ce que je puis juger eſt, qu'il n'y a

nul sujet de craindre, & que Monsieur d'Erlac est si attaché à la conservation de la France, & à celle de Brisac, qu'il est presqu' impossible qu' on le lui prenne, & du tout qu'on le corrompe, & qu' on le gagne. Nous en avons vû depuis peu une marque, blâmant & condamnant le Gouverneur de Rotweil d' avoir écouté les Ennemis; bien qu' il aït dit, pour sa justification, que c' avoit été en intention de les amuser, ajoutant que celui qui sert ne doit pas prendre cette liberté.

C' en est une bien grande, mais extraordinaire à la Nation, celle que les Espagnols ont prise de publier des choses si fausses, que nous les recherchons d' une Trêve, & leur offrons d' abandonner le Portugal, moyennant que les affaires demeurent en Catalogne, pendant la Minorité du Roi, en l' état, qu' elles sont. Vous savez, Messieurs, les intentions de leurs Majestés sur la Trêve, & avez assés de connoissance de l' état où sont les affaires en Catalogne & en Portugal, pour vous moquer de ce bel avis. Dieu a décidé par une victorie à l'avantage des Portugais; vous l'aurez sû, & je vous ai mandé les progrès qu'ils font en l'Estramadoure, y ayant pris Alburquerque, qu' ils sont entrés dans la Galice, & se font craindre en Andalousie.

Pourquoi songer à abandonner un Prince qui donne de la terreur à l'Ennemi commun, lequel est sur le point de se retirer de la Catalogne? Je vous mande encore une fois que Monsieur le Marêchal de la Mothe songe à former un Siege, après

après avoir fait lever celui de Lerida, ce qu'il tient assuré. Et certes, à en juger par le recit veritable, qu'il nous fait de l'état de nos forces & de celles de l'Ennemi, & des incommodités, qu'il souffre dans le camp faute de vivres, l'on peut esperer ce qui nous est mandé.

En Flandres, ils parlent toûjours de secourir Gravelines, mais ils ne s'en mettent en aucun devoir, & cherchant d'y jetter des gens cela fait voir, qu'ils ne sont pas en état d'executer ce qu' ils publient. Avanthier nous avons eu avis qu' ayant essayé de faire passer, proche l'un des quartiers de nôtre Armée par le Waterland, jusqu' à quatre cens soldats d'élite, ou Officiers servans, & réformés, ils auroient été attaqués & hors le nombre de quatorze, les quels sont entrés à la nage en la Place, le reste a été tué, noyé, ou pris prisonnier. La Lettre écrite par celui qui a aporté l'avis de cette nouvelle défaite, porte que son Altesse Royale ne craint point d'être attaquée; que son Armée est composée de plus de dix huit mille hommes, entrans en garde & faisant fonction & de près de huit mille Chevaux; que les Lignes sont en meilleur état que l'on les puisse mettre; & comme de les forcer, c'est ce qui est le plus difficile dans le metier de la guerre, en l' état où nous sommes, cela est impossible.

Au Païs de Luxembourg les Ennemis ont abandonné la Campagne; l'Armée, qu'y commande Monsieur le Duc d'Anguien, est en état d' entreprendre, & celle de Monsieur de Turenne

est si complette, qu'elle ne craint point celle de Baviere. En Piemont nous y attaquons, & l'Ennemi n'y est que sur la défensive, apréhendant que l'on aille à une de ses meilleures Places, qu'il a garni de Soldats, n'osant les mettre ensemble. S'il vous plait de faire reflexion sur ce que je vous mande, vous avouërez sans doute que ce que je vous ai écrit, est appuyé que la Campagne nous doit aporter de grands avantages, & qu'ainsi les Ennemis on tort de la laisser écouler, sans avancer la Negociation du Traité. N'étoit que le Secretaire Brasset m'a ecrit vous avoir fait part de ce qui se passe la Haye, & de ce qui est poursuivi par un Resident du Duc de Neubourg, je ne manquerois pas de vous en informer, sur tout si j'avois su ce qui auroit été resolu sur les propositions par Monsieur le Prince d'Orange. Si l'on pouvoit faire convenir l'Electeur de Brandebourg, le Prince de Neubourg, les Comtes d'Oldembourg, d'Ostfrise, & quelques autres, dont les Etats son dans le Cercle de Westphalie, d'y armer, avoir un Corps oposé à celui que l'Electeur de Cologne, & quelques autres Princes y veulent former, sous prétexte de la défense dudit Cercle, ce seroit un avantage considerable; mais outre que la chose nous paroit assés difficile par la connoissance, que nous avons desdits Princes, & pour en être trop éloignés pour en bien juger, nous nous remettons à vous d'agir, & de faire ce que vous trouverez le plus à propos, qui empêcherez, tout autant que vous pourrez, que Madame la Land-

grave, & le Comte d'Ostfrise ne viennent en rupture, & quoi qu'on l'ait assurée, à ce que l'on nous mande, qu'il ne se fera rien à son préjudice, si Monsieur le Prince d'Orange marie l'une de ses Filles audit Comte, il seroit à craindre qu'on la voulût obliger à se départir des Contributions qu'elle tire des Païs de l'autre, ce qui nous la rejetteroit sur les bras, en demandant des subsides extraordinaires & plus forts que ceux qu'elle a eu du passé. Si l'argent qui s'en tire ne tourne qu'à la paye de ses Officiers, ainsi qu'il me semble qu'on me l'écrit, & que l'on veuille en assurer la continuation, la chose ne seroit pas trop difficile; mais comme je ne suis pas trop assuré de ce que je vous écris, je remets à vous de faire ce que vous trouverez pour le meilleur, me suffisant de vous avoir averti, qu'il y a matiere de division entre la dite Dame, & ledit Comte. Elle a refusé sa Fille ainée en Mariage au Comte d'Eberstein qui l'a demandée, & je m'etois trompé quand je le croyois comme soumis, & non libre, ce que je ne mets plus en doute après cette demande. Je ne doute point que Monsieur de Beauregard ne vous aît mandé, & Mr. de Meulles, & Monsieur d'Avangour ce qui se passe aux quartiers, où ils sont. Pour moi je leur écris de vous avertir de toutes choses, & en toutes occurrences leur faisant entendre que nous ne prendrons nulles resolutions sur les affaires d'Allemagne, que sur vos avis. Je suis &c. A Paris ce 9. Juillet 1644.

## Num. XXXII.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Cardinal Mazarini, wie sie ihres Orts alles möglichste beygetragen, den Frieden zu befördern, daß es höchst nöthig sey, sich der Land-Gräfin von Cassel anzunehmen, welche mit Genehmhaltung derer Holländer aus Ost-Frießland solte delogiret werden; daß Holland mit Chur-Brandenburg und dem Grafen von Ost-Frießland eine Ligue zu machen vorhabens, und hingegen die Westphälische Ligue nicht zu verhindern suchte. d.d. Münster, den 9. Julii 1644.**

Monseigneur.

L'Avis que nous avons eû de l'indisposition de V. E. nous avoit donné une extrême peine; mais nous avons été consolés presqu'en même tems par la nouvelle, que nous avons reçuë de sa guerison. Nous en louons Dieu de tout nôtre cour, en le priant de vouloir conserver une santé, que les gens de bien reconnoissent si utile à l'Etat, comme celle de V.E. Nous lui envoyons la Copie de la Lettre que nous avons eû l'honneur d'écrire à la Reine, dans la quelle nous nous promettons, que V. E. verra, que nous n'avons rien omis de ce qui nous a été commandé de la part de S. M. pour avancer suivant ses ordres la Negociation de la Paix. Si aprés toutes les peines que nous nous donnons, quelque un pouvoit douter que le retardement, qui s'y rencontre, vient en façon du monde de S. M. il seroit heretique obstiné dans la créance qu'il auroit prise des affaires publiques.

Monsieur

Monſieur le Baron de Rorté nous a écrit d' Osnabrug une Lettre, que nous avons eſtimé devoir envoyer à V. E. Outre ce qu' il a propoſé de la part des Ambaſſadeurs de Suede, qui eſt trés-conſiderable, & merite, qu'on y faſſe attention, elle contient ſur la fin un avis de l'Ambaſſadeur de Portugal, qui n' eſt pas auſſi tout-à-fait à mépriſer, & pouroit en diverſes conjunctures aporter de l'obſtacle aux affaires.

Le projet de la Ligue Weſtphalique ſemble être un peu aſſoupi depuis quelque tems par l' impatience & le manquement d' argent. L' on nous avertit neanmoins, que deux des Regimens de Hatsfeld, qui ont hiverné dans le Païs de Juliers, & qui avoient paſſé deça le Rhin, s' en retournent de là, pour commencer à y former un petit Corps, que les Troupes de Madame la Landgrave pourroient peut-être aiſément diſſiper, ſi elles n' etoient occupées par l' armement, qui ſe fait dans l' Oſtfriſe. Cette affaire eſt de grande Conſideration; nous avons envoyé à Monſr. le Prince d' Orange, pour lui en repréſenter la conſequence. Nous ſavons bien qu' il en fomente le deſſein, à l'inſtigation de Madame ſa femme, & que Mrs. les Etats, quelque ſemblant qu' ils faſſent du contraire, ont des penſées ſur cette conſideration, il eſt perilleux pour le Roi de s' en mêler & d' y prendre part, il ne l' eſt poſſible pas moins d' abandonner Mad. la Landgrave: Les premiers ne ſauroient ſe plaindre, parce qu' ont veut empêcher une nouveauté; mais cette Princeſſe pourroit être

offenſée,

offensée, si on souffre, sans s'en remuer, que cette injuste persecution lui soit faite. Elle nous a fait dire nettement, qu'en quittant l'Oostfrise, il faut qu'Elle quitte la Guerre civile avec nos Alliès, semblable à celle de Suede & de Danemark. Nous avons chargé M. Brasset de representer fortement à Mrs. les Etats combien cette nouveauté est mal reçuë de tout le monde. Nous avons aussi envoyé en même tems Mr. le Baron de Rorté à Mr. le Comte d'Embden, pour le dissuader de son armement, ou du moins empêcher les hostilités entre ses Troupes & celles de Mad. la Landgrave, qui s'y en vont, jusques a ce que l'entremise du Roi, & son autorité y a portent quelque changement. Si le Comte d'Embden vouloit donner ses Troupes au Roi, pour quelque tems, soit que S. M. en eût besoin à Gravelines, oû elles peuvent être conduites par Mer très-facilement, soit qu'Elle les voulût employer de deça; on pourroit cependant chercher quelque accommodement, pour le contentement des uns & des autres. Ce qui est de fâcheux, si cette affaire ne s'accommode promptement, est que Madame la Landgrave employera toute cette année à défendre ses quartiers de ce côté-là, au lieu de faire la guerre ailleurs à l'Ennemi, par quelque diversion, qui n'eût pas été inutile aux Suedois, & a Mr. de Turenne.

Si nous voyons que la Ligue Westphalique s'avance, nous ne manquerons pas d'en écrire aux Princes du Cercle, auprès desquels nous connoitrons

trons, que nos Lettres pourront produire quelque bon effet, ſuivant les ordres que nous en donne V.E. Il ſeroit difficile en cette affaire de ſe promettre aucune aſſiſtance de Mrs. les Etats, qui jusques-ici ont été ſi retenus, que même ils ont refuſé ſur les inſtances de Mad. la Landgrave, d'en écrire aux Princes; qui n'avoient pas envie de s'en mêler, comme le Duc de Neubourg, quoiqu'on ne puiſſe rien entreprendre aujourd'hui dans leur voiſinage de plus préjudiciable à leur Etat. Mais la penſée qu'ils ont de faire en ce cas une Contre-ligue Proteſtante, où le Comte d'Ooſtfriſe entrera d'un côté, & l'Electeur de Brandebourg d'un autre, leur fait croire, qu'ils n'en doivent rien craindre pour leur particulier. Cependant le Public n'en ſouffrira pas moins, l'une & l'autre de ces Ligues allants directement à la ruine de Mad. la Landgrave.

Nous n'avons pas manqué dans les Conferences, que nous avons eües avec Salvius, de lui faire remarquer comme V.E. nous l'a preſcrit, à combien de nouvelles dépenſes nous engage la Guerre, qu'ils ont entrepriſe en Danemark: Nous lui en avons fait la ſupputation en détail, qui s'eſt montée à près de trois Millions de Livres. C'a été auſſi une des raiſons, qui nous ont fait ottenir les conditions ſous lesquelles le payement du ſubſide ſera fait, dont nous avons donné avis par nos Dépêches. Nous ſommes &c. A Munſter du 9. Juillet 1644.

Num,

## Num. XXXIII.

Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, daß sie mit Salvio die Conditiones verabredet, auf welche die Subsidien an Schweden zu zahlen; daß man sich der gebrauchten Præcaution halben gegen Dänemarck groß machen könte; wie Salvius sich über die Kayserlichen, theils ihres Aufenthalts halben, theils deswegen beschweret, daß ihnen alle Briefe aufgefangen würden; daß die Bremischen Trouppen die Schwedischen Gesandten aufheben wollen, und daher nöthig sey, sich zu moviren, und zu stellen, ob wolte man vom Congreß weggehen; daß man endlich mit denen Schweden verabredet, bey dem Ertz-Bischoff von Bremen einen Paß zu suchen, die Vollmachten mit denen Kayserlichen zu Münster zu vergleichen, ein anderweitig Circular-Schreiben an die Teutschen Stände abzulassen, und die Pohlnische Mediation zu Münster anzunehmen; daß man hierauf denen Mediatorn Nachricht von dem Vorhaben gegeben, und wie die Schweden vor Dänische Gesandten keinen Paß ertheilen würden; daß der Kayser keinen Interponenten zu den Zwistigkeiten mit dem Reich verlange, also es der Dänischen Mediation nicht bedürffe. d. d. Münster, den 9. Julii 1644.

Monsieur.

Nous ne pûmes pas vous expliquer au long, par nôtre derniere Dépeche, tous les Points, que nous avions traités avec Mr. Salvius, en diverses Conferences, que nous avions euës avec lui, à cause que les deux principaux avoient été amplement deduits dans la Lettre, que nous écrivimes par la même voye à S. E. en réponse de deux des siennes, & que les autres n' étoient pas encore con-

concertées entre nous, pour vous faire ſavoir tous les diſcours, que nous avions eûs enſemble. Il n' eſt pas neceſſaire de reparler des précautions, que nous avons obtenuës pour le payement du Subſide; préſupposé qu' on ne pouvoit pas s' en excuſer, & qu' il eût été dangereux de le refuſer en cette occaſion, quelque legitime pretéxte, que les Suedois en ayent donné au Roi, on n' eût pas pû donner davantage, que ce qu' ils nous ont accordé, puisque l'argent du terme échû ſera employé, au payement de ce que la Couronne de Suede a promis au Ragotzy, & que le reſte eſt deſtiné pour payer les Garniſons de la Pomeranie, ou pour les Troupes de Mr. Torſtenſon, quand elles reviendront dans l' Allemagne. Mr. Salvius a bien refuſé de s' obliger par écrit à ces conditions, mais il eſt demeuré d' accord que Mr. Torſtenſon, & les Commiſſaires, qui ſeront députés pour toucher l' argent, s' y obligeront avant qu' il leur ſoit delivré, dont nous ne manquerons pas de donner avis à Mr. de Meulles, auſſi-tôt que nous aprendrons que les Lettres de change lui auront été envoyées, afin qu' il prenne ſoin de faire exécuter cette reſolution, & nous la ferons en même tems ſavoir à Mr. de la Thuillerie, afin qu' il tâche de s' en prévaloir auprès du Roi de Danemark, dans la Negociation qu' il doît faire avec lui, en faîſant remarquer la déference que nous avons euë pour ledit Roi, lorsque nous avons fait expreſſément promettre aux Suedois, que l' argent que la France leur donne en vertu du Traité d'Alliance, ne pourroit

roit être employé, directement ni indirectement, aux dépenses de la guerre qu'ils font au Roi de Danemark.

Après ce Point & l'envoi des deux Gentilshommes, qui doivent aller trouver le Ragotzy de la part du Roi, & de la Couronne de Suede, ce qui fut aussi resolu avec Mr. Salvius; il s'étendit fort sur la conduite des Imperiaux, & sur le peu de disposition, qu'ils font paroitre à la Paix, pour nous demander ce que nous jugions, qu'il fallût faire de nôtre côté, en cas qu'ils continuassent un procedé si deraisonnable. A la verité Monsieur, nous nous sommes trouvés bien en peine pour lui répondre, quand il nous a fait considerer qu'ils sont à Osnabrug depuis long-tems, sans avoir communication avec personne; que celle qui doit être faite des Pouvoirs, à l'entrée de tous les Traités, leur est refusée par les Imperiaux; que toutes leurs Lettres sont interceptées ou arrêtées publiquement, & leurs gens maltraités quand ils sortent de la Ville; que lorsqu'ils s'en plaîgnent, & en demandent satisfaction, non seulement l'on n'y aporte point de remede, mais on ne leur a point fait de réponse aux Lettres des plaintes qu'ils en ont écrites aux Ambassadeurs de l'Empereur; qu'il n'y a pas seulement sûreté d'ici à Osnabrug, qui par le Traité preliminaire, doit être rendu aussi libre & assuré, que le séjour de Villes où nous sommes; que la Conference, que nous avions resolu de faire à mi-chemin ayant été rompue par les avis, qu'ils avoient eu, que les

Trou-

Troupes de l'Archevêque de Brême vouloient entreprendre ſur leurs perſonnes, lorsqu'on lui a envoyé un Trompette, pour être êclairci de ſes intentions, & lui demander un Paſſeport, aprés avoir retenu ledit Trompette, il l'a renvoyé ſans ſe vouloir expliquer, ni accorder aucun Paſſeport; ainſi les violences & voyes de fait, que les Imperiaux n'oſent pas ouvertement entreprendre contr'eux, ils les font faire ſous main, ou du moins ſouffrent qu'elles ſoient faites par d'autres, qui ne ſeroient pas ſi oſés d'y penſer s'ils ſavoient que l'Empereur l'eût deſagreable, & qu'il fût offenſé, comme il le devroit être du peu de reſpect que l'on porte à ſes ordres & à ſes Paſſeports dans le milieu de l'Allemagne.

Nous ne vous repréſentons qu'en ſubſtance ce qu'il a touché à diverſes repriſes, & étendu en pluſieurs diſcours qu'il conclut, en nous demandant, ſi nous etions obligés de ſouffrir toutes les indignités, que les Imperiaux nous voudroient faire, ſans en témoigner aucun reſſentiment, qu'il étoit à craindre que nôtre patience & nôtre moderation ne fût imputée à foibleſſe, & que, pour les empêcher de faire ce jugement, il lui ſembloit à propos de nous en remuër un peu plus vivement, que nous n'avions fait jusques à preſent, & que peut-être il ne ſeroit pas inutile, ſi l'on n'apportoit quelque remede aux contraventions paſſées, & qu'on ne prît pour l'avenir une reſolution de traiter plus ſincerement, que l'un de nous commençât de ſe retirer, apres avoir fait ſavoir

aux Princes & Etats de l'Empire les justes causes qui nous y obligent, & en témoignant que sa retraite seroit bien tôt suivie de celle de son Collegue, si on ne traitoit bientôt avec nous de la part des Ministres de l'Empereur, avec une conduite plus raisonnable, & que Mr. Oxenstiern & lui prendroient en même tems une semblable resolution.

Encore qu'il touchât beaucoup de choses, qui nous étoient aussi sensibles qu'à lui, nous crûmes devoir plûtôt appaiser ou moderer son ressentiment, que de l'augmenter en y ajoutant le nôtre. C'est pourquoi après lui avoir representé qu'il ne falloit rien faire avec precipitation, & qu'il falloit bien se garder de rompre legerement une Assemblée qui avoit été convoquée avec tant de peine, nous demeurâmes d'accord ensemble, de faire seulement de part & d'autre, une partie des choses, qui nous avoient été proposées.

Voici par ordre les resolutions, que nous avons prises d'un commun consentement, dont même nous venons d'avoir la confirmation, par des Lettres de Monsf. le Baron de Rorté, qui a entretenu Mr. le Baron Oxenstiern.

Premierement nous nous sommes chargés d'envoyer de nôtre part à l'Archevéque de Breme, pour obtenir ses Passeports, & établir de son consentement une entiere sûreté a nos Conferences, sur ce qu'ayant fait une honnête reponse à nôtre Lettre Circulaire remplie toute-fois de plaintes contre la Couronne de Suede sur la présente Guerre

de

de Danemark nous avions tout sujet d'esperer, qu' il ne nous refuseroit pas ce que nous lui demanderions, puisqu' il n'y seroit pas moins convié par la raison & la justice, que par nôtre priére.

Que cependant pour mettre auparavant les imperiaux dans leur tort, nous pourrions offrir de travailler ici présentement à la reformation des Pouvoirs, pourvû que la minute qui en seroit concertée fût commune pour Munster & pour Osnabrug, que les Pouvoirs fussent reformés aux deux Lieux en même tems, & que lorsque les expeditions en seroient arrivées, selon la nouvelle forme, qui en seroit concertée, la communication en seroit faite aux deux Lieux en même tems, & de la même sorte. Vous remarquerez, s' il vous plait, Monsieur, que nous faisons, par ce moyen, une avance bien considerable, & au delà de ce qui étoit porté par l' Ecrit, duquel nous vous avons ci-devant envoyé la Copie; parce qu'alors nous n' avons offert de reformer les Pouvoirs, qu' après que les nouveaux Pouvoirs auront été envoyés ici, ensuite de la réformation, qui en aura été convenuë.

Que dans quelque tems nous écrirons une seconde Lettre circulaire, pour presser les Princes & Etats de venir ou députer ici, les informer de ce qui s'est passé jusques à présent, leur faire connoitre l'artifice de nos Parties, & la facilité que nous avons aportée en toutes choses, & les avertir, que, si les Imperiaux ne prennent une autre conduite à l'avenir, & ne font paroître de plus

veritables dispositions pour la Paix, nous serons enfin obligés de penser à nôtre retraite, afin de ne contribuer pas ici plus longtems, par nôtre presence, au dessein, qu'ils peuvent avoir de repaître le monde de fausses esperances.

Que, si le Roi de Pologne continuoit d'offrir sa mediation pour le Traité de la Paix, nous pourrions l'accepter pour Munster, si la Reine l'avoit pour agréable; Qu'à la verité pour Osnabrug, il n'avoit pas pouvoir d'y donner son consentement, quoique, depuis quelques années, & principalement depuis que ledit Roi est Veuf, & que les Imperiaux y ont perdu un si bon Resident, qu' étoit la Reine sa femme, il eût bien reconnu que la Suede n'avoit reçu de la Pologne que des démonstrations d'amitié, à quoi nous avons tâché de lui faire comprendre, que nous n'avons pas peu contribué aux occasions, qui s'en etoient presentées.

Voilà, Monsieur, le resultat des Poînts les plus importants, que nous avons resolus avec Mr. Salvius, en deux visites communes & deux particulieres, que chacun de nous a euës avec lui separement.

Ausi-tôt après son depart, nous avons fait savoir à Mrs. les Mediateurs, les grandes plaintes, qu'il nous avoit faites, aux quelles nous avons ajoûté celles, que nous avions resolu de faire en nôtre particulier, pour quelque mauvais traitement, qui avoit été fait depuis peu à l'un de nos Domestiques; ensuite dequoi, nous leur avons donné

donné l'Ecrit qu'ils avoient differé de prendre à nôtre derniere Audience, en les aſſurant que, comme nous ne voullions rien omettre de ce qui étoit en nôtre pouvoir, pour avancer les affaires, ainſi nous demeurerons pas longtems à prendre une reſolution contraire, ſi les Imperiaux ne changent bien-tôt de conduite, & que nous prétendions que le même Acte, qui ſervoit aujourd'hui de preuve des bonnes & ſinceres diſpoſitions, que nous avions pour la Paix, ſerviroit dans quelque tems à nous juſtifier envers le Public, quand nous ſerions contraints de nous retirer; que nous les ſupplions d'y bien penſer, & d'y aporter les remedes néceſſaires; Qu'il nous étoit cependant encore permis de les attendre, parce qu'ils deviendroient inutiles, auſſi-tôt que la dignité du Roi ne nous permettroit pas d'avoir une plus longue patience.

Que nous étions obligés de leur déclarer en confidence, que Mrs. les Ambaſſadeurs Suedois avoient la même intention, & peut-être n'auroient-ils pas voulu différer davantage, ſi nous ne les avions ſuppliés de patienter encore quelque tems; que cependant, pour mettre toûjours d'autant plus la raiſon de nôtre côté, & faire paroitre plus à découvert les ſentimens de nos Parties, nous avions porté les dits Ambaſſadeurs de Suede à conſentir que nous convinſſions préſentement de la reformation des Plein-pouvoirs, pourvû que ce qui ſeroit fait ici, ſeroit pour Osnabrug, & que

lorsqu'on en feroit ci-après une nouvelle communication, elle fût faite aux deux Lieux en même tems. Nous sommes obligés de vous dire, que Mrs. les Mediateurs trouvent nôtre proposition si raisonnable, que, si nos Parties ne l'accordoient pas, ils confessoient que nous serions très-bien fondés en toutes les resolutions, que nous voudrions prendre, & justifiés devant le monde des inconveniens qui en pourroient arriver. Nous reconnûmes même, qu'ils n'étoient pas fâchés d'avoir en main, dequoi rendre témoignage de la verité, quand l'occasion le requerroit, & qu'ils étoient resolus, sur nos remontrances, de parler plus fortement à nos Parties, qu'ils n'avoient encore fait.

Nous leur fimes savoir ensuite comme, ayant demandé à Mr Salvius, si son Collegue & lui ne donneroient pas un Passeport aux Ambassadeurs de Danemark, s'ils se disposoient à revenir à Osnabrug, il nous avoit répondu, qu'outre qu'ils n'avoient point de pouvoirs pour cela, ils ne croyoient pas que les Senateurs de Danemark, & moins encore ceux de Suede, voulussent consentir que les différents des deux Royaumes fussent traités en Allemagne, ni ailleurs que sur leurs limites, suivant ce qui est porté par leurs anciens Traités; Que pour la Médiation, le Roi de Danemark avoit déja reconnu publiquement par ses Lettres, qu'il n'y pouvoit plus prétendre, ni se mêler des Intérêts de la Suede, pour les accommoder,

moder, pendant les hoſtilités, qu'elle exercoit contre lui ; qu'à la vérité il eût bien ſouhaité de continuer ſon entremiſe pour les differens des Princes d'Allemagne ; mais que nous ſavons de bon lieu, que l'Empereur ne vouloit point recevoir de Mediateur particulier entre lui & les Membres de l'Empire, & que par ces raiſons le Roi de Danemark n'avoit plus rien à faire aujourd'hui à Osnabrug, ni comme Mediateur, ni comme Partie. Toutefois nous aprenons d'ailleurs, que le deſſein de l'Empereur eſt de recevoir le différent de la Suede & du Danemark ; mais nous eſperons que Monſieur de la Thuillerie le relevera de cette peine. On nous a aſſuré qu'il étoit parti le 24. du mois paſſé des quartiers de Mr. Torſtenſon, pour paſſer dans l'Ile de Funen, & de là vraiſemblablement ſe rendre au Lieu où eſt le Roi de Danemark.

Nous avons ici Monſieur Bregy, depuis trois ou quatre jours, lequel eſt reſolu de faire le Voyage de Pologne, ayant apris que la Reine avoit eû la bonté pour lui de le laiſſer à ſon choîx. Nous allons travailler au premier jour à ſa Depêche, afin qu'il puiſſe partir avec celui, qui doit paſſer en Tranſilvanie. Nous ſommes &c. A Munſter, du 9. Juillet, 1644.

## Num. XXXIV.

### Eorundem Schreiben an eben denselben,

daß noch nöthig sey, 3600. Rthlr. an den Ragotzy zu übermachen, als welches Geld er an die Pforte bezahlen müssen, die Permission zum Kriege zu erhalten; daß die Schweden ihren Antheil vor den Ragotzy von den Frantzösischen Subsidien mit wolten übermachen lassen; wie die Sachen des Ragotzy nicht so schlecht, als man Kayserl. Seits vorgegeben, und daß diese Diversion in dieser Campagne viel Dienste gethan, doch müste man des Türckischen Hofes Resolution abwarten; daß Dänemarck im Præliminar-Tractat nicht zum Mediatorn angenommen worden, auch selbst erkennte, daß er es nunmehro nicht seyn könte. d. d. Münster, den 16. Julii, 1644.

Monsieur.

LA Lettre, que nous avons l'honneur d'écrire à la Reine, est si longue & si importante, que nous faisons presque scrupule, après que vous aurez eû la peine de la lire, de vous importuner encore d'un nouveau discours. Il se rencontre assés à propos, pour vôtre soulagement, & pour le nôtre, que vôtre derniere Dépêche du 2. Juillet étant remplie de divers raisonnemens très-avantageux pour les Intérêts du Roi, & desquels nous tâcherons bien de nous prévaloir dans les occasions, ne nous oblige pas de répondre particulierement à tout ce qu'elle contient, mais seulement à quelques Points, comme nous allons faire.

L'Ex-

L' Expedition des Lettres de change, pour la ſomme, qui a été promiſe au Ragotzy, eſt un effet de vôtre diligence ordinaire; mais nous voyons par vôtre derniere, qu' elles avoint été envoyées à Monſieur des Hameaux, & en même tems on nous donne avis de Veniſe de la reception. Le commencement de la vôtre nous donnoit eſperance d'y en trouver une Copie, ou plûtôt les ſecondes Lettres de change qui l'accompagneroient; mais la fin nous aprend que cela ne s'eſt pû faire, & qu' elles n'ont pas été d'abord remplies de toute la ſomme qu'il falloit. Ce n'eſt pas vôtre faute, ni la nôtre; mais celle des Suedois, qui ne nous avoîent pas averti, qu' outre la ſomme promiſe par le Traité, il faut auſſi que nous payions avec eux, chacun par moitié, 3600. Risdales, qui ont été délivrées à la Porte par le Ragotzy, pour obtenir la permiſſion de faire la guerre. Il faudra s' il vous plait, Monſieur, faire encore ajouter cette ſomme, & ſi en attendant que cette addition ſoit faite, les Lettres de ce qui a deja été remis à Veniſe, nous arrivent par l'Ordinaire prochain, elles nous ſerviront extrêmement, pour rendre l'arrivée de celui, que nous dépêcherons en Tranſilvanie plus agréable, & plus efficace, quand il en ſera porteur. Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede demandent, qu' on leur faſſe remettre de Paris au même Lieu 118000. Risdales, qu' ils doivent fournir pour leur part, à la charge de les déduire ſur le ſubſide qui leur eſt dû, & de ſuporter

les fraix de la remise, qui se trouveront plus grands pour Venise, que pour Hambourg.

Nous avons estimé, ne leur devoir pas refuser cette demande, non seulement parce que le Roi n'en reçoit point de préjudice, mais parce qu'en leur faisant cette faveur, nous exécutions une des Conditions, que nous avons desiré d'eux, en leur promettant de nouveau le subside, comme il nous avoit été ordonne, non obstant la guerre de Danemark. Il importe donc extrêmement, qu'il vous plaise de prendre encore ce nouveau soin. Aussi-bien ne voyons nous pas, que les Lettres de change, qui ont accoûtumé d'être délivrées pour Hambourg, soient encore arrivées, si bien qu'il n'y aura point de changement à faire.

Ils eussent bien encore désiré, que cette somme ne leur eût été rabattuë, que sur le second terme de l'année courante; mais encore que les instances, qu'ils nous en ont faites, ayent été fondées sur leur nécessité présente, nous leur avons simplement promis de vous écrire, en leur disant qu'ils ne s'y devoient pas attendre, puisque les dépenses excessives, que Sa M. supporte de toutes parts, ne lui permettent pas de faire ce qu'elle eût désiré pour les contenter.

Enfin le Ragotzy ne se trouve pas reduit à un si mauvais état, que l'on avoit cru. Les Suedois publient une victoire, qu'il a euë contre le Comte Goetz; mais nous ne la voyons pas bien confirmée, & les Lettres de Vienne, qui sont les dernieres

nieres venuës de ce Païs-là, n'en disent rien. Il est bien certain, que l'armée Imperiale, qu'il a en tête, se détruit à vuë d'oeil, par les maladies & la necessité; ce qui nous fait aviser combien cette diversion est arrivée heureusement pour les Suedois, & pour nous, qui eussions eû beaucoup de peine cette Campagne, si, outre les forces que l'Empereur & Baviere ont présentement dans l'Allemagne, nous eussions eû encore à suporter l'effort de celles, que Goetz est allé querir en Hongrie. Cette consideration nous fait hâter le départ de celui, qui doît faire le voyage vers ce Prince, & nous esperons de vous mander, par l'Ordinaire prochain, qu'il sera parti, soit que Mr. de Croissy le fasse, ou que nous en choisissions un autre, suivant le pouvoir que la Reine nous fait l'honneur de nous donner. Nous ne manquerons pas, en dressant son Instruction, de suivre ponctuellement ce qu'il vous plait de nous marquer. Cependant nous osons vous dire par avance, que le fondement, qu'on peut faire sur cette Guerre de Hongrie, dépend de la resolution qui sera prise à Constantinople, après que l'Ambassadeur de l'Empereur y sera arrivé avec ses beaux présens. Si Monsieur de la Haye y fait une Contrebatterie, & qu'elle y aît produit quelque effet, nous ne desesperons pas de nous prévaloir heureusement de cette diversion, soit dans la Guerre, soit dans le Traité de Paix. Nous remarquons par vôtre Dépêche, que vous êtes en

quel-

quelque peine de la néceſſité, qu'on a de la Mediation du Roi de Danemark, croyant que l'on eſt obligé, par le Traîté préliminaire, de paſſer neceſſairement par ſes mains; mais nous pouvons vous aſſurer, que ledit Traité n'en porte rien, & qu'il n'a été reçu Mediateur que par un conſentement tacite, lequel n'impoſe pas aux Parties une néceſſité de n'en prendre point d'autre; & comme nous marquons dans la Lettre, que nous écrivons à la Reine, lui-même a déja reconnu, par ſes Lettres, qu'il ne le peut plus être en la Cauſe des Suedois.

Voilà, Monſieur, tout ce que nous avons à vous dire pour le préſent, & après vous avoir bien humblement baiſé les mains nous demeurons &c. A Munſter, du 16. Juillet, 1644.

P. S.

Depuis cette Lettre écrite, les Ambaſſadeurs de Suede nous ont fait ſavoir, qu'ils ne déſirent pas encore, qu'on remette les cent dix-huit mil Risdales à Veniſe, d'autant que Monſieur Torſtenſon pourroit bien avoir pourvû par une autre voye à la ſatisfaction du Prince Ragotzy, & qu'ils nous en manderont les nouvelles dans peu de jours.

Num.

## Num. XXXV.

**Concertirtes Schreiben und Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin von Franckreich, wie das Haus Oesterreich von Anfange keine Lust zum Frieden bezeiget, und nunmehro bey entstandenen Schwedisch-Dänischen Kriege gar keine Friedens-Gedancken mehr hege; wie das Bezeigen derer Kayserl. Ministres in diesem Fall auf dem Congress gewesen, daß man grosse Ursache zu glauben, wie ihnen das Secretum des Friedens gar nicht anvertrauet; daß hingegen ihres Orts sie alles möglichste gethan, zum Schluß zu schreiten, aber nunmehro ohne Dishonneur nicht länger verweilen könten, und also um den Rappel bethen. d. d. Münster, den 16. Julii 1644.**

Madame.

NOus souhaiterions bien, que le Traité de la Paix fût en meilleur état, que nous ne le voyons, sachant bien que V. M. désire l'avancement d'un si bon oeuvre, & la veritable inclination, qu'elle a de donner repos, non seulement à ses Peuples, mais à toute la Chrétienté. Nous avons eû l'honneur de lui rendre compte fidellement, par nos Dépêches précedentes, de tout ce qui s'est passé, pour lui faire voir, que nous n'avons rien omis de ce qui dépendoit de nous pour faciliter cette Negociation, suivant les ordres qu'il avoit plû à V. M. de nous en envoyer.

Nous serions plus étonnés de la dureté des Imperiaux, & de la conduite déraisonnable, qu'ils tiennent en cette rencontre, si elle ne leur étoit ordi-

ordinaire. Depuis la naissance de la Guerre, Madame, l'Empereur fait toûjours semblant de desirer la Paix, parce qu'il lui fallu nécessairement repaître les Etats de l'Empire de cette esperance, afin de leur faire suporter plus patiemment les contributions, qu'il leur demande. Il n'a pas même fait scrupule, pour tirer plus de fruits de cette fausse apparence, de tenir, de quatre à cinq ans, ses Ambassadeurs tantôt à Osnabrug, à Hambourg, & tantôt à Cologne; mais la plûpart du tems sans Pouvoir, sans Instruction, & sans qu'il y eût même personne pour traiter avec eux, afin seulement que leur présence servît à tromper les Peuples ignorans, qui ne sachants pas le fond des affaires, & que le vain Titre d'un Plenipotentiaire sans charge ne sert de rien, se sont quelquefois imaginés, que la disposition de l'Empereur pour la Paix étoit meilleure que celle du feu Roi. Toutes les personnes entenduës aux affaires, ou bien sensées, n'ont pas laissé de voir clairement que le feu Roi, pendant sa vie, & V. M. depuis sa mort, au milieu des passions de la Guerre, a toûjours conservé dans son coeur un sincere désir de la Paix. Il y a sujet de croire, que cette louable pensée, jointe à la justice de ses armes, a attiré sur la France les benedictions du Ciel, & lui a acquis tous les avantages, qu'il a plu à Dieu de lui donner sur ses Ennemis.

A la verité, nous croyons bien que, lorsque le sort des armes a été contraire à l'Empereur, & qu'il a vû les armes Suedoises, non seulement

dans

dans les Provinces de l'Empire, dont il ne se soucie pas, mais dans ses Etats hereditaires, & quelquefois aux portes de Vienne & de Ratisbonne, où il étoit en personne, la necessité lui a donné pour un tems, quelque envie de sortir d'affaire; mais aussi-tôt que la frayeur a été passée, que la Guerre ne s'est plus faite, qu'aux dépens d'autrui, qu'en la continuation il n'a fait que ruiner ses Amis, & ses Ennemis dans l'Empire, ce qu'il veut également faire, pour établir son autorité; il a repris sa premiere methode, pour la Negociation de la Paix, qui a été d'en demeurer aux apparences, & de n'en venir point aux effets.

Il y a près de deux ans, que les Suedois le pressant par la Moravie, pendant que l'armée de France occupoit ses meilleures forces d'un autre côté, il fit paroitre quelques bonnes dispositions à un accommodement; mais, après le petit avantage de Dutlingen, qui, après la mort du General de l'Armée, en la prise d'une de ses Villes, lui est plûtôt arrivé par le desordre des nôtres, que par la valeur de ses Soldats, depuis que les Suedois ont eû une nouvelle occupation du côté de Danemark, & que l'alarme n'a plus été si chaude sur les Frontieres d'Autriche, toutes ces bonnes dispositions se sont évanouïes, & nous n'avons vû dans le procedé des Ministres, qui sont ici de sa part, que des chicaneries & des défaites. V. M. Madame, ne sera pas importunée, si, pour lui faire voir les artifices, dont ils se servent pour nous amuser, & se moquer du reste du monde, nous

reprenons quelques Points de nos Dépêches precedentes.

Nous ne voulons pas faire un grand fondement ſur le jugement, que chacun a fait des perſonnes, qui ſont employées de part & d'autre. Celles des Médiateurs, par un conſentement univerſel, ſont ſans reproche, tant pour la capacité, que pour la probité. Perſonne ne peut douter que la Suede n'aît procedé ſincerement, quand on a vû de ſa part le Fils d'un des Regens, qui a la principale conduite des affaires du Païs, accompagné d'un des plus habiles hommes de tout le Septentrion, & le mieux instruit de tous les Intérêts, qu'il faut demêler dans le Traité general. On nous a fait la faveur de croire auſſi que V. M. ne nous auroit pas envoyés ſimplement pour amuſer le tapis, & nous n'oſerions pas confirmer l'opinion, qu'on a euë qu'Elle nous avoit confié le ſecret de la Negociation, ſi cela ne ſervoit de preuve pour juſtifier les intentions de V. M. Mr. Saavedra & Mr. le Brun, que nous avons trouvés ici pour l'Eſpagne, ſont très-habiles hommes; le premier eſt fort adroit Negociateur, l'autre a acquis grande reputation dans la Charge, qu'il a exercée jusques-ici dans le Parlement de Dôle, mais ni l'un ni l'autre n'ayant eû aucun Emploi, jusques à préſent, dans le maniement des affaires d'Etat, au moins proportionné à celui de faire une Paix ſi importante, on n'a pû encore perſuader à perſonne, qu'ils ayent l'autorité de conclure, ni que l'Eſpagne leur ait confié tous ſes Intérêts.

Mon-

Monsieur le Comte de Nassau est d' une famille Illustre, le Docteur Wolmar, qui est auprès de lui, est fort savant en Jurisprudence; mais le premier & le principal des deux est le même qu' on a tenu pres de cinq ans à Cologne sans qu'il y eût apparence de rien faire.

Monsieur le Comte d' Auersberg, qui est à Osnabrug, accompagné d'un autre Docteur, paroit plus fin que ceux d' ici, il n' a pas toutefois été ci devant en si grande reputation dans la Cour de Vienne, & n' a pas tant d' experience dans les affaires, qu' on puisse faire un plus favorable jugement de lui que de ses Collegues; si bien que quand on les a tous vûs dans cet emploi, & que l' on a vû les plus confidents Ministres de l' Empereur, envoyés en Baviere, en Saxe & en Danemark, on a crû, avec trés-grande raison, qu'ils songeoient plus à recommencer la Guerre, qu' à la finir par un Traité de Paix.

Voilà, Madame, le jugement public sur le choix des personnes, qui ne seroit pas tout à-fait concluant contre nos Parties, si les Pouvoirs qui leur ont été donnés se fussent trouvés en bonne forme, & qu' en toutes occasions leur conduite eût été sincere.

Mais en premier lieu, pour ce qui est des Pouvoirs, V. M. avoit pû faire voir dans son Conseil la forme défectueuse & ridicule de celui que les Espagnols ont aporté; chacun a le sien particulier, ce qui ne s' est jamais fait, & l' autorité lui est donnée d' intervenir au Traité de Paix,

conjointement avec les autres Plenipotentiaires du Roi d'Eſpagne, qui ne ſont point nommés, & dont le nombre n'eſt point certain, ni le Pouvoir donné aux préſens de travailler en l'abſence des autres; ce qui ne peut avoir été fait qu' a trés-mauvaiſe intention, & pour rendre nul tout ce qui ſera traité avec eux, ſous prétexte que tous les autres Plenipotentiaires d'Eſpagne, que nous ne connoiſſons pas, n'y auroient point aſſiſté. Il y a pluſieurs autres defauts, que nous avons remarqués ſur la Copie du même Pouvoir, que nous envoyames il y a quelque tems, à Monſieur le Comte de Brienne, que nous ne redirons point ici, pour ne pas abuſer de la patience de Vôtre Majeſté.

Il y a auſſi divers manquemens dans celui des Commiſſaires Imperiaux, que nous avons ci devant remarqués, dont le plus eſſentiel eſt qu' ils n'ont aucun pouvoir de traiter avec les Alliés du Roi.

Quand l'Empereur parle, dans le narré de ſes Lettres patentes de la Guerre préſente, il fait bien mention des Allies de part & d'autre; mais dans le diſpoſitif, ou il donne le pouvoir à ſes Commiſſaires de traiter, il les a omis induſtrieuſement, quoique nous ayions bien connu d'abord que cette omiſſion a été faite à mauvaiſe fin.

Nous avons été beaucoup plus confirmés dans nôtre opinion, quand nous avons vû le refus, qu' a fait le Comte de Naſſau de recevoir la viſite des

des Députés de Madame la Landgrave, lorsqu' ils ſont arrivés en cette Ville.

Si aprés cela, Madame, l'on veut conſidérer toutes leurs actions, depuis l'ouverture de cette conference, elles n'ont été accompagnées que d'artifices perpetuels, & de toutes les marques d'une mauvaiſe foi:

I.

Comme ils ont vû, qu'ils ne pouvoient juſtifier la forme défectueuſe de leur Plein-pouvoir, ils ont voulu cenſurer le nôtre par des ſubtilités ridicules, dont la ſeule lecture de la Piece les peut convaincre, & quand ils ont preſenti, qu'on les pourroit ſatisfaire en la plûpart de leurs demandes ſur ce ſujet, ils ont inſiſté ſur ce point, qu'ils ſavoient de ne pouvoir, que tous les autres Actes du Traité doivent être faits au nom de V. M. comme Tutrice, & ſignés par Elle, & non point au nom du Roi; ce qui eſt directement contre les Loix & Coûtumes du Royaume.

II.

Jugeant bien, qu'on pourroit enfin trouver quelque temperament ſur toutes les difficultés, & que l'on pourroit faire reformer les Pouvoirs de part & d'autre, afin de ne disputer pas pour des paroles; ils ont voulu arrêter la Negociation par un empêchement plus ſolide, & refuſant, par une procedure extravagante, & directement contraîre au Traité préliminaire, de faire à Osnabrug

la même communication des Pouvoirs avec les Suedois, qui avoit été faite ici avec nous.

III.

Quand on leur eût fait dire, que ce procedé, qui tendoit à nous diviser, & non pas à faire la Paix, devoit être corrigé, & qu' il falloit faire marcher les affaires de même pas à Osnabrug & à Munster, si on ne vouloit violer les Traités préliminaires; ils ne nous y ont voulu faire aucune raison, & n' ont payé Mrs. les Médiateurs & nous, que de défaites.

IV.

Si l' on propose le moindre expedient aux Commissaires, qui sont ici, ils l'envoyent à Vienne, avant que de répondre, de-là on le porte aux Electeurs, & puis on le renvoye ici: desorte que, quand il y auroit la meilleure disposition du monde de tous côtés, cette longueur rendroit le Traité sans fin.

V.

Si l'on convie les Princes & Etats de l'Empire, sans lequels on ne peut faire une Paix assurée; de venir ici, l'Empereur s' en offense, & n' a pas honte de faire dire, de sa part, dans la Diette de Francfort, que nous sommes déchus de la sureté de nos Passeports, par cette procedure, qu' il nomme seditieuse, afin d' exciter quelqu' un entreprendre impunément contre nos personnes.

VI. En

VI.

En même tems qu' il trouve mauvais, que nous ayons écrit à l'Assemblée de Francfort pour faire avancer le Traité de Paix, il ne s'offense pas que le Roi de Danemark aît écrit à ce qu' il y puisse être compris, & autorisé la resolution de la dite Assemblée sur ce sujet.

VII.

L'Empereur consent bien, que les Electeurs envoyent leurs Députés à Munster, & proteste toûjours qu'il ne veut rien faîre, sans leur avis, dans la Negociation de la Paix, pour les tenir plus attachés à ses Intérêts. Cependant il n'y en a pas un d'eux, qui aît encore député, depuis un an que l'Assemblée a dû commencer, & quatre ou cinq mois, que nous sommes tous ici à les attendre; ce qui fait croire qu'il les en empêche sons main, puisque l'Archevêque de Mayence, qui est le premier, est plus Espagnol qu'Allemand, & que la plûpart des autres sont tout-à-fait à sa devotion.

VIII.

Après avoir tourné en injure ce que nous avons écrit à tous les Princes & Etats d'Allemagne, pour les convier à une Assemblée, où ils ont droit d'assister, par les Constitutions de l'Empire, il ne fait pas de scrupule de répondre par toutes les diffamations scandaleuses contre le Roi, & soutenir publiquement, contre toute ve-

rité, que c'est V. M. qui excite le Turc à faire la guerre contre les Princes Chrétiens.

IX.

Cependant, Madame, quoique la Dignité Imperiale soit établie pour la défense de la Republique Chrétienne, l'Empereur ne fait pas conscience de la sometttre à la Porte du Grand Seigneur, par une Ambassade honteuse, qu'il envoye avec des présents extraordinaires, où l'ancienne forme n'est point observée, & d'assujettir en même tems la Hongrie à un nouveau Tribut, aimant mieux declarer toutes ses foiblesses à l'Ennemi commun, ce qui est plus propre à l'attirer, qu'à détourner ses Armes, par la mauvaise opinion, qu'elles lui donnent des affaires de la Chrétienté, que de se resoudre à y établir le repos si désiré de tout le monde par une Paix raisonnable.

X.

Outre cela, ses Commissaires ont déclaré, depuis quelque tems, qu'ils ne pouvoient traiter, sans le Roi de Danemark. On n'a pû les faire expliquer, s'ils prétendent de le faire comprendre comme Mediateur, ou comme Partie, à cause qu'ils savent bien, qu'il y a des raisons pour leur fermer la bouche, en l'une & l'autre de ces prétensions; car si c'est comme Médiateur, outre que cette pensée seroit aujourd'hui ridicule, le Roi de Danemark a déclaré par ses Lettres, qu'il ne prétendoit plus de l'être en la Cause des Suedois,

Suedois, qui lui font la guerre, & quant à celle, qu' il se voudroit reserver entre l' Empereur & les Princes d' Allemagne, l' Empereur a répondu, qu' il n' avoit pas besoin de sa Médiation, & ne la pouvoit accepter, pour ne faire, que réunir les Membres à leur Chef, dont il proteste, que les Rois ni les Princes étrangers ne se mêlent pas.

XI.

Si les dits Commissaires prétendent de faire comprendre, dans le Traité general, le Roi de Danemark comme Partie, les Etats des deux Royaumes ont jusques-ici témoigné de ne vouloir pas, que leurs différents soient renvoyés en Allemagne, ni traités ailleurs, que sur leurs Frontieres, suivant les anciens Concordats des deux Nations.

XII.

D' ailleurs le Roi de Danemark n' étant point des Alliés, qui ont été désignés par le Traité préliminaire, & la Guerre, qui a été depuis commencée contre lui, étant un nouvel accident, si on veut delà prendre prétexte d' interrompre la Negociation, qui avoit été resoluë auparavant, nous nous trouverons avoir commencé ici un ouvrage, qui n' auroit point de fin, parce que le sort des armes étant incertain, & favorisant tantôt l' une, tantôt l'autre des Parties, ne manquerà pas de fournir souvent de semblables sujets de ne traiter pas, si celui-là passé pour legitime, vû que nous traitons, sans avoir fait de trêves ni de suspension d' armes.

XIII.

Nous sommes assurés de bon lieu, qu'on a un extrême regret à Vienne, de n'avoir pas suivi l'avis du Comte d'Aversberg, qui vouloit qu'aussitôt, que la Guerre de Danemark seroit commencée, on rompît la Negociation de la Paix, & que l'on prît prétexte sur nôtre sejour en Hollande, pour en faire rejetter le blâme sur nous.

XIV.

Voici, Madame, une autre conviction de leur mauvaise volonté, qui est bien concluante. La Reine de Suede, par une Lettre, que nous avons reçuë de sa part, & aussi comme nous croyons par celle, qu'Elle a écrite à V. M. a déclaré très-prudemment, qu'en cas que les differents, qui étoient entre elle & le Roi de Danemark, eussent fait retirer ledit Roi de la Mediation, pour ne pas retarder les affaires publiques, par son Interét, elle acceptera volontiers la Médiation de la Republique de Venise, ou bien consentiroit, que l'on traitât sans Mediateur. Nous l'avons fait savoir aux Commissaries Imperiaux, croyans bien que, s'ils eussent eû tant soit peu de bonne intention, ils ne pouvoient refuser d'accepter cette déclaration si honnête, & d'en faire une semblable, puisque les mêmes Ministres, qui étoient déja reçus entremetteurs à Munster, ne pouvoient pas être suspects à Osnabrug, & qu'en tout cas le Roi de Danemark n'en recevroit point de préjudice, parce que, comme il y avoit ici deux Médiateurs, il

il y en pourroit aussi avoir à Osnabrug, lorsque ledit Roi seroit mis en état d'y reprendre sa place. Mais toutes ces raisons n'ont pû servir, ni obtenir aucune resolution, quoique Mr. le Nonce, qui s'en est mêlé seul, à cause que cela touchoit en quelque façon Mr. Contarini en particulier, leur aît représenté, qu'ils devoient être bien aises, pour l'intérêt de la Religion, que la Médiation fut retirée des mains d'un Prince heretique, ou du moins partagée avec lui.

## XV.

Ce qui est plus insuportable, Madame, est qu'en même tems qu'ils font toutes les ruses, pour gagner du tems, & voir si la fortune de la Guerre leur sera favorable cette Campagne, ils ont l'effronterie de publier en divers endroits, que c'est nous, qui retardons la Paix. Nous croyons néanmoins, qu'ils sont aujourd'hui au bout de leurs finesses, & que la lumiere de la Verité commence de les éblouïr.

La derniere Déclaration, que nous avons donnée par écrit aux Mediateurs, dont nous avons ci-devant envoyé la Copie, les met hors de repartie. Mrs. les Mediateurs nous avoient extrêmement pressés de passer un peu plus avant, & de consentir, qu'on travaille présentement ici d'un commun accord à la Minute du nouveau Pouvoir, qu'il faudra, qu'un chacun fasse venir, sans attendre, que la communication d'Osnabrug aît été faite, comme il est porté par nôtre Déclaration.

Nous en sommes convenus pour gagner du tems, & faire plaisir à ces Mrs. les Ambassadeurs de Suede, & à la charge néanmoins, que la Minute, qui sera concertée ici, soit commune pour Munster & pour Osnabrug.

L'on a fait savoir cette ouverture aux Imperiaux, ceux d'Osnabrug & ceux d'ici ont été assemblés trois fois à la Campagne avec les Espagnols, pour en délibérer. Il y a trois jours, qu'ils en sont revenus, & ne donnent point de réponse à une Proposition si plausible, dans laquelle on a tâché de couvrir leurs manquemens, & de s'accommoder à tout ce qu'ils ont desiré. Nous ne voyons plus après cela ce qu'on peut faire pour avancer les affaires, & certainement nous commencerions à craindre, que ce que nous faisons par un excès de bonne volonté, & afin de justifier au monde les saintes intentions de V. M. ne fût enfin imputé à foiblesse & à crainte.

Nôtre devoir, Madame, nous oblige de le faire savoir à V. M. afin, qu'il lui plaise de faire délibérer en son Conseil, ce qu'Elle aura à nous ordonner. Le soin qu'on a eû jusques-ici, de faire paroître l'inclination de V. M. à la Paix, a été loüable; mais les ennemis n'y répondant pas de leur côté, se pourroient enfin imaginer, que nous serons trop heureux d'attendre leur commodité, & qu'en quelque tems que l'humeur leur prenne de nous donner la Paix, nous serons très-aises de la recevoir; si bien que s'accoutumant à nous traiter du haut en bas, si nous souffrions

rien,

rien, qui pût faire préjudice à la Dignité du Roi, & faire un mauvais jugement de sa Puissance, nôtre facilité deviendroit criminelle. Il seroit peut-être loüable de dissimuler encore; quelques avantages, que prissent présentement les ennemis, de nôtre patience, si elle nous pouvoit conduire à ce port tant désiré d'une Paix honarable; mais certes il n'est pas quelquefois inutile de faire comme les Matelots, & de tourner le dos pendant quelque temps au Lieu, que l'on cherche, pour y arriver plûtôt.

Nous sommes d'autant plus étonnés de la mauvaise volonté des Ennemis, & de leur aveuglement, qu'ils reconnoissent & avouent eux-mêmes le bon état où sont les Affaires de la France, qui est, graces à Dieu, plus glorieuse & plus florissante, qu'elle n'a été depuis cinq cens ans.

Le Roi a Brisac & les autres Places du Rhin, & de l'Alsace, qui étant defenduës par les forces d'un puissant Royaume, lui peuvent servir d'un rempart inexpugnable contre l'Allemagne.

Pignerol fait le même effet contre l'Italie; Perpignan contre l'Espagne.

Arras, Hesdin, Landrecy, Damvilliers & Thionville, & Gravelines, s'il plaît à Dieu de l'y ajoûter, tiennent en bride les Païs-Bas.

Le Ragotzy, auquel néanmoins on ne s'est point attendu jusques-ici, reprend vigueur, & le bruit court, qu'il a defait l'Armée Imperiale.

Le

Le Roi de Portugal affermit sa Domination, se rend redoutable à son ennemi, & ne peut avoir d'autres mouvemens que ceux de la France.

La Suede, quoiqu'elle aît entrepris une nouvelle Guerre, un peu hors de saison, ne laisse pas d'agir encore vigoureusement dans l'Allemagne, & de soutenir que l'Ennemi nouveau, qu'elle a présentement, lui fera desormais beaucoup moins de mal, étant déclaré, & en partie ruiné, qu'il n'a fait ci devant, tandis qu'il a couvert du voile d'amitié la jalousie secrette, qu'il avoit contr'elle, & les obstacles continuels, qu'il aportoit ouvertement à tous ses desseins.

Ce qu'elle possede dans l'Allemagne est considerable, les forces qu'elle y a sont puissantes & aguerries, &, ce qui est plus important, elle est resoluë de persister constamment dans l'Alliance de la France. On peut & doit le même jugement des Provinces Unies.

Madame la Landgrave fait paroître une generosité & fermeté inviolable, & pourroit enfin attirer à son Exemple, quelques autres Princes d'Allemagne, pour établir, par force dans l'Empire, la Paix que l'Empereur refuse injustement.

Toute la Maison de Savoye est toûjours inseparablement unie aux Intérêts de la France: si bien que les Alliés demeurans dans le devoir, comme il y a très grand sujet de le croire, voilà les ennemis chargés de cinq Guerres Royales en un même tems, dont celle que la France leur fait,

en

en tant de differens endroits, ſur la Mer & ſur la Terre, n'eſt comptée, que pour une, & ſans y comprendre les deux diverſions de Heſſe & de Piedmont, lesquelles ne ſont pas à mépriſer.

La Puiſſance Ottomane, qui n'entreprend jamais, qu'une Guerre à la fois, auroit peine à reſiſter à tant de divers Ennemis. On fait toucher au doigt toutes choſes à nos Parties; ils les reconnoiſſent & n'en deviennent pas plus traitables, & alleguent pour toutes raiſons à leurs confidens, que la France, qui donne le branle & la vigueur à tous ces Corps, qui agiſſent contr'eux, ne ſauroit demeurer long-tems en l'état qu'elle eſt. Ils ont toûjours eſperance, qu'elle ſe detruira elle-même, & ſera bien-tôt diviſée en differentes factions. Ils font ces prétentions ſelon leur deſir, dont il ne faut pas douter, néanmoins, qu'ils ne tâchent d'être, s'ils peuvent, les executeurs, par les menées ſecretes, qu'ils font dans le Royaume. Mais nous eſperons, que Dieu confondra tous leurs mauvais deſſeins, & que fortifiant tous les jours de plus en plus le courage à V. M. il lui donnera moyen de rendre la Puiſſance du Roi redoutable aux étrangers, dont le plus aſſuré eſt de conſerver ſon autorité dans l'Etat, & diſſiper, par ſa préſence, par ſa prudence, & par ſa juſtice, les pratiques de ceux, qui en voudroient troubler le repos. Nous ne ſaurions croire, Madame, que perſonne veuille manquer à ſon devoir, dans une occaſion ſi juſte, & ſi preſſante, où il s'agit de l'honneur de toute la Nation Francoiſe, & du ſalut

de

de tant de Peuples. Car comme les divisions intestines, qui seroient capables de donner l'entrée du Royaume aux Ennemis, & causeroient une entiere desolation, si l'union & la concorde n'y demeure, & si chacun ne contribuë de son côté à ce qu'il doit, comme il le faut esperer, pour le service du Roi, & la sureté de l'Etat, on peut croire, avec très-grande raison, que les Ennemis, qui font tant aujourd'hui les difficiles dans le Traité de la Paix seront dans peu de tems forcés de la demander bien humblement, & d'en recevoir les conditions de V. M.

Nous attendrons donc, Madame, ce qu'il plaira à V. M. de nous faire l'honneur de nous commander. Nous la pouvons bien assurer, qu' encore, que la direction de Mrs. les Mediateurs ne leur aît pas permis de s'expliquer ouvertement de leurs sentimens en cette rencontre, ils sont entierement persuadés de la sincerité de V. M. & de celle de nôtre conduite.

Depuis que nous sommes en ce Lieu, nous voyons assés clairement, qu'ils sont satisfaits de nôtre bonne foi, autant qu'ils blâment en leurs ames les artifices de nos Parties. Nous les avons même contrains d'avouer, en la derniere Conference, que nous avons euë avec eux, que nous ne pouvons par faire davantage, que ce que nous faisons, & que c'étoit la derniere chose, qu'ils pouvoient désirer de nous. Ils en sont demeurés d'accord, & peut-être dans leur coeur se sont-ils étonnés de ce que nous passions si avant; mais ils

ils nous ont assuré, que nous n'en devions point avoir de regret, & que tout cela ne pouvoit tourner, qu'a nôtre avantage, en nous justifiant envers le monde, & rejettant tout le blâme sur nos Parties, s'ils demeuroient en leur mauvaise humeur.

Nous avons néanmoins crû, en consentant, pour faire plaisir, à la derniere condition, qu'ils ont désirée de nous, sur la reformation des Pouvoirs, de devoir leur dire, que ce seroit la derniere preuve, qu'ils devoient attendre de nôtre facilité, & que nous prétendions, si elle ne produisoit point d'effet avec nos Parties, qu'elle nous dût servir de justification, lorsque nous serions contraints de penser dans peu de tems à des resolutions plus vigoreuses.

Les Ambassadeurs de Suede, Madame, nous ont témoigné la pensée, qu'ils avoient euë de se retirer, & nous avons tâché jusques à présent de les en dissuader. A la vérité ils ont eû besoin d'une plus grande patience, que la nôtre; car ils sont dans un Lieu, où ils ne traitent, ni avec les Médiateurs, ni avec les Parties; on leur a refusé la communication, qui a été faite ici des Pouvoirs; toutes leurs Lettres sont interceptées ou arrêtées publiquement; si leurs Gens sortent de la Ville, ils sont mal traités par les Soldats Imperiaux, encore méme qu'ils portent les Paquets de l'Empéreur; & quand ils s'en plaignent par écrit, on ne leur fait ni raison ni réponse à leur Lettre.

Les

Les Troupes de l'Archvêque de Breme font ouvertement des entréprises sur leurs personnes, & ils n'ont pas pû seulement obtenir de lui la sureté, qu'ils lui avoient envoyé demander pour se trouver à la Conference, que nous avions concertée.

Avec tout cela, nous les avons encore disposés d'attendre les ordres, qu'il plaira à V. M. de nous envoyer, & de s'y conformer. Leur opinion est, qu'il faut faire démonstration de se vouloir tous retirer, & qu'en effet il le faut faire dans quelque tems, si on ne marche d'un autre pied dans les affaires; mais qu'auparavant il faut écrire aux Princes & Etats de l'Empire, pour nous plaindre hautement des indignités, que l'on nous a faites; qu'il faut par un même moyen justifier nôtre conduite passée, & la resolution, que nous sommes obligés de prendre, afin qu'elle donne plus à penser à nos ennemis.

Ils estiment, pour ne rompre pas legerement, ni tout d'un coup l'Assemblée, qu'en chacune des Villes l'un de nous doit être rapellé. Si V. M. nous permet d'y ajoûter nôtre avis, il nous semble, que l'intérêt d'l'honneur, & de la Dignité du Roi doit être préfére à toute autre consideration. On est obligé desormais de ne souffrir pas plus longtems, & de penser bien tôt à une semblable résolution. Nous sommes &c. A Munster, du 16. Juillet 1644.

Num.

## Num. XXXVI.

**Des Cardinal Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß der Krieg in Teutschland das Hauptwerck vor andern seyn müste; von denen Bedingungen, auf welche man den Frieden mit dem Hertzoge von Lothringen gemacht, und was Franckreich vor Avantage darvon habe; daß von Venedig aus iemand an den Ragotzy abgeschickt, den Wechsel zu überbringen, und demselben auch Versicherung zu geben sey, ihn in den Friedens-Schluß zu bringen; wie an die Staaten von Holland geschrieben worden, die Land-Gräfin von Hessen in Ost-Frießland nicht zu beunruhigen; daß man zwar drohen könte, den Congress zu verlassen, falls die Kayserlichen nicht bessere Lust zum Frieden bezeigten, aber doch ohne Ordre keiner weggehen solte; wie im Spanischen Niederlanden alles nach Wunsch ergehe, und in Catalonien die Frantzösischen Waffen auch wieder empor kämen, der Entsatz von Freyburg aber mißlich schiene. d. d. Paris, den 17. Julii, 1644.**

Messieurs,

JE me rejouïs, que nous nous rencontrons si souvent dans les mêmes sentimens, ainsi que vous aurez remarqué en plusieurs Points par mes précédentes Dépêches. Je puis bien vous assûrer, que les raisons, que vous m'avez écrites par nôtre derniere pour obliger sa Majesté à considerer les Affaires d'Allemagne, par préference à toutes les autres, n'ont rien ajoûté au sentiment, que j'avois déja, étant trés persuadé de long-tems, que nous n'avons rien à craindre, que de ce côté là, & que, soit pour avoir les avantages dans la Guerre, si

nos Ennemis s'opiniatrent toûjours à la vouloir continuer, ſoit pour les contraindre à une Paix raiſonnable, la voye la plus aſſurée eſt de les preſſer en cet endroit-là: deſorte que toutes nos eſperances & nos craintes doivent être principalement fondées ſur ce qui s'y paſſe.

C'eſt auſſi le principal motif, que j'ai pour conſeiller au Roi, de conclure le Traité avec le Duc de Lorraine, étant conſtant, que dans la conjoncture préſente on ne pouvoit rien faire de plus avantageux, pour nous donner les moyens d'agir en Allemagne, & d'y retablir nos Affaires.

Prémierement nous nous prevalons des Troupes de ce Prince, lesquelles, quoi qu'elles ne ſoient pas en grand nombre, ſont pourtant des plus aguerries. Il eſt certain, que nous en tirerons un double avantage; nous nous aſſurons outre cela, par ſon moyen, le paſſage du Rhin, à cauſe des Places, qu'il y poſſede, & de pluſieurs Châteaux & poſtes importans, qu'il occupe, lesquels donneront grande facilité de prendre des Quartiers d'Hiver au delà du Rhin, tant à l'Armée de Monſieur le Marêchal de Turenne, qu'à celle-ci, lorsqu'elle aura été fortifiée du Corps, que le Roi a reſolu d'y joindre, incontinent après la priſe de Gravelines.

Cependant tout Luxembourg, la Mozelle & Treves ſe trouvent expoſés ſans forces conſiderables, dont il y a longtems, que Beck crie ſans aucun fruit; ce qui oblige la Reine d'ordonner à Mr. le Duc d'Anguien de commencer a y entreprendre

prendre quelque chose. On a remis à lui le choix du dessein, quoi qu'on lui aît marqué bien particulierement les raisons pour lesquelles on estime ici, que ce doit être plûtôt sur Treves, que dans Luxembourg. Si vous avez quelque avis à lui donner sur ce sujet, vous lui pourrez ecrire & lui mander l'ordre, que vous avez eû, de lui communiquer tout ce, qui viendra d'importance à vôtre connoissance, dont il puisse tirer profit.

On a renvoyé vers Mr. le Duc de Lorraine le Sieur de Plessis Bezançon, pour mettre la derniere main au Traité, dont tous les Points ayant été ici auparavant resolus avec son Secretaire d'Etat, qu'il y avoit envoyé, on peut quasi tenir la chose pour assûrée. L'avantage ne s'y rencontre pas seulement, mais la reputation toute entiere & la sûreté du moins morale, puisqu'il commence par la remise même de la Mothe, laquelle il remet entre les mains du Roi, & ainsi nous reparons ce, que nous avons consenti de perdre par le Traité de Paix, & qui effectivement causera un bien inestimable aux Provinces de Champagne & Bourgogne, dont cette seule Place tiroit toutes les années, sans qu'il fût en nôtre pouvoir de l'empêcher, plus de huit cens mille Livers de Contributions, & désoloit toutes nos Frontieres.

Le Roi ne lui rend présentement aucune Place forte, qui le mette en état de faire du mal, quand il en auroit la volonté. Au contraire S. M. lui en ôte le moyen par la remise, qu'il lui fait de

ladite Place, qu'il est en la liberte de Sa Majesté de raser, ou de la mettre trés simplement dans la jouissance de ses Etats, comme on fit au Traité de Paris; & on promet de lui rendre à la Paix generale les Places, qui nous demeurent en dépôt, rasant le Château de Clermont, & si le Roi le veut aussi, demolissant toutes les Fortifications de Nancy.

Quant à Stenay, Jamets, & leurs Dependances, ils demeurent au Roi en propre, & reunis à la Couronne pour toûjours.

Ledit Sieur Duc s' oblige de s'attacher à jamais inseparablement aux Intérêts de cette Couronne, & de servir le Roi, envers & contre tous, de sa personne & de ses Troupes, consentant, au cas qu' il y manque, de déchoir de toutes les Graces, que lui fait le Roi pour remettre en un instant les choses en l'état, qu'elles étoient ci-devant, & même avec plus de facilité, qu'il n'a fait la derniere, puisqu'il ne lui reste aucunes Places fortes, & alors il n'auroit pas raison de dire, qu'il a été forcé à ce qu'il a fait, comme il est arrivé au Traité de Paris, puisqu'il a recherché celui-ci avec instance, qu'il l'a negocié, conclu, & signé en un Lieu où il est maintenant le maître, & a toute la liberté de prendre telle resolution, qu'il veut. Quand nous aurons nouvelle de la Signature du Traité, on vous en écrira plus particulierement, & on en fera part à tous les Alliés.

Vous

Vous aurez belle matiere de faire valoir aux Ministres de Suede les soins, les diligences & les grandes dépenses aux quelles la France se soumet pour reparer l'abandonnement, où ils ont laissé les Affaires d'Allemagne. Il semble, que la resolution de cet Accommodement ne pouvoit être plus à tems prise, & qu'elle est capable de contrepeser le préjudice, que nous recevons de l'engagement de Mr. Torstenson en Danemark. La Reine a eû grande satisfaction de ce que vous avez negocié avec Monsieur Salvius, pour profiter, autant qu'il se pourra, de l'argent, qu'il faut fournir aux Suedois; le premier payement sera maintenant sur les Lieux. Il ne sera pas mal employé, s'il oblige Monsieur Torstensohn à revenir dans l'Allemagne, dont Sa Majesté conçoit bonne esperance, après ce que vous lui en écrivez, & vous recommande de lui donner tous vos soins, jusques à ce que vous en soyez venu à bout. En tout cas la Negociation ne pouvoit être mieux conduite, ni plus conforme aux intentions de Sa Majesté.

Monsieur des Hameaux nous mande de Venise, qu'il envoye une personne exprès au Prince de Transilvanie pour lui porter la Lettre de change, & lui dire, qu'il étoit à son choix de toucher les cent mille Risdales à Constantinople ou à Venise; si bien, que celui, que vous étiez sur le point d'y dépêcher, n'en aura plus grand besoin. Je n'ai laisse de dire plusieurs fois à Monsieur le Comte de Brienne de vous adresser une seconde

Lettre de change, ainsi qu'on le pratique pour les Païs éloignés,& qu'il eut dû être fait dès l'abord, que l'argent a été remis à Venise. Il m'a assuré, qu'il l'envoyera ce soir ou au premier jour, quoique ce soin semble être à présent inutile, puisque l'Envoyé de Mr. des Hameaux sera long-tems avant celui, qui part d'auprès de vous.

Vous avez apris, par les Dépêches dudit Sieur Comte, comme la Reine, se conformant à vos sentimens, a trouvé bon, qu'on assure ledit Prince de Transilvanie, que l'on traîtera la Paix conjointement avec lui, & qu'on y prendra grand soin de tous ses Intérêts. Je sais que vous n'oubliez rien de ce, qui peut avancer l'accommodement des Affaires de Danemark, parlant comme il faut d'un côté aux Ministres de Suede, pour leur faire comprendre le notable intérêt, qu'ils y ont, afin qu'ils ne s'amusent pas mal à propos à de petites vetilles, pourvû qu'ils y puissent parvenir, & écrivant de l'autre à Monsieur de la Thuillerie tout ce, que vous estimez y pouvoir contribuer. On tiendra ici pour très-bien employé l'argent, qu'il distribuera en Danemark aux personnes, qui peuvent par leur autorité porter le coup effectivement, que nous desirons.

Sa Majesté écrit bien fortement à Messieurs les Etats, & à Monsieur le Prince d'Orange, en faveur de Madame la Landgrave, touchant les Contributions d'Oostfrise, qu'on lui veut ôter. Sa Majesté désire, que vous fassiez de vôtre côté les mêmes instances, ayant resolu de ne rien oublier

blier pour faire, que Madame la Landgrave soit satisfaite, & demeure dans l'état, qu'elle étoit auparavant, d'autant plus, qu'il n'est pas moins nécessaire pour le service du Roi, que pour le sien.

J'ai vû ce, que vous m'écrivez touchant les longueurs, que vous rencontrez, dans vôtre Negociation, & les remedes, qu'on pourroit aporter pour les abréger. Il faut bien faire comprendre à nos Ennemis, que les Ministres du Roi ne sont pas pour attendre encore long-tems leur commodité, & que l'envie leur prenne de traiter, leur faisant vivement apréhender, par l'entremise des Médiateurs, que s'ils ne témoignent plus de disposition à la Paix, qu'ils n'ont fait jusques-ici, Sa Majesté sera enfin contrainte, afin que sa Dignité ne demeure pas blessée, de retirer de l'Assemblée ses Plenipotentiaires, lesquels sans doute seroient suivis de tous les Alliés de cette Couronne, & après tout que, si Sa Majesté, pour le bien de la Chrétienté, a du déplaisir de voir inrerrompre la Négociation de la Paix, elle aura au moins la consolation, que tout le monde connoîtra la sincerité de ses intentions, & rejettera le blâme du plus grand malheur, dont la Chrétienté puisse être affligée, sur les véritables Auteurs, lesquels, non contens de l'injustice avec laquelle ils commencerent la Guerre contre le Duc de Mantouë, dont sont derivées toutes les autres, s'obstinent encore à ne les vouloir pas finir, quoique Dieu par tant de mauvais succès, qu'il donne a leurs armes,

montre assés évidemment combien il en desaprouve la continuation. Enfin les Ennemis de la France verront que, si la Reine est contrainte de continuer la Guerre, elle la saura faire avec courage & resolution, sans qu'elle manque de forces & de moyens de la poursuivre vigoureusement, mettant sa principale esperance en Dieu, lequel voyant les saintes intentions de Sa Majesté voudra & saura bien les proteger & benir, & les entreprises de ses Armes.

Quant à ce, qui est d'executer ces menaces, & de faire vôtre retraite, ni tous deux ensemble, ni l'un de vous, c'est ce, que le Roi ne desire pas, étant une chose de si grande conséquence, que, quand le procedé des Ennemis nous forceroit à la fin à y venir, il faudroit bien auparavant examiner la resolution, & attendre, que vous en ayez reçu un ordre exprès de Sa Majesté.

Dans l'instant, que j'écrivois ceci, il est arrivé un Gentilhomme, que son Altesse Royale a Dépêché pour donner avis à la Reine, que les Ennemis à Gravelines ont été chassés de la Demi-Lune, où ce qui s'y est rencontré a été taillé en piéces, de toute la Contrescarpe, & du Chemin couvert; si bien, que l'on travailloit déja à passer le Fossé de la Ville, & personne ne doute plus que, dans la fin de ce mois, la plus importante Place du Païs-Bas ne soit pour changer de Maître.

La défense, que les Assiegés font est inouïe; ils ont disputé pied à pied toute la terre, & sans exaggeration il n'y a Place au monde mieux fortifiée.

tifiée. Pour aller au Bastion, il se faut resoudre de passer six vingt pieds d'eau sur dix de profondeur, qui augmentent encore à chaque Marée. Mais en échange, je puis vous dire pour nôtre plus grande Gloire, sans flatterie ni déguisement, que les Actions, qui se font tous les jours par les Officiers & Soldats de l'Armée du Roi, étonnent la France quoiqu'elle soit si accoûtumée à en voir d'extraordinaires.

Je ne saurois vous dire à beaucoup près de ce, qui est la haute reputation, que s'acquiert S. A. R. La Reine vit en de perpetuelles inquietudes de la façon dont il expose sa personne à tous momens; Elle lui a dépêche exprès pour le convier de ne le pas faire. Mais il n'y a pas eû moyen d'en venir à bout, & il continuë plus que jamais à visiter tous les jours les Tranchées, à être dans le danger; ce qui me fait vivre en beaucoup de peine. Il ne se peut aussi rien ajouter à son activité, à sa vigilance, à son application, & à sa liberalité, dont il gagne les coeurs des Officiers & des Soldats.

Encore, que je sois assuré, que vous connoissez l'importance de cette entreprise, si elle réussit, comme elle ne peut plus manquer à moins d'un Miracle, & d'un visible Châtiment de Dieu; je ne veux pas laisser de vous dire, que ce n'est pas ici une de ces Places, dont on en peut prendre une tous les ans, sans en trouver ses Affaires plus avancées. Il est certain que, si la prochaine Campagne les Ennemis perdoient encore Dunkerque,

comme Graveline en facilite extrémément l'entreprise, la Flandres entiere seroit necessitée de capituler avec nous, étant perduë sans ressource. Et de fait la consternation où ils sont est à tel point, que, quoique le plus beau & le plus honorable Gouvernement, que puisse donner le Roi d' Espagne, soit celui des Païs-Bas, qu'on reservoit autrefois pour des Princes de la Maison même, Francisco de Melos, Castel Rodrigo & Picolomini sont maintenant après se faire cérémonies l'un à l'autre, pour obliger son Compagnon à le prendre, sans que personne s'en veuille charger.

Les Flamands sont au desespoir, &, selon l' avis que nous en avons, en disposition de prendre quelque étrange resolution. Je ne le crois pas au point, qu'on mande; mais il est bien certain, que les Ministres d'Espagne en sont en de grandes apréhensions. Ils ont refusé l'offre, que les quatre Membres du Païs leur on fait, de mettre ensemble en huit jours quinze à vingt-mille hommes, pour le secours de Gravelines, qu'ils eussent entretenus à leurs depens, à condition de les faire eux mêmes payer, sans que les Officiers du Roi d'Espagne s'en mêlassent, & lorsque les Ministres rejettans la proposition ont fait instance d'avoir l'argent, qui y auroit été employé, leur demande a été rebutée tout d'une voix.

Ils voyent bien, que recevant plus de Dommage par ceux, qui les doivent défendre & conserver, que par les Ennemis mêmes, ils se perdent & consomment à petit feu. Ils reconnoissent, que

que le Roi d'Espagne n'a pas assés de force pour empêcher la France & les Hollandois de faire tous les jours de plus grands progrès dans leur Païs, & si cela est arrivé quand ils tiroient des renforts considerables d'hommes d'Italie, d'Espagne & d'Allemagne, & que leur Roi les assistoit regulierement toutes les années de quatre millions d'or, que ne doivent-ils pas craindre aujourd'hui, puisque non seulement ils ne reçoivent secours d'hommes ni d'argent, mais que la Guerre d'Espagne oblige leur Roi à tirer de la Flandres des hommes, des Armes, des Munitions de Guerre, & toutes les forces de Mer? dont ils concluent avec raison, que leurs affaires iront toûjours de mal en pis.

Nôtre Secours en Catalogne doit être arrivé le 13. de ce mois, fort de six mille hommes de Cavallerie & d'Infanterie, outre trois mille, qui s'y doivent rendre huit jours après.

La Reine envoye Monsieur de Castel, pour commander ce Corps, & le recevoir de Monsieur de Villeroi, qui s'en doit retourner au Lieu d'où il étoit parti, pour se tenir toûjours dans le coeur du Royaume, & empêcher avec plusieurs Troupes, qu'on lui a envoyées, & d'autres, qu'on fait lever aux environs, pour faire ensorte, qu'il n'arrive rien au dedans, qui puisse préjudicier au service du Roi.

Les Catalans ont fait un effort extraordinaire, & dans le malheur, qu'a eû Monsieur le Maréchal de la Mothe devant Lerida, on a vû visiblement

doubler

doubler leur zele, & leur affection. Ils ont fait de grandes levées, & ce qui étoit quasi impossible, ils l'ont rendu facile. Les Espagnols se seront bien trompés dans la croyance, qu'ils avoient, qu'au premier mauvais évenement, que pourroient avoir nos Armes dans cette Province, elle courroit avec précipitation demander & implorer le pardon Espagnol, & se remettre sous son obeïssance.

Et si Dieu nous assiste de nous donner un bon succès, le mauvais n'aura servi, qu'à nous faire connoître, que nous pouvons faire autant de fondement sur l'amour de ces Peuples, que s'ils étoïent nés François. Je vous avouë pourtant, que sachant combien les Ennemis ont eû de tems à se retrancher, & qu'ils ont fait double Circonvallation, je n'ose pas attendre de ce côté-là ce, que je souhaiterois, & que néanmoins toutes les lettres, qui en viennent, nous font esperer.

Monsieur le Maréchal de Turenne a passé le Rhin, comme vous l'aurez sû, avec son Armée, plus belle & plus forte, qu'elle n'a jamais été, pour essayer de secourir Fribourg, que les Bavarois assiégent. S'il pouvoit aller à eux en bataille, je ne fais nul doute, qu'il ne les obligeât à se retirer; mais le malheur veut, qu'il ne peut s'en aprocher, qu'en passant un défilé long de cinq cens pas, & ainsi je ne veux juger quelle resolution il prendra. Je suis &c. A Paris le 17. Juillet, 1644.

## Num. XXXVII.

Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß sie sich mit Salvio der Subsidien wegen, sehr wohl verglichen, und solches der Frantzösischen Mediation bey Dänemarck zu statten kommen würde; wie sie wohl gethan, die Schwedischen Gesandten von der Ruptur der Tractaten abzuhalten, daß Franckreich den König in Pohlen zum Mediatorn annehmen könte, wenn nur Venedig nicht empfindlich würde daß ihren Gesandten ein andrer vorgezogen würde; der Ertz-Bischoff von Bremen müste vom Kayser aufgehetzt seyn, daß er die Schwedischen Gesandten in Unsicherheit gesetzt, daß aber der Dänische Friede hierinnen auch Aenderung geben würde; wie die Schweden alles, was zu verlangen, gethan, da sie in die Veränderung der Vollmachten zu Münster gewilliget; ingleichen, wie nicht zu hoffen stünde, daß die Holländer den Grafen von Ost-Frießland an seinen Werbungen hindern würden, zumahl dieser vorgebe, daß er nur einige Pässe weder die Kayserlichen besetzte, und auf solchem Fall könte man zwischen ihn und Hessen einen Vergleich wegen der Contributionen machen. d.d. Paris, den 23. Julii, 1644.

Messieurs,

DEpuis que vôtre penultieme Dépêche avoit été reçuë, on attendoit, avec quelque impatience, celle qui la devoit suivre, & s'il vous souvient tant soit peu de ce, qui y étoit contenu, vous avouerez, que nous avions raison. Vous n'avez pas tardé de l'envoyer, la datte le justifie; & celle du neuvieme du présent a été reçuë le vingtieme.

Elle

Elle nous a fait ſavoir la fin de vos Conferences avec Monſieur Salvius, qui a été raiſonnable, en ce qu'il a ſû moderer ſes ſentimens ſur vos remontrances. Voux êtes louez, Meſſieurs, ayant ajuſté avec lui ce, qui étoit à faire, afin, qu'en payant aux Suedois le premier terme du ſubſide, que l'on ne pouvoit ni différer, ni moins dénier, d'avoir pris toutes les précautions imaginables, que l'argent en ſeroit utilement employé, non pour payer l'armée de cette Couronne, qui envahit le bien d'un Allié, mais qui doit agir contre l'Ennemi commun. Vous aviez ſtipulé, qu'une partie ſeroit envoyée au Prince de Tranſilvanie, & que de nos Déniers la ſomme promiſe par les Suedois fût auſſi acquitée. Si cela s'execute de bonne foi, comme il n'en faut point douter, vous aurez remedié à trois maux, empêchant que l'argent ne ſoit conſommé contre nos propres intérêts, juſtifie la netteté de vôtre conduite, à donner moyen à un Prince engagé de faire la Guerre, de la continuer, & donner aux Garniſons de Pomeranie de quoi ſubſiſter, ce qui eſt très-difficile ſans le payement. La difficulté, qu'a aporté ledit Sr. Salvius de s'y obliger par écrit, donneroit lieu à un ſoupçon; mais la précaution priſe de ſon conſentement, que Monſieur Torſtenſon s'y engageroit, leve le ſcrupule, qu'on en pourroit former. Ce ſera à Monſieur de Meulles à ſuivre ce, que vous lui preſcrirez, lequel doit avoir reçu les Lettres de Change, que Monſieur Hoefft lui a adreſſées, & je ſuis étonné, que le 6. de ce mois,

qu'

qu'il m'a écrit, il ne les avoit pas encore reçûës. Pour Monsieur de la Thuillerie, ce lui sera une nouvelle bien agréable, & dont il tirera avantage, & se prévaudra beaucoup envers le Roi de Danemark, lequel acceptera volontiers pour Médiateur de ses differens contre la Suede, un Roi Allié des deux Couronnes, lequel, empêchant, que ce qu'il doit à l'autre ne soit employé à l'oprimer sans l'en avoir recherché, tiendra sans doute la balance bien égale entr'eux, & c'est le vrai devoir de celui, qui accomplit l'Office de Médiation.

Il est mal aisé de disconvenir avec ledit Sieur Salvius, que le procédé des Imperiaux est très-injuste; mais ils continuent depuis tant d'années, qu'il y auroit lieu de s'étonner, s'ils l'avoient changé. Que ce soit une bonne raison pour le souffrir, j'en laisse le jugement à un chacun; mais pourtant ç'auroit été une faute, dont des Ministres, aussi prudens, que vous, n'étiez pas capables, de donner les remedes à ces maux aussi précipitamment, que l'autre le désiroit; & peut-être eussent-ils été pires, que le mal. Vous lui avez fort bien fait remarquer, qu'il seroit aisé de rompre l'Assemblée, en la quelle doit être traitée la Paix generale; mais qu'il seroit bien mal aisé de convenir d'une seconde. Et certes, qui aura examiné les peines & les difficultés, qu'il a fallu surmonter, pour mettre les Affaires en l'état, qu'elles sont, conviendra de cette verité. De menacer de s'en retirer, rendre raison de la resolution, & faire prévoir les consequences aux Mediateurs,

diateurs, leur dire, que les Ministres de la Couronne de Suede le demandent, tout cela peut être utile, ou à faire entrer les Imperiaux en des pensées plus justes, ou de moins de faire faire justice de ceux de leurs Sujets, qui violent les Articles préliminaires, & sans la sureté desquels une si bonne oeuvre ne pourroit être êntreprise. Vous avez prévû toutes ces choses, & ce vous doit être une grande satisfaction, que les Médiateurs en soient demeurés satisfaits, aprouvans publiquement vôtre conduite, en condamnant d'une pareille liberté celle de nos Parties. Que si la fermeté de ceux-ci va de necessité à une seconde Lettre Circulaire, l'on ne doute point, que vous n'y fassiez voir la justice de nôtre cause, & que par des termes énergiques & puissans vous ne confondiez ce qu'on aura osé publier contre le contenu en la premiere. Il est facheux, que le Gazettier l'aît amplifié, je vous ai mandé ce qui a été resolu pour le reprimer.

Quant à la Médiation du Roi de Pologne, desirée par Mr. Salvius, Sa Majesté en convient bien aisement, & il ne lui reste qu'une difficulté, qu'il m'a commandé de faire remarquer, pour prendre vos mesures sur icelle, & lui donner vos avis, qui est, que vous avez désiré, que Monsieur des Hameaux requît ceux du Senat de Venise de charger leur Ministre de ce, qu'il faut accomplir à Osnabrug, lequel pourroit être offensé de se voir reculé de la principale, se trouvant précedé du Ministre de ce Roi, comme de celui du Pape,

les

les deux derniers exclus d'Osnabrug rendent le ſervice du tiers abſolument néceſſaire, & de grande conſideration. Il n'y a pas lieu de croire, que le Danemark la puiſſe occuper, pour les mêmes raiſons, que vous alleguez. Ainſi il y a lieu de douter ſi on doit preſſer ce à quoi ledit Sieur Salvius donne les mains. Il eſt avantageux au bien public, que la Suede n'aît pas une ſi forte jalouſie contre la Pologne, qu'elle avoit du paſſé, & que le Roi de Pologne ſe ſoit une fois détrompé des penſées d'aſſujettir cet autre Royaume; mais je crains que, ſi une fois il perd l'eſperance de ſe marier avec leur Reine, il reprenne ſes premiers ſentimens. Qu'ils viennent à la guerre, j'en fais du doute, ayant connoiſſance, que les Senateurs de la Pologne en apréhendent l'ouverture, & qu'ils voudront obſerver les Trêves, qui ſont entr'eux, dont le terme eſt ſi long que, quand elles expireront, la Suede ſe trouvera un Roi établi, autoriſé & très-capable de défendre le ſien. Sur ce qui eſt à faire pour moyenner entre ces Couronnes une bonne intelligence, il vous en a été amplement écrit, & hier le Memoire, qui vous a été envoyé fut encore lû en plein Conſeil, & loué de tous ceux, qui y aſſiſterent, tant il fut trouvé puiſſant en raiſons. J'attends celui, que vous aurez dreſſé, & dont vous aurez chargé le Sieur de Bregy, lequel m'a fait ſavoir le bon traitement, qu'il a reçu de vous, dont j'ai informé Sa Majeſté, & auſſi celui, que vous avez donné

à la personne, que vous aurez envoyé en Transilvanie.

Qui considerera l'Archevêque de Breme en la dignité de Prince de l'Empire, sera surpris, qu'il aît songé à entreprendre sur la Dignité de Messieurs les Plenipotentiaires de Suede, comme fils du Roi de Danemark, avec lequel les Suedois sont en guerre. Il y a des gens, qui le voudroient excuser; mais, Messieurs, vous l'avez bien remarqué, il faut, qu'il soit incité par les Imperiaux pour oser une telle chose. Ceux-là sont dans l'Empire sous la foi publique, divulguée par les Préliminaires, celui-ci en est Prince & Membre; & lui-même a reconnu, que la Paix y étoit necessaire, & a répondu respectueusement à vôtre Lettre circulaire; de maniere que, sans quelque chose du tout extraordinaire, & qui lui donne hardiesse pour l'entreprendre, il ne seroit porté à cette extrêmité. Le remede, que vous y voulez apporter, est le seul, qui soit en vôtre main, & Dieu veuille, qu'il produise l'effet, qui en doit être attendu! Mais s'il étoit impuissant, il faudroit recourir à la plainte, & la faire porter à l'Empereur, par les Médiateurs, dont la dignité est blessée par une telle entreprise. Si la Paix étoit concluë entre les Couronnes du Nord, par l'entremise de Mr. de la Thuillerie, vous auriez mieux à esperer; & peut-être avant même, qu'elle le soit, la Raison & la facilité du Naturel de ce Prince, vous feront obtenir ce qui est juste, & le

moyen,

moyen, que vous auriez de communiquer avec Messieurs les Suedois, rendroit leur séjour moins ennuyeux.

Que leur Ministre ayant consenti, qu'avant, qu'on leur aît communiqué les Pouvoirs de l' Empereur, (ce qu' on ne leur a pû dénier) que vous auriez eu confidence avec les siens, pour convenir de la forme d' un Pouvoir, c' est se relâcher tout autant, qu'ils le peuvent, & quoique la restriction, que vous y avez opposée, assure leur intérêt, & qu'elle soit digne de vos prudences, si est-ce qu'elle vous a facilité un moyen de confondre ceux, qui vous veulent imputer partie du retardement de la Conference; & Sa Majesté, qui a aprouvé ce que vous avez concerté, a bien remarqué la différence, qui est entre cette resolution, & la premiere, de la-quelle vous avez fait part aux Médiateurs. C'est aux Parties à se resoudre, & à vous à faire réponse, qu'ils y seront bien empêchés, puisqu'il faut, qu'ils acquiescent, ou qu' ils fassent voir au public, qu'ils se sont assemblés avec vous, non en pensée de traiter, mais d' abuser le monde du faux semblant, qu'ils n' auront pas plus long-tems dissimulé. Flattés sans doute de mille esperance, que la Campagne produiroit à leur avantage, ils ont recherché un remède à leurs maux dans le tems; ils ont été surpris, & Dieu ayant permis tout le contraire, les rendra confondus; Point de division dans l' Etat, qu'ils auront esperé; Une conduite plus forte, que du passé, qu'ils n'avoient point imaginé

les aura surpris; L' effet sen est clair en la prise de Graveline, qui ne sauroit gueres plus durer, & ceux qui entendent les régles du métier assurent autant la prise, comme l' impossibilité de la secourir; d'heure à autre nous attendons le Courrier, qui aporte la nouvelle, que ceux qui la défendent demandent à être reçus à capituler. Il en est arrivé un de Fribourg, qui dit que le Siége a été levé, & que le Maréchal de Turenne a poussé l' Ennemi dans sa retraite. On écrit de Catalogne, que Lerida a été secouru; le Maréchal de la Mothe assure sur sa tête, qu' il le tentera, & qu' il y réussira, & il circonstancie si bien son fait, qu' il est probable, qu' il en viendra à bout. Nôtre Armée marche en Italie, & doit être attachée à un Siége de conséquence; mais l' Ordinaire ne devant arriver, que bien tard ou demain, je ne vous saurois faire part, que dans huit jours de ce qui m' aura été écrit.

Présentement en vous écrivant je viens de recevoir une Lettre de Monsieur Faber, Gouverneur de Sedan, avec le double des informations, interrogations, & confrontations, faites à un habitant de Sedan, qui auroit voulu former une entreprise sur le Château; par lesquels Actes il paroit, que Madame de Bouillion avoit part à l' entreprise, si non l'ayant consenti. Pour vouloir avoir des Compagnons, il a été découvert, & l' on ne se hâtera point tant à le châtier, qu' on perde les moyens de découvrir les Complices. Selon que j' en puis juger, c' est un fol hardi & incapable d'une

d' une si grande execution; & néanmoins tels Esprits, conduits par de plus moderés, sont capables d' executer de grandes choses.

J'oubliois de vous dire, que les Lettres, que je reçois de Monsieur d'Estrades, & de Monsieur Brasset, me font apréhender, qu'il sera assés difficile d'obtenir, par le moyen du Prince d'Orange, & de Messieurs les Etats, que le Comte d'Embden desarme, & qu'il faut chercher quelqu'autre remede à ce mal, qui sera suivi d'un nombre d'autres, dont la Cause commune souffrira. Pourtant dans l'une des Lettres du dit Sieur d'Estrades, il me semble avoir remarqué, que Monsieur le Prince d'Orange lui dit, que le Comte armoit en dessein d'occuper des postes, lesquels pris par l'Empereur le réduiroient à l'extrêmité. S'il n'avoit d'autre projet, & que l'on pût ajuster avec lui, qu'il n'entreprendroit pas sur ceux, qu'occupé Madame la Landgrave, & regler les Contributions, ce seroit un grand service, qu'on rendroit au Public, & ayant parlé au Sieur Pothelin, je ne les ai pas trouvés fort éloignés, pourvû, que la condition fut renduë certaine. S'il vous plaisoit d'en parler avec les Ministres de la dite Dame, & en faire faire ensuite quelques ouvertures, soit au Comte d'Embden, ou à Monsieur le Prince d'Orange, & attacher entre ces Princes une Négotiation, ce seroit prévenier de grands inconveniens. Je n'ose mander à Monsieur d'Estrades d'en faire ouverture audit Prince, de peur que ne goûtant point la proposition, il en

fit avertir le Comte, qui s'y rendroit plus difficile. Je lui ai pourtant mandé, qu'il fit office pour que les choses demeurassent en l'état, qu'elles sont & au Secretaire Brasset, d'en faire de pareils envers Messieurs les Etats, quand il auroit sû que ledit Prince ne s'y opposera pas formellement. Je marche doucement en cette affaire, craignant qu'elle ne soit apuyée par quelques-uns de Messieurs les Etats, pour fâcher le dit Prince; lequel s'employe, tout autant qu'il le peut, à faire diversion à l'Ennemi, jugeant que la division entr'eux arrivant à présent, seroit très-dommageable au service de Sa Majesté. Je suis &c. A Paris, le 23. Juillet, 1644.

## Num. XXXVIII.

**Derer Frantzösischen Gesandten Relation an den Comte de Brienne, daß, als man denen Kayserl. Gesandten zu wissen gethan, wie man zur Reformation der Vollmachten schreiten wolte, hätten diese sich gantz geneigt finden lassen, nach einer gehabten Conference aber mit ihren Collegen zu Oßnabrück sich erkläret, daß es nicht geschehen könte, weil, was abgeredet würde, auch zu Oßnabrück gelten solte, da doch kein Congress vom andern dependirte; daß daraus der Kayserlichen geringe Lust zum Frieden zu verspühren, die sie auch zu Oßnabrück an den Tag gelegt, da sie dem Schwedischen Secretario zur Antwort gegeben, daß man hätte zu Hamburg Friede machen sollen; wie der Kayser die Churfürsten und Reichs-Stände abhielte, die ihrigen nicht auf den Congress zu schicken, indem er vorgebe, daß alles mit ihnen zu Franckfurth solte communici-**

municiret werden; daß iemand an den Printz von Oranien und Graf von Ost-Frießland abgeschicket worden die Streitigkeit mit Hessen beyzulegen, die vorietzo schon verursacht, daß die Conjunction derer Hessen mit dem General Königsmarck nicht erfolgen können, daß man bey dieser Gelegenheit von der Holländischen Gesandten künfftigen Ceremoniel bey dem Printz von Oranien antragen lassen; daß der Kayser und Dänemarck selbst nicht einig; daß es bereits allenhalben bekannt, wie der Hertzog von Lothringen auf Frantzösische Seite getreten; wie Sorge zu tragen sey, daß Contarini nicht von der Republique zurück beruffen würde, daß es nicht thunlich, einen Portugiesischen Gesandten aufzunehmen, auch daß einen Frieden zu erlangen, man mit mehrer Force in Teutschland agiren müste. d. d. Münster, den 23. Julii, 1644.

Monsieur.

AVant que de repondre à la derniere Lettre, qu' il vous a plû nous écrire du 9. de ce mois; nous sommes obligés de vous faire savoir ce qui s'est passé dans une Visite, que Messieurs les Mediateurs nous ont renduë.

Nous avons déja eu le bien ci-devant de vous écrire comme, sur les Instances, qu'ils nous avoient faites, nous avions disposé Messieurs les Ambassadeurs de Suede à consentir, qu' encore qu' on eût refusé de faire à Osnabrug la même communication des Pleins-pouvoirs, qui a été faite ici, nous ne laissassions pas pour cela de travailler à la reformation des dits Pouvoirs, & de convenir de la forme nouvelle, en laquelle il en faudroit faire venir d'autres, pourvû que la Minute, qui

en seroit concertée fût commune pour Munster & pour Osnabrug. Nous croyons d'avoir beaucoup fait de nous être relâchés jusques-là & d'y avoir fait venir Messieurs les Suedois, puisque c'étoit à nos Parties à faire cesser la difficulté, qui arrêtoit la Negociation de leur part, & non pas à nous à ajoûter des facilités nouvelles à celles, que nous avions déja aportées sur toutes les Propositions, qui nous avoient été faites; outre que par celle-ci l'on ne devoit encore rien traiter avec eux, que tacitement ou indirectement, en attendant que ce qui seroit arrêté avec nous auroit aussi effet pour eux. Mais nous l'avions fait pour faire toûjours plus clairement paroître aux yeux du monde les saintes intentions de la Reine, suivant les ordres reiterés, que Sa Majesté nous avoit envoyés de faciliter les affaires autant, que la Justice, & la dignité du Roi le pourroient permettre. La premiere fois, que nous en donnâmes nôtre consentement à Messieurs les Médiateurs, & qu'ils virent le soin, que nous avions pris d'avoir celui des Suedois pour une resolution, qui sembloit être à leur préjudice, ils en demeurerent extrémement satisfaits, non seulement pour l'Intérêt public, mais pour le leur en particulier, connoissant fort bien, qu'une des principales considerations, qui nous y avoit portés, avoit été le desir de les contenter. En même temps, qu'ils en firent la proposition aux Commissaires Imperiaux & Espagnols en cette Ville, sans leur avoir temoigné, que nous en eussions encore donné nôtre parole, ils la re-

çurent

çurent avec applaudissement, la louant comme juste & raisonnable, & promettant d'y faire réponse dans peu de jours, aprés en avoir conferé avec leurs Collegues, qui sont à Osnabrug, les quels ils ne croyent pas y devoir faire difficulté, s'imaginans peut-être, qu'elle viendroit de nôtre côté Depuis leur Conference a été faite hors de cette Ville, où ils ont été assemblés trois ou quatre jours; & le tems, qu'ils avoient demeuré ici après leur retour sans donner leur réponse, nous avoit fait croire, qu'elle devoit être favorable, & qu'ils ne travailloient plus, qu'à en concerter les termes. Mais nous avons été bien surpris quand Messieurs les Médiateurs nous ont fait savoir leur resolution, & qu' elle nous a fait connoître, que tous ces delais & ces formalités n'avoient été employés, qu'a chercher de mauvaises raisons, pour n'accepter pas l'expedient proposé. Le Comte d'Auersberg, disent-ils, n' a point voulu consentir, que ce qui seroit accordé ici, dût servir pour Osnabrug. Il avouë bien que les deux Traités ne doivent passer que pour un; mais il ne veut pas, qu'ils ayent dependance l'un de l'autre; ce qui est proprement demeurer d'accord d'une resolution à la charge, qu'elle ne sera pas executée. Il ne peut pas desavouer ce qui est porté par le Traité preliminaire; mais il a fait visiblement paroitre en cette occasion, que son dessein est d'en éluder l'execution. Lorsqu' on lui a representé, que ci devant toute l'Assemblée avoit dû être tenuë dans la Ville de Cologne, qu'elle n'

avoit été separée en deux Villes, qu' à nôtre instance & pour la commodité des Suedois, & que s'ils vouloient encore aujourd'hui se disposer à venir ici, on n'auroit pas droit de l'empêcher, il a répondu nettement que, quand bien les Suedois voudroient prendre cette nouvelle resolution, l' Empereur n'y consentiroit pas.

Nous vous supplions, Monsieur, de bien considerer la conduite & le dessein de nos Parties, du quel nous nous étions déja bien aperçus, mais qui n'avoit point encore paru si visiblement, qu' en cette occasion. Ils refusent de faire le premier pas de la Négociation à Osnabrug, en communiquant simplement les Pouvoirs ; & d'autant qu'ils font semblant d' en avoir envie, mais de n' oser faire cette action publique, pour ne déplaire pas au Roi de Danemark; nous leur fournissions nous-mêmes le moyen de sortir de ce mauvais pas & consentons que, sans s' arrêter à cette formalité, on passe outre ici â la reformation des Pouvoirs, pourvû que ce qui sera convenu en un Lieu, aît son effet en l'autre. Non seulement ils n' y veulent pas consentir, mais les raisons, qu'ils alléguent, sont pires que leur refus, ne voulans pas que les deux Assemblées ayent dépendance l'une de l' autre, ni même qu'on y puisse aujourd'hui traiter de Paix en même tems, quand tous les Interessés en demeureroient d'accord. Il ne reste pas lieu de douter après cela, que leur intention ne soit très-mauvaise, & que les bonnes disposition, que ceux d' ici ont fait

quelque-

quelquefois paroître, si differentes des duretés continuelles de leurs Collegues d' Osnabrug n' ayent été concertées entre eux à dessein, de mettre quelque division entre les Suedois, & nous. Ils s' imaginoient, si nous n' eussions pas découvert le piege, qu' ils nous vouloient tendre, qu' enfin les Suedois, prenans jalousie des facilités, qu' ils apportoient avec nous, eussent pu attendre quelque Traité particulier, pour nous prévenir; ou bien qu' irrités du mepris, qu' on faisoit d'eux, en leur refusant les mêmes choses, qu' on faisoit avec nous, ils se fussent retirés de la Negociation, qui est sans doute ce, que les Imperiaux souhaiteroient aujourd'hui, pourvû, que le blâme de la rupture pût être rejetté sur les autres, & que tous ceux, qui desirent si ardemment la Paix dans l' Empire ne pussent pas connoître, qu' en effet la Négociation en auroit été rompuë par leur faute.

Ils croyoient peut-être de se rendre les Médiateurs favorables en leur donnant de belles apparences, pendant qu' ils faisoient jouer un jeu tout contraire à Osnabrug par leurs Collégues, que l' on croit avoir plus le secret de leur Maître, que ceux d'ici. Mais comme les deux personnages, qui sont employés dans la Médiation sont habiles & clair-voyans, & qu' ils ont autant de capacité, que de probité, nous vous pouvons assurer, qu' ils connoissent de quel côté est l' artifice, & de quel a toûjours paru la sincerité, & qu' ils ne sont pas moins persuadés des bonnes intentions de la Reine, que des mauvais desseins des

Mini-

Miniſtres Imperiaux. Cela eſt ſi veritable, que nous ſavons de bon lieu que, dans la derniere Conference, qu'ils ont eu avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, au Logis de Monſieur le Nonce, Monſieur Contarini conteſta vigoureuſement contre eux, & parla ſouvent ſi haut, qu'on l'entendit presque toûjours des chambres voiſines disputer avec chaleur & vehemence.

Il importe que vous ſachiez encore, que les Ambaſſadeurs Suedois ayant envoyé ci-devant leur premier Secretaire au Comte d'Aversberg, pour le preſſer ſur la communication, qu'il refuſoit, ledit Secretaire lui ayant repréſenté, qu'il faiſoit voir par ce refus, qu'il ne vouloit point entendre à la Paix, le Comte répondit, avec un ſouris, qu'il la falloit traiter lorsque l'on étoit à Hambourg. Son intention étoit, ſelon nôtre avis, de faire connoître, par cette Réponſe, deux choſes très-méchantes; l'une, qu'il n'en étoit plus temps, comme il eût été alors; l'autre, que la voye pour ſortir d'affaire étoit de traiter en particulier ſans y comprendre la France, comme les Imperiaux en avoient fait la propoſition en la Ville de Hambourg. Mais, comme elle a toûjours été rejettée des Suedois, elle ne les a touchés en dernier lieu, que pour les irriter, & nous croyons, que cette réponſe avoit été en partie à cauſe de la reſolution, que Monſieur Oxenſtiern avoit priſe de ſe retirer, ſi nous ne l'euſſions fait changer par les diſcours, que nous eumes ici avec Monſieur Salvius.

Voici

Voici encore une Resolution importante, dont il est necessaire, que la Reine soit informée. L' Empereur ne se contente pas d' empêcher, que les Princes & Etats de l'Empire viennent ou députent à cette Assemblée, quoiqu'il leur ait accordé son Passeport par le Traité préliminaire; mais parce qu'il a quelque appréhension que, non obstant la défense, qu' il leur en fait faire, ils ne laissent pas d'y venir ou d'y envoyer, aussi-tôt que les Députez des Electeurs y seront arrivés, il empêche secretement ceux-ci d'y députer, sur la promesse de ne rien resoudre sans leur avis, & de leur envoyer communiquer à Francfort, toutes les propositions, qui lui seront faites, avant que d' y prendre resolution. Cela seroit d' autant plus préjudiciable, qu' outre que c' est un changement nouveau, directement contraire au Traité préliminaire, & dont la plûpart du monde demeure scandalisé, voyant que, depuis le temps, que nous sommes ici, un seul des Electeurs n' y a encore comparu; il causeroit une si grande longueur dans les affaires, que, si on vouloit les faire achever par ceux, qui les auroient commencées, il y faudroit employer des Négociateurs plus jeunes que nous.

Nous croyons que vous avez déja vû l'envoi, que nous avons fait d' un Gentilhomme à Monsieur le Prince d'Orange, pour lui représenter les inconveniens, qui peuvent arriver de l'armement d' Oostfrise. En même temps, nous avons dépêché au Comte d'Embden, Monsieur le Baron

Baron de Korté, pour lui faire connoître l'embarras, où il se veut mettre par la resolution qu' il a prise; & empêcher, s' il est possible, que ces troupes & celles de Hesse n' en viennent aux mains. Monsieur de Croissy est allé trouver pour le même sujet le Comte d' Eberstein, qui est sur les Lieux. Ils ont charge de chercher ensemble quelque moyen d'éteindre le feu, qui est sur le point de s' allumer. Messieurs les Etats & Monsieur le Prince d' Orange en ont parlé jusques-ici comme d'une affaire dont Madame la Landgrave ne doit rien craindre. Mais cette Princesse, qui connoit leur intention secrete, la considere comme une entreprise fait directement contre elle, & capable de la ruïner si elle la souffre. C'est pourquoi elle témoigne vouloir jouer de son reste pour l'empêcher. Ce qui est de plus fâcheux, est que voilà ses Troupes occupées de ce côte-là, au temps qu' elles devoient se joindre avec Koningsmark, & que nous voulons la presser de faire une diversion dans la Franconie, pour y attirer une partie des forces de Baviere, que Monsieur le Maréchal de Turenne a toutes sur les bras. Si Fribourg se perd, nous en avons en partie obligation à ceux, qui ont donné l'envie au Comte d' Embden de faire des levées si hors de saison, dont l'Empereur ne prend point de jalousie, & dont Madame la Landgrave appréhende sa ruïne entiere. Si ledit Comte, pour avoir une honnête prétexte de se défaire de ses troupes, vouloit se disposer à les prêter au Roi, ou pour aller à Gravelines, ou

pour

pour aller ailleurs, l'affaire se pourroit accommoder de cette sorte, & la dépense qu'on y feroit ne seroit pas mal employée. Nous vous pouvons assurer, que Madame la Landgrave est fort satisfaite des soins, que nous y avons aporté, & que Monsieur le Prince d'Orange ne se sauroit plaindre des termes, auxquels nous lui avons fait parler. Mais comme la raison est entierement du côté de Madame la Landgrave, & que le Roi a très-grande part à l'intérêt, qu'elle y prend, nous avons été obligés de faire remarquer un peu vivement le préjudice, que les affaires d'Allemagne en reçoivent, en quoi les Suedois ne nous ont pas mal secondé par les offices, qu'ils ont fait faire à leur Resident en Hollande.

Le même Gentilhomme a été chargé de parler à Monsieur le Prince d'Orange de la contestation, que nous avons avec les Ambassadeurs de Messieurs les Etats, la plûpart de vos Lettres nous ayant ordonné, de la part de la Reine, d'y travailler; ayant estimé de nôtre côté, qu'il ne falloit pas perdre l'occasion de ce, que Monsieur de la Thuillerie a ordre de faire en faveur de ceux, qui vont en Danemark. Pour en tirer quelque avantage, nous avons été forcés de ne differer pas plus long-tems de mettre l'affaire sur le tapis, outre qu'il faut necessairement, que la question soit vuidée, avant que les Ambassadeurs se mettent en chemin pour venir ici; parce qu'une des principales difficultés se rencontre dans les Cérémonies de leur arrivée & de la premiere

miere visite. Si ces Messieurs eussent été en possession de ce, qu' on doit faire pour eux en Danemark, on n' eût pas pu s' en prévaloir ni le faire entrer en compensation de ce, qu'on desire qu' ils nous cedent en cette Assemblée. C' est pourquoi, non obstant toutes les difficultés, que nous vous avions représentées par nos Dépêches précedentes, nous avons estimé, en tâchant de les surmonter, de voir entamer l' affaire par celui, que nous avons envoyé à Monsieur le Prince d' Orange. Vous verrez par la Copie de l' Instruction, que nous lui avons donnée, jusques où nous l' avons chargé d' agir, & comme il à ordre particulier de ne rien faire, que conjointement avec Monsieur d' Estrades & par son avis.

Vous avez vû par le commencement de cette Lettre, que nous n' avons rien omis, pour executer les ordres contenus en la vôtre, ayant facilité, autant qu' il nous a été possible, tout ce qui a paru capable d' avancer la Négociation. Nous n' avons garde d' y manquer, ayans toûjours connu, que l' intention de la Reine est, qu' on ne puisse pas imputer avec raison à ses Ministres les obstacles, & les retardemens qui se rencontrent. Nous vous assurons, que Sa Majesté en peut avoir l' esprit en repos; que, comme nous vous avons déja marqué, Messieurs les Médiateurs en sont suffisament persuadés, & que, si on n' a point encore avancé les affaires autant, qu' il seroit à souhaiter pour le bien public, Sa Majesté & tous ceux, qui ont l' honneur de la servir, en sont pleinement justifiés

devant,

devant, Dieu & devant les hommes, & nous osons ajouter que, si nous eussions passé plus avant, outre que cela n'auroit de rien servi, nous n'eussions pu le faire sans un préjudice de la réputation & de la dignité du Roi.

Il eût été bien mal aisé, que nous eussions pu expliquer l'intention des Imperiaux & Danois, touchant le retour de ceux-ci à Osnabrug, puisque nous ne croyons pas que ni les uns, ni les autres soient d'accord ensemble, & sachent encore bien ce qu'ils prétendent. Le Roi de Danemark s'est contenté, par ses Lettres aux Etats de l'Empire & à l'Empereur, qu'on ne fasse point de Traité general sans l'y comprendre en même temps, & se laissant plûtôt emporter aux mouvemens de sa colere, qu'aux conseils de la Raisons, il proteste, qu'il ne veut point d'accommodement avec la Suede. Les Imperiaux voudroient, que ce differend fût renvoyé à Osnabrug, & on nous assure que les Senateurs des deux Royaumes n'y veulent pas consentir. Le Roi de Danemark, reconnoissant qu'il ne peut plus être Médiateur en la cause des Suedois, se contenteroit de l'être dans le different des Princes d'Allemagne; & l'Empereur déclare, qu'il n'a point besoin d'une entremise d'étrangers, pour accommoder les affaires de l'Empire. Ils ne laissent pas d'avoir leur animosité commune contre la Suede, & de faire agir leurs armes de concert à son dommage; mais on ne sait pas encore si leurs forces se doivent joindre, ni même s'il y a

aucun Traité entr'eux, qui les lie l'un envers l'autre. Tout cela nous fait croire qu'un Resident, qui écrit de Coppenhague, qu'on y est sans hommes, sans argent & sans conseil, n'est pas mal instruit de l'état de ce Royaume. Ce qui est de plus insuportable, est, qu'ils semblent être tous d'accord dans le dessein d'arrêter présentement la Négociation de la Paix.

Nous ne vous dirons plus les sujets, qui ont rumpu nôtre Conference avec les Ambassadeurs de Suede, puisque nous vous les avons déja marqués par plusieurs de nos Lettres, & que toutes les choses, que nous eussions pu traiter avec eux dans un lieu tiers, ont été resolues ici plus honorablement pour nous, dans le voyage, que Monsieur Salvius a été obligé d'y faire.

Nous vous sommes très-obligés de la part, qu'il vous plaît nous donner de l'accommodement de Monsieur de Lorraine; nous ne le communiquerons à personne, qu'aux termes, qu'il vous plait nous le marquer, quoique toutes les Lettres de Paris en parlent comme d'une chose faite, & que les ennemis commencent à ne le considerer plus que comme déja perdu pour eux. Nous en louons Dieu de bon coeur, & le prions de faire perseverer ce Prince mieux, qu'il n'a fait par le passé, dans cette bonne resolution. Quand il l'aura executée, nous nous prometrons, si cela est, que la jonction de ses troupes à celles de Monsieur le Maréchal de Turenne lui donnera bien-

bien tôt moyen de sauvrer Fribourg, qui tient tous les esprits de ce Païs merveilleusement en suspens.

Monsieur Contarini a paru jusques ici si bien disposé pour les affaires de la Paix, que l'on ne sauroit lui envoyer un compagnon, sans que le service du Roi, & peut-être le Public en reçûssent du préjudice. Il est bien vrai, qu'il a ci-devant demandé son congé, ayant été fâché de ce qu'un Competiteur, qui n'a pas servi la République si long-tems que lui, a été préferé pour le Patriarchat d'Aquilée, & que, pour lui donner l'exclusion, on a pris prétexte sur l'Emploi qu'il a ici, du quel on n'a pas celé. Néanmoins, il seroit bien à craindre, si on lui faisoit souffrir quelque plus grande mortification, que la chose ne vînt de plus loin; car nous apprenons de divers endroits, que nos Parties ne le croient pas affectionné pour eux, & on nous a voulu assurer d'assés bon lieu, qu'ils ont agi secretement contre lui pour le faire rappeller, à quoi il est bien necessaire de prendre garde & de l'empêcher en toutes les façons, qu'on pourra le faire, sans lui nuire auprès de ses Superieurs.

L'ordre qu'il vous a plu de nous envoyer ci-devant de la part de la Reine, pour donner moyen à l'Ambassadeur de Portugal, qui est en Hollande, de se rendre ici, nous a obligés de joindre à cette Dépêche la copie de deux Lettres, que nous lui avons écrites, pour lui faire savoir les raisons, qui ont ôté le moyen de satisfaire à son desir, en executant les Commandemens de

Sa Majesté. Il a tant fait d'éclat avant, que de se mettre en chemin, & a fait sonner si haut la dignité d'Ambassadeur, qu'il a témoigné ne vouloir pas déposer, qu'il s'est suscité lui-même les obstacles qu'il rencontre, & ne sauroit plus desormais venir ici, sans que les Espagnols entreprennent une violence contre sa personne, s'étant expliqués de leur dessein à Messieurs les Médiateurs. Vous jugerez bien, Monsieur, qu'il n'a pas été à propos de se mettre dans cet embarras nouveau; que, s'il faut qu'enfin l'Assemblée se rompe, il importe que ce soit pour des sujets plus plausibles & plus avantageux pour nous dans l'esprit du monde, que ne seroit la venuë d'un Ambassadeur de Portugal sans Passeport, & que, quand nous voudrions en entreprendre la défense, nous ne serions pas assés forts dans un lieu tout environné d'ennemis. Les deux, que nous avons menés ici ne s'étant pas bien conduits, & ayant déja eu quelque rencontre avec un des Commissaires Imperiaux, c'est ce qui a reveillé les Espagnols, & les a confirmés dans la resolution de s'opposer par voye de fait à la venuë du troisiéme. La Négociation n'est pas si echauffée, que les affaires de son Maitre puissent recevoir aucun préjudice, quand il attendra, que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats se mettent en chemin pour venir avec eux, pourvû qu'il ne fasse point d'éclat, & qu'il ne se qualifie point Ambassadeur. Il y a apparence, qu'alors il n'y recevra point d'obstacles à son arrivée. Cependant nous sommes obli-

gés

gés de vous faire ſavoir, que celui d'Osnabrug eſt toûjours aux oreilles des Ambaſſadeurs de Suede, pour les diſpoſer à rompre les Traités de la Paix, ce qui n'eſt pas à mépriſer.

Depuis quelques jours les Députez du Duc de Brunswick ſont arrivés à Osnabrug. Nous ſommes avertis que l'Archevêque de Magdebourg, quoique fils de l'Electeur de Saxe, témoigne d'y vouloir auſſi envoyer, & nous ne doutons point que la plûpart des Princes, & grandes Villes d'Allemagne n'euſſent déja fait le même, ſi les Ambaſſadeurs des Electeurs étoient ici comme ils y devroient être.

Nous avons déja donné les ordres neceſſaires pour faire remettre dans la Ville de Hambourg la ſomme, que vous nous écrivez de faire tenir à Monſieur de la Thuillerie, dont nous n'avons pas manqué de lui donner avis. Nous vous ſommes entierement obligés du ſoin, qu'il vous a plu de prendre de la faire remplacer d'ailleurs. Outre les diverſes Parties, que nous avons déja tirées par vos ordres, du fonds qui eſt de deça, nous avons été obligés de faire donner encore deux mille écus à Monſieur de Bregy pour ſon voyage de Pologne, nous ayant témoigné, que ce qu'il a reçu à Paris, n'a été que pour venir ici. Il eſt ſur les termes de ſon départ, auſſi bien que celui, qui doit aller en Tranſilvanie.

Le ſoin que vous avez pris de faire faire une correction à celui, qui a mal traduit nôtre Lettre circulaire, eſt digne de vôtre prudence. Il importe

porte que ce que l'on fait partir de nos mains & des autres Miniſtres du Roi ne ſoit pas alteré contre leur intention; car pour les Gazettes publiques, celles d'Anvers, de Bruxelles & de Cologne ſont ſi extravagantes, & la plûpart du temps ſi pleines de diffamations, qu'elles n'obligent pas de rendre celles de Paris plus moderées.

Nous ne manquerons pas de faire la reflexion, que nous devons ſur le bon état où, graces à Dieu, ſe trouvent toutes les affaires du Roi, & nous en tirons tous les avantages, qui nous ſont poſſibles, pour faire admirer la glorieuſe conduite de Sa Majeſté, & de Meſſieurs ſes Miniſtres. Si nous oſions, nous vous repreſenterions ſeulement que, pour avoir plûtôt une bonne Paix, il ſeroit à ſouhaiter que les Ennemis fuſſent un peu plus incommodés en Allemagne, qu'ils ne le ſont à préſent, quand même on leur devroit donner du relâche en quelqu'autre endroit; mais on ne peut pas tant faire de choſes à la fois, & c'eſt presque une merveille que, parmi les grands efforts, qu'on fait en tant de Lieux, l'on ait pu remettre ſi-tôt l'armée, que Monſieur le Marêchal de Turenne commande, au bon état où elle ſe trouve, après le malheur qui lui étoit arrivé.

Nous avons fait valoir à Monſieur de Rorté la protection, qu'il vous a plu lui donner, en prenant ſoin de ſes Appointemens; & ſi nous ne craignions point de nous rendre importuns, nous vous ferions ſouvenir, qu'il n'y a plus rien de deçà pour les nôtres, ni pour les Reſidens, qui

qui servent en cette Négociation ; n' ayans pas intention de toucher à la somme, qui est destinée pour les Parties secretes. Les Imperiaux & les Espagnols qui sont ici, y ayans depuis peu de beaucoup augmenté leur dépense, ne nous permettent pas de diminuer la nôtre. Le Comte de Nassau a pris une Livrée magnifique, où il a fait mettre du passement d' argent, & a presques accru son Equipage de la moitié. Lorsque le Roi d' Espagne envoyera quelque Plenipotentiarie plus considerable, que ceux qui sont ici, nous verrons bien d' autres magnificences.

Nous ne pouvons finir sans vous recommander les Ministres de Madame la Landgrave. Ce sont des personnes de mérite & bien affectionnées, & les pensions, qu' on leur donne ne sont pas si grandes, qu' on ne puisse aisément leur accorder la satisfaction, que nous vous demandons pour eux.

Il y a aussi un Prêtre Catalan près de Monsieur Fontanella, qui est homme de grand savoir, comme il a fait connoître aux disputes publiques, qui se sont faites ici. Nous vous supplions de recevoir agréablement un Memoire, que nous vous envoyons pour lui, & lui departir vôtre assistance pour en obtenir l' effet. Après cela, il ne reste qu' à vous assurer, que nous sommes, &c. A Munster, du 23. Juillet, 1644.

## Num. XXXIX.

**Des General Torstensohns Schreiben an den Schwedischen Gesandten Oxenstirn zu Oßnabrück, daß er Mangel an Geldern leyde, und dahin zu trachten wäre, die Frantzosen zu einen Vorschuß der Subsidien zu bewegen, welches sie vielleicht nicht verweigern würden, weil er bereits im Anmarsch wider die Kayserlichen begriffen, daß sonsten Gelder auf Credit aufzunehmen seyn würden, und daß die gemachte Disposition über die Licent-Intraden nicht zu verändern. d. d. Feld-Lager bey Schleßwig, den 24. Julii, 1644.**

Wohlgebohrner Herr Legat,

Hochgeehrter Herr Bruder.

Auf des Herrn Brudern Schreiben, de datis Oßnabrück, den 14. und 21. Junii, habe ich den 5. hujus geantwortet, davon eine duplicata hiebey. Nachdem gedachte meine Schreiben abgangen, habe ich des Herrn Brudern Brief vom 28. Junii empfangen, worinnen dem Herrn Brudern gefällt, mich zu verständigen, und berichten von des Herrn Salvii Verrichtung zu Münster bey denen Frantzösischen Abgesandten, in der Ragotzkyschen Ratifications-Handlung, und daß sie, die Abgesandten, nicht dahin zu bewegen seyn, einige Subsidien-Gelder ietzt oder ins künfftige zu anticipiren, daß dem Ragotzky nur der halbe Theil zu erlegen sey, ꝛc. Ich bin hievon auch vom Herrn Salvio berichtet worden, mit Vertröstung über kurtz eine Summa zu bekommen,

kommen, von welches, wenn das, was Ragotzky, und was ich zu der Flotte Nothdurfft aufgebracht, bleiben ungefehr = = = übrig, wie weit ich damit kommen kan, stelle ich zu des Herrn Brudern Dijudication, und weiln ich so wohl des Feindes Ankunfft hier unterwärts halben, als um meinem gäntzlichen Ruine vorzukommen auf dem, was er gedenckt zu verrichten, stets die Augen haben, und bedacht seyn muß hie in der Nähe eine Posto zu fassen, ingleichen eine ansehnliche Summa zu der Flotten Nothdurfft bedarff, und habe nichts überall als Ausgaben, die mir sehr beschwehrlich fallen, wie ichs dem Herrn Bruder alles so nicht beschreiben kan, als bitte ich den Herrn Bruder, zu machen mit dem Herrn Salvio, daß ich die zuvor postulirte Summa bekommen mag, wie auch bey denen zukünfftig fallenden Subsidien eine Summa vorstrecken wolten, welches ietzt so viel eher bey ihnen zu erhalten seyn möchte, dieweil Franckreich verspühren wird, daß ich schon in dem Marsche begriffen, denen Käyserlichen entgegen zu gehen; wenn aber gemeldte Abgesandten hierzu sich nicht verstehen wollen, hab ich vermeynt, ehe wir sie viel darum bitten sollen, ob nicht der Salvius gemeldte Summa auf Credit aufnehmen wolte, und darnach an denen Subsidiis abziehen, oder wo er über verhoffen nicht könte so viel auf Credit aufbringen, daß ich sie innerhalb einen Monath zu Hamburg haben könte, wolte er alsobald mich es advisiren, so will ich zuschauen, wo

ich so viel Geld auf Credit finden mag, welches darnach aus den Subsidiis kan erlegt werden, ja eher will ich selber einen Wechsel lassen übermachen. Sonsten kan ich nicht unterlassen, bey dieser Occasion den Herrn Bruder zu erinnern, daß, wiewohl ich die Verordnung gemacht, daß die Guarnisonen in Pommern sollen ihre Unterhaltung aus den Intraden daselbst haben, so wird mir doch, aus ein und andern Ort, klagend vorgetragen, daß sie wohl leyden, und nicht können ihres Antheils, nach denen vor diesem gemachten Verordnungen, geniessen, der Herr Bruder soll so wohl in vergangenem, als diesem Jahre einen Theil der Gelder, oder auch wohl die gantze Summa, zu sich genommen haben, wie auch bey seinem Abreisen nacher Oßnabrück, darauf andere assigniret haben, um bezahlt zu werden, zu dem auch die Rollen der Licenten zu sich genommen, und den Licent-Verwaltern verbotten, einige Gelder jemanden ohne sein Befehl und Willen folgen zu lassen; weiln aber ich nicht weiß, wie es hiemit beschaffen, als bitte freundlich, der Herr Bruder wolle mich hievon berichten, daß ich denen, die sich bey mir angeben und beschwehret, laut des Herrn Brudern Advis, Antwort geben mag, und wie dem Herrn Bruder, weiln er eine geraume Zeit darbey gewest, ohne meine Erinnerung wohl wißlich, wie gemeldte Licenten in eins und anders gravirt seyn, und so viel mehr werden, weiln ich verstehe, daß ein gantzer Hauff deren für

seine

seine Aufwärter mit ihm gangen seyn, die von denen Licenten bezahlt werden sollen, als versehe ich mich zu dem Herrn Bruder, daß meiner Verordnung, die ich zuvor gemacht, oder ins künfftige machen werde, nichts zuwider gehandelt werden mag, so weit meine allergnädigste Königin mir die Licenten neben der grösten Last anvertrauet hat. Den 7. hujus kam des Königs in Dänemarck Flotte nacher Christian-Preiß, und warff Ancker anderthalb Meil davon, und wie wohl Herr Flemming gern wäre ihm alsobald entgegen gangen, hat er doch wegen contrairen Wind es nicht gekönt, sondern unter der Schantz liegen müssen. Gestern hab ich von ihm Schreiben empfangen, vom 12ten hujus, daß der König demselben Tag hat die Ancker auffziehen lassen, und ist weiter hinein gelauffen, uud längst dem Fahrwasser gesetzt, und daß der Herr Flemming alsbald hat seine Schiffe mit Boden ziehen lassen, um desto geschwinder Segel-fertig zu werden, und auszugehen. Was der gemeldte Major Wrangel mir schreibet, ist aus beygelegtem Extract zu sehen. Geben im Feld-Lager bey Schleßwig, den 14. 24. Julii, 1644.

Num.

## Num. XL.

**Derer zu Oßnabrück befindlichen Schwedischen Gevollmächtigten Schreiben an die dasige Kayserl. Gesandtschafft, wie man auf dieser Seite allezeit gar langsam zum Schluß kommen, daß man ietzo auch Schwürigkeit mache, denen Tractaten einen Anfang zu geben, und solches mit der causirten Exclusion der Dänischen Mediation suche zu entschuldigen; daß aber Dänemarck selbst sich von diesem Amte abgesetzt, man auch auf Schwedischer Seite erböthig sey, entweder ohne Interponenten zu tractiren, oder Venedig hierzu anzunehmen, und daß widrigen Falls Schweden, wegen zerschlagenen Congresses, entschuldiget seyn wolte. d. d. Oßnabrück, den 29. Julii, 1644.**

Durchlauchtige, Hoch- und Wohlgebohrne Herren Legaten.

Mit waserley grossen Kriegs-Trübsalen das Heil. Röm. Reich nun lange Zeit sey überschwemmet, wie begierlich es nach den Frieden sich sehnen thue, mit was Eyfer und Brunst die alliirten Könige und Fürsten denselben bis dahero gern befördert sehen mögen, wie schlechten Lust und Affection eure Partie darzu trage, ein solches bescheinet so vieler Jahre nach einander einkommende Erfahrung, welche bis auf den heutigen Tag für Augen.

Anfangs hat man nur drey Vorbereitungen zum Frieden erfordert, nehmlich die Befindung des Orts, der Zeit und Sicherheit. Solches ist zwar etlich weniger Stunden Werck, aber

daraus

daraus so manche Jahre worden. Wenn man nun von dem unglücklichen Anfang, von dem künfftigen Ausgang das Prognosticum stellen solte, ist zu beförchten, es möchte, nach dieser miserablen Proportion zu rechnen, der Friede ohne Ende auf die lange Banck geschoben werden, nicht ohne des gantzen Teutschlands Ruin und Untergang. Es ist ein gantzes Jahr verloffen, da wir den beyderseits bestimmten Tag des Heil. Röm. Reichs Ständen notificirt. Neun Monathe sind verstrichen, nachdem wir auf Einsendung sicheres Geleits dieselbe gebührend ersucht, und an bestimmte Ort eingeladen haben. Nun hätten sie, in Ansehung und Krafft solcher Geleits-Briefe, als auch aus Zulassung des Reichs-Tags zu Regenspurg, wie dann vermöge privat-Authorität und Gerechtigkeit, nicht allein sicherlich ankommen mögen, sondern solten aus hochwichtigen Ursachen angetrieben worden seyn, um nicht spät dahin zu kommen, sondern starck zu eilen, was sie aber thue aufhalten, ist solches ihnen am besten bekannt. Aber niemand ist bis dato erschienen, die Röm. Kayserliche Majestät lässet in Dero offenem Ausschreiben eine sonderliche Begierde zum Frieden blicken. E. E. Excellenz bezeugen, daß sie zu den Tractaten des Friedens mit Gewalt und Vollmachten versehen seyn. Wir desgleichen, als die mit aller Nothdurfft instruirt und bereit, haben auch etliche mahl geladen, um der Handlung einen Anfang zu machen. Es mangelt aber, und fehlet gar

weit,

weit, daß wir sie darzu hätten vermögen können, daß man auch noch nicht zu denen Præliminaribus, als in welchen das Fundament der Handlung und beydertheils Legitimirung bestehen, gelangen mögen, oder sie zu derselben äusserlichen Vorzeigung zu bringen gewesen.

Ob das nun sey, den Frieden desideriren, oder die Friedens-Handlungen in Wind schlagen und verachten, darüber lassen wir andere urtheilen, ob nemlich die Begierde des Friedens nicht mehr in blossen Worten, als in der That selbsten bestehe. Man schützet zwar für, die Cron Schweden habe durch einen unbefugten Krieg den Herrn Mediatorem von seinem guten Werck und Amt zurück gesetzt, und dieses wäre die Ursache, warum die Kayserl. Majestät ietzo nicht begehre, ausser dem König in Dänemarck, welcher sich dermaßen hoch verdienet, zur Friedens-Handlung zu schreiten, es wäre dann zugleich die Dänische und Schwedische Action mit ventilirt; aber mit was Eyfer des gemeinen Vaterlands Beruhigung gesucht wird, mit ebenmäßigen Fundament werden diese Dinge auf die Bahn gebracht. Es ist, vermög publicirten Manifesti, bekannt, daß die Königl. Majestät und das Reich Schweden gantz und zumahl nicht wegen des Amts eines Mediatoris, (welches sie aus vielen Ursachen viel lieber beliebet und fortgestellet gesehen hätten) auch nichts als gegen ein Glied des Heil. Röm. Reichs, (welchem sie bey diesem gantzen Kriege die Neutralität

gestattet,)

gestattet,) sondern als einen König in Dänemarck agiren, von wegen der dem Königreich Schweden zugefügten Injurien, die in diesem Dänischen Krieg nicht so wohl heraus gebrochen, als zuvorher durch heimliche List unbilliger Weise zugesonnen, und sie mit Recht und Fug zu hintertreiben gezwungen worden.

Daß nun hierüber die Kayserl. Majestät ohne Zuthun der kriegenden Theile, auch Einwilligung des Heil. Röm. Reichs Ständen, zu censuriren und judiciren sich anmaßet, davon, ob es mit Recht oder Unrecht geschehe, lässet man so wohl die ausländischen Königreiche, als inländische Stände urtheilen. Niemahls hat hiebevor, auch ob es schon mehrmahls urgiret worden, der Kayser es dahin bringen mögen, daß, ob schon der König von Hispanien, wegen Burgund ein Glied des Römischen Reichs, die Stände in die Niederländischen Kriege einwilligen, und sich einflechten wollen, ob gleich viel nähere Motiven vorhanden gewesen; ietzo aber will das gantze Röm. Reich, zumahl unwissend und gegen seinen Willen, welches ohne das mit innerlichen Kriegen verwickelt, dahin gezogen werden, daß es nicht allein über ausländischer Königreiche Streitigkeiten, welche für ihre Jurisdiction und Forum nicht gehörig judicire, sondern auch, um dieselbe mit seinem Blut zu löschen, mit blinder Ungestümmigkeit angeführet werden.

Wenn nun das heisset, den Frieden befördern, so wollen wir E. E. Herrl. sagen, was da

sey,

sey, einen Krieg aus dem andern gleichsam besämen, diejenigen Königreiche haben ihre besondere Gerichte, sonderbahre Verträge, absonderliche Mittler, durch welcher Zuthun jetzt bereits deren Orten, wegen Vereinbarung tractiret wird. Ausser diesen Dingen haben Münster und Oßnabrück genugsam zu schaffen; da aber Schweden und Dänemarck gestatten wolten, daß ihre Streitigkeiten anhero gezogen werden möchten, vermeynet man, es werde auf solche Weise Teutschland desto eher zum Frieden gelangen mögen? Nein fürwahr, der Friede, sagen wir, würde desto mehr besteckt werden; aber dahin ist es leyder gerathen, daß die Teutsche Patrioten aus ihrem Vaterland ein allgemeines Theatrum aufwerffen wollen, für welchem aller ausländischen Nationen Streitigkeiten zu decidiren seyn, aber vielleicht hoffen die Kayserlichen, es werde auf sothane Manier, der ohne das wegen seiner Meriten von ihnen berühmter Könige, mehr auf ihre Seiten, als der Schwedischen, incliniren, allein dergestalt geschiehet, indem, daß wegen der Neutralität und Schiedlichkeit der Herr Mediator solte zu rühmen seyn, derselbe wegen seiner Meriten und Partheylichkeit mit Verdacht gravirt werde. Es ist zuförderst bekannt, daß der König fürlängst gerathen, man solte den innerlichen Frieden von den äusserlichen unterscheiden; wer nun recht unterscheidet, der herrschet. Allein, gesetzt es sey dieses, sich wohl um den Kayser meritirt machen, fürwahr, dem Heil. Römischen

Reich

Reich wird es wenig fruchten, gestaltsam dann diejenigen, welche bißher dergleichen Consilia geführt, haben dafür es geachtet, es würde nemlich ihnen und dem Heil. Röm. Reich mit einem absonderlich zertheilten Frieden gedienet seyn: Aber von dem Ausgang haben sie erfahren, daß sie damit zum Zweck nicht kommen seyn, daß entweder sie, oder das Römische Reich eines sichern Friedens geniessen könten, sondern sie vielmehr mit denen Ausländischen in einen hefftigen Krieg gerathen. Ein solches haben sie mit ihrer und anderer Stände Schaden gelernet. Nun ist es an dem, daß sich andere an dieses Exempel stossen mögen.

Das andere (des Königs zu Dänemarck) Meritum mag etwan folgendes seyn: Indem derselbe, bey Eingang der Friedens-Handlungen, nach vielen gegen die Schweden überhäufften Injurien, die Schwedische Waffen und Völcker aus des Kaysers Ländern in seine eigene Länder gezogen. Vielleicht wird der Dänen Hitze und Ungestümigkeit es darfür geachtet haben, die Schweden würden eine solche Resolution nicht fassen, oder etwan den Muth sincken lassen; Allein dasjenige haben sie gantz wohl vorher sehen können, es werde den Friedenshassern und Feinden damit gedienet seyn: Indem der König dannenhero einen gewissen Prætext formiren, seine Abgesandten, als Friedens-Vermitteler, von Oßnabrück abfordern, und dem Kayser Mittel und Gelegenheit an die

Hand geben wollen, um den Krieg grösser und weitläufftiger zu machen, und zu extendiren. Aber man lasse es seyn, daß dieses heisse, sich um den Kayser wohl meritiren. Fürwahr auf diese Manier kan man sich um das Römische Reich, welches anders nichts als Frieden begehret, zum übelsten meritiren. Entweder aber hat des Kaysers Intention befördert, daß nach Abreissung der Friedens-Tractaten der Krieg im Römischen Reich fortgestellet werde: Oder aber ist dem König in Dänemarck darunter gedienet, (massen ihm in alle Wege damit gedienet ist) daß beyderseits mächtiger Nachbarn Kräffte, vermittelst beyderseits Waffen und offener Zerscheiterung, möchten ins ferne hinaus geschwächet, und gleichsam an einander zerrieben werden. Den Schweden thut man unrecht, daß sie beschuldigt werden, als ob sie des Königs in Dänemarck Mediation verworffen, oder abgetrieben hätten. Dann mit nichten Schweden, sondern Dänemarck den ersten Anlaß und Ursach zum Krieg gegeben. So haben die Dänischen Gesandten von ihnen selbst, weder durch Schreiben noch Worte, oder eine andere Sache dahin genöthiget, die Vermittelungs-Stelle verlassen. Welcher nun zum ersten den Krieg verursachet, welcher fürs erste die Friedens-Tractaten verlässet, und fliehen thut, derselbe, samt seinen Helffern, ist der erste und fürnehmste sowol der violirten Handlungen, als des aufgewickelten Kriegs Anfänger billigst zu schätzen.

So

So ist keine Mediation oder Vermittelung eigentlich die Substanz des Friedens, oder darzu nothwendig; denn wir haben E. E. Herrlichkeiten offerirt eine Friedens-Handlung ausser eines Mittlers. Warum haben diese es hindan gesetzt, und verworffen? Wir haben der Herrschafft Venedig Interposition vorgeschlagen, warum lässet man dieselbige nicht gültig seyn? Ja freylich haben wir nicht ausgeschlagen, daß diejenigen Stände des Heil. Röm. Reichs, welche bißhero zu ihren Schaden in den Waffen und offenen Krieg darzwischen kommen, also jetzt mit ihrem Nutzen zwischen uns den Frieden vermitteln möchten. Aber auch diese werden zugleich ietzo durch mancherley Kunststücke abgeschrecket. Was mangelt nun oder verhindert, daß wir aus einer widersprechlichen Folgerung schliessen, daß derjenige, so sich zu der Handlung anerböthig macht, zugleich auch den Frieden anbiethe; derjenige aber, so die Handlung fliehe, auch den Frieden meiden und fliehen thue?

Dieses haben wir vorlängst E. E. Herrlichkeiten notificiren wollen, damit mit unserm Stillschweigen der schädlichen Verweigerung und Aufzugs-Schein und Prætext nicht angesehen würden, als die solche genehm hielten. Weil wir dann dessen von ihnen acceptirten Mediatorn oder Mittlers ermangeln, siehe, so bestehen wir noch als vor bereit mit gegenwärtiger dieser Schrifft; nicht dergestalt, als ob wir

Hoffnung hätten, E. E. Herrlichkeiten könten auf diese Weise entweder zur Handlung, oder nur zur Aufweisung beyderseits Vollmachten gebracht werden, massen dann ein solches, wie sie selbsten geständig sind, von ihren Principalen verbothen seyn soll, sondern es zielet unser Intent dahin, damit wir darthun und beweisen, daß diejenigen andern unbillig den Verzug beymessen wollen, welche selbsten die Verhindernüssen verursachen, und daran schuldig sind.

Wann nun über das alles noch etwas übrig seyn kan, mit welchem sie vermeynen, daß des verzögerten Friedens Schuld ihnen nicht möchte beygemessen werden; Hierum zum Uberfluß laden wir E. E. Herrlichkeiten, daß sie solches unverzögert an den Tag geben, wo nicht, seynd wir guter Hoffnung, es werde die Königliche Majestät und Cron Schweden, benebenst Dero Mit-Confœderirten, wie auch wir selbsten, sowol bey E. E. Herrlichkeiten, als dem gantzen Heil. Röm. Reich und der Christenheit entschuldiget seyn, wann auf so viele vergeblich versuchte Manier und Wege wir endlich gemüßiget werden, beydes GOtt diese Sache zu befehlen, und von dannen abzuziehen. Mit welchem wir E. E. Herrlichkeiten der Protection des Allerhöchsten untergeben. Oßnabrück, am 29. Julii veteris, Anno 1644.

Num.

## Num. XLI.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die Landgräfin von Hessen sich noch beständig über des Grafens von Ost-Frießland Werbungen beschwere, und weil sie doch mit ihren Trouppen das Land schon bedeckte, könte man dem Grafen wohl die neuen Kriegs-Verfassungen verbiethen, dahero in Holland dieserhalb Vorstellung zu thun sey: daß die Holländer vorgegeben haben solten, ob wäre ihnen der verlangte Titul und Hand von Franckreich zugestanden; daß am Türckischen Hofe vorzubauen, damit dem Ragotzi der Krieg nicht untersagt werden möchte; daß zu Sedan eine Verrätherey entdecket worden, ein Vetter des Churfürsten von Mayntz sich offeriret, Franckreich zu dienen, und daß Gravelingen durch Accord übergegangen. d. d. Paris, den 30. Julii, 1644.

Messieurs,

Si je laissois partir le Courrier sans le charger de mes Lettres, vous entreriez en soupçon, ou que les vôtres du 16. ne m' auroient pas été renduës, ou bien vous me condamneriez de paresse; & quand Mr. de Saint Romain arriveroit auprès de vous, & qu' il vous porteroit ma justification, j' aurois guéri vôtre mal; mais non pas prévenu vos inquietudes. Il a été resolu deux choses, l' une de tarder à répondre à vôtre ample Dépéche, afin qu' un chacun eût le loisir de l' examiner, l' autre que ledit Sieur de St. Romain partira au commencement de la semaine prochaine, & qu' il vous portera l' éclaircissement dont vous avez écrit. Ce seroit ce, que vous auriez de moi

présentement, si l'affaire de Madame la Landgrave ne pressoit; à laquelle il faut d'autant plus s'appliquer, qu'elle n'omet aucun soin, ni aucun devoir pour témoigner la passion qu'elle a pour la France. Et certes, Messieurs, elle sent bien ce, qui a été dit contre vous à Francfort, & louë la resolution, que vous avez prise d'écrire, & de convier les Princes de l'Empire de se rendre aux Villes, destinées pour traiter de la Paix, ajoutant les raisons, qui les doivent émouvoir, & qu'il s'agit aujourd'hui de les assujettir à l'Empire, ou de les conserver en leurs privileges & immunités. Pour venir à ce, qui la concerne, elle continuë à se plaindre des levées des gens de Guerre, qui ont été faites par le Comte d'Oostfrise, & se laisse fort bien extendre que, si on la veut attaquer en ses quartiers, elle est resoluë de se défendre. Ainsi on voit un mal naissant & très-perilleux en ses suites; il est assés difficile d'y apporter les remedes. Il semble d'abord, qu'il soit rude d'empêcher un Prince de s'établir dans son bien, de se vouloir exempter des contributions, & de n'y voir d'autres forces, que les siennes; mais si l'on considere, que les Etrangers, qui y sont, le défendent, & qu'on empêche l'invasion d'un Prince plus puissant, & qui y prétend quelque droit, l'on sera forcé d'avouër, que le Proprietaire n'a nul droit de se plaindre, & comme l'on s'est persuadé, & avec beaucoup de raison, que Monsieur le Prince d'Orange favorisoit le Comte, l'on a essayé de lui en faire comprendre

dre les maux, ainſi que m' écrit Monſieur d' Eſtrades, par ſes Lettres du 16. du Courant, lequel ſe plaint de ce, que vous n' avez point répondu à pluſieurs des ſiennes, & demande, que Sa Majeſté écrive à Meſſieurs les Etats, & à vous, Meſſieurs, d' ajuſter ce différent, & que l' on ne touche point aux contributions, qui ſont levées par les Heſſiens. Ne s' expliquant pas plus outre, il a laiſſé en moi un doute, que l' intention de ce Prince fût, que l' autre demeurât armé, & ainſi laiſſant lieu au ſoupçon, il laiſſe la néceſſité à la dite Dame d' y tenir ſes poſtes fortement gardés. Sur cela je lui ai fait réponſe, & lui en ay remontré la conſéquence, ajoutant, que l' expedient propoſé par ledit Prince ſatisfait à ſa Majeſté, & que vous aurez ordre de vous employer, pour aſſoupir & compoſer cette conteſtation. J' envoye auſſi au Secretaire Braſſet la Lettre propoſée, avec défenſe pourtant de la préſenter, que ſur les ordres, que vous en donnerez, & s' étant entretenu de cette affaire avec pluſieurs Députés de Meſſieurs les Etats, je lui mande que, ſans preſſer au dernier office, il peut les revoir, & pénétres leurs ſentimens, comme ceux du Prince d' Orange, qui eſt de retour à la Haye, d' où vous écrivant, il pourra donner pluſieurs avis, ſur leſquels vous formerez vôtre reſolution. Il m' a été dit par l' Ambaſſadeur de Veniſe, que Meſſieurs les Etats ont pris la leur d' envoyer les Plenipotentiaires, & qu' ils publient, que la France leur a accordé le tître & la main. J' entre en

ſoupçon, qu' il s' avançoit pour m' obliger à parler, & j' y fus confirmé, quand il ajouta, que peut être cela leur avoit été accordé pur ce Lieu-là, ſans toutefois le leur accorder ailleurs; mais que ce ſeroit une choſe fâcheuſe de déchevir de ce, qu' on avoit obtenu. Je lui dis, qu' ils avoient de grandes prétentions; mais que je ne ſavois pas qu' elles fuſſent encore decidées, & qu' ils ne les avancoient que, parceque la France s' étoit de beaucoup relâchée envers la Republique. N' ayant point eû la confirmation de cet avis dudit Braſſet, ni apris par vos Lettres, que vous fuſſiez entrés en aucune propoſition avec ceux des Etats, ſur leurs prétentions, j' eus tout ſujet de croire, que ſon intention n' étoit autre, que de pénétrer la nôtre, & que Monſieur Contarini, duquel il m' avoit parlé, l' en pouvoit avoit chargé. De celui-là, il me fut dit nettement, qu' il blâmoit la conduite des Eſpagnols, que vôtre Pouvoir étoit en bonne forme, & qu' ayant offert de la réformer, vous aviez fait au delà de ce, que l' on pouvoit demander. J' ai eû une Lettre de Monſieur le Baron de Rorté, écrite du Lieu de ſa Reſidence, au payement des Apointemens duquel j' ai fait pourvoir, comme à celui de Monſieur d' Avaugour, & de Meules, & à remplacer une ſomme de trente mille Livres, que vous aurez fait bailler à Monſieur de Saint Romain s' étant trouvé en cette Cour, il lui a été donné contentement.

Quant aux dix-huit mille Risdales, faiſant la moitié

moitié de trente-six, il y sera pourvû, & Monsieur de la Haye aura ordre d' apuyer audit Lieu, où il est, les intérêts du Roi & du Prince de Transilvanie, d' empêcher qu' il ne lui soit défendu de continuer la Guerre, & en demeurer en ces termes, sans demander qu' il soit assuré des forces Ottomanes, afin que, devant Dieu, comme devant le monde, nous soyons justifiés de ne les avoir pas attirés en la Chrétienté; en quoi nous sommes bien plus religieux, que nos Ennemis, lesquels soumettent un Royaume à l' Empire Turc, afin qu' il ménace, & aît lieu, s' il n' étoit obéï, de perdre un Prince Chrétien.

J' ajoute, que l' entreprise, qui avoit été faite sur la Ville de Sedan a été entierement avérée par la confession même du prévenu, & que le tout se devoit executer avec les forces de Beck, & l' entrepreneur avoit la participation de Madame de Bouillon. L' on est après à faire imprimer l' extrait du procès; si, avant que de fermer ma Dépêche, je le puis retirer, je vous en envoyerai des copies. Ce qui est merveilleux en cette rencontre, outre la Providence de Dieu, qui a détourné un si fâcheux accident, & que les Habitans & les Officiers de Sedan en ont témoigné une extraordinaire douleur, & éfrayés du peril, auquel ils ont été exposés, ils ont de nouveau protesté de leur fidelité, & supplié Sa Majesté de continuer à veiller sur eux. Le Lieutenant General au Bailliage, & l' un des Conseillers au Conseil souverain en firent tirer une ample Re-

 mon-

montrance à Sa Majesté, où leur douleur, comme celle des bons habitans, étoit exprimée aussibien, que sur leur visage, laquelle procedoit, & de la crainte du peril évité, & de ce qu' il auroit été projetté par l' un de leurs Concitoiens.

J' espere, que Monsieur de St. Romain vous portera la nouvelle de la reddition de la Ville de Gravelines, & que vous apprendrez aussi par lui, quelles auront été nos avantures en Brisgau, & en Catalogne. J' ai reçu une Lettre du Baron de Reiffembourg, neveu de l' Archevêque de Mayence. Je ne puis lui faire réponse; mais de peur, qu' il ne croie, que ses Lettres ne soient perduës, si vous avez commodité de lui faire savoir, qu' elles ont été reçuës, & lui donner un chiffre, afin qu' il écrive avec plus de confiance, ainsi qu' il le demande, ce sera lui donner moyen de témoigner son affection. Vous savez ce, qu' il avoit offert, & c' est à vous à juger s' il peut rendre quelque service utile, & quelle gratification il meriteroit en ce faisant.

Le Courrier est venu à propos pour vous faire part, par cet Ordinaire, de la capitulation de Gravelines; c' est l' Enseigne des Gardes de S. A. R. qui a été dépêché du Camp, & qui dit avoir entré dans la Place. Je ne saurois pour le présent vous en dire plus de particularités; car je n'ai pû encore parler au Gentilhomme. A Paris, ce 30. Juillet, 1644.

Num.

## Num. XLII

### Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, wie Ordre zu stellen, daß die Schweden den ietzigen Termin der Subsidien nicht anders, als unter den abgeredeten Bedingungen erhielten, auch Ragotzi nicht das Geld bekäme, wenn er den Krieg nicht würcklich fortsetzte, weil ietzo zwischen ihm und dem Kayser Tractaten gepflogen würden; daß der Printz von Oranien sich in die Heßischen und Ost-Frießischen Streitigkeiten nicht mengen wolte, und solches gar leicht die Landgräfin bewegen könte, auf ihre Sicherheit zu sehen, wie denn schon der Ruff gegangen, daß an einem Accommodement mit ihr und dem Kayser gearbeitet würde, auch die Kayserlichen Gesandten die Heßischen Deputirten nunmehro zur Audienz lassen wolten; wie Nachricht von einem See-Treffen zwischen Schweden und Dänemarck eingelauffen, da beyde Theile sich den Sieg zuschrieben, daß indessen der König von Dänemarck von keinem Frieden hören wolte, und was vor Conditiones Ragotzi verlange. d. d. Münster, den 30. Julii, Anno 1644.

Monsieur,

LE dernier Ordinaire nous ayant rendu une Lettre de son E. par laquelle elle nous fait l' honneur de nous écrire de tous les points, qu' il vous a plû toucher dans la vôtre, nous sommes obligés de vous faire la même réponse, que nous lui avons faite.

Si nous avons été contraints de parler du Subside, qu' on donne aux Suedois par nôtre Dépêche du 2. de ce mois, quoique le premier terme ne fût échu qu' au dernier de Juin, c' a été seulement

ment pour vous faire connoître l' hûmeur de ceux, à qui nous avons à faire, & qui nous avoient déja fait ſolliciter par Mr. Salvius. Nous n' avons pas manqué de faire ſavoir bien particulierement les conditions, dont nous ſommes demeurés d' accord avec lui, à Mr. de Meules, afin qu' il prenne ſoin de les executer, lorsqu' il aura reçu les Lettres de change. Nous lui avons même écrit de ne délivrer pas l' argent, jusques à ce, qu' il aît reçu encore une fois de nos nouvelles, après nous avoir fait ſavoir de quelle ſorte ſe diſpoſeront les Suedois à executer les conditions dont nous ſommes convenus enſemble, qui ſont en ſubſtance, comme nous avons déja mandé, qu' une partie du premier terme ſera employée au payement du Ragotzy, & le reſte délivré aux Garniſons de la Pomeranie, ou à Mr. Torſtenſon, quand il marchera dans l' Allemagne, à la charge, qu' il n' en ſera rien employé à la Guerre de Danemark.

Pour ce, qui eſt du Prince de Tranſilvanie, il faut croire, que Mr. des Hameaux lui ayant envoyé offrir le payement de cent mille Risdales, qu' il doit faire délivrer, aura reçu de vous un ordre bien exprès des conditions, qu' il y doit menager, ſans quoi il ſeroit à craindre, que cette ſomme ne fût perduë, & que le Prince ne reçut volontiers l' argent du Roi, ſans s' obliger à rien. Auſſi-tôt que vous nous eûtes donné avis, que les Lettres de change avoient été renvoyées audit Sieur des Hameaux, & que vous l' aviez chargé de

de recevoir de nos nouvelles, avant que de délivrer aucun argent, nous lui en écrivimes amplement, & le priames de ne faire point ce payement, jusques à ce, qu' il vît une Lettre de nous, accompagnée d' une autre, qui lui ſeroit écrite par celui, qui a eû charge d' aller en Tranſilvanie.

Si cet ordre eſt obſervé, comme nous l' avons eſtimé néceſſaire, l' on ne payera rien, que bien à propos, & après avoir bien obtenu de ce Prince les conditions, qu' on a à lui demander; ſi non il ſe pourroit faire, qu' il prendroit l' argent à la veille d' un accommodement, & ne s' empêcheroit pas pour cela de le conclure auſſi après. Vous jugerez peut être néceſſaire d' en écrire encore en ce ſens audit Sieur des Hameaux, afin qu' il ne faſſe rien avec précipitation. Ce qui nous oblige de vous en faire ſouvenir, eſt l' avis, que nous avons reçu d' une Conference, qui ſe doit faire à Tirnau entre les Commiſſaires de l' Empereur, & ceux du Tranſilvain, en préſence des Palatins de Cracovie & de Ruſſie, que le Roi de Pologne y doit faire trouver de ſa part, comme entremetteur de l' Accommodement. Monſieur de Croiſſy, qui eſt reſolu de faire le voyage, part aſſurément cette ſemaine en la compagnie de Mr. de Bregy, & ſera chargé par ſes Inſtructions de donner avis de ſon arrivée à Mr. des Hameaux, auſſi-tôt qu' il ſera en Tranſilvanie; afin que toutes choſes paſſent de concert, & que rien ne ſe faſſe qu' après avoir ménagé les conditions néceſſaires pour l' avantage du Roi.

L' on

L'on nous marque de Hollande, que Monſieur le Prince d'Orange ne ſe veut point mêler de l'Affaire d'Ooſtfriſe, quoiqu'il y aît grande apparence, que tout le mal vient de lui. Nous ne ſavons ſi la propoſition qu'il a faite, que la Reine prie Mrs. les Etats de s'en entremettre, ſeroit utile; ſi ce n'eſt que S. M. y ajoûte en termes exprès, qu'elle les prie de faire déſiſter le Comte d'Embden de la nouveauté, qu'il a entrepriſe; puiſqu'il eſt très-certain que, dans la conjoncture préſente, il ne pouvoit arriver rien de plus favorable aux Imperiaux, ni de plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que cette conteſtation, ſi elle dure encore long-tems. Si Madame la Landgrave étoit d'humeur à ſonger à quelque Accommodement particulier, cette vexation qu'on lui fait, n'ajoûteroit pas un mauvais prétexte, au ſujet que lui donne d'ailleurs l'éloignement des forces Suedoiſes, à penſer à ſa converſation. Nous n'avons pas ſujet de douter de ſa fermeté, quelques avis qu'on nous aît voulu donner, que les Miniſtres du Duc de Lunebourg avoient déja propoſé quelque expedient pour un Traité entre l'Empereur & elle. Nous nous ſommes contentés d'en avertir ſes Députés, qui s'en ſont moqués, & nous ont proteſté une inviolable fidelité de la part de leur Maîtreſſe. Le Comte de Naſſau leur a néanmoins fait dire, depuis hier, qu'il ne feroit plus de difficulté de recevoir leurs viſites; ce qui nous oblige d'avoir les yeux ouverts, & de rien mepriſer. Car l'armée de Galas, qui ſe

ſe renforce tous les jours, & dont les premieres troupes paroiſſent déja aux environs de Hambourg, dés le 19. de ce mois, fait concevoir des eſperances aux Imperiaux, qui ſont capables de donner à penſer aux Princes d'Allemagne, déclarés contre eux.

Dans les bruits incertains des Combats, qui ſe ſont donnés près de l'Isle de Femeren, entre les Flotes Suedoiſes & les Danoiſes, où chacune des Parties publie d'avoir eû la victoire, nous ne ſavons encore quelle reſolution prendre. Pour Mr. Torſtenſon, il eſt certain, qu'il n'a pas executé celle, qu'il avoit priſe, d'aller au devant de ſes Ennemis, & de ſe planter entre Hambourg & Lubeck, pour leur ôter la communication, & les aſſiſtances qu'ils peuvent recevoir de ces deux grandes Villes.

Cependant Mrs. les Ambaſſadeurs de Suede, qui dans une conjoncture ſi importante, où il eſt neceſſaire de ſavoir l'état des Affaires, & la verité de toutes choſes, ne nous donnent point de leurs nouvelles, augmentent extrêmement nôtre inquietude. Nous avons renvoyé deux fois devers eux le fils de Mr. le Baron de Rorté, pour nous informer de ce qu'il aprendra pendant l'abſence de ſon pere, qui eſt allé travailler en Ooſtfriſe à aſſoupir le malheureux differend, qu'on y a fait naître. Nous vous avons déja rendu compte de ſon envoi, & de celui d'un autre Gentilhomme vers Monſieur le Prince d'Orange, pour le même ſujet, & vous avons fait connoître, que nous n'

avons

avons rien omis de ce qui dependoit de nous, pour remedier au fâcheux accident, duquel ni Monsieur le Prince d'Orange, ni Mrs. les Etats, qui l'ont commencé, ne se sauroient bien justifier jusques ici, quoi qu'ils puissent dire.

Sur le premier ordre, que nous reçumes de la part de la Reine, il y a quelque tems, nous fimes remettre à Hambourg 12000. Risdales, pour être délivrées par les ordonnances de Monsieur de la Thuillerie, auquel nous en avons donné avis. Nous en avons point eû de ses nouvelles, depuis qu'il a eû audience du Roi de Danemark; nous avons seulement apris, par le bruit commun, que ledit Roi avoit différé de lui donner réponse, jusques à ce qu'il eut combatu en personne la Flote Suedoise. Il s'est fait depuis ce tems-là deux grands Combats sur Mer, dont nous ne savons pas le veritable succés, ni s'ils auront donné occasion à Mr. de la Thuillerie de reprendre sa Négociation.

Nous n'avons pas manqué d'informer bien exactement ledit Sieur de la Thuillerie, de tout ce qui lui peut servir auprès du Roi de Danemark, & particulierement des conditions, que nous avons exigées des Suedois, avant que de vouloir continuer le payement du Subside, puisqu'ils doivent promettre, avant que de toucher aucun argent, qu'il ne sera employé, directement ni indirectement, en la Guerre de Danemark, & que les autres précautions, que nous y avons apportées assurent l'execution de celle-là. Il y a occasion de croire, que

que ledit Roi aura beaucoup plus de ſujet de s' en louër, que de s'en plaindre, auſſi bien que du reſte de nôtre conduite aux Articles, qui concernent la Negociation generale, où nous avons procedé avec tant de retenuë en ſon endroit, que Mr. de la Thuillerie, auquel nous avons tout fait ſavoir, aura bon moyen de s'en prévaloir auprès de lui.

Quant aux Suedois, il ne nous a pas été mal aiſé de leur faire comprendre les raiſons, qui les doivent convier à terminer bien-tôt ce differend, ſans s'arrêter aux incidens, qui le pourroient retarder. Dieu veuille que l'experience ne leur faſſe bien-tôt connoître, le peu d'apparence, qu'il y avoit d'entreprendre cette nouvelle guerre, & le préjudice, qu'elle devoit apporter à tous leurs desſeins!

Les derniers avis de Vienne portent que le Roi de Danemark faiſoit preſſer l'Empereur d'envoyer ſon armée en diligence vers le Holſtein, où il aſſure, qu'elle ne trouvera presque point de reſiſtance, les Suedois étant éparé jusques dans le fond de la Province de Jutlande, & beaucoup affoiblis par les diverſes pertes, qu'ils ont fait depuis peu.

Il proteſte en même tems, qu'il ne s'accommodera jamais avec eux, qu'il n'aît tiré raiſon de l'injure, qu'ils lui ont faite, & a fait donner un Memoire de toutes les prétentions, qu'il a contr'eux, qui ſont auſſi hautes, que s'il les avoit vaincus. Il a déſiré, qu'elles fuſſent miſes dans

un Regiſtre, afin qu'on ſoit aſſuré, qu'il n'entendra à aucun Traité, qu'il ne les aît obtenuës. Il y a apparence, qu'il a mieux aimé faire cette déclaration, que de ſe lier par un Traité particulier avec l'Empereur, qui, peut-être, n'eût pas été agrée par les Etats de ſon Royaume, & l'eût pû décrediter davantage dans le Parti Proteſtant.

L'armée Imperiale, qui étoit en Hongrie, a été contrainte par la maladie, & par la neceſſité, de ſe retirer. Le Ragotzy ne laiſſe pas d'entendre aux propoſitions d'accommodement, qu'on lui fait, par l'entremiſe du Roi de Pologne; ſes principales demandes ſont, que tous les priviléges de la Hongrie ſoient rétablis, que l'exercice de la Religion y ſoit libre, que toutes choſes y ſoient remiſes au même état, qu'elles étoient ſous Mathias, & pour ſon particulier, qu'on lui laiſſe les ſept Comtés, qui avoient été donnés à feu Bethlehem Gabor.

Elles avoient d'abord paru injuſtes; mais on croit que l'Empereur les accordera toutes, plûtôt que de ne s'accommoder pas avec lui, de crainte que les Turcs ne ſe mêlent enfin dans ce differend. Ils avoient déja plus de vingt-mille hommes ſur leurs frontieres, qui donnoient grande frayeur; mais on nous écrit, qu'ils ſe contiennent encore, ſans rien entreprendre, & paroiſſent un peu appaiſés, depuis le paſſage de l'Ambaſſadeur Imperial, qui porte de ſi beaux préſens au grand Seigneur &c. A Munſter, du 30. Juillet, 1644.

## Num. XLIII.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Cardinal Mazarini, daß Gegentheile vorgeben wolten, ob hätten sich die Tractaten zwischen Franckreich und Lothringen zerschlagen; die Kayserlichen könten aus der Aufführung des Grafens von Ost-Frießland leichtlich Vortheil ziehen, weil Hessen dadurch wohl gar zu einen Accommodement zu bringen seyn dörffte, wie dann darzu schon Vorschläge geschehen seyn solten; daß der General Torstensohn nicht, wie er versprochen, denen Kayserlichen entgegen gegangen, wegen der an Ragotzi zu zahlenden Gelder Præcaution genommen werden müste, weil man an einen Accommodement mit ihm arbeitete, und daß der König in Pohlen hierinnen Mediator sey, den man darvon abzubringen suchen müste; wie keine Nachricht angelanget, wie weit der Vergleich zwischen Dänemarck und Schweden kommen, auch daß Chur-Bayern mit dem Kayserlichen Hofe zerfallen seyn solte, weil er verlangte, daß ansehnlichere Kayserl. Gesandten auf den Congress geschickt werden solten, und weil dem Venetianischen Bothschaffter der Rang vor den Churfürsten gegeben worden. d. d. Münster, den 30. Julii, 1644.**

Monseigneur,

NOus aurions sujet d'être bien glorieux de l'honneur, qu'il plaît à V. E. de nous faire en nous écrivant, que nous avons le bonheur de rencontrer souvent ses sentimens, si nous ne croyions en être redevables à sa bonté & à l'affection, dont elle a agréable de nous favoriser. Il est bien vrai, que nous tâcherons d'arriver au même but, que V. E. se propose en toutes ses

actions, qui est le service de leurs Majestés, la gloire de la Nation, & le bien du Royaume; mais nous ne prétendons pas, dans les moyens d'y parvenir, de pouvoir être assistés de ces grandes lumieres, dont tous les Conseils de V. E. sont éclairés.

Nous n'avons point douté, que V. E. connoissant parfaitement la constitution présente des affaires publiques, ne fit le jugement qu'Elle fait de celles d'Allemagne; nous sommes ravis du dessein, qu'elle a pris d'y faire desormais les plus grands efforts de la Guerre.

Il est vrai que rien ne pouvoit arriver de plus favorable pour cette resolution, que l'Accommodement de Mr. le Duc de Lorraine. Les Ennemis en parlent comme s'ils le croyoient rompu, &comme si ce Prince étoit en chemin, pour aller joindre leur armée de Flandres. Ils ajoûtent, qu'il a déja passé par Namur avec ses Troupes; mais il n'y a point d'aparence, qu'il ait voulu faire cette derniere infidelité, & qu'il soit si mal conseillé, que d'attendre son rétablissement de l'assistance des Espagnols, qui ont tant d'affaires, qui leur sont plus sensibles, que les siennes, & qui, comme nous avons déja eû l'honneur de le mander à V. E. ne feroient pas grand scrupule de l'abandonner, pourvû qu'ils trouvassent leur compte d'ailleurs.

Dans la difficulté, qu'on a de faire des levées en Allemagne, & de renforcer les armées, que le Roi est obligé d'y entretenir par des Troupes

Fran-

Françoises, qui se ruinent en un moment, on ne pouvoit obtenir rien de plus avantageux, que de disposer présentement de l'armée de Mr. le Duc de Lorraine, laquelle étant accoutumée aux fatigues du Païs, & pouvant être beaucoup augmentée, par les moyens qu'on lui en donnera, fera peut-être une diversion d'autant plus considerable présentement, en l'état pressant où sont les Suedois dans l'Allemagne. Vôtre Eminence nous a fait l'honneur de nous informer si particulierement des avantages de ce Traité, qu'il ne nous reste qu'à en recevoir l'entiere conclusion, & que l'execution en soit aussi durable & heureuse pour l'avenir, qu'elle frape aujourd'hui un coup très-sensible contre nos Ennemis.

Nous ne manquerons pas de commencer au plûtôt la correspondance, qu'il plaît à V. E. d'ordonner, que nous ayions pû retirer les Troupes de Madame la Landgrave, de l'occupation, qu'on leur fait à contretems vers l'Oostfrise, nous nous promettions bien de les faire avancer du côté de la Mozelle, pour favoriser ce que Monsr. le Duc d'Anguien y peut entreprendre. Nous pouvons assurer V. E. que cet endroit ne regardant pas moins l'Allemagne que la France, pour l'intérêt de l'Archeveque de Treves, qu'on détient, & qu'on a dépouillé injustement; toutes les entreprises, qu'on y fera, comme V. E. l'a très-prudemment jugé, seront de plus grand fruit, & de plus grande reputation, que ce qui pourroit être fait d'un autre côté, & nous ne manquerons pas d'en

écrire en ce ſens à Mr. le Duc d'Anguien, puisque V.E, l'a agréable.

On nous marque de Hollande que Monſieur le Prince d'Orange ne ſe veut point mêler de l'Affaire d'Ooſtfriſe, quoiqu'il y aît très-grande apparence, que tout le mal vient de lui. Nous ne ſavons ſi la propoſition, qu'il a faite, que la Reine prie Mrs. les Etats de s'en entremettre, ſeroit utile, ſi ce n'eſt que S. M. y ajoûte en termes exprès, qu'elle les prie de faire deſiſter le Comte d'Embden de la nouveauté, qu'il a entrepriſe; puisqu'il eſt très certain que, dans la conjoncture préſente, il ne pouvoit rien arriver de plus favorable aux Imperiaux, ni de plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que cette conteſtation, ſi elle dure encore long-tems. Si Madame la Landgrave étoit d'humeur à ſonger à quelque Accommodement particulier, cette vexation qu'on lui fait n'ajoûteroit pas un mauvais prétexte au ſujet, que lui donne d'ailleurs l'éloignement des Forces Suedoiſes, de penſer à ſa conſervation.

Nous en avons pas ſujet de douter de ſa fermeté. Quelques avis qu'on nous aît voulu donner, que les Miniſtres du Duc de Lunebourg avoient déja propoſé quelque expedient pour un Traité entre l'Empereur & Elle, nous nous ſommes contentés d'en avertir ſes Députés, qui s'en ſont moqués, & nous ont proteſté une inviolable fidelité de la part de leur Maîtreſſe. Néanmoins le Comte de Naſſau leur a fait dire depuis hier, qu'il ne feroit plus de difficulté de recevoir leur viſite;

visite; ce qui nous oblige d'avoir les yeux ouverts, & de ne rien mépriser. Car l'Armée de Galas, qui se renforce tous les jours, & dont les premieres Troupes paroissent déja aux environs de Hambourg, fait concevoir des esperances avantageuses aux Imperiaux, qui sont capables de donner à penser aux Princes d'Allemagne, qui sont déclarés contr' eux.

Dans les bruits incertains, qui courent des Combats, qui se sont donnés près de l'Isle de Femeren, entre les Flotes Suedoises & Danoises, où chacun des Partis publie avoir la victoire; nous ne savons encore quelle resolution prendre. Pour Mr. Torstenson, il est bien certain, qu'il n'a pas executé celle, qu'il avoit faite d'aller audevant de ses Ennemis, & de se camper entre Hambourg & Lubec, pour leur ôter la communication & les grandes assistances, qu'ils peuvent avoir de ces deux grandes Villes.

Cependant Mrs. les Ambassadeurs de Suede, dans une conjoncture si importante, où il est nécessaire de savoir le veritable etat des choses, ne nous donnent point de leurs nouvelles; ce qui augmente extremêment nôtre inquietude. Nous avons renvoyé près d'eux le fils de Mr. le Baron de Rorté, pour nous informer de ce qu'il aprendra pendant l'absence de son Pére, qui est allé travailler en Oostfrise, pour assoupir le malheureux différend, qu'on y a fait naître. Nous avons déja rendu compte de son envoi, & de celui d'un autre Gentilhomme vers Monsr. le Prince d'Orange;

mais ni lui, ni Mrs. les Etats, qui l'ont fomenté jusques-ici, ne sauroient s'en bien justifier, quoiqu' ils puissent dire.

Nous sommes très-obligés à V. E. de la consolation, qu'il lui plait de nous donner, en nous assurant, que la Reine a eu satisfaction, de ce que vous avons fait avec Monsr. Salvius. Nous en avons déja donné avis à Mr. de Meules, afin qu' il prenne soin de le faire executer, lorsque les Lettres de change lui auront été envoyées. Nous l'avons même obligé de recevoir encore une fois nos Ordres, avant que de délivrer aucun argent; afin que toutes les précautions nécessaires pour l'intérêt du Roi y soient bien menagées.

Il faut croire, que Mr. des Hameaux ayant envoyé offrir au Prince de Transilvanie le payement de cent mille Risdales, qu'il doit faire délivrer, aura reçu ordre des conditions, qu'il doit ménager; sans quoi il seroit à craindre, que cette somme fût perduë, & que ce Prince ne reçût volontiers l'argent du Roi, sans s'obliger à rien. Aussitôt que Mr. de Brienne nous eut donné avis, que les Lettres de change avoient été envoyées audit Sr. des Hameaux, & qu'il l'avoit chargé de recevoir de nos nouvelles, avant que de délivrer aucun argent, nous lui en écrivimes amplement, & le priames de ne faire point ce payement, jusques à ce qu'il vît une Lettre de nous, accompagnée d'une autre, qui lui seroit écrite par celui, qui a eu charge d'aller en Transilvanie. Si cet Ordre est observé, comme nous l'avons estimé néces-

néceſſaire, on ne payera rien, que bien à propos, & après avoir obtenu de ce Prince les conditions qu'on a à lui demander, ſi non il ſe pourroit faire, qu' il prendroit l' argent à la veille d' un Accommodement, & ne s' empêchoeroit pas pour cela de conclure auſſitôt aprês. V. E. jugera peut-être neceſſaire d' en faire écrire en ce ſens à Monſieur des Hameaux, afin qu' il ne faſſe rien avec précipitation. Ce qui nous oblige d' en faire ſouvenir V. E. eſt l'avis que nous avons reçu, d' une Conference, qui ſe doit faire à Tyrnau, entre les Commiſſaries de l' Empereur & ceux du Tranſilvain, en préſence des Palatins de Cracovie & Ruſſie, que le Roi de Pologne y doit trouver de ſa part, comme Entremetteur de l' Accommodement.

Nous ne ſavons pas comme Roncali pourra ajuſter cette entremiſe, avec les ſentimens, qu' il dit que ſon Maître a pour l' abaiſſement de l' autorité de l' Empereur; il ne ſauroit guerre préſentement lui rendre un plus grand ſervice, ni éloigner davantage la Paix generale, qu' en le délivrant d' un ennemi, qui l' attaque dans ſes hereditaires. Il eſt difficile de croire, que l' Empereur veuille jamais conſentir à la diminution de ſon autorité, parce que ce ſera l' avis du Roi de Pologne, s' il n' y eſt forcé par quelqu' autre puiſſant moyen. Nos s' avons pas manqué de mettre un article exprès pour cela dans les Inſtructions de Mr. de Bregy, afin qu' il détourne, s' il eſt poſſible, ledit Roi d' entreprendre cette Mediation.

Sur le premier Ordre, que nous reçûmes de V. E. il y a quelque tems, nous fimes remettre à Hambourg 12000. Risdales, pour être délivrées par les Ordonnances de Mr. de la Thuillerie, auquel nous en avons donné avis. Nous n'avons point eû de ses nouvelles, depuis qu'il a eu audience du Roi de Danemark, nous avons seulement apris, par le bruit commun, que ledit Roi avoit differé de lui donner réponse, jusques à ce qu'il eût combattu en personne la Flote Suedoise. Il s'est fait depuis ce tems-là deux grands Combats sur la Mer, dont nous ne savons pas le veritable succes, ni s'ils auront donné l'occasion à Monsieur de la Thuillerie de reprendre sa Négociation.

Nous n'avons pas manqué de l'informer bien exactement de tout ce qui lui peut servir auprès du Roi de Danemark, & particulierement des conditions, que nous avons exigées des Suedois, avant que de vouloir continuer le payement du Subside, puis qu'ils doivent promettre, avant de toucher aucun argent, qu'il ne sera employé, ni directement ni indirectement, en la Guerre de Danemark, & que les autres précautions, que nous y avons aportées, assurent l'execution de celle là. Il y a lieu de croire, que ledit Roi aura beaucoup plus de sujet de s'en louër, que de s'en plaindre, aussi bien que du reste de nôtre conduite aux articles, qui le concernent dans la Négociation generale, où nous avons procédé avec tant de retenuë en son endroit, que Mr. de

la

la Thuillerie, auquel nous avons tout fait ſavoir, aura bon moyen de s' en prévaloir auprès de lui.

Quant aux Suédois, Monſeigneur, il ne nous a pas été malaiſé de leur faire comprendre les raiſons, qui les doivent convier à terminer tout ce differend, ſans s'arrêter aux incidens, qui en pourroient retarder la deciſion. Dieu veuille que l'experience ne leur faſſe pas bientôt connoître le peu d'apparence, qu'il y avoit d'entreprendre cette nouvelle Guerre, & le préjudice qu'elle devoit aporter à tous leurs autres deſſeins.

Nous aprenons par la Lettre de V. E. que les reſolutions de nôtre retraite, ou de l'un de nous, doivent encore demeurer dans les apparences, & dans les menaces, ſans venir à l'effet, à quoi nous ne manquerons pas de nous conformer. Le reſte de la Lettre de V. E. ne contient, que les bonnes nouvelles, dont Elle a eû agréable de nous faire part. Il eſt certain, que la priſe de Gravelines, que les Ennemis mêmes croyent infaillible, ouvrant l'entrée de toute la Flandres, n'eſt pas de ces Conquêtes, qui n'avancent les affaires de la Reine, que du gain d'une ſeule Place. Chacun admire encore la grandeur de cette entrepriſe, & la valeur avec laquelle elle eſt executée, qui donne de l'étonnement aux ennemis, & leur fait bien croire, qu'on n'eſt pas pour en demeurer là.

Si les ſecours de Fribourg & de Lerida pouvoient être ajoûtez à la Conquête de Gravelines, la France donneroit cette année plus de marques

de

de son bonheur, & de sa puissance, qu'elle n'a jamais fait; mais, Monseigneur, on n'ose quasi pas esperer, qu'une Place assiegée à trois cens lieuës de Paris, après la perte d'une bataille, par un Monarque puissant, & qui donne la force & la vigueur à son Armée, puisse long-tems tenir, sans une espece de miracle.

Nous sommes avertis de bon lieu, qu'il y a quelque sorte de division entre l'Empereur & le Duc de Baviere. Celui-ci voudroit, que l'ambassade de Munster fût plus celebre, & que le Docteur Volmar n'y tint plus le rang d'Ambassadeur, ce qu'il croit honteux pour les deux Parties. Il avoit proposé, qu'on envoyât quelque personne plus qualifiée en sa place, à quoi l'Empereur n'a pas voulu consentir. Mais ce qui le touche plus vivement, est que l'on ne veut plus à Vienne, que les Electeurs envoyent ici leurs Députés, & ledit Duc semble vouloir obstinément y faire venir les siens; à quoi peut-être il se resoudra plûtôt, si on lui fait des plaintes, que, depuis quatre mois que nous sommes ici, il n'a pas daigné executer la promesse, qu'il avoit faite par les Lettres de Mr. le Cardinal Grimaldi, d'y faire trouver ses Députés. Son troisiéme sujet de plaintes est contre le Décret de l'Empereur, qui a donné la préseance aux Ambassadeurs de Venise, par-dessus ceux des Electeurs, dont ils demandent la revocation &c. A Munster, du 30. Juillet, 1644.

Num.

## Num. XLIV.

## Der Königin in Franckreich Schreiben

an ihre Gesandten zu Münster, wie sie zwar mit ihren dem Reich geleisteten Diensten vollkommen zufrieden, mit Mißvergnügen aber ihr beyderseitiges Mißverständniß unter sich vernehmen müssen; weil nun solches dem Friedens-Werck nicht allein schädlich, sondern auch in Franckreich und bey Fremden viel Aufsehens machte, als solten sich selbige so fort vergleichen, und alle gehabte Jalousie bey Seite setzen. d. d. Fontainebleau, den 2. Aug. 1644.

Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien.

C'Est avec un grand sentiment de déplaisir, qu'au lieu de vous témoigner la satisfaction, que j'ai des services importans, que vous me rendez tous les jours, & à cet Etat, je me vois obligé de vous faire connoître, combien je suis mal édifié des mesintelligences, que j'aprends, qui sont entre vous: la continuation en seroit si préjudiciable à mes Affaires, qu'il faut en toutes façons en couper jusqu'à la racine, & veritablement les divisions particulieres s'accordent si mal avec le dessein, que vous devez avoir d'accommoder les generales, & avec le nom de Pacificateur, que je vous avouë, que j'ai peine à comprendre, comme quoi deux personnes si sages, & si intelligentes, que j'estime au point de les avoir choisies entre tous mes Sujets, comme étant capables de traiter la plus grande affaire, qui se soit présentée depuis plusieurs siecles, vivent pourtant en division.

Enfin

Enfin que, pour établir, à la gloire & à l' avantage de cette Couronne, le repos de la Chrétienté par une Paix generale, ils ne puissent trouver moyen de la conserver entre eux-mêmes, au scandale non seulement de toute la France, qui en est abreuvée; mais des Nations étrangéres, à qui vôtre desunion n' a pû demeurer cachée; c' est ce qui m' etonne d' autant plus, que je sais, que vous n' êtes portés tous deux, que d' un même esprit, qui est de me servir dignement, & utilement. Vous l' avez déja fait avec tant de zèle & de suffisance en tous les Emplois considerables, qui vous ont été confiés; qu' ayant chacun de vous bien mérité de cette Couronne, & acquis toute l' estime & la reputation, que vous sauriez souhaiter, il me semble, que vous auriez en la pensée, (ce, que je ne puis croire,) de prendre chacun des avantages d' honneur sur son Compagnon. Il ne vous en reste plus de moyen, que par la moderation, que vous saurez témoigner l' un plus, que l' autre; puisque chacun demeure également persuadé de votre affection, & de votre capacité, & qu' il sera toûjours difficile d' y trouver de la différence, au préjudice de l' un des deux. Je desire donc, & vous ordonne, qu' aussitôt, que vous aurez reçu cette Lettre, en quelqu' état, que les choses se trouvent entre vous, & à quelle extrêmité d' aigreur, de protestations, & d' écritures où vous puissiez être engagés de part & d' autre, que vous en arrêtiez tout ce, qui sera passé; en sorte, que non seulement il ne s' en

parle

parle jamais; mais que vous en perdiez, s' il est possible, la mémoire, & que vous fassiez outre cela, autant que vous le pourrez, une sincére reconciliation, & liaison d' amitié, qui soit dorenavant de bonne foi entretenuë. Je ne veux pas douter, que vous n' ayez toûjours gardé les apparences devant le monde, que vous ne vous soyez visités sans discontinuation, & que vous n' ayez toûjours conferé ensemble sur les Affaires, qui vous sont commises, comme le bien de mes affaires le requiert absolument. J' ajoûterai seulement à ce, que dessus, pour vous obliger d' auautant plus à vivre ensemble fraternellement, la protestation, que je vous fais, que le moyen le plus certain, que vous ayez de mériter auprès dè moi; c' est la retenuë & la patience, que vous témoignerez l' un pour l' autre.

Je veux croire, qu' il n' en sera pas besoin, & que vous dé fererez tous deux assés à mes volontés, pour vous y former avec tant de resignation, que je n' aurai jamais occasion de vous en faire des reproches; mais seulement de vous témoigner le gré, que je vous sais des services recommandables, que vous me rendez continuellement, Priant Dieu, qu' il vous aît, Messieurs les Comtes d' Avaux & Servien, en sa sainte garde. A Fontainebleau, le 2. Août, 1644.

## Num. XLV.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben** dieselben, daß sie der gemeinen Sache zum Besten sich vereinigen, und ihre bißherige Jalousie und Streitigkeiten aufheben solten; wie die Sachen in Engeland vor den König schlecht stünden, und die Königin sich nach Franckreich retiriret habe; daß die Spanier den Venetianischen Gesandten, Contarini, zu rappelliren verlangten, man sich widersetzen, auch nicht geschehen lassen müste, daß ihm ein anderer adjungiret werde; daß Spanien einen Gesandten, Nahmens Salamanca, an des verstorbenen Stelle nach Münster abgeschickt, das See-Treffen zwischen Schweden und Dänemarck vor letztern unglücklich abgelauffen, und also Hoffnung zum Accommodement sey, auch daß der Frantzösische Gesandte zu Constantinopel vor den Ragotzi arbeiten würde, und ein anderer in Pohlen wider die Kayserlichen Machinationen sich setzen solte. d. d. Paris, den 6. Aug. 1644.

Messieurs,

J'userai de la liberté, que vous m'avez donnée, & ce, que la Reine n'a pas voulu vous mander, j'oserai l'entreprendre, & vous ferai savoir ses intentions, & ses pensées; tout autant, que je les ai pû pénétrer. Sa Majesté ne croit pas s'être assés bien expliquée envers vous deux, combien lui déplaisoit vôtre division. Vous êtes tombés en divers accidens, qui lui font peine; mais elle se persuade, que ce, que vous avez fait, depuis que vous êtes partis de cette Cour, a été toûjours à bonne intention; que si les effets n'ont pas correspondu à vos attendes, il ne faut pas pour

pour cela vous en blâmer, non plus que de la contrarieté, qui se trouve en vos avis, mais qu' après avoir justifié tout autant, que vous le pourrez, soit le droit ou le faux, dont vous ne convenez pas, vous ayez reservé quelque ressentiment l' un à l' encontre de l' autre ; c' est blesser la charité, l' union & le service, que vous avez à lui rendre ; & ce, que vous ferez desormais seroit inutile, puisqu' elle est pleinement informée de la conduite d' un chacun, & bien contente de tous les deux. La Lettre, que l' un de vous a écrite à son Collegue lui déplaît ; la Réponse ne l' a pas satisfaite. Si l' un de vous a donné sujet de plainte à l' autre, & que celui-là pour s' en parer aît repondu avec aigreur, Sa Majesté tient avoir sujet d' en demeurer malcontente, & se promet maîntenant une prompte soumission à ses volontés. Sa dite Majesté croit, que vous avez l' un & l' autre le dernier honneur, que vous puissiez recevoir en cette occasion, prenant sur elle ce, qui vous peut déplaire, & ajoûtant, que vôtre prudence lui est connuë. C' est donner à un chacun de vous ce, qu' il peut prétendre, de lui imposer, de condamner l' un, ce seroit s' élever au dessus de la Royauté, que Dieu a mise en sa main, pour empêcher qu' il ne naisse de division entre ses Sujets, & ses Serviteurs. Vous la jugez vous-mêmes si dommageable au bien de son service ; que vous exhorter d' aller au devant, c' est empêcher, par une prévoyance vrayement Royale, tous les mauvais effets, qu' elle peut produire.

 Que

Que si Elle suit volontiers vos conseils, elle a droit de vous obliger d' y déférer par les mêmes raisons, contenuës en vos Lettres, & comme elle vous estime très sages, elle croit, que vous voudrez bien vous-mêmes vous réunir, sans attendre un commandement pour vous y dispóser. Sa Majesté n' auroit qu' à vous faire remarquer ce, que vous connoissez vous-mêmes en vôtre desunion, ce que le Public en publiera, s' il en a la lumiere; & l' avantage, que les Ennemis s' en promettront. Vôtre different est né de la passion commune, que vous avez de bien faire. Sa Majesté est en cela satisfaite. Il ne vous reste donc rien à désirer; mais elle veut, que le respect, qui lui est dû, agissant puissament sur l' un & sur l' autre, opére sur vos coeurs; se soumettre, c' est remporter la victorie, pour laquelle vous combattez. Je fais faire double cette Lettre, afin qu' un chacun de vous la reçoive, & y fasse réponse; & celle-la me semblera la meilleure, qui sera la moins concertée, & qui ne contiendra rien qu' une déclaration naïve d' obéir à la volonté de Sa Majesté; puisque celui, qui donne raison de la sienne, ne satisfait pas le Maître, à qui il plaît infiniment, quand le respect, qu' on lui porte, est le seul mouvement de nos intentions. Il est donc en vôtre pouvoir, de contenter Sa Majesté, qui a jugé avantageusement de vos suffisances, & de vos Loyautés; vous ayant destinés au plus grand & important Emploi, non du Royaume seulement, mais de la Chrétienté.

La

La fin est d' y procurer la Paix & le repos, qu' il ne soit donc jamais plus parlé de la division, qui a été entre vous. Monsieur de St. Romain est chargé de vous expliquer encore plus particulierement la volonté de la Reine, & il part, persuadé qu' il vous disposera à y condescendre. Si vous n' aviez une bien grande connoissance de son merite, & de ses services, je vous toucherois un mot de la satisfaction, qu' a donné sa conduite en cette Cour, & de l' estime, qu' il s' y a acquise. Il me siera pourtant bien de dire, que le considerant & écoutant ses raisons sur tout ce, qui vous concerne, & y déférant, vous donnerez sujet de vous louër. La confiance, qu' on a en vous paroît en la liberté, qui vous est donnée d' écrire en conformité d' un Mémoire ci-joint, d' envoyer ou surseoir celui des Lettres, & de faire savoir s' il y a quelque chose à y être changé. J' ai peu de part en la plûpart de ces choses, qui en prétends beaucoup en l' honneur de vos bonnes graces. On a vû & consideré le Mémoire dont vous avez chargé le Sieur de Montigny. Il semble, qu' il y a disposition à la Haye, & en Monsieur le Prince Orange, de satisfaire Madame la Landgrave, & je prêche toûjours à ses Ministres d' être plus moderez, & nous laisser le soin de ses affaires. Celles des Espagnols en Flandres sont bien en mauvais état: Graveline reduite en l' obeissance du Roi, ainsi que je vous l' ai écrit, le Sas de Gand assiégé, & un petit Canal, qu' ils croyoient ne pouvoir être passé, l' a

été en presence de partie de leurs forces, & trois Forts emportés par assaut; dès le vingt-huit l' on travaille à la circonvallation, qui est fort aisée. Si, pour faire diversion à l' Ennemi, & lui donner de la jalousie, il faut que nôtre Armée s' avance, cela a été resolu; & s' il nous abandonnoit le Païs, pour s' opposer avec toutes ses forces aux Hollandois, nous serions pour tenter ou entreprendre quelque chose de si important, qu' ils auroient cherement acheté, d' avoir repoussé le Prince d' Orange. Puisque en leur présence il a formé le dessein de ce Siége, & tenté la surprise des Forts, il a bien pris ses mesures, & sans doute il viendra à bout de son entreprise. Dieu veuille, à ces deux grandes mortifications, que recevront les Espagnols, y joindre de voir secourir Lerida & Fribourg! Monsieur le Duc d' Anguien marche, & a passé le Rhin, & Monsieur de Turenne est persuadé, qu' ils auront l' honneur de leur entreprise. Pour l' autre, quand elle manquera, il n' en faudra rejetter la faute, que sur le malheur, ou sur le Maréchal de la Mothe, vers lequel a passé un secours de beaucoup plus fort, qu' il ne l' avoit demandé, & assés à tems pour lui donner lieu & moyen d' entreprendre.

Bien que j' aye assés souvent des Lettres de Monsieur Sabran, je ne suis pas mieux pour cela informé de ce, qui se passe en Angleterre: les deux Partis y font des Feux de joye pour une même Bataille gagnée. Leur Reine a passé la Mer, & est arrivée en Bretagne. Vous pouvez

juger

juger les conſequences. On aſſure pourtant, que ſa ſanté, & non la perte du Combat, lui a fait entreprendre le trajet. Sa Majeſté a déja envoyé vers elle le Commandeur de Souvré, & auroit été ſuivi d' un grand Equipage, ſi Monſieur Germain n' avoit écrit, qu' il ſuivroit de près le Courier, qu' on avoit dépêché par celui, qui commande à Breſt, & qu' il prioit, qu' on ne ſe mît en peine d' autre choſe, que d' envoyer deux Medecins à Angers. Je vous ferai part de ce, que j' aprendrai, & des nouvelles, que nous aurons du côté du Milanois, où le Prince Thomas à fait inveſtir la Place d' Arone, dont il ſe promet une prompte iſſuë, & d' y prendre des quartiers pour les troupes, ce qui ſoulageroit bien le Piemont.

Monſieur de St. Chaumont me diſpenſe de vous faire part des nouvelles, qui viennent de Rome, me mandant, qu' il vous écrit ſouvent. Je l' exhorte à continuer, afin que cela contribuë un peu à vôtre divertiſſement. Si j' aprenois, que du côté de Veniſe on ſongeat à donner un Collegue à Monſieur Contarini, je ferois paſſer de preſſans offices pour les en détourner. Si les Eſpagnols le pourſuivent, il eſt clair, que nous nous y devons oppoſer, & ce ſeroit lui donner une trop grande mortification après la premiere, qu' il a euë; & quand bien ils n' y auroient point de part, & que le Senat de ſon mouvement fût pour y ſonger, nous ne laiſſerions d' y être beaucoup intéreſſés. Mais, comme vous ſavez, il faut bien marcher délicatement avec ces Seigneurs, &

leurs résolutions sont assés secretes. Si ledit Contarini, par ses amis, en pénétroit les pensées, & que confidemment il vous les découvrît, avec le remede; celui-ci seroit embrassé. Vous savez l' un de vous, Messieurs, pour y avoir longuement résidé, & tous deux par les grands Emplois, que vous avez eû en Italie, qu' il y a de la peine à détourner ce, qu' ils y ont une fois resolu. Au lieu du Plenipotentiaire décedé à Munster, le Roi Catholique y envoye un autre nommé Dom Miguel Salamanca, auquel j' ai expedié un Passeport pour passer le Royaume. Le Nonce resident en cette Cour en á écrit à celui de France, & le Sieur de Riqueti est destiné pour l' aller recevoir à Bayonne, & conduire jusques à la Frontiere du Royaume. Dieu veuille qu' il aît le secret de son Maître pour l' autorité entiére de conclure! J' en doute. L' humeur altiére de l' Ambassadeur de Portugal resident à la Haye, me fait craindre, qu' il ne defére pas à vos conseils; mais s' il se veut exposer sans raison à un peril certain, le mal, qui lui en arrivera, ne lui sauroit être qu' imputé. La Lettre, que vous lui avez écrite, est digne de vous, Messieurs. Je demanderai, qu' il soit pourvû au payement de vos apointemens, & Messieurs des Finances sont trop raisonnables pour vous en faire payer les droits. Ils ont déja pourvu, au moins me l' ont-ils assuré, au remboursement des dix mille Ecus, que vous envoyez à Monsieur de la Thuillerie, & au payement des appointemens des Residens, qui sont

ſont en Allemagne, y compris Monſieur de St. Romain.

Diverſes Lettres de Hambourg aſſurent, que le Roi de Danemarck ayant entendu Monſieur de la Thuillerie, s' étoit ſeparé de lui, ſans lui avoir donné réponſe, pour aller combattre la Flote Suedoiſe, & qu' ayant eu un leger avantage à la premiere rencontre, il avoit publié d' avoir remporté la victorie. Mais le lendemain les Vaiſſeaux s' étant abordés, il avoit été contraint de ſe mettre à la voile, après avoir perdu un bon nombre de ſes meilleurs Officiers, mêmement ſon Vice-Amiral, & après avoir été bleſſé au viſage. Si ce petit deſaſtre le rend plus modéré, il en faudra louër Dieu, car de ſon Accommodement avec la Suede, dépendent de grandes choſes.

Je n' ai pas manqué d' informer Monſieur de la Haye des bons offices, qu' il auroit à rendre au Prince de Tranſilvanie, lorsque les Ambaſſadeurs de l' Empereur ſeront à Conſtantinople, & tels toutefois, qu' ils ne nous puiſſent pas réprocher d' avoir attiré les Turcs dans la Hongrie. Le Reſident de Pologne dit, que le dit Prince eſt aſſiſté des Tartares, & ſemble à ſon diſcours, que ſon Maître ſoit en ſoupçon de cet armement, qui menace d' une rupture entre la Suede & la Pologne.

Il m' a demandé, ſi l' Heritiere de cette Couronne-là ſe marioit avec Brandenbourg; je lui ai répondu, que j' ignorois qu' on le traitût, & que je le pouvais aſſurer, que le dit Prince de Tranſil-

vanie n'entreprendroit rien contre la Pologne, laquelle devroit laisser démêler les différens, qu'il a avec l'Empereur, sans y prendre part.

Il voudront bien nous faire accroire, que son Maître est Maître de la République; mais cela est difficile. J'ai reçu ce matin une Lettre du Consul François, resident à Dantzick, lequel m'avertit, que ledit Prince a un Ambassadeur en Pologne, & l'Empereur, & le Duc de Baviere aussi. Ce qu'ils feront sera peut-être éventé par Monsieur de Bregy, lequel se rencontrant sur le Païs, au tems de la Diette, y pourra traverser les pratiques, que l'Empereur y voudroit faire, executant les ordres, que vous lui avez donnés. Je demanderai aussi, que l'on remplace les deux mille écus, que vous lui avez donnés. Je suis &c. A Paris le 6. Août, 1644.

## Num. XLVI.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, wie der Venetianische Ambassadeur versichern wollen, daß die Kayserlichen bald näher zum Friedens-Werck schreiten und einen ansehnlichern Gesandten zum Congress schicken würden; wie Dänemarck sich mit dem Kayser in keine Alliance einlassen wollen, um sich bey der Protestirenden Parthey nicht zu decreditiren; daß die Schweden ihre Subsidien verlangten, aber erst die abgeredeten Bedingungen erfüllen müsten, und Salvius versprochen hätte, daß dieses Geld nicht zum Dänischen Kriege angewendet werden solte; auch hätten die Schwedischen Gesandten auf das neue den Vorschlag gethan, vom Con-**

Congress weggzugehen, so man ihnen aber dissuadiret; daß, weil die Teutschen Stände auf das Frantzösische Circular-Schreiben nicht geantwortet es gut seyn würde, wenn der Marchal von Turenne eine Refutation des Kayserlichen Schreibens an den Deputations-Tag nach Franckfurth abgehen liesse; wie Schweden die Pohlnische Mediation nur Franckreich zu Gefallen zu Münster annehmen wolte, und in Ost-Frießland die Sachen sich zu einem Vergleich anliessen. d. d. Münster, den 6. Augusti, Anno 1644.

Monsieur,

IL se rencontre assés à propos, que nous n' avons pas beaucoup de sujet de vous entretenir par cet Ordinaire, les Affaires dont nous sommes chargez n' ayant pas changé de face, depuis nos Dépêches précedentes, & puis nous nous trouvons un peu indisposez l' un & l' autre; ce qui nous auroit pû mal aisément permettre de faire un grand travail.

Monsieur Contarini a bien dit depuis peu à l' un de nous, qu' il commencoit de mieux esperer de la Négociation, que l' on devoit au premier jour donner ici un Compagnon au Comte de Nassau, plus qualifié, que le Docteur de Volmar, & que cependant on lui devoit envoyer ordre de travailler à la réformation des Pouvoirs, suivant l' expedient, qui en a été ci-devant proposé, à condition, que ce, qui seroit accordé à Munster, serviroit aussi pous Osnabrug; mais tout cela n' est encore qu' en esperance, & nous n' envoyons rien, que ce, que le Sr. Contarini

nous a témoigné d' en avoir apris par les Lettres de l' Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne.

On écrit de-là, Monsieur, que l' Empereur n' est pas satisfait du refus, qu' a fait le Roi de Danemark d' entrer en Ligue, offensive & défensive, avec lui. Il a bien voulu promettre de ne s' accommoder pas, sans la participation de l' Empereur, ni qu' à des Conditions hautes, qu' il a données; mais il n' a pas voulu s' engager plu particulierement, soit que les Senateurs de son Royaume n' y ayent pas voulu consentir, ou qu' il aît eû aprehension, en ce faisant, de se décréditer dans le Parti Protestant. Si ce, qu' on ajoûte est vrai, qu' on lui a demandé Gluckstadt, pour la retraite de l' Armée de Galas, qui s' avance en ce Païs-là, cela ne servira pas mal, pour avancer la Negociation de Mr. de la Thuillerie, que nous aprenons par un bruit incertain avoir passé en Suede.

Le Resident de cette Couronne nous est venu voir, chacun de nous en particulier, pour nous demander avec instance, le payement du Subside. Nous avons répondu tous deux la même chose, sans toutefois en avoir concerté ensemble auparavant; c' est en substance, que les Lettres de Change sont déja arrivées à Hambourg, & que nous sommes prêts de satisfaire de nôtre part à ce, que nous devons, pourvû qu' on accomplisse aussi, de la part des Ministres, les conditions dont nous sommes ci-devant demeuré d' accord avec eux.

Nous

Nous remarquons, qu' il y en a une, qui ne pourra plus être exécutée, puisque Galas ayant déja fait plus des trois quarts du chemin, a délivré le Marechal Torſtenſon de la peine de l' aller chercher plus loin. Il nous ſemble qu' on ne peut pas lui demander davantage maintenant, que de ſe mettre en Campagne, comme il fait, pour faire tête à l' Ennemi, qui s' approche de lui.

Comme ſon Armée ſera en corps, l'argent du Subſide ne ſera pas moins utilement employé en ſa ſubſiſtance, tandis qu' elle ſera dans l' Action, qu' au payement des Garniſons de la Pomeranie. Pour les deux autres conditions, ou elles ſeront exécutées, ou bien il ne ſera pas payé.

Vous verrez par la Lettre de Mr. Salvius, dont nous vous envoyons la Copie, qu' il ne fait pas difficulté de promettre, que l' argent deſtiné pour le Pr. Ragotzy, ſera pris par préférence, & du reſte il n' en ſera rien employé en la Guerre de Danemark; ce que nous eſtimons très-avantageux, venant de ſa part. Il ne nous reſte, que la difficulté de ſavoir, ſi ſa promeſſe doit être ſuffiſante, Mr. le Baron Oxenſtiern n' y étant pas obligé; mais nous avons crû ne la pouvoir pas refuſer ſans l' offenſer, puisqu' elle doit être ſuivie de celle de Mr. Torſtenſon, que nous chargerons Mr. de Meulles de retirer.

Le même Reſident nous a communiqué le deſſein, qu' ont pris les Ambaſſadeurs de Suede, d' écrire à ceux de l' Empereur, une Lettre concertée, qui paroîtra en public, contenant leurs plain-

plaintes du retardement, qu' on aporte à la Negociation de la Paix. Il nous font témoigner, qu' après en avoir donné part aux Princes & Etats de l' Empire, leur dessein est de se retirer, si l' on ne se dispose à leur donner du contentement. Nous nous sommes encore rencontres tous deux, à leur faire une même réponse, & à les dissuader de cette résolution, jusques à ce, qu' elle aît été plus serieusement examinée, & qu' elle puisse être prise du consentement de tous les Intéressés.

Quoique la Diéte de Francfort soit toûjours en incertitude de la resolution, qu' elle doit prendre sur nôtre Lettre Circulaire, nous ne laissons pas de tems en tems d' en recevoir la réponse de quelque Prince, ou de quelque grande ville. Nous vous envoyons la Copie de celle, qui a été faite par l' Archevêque de Magdebourg, des Villes de Hambourg, de Lubec & de Bremen.

Si la Diéte en corps ne répond point, & qu' elle se contente d' avoir reçu la Proposition injurieuse, qui y a été faite sur ce sujet, de la part d' l' Empereur, & qui court par toute l' Allemagne, nous estimons qu' il seroit bien à propos de faire une forte Réponse, ou un Memoire & l' envoyer à Francfort, & aux Princes de l' Empire, de la part de Sa Majesté, ou bien, si la Reine ne trouve pas à propos, pour avouër ce, que nous avons fait par son Ordre, d' employer le nom du Roi, ou le sien en une matiere, où les Ennemis se pourroient emporter à quelque replique peu respectueuse; Mr. le Maréchal de Turenne pourroit faire

faire la même chose, en déclarant, que c'est par le commandement exprès de S. M. Cela produira un meilleur effet pour le Ministre de celui, qui commande l'Armée du Roi en Allemagne, que si nous mettions tout de nouveau la main à la plume, après que l'Empereur a fait insérer, dans sa Proposition, que nous n'avons pas eû ordre d'écrire la dite Lettre Circulaire. Nous ferons toutefois ce qui nous sera commandé.

Nous avons remarqué un endroit de vôtre Lettre, qui nous oblige de vous dire, que si, par quelqu'une des nôtres, nous vous avons donné sujet de croire, que Mr. Salvius eût désiré la Mediation du Roi de Pologne, nous nous sommes mal expliqués; non seulement il ne nous a pas témoigné de la souhaiter, mais il l'a entierement rejettée pour Osnabrug. A la verité il y a bien donné son consentement pour Munster, en cas, que nous la désirassions, mais ç'a été seulement pour nous plaire, & après y avoir été porté par nos persuasions.

Il semble que l'affaire d'Oostfrise prend un autre bon chemin, pour être accommodée. Le Sr. de Montigny, que nous avons dépêché à Mr. le Prince d'Orange, a été envoyé par lui à la Haye, où nous aprenons que Mrs les Etats, par son avis, doivent députer quelques-uns d'entr'eux pour aller terminer ce différend sur les Lieux. Si les Propositions, qu'on nous a communiquées, de faire licentier présentement au Comte d'Embden une partie de ses Troupes, & le reste quel-

que

que tems après, sont faites & exécutées sincerement, nous croyons que Mad. la Landgrave aura sujet de s'en contenter, moyennant l'assurance, qu'on lui donnera, qu'il ne sera rien entrepris contr'Elle en ce Païs-là, qui l'empêche de jouïr ci-après des Quartiers & des Contributions, qu'Elle a eû jusques-ici. Nous sommes, &c. A Munster, du 6. Août, 1644.

## Num. XLVII.

**Des Cardinal Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, weil es nicht möglich, daß bey ihren privat-Streitigkeiten der Dienst des Königes recht von ihnen beobachtet werden könte, sie sich zu vereinigen hätten; daß die Holländer sich erbothen Garands zu seyn, daß denen Heßischen Trouppen von des Grafens von Ostfrießland seinen keine Uberlast geschehen solte, und daß sie alle Puncte, worüber die Kayserlichen Schwürigkeit machten, aus dem Wege räumen solten, damit man zu einen beständigen Frieden gelangen, oder zum wenigsten der Welt die auf Frantzösischer Seite gehabte gute Intention vor Augen legen könte. d. d. Fontainebleau, den 10. Aug. 1644.**

Messieurs,

Bien qu'il semble que j'aye mauvaise grace d'ajoûter mes prieres à la Lettre, que Leurs Majestés vous écrivent, pour vous porter à une meilleure intelligence, que celle qui a été jusques-ici parmi vous; je n'ai pû néanmoins m'empêcher de faire une action, qui seroit superfluë, si elle n'étoit une marque du zéle, que j'ai pour

le

le ſervice du Roi, & de l'opinion, que je veux avoir d'être en quelque conſideration dans vôtre Eſprit. Je ne veux point entrer, ni dans le fond de la matiére, qui a diviſé vos volontés, ni remuer les ſujets de cette mauvaiſe intelligence, à l'aſſoupiſſement de laquelle nous ſommes obligés de commencer le Traité de la Paix, que nous voulons tâcher de procurer à tant de Peuples, qui ſont en guerre. Je veux croire, qu'en ceci il n'y a point de vôtre faute; & s'il y a quelque mal, en ce qui s'eſt paſſé parmi vous, j'aime mieux l'attribuer à la fortune, qu'à vôtre conduite. Mais après cela, permettez-moi, que je vous demande ſi vous croyez tout de bon, qu'en continuant dans cette diviſion, le ſervice du Roi ne laiſſera pas de ſe faire, auſſi-bien que ſi vous étiez unis de ſentiment, & de volontés; que cela n'aportera point de longueurs à l'expedition des affaires, que vous agirez avec la même vigueur, & la même liberté d'Eſprit, & qu'après avoir donné beaucoup de tems à mediter ſur les différents, qui vous ſont ſurvenus, & à juſtifier vos reſſentimens, vous en aurez encore aſſés de ce qui vous reſtera, pour vous préparer à ſoutenir les intérêts du Roi, & ceux de ſes Alliés, à repouſſer les ſubtilités & artifices de vos adverſaires, bref à acheminer le cours de vôtre Négociation au but où Sa Majeſté viſe? Que ſi cela eſt impoſſible, ou au moins fort difficile; je vous laiſſe à juger vous-mêmes, s'il n'eſt pas juſte, que vous ſoumettiez vos différents, & vos reſſentimens particuliers

culiers aux intérêts de l'Etat, & au bien des affaires du Roi. Cela étant, comme je crois que vous n'en doutez pas, je vous conjure de le faire, mais du font du coeur, & sans reserve, & de donner cette satisfaction à la Reine, qui vous la demande. Et pour moi, je vous déclare, que toutes les avances, que vous ferez en ceci, & toutes les repugnances, que vous surmonterez, seront autant de sujets d'obligations, que vous acquererez sur moi; que j'en aurai un ressentiment extrême, & que je chercherai avec soin les occasions de m'en revanger, & de vous témoigner, après m'être remis au Sieur de Saint Romain, de vous entrenir plus au long de ma part, de vive voix, que personne ne sera jamais avec plus de verité, que moi &c.

P. S.

L'Affaire de l'Oostfrise s'achemine bien, puisque Messieurs les Etats veulent être cautions, que Madame la Landgrave ne sera point troublée en ses Quartiers, ni en ses Contributions, bien que, pour son honneur, le Comte d'Embden ne doive désarmer si-tôt. Je vous prie de travailler à y mettre la derniere main, afin que les Troupes Hessiennes soient en liberté d'agir contre l'Ennemi commun, du côté qui sera jugé le plus à propos. Vos verrez par le Memoire, que j'ai dressé avec Monsieur le Comte de Brienne, que ma pensée est qu'il faut donner de telles satisfactions aux Ministres Imperiaux & Espagnols,

aux

aux choses qu'ils nous opposent, que l'on puisse entrer tout de bon à traiter, ou à faire clairement connoître au Monde, qu'il ne tient pas à nous, mais bien à eux. A Fontainebleau, le 10. Août, 1644.

## Num. XLVIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben** dieselben, daß man die Præcaution nehmen wolte, damit Ragotzi nicht die Subsidien anderer Gestalt erheben möchte, als wenn er würckliche Dienste thäte; auf was Art der Vergleich zwischen Hessen und dem Grafen von Ost-Frießland zu Stande gebracht werden solte; daß man nicht Ursache hätte zu glauben, daß die Land-Gräfin von Hessen von der Frantzösischen Parthey abgehen würde, iedoch selbige von Zeit zu Zeit zur Beständigkeit zu ermahnen sey; wie es ein gutes Zeichen sey, daß der König in Dänemarck die Frantzösische Mediation angenommen, und den Vortrag an seinen Printzen und Ministerium verwiesen; wie man sich bey Hofe gewundert, daß die vorgeschlagenen Personen noch nicht nach Pohlen und Siebenbürgen abgegangen; daß der Königin Wille, daß künfftig die Gesandten ihre Relationes nicht selbst auffsetzen, sondern durch einen Legations-Secretaire gesamter Hand abfassen lassen solten; daß der Pabst verstorben, und zu Rom schon vorgebeuget worden, damit der Nuncius Chigi nicht vom Congress abgefordert werden möchte; daß Lerida an die Spanier übergegangen, und der Marechal de la Mothe Taragona belagern wolte. d. d. Paris, den 13. Aug. 1644.

Messieurs,

LEs grandes affaires, qui nous sont survenuës, ayant empêché, que nous n'ayons sitôt dé-

pêché Monſieur de St. Romain, que nous avions reſolu, vos Lettres du 30. Juillet l' ont encore trouvé en cette Cour, il en part le jour de l'Ordinaire, & ſera chargé des réponſes de celle-là en peu de lignes. Il ſera aiſé d'y ſatisfaire, les mêmes affaires qu'elle traite, ont déja été examinées, & ſur les mêmes vous avez lû les Ordres de Sa Majeſté. Il ſeroit hors de tems de diſcuter, ſi l'argent du premier terme du Subſide, accordé aux Suedois, leur doit être payé, ou, ſur le prétexte de leur guerre de Danemark, le retrancher ou le diminuer, puisque vous avez reconnu, avec les Miniſtres de leur Couronne, qu'il ſera acquitté & concerté avec eux, à quoi l'argent pourra être employé. C'eſt à vous deſormais à le faire déclarer au Sieur de Meules, d'executer promptement & ponctuellement, ainſi que ſans doute il fera, les ordres que vous lui preſcrirez, & en payant, tirer les aſſurances dont on eſt convenu avec vous. Monſieur des Hameaux executera auſſi de ſon côté ceux qu'il recevra de vôtre part, & bien qu'il aît dépêché en Tranſilvanie, pour faire ſavoir au Prince, qu'il a cent mil Risdales pour lui, il n'en ſera fait de délivrance, que ſur les avis, qu'il recevra de celui, que vous y aurez auſſi dépêché. Pour recevoir cette ſomme, il eſt juſte qu'il s'engage à ſervir, & à ne point faire la Paix, ni de Trêve, que de nôtre conſentement. Et bien que par pluſieurs Lettres le Roi aît mandé à Mr. des Hameaux ce que c'étoit de ſon intention, je ne laiſſerai de lui rétirer les précedens ordres,

ordres, la premiere fois que je lui écrirai, ce qui sera, avec l'aide de Dieu, au commencement de la semaine prochaine.

Vos Dépêches & plusieurs, qui m'ont été envoyées par le Secretaire Brasset, m'ont apris l'arrivée de Monsieur de Montigny en Hollande, qu' il a fait entendre le sujet de son Envoi à Mr le Prince d'Orange, qui l'a remis à Messieurs les Etats, qu'il s'impatientoit d'accomplir avec eux ce dont vous l'aviez chargé, & que ledit Brasset le retardant, il en étoit un peu mal satisfait; mais desormais cela aura cessé, & ledit Brasset ayant été averti des résolutions, que le Prince d'Orange avoit prises sur cette matiere, & la disposition en la quelle il est de terminer ce differend, & faire que Madame la Landgrave soit satisfaite, ils auront en commun & de concert pressé ces Messieurs d'y concourir, & d'obtenir d'eux ce qui a été consenti par ledit Prince, le quel croit, que ladite Dame se peut & doit contenter, que les Lieux qu' elle occupe lui demeurent, & les contributions, qu'elle tire de l'Oostfrise, & ne pas imposer au Comte, qu'il ne puisse être armé pour la sureté & la défense de son Etat, contre laquelle il sait bien qu'il y a des gens, qui veulent entreprendre, & peut-être ses propres Sujets pour le reduire à n' avoir nulle autorité, & le soumettre à leurs voisins, pourvû que, sur ce prétexte, il ne demeure si puissament armé, que ladite Dame aît sujet de craindre qu'il ne cherche que l'opportunité d'entreprendre sur elle.

Elle se doit accommoder d'autant plus, que les Etats seront comme Garands de ce qui lui sera promis. Ses Ministres y donnent les mains; cela semble aussi bien juste, & bien fortement établi. Le changement de la conduite du Comte de Nassau envers les Ministres de Madame la Landgrave, a pû justement vous faire craindre, qu'il soit affecté pour donner chaleur à un accommodement particulier, dont elle pourroit être recherchée. Mais sa fermeté à demeurer liée à la cause commune, sa grande prudence & sa generosité sont des raisons, qui levent toutes sortes d'apprehensions; & d'autant plus que ledit de Nassau satisfait à ce qu'il doit, & que vous l'avez condamné, quand il à refusé leur communication. Il sera pourtant de vos prudences de veiller à ce qui se passe, & par vos conseils de la fortifier de tems en tems, dans les bonnes resolutions qu'elle a embrassées, & pour lui faire voir combien leurs Majestés sont satisfaites de sa conduite, & de la Lettre, qu'elle leur a écrite sur le sujet de vôtre circulaire. Outre la Lettre generale, que je vous envoye pour celle-ci, est jointe une seconde, ayant jugé qu'il faut souvent, & par divers complimens l'engager de plus en plus à persister dans l'Alliance, & dans la dépendance de cette Couronne; & je m'aperçois qu'elle l'affecte, & reçoit avec joye ces demonstrations d'estime & de confiance.

Avant que le Sr. de St. Romain puisse arriver auprès de vous, vous aurez eû des nouvelles d'

un

un ſecond Combat Naval livré entre les Danois & les Suedois. S'il n'eſt plus decifif que le premier, l'une & l'autre de ces Couronnes pourront ſe diſpoſer à un accommodement, jugeant également que la conquête d'un Royaume n'eſt pas l'ouvrage d'un jour, & qu'ils perdent ou éloignent au moins les momens d'aſſurer la Paix generale, dont ils ont autant de beſoin que tous les autres Princes. Que l'un d'entr'eux demande des conditions, comme s'il étoit victorieux, ſon reſſentiment & ſon courage le lui inſpirent; mais ayant donné la charge à ſon fils, & à ſes Miniſtres d'entrer en conférence avec Mr. de la Thuillerie, il ſemble déja diſpoſé à ſe ſoumettre à la Raiſon. Il reſte pourtant à craindre, qu'il s'en forme une particuliere; mais celui qui écoute dès la premiére ſemonce, qui lui eſt faite, donne lieu de beaucoup eſperer. Si la reception, qui a été faite à Monſieur de la Thuillerie ſemble déja donner quelque dégoût de ſa conduite, cela a été puiſſamment reparé par les Eloges, qu'il a fait proférer à l'avantage, & à la gloire de leurs Majeſtés, & l'état où ſont les affaires, peut même excuſer une partie de ces manquemens. Si par un peu d'argent on diſpoſe quelqu'un de ſes Miniſtres à apuyer nos intentions, & qu'ils emportent ſur ſon naturel fier & préſomptueux, qu'il entre dans le deſir de la Paix, & qu'il ſe contente de Conditions équitables, il aura été bien employé. J'ai déja remplacé celui, que vous avez fait remettre à Hambourg, & fait commander à

Mr le Prèſident de Bailleul, de pourvoir à vos apointemens, & dès ce jour j'en ſignerai l'Ordonnance. Ainſi j'aurai ſatisfait à ce que vous aurez déſiré de moi, qui fais un même jugement que vous, que le Roi de Danemark, n'ayant point traité avec l'Empereur pour s'engager, ſans être lié à ſa défenſe, fait ſonner bien haut ſon reſſentiment, & les Conditions, ſans lesquelles on ne peut vouloir la Paix; mais de ces paroles il eſt interprete & maître. Et ſi le conſeil lui a été donné par les Senateurs de ſon Royaume, ils font paroître qu'ils veulent bien être ſecours, mais ne point dépendre d'un Traité, non plus que de la ſouveranité de l'Empire, & qu'ils ne pourroient conſentir que leurs formes fuſſent changées, & évitant ainſi de faire trouver à Osnabrug des Commiſſaires pour vuider les différents, qu'ils veulent compoſer ſur les limites des Royaumes. Sa Majeſté ayant vû par vos dernières Dépêches, que ces Meſſieurs qui doivent aller en Pologne & en Tranſilvanie, n'étoient pas encore partis, s'eſt trouvée ſurpriſe de leur retardement, les affaires dont ils ſont chargés étant de conſequence, & l'une pouvant cauſer beaucoup de mal étant omiſe, & executée à contre-tems, & pour la grace, que l'on peut prétendre de l'autre, elle ſe perd en la differant. Il a été auſſi jugé, afin que vous puiſſiez avec facilité travailler aux affaires, qu'il étoit bon que l'un & l'autre fuſſent ſoulagés de la peine de faire les Dépêches, & qu'aſſemblés vous le recommandaſſiez à un Secretaire, ſoit en

lui

lui donnant chacun vos Mémoires, de ce qu' elles devront contenir, en lui prescrivant les choses, qui doivent être écrites, & pratiquer entre vous ce qui souvent a été mis en usage, quand à diverses personnes le soin d'une Negociation de grande importance a été commise, & comme il avoit été projetté, lorsqu' avec un de vous Monsieur de Chavigny devoit être employé, & Sa Majesté se remet à vous de convenir de quelqu' un qui puisse accomplir dignement cette fonction, en resolution pourtant, que si elle aprenoit que vous eussiez peine de vous en accorder, de vous en envoyer un, lequel ayant titre de Secretaire de l' Ambassade, sera tenu d'écouter ce que vous lui ordonnerez, & tellement dépendant de vous, soit séparément ou assemblés, que revoyant la Dépêche, il demeurera en vôtre pouvoir, de la corriger, changer, & faire rediger dans les termes, qui vous sembleront les meilleurs, & les plus précis, pour donner à entendre ce que vous aurez resolu de mander. Vous savez ce qui se passe dans l'Empire; ce seroit vous importuner, que de vous faire part des nouvelles, qui vous sont écrites, non pourtant de ce qui se fait sur le Rhin & au delà, où Monsieur le Duc d'Anguin s'étant acheminé, nous attendons d'heure à autre de savoir, s'il y aura combattu l'Armée de la Ligue, ou si elle se sera retirée du Siége de Fribourg. Il court un bruit de leur défaite, & c'est un bon augure: les grandes Actions sont souvent sues de la sorte; joignez à cela que Mr. le Maréchal de

Turenne, dont la ſuffiçance vous eſt connuë, n'a jamais mis en doute qu'il déferoit les Bavarois, ſi un ſecours pareil à celui qui a paſſé, le pouvoit joindre. Nous avons ſû des Mardi au ſoir la nouvelle de la mort du Pape, avenuë le 29. du paſſé; & ayant remarqué par la plûpart de vos Dépêches, que vous avez tout ſujet de vous louër de la conduite de Mr. de Chigi, j'ai averti Mr. de St. Chaumont, qu'il prît bien garde qu'il ne fût revoqué. S'il n'arrive que la force & la violence intimide les Cardinaux, il ſemble que les Eſpagnols n'auront pas grande part à l'election, qui ſe doit faire. L'excluſion paroît en la main des Barberins, mais non pas l'incluſion; s'ils ſe portoient à l'un des autres partis, celui là deviendroit plus puiſſant. C'eſt ce qui fait craindre; n'y ayant pas lieu de s'aſſurer de la volonté de l'aîné des freres; mais s'il conſidére le traitement des Eſpagnols, & comme ils apuyent ſes Ennemis, & que par ces raiſons il ſe joignît à la France, l'on pourroit élever au Pontificat quelque grand Sujet, & c'eſt à quoi nous travaillons de toute nôtre puiſſance.

Croyez-vous bien, que depuis le commencement de cette année (je compte comme les Romains, qui la faiſoient commencer au premier de Mars) il aît paſſé dix mil hommes de pié en Catalogne, & que l'Armée, que commande Monſieur le Marechal de la Mothe, eſt bien de plus de vingt cinq mil hommes de pied ou de cheval, & qu'au 30. Juillet il n'aît encore point tenté le

ſecours

ſecours de Lerida, & que cette Place ſe ſoit ſi longuement defenduë. Si d'un côté nous avons de la crainte, de l'autre nous eſperons beaucoup; car ſi le tems donne moyen aux Ennemis de fortifier leur Camp, le même ruïne leur Armée. Que de choſes dépendent du ſecours de ces deux Places, ou de la priſe du Sas, qu'on ne met point en doute! La conſternation eſt ſi grande dans la Flandres, non ſeulement parmi les Peuples, qu' elle paſſe même parmi la Soldatesque, & les plus ſages comme les moins ſenſés en augurent la perte.

Bien que j'aye des Lettres d'Angleterre, je ne vous ſaurois mander, en quel état y ſont les affaires. Le Royaume eſt plein de confuſion, & les Partis toûjours animés. Chaqu' un publie avoir gagné la bataille. Pour moi, j'admire qu' il y aît nombre d'Armées, & ſi proches les unes des autres, qu'elles puiſſent à point nommé remettre les affaires, & leur guerre me paroît un Jeu d'Echets, ou par une piéce on en défend une autre. Je vous envoyé le double d'une Lettre du Chancellier de Suede, écrite à ſon fils. Elle eſt imprimée en Allemand, ce qui la rend ſuſpecte, & m'a été envoyée par Mr. de la Thuillerie, vous y ferez telle reflexion, que vous voudrez & jugerez qu'elle merite. Lorsque je l'ai reçuë, celleci etoit ecrite, ou du moins bien avancée. Mr. de Baugency dépêché en Catalogne, en eſt revenu, lequel nous à aporté la nouvelle de la reddition de la ville de Lerida, & que Monſieur

le Maréchal de la Mothe s'aprochoit de Taragone, en intention de l'assiéger.

Il fonde son dessein sur trois choses, la foiblesse de la Garnison, l'affection des Habitans envers la France & l'état miserable, auquel se trouve l'Armée du Roi Catolique. Ceux qui ont défendu Lerida, y ont acquis beaucoup de reputation; le siége a duré jusqu'au penultiéme du mois passé. Je suis &c. A Paris, le 13. Août, 1644.

## Num. XLIX.

**Des Comte Serviens, Frantzösischen Gesandtens zu Münster, Schreiben an den Comte de Brienne, daß der Printz von Oranien die Heßisch- und Ost-Frießischen Streitigkeiten an die Staaten gebracht, diese aber verlangten, daß der Graf Eberstein eine gewisse Schantze, ihren Garnisonen in Ost-Frießland zu nahe gelegen demoliren solte, welches man auch diesem General als billig vorstellig gemacht, übrigens die Difference bald gehoben seyn, und Hessen im Besitz der Contributionen verbleiben würde; nur schiene noch etwas hinter der Conduite der Staaten zu stecken, wordurch der gemeinen Sache Schaden zugezogen würde; daß die Holländer wegen des Ceremoniels in keine Tractaten sich einlassen, sondern an die Königin sich wenden wolten, und ziemlich drohten, im Fall ihnen nicht gewillfahret würde, von Frantzösischer Alliance abzutreten; daß die Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück denen Kayserlichen ein Memorial überschickt, welches diese aber lieber zurücke geben als drauff antworten wollen, und wie der Comte d'Avaux sich auf keine Art zu Beylegung der habenden Streitigkeiten bey der Ambassade bequemen wolle. d. d. Münster, den 13. Aug. 1644.**

Mon-

Monsieur,

NOus ne doutons point, que Mrs. d'Estrades & Brasset, vous rendans compte des mêmes choses, dont ils nous donnent avis, ne vous ayent informé de dout ce qui s'est passé en l'Affaire d'Oostfrise, ainsi que nous l'avons été par leurs Lettres. Nous n'avons pas laissé de vous faire savoir bien exactement par toutes les nôtres precedentes, ce que nous y avons fait de nôtre côté, & d'ajouter aux informations, qu'ils vous en ont données, ce qui a été de nôtre fait, dont ils n'avoient pas eû connoissance.

Vous avez déja sû l'envoi de Mr. de Montigny, vers Monsieur le Prince d'Orange, & ce que son voyage a obtenu de lui assés heureusement, qui est en somme, qu'il a donné avis à Mrs. les Etats.

Monsieur le Comte d'Eberstein voudroit bien n'être pas obligé de démolir la nouvelle Fortification, qu'il a fait faire à Germinghen; mais le lieu où il a fait travailler, étant situé entre deux Places, où Mrs. les Etats tiennent Garnison, qui sont Embden & Grootz, ils sont si jaloux de tous les établissements, qu'on voudroit faire de ce côté là, & principalement de ceux, qui voudroient troubler le Commerce des Rivieres; qu'assurément ils se porteroient plûtôt à quelques hostilités contre les Troupes de Madame la Landgrave, que de souffrir qu'Elle s'établisse & se fortifie au milieu de leurs Places. L'on aura assés

fait

fait pour Elle, si l' on peut obtenir, que toutes choses soient remises au premier état, sans qu' il faille prétendre de profiter de l' entreprise, qui avoit été faite contre Elle. Nous donnerons cet avis à Mr. de Rorté, afin que dans l' accommodement il dissuade Mr. le Comte d' Eberstein de sa prétension, & qu' il fasse voir aux Députés de Mrs. les Etats, que nous n' avons pas voulu appuyer au nom du Roi une nouveauté, qui leur eût pû déplaire, pourvû que leur parole & leur autorité assurent Madame la Landgrave, qu' à l' avenir Elle ne recevra plus de semblables troubles, ni du Comte d' Oostfrise, ni d' aucun autre, au moins jusques à la conclusion de la Paix.

Nous envoyerons nos avis de cette sorte à Mr. de Rorté, afin qu' il en ménage l' execution, & que même il léve les ombrages, qu' on auroit pu prendre, qu' il y aît eû intention secrete, de diminuer le credit de Mrs. les Etats dans ce Païs-là; ni d'y établir aucune autre puissance, que la leur, si ce n' est pendant la Guerre, où ils doivent être bien aises, que l' Oostfrise, pour l' exempter des contributions, qu' il faudroit qu' elle payât à l' Empereur, aussi bien que les autres Provinces de l' Empire, soit obligée de les payer à une Princesse, qui lui fait une Guerre, dont Mrs. les Etats tirent avantage. Si la proposition, qui a été faite par Monsieur le Prince d' Orange, pour l' accommodement de l' affaire, s' execute sincerement, pour peu qu' on y ajoute d' un côté ou d' autre, pour la satisfaction ou sureté de ceux qui y ont intérêt;

nous

nous ne voyons rien qui empêche, qu'on ne s'en doive contenter; car ledit Comte desarmant à une ou plusieurs fois, & Madame la Landgrave conservant ses quartiers ou contributions en ce Païs-là, on n'a pas lieu par nôtre avis de prétendre davantage.

Pour en parler ouvertement, nous n'avons pas tant d'intérêt aux Conditions, comme nous en avons, que l'Affaire s'accommode promptement, tant pour éviter les fâcheuses suites, qui pourroient accompagner un plus grand engagement, & les divers Intérêts qui s'y pourroient mêler, que pour mettre plûtôt en liberté les Troupes de Madame la Landgrave, & leur donner moyen d'agir ailleurs plus utilement; car on dit que ce qui reste dans la Franconie des Troupes de Hatsfeld, doit aller renforcer les Bavarois auprès de Brissac, & tomber sur les bras de l'armée du Roi; ce qui n'arriveroit pas, si les Troupes de Madame la Landgrave, que ce malheureux différend d'Oostfrise retient dans l'extrêmité d'Allemagne, eussent pû donner la moindre jalousie, ou dans la Franconie, ou dans l'Evêché de Cologne. Cependant Mrs. les Etats, qui seroient bien marris, qu'une Affaire arrivée si proche d'eux, & au milieu de leurs Garnisons, s'accommodât par une autre entremise que la leur, ne se hâtent pas plus de s'en entremettre, que si ce differend ne faisoit préjudice, ni à la France, ni au Public. Ce qui nous donne quelques apréhensions, est que ces Mrs. au commencement témoignoient ouvertement

ment de n'aprouver pas cette nouveauté, pendant que Monſieur le Prince d'Orange en parloit avec froideur, & faiſoit ſemblant de n'en avoir connoiſſance, & qu'aujourd'hui que ledit Prince propoſe lui-même des expedients d'accommodement, & qu'il témoigne déſirer qu'il reuſſiſſe, ils n'y prennent point, de Reſolution & font les mauvais, en menaçant de faire courir ſus à Mr. le Comte d'Eberſtein, par les Garniſons voiſines, s'il ne fait ceſſer la Fortification, qu'il a commencée ſur la Riviere d'Huis.

Ces changemens & cette diverſité de procédé entre des perſonnes, qui ont accoûtumé d'agir de concert, nous font craindre, qui' il n'y aît la dedans quelque deſſein caché, qu'on n'oſe decouvrir, & qui ne laiſſe pas d'embrouiller toute l'affaire. Nous avons intérêt pour le ſervice du Roi de ne pénétrer pas ſi avant, & de ne voir, que ce, qui paroît; afin, que nous demeurions en liberté d'apuyer le parti plus avantageux au Public, ſans en être détournez par des conſiderations particulieres. Le principal but de la France doit être, que l'affaire s'accommode, & le Roi, comme il a été dit, n'a pas tant d'intérêt aux conditions, comme que l'accord ſe faſſe promptement.

C'eſt auſſi à quoi nous viſons, & à quoi nous employons tous nos ſoins, & voyants par une Lettre de Mr. Braſſet, que le Roi, pour faciliter cet accommodement, ne refuſera pas de prendre à ſon ſervice les Troupes du Comte d'

Ooſt-

Oostfrise, nous donnerons pouvoir audit Sr. de Rorté de la faire, s' il le juge necessaire, encore que nous n' en ayons rien apris par vos Lettres.

Vous verrez, Monsieur, par celle du dit Sr. Brasset, dont nous vous envoyons la copie, que Mrs les Etats ne sont pas de l' avis de Mr. l' Ambassadeur de Venise, touchant la contestation du rang de leurs Ambassadeurs, & qu' au lieu de s' imaginer, comme fait ledit Ambassadeur, sans aucun fondement, que nous lui ayons ofert pour Munster le traitement, qu' ils pretendent, ils croyent, que les principales difficultés viennent de nous, & ont pris la resolution de s' en adresser à la Reine, par leur Ambassadeur ordinaire qu' ils renvoyent.

Nous avons chargé ledit Sr. de Montigny de sonder auprès de Monsieur le Prince d' Orange, & de Mrs. les Etats à la Haye, si le favorable traitement, qu' on est resolu de leur faire en Danemark, les rendroit point opiniâtres dans la prétension, qu' ils ont sur cette Assemblée, en leur faisant entendre & comprendre les raisons, qui ne permettent pas au Roi, ni à la Reine Regente, de leur accorder ce qu' ils demandent pendant sa Minorité. Mais ledit Sr. de Montigny a trouvé tant de dureté de part & d'autre, & si peu de disposition d' écouter aucune chose raisonnable, que, par l' avis de Mrs. d' Estrades & Brasset, il a trouvé plus à propos de n' enfoncer pas la matiere, tant pour ne leur faire pas croire, qu' on ait si grand besoin en cette rencontre de les recher-

cherchER, que pour leur donner le tems de voir l' effet des sollicitations, qu' ils veulent faire à la Cour,en quoi ils ont mis toutes leurs esperances.

Ce qui est de fâcheux, est, comme vous verrez par le discours d' un particulier, contenu en la Lettre du Sr. Brasset du 5. Août, que nous jugeons par son stile devoir être le Greffier de Musch, qu' ils parlent de cette Affaire, comme s' ils étoient nos superieurs, & qu' on fût obligé en France de suivre tout ce, qu' il leur plaira. Ils y ajoûtent des menaces & des propositions violentes, qui tendent à faire leurs affaires sans nous, pour voir, si l' aprehension que nous en prendrons, portera aveuglément à faire ce, qu' ils désirent.

Mais il y a apparence, qu' ils deviendront plus sages, lorsqu' on leur répondra avec fermeté, & sans témoigner d' appréhension de leurs menaces, ni de leur separation, dont certainement l' effet seroit plus préjudiciable à leur Etat, qu' à la France. Il semble qu' il importe de les détromper pour une fois de cette méthode d' agir, dont ils ne manqueront pas de se servir en toutes rencontres, comme ils ont fait plusieurs fois, lorsque nous étions à la Haye. Si elle leur avoit réussi en une affaire d' honneur si chatouilleuse, que celle, qui se présente, ils croiroient avoir toûjours un moyen assuré d' obtenir toutes les nouveautés, qu' ils auroient dans l' Esprit, en nous disant, qu' ils s' accommoderont avec les Espagnols sans nous, si on ne le leur accorde. La France a re-

sisté

ſiſté autrefois à de plus puiſſans Ennemis, que ceux qu' Elle a aujourd' hui ſur les bras, avant que leur République eût pris naiſſance. Mais ils n' ont pas encore éprouvé la confuſion, qui ſe jetteroit parmi eux, & la foibleſſe où ils ſeroient reduits, ſi l' appui de la France leur avoit manqué, & ſi cette grandeur, en laquelle ils ſont aujourd' hui parvenus, qui les rend ſi orgueilleux, avoit perdu ſon principal fondement.

Il eſt presque inſuportable, que des gens, qui ſont redevables à la France de tout l'honneur & de toute la puiſſance, qu' ils poſſedent, deviennent ſi libres, que de lui mettre le marché à la main, & veuillent faire achéter ſi cherement une union, qui leur eſt plus néceſſaire qu' à nous, & ſans laquelle ils ne ſauroient ſubſiſter. Il n' eſt pas juſte, qu' ils ſoient plus adroits, que nous à ſe prévaloir de la néceſſité, que nous avons les uns des autres, ni qu' ils s' accoutument à nous menacer legerement de rompre le Traité d' Alliance, ſi on ne ſe relâche de l'autorité du Roi pour les contenter. Peut-être que, quand on leur témoignera de s' offenſer de ce procédé, ils seront contraints d' enprendre, & à préſent, & à l' avenir, un plus raiſonnable & plus reſpectueux. Vous remarquerez, s' il vous plait, Monſieur, que ce n' eſt pas nôtre faute, ſi vous n' êtes délivré de l' importunité, que nous n' avons rien omis pour l' attirer toute ſur nous, jusques à ce, que nous avons reconnu, qu' en paſſant plus outre, au lieu d' avancer le ſervice du Roi, nous lui ferions préjudice.

Nous sommes bien aises, que les discours de Mr. l' Ambassadeur de Venise, qui est près de vous, ayent confirmé ce que nous avons écrit des sentimens de nos Mediateurs. Encore qu' ils ne fassent que la justice, en se déclarant pour nous; c' est toûjours beaucoup, qu' ils soient satisfaits de nôtre conduite, étant ce, que l' on nous a chargé par nos Instructions de menager plus soigneusement.

Ayant joint à nôtre précedente Dépêche la Copie de la Lettre, que Mr. Salvius nous a écrite, pour avoir le payement du Subside, nous croyons à présent vous devoir envoyer la Copie de la Réponse, que nous y avons faite. Nous avons estimé à propos de le faire convenir de tout ce, qui fut resolu entre nous, lorsqu'il fut en cette Ville; afin que, si la necessité présente nous force aujourd' hui de nous relâcher de deux des conditions, qui furent convenuës, nous ayons droit d' en reparler ci-après, lorsque la conjoncture en sera plus favorable; mais nous eussions appréhendé de trop presser, & que nos instances eussent fait un mauvais effet, si au tems, que l' armée Suedoise s' assemble pour aller combattre celle de l' Empereur, qui s' est avancée dans le Holstein, nous eussions refusé de lui donner de l' argent, sous prétexte, qu' elle n'est pas rentrée dans l' Allemagne, comme l' on nous avoit promis, ou que nous eussions exigé de nouveau, qu' il eût été plûtôt employé aux Garnisons de la Pomeranie, qu' au payement des Troupes, qui sont en Campagne, pour faire tête à l'

Enne-

Ennemi. Au pis aller, il ne s' agit, que du premier payement, & si la Reine n' aprouvoit pas, que nous y eussions apporté cette facilité, il sera fort aisé d' y remedier au 2. terme.

Vous trouverez aussi dans ce pacquet une Lettre, que les Ambassadeurs de Suede ont écrite aux Commissaires Imperiaux, qui sont à Osnabrug, pour exciter leur diligence, en leur representant le retardement de la Negociation. Nous avons su que la Lettre ayant été renduë par un des Syndics de la Ville, a été renvoyée par lesdits Commissaires, qui ont mieux aimé en user de la sorte, que de s' engager à y faire réponse.

Nous louons Dieu de la protection, qu' il lui plait de départir à l' heureux Gouvernement, dont la découverte de la conspiration de Sedan n' est pas une petite preuve. S' il vous plait d' avoir la bonté de nous envoyer les Lettres, que vous aurez agréable d' écrire au Baron de Ruffemberg, nous tâcherons de lui donner adresse, en nous servant de celle, que lui-même nous a donnée.

Je croyois, que cette Lettre seroit écrite en commun, ayant fait prier Mr. d' Avaux, par Mr. de Bregy, de faire une suspension de nos querelles, pendant que j' irois chés lui, pour traiter les Affaires du Roi. Il n' en a pas voulu donner parole, ce qui a empêché nôtre communication. Il a crû, que je devois être assuré de sa prudence, sans exiger aucune déclaration; mais si j'ai été si mal traité de lui dans une Réponse, qu' il m' a

faite, ſans lui avoir donné ſujet de s' emporter ſi avant; après avoir été contraint de lui repartir un peu fortement, pour la défenſe de mon honneur, & de la verité, je ne dois pas prendre confiance en ſa moderation, puisqu' il a refuſé de promettre, que nous ne parlerions dans la Conférence, que des Affaires du Roi, & que nous laiſſerions nos querelles pour un autre tems. J' ai crû, que le ſervice du Roi recevroit moins de préjudice, que nous perdiſſions un jour de Conférence, que s' il s' y fût paſſé quelque choſe entre nous, qui eût faît plus d' éclat. Je vous puis aſſurer devant Dieu, que j' ai beaucoup de regret de nôtre meſintelligence, en laquelle je n' ai jamais fait, que repouſſer les injures. Si Mr. d' Avaux peut faire une juſte plainte de moi, ou montrer que j' aye manqué à tout ce, que doit faire un Ambaſſadeur, qui tient la ſeconde place, je me ſoumets non ſeulement à la cenſure; mais à être châtié; & je n' euſſe jamais crû, que lui ayant écrit une Lettre fort honnête & fort reſpectueuſe, pour lui propoſer quelques expediens, pour l' avancement des Affaires du Roi, ſans que j' aye aucun intérêt particulier, ni avantage, il eût voulu, après avoir demeuré un mois ſans m' en parler, faire débiter par tout Paris une Réponſe injurieuſe, avant que de me l' avoir faite en cette Ville. J' ai chargé mon frere l' Abbé, de vous préſenter ma Replique; je n' oſe prétendre, que vous preniez la peine de la lire toute. Il faudroit avoir plus de loiſir, qu' il n' en reſte a

un

un Ministre, chargé des principales Affaires de l' Etat; mais je vous demande par grace de regarder aux erdroits, où la Lettre de Mr. d' Avaux vous aura pû laisser a quelque doute, vous y trouverez ma justification, que je suis assuré, qui vous satisfera. Quand l' amitié dont il vous a plû m' honorer, en la qualité que j' ai autrefois possedée, ne me donneroit pas lieu d' esperer vôtre protection, je pourrois me la promettre de vôtre justice, & de vôtre generosité, qui ne vous permettront jamais, quelques Puissances qui m' attaquent, de consentir à l' oppression d' un homme de bien.

Je ne suis pas de Paris, & n' ai pas un frere President de la Cour, mais je suis autant qu' homme du monde &c. A Munster, du 13. Août, 1644.

---

Num. L.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an** die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß, weil die Ost-Friesische Streitigkeit beygelegt, die Hessen anzutreiben wären, etwas an der Mosel zu unternehmen; daß der Hertzog von Lothringen wieder von Frantzösischer Seite abgetreten, Pohlen den Ragotzi mit Kriege bedrohet, woferne er nicht mit dem Kayser Friede machen würde, und daher die Mediation übernommen, daß aber der Pohlnische Gesandte versprochen, seinen Principal von dieser Interposition abzumahnen; wie der Kayser vorhabens, einen von seinen Printzen zum Könige in Ungarn crönen zu lassen, der König in Pohlen aber zu einer Frantzösischen Heyrath inclinire. d. d. Paris, den 15. Aug. 1644.

Messieurs,

VOs Lettres du 30. du passé, etant quasi toutes en réponse de celle, que je vous avois écrite, je n' ai pas occasion de vous faire un long Discours. Quand on envoya de l' argent pour le Prince de Transilvanie à Venise, il fut resolu au Conseil, que Monsieur de Brienne écriroit à Mr. des Hameaux de ne le point délivrer, que sur ce, que vous lui en manderiez. Je m' assure, qu' il ne l' aura pas oublié ; mais j' aurois été bien aise d' apprendre le départ de ceux, que vous voulez dépêcher en Pologne, & vers le Prince de Transilvanie. Il auroit bien été mal à propos, que le dernier particulierement fût arrivé avant la Conference de Tirna. Cependant il faudra, avant que Mr. des Hameaux delivre rien, que l' on aît ajusté avec ledit Prince tout ce, qui est nécessaire, pour ne donner pas nôtre argent inutilement.

Maintenant que, sur ce, qu' on nous mande d' Hollande, je tiens l' affaire d' Oostfrise accommodée, il sera bien à propos, que vous sollicitiez de vôtre côté Madame la Landgrave, pour faire agir comme du nôtre. J' en ai parlé fortement à ceux, qui sont ici de sa part. On lui a donné cette année des assistances extraordinaires, celle, que vous savez, dans l' apprehension qu' on avoit, que les forces des Ennemis n' allassent fondre sur ses Etats, & il est bien raisonnable, que nous en tirions quelque fruit, à présent que leur eloignement lui en fournit toute facilité. Elle a ses

coudées

coudées libres pour entreprendre dans la Franconie ou vers la Mozelle.

Les avois, que vous aviez, que Mr. de Lorraine avoit joint les Ennemis, ne ſont pas faux. Il eſt malaiſé de juger, ſi nous devons être bien aiſes de cette nouvelle infidelité, ou ſi nous avons ſujet de nous en affliger. Il eſt certain, que dans la conjoncture préſente nous en pourions tirer des avantages aſſés conſiderables; mais puis qu' il n' excuſe pas ſon changement ſur ce, qu' on lui aît fait quelque tort, & qu' il ne procede, que de la legereté, il ſemble qu' il vaut mieux, qu' il ſoit arrivé tôt, que, ſi prenant confiance en lui, avec le tems il eût aporté de grands prejudices. Nous ne lui donnons rien préſentement, & nous lui ôtions La Mothe, que l' on eût fait auſſi-tôt raſer; mais il ſemble, que cela ſoit bien contrepeſé par la poſſeſſion ou nous demeurons de tous ſes Etats. Nous avons cependant tiré du profit de cette Negociation, ayant toujours tenu ſes Troupes inutiles, & ayant empêché ſa declaration pour nos Ennemis, jusques au tems, qu' il a ſemblé n' avoir manqué de parole & de foi, que pour recevoir l' affront de voir perdre Gravelines en ſa preſence, & ſelon les apparences le Sas de Gand. Tout ce, qu' on peut conclure de là de plus certain, c' eſt que Dieu ne veut pas encore le repos de ce Prince ni ſes avantages.

J' ai vû le Sieur Roncalli ſur ce, que vous me mandez pour la Médiation du Roi de Pologne à Tirna, pour l' accommodement avec l' Empereur,

& le Ragotzy, de ce, que les effets ne correspondent pas à ce, qu' il avoit si souvent représenté des sentimens de son Maitre, pour abuser l' Autorité Imperiale. La reponse, que j' en ai euë, a été, que le Roi & le Royaume de Pologne avoient même intimé la guerre à Ragotzy, au cas qu' il ne s' accommodât pas avec l' Empereur; que ledit Ragotzy étoit entré à main armée dans le Comté de Siepez, qui est au Roi de Pologne, & avoit saccagé plusieurs Villes; qu' il projettoit présentement de faire irruption dans le Royaume avec une Armée de soixante mille Tartares, qui par les dernieres nouvelles étoient prêts à y entrer; que la Guerre contre l' Empereur étoit extremèment prejudiciable à la Pologne, parce qu' elle lui ôtoit le commerce de Hongrie. La conclusion a été néanmoins, qu' il en écriroit de bonne encre, & qu' il esperoit, si les Lettres arrivoient à tems, de faire voir en cette rencontre le cas, que son Maître fait des prieres de la Reine. Vous pourrez de vôtre côté faire le même office par le Sieur de Bregy.

Le Resident m' a fait dire, que les Lettres particuliéres de Pologne portoient, que l' Empereur offroit audit Roi de faire couronner Roi de Hongrie un de ses Enfans. Ce sont des amusemens ordinaires de la Maison d' Autriche.

Il ajoute, que le Grand Chancelier lui mandoit, que si le mariage de Suede ne pouvoit réussir, il avoit plus d' inclination de se marier en France, qu' en tout autre endroit, quoique les Floren-

Florentins n' ômissent rien par l' entremise des Espagnols, pour la Princesse Anne.

J' ai reçu la Lettre, que vous m' avez écrite, touchant quelque secours d' argent à la fin de l' année. Quoique nous soyons trés-mal en fonds, je ne laisserai pas d' en parler au premier jour, & de voir ce, qui se pourra faire. Cependant je vous prie de me croire &c. A Paris, ce 15. Août, 1644.

---

## Num. LI.

**Des Comte de Brienne Schreiben an** eben dieselben, wie Freyburg an die Bayerischen übergangen, der Marschall von Turenne aber solches bald wieder wegnehmen würde, da er die Bayerische Armée bereits auf das Haupt geschlagen, und daß die Landgräfin von Hessen zu encouragiren, etwas wichtiges zu unternehmen. d. d. Paris, den 16. Aug. 1644.

Messieurs,

QUelques affaires, qui ont retenu Mr. de St. Romain, & qui l' ont empêché de partir Dimanche dernier, comme il m' avoit assuré, qu' il feroit, sauvent au Roi la dépense d' un Courrier, qu' il vous eût dépêché pour vous faire part des nouvelles, que Sa Majesté a euës cette nuit. Déja un bruit confus, & sur lequel on ne s' étoit pas voulu appuyer, avoit apris que, bien que la Ville de Fribourg en Brisgow eût été renduë dès le 18 du passé, Monsr. le Duc d' Anguien n' avoit pas discontinué sa marche; qu' ayant passé le

Rhin, il s' étoit aproché de l' Armée ennemie, & qu' ayant joint à la sienne celle, que commande Mr. le Maréchal de Turenne, il auroit attaqué celle-la, forcé dès le premier jour, qui étoit le troisiéme, trois Forts, & entré dans leur Camp. C' étoit l' Ordinarie de Mets, arrivé le 13. qui avoit publié cette Nouvelle; & comme le Courrier, qu' on ne doutoit point avoir été dépêché par Mr. le Duc d' Anguien, tardoit à venir, cela mettoit en peine plûtôt de sa Personne, qu' en doute de l' Action trop circonstanciée par diverses Lettres de Strasbourg & de Brisac, pour ne la tenir pas assurée. Enfin Mr de Tourville étant arrivé, qui nous a confirmé la bonne nouvelle, & fait entendre, comme le Combat s' étoit passé. Qui a vû un Camp fortifié de la nature & de l' art, défendu par une Armée victorieuse, & pleine de gloire de quelques Actions, qui lui avoient succedé, composée de vieux Corps, & commandée par des Chefs de grande réputation, se persuadera aisément que, pour l' attaquer dans ces avantages, il faut beaucoup commettre au sort, & que toutes les connoissances, que l' on a pû faire, & qui donnent quelque espérance de réüssir en une telle entreprise, sont toûjours si confuses, qu' elles laissent en doute ce qui succedera, & ainsi la gloire, qu' on s' y acquiert, est d' autant plus grande. Les trois Forts, dont on parloit, furent à la verité emportés, & sans que la nuit survint, qui contraignit Monsieur le Duc d' An-

d' Anguien de rapeller & remettre toutes ſes Troupes en bataille, & en un Corps, la Victorie auroit été complete par l'entiére défaite & déroute de l'Ennemi, lequel s'etant prévalu de ſon obſcurité, ſe ſeroit retiré dans une Vallée fortifiée par l'une des têtes d'un grand Fort, & defenduë de l'autre de la Ville de Fribourg, nouvellement priſe par eux. Ce n'eſt ni pour ſe défendre, ni pour ſe garantir de leur entiere défaite, qu'ils ont pris ce parti; mais ſeulement comme le ſeul, qui leur pouvoit laiſſer quelque eſperance, l'Infanterie s'enfermant dans une Place, d'en ſortir par capitulation, & à la Cavallerie, en abandonnant leurs Bagages & les Canons de l'Armée à la faveur d'une ſeconde nuit, de ſe retirer. Pour leur traverſer ce deſſein, un grand Corps de nôtre Cavallerie, commandé par le General Roze, s'eſt déja avancé, & ont cherché les moyens d'aller à eux, jusques a leur camp, qu'ils ont rendu difficile, & outre, qu'il l'étoit déja, par la ſituation du lieu, en comptant près de quatre cens toiſes d'une Forêt, dont les Arbres tombés en confuſion rendent les ſentiers également, comme les routes, très-difficiles à ſuivre. Deſormais il s'agit de plus ou de moins gagner du nôtre; car pour leur défaite, elle eſt aſſurée, & la gloire de l'entrepriſe nous eſt acquiſe. Le prix de nôtre victorie ſera au moins la priſe de Fribourg, d'avoir diſſipé l'Armée de la Ligue, & fait voir à Mr. de Baviere, que, pour voir rompu quelque Corps de François & d'Allemands,

mands, qui ſont armés pour la liberté de leur Païs, ils ſervent un grand Roi, qui ne fait la guerre, que pour la leur aſſurer, qui ne manque ni de Chefs, ni d' hommes pour repaſſer le Rhin. A cette bonne nouvelle j' en ajoûterai une ſeconde, qui traine auſſi après ſoi de grandes ſuites, qui eſt, que l' Armée de Sa Majeſté, commandée par Mr. le Maréchal de Gaſſion, ayant côtoyé celle de Flandres, s'eſt logé en une Abbaye, au delà de la Riviere, qu'ils croyent nous ſeparer de leur Païs, & qui nous donnera facilité à toutes les choſes, que nous ſerons pour entreprendre, ſéparant déja Bourbourg d'eux, & nous donnant moyen d'aller à Mardick, Dunkerque, & St. Omer.

Et d'autant que ledit Sr. de St. Romain, ſe devant embarquer à Calais, & débarquer en Hollande, pourra être mieux informé de toutes les particularités de ce qui ſe paſſera en Flandres, ſoit de nôtre côté ou de celui de Meſſieurs les Etats, je me remets à lui de vous conter ce qu'il en aura apris.

J'ajoûte qu'avant que j' euſſe commencé à écrire, vôtre Dépêche du 6. du préſent mois m' avoit été renduë, & que je remets à y faire réponſe à Samedi prochain, que j'en aurai rendu compte à Sa Majeſté, & que je l'aurai vuë.

Cependant vous preſſerez Madame la Landgrave de profiter des avantages, que Dieu nous donne, pour l'établiſſement de ſa propre Grandeur, & de ceux qui ſont dans le parti de la Cauſe

com-

commune. J'ai vû que vous esperez que l'affaire, que vous avez commise à Mr. de Montigny, succedera heureusement, & deçà nous n' omettons aucuns offices qui y puissent contribuer. Ledit Sr. vous aura sans doute rendu compte de la bonne disposition, en laquelle il a trouvé l' esprit de Mr. le Prince d'Orange, que nous avions menagé avec tous nos soins, & Mr. d'Estrades n' a pas mal employé les siens à l'y reduire, & à plusieurs autres choses, dont nous avons tout sujet de contentement. Je suis &c. A Paris le 16. Août, 1644.

P. S.

Il est arrivé un autre Courrier, qui porte la nouvelle, que Monsieur le Duc d'Anguin a chargé les Ennemis si rudement, qu'ils ont abandonné leur Canon, & leur Infanterie a été toute taillée en piéces, & que nôtre Cavallerie poursuit la victoire.

---

## Num. LII.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, daß man aus der Person des neuen Kayserl. Gevollmächtigtens würde abnehmen können, ob der Kayser Lust zum Frieden habe; wie Bayern seine Armée ruinirt, weil er eine Festung bey Brisac wegnehmen wollen; daß der Kayser auf Dänemarck übel zu sprechen; das Geld könne an die Schweden ausgezahlet werden, und ihnen sey die Freyheit zu lassen, worzu sie solches anwenden wolten; daß sie wohl gethan, die Schwedischen Gesandten von dem vorgehabten Aufbruch abzuhalten;**

die

die Ost-Friesische Streitigkeit sey beygelegt, und die Holländer wolten wegen des Ranges ihrer Gesandten am Frantzösischen Hofe tractiren lassen; daß man beschlossen, einen Residenten nach Straßburg zu schicken, der im Rheinischen Crayße das Frantzösische Interesse besorgen, und diese Stadt bewegen solte, auf der Gesandten ihr Circular-Schreiben zu antworten, nach dem Exempel des Ertz-Bischoffs von Magdeburg und anderer, derer ihre Schreiben bey Hofe angenehm gewesen; die Meynung, den König in Pohlen zum Mediatorn anzunehmen, gienge nicht auf die Schwedischen, sondern Spanisch- und Frantzösischen Prætensionen, und daß man durch den letzten Sieg über die Bayerische Armée ungemeine Avantage erhalten. d.d. Paris, den 20. Aug. 1644.

Messieurs,

J'Aurois été en grande peine de vôtre santé, si par une autre voye, que la vôtre même, j'avois apris vôtre indisposition; mais il faut qu'elle soit legére, puisqu'elle ne vous empêche pas d'écrire. Je pourrois bien commencer celle-ci, comme vous avez fait la vôtre du 6. reçuë le 16. de ce Mois, qu'il n'y a que peu ou point de choses à vous écrire, non que la Cour puisse être sans affaires; mais pour vous avoir très-amplement écrit, par Mr. de Saint Romain, lequel n'est parti que le 17. Il étoit dans mon Cabinet, quand vôtre Dépêche me fut portée; je lui en ai donné communication. Il souhaite que ce, qui a été dit, se trouve suivi d'un effet prompt, & que le choix qui sera fait d'un Collegue au Comte de Nassau, puisse être suivi, d'entamer la besoigne.

Il y en a beaucoup de décousuë; mais c'est, graces à Dieu, du côté de l'Ennemi, qui ne sauroit la recoudre, qu'en faisant la Paix. Du choix de la personne, vous ferez jugement de l'intention de l'Empereur, & de ses Ministres, &, si je ne me trompe, Baviere ne tardera pas d'en faire comparoître un à Munster. Pour vouloir s'approprier une Place proche de Brisac, il a bazardé & perdu son armée, qui se faisoit craindre & respecter dans l'Empire. De la mauvaise humeur dont l'Empereur se nourrit contre le Roi de Danemark, & qu'il laisse connoître, ce Prince ne perdra pas celle, que justement il doit avoir contre ledit Empereur. Monsieur de la Thuillerie en étant informé, sera pour en tirer avantage; mais ce seroit peu qu'il auroit à dire, si l'on n'avoit demandé des Places audit Roi. Par une telle demande, l'on fait connoître son intention, & l'on inspire des conseils de Paix à ceux, que l'on veut engager dans la Guerre.

Les Suedois, pour la continuer dans l'Allemagne, peuvent avoir besoin de nôtre argent: il est à Hambourg, & il dépend de vous de le délivrer. Si la Lettre de Mr. Salvius seule peut suffire pour vous autoriser à retenir ce qu'ils sont obligés de payer au Prince de Transilvanie; c'est à vous à le juger. Que si son Collegue ne reclame point à l'encontre, ce tacite consentement semble en equipoler un public. Mais je crois qu'il ne refusera pas le premier, & que Mr. Salvius ne s'est point tant avancé sans sa participation.

pation. Le changement ſurvenu à la face des affaires donne lieu à changer ſes reſolutions. Que l'argent ſoit delivré à l'armée, ou envoyé dans les Garniſons de Pomeranie, cela nous eſt égal: Encore devrions nous mieux aimer, qu'il fût diſtribué aux Soldats, puis que cela nous concilieroit toûjours leur affection; & comme nous ne ſommes point en droit de rien preſcrire aux Suedois, il faut leur laiſſer la liberté d'en diſpoſer, comme bon leur ſemblera, horsmis au payement des Troupes, qui demeurent dans le Holſtein, ou dans les Iles de Danemark, puisqu' ils en ſont ainſi convenus avec vous. Sur ces affaires il vous plaira vous ſouvenir de deux choſes, l'une d'avertir Monſieur de la Thuillerie de ce que vous aurez reſolu, & l'autre, vous chargeant de faire remettre à Veniſe, ou à Conſtantinople, la ſomme promiſe à Ragotzy, de retenir les fraix du change qui ſont exceſſifs.

En toutes ſortes de rencontres vous donnez de grandes preuves de vôtre grande ſuffiſance: & d'avoir ralenti le deſſein des Suedois, c'eſt une marque de vôtre prudence, & du pouvoir que vous avez ſur eux; ils auroient ſans doute eû regret d'avoir pris un conſeil precipité. Il a fallu donner aux Eſpagnols le tems, qu'ils avoient déterminé pour ſe reſoudre tout de bon à traiter, & les évenemens ayant été oppoſés à leurs deſirs, ceux du préſent ſeront plus juſtes, & la néceſſité les forcera à ce que la Raiſon ne les avoit pas pû induire.

Sur

Sur l'avis, que vous nous ouvrez de faire écrire par Monsieur de Turenne à l'Assemblée de Francfort, nôtre juste ressentiment sur la proposition offensante, qui leur a été faite, change une précedente resolution, & elle fait une bonne partie de la Dépêche, dont le Sieur de St. Romain a été chargé.

Pour l'Affaire d'Oostfrise, elle semble en assés bon terme, & par la disposition de l'intéressé & dans les sentimens, dans lesquels se trouve Mr. le Prince d'Orange; mais je ne sais pas si ce que le Comte d'Embden a avoué trop ingenuement, ne sera pas un sujet à y aporter quelque traverse. Si je soupçonne à tort, ou Messieurs les Etats, ou ledit Prince, j'en fais volontiers excuse; mais mon jugement est appuyé sur celui du Secretaire Brasset, lequel m'a écrit bien amplement sur cette affaire.

Ses Lettres m'ont aussi appris, que ce sera en cette Cour, où on resoudra la sorte, dont les Ministres Hollandois seront traités par ceux de Sa Majesté aux Cours différentes où ils se trouveront; que c'est la resolution de l'Etat, qui se charge d'en faire les poursuites, par Monsieur de Liere leur Ambassadeur. C'est une peine dont vous serez soulagez, & qui me paroit déja bien pesante; mais nous n'avons pas droit de nous en défendre; il faut qu'un chacun supporte la part, qui lui échet des Affaires. Pour soutenir avec plus de force celles de Sa Majesté aux Cercles du Rhin & de Suabe, même en celui de Franconie,

elle s'eſt reſoluë d'envoyer un Reſident de ſa part à Strasbourg, & a choiſi pour cet Emploi le Sieur Stella, dont vous avez bonne connoiſſance, ſur le raport qui lui a été fait de ſa ſuffiſance, & des habitudes qu'il a de longue main, tant avec ceux de cette Republique, que divers Princes de l' Empire.

Son premier ſoin ſera de diſpoſer le Senat à faire reponſe à vôtre Lettre, & les en preſſera par l'exemple de ceux de Lubec, & de Hambourg, & de l'un des fils de l'Electeur de Saxe, Adminiſtrateur de Magdebourg. Si celui-là l'a oſé, pluſieurs autres le doivent entreprendre. Sa Lettre & celle desdites deux Villes de Lubec & de Hambourg ont ſatisfait Sa Majeſté.

Je dirois qu'elle n'a pas imaginé que les Suedois demandaſſent le Roi de Pologne, pour Médiateur du different avec l'Empereur, ſachant très-bien les jalouſies, & les ſujets de haine, qui paſſent entre eux; mais elle a pris le conſentement, qu'ils apporteroient au Traité, qui peut être à Munſter, entre Sa Majeſté, & leurs Majeſtés Imperiales & d'Eſpagne, & les Princes Catholiques qui leur ſont adherans, pour une bonne diſpoſition, qu'ils avoient à la Paix. Si ma Lettre outrepaſſe cette penſée, j'aurois autant de tort que vous confeſſeriez en avoir, ſi la vôtre m'y avoit pû jetter.

Nous recevons d'heure à autre des avis, qui nous aprenent, que la défaite de l'armée de Baviere eſt bien plus grande, qu'on ne vous avoit mandé;

mandé; Leur Cavallerie en fuyant s'est engagée dans un lieu, duquel ils ne sauroient sortir. Ce n'est pas de l'Armée, mais de Mets que nous avons ces nouvelles. Que ne doit-on pas atendre des Chefs qui la commandent, qui sont en état de songer à de grands desseins, jusques aux plus grands, qui se puissent executer sur les bords, ou au voisinage du Rhin? Enfin tout le Païs au de-là du Bord du Danube est entierement à nôtre discretion.

Pour soutenir & donner chaleur aux affaires de Catalogne, nous y faisons passer trois mil hommes de pied, que le Pape, avant de mourir, avoit licentiés, & dans le Languedoc, nous y avons levé quarante Enseignes d'Infanterie, que nous avons fait aprocher de Perpignan. Nous songeons en attaquant à mettre tous les principaux Ports en sureté; celle de la France est en la bonne conduite du Gouvernement, il prospere à vuë, & la Reine a des connoissances & des lumieres des grandes affaires, dont tous ses Serviteurs demeurent surpris.

Depuis ma Dépêche signée, Monsieur le Chevalier de Grammont est arrivé, qui nous a aporté la confirmation de la défaite totale de l'Infanterie ennemie, & que la Cavallerie est poursuivie de la nôtre. Il assure que cette belle armée de la Ligue, qui étoit de dixhuit mil hommes, est reduite à quinze cens hommes de pied, & quatre mil chevaux, & on ne doute pas que Fribourg ne se rende à discretion. On chantera le TE DEUM

de cette belle victoire cette après-diné. A Paris, ce 20. Août, 1644.

## Num. LIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, von denen Umständen, welche den Vergleich der Ost-Frießischen Streitigkeit befördert; daß man nunmehro gerne sähe, wenn die Heßischen Völcker zur Frantzösischen Armée stiessen, Philipsburg zu belagern; daß denen Holländern insinuiret worden, Franckreich dieses Jahr zu assistiren, und wie man nicht gemeynet sey, denen Hessen weiter als bis zum Friedens-Schluß, den Besitz von Ost-Frießland zu gönnen, daher auch des Graf Ebersteins neue Schantze solte rasiret werden; daß die Schwedischen Subsidien durchaus nicht zum Dänischen Kriege anzuwenden, und wenn Torstensohn dem Ragotzy nicht sein Wort hielte, dörffte dieser einen widrigen Entschluß fassen; der Schwedischen Gesandten an die Kayserlichen abgelassenes Schreiben sey wohl gesetzt, und könte den Kayser auf Friedens-Gedancken bringen; ingleichen, daß wegen der Päbstlichen Wahl nichts gewisses zu sagen, und in Engelland die Sachen vor den König nicht zum besten stünden. d. d. Paris, den 27. Aug. 1644.**

JE ferois mal ma cour, & m'acquitterois fort mal de mon devoir, si je ne vous adressois en commun la Lettre, que je vous dois écrire, pour répondre à celle du 13. de ce mois, reçuë le 24. bien, qu'elle ne soit signée que de l'un de vous. Messieurs qui très-habiles, penétrez aisément la raison de ma conduite, & pour ne vous laisser lieu de la discuter, ou de me blâmer

mer de ce que je fais, je vous dirai que l'on veut que les differends qui ſont entre vous, & qui n'ont que trop duré, ceſſent, & que l'on eſt perſuadé, que Monſieur de Saint Romain ſera aſſés heureux pour moyenner un ſi grand bien, qu'on ne juge pas plus difficile à procurer, pour ce qui eſt ſurvenu entre vous depuis qu'il a été dépêché. Ainſi ſon entremiſe produiſant un ſi bon effet, il eſt de mon obligation d'y donner chaleur, & comme ſi la ſusdattée Lettre étoit écrite de tous deux, y faiſant réponſe, la vous adreſſer. Elle contient trois Chefs d'affaires; la plus importante concerne celle de l'Ooſtfriſe; la ſeconde ce que vous avez écrit à Mr. Salvius; la troiſiéme la reſolution, que lui & ſon Collegue ont priſe d'écrire aux Commiſſaires de l'Empereur. Je pourrois dire auſſi, qu'elle traite d'un quatriéme, qui n'eſt pas moins difficile à reſoudre que le troiſiéme & premier. Mais ſur cela m'étant ſouvent expliqué, je m'en diſpenſerai pour cette fois, & lorsque l'Ambaſſadeur de Meſſieurs les Etats ſe ſera expliqué de la prétention de ſes Miniſtres avec Sa Majeſté, je ne manquerai de vous informer de ce qui aura été reſolu, pour ne condamner leur procedé. Je ne laiſſe pas de la rejetter, & leur ingratitude ſurpaſſe de beaucoup leur préſomption; mais cela demeure dit de vous à moi. Pour revenir aux affaires & ſuivre l'ordre de vôtre Lettre, j'ai à vous dire que celle là & pluſieurs autres, que j'ai reçuës de Monſieur d'Eſtrade, & du Secretaire Braſſet, m'ont aſſez appris, que le diffe-

different d' entre Madame la Landgrave & le Comte d' Emden, n' étoit pas de ceux, qui ſoient ſi faciles d' accommoder, & l' intervention de Meſſieurs les Etats & de Monſieur le Prince d' Orange, y étant aucunement neceſſaire, augmente la difficulté. Auſſi ont ils eu honte, quand ils ont ſû que nous avions penétré leurs conſeils, & que par l' ingenue confeſſion du Comte, vous avez appris qu' ils l' avoient porté d' armer, & d' entreprendre à ſe faire craindre, s' il vouloit reduire les Heſſiens à ſe retirer de ſon Païs. Tout à point un diſcours controuvé reçu pour veritable, a ſervi de ſujet au Prince d' Orange, de remettre l' affaire à Meſſieurs les Etats, & comme ſi la France eût fait ménacer ſon Allié de le tirer du Païs, pour ne point bleſſer celui-là, lui conſeillant d'executer ce qu' on exigeroit de lui de pure force. Il n' a pas diſſimulé avec nous; nettement & franchement il s' en eſt expliqué avec Monſieur d' Eſtrade; & quand Monſieur de Montigni & le dit Secretaire Braſſet ont voulu preſſer Meſſieurs les Etats, d' aider à aſſoupir cette querelle, ils les ont trouvés très fermes à appuyer le parti du Comte. Diverſes Dépêches des dits d' Eſtrade & Braſſet m' ont donné connoiſſance de l' intention des autres. Préſentement j' écris aux premiers de détromper le dit Prince de tout ce que l' on a impoſé à Monſieur de Rorté, & de lui faire comprendre de quelle importance il a été d' aſſoupir ce different, afin que Madame la Landgrave puiſſe agir librement dans l' Empire,

où

où ses troupes sont absolument necessaires pour la défense de la cause commune, non à la verité pour s'opposer aux desseins des Ennemis, mais pour assister les armées de Sa Majesté, qui ont pris leur marche au delà du Rhin, pour entreprendre sur Philipsbourg, ou prendre les Places de deçà, comme Worms, ou autre, où l'on pourra loger l'armée, que commande Monsieur le Marêchal de Turenne; ce qui est à la liberté de Monsieur le Duc d'Enguien, & des Chefs des Armées assemblées, aux quels on s'est remis, afin qu'ils prennent, dans les divers partis qui s'offriront, celui qui est plus pour réussir. On prefereroit le premier à tous autres, parce qu'il entraîne après soi & assujetit ce qui est au deça du Rhin. Mais on ne le commande pas, de crainte que s'y rencontrant trop de difficulté, il donnât lieu à l'armée de Baviere de se rassembler, & aux Ennemis d'envoyer des troupes occuper les postes, qu'on veut prendre; mais que s'il trouvoit la Place degarnie de Garnison suffisante, ainsi qu'on nous le mande, la presser vivement; & quant à celle de Fribourg, la seule Garnison de Brisac sera pour la reprendre, des que les neiges tomberont; ce qui arrive pour l'ordinaire au mois d'Octobre: tous les chemins pour aller à eux se trouveront fermés, & il ne reste d'accés en cette Ville que du côté de Brisac; ce qui a fait resoudre de ne la point attaquer, & de songer à quelque chose de plus de consequence, afin que l'on tirât du gain de la bataille un profit proportionné à la defaite

de cette armée pompeuse & triomphante de la Ligue. Le Secretaire Brasset aura aussi des ordres pareils pour agir envers Messieurs les Etats; & tous deux n'oublieront pas de faire comprendre à ces Messieurs, que Sa Majesté, les assistant présentement & leur ayant facilité la prise du Sas, que l'ont tient assurée, ayant affoibli & occupé l'Ennemi commun par la prise de Gravelines & du poste de Waten, qu'on fortifie présentement, & qu'on a resolu de conserver pour avoir un pied dans leur Païs, & qui donne facilité à la jonction de nos armées, en cas de besoin; que Sa Majesté se promet de leur prudence & de leur gratitude, qu'ils contribueront, de tout ce qui est en leur pouvoir, les moyens qui produiront d'autres & si grands avantages à la cause commune, aux Couronnes & Princes Alliés. L'un & l'autre de ces Messieurs d'Estrades & Brasset, éviteront de reprocher aux autres les promptitudes de leur conseil, & leur feront bien comprendre que ce qu'on demande, n'est pas pour durer jusques à la Paix, & qu'on ne veut pas que Madame la Landgrave s'accroisse en l'Oostfrise, ni qu'elle en tire ce dont elle est en possession, consentant Sa Majesté & lui conseillant, qu'elle fasse raser le nouveau Fort, que le Comte d'Eberstein avoit commandé d'y construire, & délicatement ils feront entendre, soit à l'Altesse d'Orange, ou à Messieurs les Etats, que de diviser le Comte d'Oostfrise d'avec la Noblesse, & les Communes les plus puissantes de son Païs, pourroit bien un jour lui

lui causer du mal; à quoi donneroit ouverture la protection qu'ils promettent au dit Comte; & la fin de leur remontrance sera, que pour obliger la France en ce rencontre, il faut promptement embrasser ce qu'elle demande; ajoutant que, pour diminuer la trop grand puissance de leur Ennemi, elle leur fait la Guerre & employe au commandement de son Armée les personnes de plus haute dignité & de plus grand mérite, qui sont dans le Royaume.

Quant à la réponse, que vous faites à la Lettre de Monsieur Salvius, elle a été approuvée, & Sa Majesté ne se peut departir des premiers ordres, que vous avez eus, ni des conseils que vous avez suivis. Elle veut satisfaire de son côté à ce, qu' elle doit aux Suedois, & se promet aussi qu' ils accompliront de leur part ce à quoi ils sont tenus, & que le Roi de Danemark n'aura point sujet de lui reprocher, que lui faisant offrir sa Médiation, pour terminer le different, qu'il a avec celle-ci, l'opprime & l'attaque au moyen de l'argent, qu'elle recoit de la France, le quel ayant sa destination pour leur aider à faire la Guerre dans l'Empire & dans les Etats hereditaires, doit être employé sur ce sujet. Avant que je passe au troisieme point contenu en vôtre Lettre, trouvez bon que je vous dise que, si Monsieur Torstenson ne donne satisfaction au Prince de Transilvanie, il sera pour prendre des resolutions précipitées; & sans que son Resident à la Porte a été assisté de Monsieur de la Haye, & de l'in-

clination du Visir, qui s'est trouvé l'appuyer, la necessité l'auroit déja forcé à s'accommoder. Il est à craindre, que l'Ambassadeur qui y est dêpêché, par des soumissions honteuses ou par des présens, & le payement du tribut, n'y apporte du changement, & à ce mal il n'y paroît point de remede, qu'accomplir envers ce Prince la parole, qui lui a été donnée; à quoi de nôtre part nous satisferons ponctuellement, & l'argent remis à Venise y a été reçu, les Marchands étans entrez en payement avant le 30. du mois.

M'étant ainsi expliqué sur le second point de vôtre Dépêché, je passe au troisiéme, sur le quel je n'ai point à m'arrêter. La Lettre écrite par Messieurs les Plenipotentiaires Suedois est mesurée & accompagnée de beaucoup de raison; ils reprochent à l'Empereur la perte du temps, lui font comprendre partant, & à ses Ministres, qu'il ne tient point à eux, que l'ouvrage de la Paix ne s'avance, & le rendent ainsi l'auteur des maux, que la Guerre pourra causer. Il est à souhaiter que cette Lettre produise l'effet qu'on s'en est promis, & à craindre qu'elle ne soit le commencement d'une resolution éloignée de celle de leur Envoyé à Osnabrug. Mais comme d'un côté elle presse l'Empereur, & que la conscience lui reprochera diverses choses, que tant de sang Chrétien, qui se répand & répandra, crie & criera vengeance contre lui, & les armes de Sa Majesté prosperant, il pourra peut être se resoudre à songer tout de bon à faire la Paix, detrompé des fausses espe-

esperances qu'il avoit conçuës, que la discorde seroit la suite de la mort du feu Roi, & que les esprits chauds & impatiens des François, donneroient lieu à quelque mouvement dans l'Etat, ou la tranquillité est si affermie, que la France en semble le Temple. Cela paroît encore mieux depuis le retour de Monsieur le Duc d'Orleans, lequel trés satisfait de la Gloire qu'il a acquise, confesse en devoir la meilleure part aux soins, que Sa Majesté a pris de l'assister, qui s'occupe continuellement aux pensées des choses de l'avenir à faire la Paix & avoir moyen de continuer la Guerre, & comme son inclination en est éloignée, & qu'elle force la bonté de son naturel, c'est avec plus de soin qu'elle s'y applique.

De Rome nous n'avons point eu de nouvelles depuis la fermature du Conclave. Avant que Messieurs les Cardinaux y soient entrés, l'un d'entr'eux, qui est Montalto, assisté des autres Espagnols, fit une demande que les armes fussent ôtées des mains des Barberins, pendant l'Interrégne. Cela proposé en Congregation ne fut soutenu, que de lui & de trois autres, & rejetté de 36. Il a fait voir sa haine contre les Barberins & la foiblesse de son parti. Mais de conclure par là que les Barberins soient Maîtres du Conclave, ce seroit bien se hâter, le temps nous apprendra diverses choses sur ce sujet, de croire que ceux, qui sont assemblés, n'éleveront pas l'un des jeunes au Papat, ennuiez & lassez d'un Pontificat de 21. ans.

D'An-

D'Angleterre on nous écrit, que les affaires sont toûjours en confusion, & il faut que le Roi qui a consenti que Monsieur de Sabran entre dans le Parlement, & reconnoisse pour Assemblée legitime celle, qui est convoquée à Londres, soit en une grande extremité, ou s'en promette de grandes choses. Selon que la Reine sa Femme parle, il se tient en état de regagner promtement l'autorité. Je ne manquerai de vous faire part de ce, que j'en apprendrai. Je suis &c. A Paris le 27. Août, 1644.

## Num. LIV.

## Der Königin in Franckreich Schreiben

an eben dieselben, daß, wenn die nach Pohlen und Siebenbürgen destinirten Abgeordneten noch nicht abgegangen, solche unverzüglich zu expediren wären; daß der Resident Rorté den Vergleich zwischen Hessen und dem Grafen von Ost-Frießland unterschreiben, sich aber über die Holländischen Deputirten setzen solte, über deren ihren Hochmuth man sich wundern müste; wie die Frantzösischen Waffen in Niederlanden und Teutschland glücklich wären, und zu wünschen sey, daß auch Torstensohn im Hollsteinischen die Kayserlichen ruiniren möchte; dadurch würde der Friede zwischen Schweden und Dänemack befördert werden, und wäre an beyden Orten dieserhalb Vorstellung zu thun; ingleichen daß mit nächstem Tarragona und Philippsburg sich an die Frantzosen ergeben würden müssen. d. d. Paris, den 3. Septembr. 1644.

Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien.

LE dernier Ordinaire ne m'ayant pas aporté de vos Lettres, j'ai dû croire, qu'il ne s'est point

point présenté de sujet de m' écrire, ou que vôtre mesintelligence étoit tellement acruë, que non seulement vous ne vous voyiez plus, mais aviez rompu toute sorte de Commerce entre vous, mêmes par la voye d' un tiers, mais, pour eviter de vous reprocher, qu' elle cause a retardé, si non entierement ruïné, toutes mes affaires, je ne vous demanderai pas raison du retardement du departement des Sieurs de Bregy & Croissi, & sans entrer en aucune discussion du faît, je me contenterai de vous dire, que si ces deux, ou l' un d' entr' eux ne s' étoit pas encore acheminé au lieu où ils sont destinés, ou qu' un tiers n' eût été substitué à l' emploi du second, que cette Lettre reçue, vous ayez à le faire partir, donnant ce, qui est juste à l' un ou à l' autre, ou à celui, qui à la place du dernier, entreprendra le Voyage de Transilvanie. Pour être riche, il seroit très-malhonnête, qu' il fît un si long Voyage sur sa bourse, & ce n' est pas l' usage de ce Royaume, que l'on serve à ses dépens. Le voyage de Mr. de Montigny n' aura pas été entiérement inutile; s' il n' a pas trouvé jour de proposer l' une des affaires dont vous l' avez chargé, il a avancé la seconde, & selon ce, qui m' est écrit, tant par le Sieur d' Estrades, que par le Secretaire Brasset, je tiens, que le Comte d' Embden, & la Landgrave de Hesse seront pour ajuster leurs différents, celle-ci du consentement de l' autre gardant les Lieux, qu' elle occupe, & lui sera payée la contribution établie; l' autre desarmera sans reserve, ou con-

servera

ſervera ſi peu de Troupes, qu' elles ne ſeront pas capables de rien entreprendre, ni de donner la moindre jalouſie.

Le Tems Pére de la verité, a fait connoître à Monſieur le Prince d'Orange, qu'on avoit accuſé à tort le Sieur Baron de Rorté, & détrompé de l' opinion, qu' il avoit euë, a pris ſa premiere conduite, & contribue ſes ſoins pour l' accommodement de ce different. Et afin que le Traité, qui ſe fera entre les Parties ſoit plus ſolidement établi, j' envoye un Pouvoir audit Sieur de Rorté d' y intervenir, & de promettre, que je le ratifierai, lui défendant pourtant de le déclarer, qu' il n' en ſoit recherché par eux, & qu' il n' aît bien établi, que les Députés de Meſſieurs les Etats lui cederont la premiere place, qu' ils lui pourroient conteſter, pour n' être employé en Allemagne, que ſous le tître de Reſident; mais ceux-là n' en ayant d' autre, que ceux de Députés des Provinces, pourront peut-être ſe relâcher, ou ſurpris, de ce, qu' ils n' attendent pas avoir conſenti à ce que j' ai à deſirer, avant que d' y avoir formé nulle difficulté. Qui examinera par raiſon, ce qui eſt à faire, la différence d' une Republique naiſſante, & d' une Monarchie établie depuis plus de douze ſiecles, condamnera aiſément ces Meſſieurs, qui préſument tant de leur puiſſance, étant capables de pretendre ce, que pluſieurs ne conteſteroient pas, à l' encontre deſquels on n' auroit pas à dire ce, qui ſe peut a leur egard. Et d' autant que c' eſt de vous, que ledit Sieur Baron a

reçu

reçu ſon Inſtruction, & qu' ayant ſouvent conféré avec ladite Dame la Landgrave, vous ſavez ce, qu' elle deſire; il ſera trés à propos, que vous lui marquiez ce qu' elle a demandé pour elle, & ce dont il ſe doit contenter. Et bien que je lui écrive ce, que je crois qu' il doit faire, je le remets néanmoins à executer vos ordres. Ceux que j' ai donné à ceux, qui commandent mon Armée de Flandres, s' executent avec une telle viteſſe, que bien-tôt le Lieu de Watten ſera fortifié, lequel me donne de ſi grands avantages, que, par le jugement de mon Couſin le Prince d' Orange, il l' eſtime de pareille conſequence, que ſeroit la priſe de St. Omer.

En Allemagne j' entends que du côté du Rhin mes affaires y vont à ſouhait, la priſe de Philipsbourg les y établira entierement, ou celles de Villes de Spire, Wormes, & peut-être de Mayence y donneront des quartiers pour mon Armée, qu' il ſera aiſé de fortifier pendant l' hiver, & ſoit l' affection, que les Soldats Allemands ont au bon parti, ou le mauvais traitement, que ceux, qui etoient à Ditlingen reçoivent des Ennemis, pluſieurs reviennent rechercher leurs Compagnons.

Si dans le Holſtein Torſtenſon avoit un pareil ſuccès, qu' il y défîd, ou y ruinât l' Armée de Galas, ce ſeroit un grand avantage, & un trés-aſſuré, ſi l' entrepriſe du Sieur de a Thuillerie moyennoit la Paix entre les Couronnes de Suede & Danemark. Vous en êtes bien plus près que moi,

moi, & ainsi vous avez des nouvelles plus fraiches, que je ne les puis avoir, & êtes informés des mêmes, qui m'écroivent ce, qui s'y passe. Il seroit assés inutile, que je vous en entretinsse, non de vous avertir de faire réflexion sur la conduite du Roi de Danemark, puisque l'un de ses Conseillers est en l'Armée de Galas, & amis en part des résolutions qu'elle forme, dont il est bon, que le Sieur de la Thuillerie soit informé, soit pour faire aprehender aux Suedois la trop grande jonction entre l'Empereur & le Roi de Danemark, qu'à celui-ci, quand il sera auprès de lui, qu'il s'embarque trop avant, & que si d'heure il ne pourvoit à sa sureté, il s'engagera si avant, que ses Païs continueront à être le théatre de la Guerre.

Cette Lettre déja écrite, un Courrier, dépêché par mon Cousin le Maréchal de la Mothe, est arrivé, lequel assure, que le Port de Tarragone, comme le Fort, qui en dépend, ont été pris, & & que la Ville étoit en terme de l'être, quand il est parti. Cette Conquête est bien de plus grande conséquence & considération, que la perte de Lerida, & par la grandeur de la Place, & par sa situation. J'attendrai avec impatience l'arrivée d'un second Courrier, & dès, qu'il sera arrivé, & que j'aurai sû la redition de la Ville, je vous en tiendrai avertis. Je viens de recevoir tout présentement un Courrier dépêché par mon Cousin le Duc d'Anguien, lequel m'a aporté la nouvelle, qu'il a pris le Fort du Rhin, qui donnoit

la

la communication à Philipsbourg, que la Circonvallation de cette Place est achevée, & que déja la tranchée est ouverte, qu' il n' y a que six cens hommes de pied & de cheval, & qu' il espere dans peu l' avoir forcée, ou bien reduire la Garnison à capituler.

Ainsi je vois prêt à arriver ce, que je vous mandois, avant l' arrivée du Courrier. Sur ce je prie Dieu, qu' il vous aît, Messieurs les Comtes d' Avaux & de Servien, en sa sainte & digne garde. *Signé Anne, & plus bas de Lomenie.* A Paris, le 3. Septembre, 1644.

## Num. LV.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an** eben dieselben, wie man hoffen wolte, daß ihr Mißverständniß würde gehoben seyn, und sie sich dem gemeinen Wesen zum Besten würden verglichen haben, sonderlich da ietzo die Frantzösischen Waffen allenthalben so glücklich, daß die Feinde auch wider Willen sich zum Frieden bequemen müsten, und was in Spanien, Italien, Teutschland und den Niederlanden bishero vor Progressen gemacht worden. d. d. Paris, den 3. Septembr. 1644.

Messieurs,

JE ne vous saurois exprimer à quel point je m' afflige pour la continuation de la mauvaise intelligence, qui est parmi vous. Je ne laisse pas moins de me promettre, que l' arrivée de Mr. de St. Romain, les Lettres de leurs Majestés, qu' il vous porte, la priere ardente, que je vous fais par

les miennes, & les confiderations du fervice de leurs dites Majeftés, & l' Intérêt general de la Chrétienté, auront pû adoucir l' aigreur, & calmer l' émotion, qui vous travaille, & qui nous fait ici de la peine.

Pour le moins je vous conjure, par toutes ces confidérations, de vous difpofer à faire une trêve, & une fufpenfion, pour ainfi dire, de vos reffentimens, & de les donner pour quelque-tems au bien du Public, qui a befoin de vôtre bonne intelligence, quoi qu' après cela je ne vous confeille point de les reprendre; mais je vous promets, qu' on examinera les Caufes & les Principes, fi vous le défirez, & qu' on en jugera avec efprit d' équité, & fans préoccupation pour l' un, ni pour l' autre, & par conféquant avec une jufte & raifonnable fatisfaction pour ceux, qui la devront recevoir.

Cependant je vous laiffe à confidérer, dans la conftitution préfente des affaires, où il femble que par les grandes profperités, dont Dieu accompagne par tout les armes du Roi, il les veuille porter à la Paix, non obftant les refiftances de nos Ennemis, fi vous ne devez pas mettre bas toute confideration particuliere, pour vaquer, avec un efprit libre de trouble & déchargé de toute paffion, à un oeuvre dont la Divine Providence travaille vifiblement à vous rendre le fuccès facile.

Que fi les Romains fe font dépouillés de leurs plus cheres & naturelles affections, & n' ont épar-

gné

gné la vie même de leurs Enfans pour l'amour de leur Patrie, & si les Guerres étrangéres font cesser les civiles, & mettent bien ensemble ceux, qui étoient en querelle, pour agir conjointement contre le commun Ennemi; il semble que vous ne vous ferez point de tort de quitter, ou de suspendre les passions nées de vôtre intérêt particulier, pour aider avec plus de liberté toute la République Chrétienne à sortir de cette longue & pesante charge de maux, dont vous la voyez opprimée.

Quelle est la face de nos affaires, je crois, que vous ne l' ignorez point. Je ne laisserai pas néanmoins de vous dire, qu' elle ne peut être guere plus florissante. Monsieur le Prince Thomas, après avoir fait du ravage dans le Milanois, a assiegé la Place de Santia dans le Piémont, & la raison veut, qu' il s' en rendre Maître, n' y ayant point d' Armée considerable en Campagne, pour s' y opposer.

On nous mande de Catalogne, que le Mole de Tarragone est pris, & par conséquent, que rien par Mer ne peut entrer dans cette Place; ce qui est un grand indice de sa prochaine réduction. Sur quoi vous considererez, que ce Siége a été entrepris, après que l' Armée Espagnole a été débarassée de celui de Lerida, ce qui fait voir, que nous sommes puissans & Maîtres de la Campagne dans la Catalogne.

Le Poste de Houatte dont nous nous sommes emparés au dèla du Canal de Gravelines, & que

nous avons assuré pour la prise des Forts de Hennuin, & de Rebus, nous donne moyen de courir fort avant, & de tourmenter la Flandres. Le Siége du Sas de Gand par les Hollandois s' achemine heureusement, & ne peut manquer, humainement parlant, d' avoir une issuë favorable, après quoi jugez, si la disposition où nous avons avis, que sont les Flamands de pourvoir à leurs affaires, ne se doit pas augmenter, & particulierement à présent, que celles du parti Imperial déclinent manifestement en Allemagne, jusques-là, que le Duc de Baviére a été obligé de contremander les quatre Régimens de Hatsfeld, que les Espagnols avoient obtenu de l' Empereur, qui les envoyoit en Flandres.

Vous aurez pû apprendre le Siége de Philipsbourg par Mr. le Duc d' Anguien, la prise du Fort, qui étoit sur le Rhin, & sur lequel il y avoit quatre piéces de Canon, l' achevement de la Circonvallation, l' ouverture de la Tranchée & la foiblesse de la Garnison, qui n' est que de cinq à six cens hommes; d' où l' on peut tirer une raisonnable conséquence, que cette Place ne durera pas long tems contre la vigueur & la fortune d' un tel assiegeant. Vous jugez assés, quelle suite pourra avoir une telle conquête, si celle arrive, comme nous l' esperons, & je vous assure, que nous tâchons d' en tirer tous les fruits & avantages, qui s' en pourront recueillir.

Vous aurez, sans doute, avis, comme l' affaire de l' Oostfrise s' achemine â un accommodement,

que

que nous pressons, autant qu' il nous est possible, afin de dégager l' Armée Hessienne, & qu' elle aît la liberté d' agir, où il conviendra pour le bien de la Cause commune.

Vous serez aussi avertis, comme Konings-mark fait progrès dans l' Archevéché de Bremen, que le Prince Ragotzy s' avance vers la Silesie, où celui-ci le pourroit bien venir joindre, & comme Torstenson attend Galas dans ses avantages. Vous jugerez encore par cet état des choses, que le Roi de Danemark se rendra plus docile à entendre aux Propositions de Paix, qui lui sont faites, & dont avant cela même Monsieur de la Thuillerie nous a écrit, qu' il ne témoignoit pas d' aversion.

Vous voyez donc par-là, Messieurs, qu' il semble, que Dieu veuille contraindre les Ennemis à la Paix, pour laquelle ils ont eû tant de répugnance, & partant, que vous êtes obligés d' ôter de vôtre esprit tous les obstacles, qui pourroient vous rendre moins propres à la traiter & troubler le cours de vôtre Negociation.

Enfin souffrez qu' aprés toutes ces choses, je vous conjure de vous ranger à une si louable & genereuse résolution, par l' amitié, que vous m' avez promise, & par cette véritable & forte passion, avec laquelle je suis & serai toujours &c. A Paris, le 3. Septembre, 1644.

## Num. LVI.

### Der Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, wie sie ihr beyderseitiges Mißverständniß gehoben, anderweitig an die Teutschen Reichs-Stände schreiben, und dißfalls sowol, als anderer Umstände wegen, mit denen Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück conferiren, und ihnen eine Visite geben wolten; die Abfertigung des Abgeordneten nach Siebenbürgen habe sich bloß wegen der Schweden Irresolution verzogen, und daß es schiene, als wolten die Schweden die Last der Siebenbürgischen Subsidien Franckreich alleine aufweltzen; daß in der Ost-Frießischen Streitigkeit der Printz von Oranien sich über den Frantzösischen Residenten beschweret, dieser aber sich justificiret; wie die Schweden versprochen, die Subsidien nicht wider Dänemarck zu gebrauchen, und man es darbey bewenden lassen müste, ohne weiter in sie zu dringen; daß die Stadt Straßburg auf das Circular-Schreiben geantwortet; wie man nichts weiter höre, daß dem Venetianischen Gesandten ein anderer an die Seite gesetzt werden solte; der Portugisische Gesandte sich erkläret, ohne Caracter auf dem Congress zu erscheinen, und daß zu hoffen, wie die Frantzösischen Progressen den Feinden Friedens-Gedancken beybringen würden. d. d. Münster, den 3. Sept. 1644.

Monsieur,

NOus ne vous dirons rien par cette Lettre sur ce, qu'il vous a plû de nous écrire par la vôtre du 6 du mois passé, dont nous avons reçu chacun une Copie separément, parce que nos Dépêches particulieres vous aprirent, il y a huit jours, nôtre réunion, & que nous avons ponctu-

elle-

ellement ſatisfait à ce, qui nous a été ordonné. Nous avons reçu amplement, par le rapport de Mr. de St. Romain, & par les Dépêches, qu' il nous a renduës, les intentions de S. M. ſur tout ce, que nous devons faire ici. Le point le plus important, eſt de ſe reſoudre, comme nous faiſons, à écrire une ſeconde fois aux Princes & Etats de l'Empire, en accompagnant les Lettres de Sa Majeſté, qu' il vous a plû nous envoyer pour eux. Lesdites Lettres ont été ſi prudemment conçues, qu' il ſeroit bien malaiſé de prendre la penſée d' y ajoûter ou diminuer quelque choſe, & les deux expedients, contenus dans vôtre plus grand Memoire, ſont ſi judicieux, quoi qu' ils ſoient différents, qu' il faudra néceſſairement concevoir nos Lettres particulieres aux termes, qu' ils nous préſcrivent. Néanmoins, avant que de nous déterminer à celle des deux voyes qu' il faudra choiſir, nous avons reſolu, comme il nous eſt ordonné par ledit Memoire, d' en conférer avec les Miniſtres de Suede, & pour cet effet l' un de nous fait état de partir dès demain, pour les aller trouver à Oſnabrug, & prendre cette occaſion de leur rendre la viſite, que l' un de leurs a ci-devant fait en ce Lieu.

Nous avons divers autres points, ſur lesquels nous tâcherons d' apprendre leurs intentions dans ce Voyage, & particulierement ſur le départ de celui, qui doit aller en Tranſilvanie, qui n' a été differé jusques-ici, qu' à cauſe, que nous n' avions pû découvrir certainement ce, que la Couronne

de Suede a résolu de faire de son côté. Vous pourrez voir par la derniere Lettre, que nous avons écrite à Mrs. Oxenstiern & Salvius, comme nous les avons pressés sur ce sujet, & néanmoins nous n' avons point encore eû leur réponse. Depuis qu' ils ont engagé la France dans l' affaire, leur conduite nous a donné quelque soupçon, qu' ils pourroient bien avoir la pensée de nous laisser le soin de toute la dépense. Ils nous avoient au commencement proposé de faire payer leur part, à la charge, que l' avance, qui en seroit faite avec les fraix de la remise, seroient déduits sur le premier payement du Subside, qui leur est dû; aussi-tôt, qu' ils ont eû nôtre consentement, ils ont changé d' avis; après cela Mr. Salvius étoit demeuré d' accord avec nous, qu' il seroit expressément porté, par la promesse, que son Collegue & lui nous donneroient, que la somme, qu' ils doivent fournir au Prince de Transilvanie, seroit prise par préference sur le premier terme du Subside. Vous verrez par les Lettres, qu' ils nous ont écrites quelque tems après en commun, comme ils ont encore changé cette résolution, & n' ont voulu s' obliger, qu' à n' employer pas l' argent de S. M. contre le Roi de Danemark. Tous ces changemens nous obligent de savoir pour une bonne fois leur intention; car encore, que la diversion du Prince de Transilvanie soit très-utile, nous ne croyons pas, que S. M. se veuille charger seule de tous les soins, & de toutes les dépenses, qu' il faudra faire

pour

pour la conserver. Peut-être n' est-ce pas aussi en effet la pensée des Ministres de Suede; mais il importe de s' en bien éclaircir, & non seulement d' y prendre une résolution ensemble; mais d' y travailler conjointement, & chacun porter sa part de cette nouvelle charge.

Nous vous supplions de croire, que nous n' avons pas perdu un moment de tems en l' Affaire de l' Oostfrise, pour en hâter l' accommodement. Nous avions eû ces jours passés quelque apprêhension, qu' il y eût du changement dans l' Esprit de Mr. le Prince d' Orange, & cela nous mettoit d' autant plus en peine, qu' il prenoit prétexte de son rèfroidissement sur un procedé plein de mépris de Mr. le Baron de Rorté envers Mr. le Comte d'Embden, dont nous savons certainement, que ledit Sr. de Rorté ne pouvoit être capable, ainsi qu'il a très-bien justifié par le propre desaveu du Comte d'Embden; mais les derniers avis de la Haye nous ont apris, que la connoissance de la verité, & les instances reïterées de la Cour ont fait réprendre audit Prince sa prémiere disposition, & qu'ensuite il a écrit de bonne ancre à Mrs. les Etats, pour presser le départ de leurs Députés. Nous les croyons à présent en chemin ou sur le lieu, & s'il est vrai, comme on nous marque, qu' ils partent bien disposés, & avec un pouvoir absolu de terminer l'affaire, sans consulter leurs Supérieurs, nous voyons cet accommodement sur le point d' être conclu, en cas qu' il n' y arrive point de nouveau changement.

Ledit Sr. Baron de Rorté s'est trouvé en peine, comme il auroit à vivre avec les Députés desdits Srs. Etats. Nous avons estimé vous devoir envoyer la Lettre, que nous lui avons écrite, afin qu'il vous plaise de voir, si dans le conseil que nous lui avons donné, nous avons été assés heureux pour rencontrer les intentions de la Reine, tant pour sa façon de vivre avec lesdits Députés, que pour les instances, que nous lui chargeons de faire à Mr. le Comte d'Eberstein.

La derniere de Mrs. les Ambassadeurs de Suede vous fera voir, qu'ils se sont enfin tous deux obligés, que l'argent de S. M. ne sera point employé contre le Roy de Danemark. Nous n'avons pas estimé les devoir presser sur les autres conditions, dont nous étions auparavant convenus avec eux, parce qu'elles ne contenoient en effet que le bien & le service de cette Couronne, pour la sûreté de laquelle la bienséance nous a contraints de nous en remettre à leur bonne foi.

La marche de Mr. Torstenson vers la haute Allemagne, qui a suivi en même tems, nous fait esperer qu'on aura sujet d'être content de leur procedé. Cependant les précautions, que nous avons aportées, dont nous ne manquons pas de donner une ample communication à Mr. de la Thuillerie, serviront beaucoup à faciliter san négociation auprès du Roi de Danemark.

Nous louons extremément le soin, qu'on a pris d'envoyer un Resident à Strasbourg, & le choix qu'on a fait du Sr. Stella, pour remplir cet-

te

te place. Il n'aura pas besoin à son arrivée de presser cette Ville de nous faire réponse, puisque nous l'avons déja recuë, & que nous estimons vous en avoir envoyé une Copie; mais il pourroit solliciter le départ de ces Députés, quand il sera tems, & faire plusieurs autres offices très-utiles pour le service du Roi.

Le soin qu'il vous a plûs de prendre de nos appointemens, est une suite de la bonne volonté, que vous nous avéz témoignée en tant d'autres occasions, de laquelle nous vous remercions bien humblement. Le fond qui a été envoyé, n'est que pour les Residens, & il n'y a rien encore pour nous. Ce n'est pas qu'il ne reste entre les mains de Monsieur Hoeufft une grande partie de la somme, qui lui a été fournie; mais ayant été destinée pour d'autres dépenses, encore qu'elle doive être distribuée par nos ordres, nous n'avons garde de l'appliquer à nôtre payement. C'est pourquoi nous vous aurons beaucoup d'Obligation du fond nouveau, que vous avez agréable de faire pour nôtre subsistance.

Quant au Secretaire d'Ambassade, que l'on a jugé, que nous devions choisir, nous essayerons ensemble, au premier jour, d'en convenir, & ne manquerons pas de vous faire savoir la résolution, que nous y aurons prise.

Nous n'entendons plus parler du dessein, qu'on a eu de dônner un Collegue à Mr. Contarini. Nous tâcherons adroitement d'apprendre ce qui en

en est, afin que, si on reparle, & qu' il veuille quelque secours, on lui en puisse donner.

L' Ambassadeur de Portugal, qui étoit à la Haye, ayant consenti de venir ici sans aucune qualité publique, & d' y demeurer en la même sorte, que fait Mr. de Castres, qui est venu avec nous, nous lui avons envoyé nôtre consentement avec un Passeport, & nous croyons qu' il n' attend plus, qu' un Convoi pour s' y rendre.

Il ne nous reste qu' à vous témoigner la joye, que nous avons des glorieux succès, qu' il plait à Dieu de donner aux armes, commandées par Mr. le Duc d' Anguien. Comme il ne pouvoit rien arriver de plus avantageux en Allemagne dans la conjoncture présente, nous esperons, que cela nous pourra faciliter les moyens d' avancer la négociation de la Paix, en faisant perdre aux Ennemis les vaines esperances, qu' ils avoient concuës de rétablir leurs affaires par les armes. Nous en prions Dieu de bon coeur. Nous sommes cependant &c. A Munster, du 3. Sempt. 1644.

---

## Num. LVII.

**Eorundem Schreiben an den Cardinal** Mazarini, wie ihr bisheriges Mißverständniß dem Königl. Befehl gemäß beygeleget sey; daß die Abfertigung eines Deputirten nach Siebenbürgen bloß auf die Gewißheit von dem Schwedischen Beytrag ankomme; ein anderweitiges Schreiben an die Teutschen Stände, mit denen Schwedischen Gesandten solte abgeredet werden, die Ost-Friesische Streitigkeit bald würde beygeleget werden, und daß

sie

sie die Land-Gräfin von Hessen antreiben wolten, dieses Jahr etwas mehreres als im vorigen zu unternehmen, ob dieselbe gleich von ihrer Generalen Willen meistens dependire. d. d. Münster, den 3. Sept. 1644.

Monseigneur,

NOus n'importunerons plus V. E. des causes de nôtre division passée. Les Lettres, que nous eûmes l'honneur de lui écrire chacun de nous separément, par le dernier Ordinaire, lui auront pû aprendre la promte obeïssance, que nous avons renduë aux Commandemens de leurs Majestés, & le respect, avec lequel nous avons executé tous les ordres, qu'il a plû à V. E. de nous envoyer sur le même sujet. Cette Lettre, que nous avons eû l'honneur de lui écrire aujourd'hui en commun, lui donnera une nouvelle preuve de nôtre réünion, dont nous promettons, que V. E. aura desormais toute satisfaction.

Nous allons travailler le plus diligemment, qu'il nous sera possible à l'execution des ordres, qui nous ont été aportés par écrit & de bouche par Mr. de St. Romain. V. E. aura deja sû le départ de Monsieur de Bregy pour la Pologne, & verra par la Lettre de Mr. de Brienne, dont nous lui envoyons une copie, que celui de Monsieur de Croissy en Transilvanie n'a été différé jusques ici, que pour n'avoir pû découvrir encore certainement la part, que Mrs. les Suedois veulent prendre dans cette Négociation. L'un de nous doit aller demain à Osnabrug, pour être assuré de

leur

leur resolution, de crainte que, si nous étions une fois embarqués sans eux en cette Affaire, ils ne fussent bien aises de nous laisser le soin de la dépense.

Nous tâcherons dans le même voyage de resoudre avec eux les Lettres, qui doivent être écrites à tous les Princes & Etats d' Allemagne, pour en accompagner celle de S. M. comme il nous a été ordonné, & ce sera par leur avis, ou pour le moins de concert avec eux, que nous suivrons l' un des deux expedients, contenus dans le memoire, qui nous a été envoyé, lesquels nous reconnoissons tous deux si également utiles, que nous avons peine de préférer l' un à l' autre.

L' Affaire d' Oostfrise nous avoit donné quelque sujet de nouvelle appréhension, pour le refus que faisoit Monsieur le Prince d' Orange de s' en mêler; mais comme la connoissance de la verité l' a desabusé de quelques plaintes, qu' on lui avoit faites de Mr. de Rorté, & qu' il a été pressé en même tems, par les instances réïterées, qui lui ont été faites de la part du Roi, il en a écrit de bonne ancre à Mrs. les Etats, & la resolution qu' ils ont enfin prise de faire partir leurs Députés, que nous croirions en chemin, ou sur le lieu, nous fait esperer une prompte conclusion de cet accommodement. Après cela, Monseigneur, nous ne manquerons pas de presser comme il faut Madame la Landgrave & ses Ministres, pour faire agir ses forces plus utilement pour le public, qu' elles n' ont fait jusques ici. Nous en avons écrit par

avance à Mr. le Comte d'Eberstein, & chargé Mr. de Rorté de lui faire comprendre le sujet, qu' on auroit de se plaindre, s' il demeuroit toute cette année aussi inutile, que la précedente, & s' il ne vouloit point profiter de la favorable conjoncture, que lui donne la victoire de Monseigneur le Duc d'Anguien. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'en faire parler fortement à M. - - - - afin qu'il en écrive par deça; tout ce qu'on lui en peut dire maintenant ne peut être que bien reçû, après les assistances extraordinaires, qui ont été donnes cette année à Madame la Landgrave, tant en argent que dans l'Affaire d'Oostfrise; ce qui nous fait croire, qu'on lui peut hardiment faire aprehender, & croire que les choses ne pourroient pas continuër de la sorte, si ses Ministres ne vouloient songer, qu' à conserver leurs quartiers. Nous la croyons pleine de bonne volonté, mais elle n' est pas toûjours absolument la Maîtresse, & ceux qui commandent ses armes, trouvent moyen de ne faire qu' une partie de ce qui lui plaît. C' est tout ce que nous aurons l' honneur de dire à V. E. par cette Lettre, après l' avoir assurée de nôtre obeïssance, & de la passion avec laquelle nous sommes, &c. A Munster, du 3. Septembre, 1644.

Num.

## Num. LVIII.

**Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, wie die Beylegung der Ost-Friesischen Streitigkeit sich bloß an das gewöhnliche Zaudern der Holländer stiesse, bald aber nach Wunsch zu Stande kommen würde; daß des General Torstensohn Zurückkunfft in Teutschland nicht zuliesse, daß man etwas mehrers von denen Schweden der Subsidien wegen prætendiren könte; wie die Schwedischen Gesandten sich wegen der Siebenbürgischen Angelegenheit und der dahin zu zahlenden Gelder mit nichts gewissen heraus lassen wollen; daß sie wegen der anderweitigen Zuschrifft an die Teutschen Reichs-Stände mit den Schwedischen Gesandten conferiret und Abrede genommen; diese auch sich disponiren lassen, daß man zu Münster zur Veränderung der Vollmachten schreiten möchte, ohne von Oßnabrück etwas zu gedencken, nur daß die Auswechselung nicht eher erfolgte, bis zu Oßnabrück ein gleiches geschähe, und daß daraus zu sehen, wie die Schwedischen Gesandten ebenfalls instruiret, so viel möglich, den Frieden zu befördern; wie die Schwedische Ambassade zu Oßnabrück einen grossen Staat führe, und daß die Kayserlichen und Dänischen übel auf einander zu sprechen, und eine Parthey der andern ein schlechtes Verhalten Schuld gäbe. d. d. Münster, den 10. Sept. 1644.**

Monsieur,

AVant que de vous faire savoir ce qui s'est passé au voyage, que l'un de nous vient de faire vers Mrs. les Ambassadeurs de Suede, nous sommes obligés de répondre à quelques points de vôtre derniere Dépêche du 24. du passé.

Nous

Nous avons crû pendant quelque tems devoir faire le même jugement, que vous faites par vôtre Lettre, de l'Affaire d'Oostfrise; mais le changement arrivé dans l'Esprit de Monsieur le Prince d'Orange, & la bonne disposition, qu'il a fait paroître en dernier lieu pour l'accommodement du Comte d'Embden avec Madame la Landgrave, nous ayant fait changer d'avis, nous avons sujet de croire, qu'ils vous obligeront d'en faire de même.

Nous ne voyons pas lieu dans les choses, qui paroissent, de faire aucun mauvais jugement du succés de cette Affaire. Il n'y a plus, que la lenteur naturelle de Mrs. les Etats, qui en retarde la conclusion; leurs Députés ont été nommés, il y a déja quelques jours, & leurs Instructions dressées. Ils seront assés autorisés pour terminer l'Affaire sur le lieu, sans consulter de nouveau leurs Superieurs, qui est ce que nous avons désiré. Nous avions crû que les dernieres Lettres de Mrs. de Montigny & Brasset nous aprendroint leur départ; mais ils nous mandent, qu'il a encore été différé tant à cause, que l'argent du voyage ne s'est pas trouvé bien prêt, que pour vouloir auparavant communiquer leur intention à Monsieur de Prince d'Orange; si bién que nous nous promettons, que leurs premieres Lettres vous aprendront leur départ, aussi bien qu'à nous, & que peu de tems après l'accord sera resolu, aux conditions que l'on désire, à savoir que le Comte d'Embden desarmera, que le Comte d'Eberstein

démolira ses Fortifications, & que Madame la Landgrave conservera ses Quartiers & ses Contributions dans l'Oostfrise, comme auparavant; au moins on nous fait entendre, que ce sont les sentimens de Mrs. les Etats, qui en cela se trouvent conformes aux intentions de la Reine.

Nous croyons, que ce que nous avons eû le bien de vous écrire par le dernier Ordinaire touchant les précautions, que nous avons exigées de Mrs. les Ambassadeurs de Suede, avant que de leur faire payer le premier terme du Subside, aura donné entiere satisfaction à leurs Majestés, & que l'on avoit principalement sujet de désirer, qu'ils n'en pussent rien employer à la Guerre de Danemark. Ils nous en ont donné une promesse expresse, que nous avons envoyée à l'avance, tandis que l'Armée Suedoise a été dans le Païs du Roi de Danemark, & que toutes les forces de cette Couronne ont été employées par mer & par terre contre lui. Afin d'être assurés, que les effets répondront aux paroles, nous avons désiré de voir la distribution, qui seroit faite de l'argent de S. M. mais à présent que le retour de Mr. Torstenson dans l'Allemagne change si avantageusement la face des Affaires publiques, & satisfait pleinement à tout ce, que nous avions souhaité, nous aurions appréhendé de n'être pas bien fondés, si nous avions demandé quelque chose davantage.

Quant à l'Affaire du Prince de Transilvanie, elle a été un des principaux sujets du voyage,

qui

qui a été fait à Osnabrug. Nous avons estimé que c'étoit moi, Servien, qui le devois faire, pour rendre à Mrs. les Suedois, le compliment, que Mr. Salvius nous étoit venu faire ici, à cause qu'il tient, dans l'Ambassade de Suede, la même place que je tiens dans celle-ci. Je n'ai pas pû tirer d'eux tout l'éclaircissement, que nous eussions souhaité, principalement sur la somme, que la Suede est obligée de faire payer audit Prince. Ils m'ont bien dit, qu'ils croyoient qu'on y avoit déja satisfait, & qu'ils ont, par les Lettres de Mr. Torstenson, qu'on a fait remettre, il y a quelque tems, à Dantzig, six mil Risdales pour cet effet.

Mais comme on les a pressés sur les autres points de leur Instruction, qui doit être donnée au Député, que S. M. y envoye, ils ont répondu, que la conduite de cette affaire avoit été principalement commise à Mr. Torstenson qui a fait le Traité, que la Reine de Suede ne l'a pas ratifié par un autre Acte formel; mais qu'elle s'est engagée à l'execution par une Lettre écrite audit Prince, dont ils nous ont donné la Copie, que nous vous envoyons; ce qui leur fait croire, qu'il ne leur reste aucune nouvelle Négociation à faire par écrit, puisque ledit Sr. Torstenson est chargé d'executer le contenu au Traité ci-devant fait; que néanmoins on en pourra savoir davantage de particularités dudit Sr. Torstenson, lequel se promet, que le Député de S. M. lui fera la faveur d'en communiquer avec lui, en passant,

 avant

avant que de se rendre en Transilvanie. Ces réponses si generales & si accompagnées d'irresolution nous mettent un peu en peine, & ne nous ouvrent pas assés intelligiblement les moyens de dresser l'Instruction de celui, qui doit faire le voyage; néanmoins nous y allons travailler, & suivrons, de plus ponctuellement qu'il nous sera possible, les ordres qui nous ont été envoyés sur ce sujet.

Le dernier Mémoire du Roi nous obligeant de communiquer aux dits Srs. Ambassadeurs, la resolution, qu'on a prise de faire une seconde Dépêche aux Princes & Etats de l'Empire; nous leur avons fait savoir l'ordre exprès, que nous avions de S. M. de leur demander leurs sentimens, dont ils se sont sentis fort obligés; & après nous avoir fait de grands remerciemens de cette confiance, lorsque la Letrre du Roi leur a été montrée, ils ont ajoûté, qu'on ne pourra pas voir sans étonnement, que S. M. au milieu de ses victoires & de ses prosperités, aît voulu demeurer dans une si grande moderation, laquelle, selon leur opinion, fera un très-bon effet.

Quant à la Lettre, qu'on nous a ordonné d'écrire pour accompagner celle du Roi; ils ont été d'avis, sans hésiter, que nous la dressions selon le dernier expedient contenu au Mémoire de S. M. Cet avis s'étant rencontré entierement conforme à celui, que nous avions déja pris entre nous, nous avons resolu de le suivre, & croyons même nous devoir servir des mêmes termes, aux quels

il est conçu par ledit Article du Mémoire, en y ajoûtant seulement ce qui est nécessaire pour la justification de nôtre conduite au fait de la Paix. Cela n'empêchera pas, que nous ne puissions faire ci-après, si l'occasion le requiert, une réponse à l'Ecrit des Commissaires Imperiaux, sous le nom d'une tierce personne, ou autrement, comme il sera jugé plus à propos.

L'ordre qui nous a été envoyé de faciliter ici en toutes choses la Négociation, afin de rejetter plus facilement sur nos Ennemis le blâme du retardement, & nous acquerir l'affection des Peuples, qui souhaitent si ardemment la Paix, a été aussi communiqué aux dits Ambassadeurs. Comme c'étoit le point sur le quel nous avions plus de besoin de leur consentement, je leur ai témoigné, en leur demandant leur avis, que c'étoit à condition de ne faire, que ce qu'ils trouveroient bon. Cette confiance les a rendus plus faciles à consentir ici avec nos Parties à la reformation des Pouvoirs, & des autres choses qui peuvent avancer la Négociation, encore même qu'on ne fasse rien à Osnabrug, sans que nous ayons sujet de craindre, que nos Alliés le puissent trouver mauvais. Ils n'y ont aporté qu'une seule limitation, qui est, qu'après que les dits Pouvoirs auront été reformés, on ne pourra point faire ici la communication de l'échange, qu'elle ne soit faite en même tems à Osnabrug, ce qui est très-raisonnable. Il semble que dans les choses generales, & principalement pour l'avancement de la Paix, les dits

Srs. Ambassadeurs ont les mêmes instructions, & les mêmes ordres que nous, c'est-à-dire qu'il ne faut rien omettre pour y parvenir, en cas qu'on la puisse faire generale, honorable & sure; mais que, sans ces conditions, il est plus avantageux de continuer la Guerre.

On nous avoit voulu faire croire, que l'appréhension de ne pouvoir pas porter si avant l'éclat de leur Ambassade, les a fait obstiner à vouloir être dans une Ville separée. Mais je les ai trouvés dans un éclat si magnifique, que la séparation semble être avantageuse pour nous, parce que nous aurions été séparés en beaucoup de choses. Ils ne font point de visite de Ceremonie, que dans un des Carosses de leur Reine; ils sont suivis de douze Halbardiers vêtus de livrées, & accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes bien faits, qui marchent à pied devant leur Carosse, avec un grand nombre de Pages & d'Estafiers, & ce qui passe tout le reste, quatre Trompettes, & des Tymbales jouênt toutes les fois, que Mr. Oxenstiern se léve, se couche & se met à table.

Leur opinion est, que les Imperiaux & les Danois se sont séparés fort mal satisfaits les uns des autres. Ceux-ci, se plaignent que Gallas est incapable, par sa lenteur & son ignorance, de jamais rien faire qui vaille; lui au contraire publie, que les Danois sont des discoureurs, qui ne disent jamais la verité; qu'on lui avoit promis, en entrant dans le Holstein, deux montres pour

son

son Armée, & qu'on ne lui a pas donné un teston; qu'il devoit trouver un Magazin fourni de toutes sortes de munitions de Guerre & de bouche, & qu'il a manqué de tout; qu'on devoit joindre à son Armée quatre mil Soldats Danois & huit mil Païsans, & que ce grand nombre s'est trouvé reduit à 3000. Soldats, & 1000. Païsans; qu'on lui avoit représenté l'Armée de Mr. Torstenson entierement ruïnée, & qu'elle a marché en Campagne beaucoup plus forte, que la sienne; qu'on s'étoit vanté d'avoir entierement dissipé la Flote Suedoise, quoi qu'elle n'aît reçû aucun domage considerable, & qu'elle tienne à présent la Mer, sans que la Danoise l'ose attaquer. A Munster, du 10. Septembre, 1644.

---

## Num. LIX.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die** Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie Philipsburg und Santia an die Frantzosen, der Saß von Gent aber an die Holländer übergangen, und Tarragona sich auch bald ergeben werde müssen; daß dadurch der Friede nicht wenig werde befördert werden; daß zu befürchten, die Schweden möchten ihr Wort gegen den Ragotzi nicht halten, und Franckreich die Last alleine lassen, daß man aber, so viel möglich, diesen Fürsten am Türckischen Hofe unterstützen wolte, ohne doch den Türcken nach Ungern zu invitiren, doch könte man geschehen lassen, daß es die Schweden thäten; wie die Ost-Friesische Streitigkeit so gut als beygeleget, und daß am besten seyn würde, allen Rang-Streit zu vermeiden, wann weder der Frantzösische Resident

noch die Holländischen Deputirten denselben Vergleich unterschrieben, d.d. Paris, den 17. Septembr. 1644.

Messieurs,

JE pliois cette Feuille pour vous écrire, quand la nouvelle de Philipsbourg nous a été apportée. Elle me semble de si grande importance, qu'elle mérite d'être à la tête de cette Dépèche. Celui qui l'a apportée a fait tant de diligence, qu'il est contraint de se reposer; si je puis retirer de lui les conditions de la Capitulation, je les joindrai à cette Lettre, & vous donnerai compte en détail de ce qui a été fait de plus mémorable en ce Siége. Celui du Sas a aussi eû une heureuse fin; dès-le 6. la Place fut rendue. Les Espagnols ont aussi capitulé dans celui de Santia, desorte qu'en Italie on se trouve en état de songer à quelque chose de plus. On deliberoit s'il falloit reprendre la Citadelle d'Ast, que les Ennemis ont surprise, ou s'embarquer à quelqu'autre dessein, & après une mure déliberation, on a pris le parti le plus avantageux, qui est de chercher à prendre des quartiers; puisque cette Place, se trouvant environnée de plusieurs de l'Etat de Savoye, ne sauroit être défenduë par les Ennemis, & qu'elle sera forcée de se rendre, ne pouvant endommager le Païs ni seulement la Ville qui la commande, & qui se trouve munie d'une bonne & forte Garnison.

Peut-être, avant que je signe cette Lettre, aurons-nous des avis de Catalogne, dont j'aurai à

vous

vous faire part, qui sera la prise de Tarragone. Ceux qui viennent du Camp de Maréchal de la Mothe conviennent en ce point avec lui, que déja on est logé aux pieds des Bastions, & que la Place ne sauroit durer plus de cinq ou six jours, & qu' il est impossible aux Ennemis de la secourir du côté de la Mer, parce que nôtre Armée navale s' est saisi du Mole, & pour n' avoir pas d' Armée navale assés considérable pour l' oser entreprendre; & de celui de terre, de venir en pleine Campagne pour donner une bataille, que la nôtre rechercheroit, & qui se trouve si forte, qu' elle ne sauroit rien craindre. Tous ces bons succès donneront ouverture au Traité general, & vous vont préparer les moyens de recueillir de la gloire. Telle est vôtre fortune; & personne ne vous l' envie; les gens de bien joignent leurs voeux à vos prieres, afin que vous la remportiez.

Il est tems de reprendre l' ordre, que je m' étois prescrit, d' accuser la reception de vôtre Dépêche du 3. de présent, & remarquer, que le 14. j' allai en ce Lieu. Le lendemain, j' en donnai compte à Sa Majesté, qui fut très-satisfaite, qu' il ne restoit point de trace de vôtre desunion, & elle me commanda de vous mander, qu' elle en avoit autant de joye, que des autres nouvelles, qu' elle avoit reçûës.

Comme il a été remis à vôtre prudence de choisir des deux expédiens, qui vous on été proposés, celui que vous jugerez le meilleur, ayant à écrire aux Princes de l' Empire, & leur envoyer

les Lettres de Sa Majesté, on attend, que vous suivrez celui, qui sera pour faire plus d' impression en leurs esprits, & qui sera pour donner plus de satisfaction à la Couronne de Suede, avec les Ministres de laquelle vous deviez en aller conférer. J' attendrai avec impatience, pour savoir ce, que vous aurez resolu, & quels auront été leurs mouvemens sur les affaires, que celui de vous, Messieurs, qui les va trouver, leur aura proposées. Il seroit à craindre que, comme ils ont changé les conditions, sous lesquelles vous leur avez fait toucher le Subside, après en être convenus avec vous, ils se fussent refrodis d' assister le Prince de Transilvanie, & qu' ils voulussent nous charger seuls de cette dépense. S' ils nous croyent de si facile convention, ils se mécomptent. Nous avons crû faire beaucoup pour eux, en vous soutenant à executer un Traité, qu' ils ont fait, & duquel ils tirent autant, & plus d' avantage que nous. C' est donc à eux à se déclarer, qui ont embarqué ce Prince sous des belles promesses, & auxquelles ils n' ont pas satisfait. Nous au contraire, & par l' envoi de l' argent, & par plusieurs offices, que nous avans fait faire à la Porte, en sa faveur, nous continuerons, si de leur côté ils font ce qu' ils doivent; l' argent sera payé à point nommé, au lieu concerté, & sous main nous travaillerons, afin qu' on ne l' empêche de continuer sa pointe, sans faire toutefois nulle démonstration, ni nulle presse, pour faire venir les Turcs en Hongrie. Si les Suedois n' en font point de

scru-

ſcrupule, nous ne les traverſerons point; mais d' en rechercher l' Empereur Ottoman, il faudroit, que nous fuſſions reduits à de grandes extrêmités. Il eſt à craindre que, pendant que l' on temporiſe tant d' envoyer vers le Prince de Tranſilvanie, il ne s' accommode avec l' Empereur, qui l' en fait rechercher, & qui lui fait faire de grandes offres, qu' il ne feigne auſſi avec celui, que Monſieur de Hameaux lui a depêché, & qu' il n' eſſaye de tirer nôtre argent. Mais j' ai prévû cet inconvenient, & en conformité de vos Lettres j' ai mandé à Mr. de Hameaux, qu' il ne fit aucun payement, qu' il n' eût de vos Lettres, accompagnées d' une de celui, que vous aurez dépêché vers ce Prince.

Pour l' Affaire d' Ooſtfriſe, je la trouve en terme de s' accommoder, les Députés de Meſſieurs les Etats étant partis, pour ſe rendre auprès du Comte, après que Monſieur le Prince d' Orange y a conſenti, & qu' il a reconnu, que l' on avoit voulu impoſer à Monſieur le Baron de Rorté. J' ai vû ce que vous lui avez mandé, & je l' exhorte de s' y conformer, bien qu' il aît un Pouvoir au grand ſeau, pour intervenir au Traité, qui ſe doit conclure entre ledit Comte & Madame la Landgrave; mais ſous des reſtrictions, appoſées à la Lettre de Sa Majeſté, qui ſont, qu' il en fût recherché des deux Partis, & que Meſſieurs les Etats le voulant ſigner y donnaſſent les mains, & qu' il tînt ſi couverte ſa Dépêche, qu' elle ne fût, ni ne le doit pas demander; mais s' ils veulent

paroî-

paroître les Mediateurs, ils ne peuvent pas refuſer, que les Miniſtres du Roi, qui ont fait les avances, n' y interviennent auſſi. Ce ſeroit un bon expedient, que les uns, ni les autres, ne ſignaſſent point; mais ſeulement les Parties intéreſſées, qu' ils fiſſent une Acte ſéparé, qui portât garantie du Traité, auquel cas, tant Mr. de Rorté, que Meſſieurs les Députés des Etats pourroient ſigner, ſans avoir à conteſter, ni démêler aucune choſe ſur les qualités.

Puisque Mr. de Contarini ne parle plus qu' on ſoit en deſſein de lui donner un Collegue, il faut en louër Dieu; mais ſi cela ſe renouvelloit, & qu' on en eût la penſée, nous ferions tous les offices convenables pour l' empêcher.

Ayant donné compte à Sa Majeſté d' une Lettre de Mr. de Saint Romain, il m' a été commandé de vous faire ſavoir, que, quand Mr. de Bregy reviendra de Pologne, Sa Majeſté deſire, que vous l' employiez afin de le rendre toûjours plus capable de la ſervir; qu' elle ce puiſſe être, qu' il prétende aucune préſeance ſur ledit Sieur de Saint Romain, lequel ayant le titre de Reſident, doit en tous les Lieux, & en toutes occaſions en tenir le rang, & en faire la fonction. Je ne ſais pas, pourquoi il à demandé cet ordre, mais je juge, qu' il eſt ſuperflû, & que ledit Sieur de Bregy, n' a point de prétention contraire à la ſienne.

Je finirois préſentement cette Lettre, n' etoit que je viens de recevoir un Courrier de Rome.

Si

Si les Lettres m' aprenent quelque nouvelle, je vous en ferai part, & en les ouvrant je vois bien, qu' il n' y a point de Pape crée, & que le Cardinal Bentivoglio est sorti du Conclave, attaqué d' une forte maladie, que l' on juge pourtant n' être pas mortelle, & que plusieurs autres, quoique malades aussi, aiment mieux tout hazarder, que d' en sortir. Je suis de tout mon coeur &c. A Paris, ce 17. Septembre, 1644.

## Num. LX.

**Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin, wie sie ihren Befehlen gehorsamet, und sich verglichen, auch den Abgeordneten an den Ragotzy nunmehro abgefertiget; die Ost-Frießische Streitigkeit sey zwar beynahe beygelegt, aber der Graf gebe denen Hessen wieder neue Gelegenheit zu soupçonniren, daß er den Vertrag nicht halten werde; die Frantzösischen Victorien hätten die Kayserlichen auf Friedens-Gedancken gebracht, daß sie solches dem Nuncio declariret, auch zu Oßnabrück die Vollmachten mit denen Schweden ausgewechselt; daß der König in Dänemarck einen Secretaire nach Oßnabrück geschickt, aus dessen Discur abzunehmen, daß sein Principal auf die Mediation zum Frieden renunciiret, und so wenig als Schweden die mit diesem Reich habenden Differencien auf dem allgemeinen Congress wolte abgethan wissen; wie es wohl gethan seyn würde, an den Schwedischen General Torstensohn ein Königlich Hand-Schreiben und einige Presente abgehen zu lassen, die sich aber wenigstens auf 10000. Thlr. belauffen müsten, weil dieser General vieles zu Franckreichs Interesse beytragen könte, d. d. Münster, den 17. Septembr. Anno 1644.**

Mada-

Madame,

NOus esperons, que V. M. aura deja eû satisfaction de ce, que nous avons fait en la plûpart des choses contenuës en la Lettre, dont il lui a plû nous honorer du troisieme de ce mois, tant pour l' obeïssance, que nous avons rendüe à ses Commandemens sur le sujet de nôtre réünion, que dans les autres occasions, où nous avons tâché de témoigner le fidele service, que nous sommes obligés de lui rendre.

En même tems, que nous avons reçû la Dépêche de V. M. nous avons apris par les Letrres de Hambourg, que Mr. de Bregy y étoit arrivé, & en devoit partir le 6. de ce mois, pour continuer son voyage, duquel nous nous promettons de voir bientôt le fruit, que V. Majesté en attend.

Encore que nous n' avions pas pû découvrir asses clairement les intentions de Mrs. les Ambassadeurs de Suede en l' affaire de Transilvanie, comme nous avions fait savoir à V. M. par nos Lettres précedentes, & que le défaut de cet éclaircissement, qui nous a été fort necessaire, nous aît mis en peine de dresser l' Instruction de celui, qui y doit aller, nous n' avons pas laissé de la faire le plus conformément, qu' il nous a été possible aux ordres de V. M. & de crainte qu' elle trouvât mauvais si nous eussions differé plus long tems son départ, nous n' avons pas estimé devoir attendre la réponse de V. M. sur les difficultés, que nous avons eû l' honneur de lui représenter. Si ce, qu' Elle avoit agréable de nous

nous écrire, ſe trouve different du Memoire, que nous lui avons donné, nous aurons aſſés de moyens de lui faire ſavoir les intentions de V. M. avant la fin de ſa Négociation, ou peut-être même avant, qu' il ſoit ſur les Lieux. C' eſt pourquoi nous avons crû le devoir faire partir, toutes choſes étant laiſſées, & nous pouvons aſſurer V. M. que, quand Elle recevra cette Dépêche, il ſera bien avancé dans ſon voyage.

Monſieur de Montigny eſt de retour près de nous depuis deux jours, après s' être bien acquité de la Commiſſion, que nous lui avions donnée, avant que de ſortir de la Haye. Il a vû partir les Députés de Mrs. les Etats pour l' Ooſtfriſe. Nous attendons d' heure à autre d' aprendre par les Lettres de Mr. de Rorté, ce qu' aura produit leur arrivée, pour en rendre compte à V. M. Nous croyons, qu' il y a ſujet d' en bien eſperer, quoique les diverſes infractions faites par Mr. le Comte d' Embden, pendant les ſurcéances, qui avoient été accordées, au préjudice de ſa parole, & des Letters, que Mrs. les Etats lui avoient écrites, pour le convier de ne rien innover, ayent donné quelques nouvelles appréhenſions aux Miniſtres de Madame la Landgrave. Ils croyent, qu' il n' aura pas plus d' égard ci-après à la promeſſe, que Mrs. les Etats donneront, pour l' accompliſſement du Traité, qui ſera fait, qu' il en a eû aux Lettres, qu' ils lui avoient écrites, & que, quand il aura entrepris quelque nouveauté, il pourra toûjours eſperer, que ceux, qui l' avoient

engagé

engagé dans un armement, le garantiront du ressentiment, que Mrs. les Etats pourroient avoir de son entreprise. Ce soupçon n' est pas tout-à-fait sans fondement. C'est pourquoi nous avons écrit à Mr. de Rorté d' y prendre garde, & de ménager, que Mrs. les Etats s' obligent, non seulement que Madame la Landgrave sera point troublée à l' avenir dans la jouïssance de ses Quartiers & Contributions d' Oostfrise; mais que le Traité, qui sera fait, sera fidelement executé en tous ses points, & principalement en l' article du desarmement du Comte d' Embden, en cas, qu' il ne puisse pas être entierement fait, lorsque le Traité sera signé.

Nous commençons déja, Madame, à remarquer dans nôtre Négociation, un effet apparent de la prosperité des Armes du Roi, & de la benediction, qu' il plaît à Dieu de donner aux saintes intentions de V. M. Ses conquêtes dans la Flandre & le long du Rhin, étant arrivées presqu' en même tems, que l' Armée Suedoise est entrée dans l' Allemagne, & ayant rempli les Ennemis d' étonnement, changent visiblement la face des Affaires publiques. Nous voyons déja, que les Imperiaux ont beaucoup diminué de leur fierté. Ils ont fait depuis quelques jours à Osnabrug la communication des Pouvoirs, qu' ils avoient refusée depuis six mois, & Mr. le Nonce nous est venu témoigner de leur part, que Mr. Contarini s' étant trouvé malade de la Goute, ils étoient en bonne disposition d' avancer les Affaires.

Nous

Nous n' avons pas manqué de lui rêpondre, selon les ordres de V. M. qu' il trouvera la même disposition de nôtre part, & que, pour ne suivre pas l' exemple de ceux, que nous avons blâmés, le bon etat des Affaires de la France, au lieu de nous rendre difficiles, nous obligera d' apporter encore plus de facilité, que nous n' eussions fait auparavant. Nous verrons bientôt à quoi aboutira ce nouveau changement. Cependant, dans l' appréhension, que nous avons, que ce ne soit encore qu' une fausse apparence, & pour ne perdre pas l' avantage, que nous donne la patience & la sincerité, dont nous avons usé jusques-ici, pendant que nos Parties n' ont employé, que l' artifice & la mauvaise foi, nous n' avons pas trouvé à propos de différer l' envoi de la Lettre du Roi aux Princes & Etats de l' Empire, ni de la nôtre, qui l' accompagne, vû même qu' elle étoit resoluë, & toute prête, avant qu' on nous eût donné l' avis de ce qui a été fait à Osnabrug.

Quand les Imperiaux, Madame, n' auroient fait cette avance, qu' à dessein d' amuser les Membres de l' Empire, selon leur bonne coûtume, & se laver en quelque sorte du blâme, qu' on leur donnoit du retardement de la Negociation, qui n' y étoit pas encore commencée, ils pourront être persuadés maintenant de ne retarder plus l' envoi de leurs Députés.

Nous estimons, que V. M. aura deja sû les bonnes dispositions, que Mr. de la Thuillerie a

laissé en Suede, pour finir la Guerre de Danemark par un accommodement. Nous lui avons fait savoir bien exactement toutes les précautions, que nous avions apportées au payement du Subside, & de la deférence, que nous avons renduë au Roi de Danemark en cette rencontre, afin qu' il les puisse faire valoir auprès dudit Roi, & rendre par ce moyen son entremise plus agréable. Nous avons eû ici ces jours passés un Secretaire dudit Roi, qui nous a rendu une Lettre fort honnête de sa part, dont nous avons crû devoir envoyer la copie ci-jointe à V. M. Outre ce qu' elle contient, il nous a dit de bouche, que la Guerre, que faisoit injustement la Couronne de Suede à son Maître l' ayant privé de la Mediation, qui lui avoit été confiée, & l' ayant obligé de retirer ses Ambassadeurs d' Osnabrug; il l' avoit chargé d' y revenir pour y resider, sans autre chose, que d' être present spectateur de ce, qui se feroit, afin d' en avertir son Maître, & qu' avant de commencer son emploi, il nous avoit voulu saluër, en nous rendant la Lettre, dont il avoit été chargé.

Ce discours, Madame, nous a fait remarquer deux choses, l' une que le Roi de Danemark ne prétend plus, comme il avoit fait ci-devant, de retarder par son Intérêt particulier le Traité de la Paix generale, & l' autre, qu' il reconnoit lui même de ne pouvoir plus être Médiateur. La Conference, que nous avons euë avec le Secretaire Klem, nous a donné sujet de faire un troisieme

juge-

jugement; que l'on ne désire pas en Danemark, non plus qu'en Suede, que leur different soit renvoyé à Osnabrug, ni mêlé avec les Affaires de l'Empire, pour être traité dans la Paix generale. Il nous a voulu faire croire, que son Maître avoit maintenant beaucoup de moyens de se vanger, qu'il auroit bientôt plus de vingt-mil hommes sur pied, & esperoit avec ses forces de porter la Guerre dans la Suede; qu'il avoit du déplaisir de ce, que ce dessein choquoit les Intérêts de la France; mais que son honneur l'obligeoit à ce ressentiment. Nous avons écouté paisiblement ses menaces, & n'y avons répondu, qu'en lui faisant connoître, qu'une bonne Paix doit être préférée à tous ces desseins, tant pour le repos du Roi de Danemark en l'âge où il est, que pour celui de ses Peuples. La connoisance, que nous avons, que le Secretaire a part dans la confiance & le secret de son Maître, nous fait rejouïr de la Commission, qui lui a été donnée de conférer quelquefois avec nous, parce qu'elle nous donnera moyen d'aider souvent ici a la Négociation de Mr. de la Thuillerie.

Les dernieres Lettres de Mr. d'Avangour nous obligeant de faire remarquer à V. M. que Mr. Torstenson n'a été honoré d'aucune de ses Lettres, ni de celles du Roi, depuis qu'il commande l'Armée Suedoise. Cet honneur ayant été fait autrefois à Mr. Bannier, même accompagné de presens, celui-ci pourroit peut-être avoir quelque sujet de mecontement, s'il ne recevoit la

même grace, puisqu' on peut dire avec verité, qu' il n' a pas moins merité du Public, que l' autre. Si V. M. juge à propos de lui faire cette faveur, l' occasion n' en sauroit être plus favorable, que sur son retour en Allemagne. Comme sans doute V. M. ne voudra pas la lui faire moindre, que celle, qui a été faite autrefois à son Prédecesseur, nous prenons la liberté de lui dire, que la dépense, qu' elle sera obligée de faire en cette rencontre, ne sera pas inutilement employée, quoiqu' elle ne puisse être gueres moindre, que de 10000. Ecus. Un General du poids de celui-là a assés de crédit dans les resolutions importantes, pour les faire quelquefois pancher où bon lui semble. Il ne sera pas peu avantageux au service de V. M. qu' il soit bien disposé, pour déférer aux instances, qui lui pourront être faites de sa part. Nous ne doutons point, que celles, que V. M. lui a fait faire pour s' en retourner en Allemagne n' ayent contribué à l' avancer; au moins sommes nous avertis, que la resolution de Suede n' étoit pas qu' il partit si-tôt de Holstein, où nous apprenons, que Axell doit aller commander en sa place, d' y mener quelques nouvelles Troupes de la Pomeranie, dont il a été jusques-ici Gouverneur, &c. A Munster, du 17. Septembre, 1644.

---

## Num. LXI.

**Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, wie die Kayserlichen und Spanischen sich stellten, als ob sie in Handlung treten wolten, daß**

daß man ihnen aber bey Veränderung der Vollmachten nicht zugestehen könte, an statt des Königs Unterschrifft, der Königin ihre zu verschaffen, weil das Parlament alsdenn Bedencken tragen würde, solche einzuschreiben; daß man dieses Jahr neue Werbungen in Franckenland vor die Frantzösische Armée könte machen lassen, und wie es billig sey, daß denen Heßischen Ministern einige Gratification geschehe. d. d. Münster den 17. Sept. Anno 1644.

Monseigneur,

NOus osons nous promettre, que V. E. aura eû contentement du respect, que nous avons rendu à ses Commandemens. Nous aurions souhaité, que l' occasion eût été plus mal aisée, pour lui faire connoître toûjours la joye, que nous aurons l' un & l' autre de lui obéïr sans reserve.

Depuisque nous sommes ici, nous avons remarqué, que jamais il n' a été en nôtre pouvoir de prendre aucun soin d' avancer les Affaires du Roi, quelque diligence, que nous y ayons pû apporter, que V. E. ne les aît toûjours prévenus, par les effets de sa prévoyance.

Nous avions fait de deça toutes les instances possibles, pour faire que Madame la Landgrave pût envoyer un secours considerable à Mr. le Duc d' Anguien, & lorsque, pour en avancer l' effet, nous avons resolu d' envoyer vers elle Mr. de Beauregard, qui s' est trouvé près de nous, on nous a écrit, que le Sieur de Pothem avoit déja écrit la même chose par l' ordre de V. E. Elle peut bien croire, que nous n' avons pas regret,

 quand

quand nos travaux ſont rendus inutiles de cette ſorte; mais nous ne pouvons voir ſans étonnement, que V. E. dans un grand nombre d' affaires importantes, qui l' accablent, aît le loiſir de voir & pourvoir plus à tems & plus promptement à celles, qui ſont éloignées, que ceux mêmé, qui ſe trouvent ſur les Lieux.

La priſe de Philipsbourg a donné un ſi grand étourdiſſement aux Allemands, qu' ils ne ſavent plus ce, qu' ils doivent craindre ou eſpérer, ayant vû defaire dans leurs retranchemens une Armée compoſée de vieux Soldats, qui portoit le nom d' invincible, & prendre d' aſſaut en quinze jours une Place, que l' on croyoit imprénable. Nous eſperons, que cela leur fera changer d' humeur en nôtre endroit, & qu' ils ne ſongeront plus aux injures ni aux violences, qu' ils ſembloient avoir préparé contre nos perſonnes.

V. E. verra dans la Lettre, que nous avons l' honneur d' écrire à la Reine, que nos Parties font quelque ſemblant de vouloir entrer en Négociation. Nous n' avons garde de manquer à bien executer les ordres, qui nous ont été envoyés, en témoignant toute ſorte de facilité de nôtre côté; Mais s' ils perſiſtent à déſirer, que l' on change les formes anciennes du Royaume, pour l' inſcription & ſignature de nôtre nouveau Pouvoir, où ils voudroient, que le nom & le ſeing de la Reine fût mis en ſa place de celui de Roi; nous croyons, Monſeigneur, que V. E. en connoît trop bien la conſequence, & que les Coûtumes

tumes & ces Loïx du Royaume y resistent. Il seroit impossible de se relâcher sur cet Article, vû même, que dans le Parlement, où il faudra sans doute, que le Traité, qui sera fait présentement soit enregistré, comme celui de Vervins & tous les précedens l' ont été, on feroit certainement difficulté au moindre changement, qui pourroit être apporté à cette formalité.

Nous, sans blâmer ceux, qui y auroient consenti, avons estimé plus à propos de représenter ces inconveniens en particulier à V. E. comme ses très-humbles Serviteurs, que d' en parler dans la Lettre de la Reine, qui sera luë publiquement. Il semble, qu' il sera plus juste de convaincre nos Parties de raisons, & par l' exemple de ce qui a été fait en semblables occasions, que de ceder à une demande, qu' ils font injustement. C' est pourquoi nous demandons à Mr. le Comte de Brienne une Copie authentique de quelques Traités, faits pendant la minorité du feu Roi, & pendant celle de quelques-uns de ses Prédecesseurs. En les leur faisant voir, ou il faudra, qu' ils se rendent, ou qu' ils ayent quelque mauvaise intention en s' attachant à une demande, qu' ils savent qu' on ne leur peut accorder. Nous pouvons assurer V. E. que nous avons renvoyé, en la derniere Conference, Mr. le Nonce pleinement persuadé de nos raisons sur ce sujet.

On commence, à nous faire parler pour des levées d' Etrangers; & si l' Armée du Roi prend ses Quartiers d' Hiver deça le Rhin, comme nous

en doutons point, il ne ſera pas mal aiſé d' en faire dans la Franconie. Nous ſupplions très-humblement V. E. de nous faire ſavoir les intentions de la Reine, & ſur ce ſujet, & ſur ce, que nous aurons à rêpondre à ceux, qui s' en adresſeront à nous.

V. E. verra dans le Memoire ci-joint une propoſition, qui nous a été faite par un homme, que nous voyons generalement eſtimé de tout le monde, & qui a grande experience pour l' execution des choſes qu' il propoſe. Quand Elle ne ſeroit pas diſpoſée d' y entendre, l' Auteur eſt reſolu de s' addreſſer aux Suedois, & même nous a témoigné, qu' il en a déja été recherché par eux; ce qui nous fait croire, qu' il importe ſans perte de tems de ferrer le marché avec lui. Il y aura du tems de penſer au reſte, puisque ce n' eſt qu' un ouvrage de l' hiver prochain.

Nous ne pouvons finir cette Lettre, Monſeigneur, ſans faire ſouvenir V. E. des prétentions des Miniſtres de Madame la Landgrave; outre qu' elles ſont fort modiques, ce ſont tous des gens de mérite, affectionnés au ſervice du Roi, & qui en ont beſoin, &c. A Munſter, du 17. Septembre, 1644.

## Num. LXII.

### Königliche Dänische Reſolution auf ein von dem Kayserl. Reſidenten Plettenberg übergebenes Memorial, daß der König geschehen lassen könnte, die Vollmachten zu Oßnabrück mit den

Schwe-

Schwedischen Gesandten auszuwechseln, auch daß alsdenn zu denen Haupt-Tractaten selbst geschritten würde; doch wolte man hoffen, daß das Dänische Interesse darbey nicht ausgesetzt werden solte, und übrigens wünschen, daß die Kayserlichen denen Schweden nicht so bald wieder Lufft gegeben hätten, in Hollstein einzudringen. d. d. Malmoe, den 22. Sept. 1644.

DJe zu Dänemarck-Norwegen ꝛc. Königl. Majestät, unser allergnädigster Herr, hat sich unterthänigster Gebühr nach referiren und vortragen lassen, was der Römisch Kayserlichen Majestät hochansehnlicher Rath und Resident, der Hoch-Edle, Gestrenge, Herr Georg von Plettenberg, sub dato, den 20. Sept. styl. nov. abermahln in Schrifften überreichen wollen, so dahin verstanden worden, daß zwar Jhro Königl. Majestät gnädigste Resolution, so wohl die Oßnabrückische Tractaten belangend, als was Deroselben Meynung, wegen des übersandten Kayserlichen Diplomatis, Jhm wohl zu Handen kommen; vermerckte aber, daß Er zumahl beym ersten sich weiter auszulassen unnöthig, alldieweil nach Adjustirung der Vollmachten, der Gegentheil zu den Haupt-Tractaten urgiren würde, worüber Er Jhrer Majestät Erklärung, wie es nemlich auf solchen Fall mit den Haupt-Tractaten zu halten, zu wissen nöthig erachtete; dann weiter Jhrer Kayserl. Majestät bey den Friedens-Tractaten führende Intention betreffend, würde Dero Absehen, so wohl für fernern Einbruch beyderseits versichert zu seyn, als auf Recupera-

tion Ihr und dem Römischen Reich, wie auch der Königl. Majestät zu Dänemarck durch Gewalt entzogener Land und Oerter mit Reputation zu recuperiren, einig und allein zielen. Solten aber Ihro Königliche Majestät noch weitere Particularia verlangen, würden sie vorhero Ihrer Seits Apertur geben, damit Ihre Erklährung hinwieder zurück schicken könten, alles weitern Innhalts zuvor erwehnten in Schrifften übergebenen Memorials. Worauf Ihro Königliche Majestät den Herrn Residenten, nebenst Zuentbiethung Dero Königlichen Grusses, hinwieder zu vermelden befohlen, und zwar den ersten Punct belangend, wie Ihro Königl. Majestät in vorigen Ihrer Erklährung sich dahin vernehmen lassen, daß Ihro, wegen Auswechselung der Vollmachten, dem Herrn Residenten gegebene Antwort cum effectu zu verstehen, als begehren Sie nach deren Justificirung, das Haupt-Werck nicht zu verhindern, sondern, weiln Ihro Königl. Majestät die Beyeinhaltung der zu Münster und Oßnabrück versammleten Gesandten höchstnöthig erachtet, als wird es Ihro Königl. Majestät desto weniger zuwider seyn, daß man in GOttes Nahmen das Haupt-Werck fortsetze, Sie wünschen vielmehr darzu vom allerhöchsten Friedens-Fürsten Glück und Seegen, verhofften gleichwohl, es werden Ihro Königl. Majestät Dero Königreich und Lande darbey nicht vergessen, sondern in gebührlicher Obacht überall gehalten werden; Beym andern Punct aber verbleiben

Ihro

Ihro Königl. Majestät bey voriger den 20ten Martii ertheilten Resolution, bedancken sich zwar wegen Nachricht Ihrer Kayserl. Majestät bey dem Friedens-Werck führenden Intention, ungeachtet selbe fast general, und Ihro Königliche Majestät schon derentwegen Ihre Gedancken vor diesem, wie Sie es damahliger Läuffte Zeit und Kriegs-Beschaffenheit nach befunden, und dem Herrn Residenten auch sonst eröffnet. Und ob nun zwar seither deme die Sachen im Römischen Reich also bewandt, daß man sich kaum bessere Hoffnung zu machen, weiln Ihro Kayserliche Majestät es aus hochbewegenden Ursachen unterlassen, so werden Sie unterdessen doch allem, was in Ihrer, den 20. Martii, ertheilten Resolution enthalten, wie bishero, also auch ins künfftige aufrichtig nachleben, hätten hingegen wünschen mögen, daß die Kayserl. Armée, nachdem sie den Feind aus Ihrer Königl. Maiestät Landen (wofür Ihro Kayserl. Majestät billig hoher Ruhm, und Danck gebühret,) bringen helffen, sie denenselben nicht so fort Lufft, wieder herein zu gehen, gegeben hätten; welches Ihro Königl. Majestät dem Herrn Residenten zu abermahliger Resolution zu ertheilen befohlen. Urkundlich unter höchst gedachter Ihrer Königlichen Majestät aufgedruckten Cantzley-Secret. Gegeben auf Dero Schloß Malmoe, den 22. Sept. 1644.

Num.

## Num. LXIII.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die bisherigen Frantzösischen Progressen die Gegentheile verhoffentlich auf Friedens-Gedancken bringen würden, und künfftig Anstalt getroffen werden solte, mit mehrerer Macht in Teutschland zu agiren; daß die Untreue des Hertzogs von Lothringen zu Franckreichs Avantage ausgeschlagen, und er sich durch die Spanier zu seinen Schaden auf ihre Seite bringen lassen; wie zwar einige Hessen die Armée des Maréchals de Turenne verstärcket, aber in so weniger Anzahl, daß bey der Land-Gräfin um mehrerern Succurs anzuhalten, und daß eine Refutation des Frantzösischen Circular-Schreibens zum Vorschein kommen. d. d. Paris, den 24. Septembr. 1644.**

Messieurs,

Un mal de Dents dont je suis affligé depuis deux jours si douloureusement, qu'il m'ôte le moyen de vaquer à aucune Affaire, ne sera qu' une trop legitime excuse, si je ne vous entretiens pas long tems pour cette fois. Je ne veux pourtant pas laisser partir ce Courrier, sans me rejouïr avec vous de ce que les prosperités des Armes du Roi en Allemagne vous donneront le moyen de paroître au Lieu, où vous êtes, avec une autre contenance, & peut-être obligeront les Ennemis à songer cet Hiver au moyen d'en arrêter les suites par une bonne Paix; puisqu'il leur reste si peu d'esperance d'en venir à bout par la voye des armes.

J'ai

J'ai toûjours été si fort dans vos sentimens, pour ce qui est de faire nos principaux efforts en Allemagne, qu'encore que je n'aye rien oublié jusques-ici pour cela, je suis resolu d'y redoubler mes soins; & comme je juge que le vrai moyen d'avoir une forte Armée dans le tems de la Campagne, est d'y avoir eû de bons Quartiers d'Hiver, ce qui ne se peut sans Infanterie, & encore en grand nombre, afin de les pouvoir mieux étendre; outre que les Soldats, qui y ont passé cette saison, & s'y sont accoûtumés, n'abandonnent gueres, quand la belle saison est venuë, & que l'esperance de s'enrichir les retient.

Je travaille dès à présent avec une particuliere application à fortifier l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne, & veux vous répondre, qu'elle sera dans la fin d'Octobre plus forte, & en meilleur état qu'elle n'a jamais été. C'est une nouvelle qui vous plaira sans doute autant, que toutes les autres, que je saurois vous mander. Je ne dirai rien de tous nos progrés sur le Rhin & au deça, parce que vous les aurez sû en même tems que nous. J'y ajouterai seulement, qu'il semble que le dernier procédé, qu'a tenu avec nous Mr. de Lorraine, est une marque visible de la protection, que Dieu prend de cette Couronne, aux choses qu'il connoît n'être pas de son bien, quoique quelquefois elles le paroissent.

Il est certain, qu'il n'y a jamais de bonnes excuses à un manquement de parole; mais ceux

qui

qui sont assés méchans pour en commettre, ont aussi pour l'ordinaire l'habilité, pour le ne faire, qu'en des occasions d'utilité très-considerable. Celle-ci n'arrive qu'après que Mr. de Lorraine s'est departi de tous les avantages, que la France lui faissoit, & qu'il s'est laissé emporter aux flatteries des Espagnols, d'aller rétablir leurs Affaires en Flandres par le secours de Gravelines. Non seulement la Place a été prise; mais il a encore eû l'affront de perdre en sa présence le Sas de Grand, & par une retribution dont son procédé l'a rendu digne, on a manqué à la parole, qu'on lui avoit prétendu, & nous avons fait toutes celles mêmes aux quelles on ne s'attendoit pas. On l'a chassé de ses Quartiers d'Hiver, & des Places qu'il occupoit vers le Rhin, qui nous avoient chatouillé, pour nous relâcher en d'autres points dans son accommodement. Nous nous conservons dans la possession de la Lorraine, dont vous connoissez les consequences. Nous n'avons rien de commun avec un Prince, en la foi du quel on ne peut jamais s'assurer, d'ailleurs disgracié, qui est capable de communiquer son malheur à ceux à qui il est attaché, & ce dont je fais encore très-grand cas, c'est que, par cette derniere action, il a perdu l'appui des personnes, qui pouvoient porter ses intérêts près de la Reine. Monsieur le Duc d'Orleans étant irrité au dernier point contre lui, de ce qu'après, que sa consideration avoit beaucoup servi à faire, que le Roi lui accordât tant d'avantages, il a méprisé toutes ses promesses, &

mar-

marchant du blanc au noir, quand il nous avoit promis de joindre ses Troupes aux nôtres, il a pris le chemin du secours de Gravelines, où la personne de Mr. le Duc d'Orleans, & sa reputation étoient si avant engagées. Il ne doit plus attendre de secours de ce côte-là, & ce Prince est reduit à ne pouvoir se plaindre, que de lui-même & de son peu de conduite. Dieu l'ayant voulu aveugler visiblement, sans qu'il pût avoir de ressource à son malheur, puisqu'il n'a pû profiter de la plus avantageuse occasion, qui se pouvoit jamais rencontrer pour lui & pour sa Maison.

Tout le monde a reconnu, que ce n'étoit pas Mr. le Cardinal, ni les mauvais traitemens, qu'il publioit avoir reçus, & l'impossibilité de se fier en nous; mais que sa mauvaise conduite, & sa legereté lui ont toûjours fait prendre le mauvais parti.

Enfin on lui a temoigné toute bonne intention, sans qu'il aît sû s'en prévaloir; au contraire, ne recevant aucun fruit de son infidelité, nous avons tous les avantages de son accommodement, sans en souffrir les préjudices.

Vous aurez sû la jonction de quelques Troupes de Madame la Landgrave à Mr. le Maréchal de Turenne; mais en si petit nombre, qu'il vous restera encore une belle matiere de l'exhorter de les augmenter, comme elle en auroit le moyen, maîntenant que je tiens l'Affaire d'Oostfrise accommodée; afin que l'on puisse profiter jusqu'au bout des favorables conjonctures qui

se

ſe préſentent, dans le retour de Torſtenſon en Allemagne, la conſternation de tous ces Peuples vers le Rhin & la Mozelle, & la foibleſſe extrême des Ennemis.

Vous aurez ſans doute auſſi-tôt, que nous, un Libelle contre vos Lettres Circulaires, intitulé: *Amico-critica Monitio ad Galliæ Legatos*, que l'on fait courir par deça.

Il vous aura été addreſſé comme à moi dans un paquet, ſans autre Lettre, qui l'accompagnât. C'eſt un Ecrit dont l'Auteur témoigne plus de venin & de malignité, que d'être bien informé. On ne m'y a pas oublié, dont je fais gloire, pourvû que les affaires aillent toûjours comme elles font. Sur cela je demeure &c. A Paris ce 24. Septembre, 1644.

---

## Num. LXIV.

**Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieſelben, wie letzten Poſt-Tag keine Briefe von ihnen eingelauffen, man alſo befürchtete, daß der Courier aufgefangen worden, und ob nicht ein ſicherer Poſt-Weg ausfindig zu machen; daß Worms und Mayntz Frantzöſiſche Guarniſon eingenommen, Franckenthal und Freyburg ſich auch würden ergeben müſſen, und einige feindliche Partheyen glücklich wären geſchlagen worden, daher man das Te Deum Laudamus zu Paris geſungen. d. d. Paris, den 24. Sept. 1644.**

Monſieur,

J'Ai recu les Lettres du Sécretaire Braſſet, & de Mrs. d'Eſtrades & de Rorté; mais les vôtres, nicel-

ni celles de Mr. Beauregard, ni de Meulles ne m' ont point été renduës. Que tous trois eussent omis à écrire, c'est ce que je ne me puis imaginer, & cela me donne un juste soupcon, que le Courrier a été volé. C'est l'avis de Mr. Hoeufft, & il se trouve bien appuyé. On met en question, s'il faut continuer sous l'envelope du paquet du dit Hoeufft à vous écrire, ou addresser les Dépêches du Roi directement à vous. La raison du doute procéde de ce que par l'une des voyes l'envoi des Lettres paroît plus secret; mais soumis à plus de hazards, que si directement elles vous étoient addressées, n'y ayant point d'excuses pour celui qui les ouvriroit, & le reciproque devant être apprehendé par les Espagnols, desquels les Dépêches pour Flandres & Allemagne passent en toute sureté par le Royaume, & qu'on est en termes d'y consentir, que celles d'Espagne à Rome y prennent leur route. Sans avoir eû vôtre avis, je ne changerai pas, & que vous ne m'ayez mandé avoir établi à Cologne une autre Poste, où il faudroit faire tomber nos Lettres, & que celui qui les recevroit eût concerté de la voye de les vous faire tenir, & à moi les vôtres. C'est tout ce que j'aurois à vous mander, si le Duc d'Anguien ne me fournissoit matiere à m'étendre.

La Ville de Worms a suivi l'exemple de celle de Spire, & de plusieurs autres, reçu Garnison Francoise & prêté le serment de fidelité. Tout fuït devant nos armes; trois Regimens de Beck

ayans été rencontrés par un parti des nôtres, ont été entierement defaits: de six cens Maîtres qui les composoient, quatre cens, outre le Commandant, & generalement tous les Officiers, Majors & petits, ont été faits prisonniers, & les deux cens restans tués sur la place. Celle de Frankendal, selon les avis de Mr. d'Espenan, qui a été établi Gouverneur de Philipsbourg, ne sauroit éviter de se rendre dans l'Hiver, & pour celle de Fribourg, un chacun en convient déja. Un Convoi qui leur portoit de l'argent & des munitions, a été défait par Mr. le Collonel d'Erlac, lequel assure que sa Garnison mettra cette Place à la raison, & la situation du Païs contribué à avancer cette prise. Nous ne savons pas si Mayence suivra l'exemple des autres Villes, pour se rendre sans être assiégée. Monsieur le Maréchal de Turenne a laissé vers elle un corps de trois mille Chevaux, & de mille Musquetaires, & comme l'Archevêque s'est retiré, il y a beaucoup à esperer. Nôtre fortune se trouve appuyée de la justice de nôtre Cause, & Dieu combat visiblement pour nous.

En toutes les Eglises Metropolitaines & Cathedrales de ce Royaume, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué en la Chapelle du Roi, on a rendu les actions de graces publiques pour tant de succès, qui nous font esperer, qu'ils feront la conclusion de la Paix, qui est toûjours de plus en plus desirée de leurs Majestés.

Nous

Nous n'avons point eû de nouvelles de Tarragone depuis le 11. & celles de ce jour-là, n'étoient que d'un particulier, qui envoyoit demander une charge; mais le Duc de Brezé étant arrivé en vuë avec l'Armée Navale, leve tout espoir de secours aux assiégés, & son armée étoit si forte, qu'il en fait débarquer une partie pour prendre part à la prise de la Ville.

Ma Dépêche étoit faite quand un Gentilhomme envoyé par Mr. le Duc d'Anguien est arrivé, lequel nous a aporté l'avis de la reddition de la Ville de Mayence. Je vous avois écrit, comme Monsieur le Maréchal de Turenne s'en devoit approcher. A sa semonce, ils n'ont pas voulu entendre, mais de traiter avec Monsieur le Duc, lequel s'étant rendu au Camp, les a reçus à capituler. La parole en étoit donnée lors que mille Chevaux ou Mousquetaires parurent au delà du Rhin, qui se venoient jetter dans la Place; mais ceux de dedans ne jugerent pas devoir manquer à leur engagement, & se fier sur ce secours, ni sur un plus grand qu'on leur faisoit esperer; ayans vû prendre Philipsbourg, sans qu'on aît rien entrepris, ils jugerent aussi, qu'ils seroient abandonnés. Je suis &c. A Paris, le 24. Sept. 1644.

## Num. LXV.

### Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß die Kayserlichen zwar die Vollmachten mit den

Schwedischen zu Oßnabrück ausgewechselt, aber weder daselbst noch zu Münster sich erklähret, ob sie die Tractaten fortzusetzen gemeynet; wie in Ost-Frießland zu der Zeit, da die Streitigkeiten bey nahe beygelegt, sich eine neue Unruhe herfür gethan, indem der Heßische General ein Ost-Friesisch Commando von 300. Mann angegriffen und gefangen genommen, und man also viele Mühe haben würde, den Vergleich zu Stande zu bringen, und keine Hoffnung sey, daß die Heßischen Völcker so bald zur Frantzösischen Armée stossen würden, die Kayserlichen auch daher sich von der Seite nichts befürchteten, sondern aus ihren Garnisonen eine Armée zusammen zögen, am Rhein zu agiren. d. d. Münster, den 24. Sept. 1644.

Monsieur,

NOus avons eû l'honneur de rendre compte à la Reine par nôtre Dépêche précedente, du discours, qui nous avoit été fait par Monsieur le Nonce, ensuite de la communication des Pouvoirs, qu'enfin les Imperiaux ont faite à Osnabrug. Nous n'avons pas manqué, en lui rendant sa visite, de l'assurer de nouveau de la facilité, que nous avons charge d'apporter dans la Négociation, aussi-tôt que nous verrons, que l'on y procedera sincérement de la part de nos Parties; que les ordres nous en ont été renouvellés, depuis qu'il a plû à Dieu de donner aux armes du Roi les dernieres prosperités qui leur sont arrivées, & que nous attendrons d'apprendre de lui, comment on voudra entrer en matiere, & concerter la forme du Pouvoir, qu'on demeure d'accord de part & d'autre de faire réformer.

De-

Depuis ce diſcours, nous avions toûjours été en attente de ce qu'on nous réprondroit, ſans avoir eû encore aucune nouvelle de Monſieur le Nonce, quoique nous ſachions qu'il a été en Conférence avec les Commiſſaires Imperiaux ſur ce ſujet. Ces longueurs & le peu de ſuite qu'a eû la communication d'Osnabrug, où l'on n'eſt pas entré plus avant en affaires qu'ici, depuis le jour qu'elle a été faite chés un ſimple Chanoine, ſans avoir convenu d'un Médiateur nouveau, ni que les Conférences ſeroient continuées à l'avenir dans le même lieu, ne nous permettent pas encore de faire un jugement certain de l'intention des Imperiaux, ni de bien diſcerner s'ils ſe veulent contenter de cette apparence, & ſi en effet leur deſſein eſt de ne paſſer pas plus outre, dont nous eſperons de nous éclaircir dans peu te tems pour vous le faire ſavoir.

Lorsque nous penſions, que l'affaire d'Ooſtfriſe étoit en bons termes, & ſur le point d'être accommodée, il y eſt arrivé un très-fâcheux accident. Monſieur de Rorté, en attendant les Députés de Mrs. les Etats, pour empêcher que les Parties ne vinsſent aux mains, les avoit porté à une ſurſéance d'armes, qui a été prolongée, autant que l'on a pû, & executée fidellement par les Heſſiens. Monſieur le Comte d'Embden n'a pas été ſi religieux de ſon côté, & a commis, tandis même qu'elle a duré, diverſes infractions, où pluſieurs Soldats de Madame la Landgrave ont été tués & d'autres maltraités; ce que Monſieur

le Comte d'Eberstein a dissimulé par prudence, & par les soins que Mr de Rorté a pris de modérer son ressentiment. Enfin l'humeur de Soldat a été plus puissante en lui, que celle de Politique. Le 10. de ce mois il s'est voulu faire raison par une seule action de toutes les injures, qu'il avoit reçuës en diverses occasions. Ayant eû avis que le Comte d'Embden faisoit venir des armes dans Aurick, & que pour les escorter, il avoit envoyé au-devant trois cens hommes de sa Garnison, il a entierement défait ce Convoi, après un combat de trois heures, où une partie a été tuée sur la place, & le reste faits prisonniers.

Cette action ayant été faite, lorsque les Députés de Mrs. les Etats étoient sur le point d'arriver, nous fait craindre, qu'ayant trouvé la face des affaires tellement changée à leur arrivé, ils n'ayent voulu consulter leurs Superieurs & recevoir de nouveaux ordres, avant que travailler à l'execution de leur Commission, & que de cette sorte ce malheureux differend, que nous pensions à la veille d'être terminé, n'occupe encore long-tems les Troupes de Madame la Landgrave en ce Païs-là, & peut-être n'aît quelque mauvaise suite.

Il a paru visiblement dans doute la conduite du Comte d'Embden, que son dessein n'étoit, que de voir une rupture ouverte avec les Hessiens. Ceux qui veulent excuser les hostilités, qu'il a commisses au préjudice de sa parole, & des surseances accordées de part & d'autre, disent qu'il n'a pû souffrir les violences, que commettoi-

ent

ent les Soldats Hessiens, en levant les contributions dans son Païs, & encore moins de se voir resserré, & comme assiégé par eux, dans le Lieu de sa demeure ordinaire. D'autres qui passent plus avant estiment, que, dans l'opinion qu'il a euë, de n'être pas abandonné, quand l'on viendroit aux armes, il a voulu par des voyes de fait rompre le cours de la Négociation, & que peut-être ceux qui ne l'osent pas assister ouvertement, dans le dessein qu'il a pris de chasser les Hessiens de son Païs, lui ont sous main fait donner conseil de se porter à ces hostilités, se promettant, que, si elles sont suivies d'une entiere rupture, Mrs. les Etats qui veulent aujourd'hui que les choses demeurent, par un accommodement contre lui & les Hessiens, en l'état qu'elles ont été jusques ici, seront comme forcés de prendre sa protection, pour ne voir pas une Guerre nouvelle sur leur Frontiere, sans y prendre part, ni ruïner à leur vuë un de leurs plus proches Voisins, sur lequel ils s'imaginent déja, que la bienséance & le Voisinage leur ont acquis quelque sorte de droit. La connoissance de ce dessein, nous a fait conseiller au Comte d'Eberstein d'user de patience, pour ne fournir pas à son Ennemi un prétexte, qu'il avoit de lui faire une querelle, dans laquelle Madame la Landgrave devoit, être comme assurée d'avoir contr'elle le crédit de Monsieur le Prince d'Orange, & la puissance de Mrs. les Etats.

Il avoit prudemment ſuivi pendant quelque tems les conſeils, qu' on lui avoit donnés; mais enfin il s' eſt laiſſé emporter à la colere, ſoit, comme il dit, qu' il n' aît pu endurer plus long-tems les affronts, qu' on lui faiſoit, ſoit que peut-être il aît été bien aiſe de demeurer occupé le reſte de la Campagne à diſputer ſes quartiers, de crainte, qu' étant libre, il ne fût obligé d' aller joindre l' Armée du Roi, à quoi nous ſavons qu' il a toûjours eû beaucoup de repugnance. Il eſt vrai que s' il étoit avantageux à la Princeſſe, qu' il ſert de faire la guerre dans l' Ooſtfriſe, il ne manqueroit pas de raiſons, pour juſtifier la derniere action, qu' il a faite; mais Madame la Landgrave n' ayant pas tant de ſujet de craindre la perte des Contributions de l' Ooſtfriſe, que celle de l' amitié de Mrs. les Etats, avec lesquels Elle ne peut pas éviter de ſe mettre mal, quelque opinion contraire, que puiſſent avoir ſes Miniſtres, ſi en voulant pouſſer à bout le Comte d' Embden, Elle achevé d' irriter Mr. le Prince d' Orange, il eût été beaucoup plus utile pour le bien de ſes affaires, que le Comte d' Eberſtein eût continué ſa prémiere moderation, que de venir aux extremités avec le Comte d' Ooſtfriſe; car ou les Députés de Mrs. les Etats, qui étoient déja ſur les limites du Païs, lorsque l' action eſt arrivée, venoient bien diſpoſés pour l' accommodement, auquel cas il valoit mieux attendre, par leur entremiſe, jointe à celle du Roi, la reparation des infractions paſſées, & aſſurer des intérêts plus ſolides, que de mettre tout en

com-

compromis; ou s' ils avoient aporté quelque secrette commission de favoriser le Comte d' Embden, dans le dessein, qu' il a de chasser les Hessiens de son Païs, il ne falloit pas leur donner un prétexte si legitime de se vanger de son côté, & il valoit beaucoup mieux les laisser dans la crainte, qu' ils ont euë jusques ici, de faire paroître cette intention, qu' ils savent être condamnée de tout le monde. Néanmoins, puisque la chose est faite, il faut apporter de nouveaux soins, pour empêcher, s' il est possible, qu' elle ne rompe pas tout-à-fait l' accommodement. Nous n' y oublions rien de tout ce, qui peut être en nôtre pouvoir; mais il semble qu' une continuelle instance, bien affectionnée envers Mr. le Prince d' Orange, de la part du Roi, sera très-necessaire pour le convier, sans entrer dans tout le détail, de mettre fin par son credit à ce différend, en lui faisant connoître, que, sans examiner, qui a eû tort dans les derniers procedés, il faut aller à l' origine, & confesser qu' au fond le Comte d' Embden n' a pas pu faire l' armement nouveau, qu' il a entrepris, sans offenser les Couronnes Alliées, qui sont obligées de tenir pour Ennemis tous ceux, qui sont en armes dans l' Empire, sans leur aveu; qu' étant absolument necessaire, que son Païs contribuë à l' Empereur, ou a ceux, qui lui font la guerre, il importe beaucoup plus à Mrs. les Etats de favoriser une Princesse, qui garde comme le dehors de leur Etat, que d' y donner entrée aux Imperiaux, dont la puissance & les prétentions leur

doivent toûjours être suspectes : Que ledit Prince n' est peutêtre pas informé de toutes les inclinations du Comte d' Embden, qui en effet ont toûjours été portées pour la Maison d' Autriche ; que sa femme étant soeur du Landgrave de Hesse-Darmstad, & l' un de ses principaux Conseillers ayant été long-tems au service de l' Electeur de Cologne, il ne faut pas douter, qu' ils ne l' échauffent en cette occasion, & ne se servent de la disposition, qu' ils trouvent en lui, pour rendre un service signalé à l' Empereur, en divertissant les forces de Madame la Landgrave.

En effet, Monsieur, il semble, que les Imperiaux sont si assurés, que cette querelle ne finira pas encore, qu' ils ne font pas scrupule d' afoiblir toutes leurs Garnisons de ce Païs, & de laisser toutes leurs Places dégarnies, pour composer un nouveau corps d' Armée, qu' ils envoyent vers le Rhin, afin de renforcer l' Armée, qui doit faire tête à celle du Roi. Cela nous oblige de renvoyer en diligence vers Madame la Landgrave, Mr. de Beauregard, qui est ici près de nous, pour lui faire bien comprendre la belle conjoncture, qu' elle perdra, & le préjudice, que recevra la Cause commune, si elle permet au Comte d' Eberstein, de s' amuser plus long tems dans l' Oostfrise, & de former lui-même de nouveaux prétextes pour s' y arrêter. Nous ne doutons point, que ladite Dame ne se laisse persuader à ce que nous désirons d' elle, pour le service du Roi, tant pour l' affection, qu' elle a de plaire à

la

la Reine, que pour l' indignation, qu' elle a à approuver la conduite dudit Comte. Mais aussi l' habitude, qu' il a prise de ne faire qu' une partie de ce, qu' il lui plaît, nous fait appréhender, qu' elle n' aît pas en cette rencontre toute l' autorité sur lui, qu' il seroit à souhaiter. C' est pourquoi encore que nous ne manquions pas de faire auprès de lui toutes les diligences possibles, pour l' exciter à bien agir, nous estimons vous devoir informer de toutes ces particularités, afin qu' on ne fasse pas un entier fondement, pour le secours de Mr. d' Anguien, sur les Troupes de Madame la Landgrave. Nous croyons bien, qu' elle en aura pû faire avancer vers lui une partie, qui s' est trouvée prés d' elle dans la Hesse; mais pour celles, qui sont avec le Comte d' Eberstein dans l' Oostfrise, il est malaisé d' en pouvoir faire état de long tems. Cependant parmi les grands efforts, que font les Ennemis pour composer une Armée considérable, à laquelle ils tâchent de joindre toutes les troupes, qu' ils peuvent rassembler de différents endroits, ledit Seigneur Duc, après tant de glorieux succès, seroit obligé, s' il se trouvoit foible, & que l' Ennemi fût puissant, de se retirer sur la fin de la Campagne, qui est le tems où on a toûjours accotoûmé d' agir plus vigoreusement, pour prendre de bons quartiers d' hiver, & les ôter aux Troupes Ennemis &c. A Munster, du 24. Septembre, 1644.

Num.

## Num. LXVI.

Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie ihr anderweitiges Circular-Schreiben an die Teutschen Stände wohl abgefast, und man sich erfreue, daß die Frantzösischen Victorien die Kayserlichen endlich auf Friedens-Gedancken gebracht, indem sie zur Auswechselung der Vollmachten zu Oßnabrück geschritten; daß man an den Torstensohn geschrieben, und wegen der zu gebenden Titulatur Anfangs in Zweiffel gestanden; wie es nöthig sey, den Venetianischen Gesandten auf Frantzösischer Seite zu behalten, weil es schiene, daß der neue Pabst den jetzigen Nuncium abruffen, und einen Legaten auf den Congress schicken würde; dieser Pabst sey Franckreich zuwider, und diese Crone mit dessen Wahl geteuschet worden; die Königin wolle Torstensohnen ein Present schicken; daß die Frantzösische Armée in Spanien die Belagerung von Tarragona aufheben müssen, und durch die üble Anführung des Marchals de la Mothe ziemlich eingebüsset; Ragotzi werde vom Türcken unterstützt, nur sey zu befürchten, die Kayserlichen Geschencke dürfften die Pforte auf andere Gedancken bringen; daß Pfaltz in denen von Franckreich besetzten Orten verlangte restituiret zu seyn, aber noch keine Resolution erhalten habe; der Comte de la Thuillerie habe sich über seine schlechte Reception am Dänischen Hofe beschweret, doch dürffte dieser König zum Frieden zu bringen seyn, wenn er Hoffnung bekäme, die Mediation zu Oßnabrück wieder zu überkommen, daß solches aber von Schweden nicht würde angenommen werden, und der Kayser sich endlich genöthiget sehen, entweder Venedig zu Oßnabrück zur Mediation anzunehmen, oder ohne Mediatorn zu tractiren; die Stadt Lück sey angesprochen worden, zum Kriege wider den

den Ragotzi zu contribuiren, habe es aber abgeschlagen, und suche mit Franckreich wieder in gutes Verständnüß zu kommen. d. d. Fontainebleau, den 1. Octobr. 1644.

Messieurs,

LE vingt-huitieme du passé vos Dépeches du 17. du même mois m' ont été renduës. Je suis le seul, qui ai la Lettre Circulaire, que vous avez écrité aux Princes de l'Empire, de laquelle je n' oserois donner mon jugement; mais pourtant je ne laisserai de vous dire, qu' elle m' a semblé être digne de vous, & tres-mesurée en tous ses termes & en tous ses points. L' indisposition dont Monsieur le Cardinal Mazarin est travaillé, bien que legere, l' empêchant d' ouïr parler d' affaires, causera quelque retardement aux resolutions, comme aussi l' absence de Monseigneur le Duc d' Orleans, allé en sa Maison de Chambor, & celle de Monseigneur le Prince, que le desir d' affermir sa santé à mené à Bourbon. Mais des le moment, qu' ils seront de retour, & que son Eminence sera en état de la voir, je la leur communiquerai à tous. Ils prendront part à la joye, que vous avez fait avoir à sa Majesté, lui mandant, que les victoires, que son armée a remportées dans l' Empire, ont fait changer de conduite aux Imperiaux, & ayans pris, & donné communication des Pouvoirs des Suedois & des leurs à Osnabrug; c' est avancer le Traité general d' un pas; mais certes il est fait de mauvaise grace; le second sera sans doute de s' assembler

avec

avec vous pour convenir du vôtre, que nous ſignerons, comme vous avez reſolu.

J' eſpere, que je vous envoyerai à temps, ce que vous m' avez mandé, & ſi j' euſſe été à Paris, cet Ordinaire vous auroit porté les doubles des Traités faits pendant la minorité du feu Roi, & de l' Ordonnance, dont par une de mes Lettres je vous ai parlé, qui eſt quelque choſe de plus fort, que lesdits Traités, puisqu' elle a ſervi de regle au Royaume, & en eſt devenu une Loi municipale, & qui aproche de la dignité de la Salique, que nous n' avons jamais ſouffert d' être entamée. J' allegue volontiers celle-là, puisqu' aux Etats de la Ligue aſſemblés à Paris, elle fut maintenuë contre l' injuſte prétention de vos Parties.

Avant que vôtre Lettre eût été reçuë, Sa Majeſté avoit reſolu d' en écrire une à Monſieur Torſtenſon, & il y a huit jours, qu' elle eſt partie. Si ma memoire ne me trompe, je vous en ai averti, & je fus un peu de temps en peine de quel tître je le devois traiter; celui de Couſin me ſembloit trop relevé, n' étant ni Duc, ni Grand Maréchal de la Couronne de Suede; & la fierté de la Nation, & la gloire du commandement me faiſoit appréhender, qu' il ſe tînt offenſé de celui ſimplement de Monſieur Torſtenſon, mais ayant fait faire recherche de l' uſage, & trouvé que, par l' avis d' un de vous Meſſieurs, celui de Maréchal y avoit été ajoûté, j' ai ſuivi l' exemple, & j' ai trouvé, qu' il y avoit eu grande raiſon de l' etablir. Il ſera de vôtre prudence de jetter de profondes

fondes racines de confiance avec le Sieur Contarini, puisque nous avons tout ſujet de craindre, que le Pape Innocent dixiéme, appellé Pamphilio, lorsque il n' étoit que Cardinal, n' ait penſée d' envoyer un Légat,& de revoquer Chigi, ayant toûjours eu peu de volonté pour la France, qui a fait ſon poſſible pour l' exclure, & qui eût reuſſi, ſi le Cardinal Antoine, contre ſon devoir, ſa parole & ſon honneur, non ſeulement n' y eût conſenti, mais n' eût même fait ligue pour l' élever. Nous ne nous laiſſons plus ſurprendre, & de bonne heure nous ferons excluſion aux Sujets, qui nous ſeront differents. Mais quelque ſoin que nous y aportions, celui qui ſera honoré de la Légation, & les Nonces, qui lui ſeront donnés pour aſſiſtans, inclineront toûjours du côté que le Pape affectionnera, dont la ſanté eſt ſi vigoureuſe, que, bien qu' il ait ateint l' âge de ſoixante & onze ans, on croit, qu' il ſera pour vivre une vingtaine d' années. Il n' a point encore été pris de reſolution ſur la conduite, qu' il nous conviendra ſuivre avec lui. Nous n' avons pas encore eu la relation du Conclave, nous ſommes ſeulement informés, que cinq lui ont fait excluſion, à ſavoir Lyon, Bichi, Althieri, Grimalti, & Fiorenzuola, les trois premiers pour l' intérêt de cette Couronne, & les deux autres pour le leur.

Il m' etoit oublié de vous dire, parlant du Maréchal Torſtenſon, que ſa Majeſté eſt diſpoſée à lui faire un préſent, & qu' ella a jugé, qu' il étoit honnêté à elle de l' envoyer, & à l' autre de l' accepter

cepter. Si elle s' y resout, il ne sera pas moindre, que ce, que vous en avez ecrit.

Les Lettres de Catalogne du 15. du passé nous ont fait savoir, que Monsieur le Maréchal de la Mothe avoit levé le siége de Tarragonne; mais, soit pour ce, qu' il ait jugé en pouvoir être blâmé, ou apprêhendant de n' en pouvoir trouver de bonnes raisons, il n' en a point encore écrit. Il y a des gens & des Capitaines, qui disent, que c' est la seule action de prudence, qu' il ait faite depuis qu' il est de deça, & a proportion le blâment d'imprudence de s' y être attaché. Le mal de cela, & qui accompagne la honte de l' avoir abandonné, c' est la perte de plus de deux cens Officiers, & de deux mîlle hommes de pied, & que l' armée ainsi affoiblie aura peine à resister à celle de l' Ennemi, & à conserver certains postes avantageux, qui ne sont point fortifiés, & qui le devoient être, pendant que l' Ennemi étoit devant Lerida, dont la défense a été toute extraordinaire. Pour y remedier, l' on a fait déja marcher quatre vingts Enseignes d' Infanterie Françoise, qui seront suivies de douze de suisses, & de deux autres Regimens François, composés de vingt Compagnies chacun. Les premiers y sont déja, les autres s' y rendront dans ce mois, & bien logés avec ce qui reste de l' armée, donneront le tems d' y en faire passer une bien plus forte. Pour plaire aux Catalans, dont la foi & fidelité est merveilleuse, on s' est resolu d' y faire hiverner une Escadre de six Galeres, & une autre de

pareil

pareil nombre de Vaisseaux. Rien ne le pouvoit empêcher, que l' impossibilité d' y trouver de l' abri, mais, outre que ceux du Païs le garentissent, des François bien entendus en cette matiere, en conviennent avec eux.

Sans doute vous aurez été avertis, comme le grand Visir a appuyé le Prince de Transilvanie, & que le Grand Seigneur a fait connoître au Roi de Pologne, qu' il ne doit point prendre de part en la Guerre, qui se fait par ce Prince à l' Empereur. Il est à craindre, que les présens & le Tribut, que l' on envoye, ne fassent changer les affaires à la Porte; à quoi Monsieur de la Haye essayera de remedier. Si celui, que vous envoyerez vers ledit Prince arrive à temps, & que l' armée Suedoise s' avance toûjours dans l' Empire, & se raproche de Païs hereditaires, sans doute il rejettera toutes les propositions de Paix, qui lui seront offertes, & la ruïne de l' armée Imperiale de Hongrie, qui lui étoit opposée, sera une forte persuasion à son égard. Certes cette diversion bien menagée peut apporter de grands avantages au public & à la cause commune. Dieu visiblement la protege, & vos prudences tireront avantage de tous ceux, que nous avons remportez dans l' Allemagne. Le Prince Palatin ayant vû comme tout son Païs, à la reserve de Frankendal & d' Oppenheim, étoit dans la sujettion de cette Couronne, a envoyé demander, qu' il y retablît ses Officiers, & que la Justice y fût administrée en son nom. Sur cela, il n' a pas pu encore être pris

de resolution, & vous jugez bien d' où ce retardement procede. Pour moi, je tiens qu' il seroit bon d' apprendre vos avis, & je prendrai cette conduite; que si contre mon sentiment on se hâte, je vous avertirai sur l' heure. Ma raison n' est pas, pour mettre en doute ce qui est de plus juste & de plus conforme à nos Déclarations & Manifestes; mais pour ne rien faire, que très à propos, & prenant avantage de ceux, que la fortune nous met en main.

Ce Prince est allé & arrivé à Londres à l' insu de ceux du Parlement, qui l' ont fait exhorter de repasser en Hollande, & il n' a pas trouvé en eux ulle disposition à l' élever, ni à le favoriser en ses autres affaires. Bien que l' Armée du Comte d' Essex se soit entierement défaite, ceux de Londres ne paroissent pas moins hautains; aussi la perte du Païs, où il est, n' est pas ce qui les peut mettre à la raison. Du Nord ils esperent des forces, & ce sont les plus raisonnables de l' Isle.

Sa Majesté voyant que, par vos dernieres Dépêches, vous ne lui faites point savoir, que vous ayez convenu d' un Secretaire, se resout de vous envoyer le Sieur Brasset; & présentement je lui écris de se préparer à vous aller trouver. Si l' Ordinaire, qui doit arriver la semaine prochaine, ne m' apporte des Lettres, qui m' obligent de le contremander, je lui manderai de partir sans attendre d' autres ordres. On estime, que vous en serez bien servis, ayant beaucoup de suffisance & une fidelité éprouvée, qui lui a fait beaucoup d' honneur.

Présen-

Présentement je viens de recevoir trois Lettres de Monsieur de la Thuillerie, dattées de trois differents Lieux; l' une du 14. Août, la seconde du 23. & la troisieme du 4. du passé. Elles m' apprenent, que les raisons & les remontrances de la Reine ont persuadé celle de Suede, & les Regens, à ce qui est utile à leur Etat & au Public, se plaignant tacitement du peu d' accueil, qu' il a eu en Danemark, en exaltant le bien, qu' il a reçu en Suede: Il a trouvé le Roi de Danemark enflé d' une victoire navale, qu' il s' attribuë, dont les Ennemis ne conviennent pas, plein d' esperance de chasser le Maréchal Hornes de son païs, & sans crainte de l' Armée de Torstenson, pour avoir celle de Gallas opposée. Il ajoûte, qu' il a aussi trouvé le Prince de Wirtemberg, logé dans un Cabaret, & en si petite consideration, qu' il ne peut attribuer cela, qu' à la haine, que l' Empereur a contre sa Maison: de sorte, que si lui Ambassadeur, par ces raisons, ne persuade le Roi de Danemark à entendre à une Paix, & accepter la Médiation de cette Couronne; celle qu' on lui desire moienner, sera très-difficile à conclure. Il n' avoit encore point eu son audience, qui lui étoit assignée pour le cinquiéme. Aprés qu' il l' aura euë, il pourra mieux juger de ce qui est à esperer ou à craindre; & comme il nous en écrira, il vous en informera aussi, qui ménageant le Secretaire dudit Roi, pourrez contribuer à son accommodement avec la Couronne de Suede, qui est absolument necessaire au Public. Peut-être,

que le desir de redevenir Médiateur le pourra rendre plus traitable; mais il sera mal aisé, que les Suedois se fient en lui, après ce qui s'est passé entr' eux.

Par la Lettre, que le Roi vous a ecrite, dont vous m' avez envoyé la Copie, il est aisé à juger ainsi, que vous l' avez fort bien remarqué, qu' il a renoncé à la qualité de Mediateur, étant devenu Partie, non du Traité general; mais d' un, au quel il faut songer, puis que lui non plus que la Suede, n' ont point prétendu, que leur accommodement fît partie du general.

Cette declaration si publique contraindra l' Empereur, ou de convenir sur Venise pour Mediateur à Osnabrug, comme il l' a consenti pour Munster, ou d' y traiter sans l' entremise d' un tiers, s' il prend le premier parti, comme il y a lieu de l' esperer, vôtre condition n' aura pas empiré; si de traiter de Ministre à Ministre sans l' intervention d' un tiers, la place de Monsieur de Rorté sera de grande consideration, lequel sans doute sera bientôt en état de l' aller remplir; y ayant lieu de croire, que l' Affaire de l' Oostfrise sera terminée au premier jour. Déja les Députés de Messieurs les Etats y doivent être, déja le Comte d' Embden est averti, que ces Messieurs & Monsieur le Prince d' Orange desirent, qu' il s' accommode, & souffre à Madame la Landgrave la jouïssance de certains Lieux, & des contributions, qu' elle a accoûtumé de lever sur son païs; de quoi la Noblesse & les Communes ne se plaignant point.

Il eût

Il eût été à desirer, que ces Messieurs se fussent un peu plus hâtez; ils auroient sauvé la vie à quelques malheureux Soldats, qui y ont été tués de part & d'autre; ce qui auroit pu produire de mauvaises suites, si la présence dudit Sieur de Rorté n'y avoit mis empêchement. Tout présentement, un Député de la Ville de Liege m'est venu dire, que l'Empereur leur avoit fait demander, qu'ils eussent à contribuer pour la défense de l'Empire attaqué par le Ragotzy; qu'ils lui avoient répondu, que c'étoit une Guerre dudit Prince à lui Empereur, comme Roi de Hongrie, qui ne les regardoit pas; & qu'ils craignoient qu'y satisfaisant, cela fût interprêté à rupture de la Neutralité, dont ils ne se veulent jamais départir. Je les ai loués de leur bonne conduite, pour les engager à la suivre, ou à la prendre, & me suis resolu a vous en informer, tant pour vous faire savoir, que la Guerre continuë du côté de la Hongrie, que ce, qui m'a été dit de la part de cette Ville, afin que vous preniez la peine de vous faire informer, s'ils ont fait cette réponse, & s'ils observent leur parole. J'estimerois, que ce seroit une bonne conjoncture pour leur écrire & essayer de renouër avec eux; mais sans qu'ils ayent donné quelque satisfaction aux Bannis, & qu'ils nous fassent rechercher par vôtre entremise, qui avez eu ordre de traiter avec eux, j'ai jugé qu'il faloit differer; & sur ce, qu'un autre Député de leur Ville s'est plaint de la Guerre, que leur fait Madame la Landgrave, je

lui ai reproché la cruauté, qu' ils avoient exercée contre quelques uns de ses gens, de laquelle il n' a pu disconvenir; mais il l' attribuë à la brutale & trop prompte passion du Colonel Michel: Sur quoi je lui ai repliqué, que c' étoit à eux à faire rechercher, & à satisfaire ladite Dame. Peut-être qu' il ne seroit pas mauvais de faire cesser cette petite Guerre; mais il faudroit, qu' ils nous en fussent obligés, & que cela même aidât à leur faire recevoir leurs Compatriotes exilés, & qui ont beaucoup souffert pour avoir temoigné de l' affection à cette Couronne, que ces Messieurs recherchent. Parce que nos armes prospèrent le long du Rhin, un bruit s' est épandu, que Franckendal est assiegé, & une Lettre interceptée d' un Lieutenant Colonel de ces quatre Regimens de Beck, qui ont été défaits, & qui, pour être commandé d' aller aux nouvelles, a échapé la fortune des autres, fait croire, que d' être attaqué & pris, cela ne recevra que l' intervalle de cinq ou sept jours. C' est ainsi qu' il argumente: Philipsbourg bien fortifié n' a sû resister plus de neuf, que pourroient faire les Soldats, qui sont dans une Place entierement abandonnée? Je ne prétends pas vous garentir, ni la nouvelle, ni le raisonnement. Je suis, &c. à Fontainebleau, le 1. Octobre, 1644.

---

## Num. LXVII.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß man**

man dessen Depechen vom 17. passato dem Curierer unterwegens abgenommen und erbrochen, sie sich bey denen Mediatorn darüber beschweret, aber froh wären, daß Gegentheil daraus der Königin Lust zum Frieden ersehen; daß die Kayserlichen sich endlich erkläret an Reformation der Vollmachten zu arbeiten, hingegen durch ein den Mediatorn übergebenes Schreiben noch mehreres an der Frantzösischen Vollmacht aussetzen wolten; zu Oßnabrück hätten zwar die Kayserlichen an der Schwedischen Vollmacht nichts auszusetzen gewust, aber ohne Kayserliche Ordre sich doch in die Tractaten nicht einlassen wollen, daher die Negociation auf solche Art langsam hergehen würde; daß man den nach Siebenbürgen Abgeordneten nicht gnugsam wegen der Subsidien und Unterhaltung einiger Völcker instruiren können; daß Torstensohn nach Teutschland zurücke eyle, weil Ragotzi sonst Frieden machen wolle; das letzte Accidens habe in Ost-Frießland keine übeln Suiten gehabt, die Holländischen Deputirten aber hätten dem Frantzösischen Residenten sehr unhöfflich begegnet, und wolten ihn zur Mediation nicht zulassen, weil sie prætendirten, in diesen Landen das Schieds-Recht zu haben, daß man daher vor gut geachtet, den Residenten abzufordern, und daß der Holländer Aufführung bloß daher käme, weil man ihnen ihre ungerechten Prætensionen wegen des Ceremoniels nicht zugestehen wolte, daher nöthig sey, ihnen ihre üble Aufführung zu verweisen. d. d. Münster, den 1. Octobr. 1644.

Monsieur,

NOus n' accuserons pas la reception de vôtre Dépêche du 17. du mois passé, comme nous avons fait celle de toutes les précedentes, lesquelles nous avoient été renduës en assés bon état;

 mais

mais le Courrier, qui portoit cette derniere ayant èté volé entre Anvers & la Meuse, par des gens, qui avoient plus de curiosité de voir ses Lettres, que d' esperance de profiter de son argent; l' on nous a fait tenir ici celles, qui s' adressoient à nous toutes ouvertes & à diverses fois, la vôtre ne nous ayant été remise, que trois jours aprés les autres, dont même nous jugeons qu' une partie est demeurée par les chemins. Ce procedé nous a obligé d' en faire plainte à Mrs. les Mediateurs, & de leur déclarer pour le faire savoir aux Ministres du partie contraire, que si les Courriers reçoivent ces troubles en passant par les Etats du Roi Catholique, nous serons obligés de mander à la Cour, que l' ou traite de même ceux, qui passent par la France.

Cependant ne doutant point, que cette action n' aît éte entreprise par ordre des Superieurs, à dessein de voir ce, qu' on nous envoyoit, après les heureux succès des armes du Roi; nous sommes très aises, qu' ils ayent vû aux endroits de vôtre Lettre, qui n' étoient pas en chiffre, les bonnes intentions de la Reine pour l' avancement de la Paix, ce qui leur aura donné de la confusion, & de la honte pour leur trop de curiosité.

Depuis nôtre précedente Dépêche Monsieur le Nonce a fait savoir aux Commissaires Imperiaux & Espagnols, la réponse que nous lui avons faite, & après avoir long-tems attendu la leur, il nous a fait dire depuis hier seulement, qu' ils etoient disposés à travaller à la reformation des

Pou-

Pouvoirs; que pour cet effet ils lui ont remis un écrit nouveau, dans lequel neanmoins, au lieu de se retrancher, & chercher quelque temperament sur les défauts, qu' ils avoient par ci devant remarqués dans les nôtrês; non seulement ils ont persisté en leurs prémieres demandes, mais y en ont ajoûté de nouvelles, dont ledit Sr. Nonce a témoigné d' être un peu étonné. ajoutant toutefois, qu' enfin ils se disposeroient à ce qui sera trouvé raisonnable.

Cela nous obligera de donner aussi demain par écrit les manquemens, que nous avons trouvés dans les leurs, afin qu' au plûtôt on convienne, s' il est possible, de part & d' autre d' une forme nouvelle, en laquelle les dits Pauvoirs devront être expediés.

Cependant depuis cette Communication, qui à été faite à Osnabrug, les affaires n' y ont point été avancées, quelques instances qu' en ayent pû faire les Ministres Suedois. Le Comte d' Aversperg s' étant laissé entendre, qu' il trouvoit leurs Pouvoirs en assés bonne forme, & eux ayant demandé, si l' on pourroit donc entrer en matiere sur les dits Pouvoirs, sans en faire venir d' autrés, ledit Comte a déclaré en premier lieu, qu' il ne pouvoit donner une réponse précise, sans avoir conféré avec ses Collegues, qui sont en cette Ville, & après la Conference faite, il a repondu qu' on ne pouvoit donner une resolution sur cette difficulté, qu' après avoir reçu les ordres de l' Empereur, auquel ils en avoient tous écrit.

Vous voyez par là, Monsieur, l'esperance que nous pouvons avoir d'avancer cette Négociation, puis qu'avant que d'entrer dans les choses essentielles, & pour les difficultés de peu d'importance sur lesquelles nos Parties devroient, il y a long tems, être informées de leurs Maîtres, s'ils avoient bonne volonté, ils demandent à chaque coup des délais pour reçevoir les ordres, lesquels, comme nous vous avions déja marqué, doivent être communiqués par l'Empereur aux Electeurs avant que d'être envoyés ici.

Toutes ces longueurs & ces défauts donnent de grandes inquietudes aux Suedois, & les obligent à nous faire demander souvent ce que nous sommes resolus de faire, si les Ennemis continuent à se moquer de nous de la sorte. Nous tâchons toûjours à les appaiser, mais nous avons quelque sujet de craindre, qu'après nous avoir souvent parlé du dessein de se retirer, ou du moins de changer de Lieu, & s'en aller à Hambourg, ils ne l'executent enfin contre avis, & que leur conduite particuliere ne l'emporte sur les considérations publiques.

Quant à l'affaire de Transilvanie, nous ne pouvons mieux rendre compte à la Reine de ce, que nous y avons fait en execution de ses commandemens, qu'en vous envoyant une copie de l'Instruction, que nous avons donnée à Mr. de Croissy. Avant son départ, nous lui avons fait donner 6000 Fl. pour son voyage, & l'avoir assuré que, s'il est obligé de faire un long sejour

en

en ce Païs-là, vous y ferez avoir egard, & ne souffrirez pas que dans un Emploi difficile, & un Païs éloigné, il soit reduit à servir à ses dépens. Nous sommes obligés de vous représenter, que n'ayant pas eû une assés particuliere connoissance des intentions de la Reine pour les conditions du Traité, qu'il doit faire avec le Prince de Transilvanie, nous sommes demeurés un peu retenus en quelques endroits de son Instruction; mais comme nous ne sommes pas sans appréhension, qu'après avoir été si long-tems attendu, s'il paroît avec un Pouvoir si racourci, & que dans les choses essentielles, il ne puisse pas conclure sans recevoir de nouveaux ordres, cette retenuë ou cette longueur ne fasse naître quelques soupçons dans l'Esprit dudit Prince, & que dans la croyance, qu'il pourroit prendre, qu'on voulût seulement l'amuser, & ne point venir à l'accomplissement d'un Traité, qu'il estime déja fait & conclû, par le moyen de Mr. Torstenson, il ne songe à abandonner le parti, & à faire l'accommodement particulier, du quel on le recherche. Nous nous promettons, que, par la réponse qu'il vous plaira de faire à cette Lettre, l'on nous donnera pouvoir d'augmenter celui dudit Sieur de Croissy, en l'article du payement de l'argent, & de l'entretenement de la moitié des trois mil hommes, où faute d'avoir été bien éclairez des intentions de la Reine, nous l'avons obligé de recevoir les Commandemens de S. M. avant que de rien promettre de sa part pour l'entretenement de la moi-

tié

tié desdits trois mil hommes. Sur quoi nous vous ſupplions de faire conſidérer, que toutes les fois qu' on a ci-devant propoſé d' engager ledit Prince en la Guerre qu' il commence, on a donné pouvoir à tous ceux, qui ont eû charge de traiter avec lui, de lui offrir plus d'aſſiſtance en argent, que ledit Sr. Torſtenſon ne lui en a promis, & outre cela trois mil hommes de pied, levés, entretenus, & renouvellés de tems en tems aux dépens des deux Couronnes. Mais nous n'avons pas oſé aller jusques là, ſans avoir l' ordre, ou le pouvoir particulier que nous n'avons point trouvé dans aucune de vos Lettres. Si la réponſe, qu' il vous plaira nous envoyer, nous arrive bientôt, nous prendrons ſoin de la faire tenir audit Sr. de Croiſſy, & peut-être la faire tomber entre ſes mains, avant qu' il ſoit arrivé en Tranſilvanie.

Nous venons d' aprendre par une Lettre de Mr. le Baron d' Avaugour du 18. du mois paſſé, qu' un des principaux ſujets de la marche de Monſieur Torſtenſon, & qui l' oblige de reconduire diligemment, comme il fait, ſon armée vers la haute Allemagne, eſt pour s' approcher dudit Prince, & donner chaleur au Traité, qu' on à fait avec lui, ayant reçu avis d' un officier de ſon Armée, qu' il tient en Tranſilvanie depuis quelque tems, que ſi ledit Prince ne revoyoit l' Armée Suedoiſe dans ſon voiſinage avant la fin de ce mois, il ſeroit mal aiſé de le porter à continuer la Guerre, & l' empêcher, qu' il ne ſonge à un accommodement particulier.

Nous

Nous ne doutons point, que Mr. le Baron de Rorté ne vous rende compte, en même tems qu' à nous, de tout ce qui ſe paſſe en Ooſtfriſe. Les dernieres Lettres nous ont apris, que l'action de Mr. le Comte d'Eberſtein n'a pas toutes les fâcheuſes ſuites, que nous avions appréhendées, & n'a pas empêché, que les Parties n'ayent fait une nouvelle ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle elles avoient commencé d'entrer en Traité. Mais vous n'aurez pas été moins ſurpris, que nous, quand vous aurez ſû avec quel air altier & peu concerté les Députés de Mrs. lets Etats ſont arrivés en Ooſtfriſe. Ils ne ſe ſont pas contentés de ne voir point Mr.de Rorté, & de n'avoir aucune communication de civilité, ni d'affaires avec lui, quoiqu'ils ſe ſoient rencontrés dans une Ville, où il y a Garniſon de leur part; mais ils ont déclaré, qu'ils ne ſouffriront point de préjudice à un prétendu droit d'arbitrage, qu'ils diſent avoir, quoique ſans fondement, dans cette Province. Encore que nous ayons été ſenſiblement touchés d'un procedé ſi peu reſpectueux envers le Roi, par des gens qui ont tant d'obligation à la France, nous avons jugé plus à propos de faire revenir ledit Sr. de Rorté à ſa reſidence, que de le laiſſer là plus long-tems, ou pour être Spectateur inutile d'un Accommodement, où il n'auroit plus de part après l'avoir commencé, ou peut être pour faire naître des obſtacles à l'Accommodement pour les nouveaux ombrages, que leſdits Députés euſſent pû prendre de ſon plus long ſejour dans

dans un Lieu, où ils prétendent, què leur puissance doit être reconnuë, à l'exclusion de toute autre. Vous verrez, Monsieur, par la Copie de la Lettre, que nous lui avons écrite, que nous avons pris un honnête pretexte de le rapeller, sur la Négociation, qui semple avoir été commencée à Osnabrug, où nous lui témoignons, que sa présence est necessaire. Nous ne laissons pas d'avoir trés grande peine à digerer l'hauteur, que nous remarquons depuis quelque tems, que Mrs. les Etats pratiquent en toutes occasions avec les Ministres du Roi, si on ne leur accorde pas ici tout ce qu'ils prétendent injustement, ils déclarent d'abord, qu'ils iront traiter à Bois le duc, & menacent de se séparer de la France. S'il se présente une affaire dans leur voisinage, où un Ministre du Roi soit engagé, & aît commencé quelque Négociation, la premiere chose qu'ils font, lorsqu'ils en prennent connoissance, est de l'en exclure avec mépris, & de refuser tout commerce avec lui, si ce n'est avec les honteuses conditions, qu'ils ont l'audace de proposer à un Envoyé de la part de leur Bienfaiteur. Peut-être ne jugerez vous pas hors de propos, afin qu'ils ne s'accoutument pas à une façon d'agir si déraisonnable, de faire sentir à leurs Ministres en quelque bonne occasion, qu'elle ne leur reussira jamais, & que l'on n'est pas resolu de la souffrir plus long-tems. Il y a même lieu de leur faire honte de l'incivilité dont ils ont usé envers Mr. de Rorté; puisqu'en même tems qu'ils ont si orgueilleusement refusé

fusé de partager la Médiation avec lui, pour l'affaire d'Oostfrise, Mr. de la Thuillerie n'a pas fait scrupule de faire admettre leurs Ambassadeurs dans celle des affaires de Danemark, qui n'avoit pas beaucoup de disposition à leur confier ses Intérêts.

L'ordre, qu'il vous a plû de nous envoyer de la part de la Reine, pour la façon de vivre, qui doit être gardée entre Mrs. de St. Romain & de Bregy, nous a tiré de la peine où nous etions des diverses prétentions, qu'ils pouvoient avoir. Nous ne manquerons pas d'executer fidellement ce qui nous est ordonné.

Les divers avis, que nous recevons ici, nous aprenent, que le dessein des Ennemis est de former un Corps d'Armée vers la Mozelle, que, selon leur conseil, ils font monter à 10 ou 12000. hommes, composée des Troupes du Baron Beck, de celles du Duc Charles, & de celles qu'ils tirent de toutes leurs Garnisons de ce Païs; pour faire une diversion de ce côté-là, cependant que l'Armée de Baviere, qu'on a aussi tâché de renforcer de diverses Troupes, essayera de faire tête deça le Rhin à celle de Mr. le Duc d'Anguien. C'est tout ce que nous aurons le bien de vous dire, en vous assurant que nous sommes &c. A Munster, du 1. Octobre 1644.

Num.

## Num. LXVIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die Mediatores Ursache hätten, in die Gegentheile wegen der Friedens-Handlung zu dringen; Dänemarck habe die Frantzösische und Holländische Interposition angenommen; in Ost-Frießland thäten sich neue Schwürigkeiten herfür, und es sey gewiß, daß der Graf auf Kayserliche Seite inclinire, und eine Ruptur wünsche; die Landgräfin von Hessen dependire von ihres Generals Willen; mit den Holländern müste man wegen des, dem Frantzösischen Residenten erwiesenen schlechten Tractaments dissimuliren; Landau sey durch die Frantzösische Armée erobert, dem Cardinal Barbarini aber solte die Frantzösische Protection genommen werden, weil er dem neuen Pabste nicht die Exclusivam gegeben; und daß man wegen der spolirten Couriere Repressalien gegen Spanien gebrauchen würde, auch eine sichere Post-Route anzulegen sey. d. d. Fontainebleau, den 8. Octobr. 1644.**

Messieurs,

Vôtre Dépêche du 24. du passé m'a été renduë le 4. du Courant. Elle m'aprend que les Ennemis n'ont pas encore changé leur façon de faire. Mais vous tirerez du profit & de la gloire de la vôtre, & vous aurez l'Empire pour temoin, que nous y souhaitons la Paix, & en faire jouïr la Chrétienté. Après les avances, que vous avez faites, c'est aux autres à passer, & les Mediateurs sont en droit de les presser, & en nécessité de reconnoitre que vous marchez de bon pied en toutes les affaires. Celles d'entre le Danemark & la

la Suede sont en bons termes; la Médiation de leurs Majestés est acceptée, & je vois qu'on y joint celle de Messieurs les Etats, que j'en croyois exclus de droit, par les différents qu'ils ont avec le Roi de Danemark; mais il ne les a pas voulu rejetter, & n'a pas sû le faire faire à Mr. de la Thuillerie, qui a eû une conduite trop prudente en tout le cours de sa Négociation. C'est à lui à avancer l'effet, & à essayer d'assoupir cette guerre très-dommageable au Public. Si de vôtre côté vous y pouvez contribuer quelque chose, c'est un office que l'on attend de vos prudences; & pour nous, nous y employerons nos persuasions, nôtre puissance, & tout ce qui nous paroîtra juste; ce qui produira un très bon effet. Je ne doute point, que Mr. de la Thuillerie ne vous aît écrit, & qu'il ne conserve correspondance avec Monsieur de Bregy, tant qu'il sera en Pologne; puis qu'il juge que présentement un Ministre de cette Cour est absolument nécessaire. Ceux que nous avons à la Haye, aussi-bien, que Mr. le Baron de Rorté, nous ont donné en cela avis des nouvelles difficultés, qui se rencontrent au Traité, qui se propose entre Madame la Landgrave, & le Comte d'Oostfrise; mais il faut dissimuler plusieurs choses, & s'avancer avec chaleur pour tirer les avantages, que le Public pourroit recevoir, si les armes de cette Princesse étoient employées dans l'Empire. Il est certain, que la disposition des affaires l'y appelle, & qu'il y a des Païs entiers à soumettre à contribution,

des quels elle tireroit bien plus de profit, que de celles de l'Oostfrise. Tous les soupçons que vous avez, soit de Messieurs les Etats, ou de Monsieur le Prince d' Orange, & de la liaison que ledit Comte a toûjours euë avec l'Empereur, sont tous bien fondés, & donnent lieu de craindre, que ce Comte ne cherche qu' une rupture. Toutefois les Lettres de Mr. d'Estrades semblent assurer, que c'est à tort qu'on y comprend ledit Prince, lequel à mandé, qu'il falloit terminer ce different & renvoyer en diligence les Députés de Messieurs les Etats. Et afin que la presse, que nous lui donnons, y contribuë encore quelque chose, je lui fais présentement réponse, & l'exhorte à continuer, & j'envoye une Lettre au Secretaire Brasset pour Messieurs les Etats, exhortative à cela, avec ordre pourtant de ne la pas présenter, si ledit Prince n'en est d'avis, & qu'il ne juge qu'elle produira un bon effet. Je souhaite que vos remontrances, animées du discours de Mr. Beauregard disposent Madame la Landgrave, avant que d'être sortie de cette affaire, de s'employer à une autre, & qu'Elle s'établisse si puissamment dans l'Empire, qu'elle puisse continuer la guerre. Je doute, quand elle entreroit dans ce sentiment, que son General la suivît; je m'aperçois, qu'il fait la plus grande partie des choses qui lui plaisent, & qu'il n'obeit pas aveuglément aux Ordres de sa Maîtresse. Ceux que j'ai envoyés à Mr. Rorté ont été bien mésurés. Si son intervention reculoit le Traité, on auroit

tort

tort de la deſirer; mais ſi ſimplement la gloire de Meſſieurs les Etats les porte à l'en exclure, cela eſt bien offenſant & bien rude. Il faudroit diſſimuler avec eux, & ignorer de ſavoir, que leurs Députés ont paſſé & repaſſé par Embden, ſans avoir fait faire un compliment à Mr. de Rorté; mais comme il s'en plaint de ſon côté, les autres en font autant du leur. Je comprends la raiſon de Mr. de Rorté, celle des autres me paſſe.

La priſe de Laudau, dont préſentement nous avons été avertis, augmenté nôtre Conquête, qui s'eſt renduë funeſte par la perte de Mr. Daumont, lequel bleſſé d'un coup de piece à la cuiſſe, eſt en extrême peril, & certes la Place ne le vaut pas.

Monſieur le Duc d'Orleans eſt revenu depuis deux jours de ſon progrès, pour parler à l'Angloiſe, & il fut hier au Conſeil, où il fut reſolu d'appuyer Madame la Landgrave, & de faire ſentir au Cardinal Antoine, qu'ayant manqué de parole, & à ſon devoir, le Roi ne peut plus prendre de confiance en lui, qu'il reprend la protection de ſes affaires dont il l'avoit honore. Bien que cela ſemble du tout eloigné de celle que vous avez à charge, je ne laiſſe de vous en informer, afin que vous en puiſſiez faire part à Mr. le Nonce, qui peût être s'y intéreſſe, & que vous lui laiſſiez entendre, qu'on n'a ſu éviter de prendre cette reſolution, à l'exaltation du Pape, qui a été promu par celui, qui lui devoit faire excluſion, & à laquelle nous nous reſtions engagés. Le Cardinal Grimaldi n'a pas concourru à ſa priere,

& d'autres Italiens, qui se faisoient chemin pour y parvenir. Quand vous direz cela à Monsieur le Nonce, il s'adoucira bien; auparavant il en auroit été ému. Je vous puis dire présentement, que les Medecins nous ont assuré, que la maladie de Mr. le Cardinal Mazarin est sur son retour, la quelle avoit donné des mouvemens de douleur à ses Serviteurs, & à moi particulierement.

J'oubliois de vous dire, qu'il faut faire plainte aux Mediateurs, de ce que la foi se viole, qu'elle n'est pas gardée aux Courriers, & que les Espagnols continuans sans en faire faire justice, nous userons de représailles, & assurant, par la voye de la Mer & de la Haye, le port de nos Lettres, nous leur refuserons le trafic par le Royaume de deça. Nous ne nous en tairons pas, & vous prions d'établir un Bureau à Cologne, où nos Dépêches seront directement addressées, afin qu'elles passent sous le nom du Maître, & non pas sous une autre couverture. Je crois qu'a Anvers il faudra faire le semblable; mais on se résoud à faire quelque dépense, afin que nous évitions les inconveniens aux quels nous sommes tombés. Si pourtant vous jugez, qu'il soit plus expedient de continuer comme l'on a commencé, nous nous accommoderons aisément. Pour moi, je suis &c. A Fontainebleau, le 8. Octobre, 1644.

Num.

## Num. LXIX.

**Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück an die Reichs-Deputation zu Franckfurth abgelassenes Schreiben, daß, obgleich Teutschland den Frieden wünsche, dennoch niemand von denen Ständen erschienen sey, solchen zu schliessen, sie sich doch nicht auf die Kayserlichen Gesandten zu verlassen hätten, weil diese aus vielen nichtigen Ursachen sich in keine Tractaten einlassen wolten, ob man ihnen gleich Vorschläge gethan ohne Interponenten, oder unter der Venetianischen Mediation zu handeln, daß es daher nöthig sey, auf das schleunigste die Gesandten zum Congress zu schicken, damit nicht die auswärtigen Cronen bewogen würden, einen widrigen Entschluß zu fassen, zumahl ihnen auf den Convent das versprochene sichere Geleite nicht gehalten würde. d. d. Oßnabrück, den 14. Octobr. 1644.**

Illustres, Generosi, Magnifici, Nobilissimi & Consultissimi,

SI est aliquod fatum Imperiorum, multi certe putant, vel fato regi, vel fatis destinari Germaniam. Omnes enim status bellum execrantur, omnes pacem inclamant, paucissimi aut media pacis promovent, aut removent obstacula. Atque utinam non plura bella ex bellis sererent intestina mala externis aggravantes. Alter annus agitur, ex quo universi & singuli, quorum interest, Osnabrugi & Monasterii pro statuenda pace comparere debuerunt. Exteri fere omnes è locis etiam dissitis maturè comparuere: Germanorum ipsorum, licet & proximi sint, & eorum præcipue intersit, adhuc nemo: Bini Electores hîc,

bini Monasterii adfuturi jamdudum promittebantur, adhuc tamen nemo venit. Pro cæteris Ordinibus tam Augustanæ Confessionis, quam Romanæ Religionis fœderata regna per septem annos tractatu armisque laborarunt, ut ad hunc diem conveniendi salvo conductu munirentur. Muniti sunt, ut tutò convenire & interesse, ac negotia sua qualiacunque hic secure peragere possint, nemo tamen adhuc comparet; Interim Germania ruit ad excidium. Si Patriæ Patres non majori ejus cura aut commiseratione tanguntur, si columnæ Imperii tantopere cunctantur ruinosæ compagis ruinas suffulcire, si status & ordines ipsi susque deque habent, ordo an confusio regnet, stet vel cadat Respublica; Quid tandem ab exteris sperari debet, cernentibus non solum omnes amicitiæ & restaurationis oblatæ vias rationesque sperni, sed & sibi pro gratia hactenus moram culpamque protracti tractatus falso à quibusdam imputari? Quod si contra Imperatorem aut Imperium à fœderatis evocarentur in campum Martium, nemo renuentium constantiam tantopere miraretur, nunc cum ad legitima Majestatis decora, autoritatem Comitiorum, propriam libertatem, amicitiam finitimorum,& in summa ad pristinam pacandæ Patriæ felicitatem stabiliendam, tam frequenter & amicè invitentur, cum videant manifeste non armis, sed amico tractatu miseriarum finem aut modum sperari posse, vel debere, mirari profecto subit, quid eos tamdiu moretur. Neque enim credere possumus, eos sibi persuadere,

dere, absentiam suam præsentia Cæsareæ Deputationis pensari: Nam ut id experiremur, & simul sinceram seriamque in Germaniæ pacis redintegrationem, obfirmatum Sacræ Regiæ Majestatis Sueciæ animum facto ipso ostenderemus, cum nostro in hanc urbem adventu, obtulimus Cæsareis Commissariis non modo mutuam legitimationem nostram, verum etiam aliquoties tractatus ipsius auspicia. Tantum vero abest, ut actionem Principes acceptare voluerint, ut ne quidem ad sola procuratoria, saltem ostendendum induci potuerint. Nunc mediationis defectum, nunc lites Sueco-Danicas, nunc Gallicas moras, nunc alia vana causati: Gallia cum satis ostendit, se pari cum Suecia affectu pacem promotam cupere. Certe Legatus Gallicus nihil acrius urget, quam, ut omni remora sublata, res ipsa quam primum inchoetur, paratus, si quid in Procuratoriis adhuc desideretur, ad satisfaciendum unicuique ex æquo & bono, modo idem altera pars velit. Litigia Sueco-Danica pertinere ad forum, aut censuram Imperatoris, aut Imperii, quis dixerit? nisi qui putaverit patriam suam nunquam nondum satis intestina clade subactam, externis insuper bellis acrius affligendam esse. Quia & Galliæ Bataviæque Legati in eo jam alibi graviter desudant, nec sine spe bona fore, ut eæ controversiæ ad comitia regnorum, more solito, brevi componantur, adeo ut iste prætextus trahendis potius quam avertendis Germaniæ calamitatibus excogitatus videatur. Sciunt quidem, Regem Daniæ sibi etiamnum re-

servare interpositionem inter Imperatorem, & Status Imperii. Ut autem simul rebus uti nunc stantibus mediatorem agat inter Sueciam & Imperatorem, id nec ipse desiderat amplius, nec rationi magis congruum est, quam per rei naturam fieri potest, ut hostis non sit hostis.

Quod cum ita esse animadverteremus, nec propterea Cæsareani, vel mediationis, vel modi defectum ullo æquitatis colore prætendere possent, oblata est iis ex abundanti tractatio, vel immediata, vel per Subdelegatos, vel mediante Legato Veneto, vel cooperantibus Imperii Statibus, vel tandem in scriptis: At ipsum (cujus exemplar hic addimus,) bis oblatum, tantum abest, ut inspexerint, ut ne quidem tangere dignati sint, vultibus, manibus, toto corpore adeo aversati, ac si contagiosum fuisset. Atque hanc tergiversationis serram, prætenso singulis perpetuo mandati defectu, nobiscum reciprocarunt, atque ad diem primam præteriti mensis Septembris, quando ex Holsatia constans fama increbuit, non omnia illic ex voto Cæsarei exercitus cadere, jamque Comes Auersspergius in procinctu esset ad discedendum, tum demum se mandata cœpisse professi, tabulas Cæsarei Procuratorii nobis ostenderunt. Verum ut non nobiscum tractarent, (quomodo enim potuissent potestate revocati Comitis ipso abitu expirata,) sed ut majori ludibrio videremus, eos hactenus, non tam potestate, quam voluntate sive permissu tractandi caruisse. Hæc dignitas postea quidem excusari velle videbatur

batur superventu Comitis a Lamberg, cujus novam Plenipotentiam videndam nobis die 30. Septembr. misit, non quidem ipse, sed abituriens jam Comes ab Auersberg cum Collega D. Crane; Veruntamen habeatne is simul instructionem, sive utrum ei permissum sit, ut revera de pace nobiscum agat, æque adhuc incerta, cum incognitus adhuc degat. Ex quibus omnibus haud obscure patet, quantum sibi Germania de solis Cæsareanis promittere possit. Quia tamen ab aliis paulo jam major spes successuræ negotiationis præbetur, ne osores pacis sub hac consiliorum rerumque vicissitudine, novis eam, pro more, tricis iterum involvant, necessitas & salus ipsa postulat omnino, ut ordines Imperii, præsentia, autoritate & impulsu suo, huic tandem operi manum animumque admoveant: Etenim multa experientia ratum firmumque apud nos est, absque efficaci Ordinum cooperatione, non modo nullam pacem, sed vix ullos pacis Tractatus sperandos esse. sciunt ipsi nec solos Cæsareos posse, nec velle fœderatos Reges & Principes absque iis tractare, habent omnimodam ab utraque parte securitatem; Cæterum & Imperialem consensum, jus suffragii quæsitum, summum denique interesse proprium. Nec ad conventicula seditiosa vocantur, sed ad honestæ Pacis Collegia, de viis nempe, mediis, ac rationibus æquis, quibus citra ullius legitimæ potestatis præjudicium tranquillitas & amicitia publica ita stabiliri possint, ne vel ipsi suæ libertati, vel regna finitima suæ securitati imposterum me-

tuere necesse habeant. Longe minore sumptu ac difficultate pacifica hæc negotiatio institui, & per DEI gratiam absolvi potest, si serio res agatur, quam bellum continuari. Ac tametsi centum adhuc annos duraret bellum, pax tamen aliquando tractari debet. Quidni ergo nunc potius, spirante adhuc parum patria, quam post animam plane exhalatam? Quæ omnia ideo conventui vestro paulo prolixius referenda censuimus, ut, quoniam præcipue promovendæ pacis causa Francofurti adhuc degere dicantur, quid hactenus hic actum, quo loco nunc sint tractatus pacis, quid eos moveatur, quid promovere possit, cum ipsi videant, tum Principalibus suis aperiant, omnesque tandem, pro suo in Rempublicam affectu, ad communem pacem mutuis operis & consiliis promovendam, nobiscum valide concurrant. Quod si, ut sperabimus, prompte fecerint, annuet procul dubio Deus piis pacificorum conatibus, & optata nos tandem omnes pace beabit. Sin ulteriori mora alii quicunque prætextus communi bono prælati fuerint, eoque inopinatum aliquod præjudicium pace bellove posthac enascatur, coram Deo & universo orbe protestamur, non id nostra, sed adversa renuentium culpa factum esse: Cogimur enim hic queri, fidem publicam nobis hic non servari, violatum in nobis esse jus gentium aliquoties, interceptis quinquies nostris nuntiis, effractis, retentisque nostris litteris sæpius, semel capto legationis Secretario, aliis cæsis, aliis spoliatis, aliis aliter pessime habitis e Comitatu nostro.

Nec

Nec sontes manifesti temeratæ Legationis sancti-moniæ postulati vel puniuntur, vel deduntur. Multa quidem hactenus favore boni publici dissimulando transmisimus, ut plura exspectemus, nec dignitas Majestatis Regiæ, nec nostra securitas patitur. Veniant itaque, si placet, mature, ut debitum finem his miseriis imponamus, vel ignoscant, si tandem & nos cum sociis nostris consilia quoque mutare cogamur. Atque his eos divinæ protectioni officiose commendamus. Dabantur Osnabrugi die $\frac{4}{14}$. Octobr. 1644.

## Num. LXX.

**Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, daß die jüngst ausgebliebenen Depechen nunmehro richtig eingelanget, auch zu hoffen wäre, die Spanier würden die Courriers nicht weiter anhalten; die Kayserlichen Ministres hätten nach überreichten beyderseitigen Desideratis der Vollmachten, nichts weiter vorgenommen, und vermuthlich nach Wien berichtet, wo der Graf Trautmansdorff den dadurch verursachten Verzug darmit entschuldiget, daß der Kayser vorher alles mit denen Churfürsten communiciren müste; eben dieselben Kayserlichen Ministri machten lauter Juristische Exceptiones wider die Frantzösische Vollmacht, und wolten, wegen Minderjährigkeit des Königs, der Reichs-Stände Unterschrifft, da sie denn auf eine schimpffliche Art Francisci I. Exempel anzuführen wüsten; die Spanier machten sich wegen der letzten Pabsts-Wahl sehr groß, und hätten das Te Deum laudamus zu Münster singen lassen, und sey zu befürchten, der Pabst möchte den ietzigen Nuncium, Chigi, vom**

Con-

Congress abfordern, weil er Frantzösisch gesinnet, daher man sich mit aller Macht darwider zu setzen, auch darauf zu dringen hätte, daß demselben ein Cardinals-Huth gegeben würde, und dieses wären auch des Venetianischen Gesandtens Gedancken; es würde gut seyn, dem Pfaltz-Grafen Hoffnung zur Restitution seiner von den Frantzosen occupirten Länder zu geben, ihn aber anders nicht, als unter Frantzösischer Souverainität wieder einzusetzen, weil man von der Neigung dieses Printzens nicht allzusehr versichert, der ausser dem mehr Ambition als Conduite führte; der Kayserliche nach Constantinopel abgeschickte Gesandte sey unterweges gestorben; in den Pariser Zeitungen hätte der Autor zum Nachtheil des Frantzösischen Interesse geschrieben, ob würde Franckreich mit nächsten Herr von Teutschland seyn; zu Oßnabrück würde man müssen ohne Interponenten tractiren lassen, könte auch keinen Frantzösischen Gesandten dahin schicken, damit die Schweden nicht wegen des Ranges Streitigkeiten machten; in Ost-Frießland sähe es noch weitläufftig, und die Heßischen Trouppen am Mayn hätten wieder dorthin marchiren müssen; denen Lückern müste man die Ungnade des Königes zu verstehen geben, wenn sie nicht die wegen der Frantzösischen Parthey vertriebenen Bürger wieder aufnähmen, und daß endlich die Spanischen und Kayserlichen Gesandten declariren lassen, wie sie zur Veränderung der Vollmachten in Conference treten wolten. d. d. Münster, den 13. Octobr. 1644.

Monsieur,

VOtre Lettre du 24. du mois passé, que nous avions crû perduë, nous a été renduë par le dernier Ordinaire avec celle du premier de ce mois, toutes deux en assés bon état; ce qui fait esperer,

esperer, que nos Parties ayant été éclaircies de ce qu' ils avoient envie de savoir, & ayant apris par vos Lettres & les nôtres, que la prosperité des Armes du Roi n' a pas interrompu les Conseils & les desseins de la Paix; ils seront peut-être de meilleure foi à l' avenir pour laisser en sureté les Courriers, sans qu' il soit besoin de prendre une autre voye pour ecrire, que celle, qu' on à tenuë jusques à présent. Ils ont encore plus d' intérêt, que nous, de conserver ce commerce, puisque, s' ils obligeoient Sa Majesté, par plusieurs actions semblables à celle, qui a été faite en dernier lieu, de refuser le passage par la France à ceux, qui aportent leurs Lettres d' Espagne, ils en recevroient plus d' incommodité, que nous, & n' auroient pas de moyens si prompts, ni si faciles pour ÿ remedier.

Depuis les Ecrits, que nous avons donnés de part & d' autre, dont le dernier Ordinaire vous porta la Copie, il ne s' est pris ici aucune resolution. Cette longuer étant importune, & de mauvaise grace, nous avons voulu en découvrir la cause, & ayant connu par toutes vos Dépêches, que la Reine désire non seulement l' avancement de cette Négociation; mais que Sa Majesté veut bien, que tout le monde connoisse le desir, qu' Elle en a, nous n' avons point fait de difficulté d' aller visiter les deux Mediateurs, chacun séparément, pour nous plaindre de ce retardement, & qu' aprés les facilités, que nous avons apportées à tout ce, que nos Parties pouvoient désirer de nous

raison-

raisonnablement, ils fassent paroître de leur part, si peu de disposition à avancer les affaires. Ils nous ont tous deux témoigné être étonnés de ce procedé, & que pour en savoir le sujet, ils avoient résolu le jour méme, que nous les avons visités, d' envoyer chés tous les Ambassadeurs. Ils n' ont pas pû s' empêcher dans leurs discours, de nous faire comprendre l'appréhension, qu' ils ont, qu' on n' aît envoyé à Vienne les papiers, qui ont été donnés de part & d' autre pour, en avoir la résolution, avant que de passer outre; à quoi ils ont ajouté, que cette maniere d' agir les fait persister dans l' opinion, qu' ils ont euë, aussi-bien, que nous, des le commencement de nos Conférences, qu' il sera difficile d' avancer les affaires, tandis que nous ne verrons ici, que les personnes, qui y sont de la part de l' Empereur & du Roi Catholique.

Monsieur Contarini ne nous a pas celé, qu' ayant fait remontrer, par l' Ambassadeur de la Republique, qui est à Vienne, les extrêmes longueurs, qui se rencontreroient en cette Negociation, si l' Empereur ne donnoit plus de pouvoir à ses Commissaires, & s' ils étoient obligés sur les moindres choses d' envoyer demander ses intentions, avant que de prendre résolution; le Comte de Trautmansdorff lui a repondu, que c' étoit des formes, qu' on ne pouvoit changer, & que l' Empereur ne pouvoit pas donner à ses Plenipotentiaires les mêmes pouvoir & autorité, que les autres Rois & Princes donnent aux leurs, parce

qu' ils ne doivent rien faire ſans l' avis des Electeurs. Si bien qu' on ne ſe contente pas d' empêcher, que les Electeurs viennent, ou envoyent ici leurs Députés; mais on ſe ſert de leurs Intérêts, pour jetter les affaires dans une longueur, qui ne ſauroit jamais avoir de fin, ſi on ne ſe reſoud de traiter d' une autre ſorte.

Nous attendons avec impatience les Piéces, qu' il vous plait de nous faire eſperer. Il eſt bien vrai, comme vous remarquez trés judicieuſement, que l' Ordonnance de Philippe le Longue eſt plus forte, que toutes les autres, pour obliger les Sujets du Roi, & montrer que, dans le Royaume, on ne peût pas changer les formes, qui ont été jusques-ici partiquées; mais l' exemple de ce, qui s' eſt fait en ſemblable cas, ne ſera pas moins propre à convaincre des Etrangers.

Nous voyons, qu' ils s' arrêtent encore ſur ce point de la minorité du Roi, & qu' ils cherchent des precautions, qui ſentent plûtôt le Jurisconſulte, que l' Homme d' Etat, dont nous ne ſommes pas étonnées, puisque le Docteur Wolmar & Mr. le Brun ſont les principaux Conducteurs de cette Negociation. Ils ont eû l' audace d' alleguer à ce propos, ce qui fut fait ſous le regne du Roi François premier, comme s' ils vouloient imputer à la memoire de ce grand Prince un manquement de parole. Mais nous pouvons vous aſſurer, que ce point ne demeurera point ſans repartie, & que ſi nous ne le faiſons pas par écrit, pour ne pas faire un proces de nô-

tre

tre emploi, nous le ferons ſi fortement de bouche, en parlant aux Mediateurs, que lorsque nos Parties ſauront la réponſe, que nous leur aurons faite, ils apprendront, que nous voulons de bon ceur reprendre les affaires de ce tems là, pour faire raiſon à la France des injuſtices & des violences, qui lui furent faites, à cauſe que le malheur des armes, & la trop grande valeur du Roi l' avoient mis entre leurs mains. Nous ne manquerons pas de leur faire connoître, que la neceſſité, qu' ils impoſerent malicieuſement à ce grand Prince, de faire ratifier, par les Etats de ſon Royaume, un Traité, qu' ils lui avoient fait faire par force pendant ſa priſon, lui fournit un moyen trés legitime de n' executer pas ce, qu' on avoit exigé de lui injuſtement; puisque lesdits Etats avec très grande raiſon, n' y voulurent pas conſentir. En tout cas, on leur fera voir, qu' ils alleguent mal à propos cet exemple, puisque nous ſommes bien éloignes de la penſée de demembrer des Provinces, & de renoncer à des anciens droits de la Couronne, qui étoit le ſujet pour lequel on déſiroit lors toutes ces formalités, ſans lesquelles ils reconnoiſſent eux mêmes, que cela ne ſe pouvoit faire.

Nous avions eſperé, que les Lettres de Mr. de St. Chaumont ne nous ayant donné aucun avis, par lequel nous ayons pû regler ici nôtre conduite ſur la nouvelle élection du Pape, les vôtres nous preſcriroient ce, que nous aurions à faire ſur ce ſujet; mais nous apprenons qu' on a

jugé

jugé l' Affaire, & avec très grande raison, si importante, qu' on y a voulu faire auparavant une meilleure deliberation; Cependant les Espagnols continuent d' en faire par tout de rejoüissances publiques, qui passent même au delà de ce, que la prudence devroit permettre en semblable occasion. Mais ils ne font pas scrupule, pourvû qu' ils contentent leur vanité, en faisant croire, que c' est eux qui ont eporté celui-ci au Pontificat, de sacrifier son honneur, & de persuader à tout le monde par leurs déportemens, qu' il doit être Ministre de toutes leurs passions. Ils ont ménagé secretement, qu' on chantât Dimanche le *Te Deum* pour son Election, dans l' Eglise Cathedrale de cette Ville, où, quoique personne n' y fût invité, & que le Nonce ni l' Ambassadeur de Venise ne s' y soient pas trouvés non plus que nous, les Commissaires Imperiaux & Espagnols se rendirent au milieu de la Ceremonie, faisant même porter avec eux leurs siéges, & les parements du lieu où ils se désiroient mettre, afin qu' on ne decouvrît pas leur dessein, & de pouvoir par ce moyen faire éclater à Rome, qu' eux seuls y ont assisté. Nous croyons mêmes, qu' ils n' ont pas eû moins d' intention de faire prejudice à Mr. de Chigi, par cette surprise, qui fait plus de préjudice à Sa Sainteté, qu' elle ne peut avancer les affaires. Chacun est en attente de ce, qu' elle fera pour cette Négociation, & tout le monde demeure d' accord, qu' elle sera la pierre de touche, qui decouvrira son interieur. On l' estime accort &

 prudent.

prudent. Si cela eſt, difficilement voudra-t-il en une occaſion ſi importante, regardée de toute l'Europe, où les qualités de Pere commun & d'Entremetteur le doivent également obliger d'être neutre, faire une action, qui le puiſſe declarer ouvertement partial. On ſait, que les Eſpagnols n'ont pas confiance ou Nonce, qui eſt ici, parce qu'etant homme d'honneur & de très grande vertu, ils ne peuvent pas ſe promettre, qu'il adhere à toutes leurs injuſtes prétentions. Ces mêmes qualités nous doivent bien faire eſperer de l'avoir favorable aux choſes raiſonnables; mais non pas d'en pouvoir diſpoſer aux occaſions où ſa conſcience & ſa reputation s'oppoſeroient à nôtre déſir. Puis qu'il eſt établi du gré de tous les Intéreſſés, il ſera bien plus facile, & nous aurons beaucoup plus de droit d'empêcher, qu'on ne le change, que nous n'aurions moyen de nous aſſurer de ceux, qui pourroient être envoyés en ſa place, ni de donner excluſion à tous ceux, contre lesquels on pourroit avoir quelque legitime ſoupçon, puisqu'étant créatures de ce Pape, ils croiroient de bien faire leur cour, & établir leur fortune, en ſuivant ſes inclinations. Nous ne vous celerons point, que nous ſommes entrés en apprehenſion, quand nous avons vû dans vôtre Lettre, que l'on ſongeoit à ceux, qui pourroient être deſtinés pour ſucceder à Mr. de Chigi, comme ſi on etoit reſolu de paſſer deja condamnation pour le laiſſer ôter. Il nous ſemble, que l'on peut faire une puiſſante batterie pour le maintenir,

tenir, & qu' on y sera très-bien fondé, sans toutefois faire paroître aucune affection particuliere pour lui; mais seulement pour empêcher, que nos Parties ne soient pas les Maîtres, dans un choix où tous les Intéressés ont droit de dire leur avis, aussi bien qu' eux. S' il ne s' agissoit, que de changer le Nonce de France, le Pape en pourroit user à sa volonté, & néantmoins il seroit obligé par quelque bienséance d' y apporter quelque circonspection. Mais il ne sauroit retirer celui, qui est ici, ni lui donner un successeur, sans le consentement du Roi, qu' il ne fasse une injustice manifeste; puis qu' en toutes sortes d' occasions, quand les Juges ou les Médiateurs n' ont d' autre autorité, que celle, que leur donne le consentement des Parties, on ne peut jamais leur en donner, qui ne soit agréable. Il y a apparence, que si nous y resistons fortement, Sa Sainteté n' osera pas l' entreprendre, pour ne se rendre si visiblement suspect par une action, qui nous fourniroit un sujet legitime, non seulement de n' avoir aucune communication avec celui, qui seroit envoyé de sa part; mais de passer même jusques à refuser sa Médiation. La forme de son élection seroit sans doute telle envers tout le monde, que nous ne serions pas tant blâmés de l' exclusion, que nous lui donnerions, qu' il le seroit de n' avoir pas sû éviter les nouveaux sujets, qui nous y pourroient obliger, si bien que, quand le Pape n' auroit autre but, que de favoriser les Espagnols, il se priveroit des moyens de leur pro-

curer la Paix, qui leur eſt encore plus neceſſaire qu' à nous, & perdroit la gloire de rétablir le repos de la Chrétienté, à laquelle on croit, qu' il doit aſpirer par deſſus toutes choſes. Vous devez être aſſuré, que vous ne ſauriez jamais avoir ici un homme, qui ait plus d' honneur, & ſoit plus intelligent, que Mr. de Chigi, ni mieux diſpoſé pour la France aux choſes raiſonnables. C' eſt pourquoi non ſeulement, par nôtre avis, il faut faire tous les efforts poſſibles pour empêcher, qu' on ne le change; mais il fout éviter ſi l' on peut, que les reſolutions, qui ſeront priſes, quoiqu' avec intention en apparence de le laiſſer ici, ne l' obligent pas en effet de ſe retirer; car il nous a declaré aſſés naïvement, que ſi l' on envoye un Légat, il pourra bien être tel, qu' il ſervira de bon coeur ſous lui, ſi on le lui ordonne; mais qu' on pourroit auſſi jetter les yeux ſur quelques Cardinaux, qui ne lui laiſſant pas la liberté d' agir ſelon ſon humeur, lui feroient prendre reſolution de s' en aller plûtôt à ſon Evêché, que de demeurer auprés d' eux; Sa diſcretion ne lui a pas permis de s' expliquer plus ouvertement; mais il n' a pas été malaiſé de comprendre qu' il a entendu, ſi l' on envoyoit quelqu' un de la faction contraire, & auquel on eût donné des ordres ſecrets en venant ici. Il y en a, qui croyent, que ſi l' on profite bien des appréhenſions, que peut avoir le Pape des déclarations ouvertes & publiques, qu' on pourroit faire en France contre lui, & que l' on tienne quelque tems en

ſuſpens les reſolutions, qu' on doit prendre ſur ce ſujet, jusques à ce, qu' on aît ménagé avec lui les précautions & les ſûretés, qu' on doit chercher pour l' interêt de la France dans ſa conduite, on exigera peut-être des choſes de lui par la crainte, qu' on auroit peut-être peine d' obtenir par affection. Il ſemble que l' une des plus importantes eſt la confirmation de Mr. le Nonce Chigi dans ſon emploi, laquelle non ſeulement on à droit de demander; mais il y à apparence, que dans les conditions ſecretes de l' accommodement avec le Pape, ou peut ménagér que, pour l' autoriſer davantage, on lui envoyé le Chapeau; ou moins s' il eſt vrai, ce qu' on dit, que Sa Sainteté témoigne beaucoup d' envie d' aquerir l' affection de la Reine, & qu' il s' y porte auſſi ſincerement, qu' il eſt neceſſaire pour ſon repos & ſon honneur de faire cette acquiſition. Monſieur Contarini eſt tellement entré dans ſe ſentiment, qu' il a dit audit Sieur Nonce avec ſa liberté naturelle, que c' étoit ſon bonheur, que l' on crût le Pape du côté des Eſpagnols, parce qu' il ſeroit obligé, pour lever ce ſoupçon, non ſeulement de le maintenir, mais de le faire Cardinal, afin d' aquerir quelque credit envers la France, ou du moins de faire une action d' indifferent ou de Pere commun, dans une occaſion ſi importante. Ledit Sr. Contarini a même ajoûté à ce diſcours, qu' il nous dit & redit, que ſi le Pape étoit préſent, comme il y avoit ſujet de le croire, il n' auroit pas l' aſſurance de penſer à faire ici aucun

changement. Vôtre pensée sur la demande du Prince Palatin nous semble accompagnée de beaucoup de prudence. Comme il importe de rétablir les Princes, qui ont été depouillés, pour justifier les desseins des Armes du Roi en Allemagne, suivant les protestations publiques, que nous en avons faites, la demonstration de la vouloir faire, & les promesses, qu' on y pourra ajoûter, seront suffisantes, pendant quelque tems, & produiront l' effet, que nous souhaitons. Mais si on alloit si vite à la restitution du Palatinat, sans prendre auparavant les précautions nécessaires dudit Prince, il pourroit croire qu' on lui auroit payé une dette, au lieu de lui faire une grace, & peut-être que, dans quelque tems, il n' en auroit pas tous les sentimens de gratitude & d' obligation, qu' on en doit attendre. Nous avons apris, que le feu Roi de Suede se repentît d' avoir si promptement rendu le même Etat au Pere de celui-ci, qui eut bien la discretion, quatre jours après, de former des contestations avec son Bienfaiteur, sur les Logemens & Contributions, dont il vouloit exempter le Païs, qu' on venoit de lui rendre. Il nous semble, que cette restitution ne fût faite, que moyennant une somme d' argent, & que dans le Traité ledit Roi ne voulût pas consentir, que le Palatin prît la qualité de Souverain du Païs. Nous ne voulons pas proposer d' imiter ledit Roi en la premiere de ces conditions, puisqu' aussi bien les Princes de cette Maison, ne se trouvent pas en état de la

pouvoir

pouvoir effectuer, quand ils l' auroient promise. Mais peut-être ne jugerez vous pas hors de propos de faire reflexion sur la seconde; afin que, si ledit Prince rentre dans ses Etats par les bienfaits du Roi, il les reçoive des mains de S. M. comme un Païs conquis sur ses Ennemis, & qui par conséquent lui apartenoit par le droit des armes. Maintenant, le peu de tems, que nous avons frequenté l' aîné de cette Maison, nous fait juger, que c' est un Prince, qui a de grandes prétentions; mais nous ne savons, si dans son coeur il a toute l' affection, qu' on pourroit désirer pour la France, & s' il n' a pas plus de souvenir de l' offense, qu' il croit y avoir reçûë par sa prison, que de celle, qu'il vouldit faire au feu Roi, passant dans son Royaume sans sa permission, pour aller prendre le commandement d' une des Armées de S.M. contre son gré. Ce voyage, avec celui, qu'il a fait en Angleterre en dernier lieu, & quelques autres de ses actions, montrent clairement, qu' ayant plus d' ambition, que de conduite, il aspire bien à toutes les grandes choses; mais qu' il n' a ni le jugement de choisir, ni le génie d' executer les choses nécessaires pour y parvenir, & qu' il ne considere pas assés l' injustice de ses entreprises. Il semble donc, qu' on lui peut promettre, de lui rendre le Palatinat, sans qu' il soit en état de le pouvoir conserver. Cependant la justice y pourra bien être exercée par les Officiers des Troupes du Roi, & l' on aura loisir de songer aux conditions, qu' on sera obligé d' exiger

de lui, lorsqu' on aura resolu de lui faire une si importante restitution.

La mort de l'Ambassadeur, qui alloit à Constantinople de la part de l' Empereur, fait voir aussi bien, que la perte qui est survenuë à Vienne depuis peu, que Dieu n' a pas agréable qu'au lieu de faire la Paix entre les Princes Chrétiens on recherche les Infideles par des soumissions honteuses. Il seroit plus pardonnable à Renaudot d'avoir fait un raisonnement la dessus, que d'écrire, comme il a fait par sa Gazette du 1. de ce mois, que l'Empire va retourner à ses prémiers Maîtres. Cette proposition est si directement contraire aux protestations, que nous avons charge de faire ici, de la part du Roi, que S. M. ne veut point conquerir l'Allemagne; mais seulement y établir toutes choses en leur premier état, qu' il semble qu' il ne lui doit pas permettre de faire de semblables discours, dont les Ennemis ne manquent pas de se servir pour persuader aux Allemands, qu' au lieu d' avoir intention de les secourir, comme nous en faisons le semblant, nôtre dessein est en effet de les subjuguer, si nous le pouvons faire. Nôtre derniere Lettre vous auru pû faire voir comme, avant que d'avoir vû ce qu'il vous a plû de nous écrire sur le sujet du Sr. Brasset, nous en sommes déja convenus ensemble, & lui avions écrit de nôtre côté, pour lui offrir la charge de Secretaire de cette Ambassade. Nous attendons sa réponse, & ne manquerons pas de vous faire savoir la resolution qu'il prendra.

Quant

Quant à Mr. de Rorté, nous croyons qu'il s'acquitera fort bien de son Emploi, encore, comme vous remarquez trés-prudemment, qu'il soit très-important. Que si les Imperiaux & les Suedois continuent de traiter ensemble, sans Médiateur, quand ou auroit la pensée d'y apporter quelque changement, il se rencontreroit divers inconveniens, tant parce qu'il a été convenu par le dernier Traité d'Alliance, qu'il n'y auroit-là qu'un Resident, qu'à cause, que les Ambassadeurs de Suede ont toûjours évité de traiter en un lieu, ou il y eût des Ambassadeurs de France, pour n'étre pas obligés de leur ceder aux Ceremonies, comme la raison le voudroit; ce qu'il seroit mal aisé d'éviter, quand il arriveroit de nouveaux Ambassadeurs, soit pour la préséance des Carosses, que l'on envoye à leur rencontre, soit pour la premiere visite, qu'ils seroient obligés de faire à celui de France après leur arrivée.

Il nous fâche extrémement de voir tant de longueurs en l'accommodement de l'Oostfrise; mais nous avons bien été plus surpris, lorsque nous avons sû, que les Troupes de Madame la Landgrave, qui s'étoient avancées vers le Mein, ont eu ordre de rebrousser, & d'aller trouver Mr. le Comte d'Eberstein en Oostfrise. Nous en avons fait faire de grandes plaintes à la dite Dame, & n'avons omis aucune sorte de diligence, pour empêcher cette contre-marche; afin que ce malheureux different, qui occupe ses forces, étant

terminé, Elle les envoye toutes au secours de l'Armée de S. M.

Nous ne doutons point, que les Liégeois n'ayent fait à l'Empereur la réponse, qu'on a fait savoir. Il leur est par trop avantageux de ne rien payer, pour ne chercher pas tous les prétextes, qui les en peuvent empêcher; mais comme le plus specieux, & le plus valable de tous est leur neutralité, nous avons quelque moyen de leur faire acheter ce privilége, qui les affranchit des contributions, que payent tous les autres Vassaux de l'Empire, & dont ils ne pourroient pas jouïr, si la France refusoit de leur continuer la neutralité. C'est pourquoi ils doivent être plus soigneux, qu'ils n'ont été jusques ici, d'acquerir les bonnes graces de S. M. car, tandis qu'ils s'obstineront à tenir hors de leur Ville tous ceux qui ont paru autrefois affectionnés à son service, il sera difficile de croire qu'ils ayent de bons sentimens. Ce point a tant d'avantages de ce, qu'à nôtre passage leurs adherans empêcherent, qu'on y prît quelque temperament pour la satisfaction de Sa Majesté, qu'il importe extrémement de profiter de toutes les occasions, qui s'offriront pour faire. A la verité s'ils avoient pris sur ce sujet la résolution que S. M. désire, il ne seroit pas mal aisé de les accorder avec Madame la Landgrave, & tous les autres offices qu'on leur pourroit faire, ne seroient pas mal employés. Mais avec cela nous doutons si la Dignité du Roi peut permettre,

que l'on demeure sans ressentiment contr'eux, ou du moins qu'on ne leur en fasse toûjours craindre quelque effet pour l'avenir.

P. S.

Depuis nôtre Lettre écrite Mrs. les Médiateurs nous sont venus voir, pour nous dire, que les Commissaires Imperiaux & Espagnols se sont enfin disposés de convenir de la forme des Pleinpouvoirs, que chacun devra faire venir. Nous n'ayons pas pû apprendre encore s'ils se sont entierement departis de la difficulté, qu'ils faisoient sur la Suscription du Roi, & s'ils ont pû être bien convaincus des raisons, que nous leur avons alleguées, pour leur faire comprendre que c'étoit l'ancienne forme du Royaume, qu'on ne pourroit changer. Nous sommes convenus de nous communiquer après demain les Minutes des nouveaux Pouvoirs, qui devront être expediés. Si elles se trouvent comme on a intérêt de les désirer de part & d'autre, les Espagnols demanderont sans doute, que nous leur donnions un Passeport pour un Courrier, qu'ils voudront dépêcher en Espagne, & nous croyons bien, que vous ne trouveres pas mauvais, que nous l'accordions sur ce sujet, &c. Du 15. Octobre, 1644.

Num.

## Num. LXXI.

Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, daß es allerdings das beste sey, in Teutschland das Hauptwerck des Krieges zu führen, zu bedauern aber, daß die Heßischen Troupen sich bey den Ost-Friesischen Streitigkeiten aufhielten, und nicht der Frantzösischen Armée zu Hülffe kämen, sonderlich da sich die Kayserlichen an zwey Orten sehr starck zusammen zögen; wie die Conduite des Hertzogs von Lothringen so schlecht sey, daß seine Alliirten ihn selber nicht groß achteten, und Spanien dessen Interesse gar leicht verlassen würde, daher Franckreich Vortheil von seiner Untreue haben, und dessen Länder bey künfftigen Frieden dem Reich incorporiren könte. d. d. Münster, den 15. Octobr. 1644.

Monseigneur,

Nous avons été extrémement affligés de la nouvelle de vôtre indisposition, principalement quand nous avons apris, que la premiere douleur avoit été suivie de quelque ressentiment de fiévre, quoique les dernieres Lettres de Paris ayent un peu diminué nôtre inquietude, en nous assurant que V. E. etoit presque guerie. Nous n' en serons point entierement délivrés, jusques à ce que nous ayons reçu l' avis de son entiére guerison, pour laquelle nous prions Dieu de tout nôtre coeur.

Nous avons toûjours bien crû, que la grande prudence & experience de V. E. lui ayant fait connoître de quelle importance sont les Affaires d' Allemagne, & combien elles sont capables de changer la face de toutes les autres, la convie-

roient

roient d'y faire faire les plus grands efforts de la Guerre. Les effets qui en ont ensuivi ont déja de beaucoup surpassé les esperances, qu'on en pouvoit avoir. Il ne reste plus, comme V. E. l'a tres bien jugé, qu'à mettre les forces du Roi, qui doivent demeurer par deça, en état de conserver & augmenter les avantages, qu'on y a acquis; ce qui dépendra principalement des Quartiers d'Hiver, que l'on pourra prendre. Nous voyons avec très-grand regret les forces de Madame la Landgrave, sur lesquelles on pouvoit faire quelque fondement, tellement occupées en Oostfrise, par la mauvaise & déraisonnable conduite des Députés de Mrs les Etats, qui embrouillent l'affaire, & augmentent le different au lieu de l'accommoder, qu'il sera difficile, qu'on en puisse recevoir aucune assistance. Cependant toutes les forces d'Allemagne s'assemblent & se grossissent, tant deça, que delà le Rhin, pour tomber sur les bras de Mr. le Duc d'Anguien, sans que ces Mrs. veuillent considerer, ni les intérêts publics, ni ceux que le Roi peut avoir, ni toutes les instances qui leur ont été faites de la part de Sa Majesté. Nous avons avis qu'outre l'armée de Baviere, qui est renforcée & remise en assés bon état, pour agir deça le Rhin, les Ennemis font tous leurs efforts pour en former une autre vers la Mozelle, qu'ils prétendent faire monter à dix mil hommes, & la composer des Troupes, qu'ils ont remassées en diverses Garnisons de ce Païs, de celles de Bek, & de celles du Duc Charles.

Il

Il y a grande apparence, que ce Prince veut jouër de son reste en cette occasion, & n'est pas maintenant à se repentir, d'avoir meprisé les grands avantages, qu'on lui vouloit faire au commencement de cette Campagne, puisque, par un juste jugement de Dieu, les Ennemis l'ont payé d'une infidelité, semblable à celle qu'il nous a faite. Nous ne pouvons celer à V. E. que nous avions dès-lors très-grand regret, de voir démembrer de la France une si belle conquête, que celle de la Lorraine, & que nous apprébendions, que cet exemple ne fit concevoir à nos Parties une esperance de nous porter enfin à faire de même, & avec une pareille facilité, de tout ce qu'on a conquis sur eux; puisque cette Province est si necessaire à la France, pour la conservation de l'Alsace, & des Places, que le Roi tient dessus le Rhin, qu'il sembloit, qu'en l'abandonnant, S. M. faisoit peu de cas du reste, & témoigneroit par cette action se préparer aussi à les rendre. Mais comme alors les Places, qu'il occupoit vers le Palatinat, qu'ont depuis été conquises par les armes du Roi, pouvoient de beaucoup faciliter les desseins de S. M. en Allemagne, & avancer par ce moyen la Paix generale, l'avantage, qu'on en pouvoit retirer, servoit en quelque façon de recompense pour la restitution de la Lorraine. D'ailleurs Mr. le Duc d'Orleans se trouvant en même tems engagé dans un siége très-important, & les forces du Duc Charles jointes à celles des Ennemis, pouvant de beaucoup augmenter le peril

où

où mon dit Seigneur se trouvoit, rien ne pouvoit paroître trop cher, pour pourvoir à la sureté d' une personne si précieuse à la France, que celle de son Altesse Royale, & pour contribuer à la gloire, que elle a acquise en la prise d'une Place si renommée, que celle de Gravelines. Mais à présent, que le Duc Charles, en l'état où il s'est mis, est beaucoup plus à charge à ses amis, qu' il n'est redoutable à ses Ennemis; qu' il n' a plus rien en son pouvoir, pour donner au Roi en échange d'une restitution si importante, pour la rendre légitime pendant une Minorité, n' y ayant point de nécessité présente pour y obliger, ni d' utilité apparente pour la recompenser; que les Troupes qui lui restent font plus de desordre au Païs où elles sont, & coûtent plus à ceux qui les entretiennent, qu' elles ne leur rendent de service, & ne font de dommages à leurs Ennemis; nous ne savons pas si ceux mêmes, qui dans le Royaume sont d'avis aujourd'hui de faire la Paix avec tout le monde, à quelque prix que ce soit, ne seroient point les premiers à l'avenir, qui blâmeroient la facilité, qu'on auroit apportée à rendre un Païs entier, dont l'union est si bienséante & nécessaire à la France, tant pour la sûreté du dedans, que pour la conservation de ses Conquêtes au dehors. En la Paix de 1559. quoiqu' elle fût faite après la perte de deux grandes batailles, & des principales forces du Royaume, on ne laissa pas de blâmer ceux, qui contribuerent à faire rendre des Places, qui n' étoient pas, ni si

pro-

proches de la France, ni à beaucoup près si necessaires, ni si considerables, que la Lorraine. Il semble que, pour la juste punition du Duc Charles, Dieu a permis l'aveuglement où il est tombé, en témoignant non seulement le peu de respect; mais la mauvaise volonté, qu'il a fait paroître, en cette derniere conjoncture, contre son Altesse Royale, encore qu' il dût tout espererer de sa protection & de son assistance, s'il s'en fût rendu digne, & s'il eût bien profité d'une favorable occasion, qu'il avoit de rendre un service signalé a la France, & de faciliter les conquêtes de S. A. R. Son malheur l'a porté à suivre plûtôt les vaines esperances, dont les Ennemis l'ont reçû, lesquels à présent se moquent de lui. Nous ne pouvons croire après cela, qu'il ose lui même prétendre, qu' on le traite comme on eût fait auparavant. Aussi la Reine n'y étant à présent conviée par aucune nécessité, ni aucun avantage, il semble, qu'on n'en sauroit prendre la pensée, sans condamner toute la conduite du feu Roi envers ce Prince, avouër en quelque sorte, que la Guerre, qu'on a été obligé de lui faire, n' a pas été légitime, & faire connoître à tout le monde, qu' il est avantageux de se déclarer contre la France, puisque cela n' empêche pas, qu' on ne soit enfin traité favorablement. Chacun connoît la legereté de ce Prince, qui ne lui permet pas d' être six mois dans un même sentiment. Voici la quatrieme ou cinquieme année, qu' il a fait semblant de se vouloir accommoder, afin seulement

lement de se rendre plus considérable par cette démonstration à nos Ennemis, qui le mépriseroient entierement, si nous en faisions de même. Nous ne pouvons pas bien juger, si sa façon d' agir procéde d'industrie ou d'imprudence; mais il semble, que sa méthode a toûjours été d' être mal & en défiance avec ses amis, & de rechercher continuellement ses Ennemis. Ce que nous connoissons avec quelque sorte de certitude est, que les Espagnols ne feront pas un grand scrupule de l'abandonner dans le Traité general, & ne compteront pour rien tout ce qui pourroit être fait en sa faveur, par un accommodement particulier. C'est pourquoi, quand quelque consideration, que nous ne savons pas, obligeroit d'y vouloir entendre, il y a très-grand sujet, comme nous avons déja eû l'honneur ci-devant d'écrire à V. E. de renvoyer l' Affaire pour être traitée avec les autres conditions de la Paix generale, afin que nous tâchions, ou de ménager l'avantage de la France, en conservant la Lorraine; si les Espagnols y consentent, pour songer à quelques autres Intérêts, qui par toutes raisons leur doivent être plus sensibles, que celui-là, ou en tout cas, si on étoit obligé par quelque revolution d' Affaires, que nous ne prévoyons pas, de se relâcher en quelque chose pour la Lorraine, que cela nous serve pour profiter & tirer le compte du Roi en d'autres points, qui seront en controverse. Nous demandons pardon à V. E. si nous prenons la hardiesse de lui dire si librement nos sentimens

fur ce sujet; mais l'honneur qu'elle nous a fait, de nous donner part de l'accommodement, lorsqu'on l'a crû fait en France & de changemens, qui y sont arrivés par le manquement du dit Duc; nous fait esperer que V. E. n'aura pas nôtre liberté desagréable; puisqu'elle netend qu'à nous acquiter de nôtre devoir, en exposant toutes nos pensées à la censure, qu'il plaira à V. E. d'en faire. Nous n'avons pas osé néanmoins lui addresser directement ce que nous écrivions sur le sujet de Mr. de Chigi, & de l'Election du Pape, ayant crû, que si nous nous sommes expliqués trop avant de nos sentimens sur cet Article, il nous sera plus pardonnable de l'avoir fait avec Mr. le Comte de Brienne, qu'avec V. E. à laquelle nous souhaitons toute sorte de prosperité avec très-longue & très-heureuse vie, comme étant &c. A Munster, du 15. Octobre, 1644.

---

## Num. LXXII.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie sie die Spanier bedrohen solten, daß ihre Correspondence nicht mehr durch Franckreich passiren würde, woferne sie denen Frantzösischen Depechen keine Sicherheit in den Niederlanden verschafften; zu wünschen wäre, daß Gegentheil anfienge auf den Frieden zu dencken, den Franckreich eyfrigst begehrte; Gegentheil würde Vortheil haben, wenn die Schwedischen Gesandten den Congress abbrechen und sich wegmachen wolten; daß dahero das möglichste vorzukehren, sie von diesem Vorhaben abwendig zu machen;

chen; man müsse mit den Holländern wegen der Ost-Friesischen Streitigkeit dissimuliren, aber glauben, daß sie mit der Zeit würden den Grafen unter ihre Bothmäßigkeit bringen; der Fürst von Siebenbürgen müsse wider den Kayser zu allen Zeiten unterstützt werden, damit dieser das Königreich Ungarn nicht erblich mache; daß diesem Fürsten daher zu versprechen, ohne ihm keinen Frieden zu schlüssen; Portugal suche bey der Reformation der Vollmachten mit unter die Alliirten der Cron Franckreich gezehlet zu seyn; man wolle Acta überschicken, daraus klar, daß bey der Minorennität eines Königs die Unterschrifft der Stände nicht nöthig; daß man nach der Einnahme von Mayntz einen Residenten der Orten bestellen wolte, den Churfürsten auf Friedens-Gedancken zu bringen; daß der neue Spanische Gesandte habe zu Paris bleiben wollen, ihm aber Vorstellung geschehen sey, sich zum Congress zu erheben. d. d. Fontainebleau, den 15. Octobr. 1644.

Messieurs,

JE vous ai exhorté par ma précedente Dépêche de vous plaindre hautement de la liberté, que les Ennemis laissent prendre aux Soldats de leurs Guarnisons de violer le respect, qui est du aux Dépêches de Sa Majesté, avec ordre de menacer d'un pareil traitement leurs Courriers. Depuis, vôtre Dépêche du premier du courant ayant été reçuë, Sa Majesté a estimé devoir passer plus outre, se resoudre de vous envoyer ses Lettres par la voye d'Amsterdam, & d'établir un Messager de cette Ville-là en celle où vous êtes, & empêcher tout transit par son Royaume à celles du Roi Catholique, si ses Ministres & ceux de l'Empereur ne font justice de ceux, qui ont donné sujet à la

plainte, & n'établissent la sureté des chemins, à vôtre juste plainte, & à la premiere menace, vous joindrez la seconde. Il y a lieu de croire, que les Ennemis vous donneront satisfaction, leur important du tout que le commerce des Lettres dure, & que les leurs puissent passer la France avec sûreté. Ils ont vû, qu'elle ne publie pas les Victoires plus grandes, qu'elles n'ont été, qu'elle diminue plûtôt quelque chose des Succès, qu'elle ne les accroît, & que de toutes parts Dieu en fait prosperer les armes. Si cela les mortifie, qu'ils se plaignent de cette Souveraine Puissance, qui les humilie & de leur curiosité. Il seroit bien à desirer, qu'ils fissent profit de la connoissance, qu'ils ont de nos Affaires, & que tout de bon ils s'engageassent à faire la Paix, laquelle nous desirons toûjours avec zéle, par celui dont nous sommes portés pour le Public. Les Victoires que Dieu nous a donné, nous confirment, au lieu de nous éloigner de ce desir, du quel ils ne sont point touchés, pour ce que leur passion est de dominer l'Europe; & que d'en avancer le repos, c'est renoncer à cette injuste prétention. Ils ne peuvent céler la leur en proposant de s'assembler pour dresser un Pouvoir, & selon qu'il vous plaît l'écrire, ils ajoutent de nouvelles difficultés. Sur quoi Sa Majesté auroit sujet de se plaindre, si vôtre Lettre ne lui avoit apris, que les Médiateurs jugent, que ces dernieres difficultés seroient aisées à surmonter. Quand ils ont condamné la conduite des Ministres Imperiaux & du Roi Catholi-

que,

que, ils ont gagné tout ce qu'ils pouvoient prétendre, ayant fait resoudre Sa Majesté à ne s'impatienter pas de leur conduite, & d'attendre que la nécessité de leurs affaires, comme les clameurs publiques, les portent à leur devoir & à suivre des conseils moderés, qui puissent servir à faire la Paix. Elle sera longue & difficile à traiter, si sur chaque incident il faut recourir à consulter l'Oracle, & si le Conseil de l'Empereur ne se determine sans avoir celui du Collége Electoral. C'étoit aux Suedois d'en faire honte au Comte d'Aversberg & à ses Collegues; ce sera à vous à vous en plaindre aux Médiateurs, de la prudence desquels il faut attendre un remede à ce mal. C'en seroit un étrange, si les Plenipotentiaires Suedois se retiroient, soit en Suede ou à Hambourg, & ce seroit un prétexte aux Ennemis de leur imputer la rupture de l'Assemblée, & comme ils s'y rangent à regret, ils tireroient avantage envers le Public de ce qui les satisferoit en leur particulier, si l'état, où sont les Affaires de l'Empire, ne les fait changer de resolution. Ainsi il est de vôtre prudence d'adoucir les ressentimens de Suedois, & les convier à la vertu de patience, que vous pratiquez aussi. Et présentement, que l'on est entré en communication avec eux; ils seroient au double blâmés, s'ils donnoient prétexte à quelque nouveauté. Il semble par la conduite hautaine de Messieurs les Etats, qu'ils auroient joye, qu'il en arrivât comme en Oostfrise; mais comme l'on a jugé, qu'il seroit préjudi-

judicable à la Cause commune; il faut continuer la même route à dissimuler avec ceux-là à aprouver tout ce qui conduit à faire l'accommodement; mais aussi il sera bien juste de s'en souvenir, & en temps & lieu avoir le ressentiment, & les reflexions qu'il convient de leur conduite. Sous un prétexte specieux, vous avez retiré Mr. le Baron de Rorté; j'avois bien prévû que ce qui s'étoit passé à Osnabrug vous en fourniroit le moyen. Présentement je lui écris, que Sa Majesté louë tout ce que vous avez fait entre le Comte d'Embden & tous ses Sujets; & qu'il est à craindre, que Mrs. les Etats ne deviennent les Arbitres de tous les différends, que le Comte pourra avoir avec ses voisins. S'il savoit combien la Combourgeoise établie entre ceux de Berne & de Neufchâtel diminuë l'autorité souveraine de Monsieur de Longueville, il chercheroit d'autres Arbitres & d'autres Médiateurs, que ces Messieurs, & il pourra arriver, qu'ils deviendront les Juges des différents, qui pourront naître entre lui & ses Sujets, & assujettiront ce Prince aux Provinces de Frise & de Groningue. Ce sont les Affaires, c'est à lui à y prendre garde, & pourvû que, pendant la durée de la Guerre, Madame la Landgrave ne soit troublée en la jouïssance de ses Contributions & possession de ses Quartiers, quand Dieu nous aura donné la Paix, nous n'aurons plus à nous en mêler. L'on pourroit en dire autant du Prince de Transilvanie; mais pour moi je fais un autre jugement, & tiens qu'il faut desi-

rer

rer qu'il y ait un Prince en cet état assés puissant en Hongrie, pour empêcher que cette Couronne ne devienne hereditaire à ceux de la Maison d'Autriche; d'autant que ce seroit un moyen de parvenir à l'Imperiale. Il faut donc éviter la ruïne du Ragotzki; & Sa Majesté desire, qu'il continuë à faire la Guerre, & pour lui en faciliter le moyen, elle veut bien lui contribuer de l'argent, ainsi qu'elle vous a mandé, Sa dite Majesté croyant s'être assés expliquée auprès de vous de ses intentions, qui sont de continuer en effet, sans toutefois y être assujetie par aucun autre Traité, que celui qui a été fait par le Député de Torstenson avec ce Prince. Et sur l'Article y inseré, de ne pouvoir faire de Paix ou de Trêve, que par un commun consentement, Sa Majesté a desiré, qu'il fût dit, sans sa participation; jugeant qu'il ne devoit jamais craindre, que l'Empereur envahisse ses Etats, pour ne s'attirer la Guerre du Turc, qu'il craint jusques à un point de lui payer Tribut pour l'éviter. Que si, outre la somme stipulée & consentie, il falloit encore pourvoir au payement de quinze cens hommes de pied, faisant partie de trois mille, qu'on lui a promis, Sa Majesté s'y pourra resoudre, pourvû qu'Elle soit assurée que ledit Prince ne traitera jamais de Paix ou de Trêve, que de son consentement; mais Sa Majesté ne desire pas d'être liée à cet assujetissement. Et afin qu'il se contente de ce qui vous a été mandé, c'est à vous, Messieurs, à bien informer Monsieur de Croissy, & à lui, à

bien ménager l'esprit de ce Prince; lequel se doit peu soucier des termes d'un Traité; mais beaucoup d'être assisté d'argent à point nommé, & si Torstenson s'approchant des Païs Hereditaires lui donnera lieu de s'avancer, & de se fortifier dans la Hongrie, & de se faire craindre en Autriche & en Moravie, il faut l'aider en tout, à la reserve d'en venir à un Traité, qui établiroit une absoluë liaison ou dépendance de nous à lui, à ne pouvoir, en quelque façon que ce soit, faire de Trêve ni de Paix, que conjointement avec lui.

Il y a quelques jours, que l'Ambassadeur de Portugal, qui reside en cette Cour, m'a donné un Mémoire pour vous être envoyé, contenant que ce qui a été omis au Pouvoir, que vous avez emporté, auquel tous les Alliés de cette Couronne sont nommés separément, à l'exception du Maître, que présentement, qu'il doit être reformé, il y soit énoncé & selon sa dignité. Sur cela, je n'ai rien à vous dire, si non de prendre la peine de relire vôtre Instruction, & selon ce qui est conclu, prendre temperament en cette affaire, ou évitant de nommer personne en particulier, les comprendre tous sous un terme general, lequel pourra être en après interprêté differemment par les uns & par les autres. Si les Papiers de cet Etat étoient conservés soigneusement, vous auriez déja eu ceux, que vous m'avez demandé; mais j'ai eu peine à les recouvrer, & il m'a fallu écrire à Dijon, pour tirer des Registres du Parlement & de la Chambre, le Renouvellement de

la

la Neutralité passée pendant la Regence derniere. J'espere de joindre à ceux-là plusieurs Actes, qui vous serviront à détruire la prétention de nos Parties, & les forcer à se reduire de traiter avec nous selon les formes établies. Les limites s' étant beaucoup étendues dans l' Empire, depuis la prise de Mayence, on a proposé d' y envoyer quelqu' un bien entendu aux Affaires de cet Etat, afin de ménager l' Esprit de ceux du Chapitre, & avec adresse celui de l' Archevêque & des Députés de plusieurs Princes, qui sont pour l' ordinarie à Francfort, pour les attirer au bon Parti, & les attacher à celui de la France, Sa Majesté se reposant sur vos soins, de ce qui est à faire en Allemagne, n' a pas voulu y envoyer, sans avoir pris vos avis, ni y destiner Mr. de Saint Romain, sans avoir sû de vous, Messieurs, si vous pouvez vous passer pour un temps de l' avoir, & si ce poste est autant avantageux, que celui, qu' il a auprès de vous, afin, au cas de non, d' y en destiner un autre, & en cas de si, que vous ayez à l' envoyer diligemment, le chargeant de Memoires & Instructions de ce qu' il aura à faire, pour bien servir, des moyens, qu' il faudra tenir pour gagner la volonté des Députés de la Diette de Francfort, & essayer de la ménager pour se rendre au lieu public, contre l' intention de l' Empereur, qui ne l' a indiquée & ne la fait subsister en pied, que pour en tirer des avantages, & sous son prétexte éluder ou empêcher, que les Princes, qui la composent, ne députent à Munster,

ſelon que Sa Majeſté les y a conviés. Depuis quelques jours on nous a mandé, que les Bourgeois de Trêves ont pris les armes contre la Garniſon, & ne veulent permettre, qu' elle ſoit acruë, ni ſe ſoumettre que ſous la protection de cette Couronne, aux conditions accordées à ceux de Mayence. Déja des Troupes ont eu ordre de s' avancer vers eux, pour les fortifier en leurs reſolutions; mais n' ayant point encore de nouvelles certaines de ce, que cela aura produit, je fais difficulté de vous l' écrire. Peut-être, auparavant que cette Lettre ſoit miſe au net, que quelque Courrier arrivera dépêché par Monſieur le Duc d' Anguien ou Monſieur Magalotti. Soit que les habitans ſe ſoient rendu les maîtres, ou que la Garniſon les aît reduits, qu' ils ayent perſiſté ou changé de reſolution, je vous en informerai. Ce ſeroit bien finir la Campagne par la priſe de cette Ville. Enfin donc Franciſco de Melos a paſſé pour Eſpagne, & Dom Miguel Salamanca pour Flandres, où il ne doit point ſejourner, pour ſe rendre enſuite à Munſter. Il a eu deſſein de faire ſavoir de ſes nouvelles à pluſieurs perſonnes, mais il n' a pas réuſſi, non plus qu' à baiſer les mains à Sa Majeſté & à ſon Eminence. Il témoigne vouloir ſéjourner à Paris; on lui a fait connoitre, qu' il offenſeroit le Public, & qu' il devoit tout oublier pour accourir au lieu deſtiné, pour traiter de la Paix. Selon ce qui m' en a été écrit, il fait fort le fin; il parle & donne excluſion à ſes propoſitions, pour les avancer avec trop

de circonſpection. Quand vous l'aurez examiné, vous ferez jugement de ſa ſuffiſance, & ſur vôtre rapport nous le connoitrons.

Le Pape écrivant à leurs Majeſtés, pour leur faire part de ſon aſſomption, les a conviés de ſonger à la Paix. Sans doute il en aura autant écrit en Eſpagne, & la bonne diſpoſition, que nous y avons, ſera un bon moyen pour le gagner & faire changer d' affection; puisqu' il eſt certain, que les Eſpagnols n' y en ont point, ou bien la crainte de mon pronoſtic les y reduira, & ce ſera vous ſeuls, qui aurez eu profit de la mort du Pape, & de l' exaltation d' Innocent dixieme.

Je vous écrirai dans huit jours la parfaite guériſon de Mr. le Cardinal Mazarin; ſes accès affoibliſſent, & il eſt douze heures ſans aucune émotion. Je vous ferai part de cette nouvelle, parce que je ſai, que vous avez pour ſon Eminence autant d' affection que moi. Recevez-moi en part & en égalité. Je vous donne ce, que je puis imaginer de plus ſur cette matiere, qui ſuis de tout mon coeur, &c. A Fontainebleau, le 15. Octobre, 1644.

P. S.

Mr. le Maréchal de la Motte a laiſſé prendre une Place, dans la quelle il avoit jetté deux mille hommes, qui ont été emportés de force par les Eſpagnols, qui vont continuant leurs progrès de ce côté-là. On n' a pas encore dit cette nouvelle à ſon Eminence.

Num.

## Num. LXXIII.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, wie der Pabst an den Groß-Hertzog von Florentz geschrieben, daß er entweder 3. Legaten an die Kayserlichen, Spanischen, und Frantzösischen Höfe schicken, und solche alsdenn alle drey auf den Friedens-Congreſs abordnen, oder aber 3. Nuncios an die Höfe, und einen Legaten auf den Congreſs deputiren wolle, das Friedens-Werck zu treiben, da sich denn derselbe über die wenige Geschicklichkeit der ietzigen Cardinäle beschweret, und daß die wenigsten zu solcher Function zu gebrauchen, und daß er, Mazarini, hierauf gerathen, neue Cardinäle zu creiren, da er denn unter andern den Nuncium Chigi vorgeschlagen, weil dieser sich schon auf dem Congreſs befinde, und von allen Partheyen angenommen worden. d. d. Fontainebleau, den 16. Octobr. 1644.**

MOnſieur le Cardinal Medicis m' étant venu voir, m' a dit, qu' ayant écrit à Mr. le Grand Duc quelque propoſition, que le Pape lui avoit faite touchant la Paix generale, le Grand Duc l' avoit chargé d' en conférer avec moi, avant que de donner réponſe à Sa Sainteté. La dite propoſition étoit, qu' il prioit le Grand Duc de lui donner conſeil, comme il ſe devoit conduire pour avancer utilement la Négociation de la Paix, à laquelle il avoit aviſé d' envoyer trois Légats confidens aux Couronnes, lesquels, apres avoir negocié avec elles, ſe rendiſſent tous enſemble au lieu du Congrès, pour y ſervir de Médiateurs, ou bien envoyer, au lieu de trois Légats, des Nonces extraordinaires, & un Légat au Congrès ; qu' en cas

en cas qu' il fallut envoyer trois Légats, il avoit avisé, qu' il pourroit choisir pour l' Allemagne Pallota ou Monti, pour France Sachetti, ou Spada, pour l' Espagne Lanzirolli, ou Facchineti; & devant envoyer des Nonces & un Légat, il étoit aussi empêché au choix des uns, que des autres. Pour le Légat, il avoit jetté les yeux sur Caponi; mais qu' il s' excusoit sur son âge, & sur ses infirmités.

Pour la réponse du Grand Duc, Mr. le Cardinal de Medicis me dit qu' elle étoit pleine de Civilités & de Complimens, & remis ses fins au bon jugement de Sa Sainteté. Mais qu' il consideroit, que si le Pape choisissoit le parti d' envoyer trois Legats, il y auroit quelques inconveniens; que pour les éviter, il croyoit qu' on pourroit en envoyer deux, un au Roi, lequel iroit demeurer auprès de Sa Majesté, & l' autre à la Maison d' Autriche; c' est-à-dire à l' Empereur & au Roi d' Espagne, & que ces Légats voisins pourroient de cette sorte négocier plus facilement l' accommodement des Couronnes.

Je repartis, que si, dans le Traité de la Paix, on n' avoit qu' à parler des Intérêts des deux Couronnes, je croyois l' expedient fort bon; mais qu' il s' agissoit encore de ceux des Alliés, sans lesquels la France ne traîtera aucunement.

Ledit Medicis me dit, qu' en cette rencontre le Pape s' étoit plaint à lui, que son Prédecesseur eût rempli le sacré College de gens de néant, qu' il y en avoit plus de trente, qui lui étoient entie-

rement

rement inutiles. Desorte qu' il ne sauroit où donner de la main, pour envoyer un Légat au Congres, ajoûtant là dessus, qu' il y avoit bien Spata, ou Pallota, mais que l' un & l' autre avoient des exceptions, & que Medicis l' ayant mandé au Grand Duc, il auroit eû pour réponse, qu'il ne croyoit aucuns des Cardinaux capables de cette charge, sur tout Spada, de qui Medicis a diminué encore de beaucoup l' opinion pour le Conclave. Je dis là-dessus à Medicis, que si le Pape ne trouvoit parmi les Cardinaux d' aujourd' hui de quoi se satisfaire, il en fît d' autres dont il se pût servir, & discourant sur les sujets, qu' on pourroit promouvoir, fût nommé le Zechini, qui est aujourd' hui Dattaire, & j' y ajoûtai le Chigi, lequel étant sur les Lieux, homme de capacité & d' estime, & qui a déja la main à l' oeuvre, non seulement pouvoit dignement remplir cette place; mais on gagneroit beaucoup de tems, dont la longueur est bien préjudiciable à cette Affaire, puisqu' autrement il faudroit au préalable faire une Négociation, pour savoir si celui, qu' on voudroit envoyer, seroit agréable aux Couronnes. Il faudroit puis après quelques mois pour se préparer à faire le voyage, lorsqu' il seroit sur les Lieux, on prendroit encore quelque tems, avant qu' il fût instruit; de sorte qu' avant qu' on eût rien commencé, l' Hiver, qui est la saison la plus propre pour cette Négociation, seroit passé. J' ajoûtai encore à cela, que ce seroit épargner quelque argent à la Chambre, ce qui n' étoit pas encore

encore à mépriser au tems présent; & pour picquer au jeu Medicis, je lui dis, que cela seroit aussi fort honorable à Sa Maison; puisque ce Prélat étoit son Sujet.

J' eus après un semblable discours avec le Chevalier Gondi. J' ai fait ces diligences sur la croyance, que ce sujet seroit agréable à Sa Majesté, qu' Elle nous l' avoit nommé ces jours passés, entre ceux qu' Elle désiroit pour Nonces, & pour éviter l' hazard de rencontrer pire.

Lesdits Medicis & de Gondi me demanderent, si cette Election seroit agréable à la France, & pour leur ôter tout soupçon je dis, que peut-être y pourroit on trouver quelque chose à redire; mais que se trouvant déja en possession de la Médiation, ils étoient aucunement engagés à ne le recuser pas. A Fontainebleau, le 16. Octobre, 1644.

## Num. LXXIV.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß sie vorietzo abermals keine Depechen aus Franckreich erhalten, und also zu glauben, daß sowol diese, als auch ihr letztes Schreiben aufgefangen worden, weil man vermuthlich gerne wissen wollen, was ihre gehabte Conference mit denen Schweden betroffen; bißhero sey weiter nichts vorgefallen, als daß man die Desiderata on den Vollmachten einander schrifftlich ausgewechselt, Gegentheil aber beständig die Unterschrifft des Königs wegen seiner Minderjährigkeit vorwerffe; daß man allenfalls das Decret, wodurch die Königin zur Regentin bestellet,**

stellet könte der Vollmacht beyfügen; es sey zu befürchten, daß der Pabst den Nuncium Chisi abruffen werde, weil er mit dem Spanischen Gesandten einen harten Wortwechsel gehabt, hingegen würde er Noth haben, einen andern an seine Stelle zu finden, wofe ne er sich nicht einer Partheylichkeit halber verdächtig machen wolte; in der dem nach Siebenbürgen Abgeordneten ertheilten Instruction hätten sie sich etwas retiré auffühꝛen müssen, es könte aber eine bessere Instruction und Vollmacht nachgeschickt werden. d. d. Münster, den 18. Octobris, Anno 1644.

Monsieur,

NOus ne ferons pas les mêmes plaintes du dernier Ordinaire, qui a apporté ici les Lettres de France, que nous fimes du précedent. Si vous nous avez fait la faveur de nous écrire par celui ci, comme nous n' en doutons pas, ceux qui lui ont ôté vos Lettres, ne nous ont pas fait la même Civilité, qu'ils nous firent après avoir dévalisé l' autre. Ils se comporterent plus civilement dans leur premier larcin; lorsqu' ils eurent ouvert vos Lettres & toutes les autres, qui s'adressoient à nous en commun, ils nous les envoyerent ouvertes; mais à ce coup, quoique les Lettres particulieres ayent été renduës en bon état, aussibien que l' autre fois, nous n' avons rien reçû de vôtre part; ce qui fait voir clairement, que les supercheries nous sont faites par ordre, & que nos Lettres du 10. ont été prises au déla de Bruxelles, environ le tems, que les vôtres du 17. ont été volées au delà d' Anvers.

Ce

Ce procedé nous met en appréhension, qu' on ne s' accoûtume à nous traiter souvent de la même sorte, si l' on n' en témoigné du ressentiment, ou que l' on ne cherche d' y apporter quelque remede. Cependant, afin que nous ne soyons pas tout a fait privés de la faveur de vôtre communication, peut-être ne trouverez vous pas hors de propos, en attendant, que l'ordre soit etabli, de nous envoyer par Gravelines, ou par Hollande, ce que vous aurez à nous faire savoir de plus important, ou du moins de nous envoyer par cette voye la un *Duplicata* de ce, que vous ferez passer par la Flandres.

En revoyant nôtre Dépêche du 10. nous avons remarqué, que c' est celle, qui vous rendoit compte de ce, qui s' étoit passé en la Conférence, qu' un de nous avoit faite avec les Ambassadeurs de Suede, & que ç' a été sans doute le sujet de la curiosité, qu' on a eû de voir ce que nous écrivions; car nos Parties s' étant imaginé, que cette entrevuë ç' étoit faite plûtôt, pour concerter de nouveaux desseins de Guerre, que pour delibérer des moyens d' avancer la Paix, ont voulu s' en éclaircir, & l' apprehension, qu' ils ont témoigné, que Mr. Torstenson ne s' avançât vers le Danube, en même tems, que Mr. le Duc d' Anguien conduiroit son Armée de ce côté-là pour enfermer les Bavarois. Un d' entre eux nous confirme dans cette opinion. Cependent, afin que vous soyez informé de ce, qui s' est passé en ladite Conference, nous avons estimé devoir join-

dre à cètte Dépêche un *Duplicata* de la nôtre du 10.

Depuis celle du 10. de ce mois, Mrs. les Mediateurs ont continuellement travaillé à nous faire convenir des conditions, ſur lesquelles nos Pouvoirs de part & d' autre doivent être reformés, & des clauſes, qui y doivent être ajoutées & retranchées. Quoique nous ayons eû avec eux une fort longue Conference ſur ce ſujet, & qu' ils en ayant fait beaucoup avec nos Parties, en les viſitant ou en recevant leurs viſites, tout a abouti jusques ici à faire un échange des Ecrits, qui ont été donnés de part & d' autre, dont nous vous envoyons les Copies. Chacun à demeuré jusques à préſent, de ſon côté ferme dans ſon opinion, & tâché de combartre les raiſons du parti contraire.

Néanmoins, il y a apparence qu' au premier jour on y trouvera quelque temperament, au moins ſur la plûpart des Articles, dont nous ne manquerons pas de rendre compte à la Reine. Les uns & les autres ſemblent vouloir inſiſter, plus que nous n' avions crû, ſur la Minorité du Roi, & à vouloir, que la Reine ſoit nommée dans nôtre nouveau Pouvoir d' une autre façon, qu' elle n' étoit dans le premier ; mais comme ils ont voulu alleguer des exemples pour apuyer leur prétention, & particulierement un Traité fait en - - - - pour la neutralité de la Franche-Comté, qu' ils ſoutenoient avoir été fait par la feuë Reine Regente conjointement avec le feu Roi ;

nous

nous fimes voir a Mrs. les Mediateurs par la lecture de la Piece, qu' ils avoient euë des mains de nos Parties mêmes, qu' on avoit observé la même forme dans le Traité, que dans nôtre Pouvoir, ne s' étant trouve, ni dans l' un, ni dans l' autre, que les mêmes paroles, qui suivent *par le Roi, la Reine Regente, sa Mere, presente.* Dequoi lesdits Srs. Mediateurs demeurent aussi étonnés que satisfaits, connoissans bien la confusion, que recevroient nos Parties, quand elles se verroient convaincuës par le même exemple, qu' elles avoient allegué pour soutenir leur opinion. A la verité s' ils se reduissent à nous demander la déclaration du Roi, par laquelle la Reine a été declarée Regente, & l' enregistrement, qui en a été fait au Parlement, nous croyons bien, que S. M. ne desaprouvera pas, que nous leur promettions de leur en donner une Copie en bonne forme, & que vous ne refuserez pas vos soins pour la faire expedier, & nous l' envoyer.

L' on a eû nouvelle de l' Election du Pape. Les Espagnols en témoignent beaucoup de joye. Nous esperons d' apprendre par vos premieres Lettres, si nous aurons sujet de nous en rejouïr aussi, & cependant nous différerons d' en faire compliment à Mr. le Nonce. Nous avons eû diverses Lettres, qui portent, que le nouveau Pape a deja changé les trois Nonces de France, d' Allemagne, & d' Espagne; ce qui nous met en apprehension de la resolution, qu' il prendra pour celui-ci. Il y a sujet de craindre, que s' il est

aussi affectioné aux Espagnols, qu'ils le publient ouvertement par tout, triomphant de son Election, plus qu'ils ne feroient du gain d'une bataille; il ne laisse pas Mr. de Chigi dans cette Négociation, avec lequel Saavedra a eû quelques paroles aigres depuis peu. Néanmoins, comme la personne, qui doit avoir cette charge, doit être agréable à tous les Princes intéressés, & que celui, qui la remplit déja, est homme d'éminente vertu, & sans reproche; il y a apparence, que la peine où se trouveroit le Pape, d'en pouvoir mettre un autre en sa place, au gré des Couronnes, l'empêchera d'y faire aucun changement, quand ce ne seroit, que pour ne pas faire paroître en cette occasion, qui est importante & de grand éclat, la partialité, que peut-être il soit qu'on a sujet de craindre en lui. Nous vous envoyons l'Instruction, que nous avons donnée à Mr. de Croissy, ensuite des ordres de la Reine, & qui ne pût pas être achevée de copier assés à tems, pour être jointe à nôtre derniere Dépêche. Vous verrez, comme nous vous avons déja marqué, que nous y sommes allés extrémêment retenus. Peut-être aurions nous passé plus avant en quelques Articles, si nous eussions été plus particulierement éclaircis des intentions de Sa Majesté; il sera encore en nôtre pouvoir d'y remedier, si, en conferant nôtre Instruction avec celles, qui ont été données ci-devant sur le même sujet, vous jugez, qu'il y aît quelques points capables de retarder la conclusion du Traité, faute d'avoir

assés

assés étendu le Pouvoir dudit Sr. de Croissy, ou même, que le Prince de Transilvanie, ou ses Ministres, ne lui demandent la Copie du Traité, en vertu duquel il prétendra traiter avec eux, & qu' ils ne croyent qu' une simple Lettre de créance, accompagnée d' une Instruction, qui a été signée par nous, ne soit pas suffisante pour l' autoriser. Nous sommes obligés de vous le faire remarquer, afin que, si vous jugez lui devoir envoyer un Pouvoir en meilleure forme, il vous plaise nous l'addresser, pour le lui faire tenir sur les Lieux. S' il s' agissoit de faire un nouveau Traité, duquel il n' eût point encore été parlé, l' on pourroit remedier à ce défaut par la promesse, que feroit ledit Sr. de Croissy, de fournir la ratification de S. M. dans un certain tems; mais à présent qu' il s' agit de l' execution, on est plus obligé de songer à faire cesser toutes les difficultés & longueurs, qui pourroient arriver de nôtre part, que s' il n' étoit question, que de commencer l' affaire; de crainte, que ledit Prince, qui n' a encore vû aucun effet des promesses, qui lui ont été faites, depuis qu' il a entrepris la Guerre, ne prenne quelque sujet de mécontentement, qui le porte à faire un accommodement particulier &c. A Munster, du 18. Octobre, 1644.

## Num. LXXV.

**Kayserliches Schreiben an seine Gesandten zu Münster, daß, nachdem die Churfürsten an den Tag gegeben, daß sie anderer Gestalt nicht auf**

dem Congress erscheinen würden, als wenn ihnen eben das Ceremoniel, wie dem Venetianischen Gesandten, zugestanden würde, sie, Kayserliche Gesandten, die Churfürstlichen, gleich dem Venetianischen, mit der Kutschen einzuholen, ihnen die Visite zu geben, auch in ihren Zimmern die Oberhand zu lassen hätten; weil Kayserliche Majestät gesinnet, die Præeminenz der Churfürsten zu unterstützen, auch hoffen wolten, sie würden mit denen Kayserlichen gute Concordanz pflegen. d. d. Wien, den 19. Octobr. 1644.

## Ferdinand der Dritte rc.

### Hoch- und Wohlgebohrner, auch Ehrsamer, Gelehrter, liebe Getreue.

Wir haben Uns aus euer gesamten Relation vom 6. dieses Monaths Octobris gehorsamst referiren lassen, was massen des Bischoffen zu Oßnabrück A. sich gegen dich, den Grafen von Nassau vernehmen lassen, daß er von dem Churfürstlichen Collegio befehlicht sey, weder öffentlich noch unbekannter Dinge sich allda zu Münster einzustellen, es wäre dann von Uns demselben in puncto der Venedischen Præcedenz-Streitigkeiten, eine willfährige Resolution erfolget, es gehe auch wie es wolle. Da S. A. denn wohl wüsten, daß die Frantzösischen Gesandten, ohne Gegenwart der Churfürstlichen Deputirten keine hauptsächliche Handlung antreten, noch der Churfürsten Lbdn. Lbdn. Lbdn. Lbdn. sich davon ausschliessen lassen würden. Nun werdet ihr euch guter massen zu entsinnen

haben,

haben, was Wir euch dieser Curialium wegen noch unterm Dato den 10. Maji gnädigst anbefohlen, nemlich, daß ihr den Churfürstlichen Abgesandten, Stands-Personen, die Oberhand in eurem Hause, bey vorgehenden Visiten, verstatten sollet, nicht zweiffelnd, es werde der Churfürsten Lbdn. Lbdn. Lbdn. Lbdn. selbst eigene Gedancken nicht seyn, ein solches in vorgehenden, zu Abhandlung ein oder andern Negotii veranlaßten ordentlichen Sessionibus und Conferentiis, an euch zu prætendiren, und in dergleichen Actionibus einigen Vorsitz über euch zu suchen.

Wann Wir aber aus obermeldter eurer eingeschickten Relation vernehmen müssen, daß die Chur-Cöllnischen Abgesandten sort befehlicht sollen seyn, auf Entgegenschickung eurer Seits der Carossen zu dringen, und nunmehr derenthalben die Ankunfft mehrermeldter Churfürstlicher Gesandten sich nicht verziehe, (massen es bißhero der des Königs in Dänemarck Liebden halber verschobenen Extradition geschehen) bevorab auch, weil Wir selbe abermal zu Beförderung ihres Anzugs, unterm Dato Lintz den 18. dieses, gnädigst zu requiriren, eine Nothdurfft zu seyn erachtet; Also ist Unser fernerer gnädigster Befehl, daß du, Graf von Nassau, den Wagen den Churfürstlichen Gesandten so weit, als dem Venetianischen Bothschaffter geschehen, entgegen schickest.

Desgleichen ist Unser gnädigster Befehl, daß ihr auch die Visite, gleich dem Venetianischen Bothschaffter geschehen, ermeldten Churfürstlichen erstattet, und also nicht weniger in andern Curialibus obgedachtem Venetianischen gleich, wie man dann ohne das die Churfürstlichen bey dem Wagen zu empfangen, und biß dorthin zu begleiten pflegt, gegen Ihnen euch verhaltet. Gleich aber als Wir iederzeit im Werck gezeiget, wie fast Uns der Churfürsten Lbdn. Lbdn. Lbdn. Lbdn. Præeminenz angelegen, auch selbe vielmehr zu vermehren, als zu schwächen uns bemühet, zumalen auch daß Dieselben, als Unsere innerste Räthe und Säulen des Heiligen Reichs, davor halten, daß Uns, als dem Oberhaupt, hierdurch mehr Hoheit zuwachse, als entgehe. Also versichern Wir Uns gäntzlichen, Sie werden ihre abgeordnete Churfürstliche Gesandten dergestalt instruiren, und zu solchem Respect, Vertraulichkeit und gutem Vernehmen gegen euch anweisen, daß, bevorab die feindlichen Cronen, und auch sonst männiglich, die herrliche Concordanz des allerhöchsten Oberhaupts und seiner vornehmsten Glieder (wodurch es vor diesem allen fremden Potentaten formidable gewesen) in der That sehen und abnehmen, daher auch die so starck und sicher zu Zerreissung dieses edelsten Corporis, Unsers geliebten Vaterlands, gefaste Gedancken um so viel mehr sincken und fallen mögen lassen. So Wir euch in Antwort

wort nicht bergen wollen. Verbleiben euch rc. Datum in Unserm Schloß Lintz, den 19. Octobr. Anno 1644.

FERDINAND.

Vt. Ferdinand Graf Kurtz,

*Ad Mandatum Sac. Cæs. Majestatis proprium,*

Johann Walderode.

## Num. LXXVI.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu** Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß man zur Veränderung der Vollmachten geschritten, mit gutem Bedacht aber auf dieser Seite die Nahmen der Mediatorn ausgelassen, damit man allezeit den Pabst, wenn er sich allzu Spanisch erwiese, verwerffen könte; die data der veränderten Vollmachten wären die ehmahligen verblieben, hingegen der Eingang weggelassen auch nichts da von gedacht worden, daß der Friede mit Schweden zugleich solte errichtet werden; die Clausul aber, daß der Friede mit denen Alliirten der Cron Franckreich zu machen, wolten Gegentheile nicht passiren lassen, weil diese Bunds-Genossen nicht specificiret, auch wider den Respect des Kaysers liefe, mit denen Ständen des Reichs zu tractiren; allein daß darvon auf Frantzösischer Seite nicht könte abgegangen werden, weil der Præliminar-Vergleich nach langen Disputiren darauf eingerichtet worden; die Kayserlichen hätten zu erkennen gegeben, daß sie das letzte Circular-Schreiben der Frantzösischen Gesandten noch vor injurieuser hielten als das erste, aber vielleicht nur darum, weil etwan die Stände dadurch

zur Abschickung ihrer Gesandten möchten veranlasset werden; es würden sich Schwürigkeiten finden, ob man die Spanisch und Italiänischen, oder die Teutschen Angelegenheiten erst vornehmen solte; und daß der Churfürst von Bayern geschrieben, wie er des nächsten seine Gesandten abordnen wolle, da man denn wegen der Antwort in Deliberation begriffen sey. d. d. Münster, den 22. Octobr. 1644.

Monsieur,

PAr nôtre derniere Dépêche du 15. de ce mois, nous vous donnames avis que l'on étoit ici demeuré d'accord de reformer les Pouvoirs de part & d'autre, & de les mettre entre les mains des Médiateurs.

Le lendemain nous considerames celui que nous avons du Roi, & resolumes d'en ôter & y ajouter tout ce qui pouvoit satisfaire les moindres scrupules, & la délicatesse de nos Parties, sans violer les Loix du Royaume. Nous fumes pourtant de différent avis sur la mention qui y est faite de l'entremise du Pape, & des Venetiens. Nous estimons d'une part, qu'en cette conjoncture il étoit à propos d'omettre cette clause, qui pourroit nous faire préjudice, si la conduite du nouveau Pape, lequel est tenu pour affectionné à l'Espagne, obligeoit S. M. à l'exclure de la Médiation; que Mr. le Nonce la pouvoit faire valoir à Rome, comme une déclaration faite de nouveau en faveur de Sa Sainteté, depuis l'avis, qu'on a eû de son Election, & que cette déclaration pourroit se trouver contraire aux autres démonstra-

ſtrations, que Sa Majeſté fera faire à Rome pour ce ſujet; qu'il ſeroit plus facile d'admettre les Miniſtres du nouveau Pape dans la Négociation, ſi on nous l'ordonne, quoiqu'il n'en ſoit pas fait mention dans nos Pouvoirs, qu'il ne ſeroit de les en exclure après les avoir nommés dans un Acte nouvellement accordé, ni par l'entremiſe de Mr. le Nonce, & après avoir ſû par lui même la difficulté, que nos Parties ont faite de parler des Médiateurs dans leurs Pouvoirs, ſur leſquels en tout cas, nous pouvions nous décharger de la réſolution, qui ſeroit priſe de les rayer dans les nôtres. Nous conſiderons d'ailleurs, qu'une telle omiſſion pourroit déplaire à nos Médiateurs, puis qu'elle n'étoit point demandée par nos Parties, & qu'il ne s'agiſſoit ſeulement pas d'omettre cette clauſe; mais de la retrancher du premier Pouvoir où elle ſe trouve, & ſans être recherchez, que nous devions être bien aiſes que Mr. le Nonce en prît ſujet de ſe rendre la Cour de Rome plus favorable, puisque nous reconnoiſſons avoir grand interêt, qu'il ne ſe ſoit pas retiré d'ici, que ladite clauſe ſe raporte au feu Pape, & ne peut-être entenduë de ſon Succeſſeur, tant parce qu'il eſt convenu de garder l'ancienne date de tous les Pouvoirs, que parce qu'en effet les inſtances de ſa Sainteté, dont il eſt parlé dans le nôtre, ne peuvent être attribuées à Innocent X. qui n'en a encore fait aucune; que cela n'empêcha pas la Reine de recuſer le Cardinal Roſſeti, & n'obligeroit pas non plus Sa Majeſté d'accepter un autre Légat,

qui

qui lui seroit suspect. Mais, pour ne pas retarder les affaires sur un incident, lequel au fond n' est pas de grande conséquence, nous sommes venus à un même avis, & avons dressé nôtre Pouvoir, & daté, comme étoit l'autre, du mois de Septembre 1642. sans y plus faire mention des Princes, qu' avoient interposé leurs soins & leurs offices, ainsi que vous verrez, Monsieur, par la Copie ci-jointe.

Cela fait, l'un de nous, à cause de l'indisposition de son Collegue, le porta à Mr. le Nonce, auquel les Imperiaux avoient déja donné le leur. Il ne fit que le recevoir, sans l'examiner, & après qu'il l'eût communiqué à Mr. Contarini, ils envoyerent dire aux Espagnols, qu'ils étoient en demeure, s'ils ne faisoient la même chose.

Le jour d'après ils nous demanderent audience, où le malade ne put se trouver, ni recevoir la Compagnie chez lui. Mr. le Nonce ouvrit la Conférence, comme il a de coutume, & dit que ni les Imperiaux, ni les Espagnols n'étoient contents de la nouvelle forme de nôtre Pouvoir, en ce qu'il parle de faire la Paix entre le Roi, ses Alliés & adherants d' autre; que c' est bien avoir ôté le mot, *conjointement avec les Alliés*, duquel ils s'étoient plaints; mais que c'est en garder le sens; qu'ils n'empêchent pas que tous les Alliés de la France n'envoyent ici leurs Députés, & que la France ne traite pour eux; mais que l'Empereur ne veut pas traiter avec chaque Ville, ou Prince, qu'il saura avoir conféderation avec le Roi;

Roi; que cela n'est pas de sa Dignité, & allongeroit trop la Négociation de la Paix, laquelle aussi seroit mal assurée, si elle nous laissoit un prétexte pour la rendre nulle, d'autant qu'elle n'auroit pas été faite avec quelqu'un de ceux, qui sont nos Alliés ou adherants, dont le nom ni le nombre n'est pas specifié, & qu'ainsi nous aurions excedé nôtre Pouvoir.

Monsieur l'Ambassadeur de Venise ajoûta, que les Plenipotentiaires d'Espagne s'en étoient encore plus formalisés, & avoient déclaré, que le Roi leur Maître n'a point d'Alliés, vû même que le Roi n'a point voulu donner de Passeport au Duc de Lorraine, pour députer en cette Assemblée, que c'est à l'Empereur à défendre les Intérêts de ce Prince, qu'ils se reservent néanmoins la faculté d'en parler, comme aussi des Affaires de Savoye & de Mantouë. Ils concluënt, que la clause concernant les Alliés ne pouvant être reciproque entre Sa Majesté & le Roi d'Espagne, ils ne la peuvent admettre.

Celui de nous, qui étoit présent, remontra, que nous n'avons pû concevoir une forme de Procuration plus ample, ni plus recevable, que celle dont nous leur avions donné le projet. Nos Parties ont désiré le changement de la Préface, nous l'avons changée, quoique nous leur ayons fait voir, qu'en d'autres Traités, & en des tems où leurs affaires étoient en bon état, ils n'y ont pas regardé de si près. Ils ont fait semblant de douter si le Pouvoir nous autorisoit suffisamment, pour

con-

conclure la Paix, nous l'avons mis aux mêmes termes, qu'ils l'ont jugé plus valable. Ils ont demandé qu'en parlant des moyens de terminer les differens, qui ont causé la Guerre jusques à présent, il ne fût pas dit: *Pour en traiter & convenir conjointement avec la Couronne de Suede*, nous y avons encore consenti. Pour lever la difficulté, qu'ils proposoient de traiter particulierement chaque point avec chacun des Allies, de laquelle resolution nous ne nous pouvons départir en aucune sorte ni maniere, que ce soit, que c'est en vain qu'on nous tâte tant de fois de ce côté-là; que la Reine ne le veut, ni aucun homme de bien ne lui conseillera; que si les Imperiaux & Espagnols en demeurent d'accord, comme ils témoignent artificieusement, ils ne doivent pas trouver mauvais, que cela soit porté par nôtre Traité, ni que S. M. use de bonne foi, en déclarant nettement quelle est son intention en ce Traité; qu'après nous avoir fait ôter le mot *conjointement*, ils sauroient bien faire appréhender à ceux, qui se tiennent unis avec la France, qu'après nous être déja relâchés par deux fois en ce qui les touche, pour entamer seulement le Traité, nous serions bien capables de les abandonner tout-à-fait, quand il sera question de le conclure, & lors qu'on nous proposeroit de grandes recompenses, pour faire une infidelité: Que l'Empereur ne dédaigne pas de traiter tous les jours avec un Prince ou Etat de l'Empire, non plus qu'il a fait depuis peu d'années le Traité de

Goslar

Goslar avec les Ducs de Lunebourg; qu'il n'a pas tenu à lui d'en conclure un autre avec Madame la Landgrave de Hesse, & que le Comte de Tettenbach a été commis de sa part, pour negocier avec le Sr. Cheffer, Député de ladite Dame; que cette belle Paix de Prague, dont il est encore aujourd'hui si jaloux, ne fut faite qu'avec l'Electeur de Saxe, & qu'au reste la chose n'est plus entiere, qu'elle a été decidée avant que convoquer les Assemblées de Munster & d'Osnabrug; & voici comment le premier Passeport, que l'Empereur fit expedier pour nos Alliés en Allemagne, après avoir long-tems refusé d'en donner aucun, fut conçu en tels termes, qu'ils ne pourroient traiter immédiatement avec lui; mais seulement par l'entremise des Plenipotentiaries de France, & de ceux de Suede. Ces Princes, qui étoient le feu Landgrave de Hesse, le feu Duc Bernard, l'Electeur de Treves, & depuis encore le Duc de Lunebourg, firent représenter que c'étoit les traiter en criminels, & les condamner d'abord; que les deux Couronnes y avoient aussi intérêt, afin qu'il ne fût pas dit, qu'elles eussent Alliance avec des rebelles. Lon demeura plus de deux ans sur cette question, & enfin le Passeport fut reformé, & conçu comme il est à présent. Nous vous envoyons ci-jointe une copie de l'un & de l'autre. Vous verrez la difference & comme il n'y a plus lieu de disputer.

Monsieur Contarini demanda ces Copies, pour avoir, dit-il, de quoi répondre à ceux du

Parti

Parti contraire, & les ayant vûs, Mr. le Nonce & lui, ils parurent ſatisfaits pour ce regard; mais ils revenoient toûjours à dire, que la Négociation ſeroit bien abrégée, ſi tous les Alliés de la France remettoient leurs intérêts entre nos mains, excepté la Couronne de Suede, & Mrs. les Etats. On leur répondit, que cela ſe pourroit peut-être faire, qu' en tout cas ils en traiteront conjointement avec nous, & que l' autorité du Roi les rendra faciles à tout ce qui ſera raiſonnable; que nôtre Pouvoir, comme nous l'avons dreſſé, n' exclud pas cette maniere de négocier, que les Parties déſirent, & que les Médiateurs jugent la plus commode; mais qu'il n' eſt pas de la volonté de la Reine, ni de ſa juſtice, d' y aſtraindre, & obliger les Alliés de S. M. vû même, qu' Elle leur a procuré à tous en general, & à chacun en particulier, le pouvoir de députer en cette Aſſemblée, & d'y traiter de leurs affaires.

Quand à la ſureté du Traité, qui interviendra, nous la déſirons plus qu' eux, & le témoignerons dans le progrés de la Négociation.

Que ce ſeroit un prétexte ridicule & indigne de nous, ſi nous penſions deſiſter d' un Traité ſi ſolemnel, en nommant après coup quelque Prince, ou Ville qui n' y auroit pas été compriſe; mais que néanmoins on peut encore trouver un expédient là-deſſus, qui les gueriſſe de tous leurs ombrages.

Que ſi le Roi d' Eſpagne n' a point de Confederés, cela ne dégage pas le Roi de la protection, qu'

qu'il doit aux siens, & que le Duc Charles peut venir ou envoyer ici, sous la foi du Passeport general, que S. M. a accordé aux Alliés & adherants de l'Empereur, & du Roi d'Espagne.

Pour conclusion, il fut représenté aux dits Srs. Médiateurs, que le Pouvoir même des Imperiaux porte, que la Guerre ayant long-tems duré entre leur Maître & ses Alliés d'une part, le Roi très-Chrétien, ses Alliés & adherants d'autre, ils ont faculté de la terminer par un Traité de Paix; & dans le Pouvoir des Espagnols, après avoir traité des Plenipotentiaires de France, il est dit: *Et les autres Princes Intéressés, qui y concourront:*

*Y los de mas Principes interesados, que alli concurriran.*

Partant ils ont reconnû eux-mêmes, que la Paix doit être traitée entre le Roi & eux, & tous ceux qui ont suivi l'un & l'autre Parti; & de fait, lorsque l'on a représenté aux Imperiaux que, dans la Minute de leur Pouvoir, ils ont bien fait mention des Alliés, à l'endroit où il est parlé de la Guerre, qui se fait de part & d'autre, & dans le narré dudit Pouvoir; mais que cela ne suffit pas, & qu'il faut qu'il en soit fait mention expressément dans la dispositiv à l'endroit où l'autorité de conclure la Paix leur est donnée. Ils ont soutenu, qu'il suffisoit, qu'il en fût parlé en un endroit, & nous ont voulu faire croire, que cela s'entendoit avoir le même effet. Néanmoins on voit bien clairement, quand ils sont pressés, que leur intention est d'exclure les Alliés, s'ils peu-

vent, & de jetter quelque sujet de division entre nous & eux; ce qui est d'autant plus étrange, que nous n'avons exprimé les Alliés, qu'en termes generaux, afin qu'ils n'eussent pas sujet de se formaliser de tous ceux, que nous eussions pû nommer en particulier.

Ensuite de ce que dessus, Mr. le Nonce déclara, que les Plenipotentiaires de l'Empereur disent n'être entrés en cette Négociation, que pour satisfaire à tout ce qui avoit été arrêté de concert, & non pour s'obliger précisément à rien, que sous le bon plaisir de S. M. Imperiale; que ce n'est pas qu'ils n'ayent tout pouvoir, & ne soient entierement autorisés, comme chacun sait; mais que les Ambassadeurs de France ayant encore écrit depuis peu aux Princes de l'Empire, & envoyé même des Lettres du Roi, ils ne doutent pas que l'Empereur ne s'en veuille ressentir, & ne veulent rien promettre de sa part, jusques à ce qu'ils sachent quelle résolution il aura prise; que ces Lettres sont pires que les premiéres, & beaucoup plus offensantes, d'autant que sous une douceur & modération apparente, elles tendent à la subversion de l'Empire.

Messieurs les Mediateurs interrogés civilement, si les Imperiaux n'avoîent point marqué les endroits, qu'ils appellent si injurieux, & si éloignés de l'esprit de Paix, ils dirent que c'est, où le Roi mande à ces Princes, qu'il nous a commandé de faire grande consideration de leurs conseils, en traitant des affaires d'Allemagne, & que nôtre

nôtre Lettre ajoûte, que nous n' en délibérerons pas & n' y prendrons aucune résolution, qu' avec l' avis & participation de leurs Députés. Car ils prétendent, que ce n' est pas à Sa M. de se mêler des affaires de l' Empire, non plus qu' à l' Empereur de celles de France; mais l' inégalité est trop connuë, pour croire que c' est-là où le mal les tient, & pourquoi donc s' est-on assemblé ici? Pourquoi tant de Passeports aux Princes & Villes d' Allemagne? Comment faire la Paix sans cela? C' est pour quelque autre raison, que cet article de la Lettre du Roi, & celui que nous avons eû ordre d' insérer dans la nôtre, leur sont si sensibles, & il est aisé de l' apercevoir, connoissant que c' est un moyen fort propre pour attirer à Munster les Princes & Etats de l' Empire, pour leur faire voir, que leurs Députés y seront avec honneur, & qu' ils auront bonne part à la Négociation, & enfin pour gagner créance auprès d' eux. Voilà ce qui leur déplaît particuliérement; mais ils n' ont pû se défendre de Mrs. les Médiateurs, aux quels nous avons cette obligation, qu' ils leur ont représenté, que les propositions faites à Francfort, par l' ordre de l' Empereur, & publiées par toute l' Allemagne, on peut-être obligé le Roi d' autoriser ce qui avoit été fait par ses Plenipotentiaires; seulement ils ont voulu nier que lesdites Propositions fussent injurieuses.

Nous remettons à vous envoyer par le prochain Ordinaire les Pouvoirs prétendus réformés de nos Parties; car à vrai dire ils ne valent pas

mieux que les précedens; mais nous n'avons sû en conférer assés amplement, ni avec les Médiateurs ni avec nous-mêmes.

Reste à vous faire savoîr, que Mr. le Nonce nous envoya hier communiquer une Lettre, qu'il venoit de recevoir du Duc de Baviere, dont copie sera ci-jointe. Vous jugerez sans doute, qu'elle est de conséquence; car ce Prince n'agit, qu'avec dessein & grande déliberation. A nôtre avis, c'est un effet de la Guerre, qu'on lui a faite si vivement, & nous osons en cet endroit remontrer très-humblement à la Reine, que, pour le succès de ses bonnes & pacifiques intentions, il n'y a rien de plus utile, que de maintenir & fortifier son Armée de ce côté-là. Tant y a que le Duc de Baviere s'approche; le voilà qui se met en peine de contenter les Plenipotentiaires de France, lui qui a empêché jusques à présent le progrès de la Négociation. Il excuse le retardement de l'envoi de ses Députés à Munster, il offre de les faire partir au premier jour, & dit avoir apris qu'on est sur le point de continuer le Traité; ce que nous prenons de bonne augure, sachants qu'il est bien averti, & que les Conseils de Vienne lui sont connus; mais sa Lettre fait voir, qu'il essaye aussi de pénétrer ceux de France, & selon sa bonne coûtume il commence par interroger. La question, qu'il nous a faite est si importante, & si difficile à résoudre pour divers respects, qu'elle mérite qu'il nous en fasse consulter de plus près. Nous avons donc fait répondre à Mr. le Nonce par

par Mr. de St. Romain, après en avoir conferé entre nous, que si Mr. le Duc de Baviere a bonne intention pour l'avancement du Traité, il députera ici au plûtôt, & levera par ce moyen le plus grand & principal obstacle qui s'y rencontre, en l'absence de tous les Princes & Etats de l'Empire, que ses Ministres étant sur les lieux, on verra avec eux par où il sera plus à propos d'entrer en matiere; qu'en cela, & en toute autre chose, nous ferons toûjours grande consideration de l'avis & du jugement de son Altesse, & lui donnerons à connoître, qu'au milieu de la Guerre leurs Majestés ont conservé des sentimens favorables pour sa personne & pour ses intérêts. Monsieur le Nonce a reçu cette réponse avec agrément, & autant que ledit Sr. de St. Romain a pû juger, elle sera aussi bien agréable au Duc de Baviere.

Or comme nôtre Instruction n'est pas conforme à son désir, & que son désir se trouvera appuyé de toute l'Allemagne, & encore de toute la Couronne de Suede, ce qui est très-certain; il vous plaira, Monsieur, de représenter au Conseil que nous sommes en soin, si après avoir appellé ici les Princes & Etats de l'Empire, & qu'ils y auront tous comparu par leurs Députés, nous pourrons nous dispenser de mettre les affaires d'Allemagne sur le tapis, vû qu'autrement toute l'Assemblée d'Osnabrug seroit à rien faire, pendant que nous traiterions des affaires d'Italie, & les Ambassadeurs de Suede ne le permettroient pas.

D'autre côté il est à considerer, que si l'on commence par les intérêts d'Allemagne, dans lesquels tous ceux de la Couronne sont compris, il en arrivera un autre inconvenient, c'est qu'après avoir terminé ces différents, & que les Suedois, les Hessiens, & les Princes de l'Empire seront d'accord, ils attendront impatiemment le succès des autres Négociations, qui ne les touchent point, & nous presseront de conclure à des conditions moins avantageuses, plûtôt que de laisser le Traité general indecis pour le seul interêt de la France.

L'on a pourvû à cet inconvenient, autant qu'il a été possible, par le dernier Traité d'Alliance avec la Couronne de Suede. Il porte que la Négociation de Suede ira de même pas à Munster & Osnabrug, & que l'une des Couronnes ne se hàtera pas plus que l'autre; mais l'execution en sera difficile. Toujours aurons-nous droit de nous défendre, si les Alliés du Roi nous plaignoient le tems, qui sera nécessaire pour ménager ses interêts.

Quoique nous ayons conféré ensemble sur cette proposition du Duc de Baviere, nous avons estimé à propos d'en déliberer encore une fois, avant que de prendre la résolution de ce que nous avons à proposer; aussi bien la chose ne presse pas.

Nous avons reçu la Dépêche, qu'il vous a plu nous faire le huitiéme de ce mois. Nous n'omettons aucunes diligences, pour avancer l'accommodement d'Oostfrise, & servir à celui de

Danemark, autant qu' il nous est possible. Nous dépêchames, il y a quelquels jours, à Monsieur le Comte d'Eberstein, avec des Lettres bien expresses pour les Députés de Mrs. les Etats, lesquelles ils nous avoient demandées. Nous avons aussi écrit à Cassel sur ce sujet, & continuerons d'agir où il sera nécessaire.

Nous vous rendons très-humbles graces de la communication des Affaires de Rome. Cela sert à regler nôtre conduite par deça, & nous donnera moyen de satisfaire Mr. le Nonce, s'il prend quelque intérêt en la résolution, qui touche le Cardinal Antoine.

Quant à la sûreté des Courriers & Paquets, nous vous en donnerons nôtre avis à la huitaine, puisque vous l' avez agréable, & finirons cette Lettre par le sentiment de joye, que nous avons de la guerison de S. E. à qui nous souhaitons & à vous &c. A Munster, du 22. Octobre, 1644.

---

## Num. LXXVII.

**Eorundem Schreiben an den Cardinal** Mazarini, daß der Spanische Gesandte vorgeben wollen, ob würde nach des Cardinals eigner Meynung nächstens der Friede an den Kayserlichen, Spanischen und Frantzösischen Höfen, ohne den Congress abzuwarten, geschlossen werden; der Graff Trautmannsdorff habe declariret, daß der Kayser den Friedens-Schluß beschleuniget wissen wolle; die Mediatores hätten vorgestellet, daß man besser thun würde, in der Vollmacht derer Alliirten nicht zu gedencken, weil eines eintzigen Weglassung nachhero

wohl den gantzen Frieden hemmen könnte. d. d. Münster, den 22. Octobr. 1644.

Monſeigneur,

NOus avons reçu la bonne nouvelle, que nous attendions avec grande impatience. Dieu ſoit loué, Monſeigneur, du recouvrement de vôtre ſanté, laquelle nous ſouhaitons auſſi conſtante, & auſſi longue, que nous la jugeons neceſſaire pour le bien de cet Etat. Ce nous eût été une grande disgrace, ſur le point qu' il ſemble, que la faiſon veut faire ceſſer les factions de la Guerre, & donner lieu à la Négociation de la Paix, de voir les affaires de la Paix reculées, ou moins bien conduites par cette maladie. Néanmoins nous prennons bonne augure de la gueriſon de V. E. & eſperons, que l' ouverture du Traité, & toutes ſortes de bien ſuivront de près un ſi heureux ſuccès.

Outre la Dépêche ci-jointe, nous avons encore à vous rendre compte d' une particularité, qui regarde V. E. Don Diego Saavedra parlant toûjours des difficultés, qui ſe trouveront à démêler tant de divers intérêts, & à faire une Paix ſi generale, diſoit n' agueres à Mrs. les Mediateurs, que vous-même, Monſeigneur, l' avez ainſi reconnu, & qu' on a intercepté une de vos Lettres, par laquelle, après avoir raiſonné ſur cette matiere, vous concluez, que la Paix ſe fera par l' entremiſe de quelques perſonnes à Vienne, & aux Cours de France & d' Eſpagne. Mais il ne ſe

con-

contenta pas de leur dire, il se leva de sa place, comme pour aller querir la Lettre en son Cabinet, & offrit de la leur faire voir. Néanmoins, après cette offre & une contenance si hardie, il en demeura-là, & passa à un autre Discours de même nature, assurant ces Mrs. que la Reine a fait faire les ouvertures d'une Paix particuliere à Don Francisco de Mello, lorsqu'il étoit dernierement à Senlis. V. E. saura bien si de telles impostures sont fondées sur quelques Lettres ou Discours, auquel les Ennemis donnassent un sens contraire; mais nous avons nié hautement, qu'elle aît écrit ce que dessus, & avons assuré sur nôtre vie, que cela ne peut être, non plus que la Proposition de Senlis. Il a paru à celui de nous, auquel ce rapport fut fait, qu'il n'en est rien demeuré dans l'esprit de Mrs. les Médiateurs.

L'Ambassadeur de Venise, qui est a Vienne, mande à Mr. Contarini, que le Comte de Trautmansdorf, étant de retour de sa Maison de Campagne, lui a fait entendre de bonne sorte, que l'Empereur veut la Paix, & qu'il envoyoit ordre à ses Plenipotentiaires de l'avancer de leur part, autant qu'il seroit possible. Cela se rapporte, Monseigneur, à la disposition, que le Duc de Baviere y témoigne, en même tems, par la Lettre, qu'il a écrite à Mr. le Nonce, & nous estimons, qu'en l'état présent des affaires, le principal Ministre de la Cour Imperiale n'a pas employé tant de tems, pour aller voir ses Terres; mais qu'il

y a plus d' apparence, que ç' a été pour s' aboucher avec ledit Duc.

Premierement, Monſeigneur, Mrs. les Médiateurs ſont encore venus chez l'un de nous, & ont fait fort grand effort pour montrer, que la mention des Confedérés dans le diſpoſitif de nôtre Pouvoir eſt ſuperfluë; puisque ce ſont les Traités d' Alliance, qui nous doivent aſſurer, & qui obligent la foi de nos Alliés & la nôtre; qu' auſſi le Pouvoir des Ambaſſadeurs de Suede n' eſt pas limité de cette ſorte, quoiqu' ils ayent beaucoup d' Alliés & adherants en Allemagne, auxquels ils ne veulent pas manquer non plus que nous; puis lesdits Srs. Médiateurs ont maintenu, que non ſeulement cette précaution n' eſt pas néceſſaire; mais qu' elle eſt capable d' invalider tout le Traité, par l' abſence d' un des Alliés de France, ou de ceux de la Maiſon d' Autriche. Il eſt ſi tard, que nous ne pouvons pas en communiquer enſemble avant le départ de l' Ordinaire, & il ne reſte de tems, que pour fermer le Paquet, après avoir ſupplié très-humblement Votre Eminence de nous croire, &c. A Munſter, du 22. Octobre, 1644.

## Num. LXXVIII.

Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man sich bey dem Nuncio über die Violirung derer Couriers beschweren solte, und die Spanier mit gleichem Tractament belegen; Ragotzi habe sich nicht über

über die Schweden beschweret, die doch ihr Wort nicht gehalten, und würde also noch weniger etwas wider Franckreich zu sagen haben; indessen solte die Negotiation mit demselben fortgesetzt, und zur Zahlung der Subsidien der Anfang gemacht werden; die Diversion von der Seite sey wichtig, und Oesterreich suchte daher mit Niederträchtigkeit sich derselben zu erwehren; man erfreue sich über der Schweden Neigung zum Frieden, und die Königin verlange, daß nach Reformation der Vollmachten auch zu Oßnabrück zum Wercke geschritten werde; der Friede zwischen Dänemarck und Schweden sey unter Franckreichs und Hollands Mediation bewilliget; Hessen sey anzugehen, damit es seine Trouppen mit der Frantzösischen Armée conjungire, ob gleich der Vergleich in Ost-Frießland noch nicht zu Stande; die Kayserlichen verstünden die Verfassung von Franckreich nicht, wenn sie eine andere Unterschrifft verlangten, und die Spanier thäten übel, sich über die neue Päbstliche Wahl so sehr zu erfreuen, weil der Pabst die Frantzösische Freundschafft suche, und nunmehro andere Gedancken führe, als da er Cardinal gewesen, würde auch daher den ietzigen Nuncium wohl nicht vom Congress abruffen. d. d. Fontainebleau, den 22. Octobr. 1644.

Messieurs,

LE dix-neuvieme du courant vôtre Dépèche du huitieme me fut renduë, & tous les Actes, qui étoient joints, même le duplicata de vôtre Lettre du dix éme du passé. Elle fut lûe Jeudi dernier en plein Conseil, & tous ceux, qui ont l' honneur d' en être, s' y trouvans, ce qui n' avoit pas été depuis près d' un mois, que l' absence d' aucuns, & l' indisposition de Monsieur le Cardinal Maza-

Mazarin avoit causé. Il me fut commandé de faire former hautement nos plaintes, les porter à Mr. le Nonce, afin qu' il en écrive, & qu' il fasse connoître, que l' on manque en la foi publique, & qu' on offense des Princes, qui ne sont pas dénués de moyens de s' en ressentir, & qu' ayant des voyes sûres pour vous écrire, on empêchera bien, que les Lettres des Espagnols passent par ce Royaume. Quand il y aura des affaires de conséquence à vous être mandées, je n' epargnerai la peine de mes gens pour les chiffres, & vous écrirai par la voye ordinaire, ou celle d' Amsterdam, qui, pour être un peu plus longue, ne se doit pas mépriser pour la sureté, qui s' y rencontre. En cas que la derniere aît couru la même fortune, que celle du 23. du passé, j' ai joint à celle-ci le duplicata. Par celle-là il a été répondu à ce, qui est a faire pour la satisfaction du Prince de Transilvanie, lequel s' étant contenté, ou du moins n' ayant point fait de plaintes contre la Reine de Suede, laquelle, au lieu de lui envoyer la Ratification d' un Traité, conclu par un sien Ministre avec un de ce Prince, s' est contentée de lui écrire, ne doit pas trouver à redire, que Sa Majesté aît pris le même conseil, executant ledit Traité, qui est quelque chose de plus essentiel, que de le promettre. S' il vouloit, que Monsr. de Croissi, que vous lui avez dépéché, auquel il vous plaira faire part de ce, qui est contenu dans ladite Dépêche, lui fit apparoir un Pouvoir authentique, le demandant, il lui sera envoyé; & cepen-

cependant il pourra toûjours traiter & négocier avec lui, même entrer en payement, qui est ce, qui le doit plus satisfaire. Il vous plaira de faire souvenir aux Ministres Suedois, que nous le ferons ponctuellement. C' est une diversion puissante, que la sienne, qui coûte peu; c' est une Guerre dont l'évenement, quel qu' il puisse être, n' accroîtra jamais la puissance, ni les Etats de la Maison d' Autriche, ayant eû pour son protecteur une armée défensive, contre laquelle les Imperiaux n' oseroient heurter, & qu' ils craignent au dernier point, le recherchant avec des bassesses inouïes & indignes de leur présumtion, je ne dis pas de leur prudence, qui leur defaudra en ce point.

Il me semble vous avoir mandé, que S. M. louoit la résolution, que vous aviez prise, & les termes dont vous étiez servis envers les Princes de l' Empire. Ainsi je n' ai rien à répondre à l' article de vôtre Dépêche du dix Septembre, si ce n' est, que les facilités, que les Suédois ont pour la Paix, satisfait Sa Majesté, qui la desire sous les conditions apposées à ses Dépêches & aux vôtres, c' est-à dire, qu' elle soit generale, sûre & favorable. Et pour ne les pas fâcher, ni leur donner sujet de se repentir de leur bonne disposition, Sa Majesté consent que lorsque les Pouvoirs auront été reformés, & qu' on en pourra faire la communication, elle se fasse aussi à Osnabrug. Si le jugement, que font ces Messieurs est bien appuyé, ainssi qu' il y a lieu de présumer, & que les Danois

nois & Jempériaux se soient separés mal satisfaits les uns des autres, j'ai sujet de bien esperer de la Negociation de Mr. de la Thuillerie, lequel vous ayant écrit sur un point essentiel, & qui a de très-grandes suites, vous aurez à l'éclaircir de vos sentimens, & nous en faire part, afin de former, après les avoir examines, la derniere & finale résolution de S. M. qui souhaité de donner la Paix entre les Couronnes du Septentrion, & qui seroit bien aise de n'être pas tenu de la garentir, par mille raisons, qui vous sont connues. Il vous faut tout discuter aussi, l'oui & le non pour ce regard, & comme c'est le dernier terme, c'est aussi celui, qu'il faut le plus peser. Vous y songerez de vôtre côté, & nous du nôtre, & ledit Sieur Ambassadeur aussi, ainsi que je lui mande; jugeant que nous aurons du tems; puisque le Traité n'est pas encore ébauché, mais seulement consenti sous la médiation de la France & des Messieurs les Etats des Provinces Unies, dont les Ambassadeurs sont si satisfaits de la diminution, qu'ils ont obtenuë des Impôts du Cuir, qu'ils ne s'occupent plus des affaires générales, & s'appliquent à tirer profit de ce, qu'ils ont obtenu présentement. J'écris à Monsr. de Beauregard de presser Madame la Landgrave de faire joindre ses troupes, ou la plus grande part, au Maréchal de Turenne; & comme elle ne doit pas craindre, que le peu, qu'en a assemblé le Comte d'Oostfrise, la puisse incommoder en la jouïssance des Contributions, ni en la possession de ses Quartiers;

tiers; que, quand bien ſon accommodement ne ſeroit pas, achevé, Elle peut en retirer ſes gens, & la ſaiſon même lui eſt favorable, de laquelle il faut profiter pour le bien de la Cauſe commune en d' autres Lieux. Il vous plaira de fortifier de vos offices nôtre demande, ſoit lui écrivant ou à ſes Miniſtres, ou en faiſant comprendre à ceux, qui ſont auprès de vous, de quelle conſéquence eſt au Public de faire voir les armes des Alliés triomphantes & agiſſantes dans l' Empire, & celles de l' Ennemi ſans action & étonnées; ce qui ne ſauroit être fait, que par l' ordre qu' on pourſuit, nos forces étant diviſées pour garder le nombre des Places, que nous avons conquiſes. Cela eſt ſi bien connû de l' Ennemi, qu' il eſſaye de former un Corps puiſſant, pour repaſſer le Rhin, & nous empêcher de prendre du repos dans nos Quartiers. Que c' il eſt forcé de prendre les ſiens dans la Baviere, on verra bientôt la face des affaires changée, & la Ligue Catholique demander la Paix, dont les ſeules forces ſoutiennent l' Empereur. J' admire la patience de Meſſieurs les Médiateurs, & combien il leur faut prendre de peine pour faire entendre raiſon à nos Parties; lesquels, s' étant beaucoup recriés ſur l' une des clauſes, défectueuſes à leur ſens, de vôtre Pouvoir, devoient ſupprimer le leur, auquel vous avez remarqué le même défaut. Ils ſe ſont bien oubliés, vous donnant des armes pour confondre leur opiniâtreté, je ne dirai pas leur ignorance en la conduite de cet Etat, dont ils peuvent

être excusés de n' en pas savoir les formes. J' ajouterai aux Pieces, que vous m' avez demandées, & que je vous ai promises, un Arrêt du Parlement, declarant la Reine Régente, que je vous envoyerai en forme, afin qu' ils ne puissent douter de la puissance & autorité de Sa Majesté; mais il me faudra prendre un peu de tems, & attendre, que le Parlement soit assemblé, comme vous savez, Messieurs, qu' un Arret de cette nature ne me sera delivré par le Greffier, que par ordre de ladite Compagnie.

Les avis, qui nous ont été donnés du changement apporté par le Pape aux trois Nonces, ont été publiés dans Paris. De Rome l' on ne m' en écrit rien, & celui, qui demeure en cette Cour, n' a pas semblé en être en grand' allarme, depuis qu' il a reçu des Lettres du Cardinal Pancirolle. Néanmoins elles ne contiennent pas confirmation aux Ministres. Que les Espagnols fassent bruit & vanité de l' Election du Pape; il leur faut pardonner; en apparence ils y ont eu part, non tant pour l' avoir élévé, que pour avoir fait obstacle à Sacheti, que les Barberins & la plûpart des gens de bien vouloient. Mais il leur pourra arriver qu' ils auront mal du côté dont ils ne craignent pas, parce que ce Prince est habile, glorieux & très-resolu de gouverner sans dépendance de personne, & qu' il fait toutes les diligences possibles pour gagner la France, faisant déja très-bien connoître, que les pensées d' un Pape sont différentes de celles d' un Cardinal, qui

songe

songe à le devenir. La République de Venise est en apprehension de son honneur, & toutefois leurs Cardinaux ne se sont pas bien conduits dans le Conclave, auquel le Cardinal Antoine s' est achevé de perdre d' honneur & de reputation. Qu' il revoque Chigi, je ne le crois pas; qu' il lui donne un Légat pour Superieur & quelque autre Prélat pour compagnon, cela pourroit être; mais ce que je vous en écris, est de pure conjecture & sans aucun avis. Je vous ai déja mandé ce, que nous ferions pour éviter un Légat, & pour conserver ledit Chigi où il est, & nous continuerons. Chacun partira Lundi de ce Lieu de Fontainebleau, pour se retirer à Paris; la Fête plûtôt, que la laideur de la saison y a fait resoudre Sa Majesté. Je suis de tout mon coeur, &c. A Fontainebleau, le 22. Octobre, 1644.

## Num. LXXIX.

**Eben desselben Schreiben ad eosdem,** daß, weil die Königin den Frieden sehnlich verlange, so sey ihr Wille, wegen der Unterschrifft der Frantzösischen Vollmacht sich nach Gegentheils Willen zu accommodiren; der neue Pabst gebe viel gute Hoffnung von sich, und müste man sich möglichst bemühen, den ietzigen Nuncium beym Congress zu behalten; daß aber der Frantzösische Gesandte zu Rom die Sache beynahe verderbt; Venedig würde mit Franckreich gemeine Sache wider den Pabst machen, weil sich diese Republic von demselben allezeit verachtet gesehen; Pfaltz suche seine Restitution inständig, man würde aber auf der Gesandten Bedencken darbey reflectiren; der Tod des

Kayserlichen Gesandtens am Türckischen Hofe würde Gelegenheit geben, mit dem Ragotzi zu schliessen; die Streitigkeiten in Ost-Frießland stünden in schlechter Situation, iedoch müste die Landgräfin von Hessen so viel möglich dahin gebracht werden, ihre Trouppen zur Frantzösischen Armée stossen zu lassen. d. d. Paris, den 29. Octobr. 1644.

Messieurs,

LE 26. de ce mois vôtre Lettre du 15. de ce mois m' a été renduë. J' eusse bien pû donner à Sa Majesté la bonne nouvelle, qu' elle contient, que vous ne m' avez écrit, que par une apostille; mais je ne l' ai pas voulu plûtôt, qu' apres lui avoir fait apprehender, que des accidens, qu' on ne pouvoit prévoir ne tirassent en longueur vôtre Négociation, dont Sa Majesté, passionnée pour la Paix, regarde le succès comme le seul bien, qu' elle peut faire à la Chrétienté. Quand j' eus fait la lecture au Conseil, un chacun s' écria, qu' il y avoit donc apparence, qu' on entreroit en matiere, & pour faire connoître au Public, qu' on marche de bon pied en cette affaire, Sa Majesté vous prie & vous ordonne de faire ce reste de raison à nos Parties, & de convenir avec eux de la forme du Pouvoir, afin que les manquemens, que l' on présupposoit, ne puissent plus servir de prétexte pour differer l' overture de vos Conferences. Pour les convaincre, qu' ils sont en erreur, & cela seulement pour ignorer ces formes de ce Royaume, au point de demander que, pour l' autorisation du Traité, la Reine vous

vous donne, en son Nom & sous son sceau, une Commission, signée & scellée de celui du Roi conjointement; je vous envoye dès à present le double du Traité de la Neutralité de Bourgogne authentique, & extrait des Regîstres de la Chambre des Comptes de Dijon. J' espere même y joindre le double du Pouvoir donné à Mrs. de Puisieux & Vaussclats pour traiter, arrêter & signer le Contract de Mariage de Sa Majesté, qui fût passé en Espagne. Mais si vous ne le recevez avec cette Lettre, ce sera sans doute avec la premiere Dépêche; & pour pareille certitude, je vous promets l' Arrêt du Parlement prononcé pour l' établir Regente, ayant l' administration de l' Etat en la Nourriture & Garde du Roi son Fils. Et sans que le Parlement est en vacation, & que Monsieur le Procureur général est fort occupé à presser les Commissaires, qui ont été établis pour proceder à la Taxe de ceux, qui doivent acquerir les dernieres Rentes, vous auriez des-maintenant ledit Arrêt non seulement, mais deux Ordonnances du Roi Charles Sixiéme, qu' il faut tirer du Trésor, & qui aideront à persuader, ou à convaincre vos Parties; & quant à celle de Philippe, je la fais chercher, pour vous l' envoyer.

Je n' ai rien à ajouter à mes précedentes sur le jugement, que nous faisons des inclinations du Pape Innocent. Il y a lieu de beaucoup esperer de son grand génie, & des demonstrations, qu' il fait vouloir être Pere commun. Par les effets nous connoîtrons ses intentions; & comme il a

 écrit

écrit à Sa Majesté des Lettres pleines de témoignages d' affection, de respect & d' estime, il a été aussi répondu en de pareils termes. Il est bien à croire, que les Ministres de la Maison d' Autriche ont eu intention de frapper coup contre Monsieur Chigi, faisant chanter un *Te Deum* pour son Election, s' y étans trouvés, sans que vous, Messieurs, ni ledit Nonce y ayent assisté; mais cela tournera à leur confusion, & à une espece de blâme au Suffragant du Chapitre du Lieu, d' avoir été si peu soigneux d' avertir les Ministres des Princes, qui y sont, pour savoir ce qu' ils vouloient faire. J' en louë Dieu, puisque vous auriez eu à faire, n' ayant point de nouvelles; pourtant vôtre grande prudence vous fait prendre conseil de la necessité. Je conviens bien avec vous, qu' il faut faire tous offices pour conserver Monsr. Chigi au Lieu où il est, que le Public perdroit beaucoup s' il en étoit revoqué; & cela est si appuyé par vos propres raisons, qu' il est inutile d' en alléguer. Mais cet office prématuré, qu' a rendu en sa faveur Monsr. le Marquis de St. Chaumont, nous met en peine; parce que la réponse, qui lui a été faite, donne bien plus de lieu de craindre que d' esperer; Sa Sainteté lui ayant dit, que les places de confiance ne pouvoient être remplies, que par des personnes confidentes. Je lui ai écrit, qu' il avoit eu tort de demander une chose, qu' il devoit tenir pour assurée, & qu' il eût été assés tems de savoir nos intentions, quand on lui eût fait connoître, que l' on pensoit à revo-

revoquer ce Prélat; mais que, si la question se met de nouveau sur le tapis, qu' il parle, qu' il crie, & qu' il fasse entendre, que c' est témoigner peu d' affection vers la France, & faire un grand préjudice au Public. Si on persistoit en une si mauvaise resolution, sans menacer, il pourroit bien adroitement faire comprendre que, si l' on envoye un second Médiateur, on se passera du premier, & que sans Médiateurs mêmes on ne laisse pas de faire & de conclure des Traités.

Ce que vous avez remarqué de la conduite de Contarini envers les Portugais, augmente nôtre desir & nos inclinations pour Monsieur Chigi; mais le seul moyen de le conserver consistant à tenir nos intentions secrettes, & les appuyer avec vigueur au besoin, c' est à vous à prescrire du côté de Rome, ce qui sera à faire, & nous ne sommes pas en demeure. Je ne puis pourtant croire, que ledit Contarini ne tienne la balance droite, & qu' il ne mette dans la nôtre le peu, qu' il faut pour la faire trebucher, soit parce qu' il est homme de grande experience, & de plus Venitien, comme aussi pour savoir, que le Senat est bien avant picqué de l' Exaltation de ce Pape; & les Espagnols faisans vanité de l' avoir élevé, augmentent le soupçon, que ceux-la concoivent de son administration; & la haine, qu' il leur a toûjours témoignée, les porte à la necessité de se réunir de plus en plus avec nous. Ils dissimulent, & ont déja nommé quatre Senateurs pour s' aller conjouïr avec lui de son assumption.

Pour nous, nous avons fait ce, que la Prudence enseigne en ce rencontre, y ajoutant de plus l' envoy de Monsieur de Gremonville, qu'on destine pour aller servir ensuite à Venise, & ce, qui aura été fait à l'avance, en revoquant la protection au Cardinal Antoine, fera voir au Pape & aux autres Romains, que nous ne pouvons souffrir, qu'on nous aît recherché d'une chose pour ne pas l'executer, & que, sans nul moyen & entremise d'un Tiers, il se peut acquerir la France sans rien faire, qui lui tourne à blâme, puis qu' on ne lui demande que les choses justes; bref, le vouloir maintenir en la possession ou il étoit au Capitole. Mais tous les Ambassadeurs se sont laissés entendre de ne le vouloir souffrir, & ont refusé divers Expediens, qui leur ont été proposés: desorte que nous ne doutons point, que le Pape n' aît jugé en leur faveur. Nous attendons l'arrivée du Sieur Alexandre ou de l'Ordinaire, & l'avis de ce, qui se sera passé au jour de la Couronnation de sa Sainteté. Ce sera une justice, qui nous aura été renduë, & une forte mortification aux Barberins.

Je suis pressé du Resident du Prince Palatin de faire rapport du Mémoire, qu'il m'a baillé de la part de son Maître, sur le contenu duquel je vous ai ci-devant écrit. Je l'ai remis jusques à ce, que son Eminence puisse intervenir au Conseil, & lorsque je m'y resoudrai, je porterai l' Extrait de vôtre derniere Lettre, afin que vos raisons y soient considerées, qui ont frapé un grand

coup

coup à la premiere fois, qu' elles ont été luës; & certes il est bien juste, que l'on reçoive en la maniere, que l' on devra, ce que nous ne pourrions éviter de faire sans encourir le blâme.

La mort de l' Ambassadeur, que l' Empereur envoyoit à Constantinople, donnera du tems à Monsieur de Croissy d' arriver auprès du Prince de Transilvanie, & d' avoir arrêté entr' eux les conditions, que nous avons à desirer; ensuite desquelles, touchant l' argent, qui a été remis à Venise, en le distribuant à la Porte, ainsi que je crois, que c' est son intention, on y divertira les pratiques, que l' Ambassadeur Saavedra y voudra faire au premier. Monsr. des Hameaux a eu réponse de l' homme, qu' il avoit envoyé, lequel assure par ses Lettres, que ledit Prince veut nôtre argent à Constantinople. Je ne doute point, que Monsieur Brasset ne se dispose à partir pour vous aller rendre, & sous vous, Messieurs, au Roi son service; qu' il ne se tienne honnoré de la semonce, que vous lui en avez fait, comme de l' ordre, qu' il recevra de Sa Majesté, & que vous n' en soyez très-bien & fidellement servis. Son éloignement de la Haye, l' absence de Monsieur de la Thuillerie, & le retour de Monsieur d' Estrades nous obligeant d' y envoyer quelqu' un, j' aurois bien desiré, qu' avant qu' il en partit, l' affaire de l' Oostfrise fût terminée. Il me semble qu' elle empire, & que les Parties s' éloignent, au lieu de s' approcher; & ce n' est point à mon sens une chose de petite conséquence. J' écrirai

encore aujourd' hui au Sieur d' Estrades, bien que j' aye lieu de croire, que ma Lettre le trouvera parti, de faire souvenir Monsieur le Prince d' Orange, comme il a promis, qu' il ne feroit rien innover, ni aux Contributions, ni aux Quartiers des Hessiens, & qu' il vouloit seulement, pour sauver la reputation de son Allié, qu' il demeurât armé, en telle sorte toute fois, que cela ne fît point de jalousie aux autres, lesquels se sont relâchés à ne s' en point plaindre, faisant quelque licentiement, & s' obligeant d' achever dans six mois, à la reserve de quelque Compagnie pour la garde du Lieu, auquel il fait sa residence. Je continuerai aussi à presser Monsieur de Beauregard de faire en sorte, que Madame la Landgrave envoye ses forces en Allemagne, où l' Ennemi en assemble de considerables, pour opposer, & peut-être pour attaquer celles que commande Monsieur de Turenne, & de leur maintien dépend en quelque sorte celui de la Cause commune & du bon Partie. Vos Offices y peuvent quelque chose, il vous plaira de ne les pas épargner. Ceux de Liege continuent à faire demander la continuation de leur Neutralité. J'ai dit à ceux qui m' en sollicitent, que je ne puis prendre de resolution en leurs Affaires, que par vos avis, qu' ils ayent à s' addresser à vous, & qu' après qu' ils vous auront satisfait, Sa Majesté s' employera pour eux & les fera jouïr de sa Royale protection.

Ceux

Ceux de Cologne ont écrit une Lettre en réponse de celle, que vous leur avez envoyé, & m' en demandent une du Roi; mais trouvant la leur un peu foible sur la matiere dont il est question, je m' en abstiendrai. Je juge qu' il n' y a pas nécessité d' écrire, qu' il y a de la prudence de ne les point offenser, ni de donner nouveau prétexte aux Imperiaux de ce que nous ferions, & que ne revelant point ce qu'ils écrivent, ce seroit donner sujet à d' autres Villes Imperiales de suivre leur exemple, & assurer par celui là, que la France ne se tient pas offensée, bien qu'elle ne coûre pas à leur propre bien. Je suis &c. A Paris, le 29. Octobre, 1644.

P. S.

Monsieur de Bregy nous écrit de Dantzic avec un Chiffre, qu'il nous mande lui avoir été donné à Münster, & duquel il juge, que vous aurez ici envoyée le double; & comme je ne l' ai pas reçû, sa Dépêche ne peut être entenduë. Il vous plaira de mettre une Copie de son Chiffre dans vôtre premiere Dépêche.

Messieurs, quoique je vous envoyé le Pouvoir, en vertu duquel le Mariage de Sa Majesté défunte & de la Reine fut traité, n' insistez pas qu' il fut passé sans un Pouvoir, par ordre de la Reine. Il y en avoit un, & le Contract en fait foi, à la fin duquel il est transcrit. Je n' ai pû retirer de Mr. du Tillet, ni de Monsieur le Procureur general les autres Pieces, dont ma Lettre fait mention.

 Ce

Ce sera d'aujourd'hui en huit jours, que je vous les envoyerai. L'Affaire des Rentes est finie au contentement de Sa Majesté, par l'unanime consentement des Commissaires. Dès demain ils procedent à la Taxe, il n'y en aura point, qui excede cinquante mille Livres.

## Num. LXXX.

### Des Fränckischen Creysses Schreiben

an Kayserl. Majestät, wie betrübt der Zustand von Teutschland sey, sonderlich, daß dieser Creyß seinen gäntzlichen Ruin zu besorgen habe, also kein besser Mittel übrig als Friede zu machen, worzu Franckreich selbst so viel Inclination bezeiget, aber mit dem Kayser oder Churfürsten denselben allein nicht schliessen wolle, daher man von Seiten des Creysses Gesandten auf den Congress zu schicken entschlossen sey, und hoffte, weil denen Teutschen Ständen das Jus suffragii bey Friedens-Schlüssen zustünde, darmit wider Kayserlichen Respect nicht zu handeln. d. d. Bamberg, den 30. Octobr. 1644.

Allergnädigster rc.

DEs Heil. Römischen Reichs elender, bekümmerlich, recht trübselig, und höchstgefährlicher Zustand ist mehr zu bejammern als zu beschreiben, und Ew. Kayserl. Majestät Zweifels frey, ob denen aus dem bey Deroselben jedesmahls einkommenen unzehlichen, und täglich mehr folgenden höchst beschwerlichen Klagen, allergnädigst bekannt. Die Remedia und Mittel, wordurch vor Zeiten dem Heil. Reich, wann es in Gefährlichkeiten gerathen, rühm- und noch glück-

lich

lich geholffen worden, versincken, Recht und Gerechtigkeiten, worauf doch die Regimenter gegründet, und ohne dieselbe nicht bestehen können, liegen darnieder, und haben hingegen Gewalt und Ungerechtigkeit überhand genommen, Gottes-Häuser, Kirchen, hohe und niedere Schulen, welches doch die rechte Plantaria, und an deren Erhaltung zeit- und ewige Wohlfahrt gelegen seynd, erbärmlich verwüstet und beraubt, hat auch damit noch kein Ende, GOttes Ehre wird ie länger ie mehr gelästert, viel unschuldiges Christen-Blut wie Wasser vergossen, Frauen und Jungfrauen geschändet, die Länder fort und fort in Grund verheeret, depopulirt und fast von aller Mannschafft, darinnen gleichwohl des Heil. Reichs Macht bestehet, entblösset, Handel und Wandel verhindert, gesteckt und aufgehalten, Städte, Schlösser, Märckte, Flecken und Dörffer in die Asche gelegt, gute Policey vernichtet, alle Kriegs-Discipin ist zerfallen, Fürsten und Stände werden fast von ieden Kriegs Officirern, ja gar Soldaten verschimpfft, auch solche grausame Schand, Sünde, Laster und Untugenden ohne einigen Scheu verübet, daß sich über die langwierige Barmhertzigkeit GOttes höchlich zu verwundern, die armen Leute bleiben gequälet, beängstiget, und ihr Schweiß und Blut wird absorbirt, ruffen und schreyen, weiln sie sonst kein Erbarmen, Trost und Rettung auf dieser Welt finden können, zu GOtt Tag und Nacht ohne Unterlaß mit

mit inniglichen Seufftzen und bitterlichen Weinen um Hülffe und Schutz.

Wie nun alle jetzt angezogene erbärmliche Geschichte, augenscheinliche Ruinen und grosse Lamentationes, bevorab in des Heil. Römischen Reichs Fränckischen Creyß, bey noch währenden Krieg bereits längst vorgangen und noch unausetzlich continuiren, maßen Ew. Römischen Kayserl. Majestät nicht allein durch vielfältige Schreiben, sondern auch verschiedene Gesandschafften von allgemeinen Creyßwesen allerunterthänigst zu erkennen gegeben worden; also will gleichwohl Fürsten und Ständen dieses Löbl. Creysses, unsern gnädigsten Fürsten und Herren Principaln, auch oben bey GOtt und der Welt unverantwortlich fallen, denen obigen vielfältigen und mehr andern unbeschreib- jedoch bekanntlichen Excessen, bevorab dem allgemeinen Landes-Verderben länger nachzusehen, und wohl gar des Theils Untergangs zu erwarten. Haben uns demnach auf anhero mit gewissen Instructionen zusammen geschickt, und dieselbe zu comportiren, und in Krafft deren von Weg und Mittel zu berathschlagen, wie doch diesem grausamen Blutvergiessen und Landes-Verderben ein Ziel zu stecken, und der Creyß von angehenden gäntzlichen Niedersincken zu erretten. Bey diesem Convent nun hat sich gleich anfangs herfür gethan, ist auch vorhin Reichs-kundig, daß zwar alle Bedrängte und Nothleydende, hohen, mittlern

lern und niedern Standes, eine geraume Zeit hero ihr Absehen, Hoffnung und Trost auf die nacher Münster und Oßnabrück mit denen frembden Cronen veranlaßte General-Friedens-Tractaten gesetzt. Indeme aber unsere gnädige Fürsten und Herren Principalen, auch Obern sich erinnern, daß die Præliminar nur allein fast in die neun Jahr hinweg genommen, und gleichwohl ihre Erörterung bis annoch nicht völlig erlanget; so gehet Ihnen iedoch nicht unbillig sorgfältig zu Gemüth, was es erst für Weitläufftigkeit abgeben möchte, wenn man die Obstacula Pacis selbst, da allerseits interessirte Partheyen mit allerhand schwehren Prætensionen werden herfür brechen, antreten wird, und dürffte wohl alles vollends über und darüber gehen, wofern das Heil. Römische Reich des lieben Friedens nicht ehender geniessen solte. Ein für allemahl contestiren uns die ausländischen Cronen, ja der König in Franckreich selbst in denen unlängst an des Reichs Deputations-Collegium zu Franckfurth, sowohl auch verschiedene Stände à part abgelassene Schreiben, darinnen Sie, vermöge Einschluß, die Beschickung der Friedens-Handlung erinnern welchergestalt sie mit dem Römischen Reich gleichsam in Guten nichts zu thun, sondern desselben Nachbarschafft und Freundschafft suchen. Dahero Ew. Römische Käyserl. Majestät statt unser gedachten Fürsten, und Herren Principalen auch Obern, und aus deren gemessenen Befehl wir allerunterthänigst bitten,

das

das Friedens-Werck durch Ihre hochansehnliche Legatos zu Münster und Oßnabrück, also einrichten und incaminiren zu lassen, damit doch erstlich und vor allen Sachen, auch aufs schleunigste als immer möglich, das Teutsche Pacifications-Werck fürgenommen, und darvon keineswegs ausgesetzt werde, zumahlen nunmehr die unbetrügliche Experienz so viel Jahre hero, mehr denn gut bezeugt, daß per viam Armorum der Friedens-Zweck nicht zu erreichen, auch hoch zu besorgen, wofern man anietzo nicht mit allem Ernst darzu thut, es würden hernach die Mittel denselben zu erheben unmöglich fallen, und weiln der Nervus von Tag zu Tag, ja Stunde zu Stunde entrinnet, und nicht mehr in des Heil. Reichs Macht oder Willkühr stehet, die Waffen zu führen oder Friede zu machen, sondern man etwan gewärtig seyn müste, was von denen Gegentheilen vor unbillige Postulata und Conditiones, wenn anders Churfürsten und Stände nicht gar unter frembden Dominat und Gewalt gerathen wollen, obtrudirt und beharret werden mögen. Sintemahlen nunmehr Hoch- und wochlgedachte unsere genädigsten Fürsten und Herren Principalen, auch Obern, bey dergleichen allgemeinen, alle und iede Stände concernirenden Reichs-Handlungen, der Session und Juris suffragii befugt, und sich davon nicht ausschliessen lassen können, es auch bey der Posterität nicht zu verantworten hätten, und zwar um so viel mehr, weil die Cronen expreß von sich schreiben, daß

sie

sie mit Ew. Röm. Kayserl. Majestät und denen Herren Churfürsten allein nicht, sondern den gesamten Ständen zu tractiren gewillet, auch die Gefahr nunmehr den Fränckischen Creyß am nächsten anscheint.

Als leben sie der allerunterthänigsten tröstlichen Hoffnung, Ew. Römische Kayserl. Majest. werden wider dieselbe einige unmilde Gedancken nicht schöpffen, daß sie die General-Friedens-Tractaten zu beschicken entschlossen, sondern vielmehr den gesamten Ständen ihr bey dergleichen Tractaten wohlhergebrachtes Jus suffragii gerne vergönnen, und allergnädigst zugeben, daß sie mit und neben Ew. Röm. Kayserl. Majestät, auch andern Churfürsten und Ständen, offt bedeute General-Friedens-Tractaten antreten helffen. Worbey denn bald die Ursache zu erfahren seyn wird, ob und was die ausländischen Cronen in specie wider das Heil. Römische Reich haben, und was sie zu diesem hefftigen Krieg verursachet, nach welchen unsre gnädigste Fürsten und Herren Principalen, auch Obern, nicht zweifeln wollen, es werde so dann Gelegenheit und Apertur geben, dem Friedens-Werck mercklich zu nähern, contestiren zugleich am zierlichsten, wie denselben nicht in Sinn gestiegen, durch solche geschlossene Abwendung Ew. Kayserlichen Majestät Hoheit, Autorität und Respect zu nahe zu treten, sondern halten sie billig in schuldigster immerwährender Devotion und Observanz, und thun Ew. Kayserl. Majestät wir dessen in Nahmen offt Hoch- und wohl-

wohlgedachter unserer gnädigsten Fürsten und Herren Principalen, auch Obern, hiermit allerunterthänigst versichern, auch Sie GOttes Schutz ꝛc. Datum Bamberg, den 30. Octobr. 1644.

Ew. Kayserl. Majestät

allerunterthänigst-gehorsamste

Des Fränckischen Reichs Creysses Fürsten und Stände abgeordnete Räthe und Gesandte.

---

## Num. LXXXI.

### Des Churfürstens in Sachsen Schreiben an Kayserl. Majestät, daß zwar an ihn gelanget, seine Gesandten auf den Congress zu schicken, aber es sey kein Salvus Conductus vor dieselben ertheilet, woferne aber unter dem an die Kayserlichen ertheilten sichern Geleite auch die Chur-Sächsischen Gesandten erscheinen dörfften, so wären doch, wegen der in feindlichen Händen befindlichen Landen, die nöthigen Kosten nicht bey Handen, an zwey Orten Gesandtschafften zu unterhalten, dahero die auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth befindliche, würde müssen abgeruffen werden. d. d. Dreßden, den 1. Novembr. 1644.

Allerdurchlauchtigster ꝛc.

Welchergestalt Ew. Kayserliche Majestät an mich, sub dato Linz, des 18. vorigen Monaths Octobris, allergnädigst begehrt, daß ich meine Abgeordnete zu den angestellten Friedens-Tractaten an bestimmte Oerter mit gnugsamer Instru-

Instruction abfertigen wolte, dessen bin ich unterthänigst eingedenck, und will hingegen nicht zweifeln, es werden auch Ew. Kayserl. Majestät sich allergnädigst erinnern, wohin dieselbe auf ebenmäßiges Dero Suchen von 3. Aprilis, abgewichenen 1643. Jahres, ich gehorsamst beantwortet, und was für Entschuldigung ich angeführet, sonderlich aber, daß schon für geraumer Zeit aus dem Churfürstl. Collegio nur Chur-Mayntz und Chur-Brandenburg Ldn. Ldn. allein zu der Friedens-Handlung mit Schweden deputirt, auch für dieselben alleine die Paß-Briefe und Salvi Conductus ausgefertigt worden. Wiewohl ich nun bey solcher meiner unterthänigsten Erklär- und Entschuldigung nochmahls verbleiben, und nicht wenig anstehen muß, ob auch für meine Gesandten einiger Gleits-Brief von der Cron-Schweden, und zwar in so kurtzer Zeit zu erlangen. Wofern aber doch Ew. Kayserl. Majestät allergnädigst vermeynen solten, daß unter dem gehörigen Salvo Conductu, welcher für Deroselben und Jhro assistirender Stände Gesandten von Schweden ertheilet, auch die Meinigen gnugsam gesichert seyn möchten; Auf solchen Fall kan ich nicht umbhin, Ew. Kayserl. Majestät hiermit unterthänigst zu erkennen zu geben, daß bey ietzigem meiner in Feinds Gewalt annoch meistentheils begriffener Landen höchst-verderblichen Zustand, und Ermangelung der benöthigten Kosten, mir gar nicht möglich falle, meine Gesandten beydes in Franckfurth auf noch

währenden Reichs-Deputations-Tag und auch bey den Friedens-Tractaten zu Oßnabrück zu unterhalten, sondern lebe der Zuversicht, es werden Ew. Kayserl. Majestät mich nicht verdencken noch ungnädigst vermercken, wann sodann ich meine Gesandten von Franckfurth, weil zumahl daselbst die Sachen nunmehr zum Schluß kommen, und es nur grössern Theils auf Ew. Kayserl. Majestät allergnädigster Resolution beruhen soll, wieder abfordern möchte. Habe es derselben 2c. Datum Dreßden, den 1. Nov. 1644.

Ew. Kayserl. Majestät

unterthänigst gehorsamster

Johann George, Churfürst.

---

## Num. LXXXII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die** Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie der von ihnen gemachte Entwurff der neuen Vollmacht approbiret worden, und daß, ob gleich der Alliirten darinnen nicht gedacht, Franckreich dennoch ihr Interesse befördern würde; daß der Kayser doch endlich die Teutschen Reichs-Stände zum Congress würde zulassen müssen, die zwar in der That seine Vasallen, aber nicht Unterthanen wären; man müsse denen Alliirten die Gedancken benehmen, als ob man sie im Stiche lassen wolte, könne auch geschehen lassen, daß sie nicht auf den Congress deputirten, wenn sie ihre Angelegenheit in der Cron-Franckreich Hände stellen wolten; man wolle sich mit dem Pabst setzen, aber dem Cardinal Barberini übel mitspielen; man hätte ersehen, daß Bayern sich accommodiren wolle, und könte geschehen lassen, daß die Teutschen und

und Schwedischen Angelegenheiten zuerst vorgenommen würden; Franckreich würde zufrieden seyn, wann nur die Teutschen Stände deputirten, und würde Gegentheilen durch die Waffen suchen auf Friedens-Gedancken zu bringen; Don Melos habe versichert, daß er seinen König auf andre Gedancken bringen wolle, und dem Spanischen Gesandten Salamanca habe die Königin die Audienz versagt, um bey den Alliirten keinen Verdacht zu erwecken; Franckreich wolle die Garantie des Dänisch-Schwedischen Friedens übernehmen, wann es darum von Schweden ersucht würde; in Ost-Frießland würden die Sachen schlechter, und der Graf wäre nicht zum Vergleich zu bringen. d. d. Paris, den 5. Nov. 1644.

Messieurs,

Vôtre Lettre du 22. du passé m'a été renduë le troisiéme du courant, & dans le moment, que cette Cour s'occupoit à songer aux moyens d'honorer la Reine de la Grande Bretagne, qui doit arriver dans ce jour, cette rencontre d'Affaires a fait, qu'on a moins examiné vos Lettres, sur les quelles sera prise resolution lorsque nous aurons vû celles, que vous nous promettez de nous envoyer. A l'avance je ne laisrai de vous dire, que vous êtes loués des termes, sous lesquels vous avez conçu vôtre Pouvoir. Et certes qui considereroit le premier, que vous avez emporté, & celui-ci que vous proposez, sans passion ou precipitation d'esprit, seroit forcé de louër la moderation de la France. A l'égard de ses Alliés, Sa Majesté a embrassé leurs Intérêts avec autant de chaleur, que les siens; & l'experience lui fait

connoître, que la grandeur des Couronnes consiste aux vraies & sincéres Alliances. Ainsi que, si ceux de la Maison d' Autriche, se détrompent, ils feront raison à tous les intéressés, s'ils veulent conclure la Paix, car leurs Majestés n'abandonneront jamais la Cause commune, dont la defense les a fait entrer en Guerre. Vous avez retranché quelque chose dans la préface du Traité & du dispositif; la necessité de traiter conjointement avec les Alliés, a même établi vôtre autorité pour conclure le Traité par les termes, qu'ils ont desiré. Si toutes ces choses ne les peuvent contenter, il faut qu'ils ayent un des coups dans le sein, qu'ils celent, mais il leur sera mal aisé de vous surprendre; Vous avez mis és mains des Médiateurs des Armes, pour les combattre, & des raisons pour les surmonter; eux mêmes ont jugé, que l'intervention des Alliés étoit necessaire, ou du moins recevable, & les Passeports accordés en leur faveur font foi, qu'ils ont eû intention de traiter avec eux.

Que je suis satisfait, quand je vois avec quelle force vous defendez nôtre cause, & qu'il faudra ou que les Imperiaux rompent l'Assemblée, ou consentent d'y admettre les Princes de l'Empire, qui à la verité en sont Feudataires & Vassaux, mais non Sujets de l'Empereur. Que s'ils veulent etablir sur tous les Princes de l' Empire cette souveraine Autorité, & que nous les en garantissions, il les perdra tous, & nous les gagnerons; & ceux qui ont persisté en son Alliance & en sa soumission,

ſion, reconnoîtront qu'il les veut faire entrer en Sujettion & devenir Maître de leur fortune. Comme on vous a donné pouvoir de convenir d'un Formulaire, avec les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi Catholique, on vous en a laiſſé le ſoin & l'entiere autorité, ſans y appoſer de reſtriction que celle qui ſuit, c'eſt à dire de prendre les précautions neceſſaires pour guerir l'imagination des Alliés, qu'on les voulût abandonner; & qu'ils demeurent conſervés dans leurs droits d' envoyer ou d'intervenir aux Traités. Que ſi ces Meſſieurs, pour en hâter la concluſion, s'en veulent remettre ſur vos ſoins; Volontiers, Sa Majeſté vous chargera de leurs affaires comme des ſiennes. En m'écrivant, que vous m'envoyeriez les Copies des Pouvoirs, que vos Parties vous auront fait préſenter, je m'attends, qu'en marge vous y aurez marqué les défauts, & ſi de fortune vous vous en étiés oubliés, je vous en fais ſouvenir. Il importe beaucoup, que nous ſachions ce que vous y approuvez ou improuvez, afin de mieux fonder nos deliberations. Puiſque les Eſpagnols deſirent, qu'il ſoit retranché des vôtres la clauſe y inſerée, que le Traité ſe faſſe ſous la Médiation du Pape & de la Republique de Veniſe, il n'importe de rien, que vous l'ayez raiée, vous avez dequoi animer les Médiateurs contre eux, qui ont ouï avec quel reſpect nous en parlions, & vos Parties vous donnent à gagner, ſans que vous hazardiez rien; ce qui n'eſt pas un leger avantage.

Mes précedentes vous auront informé de la resolution, qui a été prise de s'accommoder avec le Pape & de maltraiter le Cardinal Antonie. De plus en plus on y est confirmé, & toutes les Lettres, qui viennent de Rome nous font comprendre, que l'on attend l'un de nôtre Prudence, & l'autre de nôtre Justice, qu'un chacun nous convie d'exercer. Ce que vous ferez, qui autorisera Monsieur Chigi, sera approuvé de deça, & ce que vous ecrivez à son avantage me fait voir, que nous avons un si juste sujet d'esperer beaucoup de son équité, que nous essayerons de le conserver à Munster, ainsi que je vous l'ai écrit. La Lettre qui lui a été addressée par le Duc de Baviere a fait remarquer deux choses, que l'éfroi des armes de Sa Majesté le rend un peu plus moderé, & qu'à son accoûtumée il desire de pressentir vos intentions, & penetrer quelles affaires seront les premieres decidées, surquoi vous auriez dés à présent la liberté de lui accorder ce qu'il souhaite, si vous mêmes n'aviez remarqué, qu'il faut prendre du temps, pour en deliberer, & faire esperer d'en déclarer au plûtôt vos sentimens. Ceux de Sa Majesté ne seront pas éloignés, pour complaire aux Princes Allemands & même aux Suedois, de commencer par discuter & ajuster leurs Intérêts, s'il n'y a point moyen de faire marcher les nôtres du même pas, ainsi que ce doit être vôtre intention ; & nous y avons fait consentir les Suedois & les Hollandois. Quand bien on perdroit quelque chose

en

en cette maniere d'agir cela paroît de beaucoup recompensé de voir, & d'avoir des deputez des Princes de l'Empire à Munster, lesquels y ont été conviés par les Lettres de Sa Majesté, en des termes trés obligeans à leur égard, & qui ne peuvent donner nul sujet de plainte à l'Empereur. Cela a d'autant plus fait blâmer la conduite de ses Commissaires, quand ils ont voulu avancer quelque sorte de plainte contre la susdite Lettre. Si elle leur sert de prétexte pour différer d'ajuster les Pouvoirs, nous aurons le Public pour temoin, qu'ils n'ont pas de disposition au Traité, & que nous en hâtons l'ouverture avec toute la presse, qu'on sauroit desirer.

On n'oubliera pas de se servir du premier moyen pour les y disposer de leur côté, continuans fortement à faire la Guerre; & Sa Majesté n'oublira ni soin, ni peine, ni n'épargnera aucune dépense pour fortifier son armée, que commande le Maréchal de Turenne, Sachant que la Seule crainte peut donner de bons mouvemens audit Empereur, & que le Roi Catholique a besoin de pareilles admonitions.

Depuis que Don Francisco de Melos a passé par ce Royaume, retournant en Espagne, il s'est confidemment laissé entendre au Plessis Besançon, qui l'a conduit depuis la frontiere jusques au delà de Poitiers, qu'il détromperoit son Maître de mille chimeres dont on l'avoit entretenu & lui feroit comprendre, que le moyen de ruïner son autorité, c'est de prétendre abattre cette Mo-

narchie, dont la grandeur & la bonté du Païs l'a extrémement ſurpris, ajoutant qu'il a bien remarqué, qu'il y a union des Membres au Chef, & du Chef aux Membres, & que tous conſpirent à la grandeur de cet Etat; qu'il faut travailler tout de bon à la Paix, ſi néceſſaire & ſi deſirée des Chrétiens. Dans ce même temps Don Michel Salamanca a auſſi traverſé le Royaume; lequel s'eſt éforcé de voir Sa Majeſté, Monſieur le Duc d'Orleans, & Monſieur le Cardinal Mazarin; mais vainement. A quoi Sa Majeſté a reſiſté, pour ne donner nul lieu aux Alliés de ſoupçonner ſa conduite, & pour faire voir aux Eſpagnols, qu'Elle ne ſe dementoit pas de ce, qu'elle avoit embraſſé dès la mort du Roi ſon Seigneur; ce que vous ferez valoir aux Suedois, & aux autres Etats.

Il ne ſeroit pas hors de temps, ni de propos de preſſentir ceux-là, s'ils agréeroient que Sa Majeſté, qui s'interpoſe pour leur moyenner la Paix avec le Danemark, en guarantiſſe l'effet, & Monſieur de la Thuillerie en a été tâté, lequel ſans doute vous en aura écrit. Ayant fait voir ſes Lettres, qui ſont en date du 9. Octobre, je n'ai pas trouvé Sa Majeſté éloignée de le faire, pourvû qu'Elle en fût recherchée par la Reine de Suede; & comme le Roi de Danemark ſe laiſſe entendre ſur ce ſujet, il eſt probable, qu'il marche de bon pied au Traité, ne pouvant ignorer, que la Suede nous eſt en bien plus grande conſideration, que lui, & en une confiance extra-

ordi-

ordinaire, telle que diverſes bonnes actions ont fait naître & affermir entre les Couronnes, qu' une même cauſe a armées, & qui n' ont de but ni de fin à leurs armes, que le bien commun & le repos de la Chrétienté. Ce même Roi s' eſt laiſſé entendre, ou du moins le Grand-Maître de la Cour, de deſirer une étroite Alliance avec nous, à quoi il n' a été répondu par ledit Ambaſſadeur, qu' en des termes de purs complimens, afin d' avoir du temps, pour être informé des intentions de Sa Majeſté, qui ſera bien aiſe de ſavoir vos ſentimens, & qui ne pourroit pas s' y porter, ſi cette nouvelle Alliance portoit préjudice ou ombre à celle de Suede. Sous ces conditions, nous pourrions entendre aux deux propoſitions, & ſi vous en avez rien à propoſer au contraire, vous en pouvez écrire audit Sieur Ambaſſadeur, comme Sa Majeſté s'y determinera; qui lui mande vous en avoir écrit ſes ſentimens, qu' Elle feroit pourſuivre; mais elle ne ſauroit ſe déterminer, que vous n' ayez l' intention des Suedois ſur l' une, & que vous ne lui ayez repréſenté ce, qui eſt à craindre ou à eſperer ſur la ſeconde. L' Affaire d' Ooſtfriſe ſemble toûjours empirer. J' ai écrit à Monſieur d' Eſtrades de preſſer vivement Monſieur le Prince d' Orange de s' entremettre pour l' aſſoupir. Je m' aperçois, que s' il ne parle, le Comte aura de la peine à conſentir, ce qui eſt néceſſaire abſolument à ſa Partie, qui ſe déclare ne pouvoir continuer la Guerre, ſi elle perdoit ce qu'elle retire de ce Païs là, & ainſi inſinuë qu' il fau-

il faudroit augmenter la Subside. Mais quand à son égard elle seroit satisfaite, je douterois, que le Public ne le rejeteât, puis qu' il devroit toûjours appréhender, ou que les Imperiaux se saisissent des Ports, qui seroient abandonnés, & que de même le Comte en incommodât le Païs de Madame la Landgrave; a quoi contribueroit beaucoup sa Femme, qui est Fille de son Ennemi, qui prétend contre elle la restitution de quelque Terre, ou être maintenuë en la possession de quelques-unes, en vertu d' une Transaction passée entre lui & la feuë Landgrave, contre laquelle cette Altesse a reclamé. Je parle en deux termes différends, ne sachant pas bien si, depuis la prise des armes, le feu Landgrave ne s' est point rétabli en la possession des Lieux, dont il se tient spolié, sans que la justice lui ait été renduë, & sans qu' il ait été bien défendu lorsqu' il étoit mineur.

Il n' a pas encore été pris de resolution pour l' Affaire du Prince Palatin, dont je suis tous les jours sollicité. Son Resident m' a averti, qu' il a été mandé à son Maître, que le Duc de Baviere dépêchoit de deça, pour obtenir une Neutralité & la liberté de demeurer armé, & qu' en Allemagne, l' on auguroit mal des Affaires de ce Duc, depuis que son Député étoit mort sans aucune raison apparente étant en l' Assemblée de Francfort. J' ajoûte ces avis pour tels qu' ils sont, & cependant je suis &c. A Paris, le 5. Novembre, 1644.

Num.

## Num. LXXXIII.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß die Spanier die Violirung der Courriers auf die Holländische Garnison zu Mastricht schieben wolten, auch sich offerirten, künfftig Pasporte zu geben, daher die Mediatores vor unbillig hielten, denen Spanischen Posten die Passage durch Franckreich zu verweigern, sonderlich weil solches dem Præliminar-Tractat zuwider; wegen künfftiger wichtiger Correspondence würde es nöthig seyn, eine Post übers Meer anzulegen; dem Ragotzi sey nöthig gewesen zu versprechen, ihn in Frieden mit einzuschliessen, weil Franckreich dadurch einen neuen Confœderirten bekomme, und man ihm auch bereits vorgeschlagen hätte, seine Deputirten auf den Congress zu schicken, damit er keinen Particular-Frieden mache; unnöthig würde seyn, einen Residenten am Mayntzischen Hofe zu halten, weil dieser Churfürst denen Spaniern äusserst ergeben, und ein Feind von Franckreich, daher mehr zu schrecken als zu gewinnen sey; der Nuncius Chigi müsse auf dem Congress maintenirt, und ihm ein Cardinals-Huth verschafft werden, weil Spanien ihm denselben zu procuriren antragen lassen, so er aber abgeschlagen, und wenn der Pabst denselben auch nicht so gleich abrufte, könte er doch auf andere Wege dessen vor Franckreich habende gute Intention hemmen; der Ruff gienge, ob wolte der Pabst 3. Legaten an die 3. Höfe schicken, so aber zu hintertreiben, weil die Frantzösischen Alliirten leicht Verdacht bekommen könten, als wolte man einen Particular-Frieden machen; die Spanier würden an allen Orten lieber als auf dem Congress den Frieden schliessen; Salamanca würde nicht auf den Congress kommen, und habe nur den Character eines Plenipotentiarii angenommen, um sicher durch**

durch Franckreich zu passiren; Dänemarck wolle die Frantzösische Garantie haben, wenn es mit Schweden Frieden machen solte, es sey aber deren Ubernehmung nicht anzurathen; in Catalonien stünden die Sachen nicht zum besten und müsse man suchen diese Provinz möglichst zu conserviren; der Churfürst zu Brandenburg habe einen Abgeordneten nach Münster geschickt, und solle der Kayser nicht wohl auf ihn zu sprechen seyn; Brandenburg wolle Cleve mit Kriege wegnehmen, und suche einen festen Platz von denen Hessen zu erhalten, wolte auch auf den Fall, wenn der Kayser Neuburg assistirte, zu Franckreich übertreten. d. d. Münster, den 5. Novembr. 1644.

Monsieur,

NOus avons vû par vos deux dernieres du 9. & du 22. du mois passée, aux quelles nous faisons réponse pour celle-ci, que leurs Majestés sont justement irritées des entreprises fréquentes, que l' on fait contre les Courriers, lorsqu' ils passent par la Flandres. La menace, que l' on fait de refuser à nos Parties le passage des leurs par la France, s' ils ne remédient à ce desordre, est très-néessaire, & nous n' avons pas manqué de l'ajoûter aux plaintes reïterées, que nous en avons faites ici à Mrs. les Médiateurs. Ils sont bien demeurés d' accord avec nous, qu' il y faut pourvoir efficacement pour l' avenir, & même qu' il importe de faire châtier les actions passées, si on en peut découvrir les Auteurs; à quoi ils nous ont assuré, que les Espagnols témoignent y être bien disposes; mais lorsque nous avons touché ce refus du passage par la France, ils nous ont remon-

remontré, que ce ſeroit directement contrevenir au Traité préliminaire, qui donne le pouvoir aux Parties de part & d' autre de dépêcher toutes ſortes de Courriers, & qu' ils appréhenderoint que, dans le commencement de la Négociation, où toutes choſes par raiſon doivent paroître un peu plus faciles, on interprêtât mal cette nouvelle difficulté, & qu' on n' en fît des plaintes, qui paroitroient bien fondées. Les Commiſſaires Eſpagnols offrent, outre la recherche des Infractions paſſées, de donner leurs Paſſeports aux Courriers, qui porterent nos Lettres, comme ils nous prient de donner les nôtres à ceux, qui ſeront chargés des leurs; afin que les Courriers de l' un & de l' autre parti ſoient plus reſpectés, ce qu' ils entendent principalement des Hollandois, dont ils font les mêmes plaintes, que nous faiſons d' eux, ſurtout de la Garniſon de Maſtricht, à laquelle ils veulent attribuer une partie des vols, qui ont été faits.

Nous avions eſtimé dans une Negociation ſi importante que celle ci, qu' il eſt de la Dignité du Roi, que toutes les Dépêches, qui ſe font pour ſon Service, & qui portent le nom de Sa Majeſté, duſſent avoir une autre ſûreté, que celle, qu' y peut donner la couverture des Marchands. Pendant le cours du Traité, vous aurez peut-être à nous envoyer des ordres ſi importants, & nous à vous faire des propoſitions de pareille nature, qu' il ſera bien à propos, qu' elles ne paſſent point, ou le moins, qu' il ſe pourra, à la diſcretion de

nos

nos Ennemis. Si l' on trouvoit bon dans le Conseil d' établir deux Barques, ou deux Fregates à Calais, ou à Gravelines, particulierement destinées pour porter les Dépêches du Roi, qui viendront de vôtre part ou de la nôtre, nous ne croyons pas, que la dépense en fût gueres plus grande, que le voyage de deux ou trois Courriers, que nous aurions pû dépêcher exprès en divers tems, si nous n' avions eû pour but de menager plus qu' a l' ordinaire l' argent de S. M. Les Lettres pourroient être portées à Flessingue, & venir delà en assés grande sûreté, pourvû qu' on établisse seulement un Messager à Utrecht, ou en quelqu' autre Lieu plus proche, que nous trouverons commode, & qui ne coûtera pas grand' chose. L' hiver, lorsque les glaces empêcheroient le passage par le Canal de Flessingue, les Barques pourroient venir jusques à Scheveling, qui n' est pas à une demi lieuë de la Haye, & les Lettres étant reçuës-là, par l' ordre de S. M. par son Resident, qui sera à la Haye, pourroient nous être envoyéer ici par la même voye d' Utrecht. Cela n' empêchera pas que vous ne nous puissiez envoyer, quand vous le jugerez à propos, des *Duplicata* des mêmes Dépêches par la voye de Flandres, comme nous ferons aussi de nôtre côté. De cette sorte, lorsque les Voleurs voudront rendre le passage de la Terre perilleux, celui de la Mer se trouvera assuré, & quand les Vents retarderont cette voye-ci, celle de la Terre demeurera toûjours ouverte; & cela rendra les Ennemis plus

rete-

retenus, & plus ſoigneux de conſerver les chemins ſûrs, quand ils verront qu'on a deux voyes, & qu'en l'une on ſe peut entierement paſſer d'eux. Nous craignons que ſi vous en prenez l'avis des Marchands, l'apprêhenſion qu'ils auront, que cette reſolution ne rompe inſenſiblement enfin leur commerce particulier avec la Flandres, ne les oblige à vous en diſſuader. Pour nous, nôtre devoir en cela eſt ſeulement de conſidérer, par préférence à toute autre choſe, le ſervice du Roi & la ſûreté publique, qui s'obſervera mieux ſelon nôtre avis, lorsque les Dépêches porteront ouvertement le nom du Roi que lorsqu'elles ſeront addreſſées à des Marchands, parce que leur nom donne la curioſité aux Voleurs d'ouvrir les Paquets, pour voir s'il n'y a rien de plus précieux, que des Lettres.

Nous avons ſoigneuſement conſidéré ce qu'il vous a plû de nous écrire ſur l'Affaire de Tranſilvanie; ce qui nous fait croire, que vous n'aviez pas encore vû l'Inſtruction, que nous avons donnée à Mr. de Croiſſy, dont nous nous avons envoyé la Copie. Nous nous promettons, qu'après l'avoir examinée, vous jugerez que nous ſommes exactement demeurés dans l'obſervation des ordres, qui nous ont été envoyés, jusques là qu'encore, que nous reconnoiſſions bien, qu'on ne pouvoit pas s'exempter du payement de 1500. hommes, pour la part des 3000. promis par le Traité de Mr. Torſtenſon, & que dans toutes les anciennes Inſtructions qui ont été données ſur ce

ſujet,

ſujet, nous avons vû qu'on a toûjours donné pouvoir de l'engager à cette dépenſe; néanmoins, parce que nous n'en avions point d'ordre précis, nous ne l'avons pas oſé faire, jusques à ce que par vos deux dernieres Lettres vous nous avez temoigné, qu'on n'en feroit pas difficulté; ce qui nous a obligé de faire ſavoir en diligence cette reſolution, afin qu'elle ne retarde pas l'effet de ſa Négociation.

A la verité pour le ſecond point, où nous remarquons par vos Lettres, que l'on fait quelque difficulté, & que même vous nous témoignez, que l'on ne veut pas s'obliger de traiter conjointement avec ce Prince; comme s'il étoit préjudiciable au Roi de le faire comprendre dans le Traité general; nous vous ſupplions, Monſieur, après avoir pris la peine de voir de quelle ſorte nous avons mis cet Article dans l'Inſtruction de Mr. de Croiſſi, de nous en faire ſavoir bien expreſſement les intentions de leurs Majeſtés; car jusques ici nous avons crû, qu'il eſt très-avantageux pour Sa Majeſté de faire comprendre ce Prince, comme ſon allié, dans le Traité general de la Paix, parce qu'il ſervira toûjours à la rendre plus ſure, & le parti de la France plus conſiderable, par la jonction d'un nouveau Conféderé, que l'Empereur redoute plus que beaucoup d'autres. Nous avons même jugé utile, pour cett effet, de le convier d'envoyer ſes Députés en cette Aſſemblée, pour l'obliger à rompre toutes les autres Conférences, par lesquelles on veut l'engager dans un Traité particulier,

afin

afin de le separer d'avec nous. Ainsi nous avons estimé, qu' il ne falloit pas faire difficulté de lui promettre, de ne point traiter, que conjointement avec lui, pourvû qu'il s'oblige à la même chose.

A la verité sur la clause de ne rien faire sans le consentement des uns & des autres, vous aurez vû par l' Instruction, les raisons, que nous avons alleguées, par lesquelles nous avons droit de prétendre, que ce Prince s' oblige à ne point traiter sans le consentement du Roi, sans que toutefois S. M. soit obligée à la même chose. Mais d'autant, que cette obligation est presque ordinairement reciproque en tous les Traités, & que, désirant de nous en affranchir, il semble, que nôtre prétension est en quelque façon nouvelle & extraordinaire, appréhendants que le refus, que nous pourrions faire d' y entrer, ne donnât des soupçons & des craintés à ce Prince, que nous voudrions l' abandonner, & faire nos Affaires sans lui. Nous avons estimé, que s' il s' obstinoit à le desirer, il valoit mieux le lui promettre, que de faire une rupture, & lui laisser faire un Traité particulier avec l' Empereur; ce que toutefois nous n' eussions pas osé faire, quoiqu' avantageux en ce cas & très-necessaire pour le service du Roi, si nous n' eussions crû, que par une de vos Lettres, dont nous vous envoyons l' extrait, vous nous en aviez donné le pouvoir, de la part de S. M. Si toutefois au préjudice des sentimens, que nous avons crû pouvoir & devoir prendre, vous jugez qu' il faille retrancher quelque chose

en cet endroit à l' Instruction de Mr. de Croissi, il vous plaira de nous le faire savoir au plûtôt; & sans considerer les inconvients, qui en peuvent arriver, nous obeïrons ponctuellement à ce, qui nous sera ordonné. Mais pour le Pouvoir de Mr. de Croissi nous croirons toûjours bien à propos de lui en envoyer un, de crainte que faute de l' avoir, sa Négociation soit retardée. Quant à l' Emploi de Mayence, auquel vous aviez destiné Mr. de St. Romain; lorsque nous lui avons communiqué, nous l' avons vû en intention de vous demander la liberté de demeurer ici. Peut être que, lorsque vous aurez fait considerer, que l' Archevéque de Mayence s' en va à Vienne, que c' est un Pensionnaire des Espagnols, & en cette qualité Ministre de toutes leurs passions dans l' Empire, & Ennemi déclaré de la France; que pour cette consideration, il est plus de la Dignité du Roi, en faisant des plaintes de lui, & imputant à son humeur partiale & corrompuë, les lâches resolutions, qui se prennent dans la Diette, de lui faire craindre les justes ressentimens du Roi, que de faire aucune recherche de son amitié, qui aussi-bien seroit inutile; que le Resident du Roi, qui est à Mayence, ne pourroit avoir pour cela aucune communication ouverte, ni avec lui, ni avec la Diette de Francfort, Mr. le Duc d' Anguien ayant avec très-grande raison refusé d' accorder la Neutralité à ladite Ville, ou s' il y a quelque Négociation secrete à faire en ce Lieu, le Gouverneur de la Ville, ou autre Officier de la

Garni-

Garnison intelligent y pourra travailler avec moins d'éclat; vous jugerez, que l'établissement de cette Residence ne produira pas présentement pour le service du Roi, tout le fruit, que vous en attendez.

La resolution, que vous nous témoignez qu'on a prise, de travailler puissament à maintenir Mr. de Chigi dans son emploi, ne peut être assez louée, & nous semble très-digne de la grandeur de leurs Majestés, aussi bien qu'avantageuse pour leur service. Sa vertuese & sincere conduite en nôtre endroit dans cette Négociation, merite bien qu'on fasse tous les efforts, que la discretion & la prudence peuvent permettre, non seulement pour l'y conserver; mais pour lui procurer, s'il est possible, un Caractére plus éminent, que celui, qu'il possede. Nous savons, que les Espagnols lui ont offert, depuis ce nouveau Pontificat, leur assistance pour son avancement, qu'il a refusée; si bien que ne s'assurant pas de leur bonne volonté, & n'ayant pas accepté les témoignages, qu'ils lui ont offerts, s'il lui arrivoit quelque honneur nouveau, il connoitroit fort, que c'est par la faveur de leurs Majestez. Et il semble que ce n'est pas un point difficile à obtenir dans les conditions de l'accommodement secret, qu'on doit faire avec le Pape, s'il est vrai, comme il proteste, que son intention soit de n'être point partial, & de tenir la balance droite entre les deux Couronnes. Puisque c'est un Ministre deja établi & agréé par toutes les Parties,

l'on ne pourroit le retirer, que sur l'instance secrete des Espagnols, & par conséquent sans desobliger Sa Majesté. Nous croyons bien, que le Pape, qui est estimé prudent, ne voudra pas d'abord le revoquer, parce que ce seroit se déclarer trop ouvertement, mais s'il a mauvaise volonté, il fera indirectement & plus couvertement la même chose, envoyant ici un Légat. Car soit, que ledit Légat mene d'autres Prélats avec lui, soit qu'il apporte des ordres secrets, ou des inclinations différentes de celles de Mr. de Chigi, il l'obligeroit de faire de lui même pour son honneur ce, qu'on n'auroit pas osé faire à la priere des Espagnols. Ainsi, après avoir vû élever par leur faction un Pape, contre l'exclusion formelle de la France, on verroit encore changer ici un Ministre pour leur plaire, & de cette exclusion il paroîtroit dans le monde, qu'ils auroient acquis le pouvoir absolu de faire & défaire; ce qui nous feroit craindre, que la reputation de leurs Majestés ne reçut autant de préjudice, que leur service. Car si de deux Médiateurs, dont ils ont eû le loisir, pendant huit mois, de découvrir les sentimens, ils avoient le choix d'en exclure l'un, & de retenir l'autre; non seulement nous aurions de justes sujets de soupçon contre celui, qui succederoit à Mr. de Chigi, mais il y auroit quelque lieu d'en prendre contre Mons. Contarini même.

Le bruit commun, & quelques Lettres de Rome nous apprenent, qu'on parle d'envoyer des

des Légats aux trois prémieres Couronnes. Si cette nouvelle a quelque fondement, nous ne doutons point, que vous n' y ayez fait reflexion, puisque c' eſt une propoſition, qui vient certainement des Eſpagnols. Si l' intention de Sa Sainteté n' étoit, que d' envoyer ſaluër les Rois, & en general les exhorter à l' union, ce ſeroit un honneur, que l' on n' auroit pas raiſon de refuſer; mais comme il ſeroit difficile d' ôter de l' eſprit du monde, que des perſonnes de ſi éminente condition fuſſent envoyés en France, en Allemagne, & en Eſpagne, pour un ſimple compliment, tous nos Alliés Proteſtants ne manqueroient pas d' en prendre de l' ombrage, & de croire, que c' eſt une voye, qu' on veut prendre de conclure la Paix ſans eux; ce que nos Parties tâcheroient artificieuſement de leur perſuader, pour les ſéparer d' avec nous. L' averſion, qu' ils ont, tant les Imperiaux, que les Eſpagnols, contre cette Aſſemblée, & l' envie continuelle, qu' ils ont euë jusques-ici de la rompre, ou de la rendre inutile, doivent faire tenir pour conſtant, que tous les autres moyens pour traiter d' Affaires leur ſeroient plus agréables. Ce ſont les diſcours ordinaires de Saavedra, qui ne peut s' empêcher de dire continuellement, que ce n' eſt pas ici où la Paix doit être faite, qu' on n' y eſt, que pour l' apparence, & pour conteſter, que c' eſt dans la Cour d' un des Princes interéſſés, où elle ſe doit conclure. Il a été même aſſés hardi pour ſuppoſer par Lettres, que l' ouverture en a deja été

faite de nôtre part. Ce n' est pas seulement par leurs paroles, qu' ils tâchent de détruire cette Négociation; ils y ajoutent tous les artifices & les efforts, qui sont en leur pouvoir; & nous apprenons, que l' Empereur, pour empêcher, que les Princes d'Allemagne ne viennent ou envoyent ici, a pris depuis peu la resolution de convoquer une nouvelle Diette à Ratisbonne, où l' on lui conseille d' assister en personne, pour tenir mieux les Députés en bride; & les faire agir selon sa volonté. Nôtre devoir nous oblige de vous informer de tout cela, afin qu' il vous plaise d' y faire prendre resolution, & de nous prescrire ce, que nous avons à faire.

Don Miquel de Salamanca ne doit plus venir en ce lieu; il a pris possession en Flandres d' une Charge principale, qu' il doit exercer auprès du Marquis de Castel-Rodrigo, & n' a pas maintenant honte de dire, qu' on ne lui avoit donné la qualité de Plenipotentiaire pour la Paix, qu' afin de faciliter son passage par la France. L' on nous a représenté son Esprit si facheux, & si peu traitable, que nous n' avons point de regret, qu' il ne soit pas venu augmenter le nombre des épines, que nous rencontrons dans cette Négociation, où ceux, qui sont déja de la part du Roi Catholique, semblent n' avoir d' autre but, que disputer & pointiller perpetuellement sur toutes choses contre la Raison.

Si vous avez encore agréable de jetter les yeux sur l' Instruction, qui a été concertée avec Mr.

Mr. de la Thuillerie, avant son départ, vous y trouverez, que nôtre sentiment a toûjours été bien éloigné d'engager le Roi à la Garantie du Traité, qu'il a charge de menager entre la Suede & le Roi de Danemark. Depuis qu'il est sur les Lieux, ayant reconnu, que les Parties lui en pourroient faire quelque instance, il nous en a derechef demandé nôtre avis, lequel nous n'avons pas changé, comme il vous plaira de voir par la réponse, qu'on lui a faite. Nous avons toûjours crû cette proposition non seulement préjudiciable au service du Roi, mais faite à très-mauvaise fin. Le Roi de Danemark ayant toûjours été d'humeur de présumer de ses forces, plûtôt que de craindre ses voisins, il y a lieu de croire, que la demande, qu'il fait de la garantie du Roi, n'est pas tant pour la sûreté du Traité, qui sera fait, que pour nous diviser en quelque sorte par cet engagement, d'avec la Suede, ou du moins pour avoir de l'argent de la France, en cas que ci-après la Guerre vînt à se renouveller entr'eux. Cette prétension nous paroît si déraisonnable, que nous ne pouvons assés nous étonner, comment des Princes, au lieu de savoir gré à S. M. des offices, qu'Elle fait faire, & des peines, qu'Elle prend en leur faveur, pour rétablir entr'eux la Paix & l'amitié, osent vouloir faire acheter à S. M. une resolution, qu'ils sont obligés de prendre pour leur propre bien. Car d'aller engager le Roi dans toutes les Guerres de la Chrétienté, même en celles où S. M. n'a point d'intérêt,

nous n' en faurions jamais être d' avis. Il eſt bien vrai, qu' il ſera maintenant utile pour la France, que l' accommodement de ces deux Couronnes ſe faſſe promptement; mais comme elles n' en prendront pas la reſolution, ſimplement pour plaire au Roi, & qu' elles ne s' y diſpoſeront, que lorsqu' elles y trouveront leur compte, il n' eſt pas juſte, que S. M. achête leur bonne volonté en ſe chargeant de l' évenement du Traité. Nous avions donc eſtimé, que Mr. de la Thuillerie s' en pouvoit garentir de cette ſorte: Si on lui en parle, avant que les autres conditions du Traité ſoient reſoluës, il pourra répondre, qu' il n' eſt pas tems de ſonger à la ſureté d' un Traité, qui n' eſt pas encore conclu, vû même que, dans l' incertitude s' il réüſſira, on ne ſauroit faire une promeſſe égale aux deux Parties, de garantir leur accommodement, ſans affoiblir en quelque façon l' Alliance, que nous avons avec les Suedois, qui ſont nos véritables amis, pour obliger le Roi de Danemark, qui eſt tout Imperial dans le coeur. Si auſſi, après que toutes les conditions du Traité auront été accordées, on fait encore inſtance d' engager le Roi à cette garantie, on pourra dire les raiſons, que S. M. a de s' en exempter, ſans avoir ſujet de craindre, que le manquement de cette ſureté puiſſe faire rompre un Traité déja reſolu en tous ſes autres points.

Nous avons apris avec une très-ſenſible douleur le mauvais état des affaires de Catalogne. Les

Les Eſpagnols en veulent tirer ici de grands avantages, & en parlent déja, ſelon leur bonne coûtume, comme s'il leur étoit poſſible de venir l'été prochain à Perpignan, & même de paſſer plus outre.

Il eſt vrai que, ſelon l'opinion de pluſieurs perſonnes intelligentes, le Roi n'a point d'endroit, où les affaires de la Guerre lui doivent être plus à coeur qu'en cette Province là. Il faut neceſſairement que les forces, qu'elle peut mettre ſur pied, ſervent à la France contre l'Eſpagne ſi nous la conſervons, ou qu'elles ſervent à l'Eſpagne contre la France, ſi nous la laiſſons perdre; avec cet avantage, qu'au lieu que ci-devant le Roi Catholique n'en pouvoit pas diſpoſer que raiſonnablement, ou ſans bleſſer les privileges des Habitans du Païs, qu'il pourroit maintenant agir en Maître abſolu, comme dans une Province nouvellement conquiſe. Monſieur, ſoit que l'on conſidére la durée de la Guerre, ou l'avancement de la Paix, rien ne paroît ſi important, que de ſoutenir les affaires puiſſamment dans ce Païs-là. Nous avons ici Monſr. Fontanelle, qui a une des principales Charges de la Province, qui a beaucoup de credit, qui eſt homme intelligent, hardi & affectionné, autant qu'on le peut être. Nous prenons la liberté de vous dire, que n'y ayant pas dans le Païs beaucoup de perſonnes de ſa portée, il y ſeroit, peut-être, plus utile, y ayant maintenant beaucoup à travailler, qu'en ce Lieu, où nous ne voyons pas, qu'il puiſſe avoir rien à

faire, à quoi un autre, beaucoup moins considérable que lui, ne puisse être aussi propre.

Vous trouverez ci-jointe la derniere Lettre que Mrs. les Suedois ont écrite à l'Assemblée de Francfort, & à tous les Princes d'Allemagne. Ce sera maintenant contr'eux, que les Imperiaux seront obligés de tourner leurs plaintes, puisque chacun trouve cette Lettre beaucoup plus ferme & hardie que les autres.

Un Gentilhomme de l'Electeur de Brandebourg nous est venu trouver ici depuis deux jours avec des Lettres de créance, pour nous assurer de la bonne disposition, où est ce Prince de suivre le bon Parti & de se joindre aux intérêts de la France. Nous avons sû en même tems par une autre voye, qu'un autre Gentilhomme envoyé de sa part à l'Empereur, en a été très-mal reçu, & que la Neutralité pour quelques-uns de ses Etats, la permission d'envoyer ici ses Députés, & toutes les autres choses, qu'il avoit été chargé de demander à l'Empereur, lui ont été refusées; ce qui nous fait esperer, que ce Prince pourra bien enfin prendre quelque genereuse resolution. Nous ne manquerons pas de l'y bien exhorter, comme nous avons déja fait, reconnoissant combien il seroit avantageux pour les intérêts du Roi dans l'Allemagne, de joindre au Parti de sa Maison un Electeur de l'Empire.

Il nous a fait une autre Proposition, touchant le droit, qu'il a au Duché de Cleves; il le veut poursuivre par les armes, & à cette fin il a déja

mis

mis sur pied en divers lieux quelque 3000. hommes; il a dessein d' en lever jusques à 8000. Mais parce, qu'il ne pourroit pas assembler ses Troupes, s'il n'avoit une forte Place dans le Païs de Cleves, il a demandé nôtre assistance auprès de Madame la Landgrave de Hesse, à ce qu'Elle lui mette Calcar entre les mains. Il dit, que cette Princesse a trop de Quartiers, & que la quantité des Garnisons l' empêche de pouvoir mettre en Campagne un Corps considérable, que ce qu' Elle tire de Contributions, par le moyen de cette Place, ne sert qu' à l'entretenement de la Garnison, que cet armement ruïnera l'Armée, qu' ont veut faire pour la défense du Cercle de Westphalie, par ce que la Noblesse du Païs & les Soldats, ayant de l'Emploi, se rangeront bien plus volontiers sous les Enseignes de Brandebourg, ou celles de Neubourg, qui sera le parti contraire, que de vouloir secourir l' Empereur; que la Guerre sera entre ces deux Princes; si le Duc de Neubourg consent, que le Roi soit arbitre du different, l'Electeur de Brandebourg ne desire autre chose, & en donne des à présent sa parole; que si l'Empereur fait assister le moins du monde le Duc de Neubourg, soit par Gleen ou par autre, l'Electeur passera en même tems dans le parti de la France, & fera la Guerre ouverte à la Maison d'Autriche, & qu' enfin Mrs. les Etats ne lui seront point contraires ni Mr. le Prince d'Orange.

Il nous semble, Monsieur, que le dernier article pourroit être veritable, & qu'il y a du Hu-

gueno-

guenotisme en cette affaire. En ce cas nous hésiterions, s'il y faut prêter la main; mais toûjours ne doutons-nous pas de dire, qu'il est à propos de cultiver soigneusement cette affaire & cette confiance, comme aussi les bonnes dispositions, que ledit Electeur témoigne. Nous n'y omettrons rien de nôtre part, & nous informerons de ce qui se passera. Vous trouverez ici jointe les Copies de quelques Extraits, qui ont été depuis peu envoyés secretement à Rome, pour y decrier & déchirer la France, & pour prevenir l' Esprit du Pape contre nous.

Il y a bien de l'apparence, que l'avis, qui est datté de Francfort, a été fabriqué à Vienne, aussi-bien que les autres Piéces, lesquelles nous vous supplions de tenir secretes, jusques à ce que vous sachiez si quelqu' un les aura vuës à Rome; autrement les Imperiaux pourroient découvrir de quelle main nous les avons euës, & nous ôteroient le moyen d'en apprendre davantage. Nous vous envoyerons le reste à la huitaine, ayant jugé qu'en ce nouveau Pontificat il est important, & de très-grande consequence, de ne pas laisser opprimer la verité, & la sincerité des intentions de la Reine, au fait de la Paix, & de savoir par où les Ennemis nous veulent attaquer sourdement.

Avant que de finir cette Lettre, vous ne trouverez pas mauvais, si nous vous faisons souvenir, que Mr. de St. Romain nous ayant assuré, lorsqu' il revint de France, que vous aviez pris le soin de faire faire le fonds de nos appointements, nous

n'avons

n'avons point apris, qu'il y aît encore été pourvû, voyant tous les Residens payés jusques à la fin de cette année, & que nous sommes les seuls, qui demeurons en arriere. Nous nous promettons, que vous nous ferez la faveur de prendre soin de nous, puisque nous sommes veritablement &c. A Munster, du 5. Novembre, 1644.

## Num. LXXXIV.

**Extract-Schreibens des Churfürstens zu Bayern an Chur-Mayntz, daß durch Kayserliches Rescript die Churfürsten ihre Gesandten ohne Præjudiz des Ranges auf den Congress schicken könten, Brandenburg nur erwarte, bis die geistlichen Churfürsten iemanden abgeordnet, die Bayerischen Gesandten auch im Begriff wären abzureisen, und nunmehro beliebt sey, nicht per Deputatos des Churfürstlichen Collegii, sondern collegialiter zu erscheinen; dahero, damit die Protestirenden Churfürsten vor sich nichts gefährliches mit Franckreich handelten, nöthig sey, von Catholischer Seite auf das baldigste die Gesandten abzufertigen, auch an Chur-Sachsen zu schreiben, damit dasselbe seine Deputatos abordne. d. d. Münster, den 7. Novembr. 1644.**

So viel nun das Venetianische Præcedenz-Wesen betrifft, werden Ew. Ldn. nicht allein vor 8. Tagen, aus unserer Ihro damahln geschehenen Communication, was maßen Ihro Majestät sich gegen uns nunmehro hierinnen willfährig erklähret, umständlich verstanden, sondern auch seithero hoffentlich das Kayserliche Antwort-

Antwort-Schreiben und Resolution an die gesamte Herren Chur-Fürsten des Reichs, (weil selbige unsers Vernehmens bereits ausgefertigt, und an Ew. Lbdn. geschickt worden,) empfangen haben. Dieweil es dann mit dieser Sache dermahln so weit seine Richtigkeit erlangt, daß die Herren Churfürsten, ohne Præjudiz Ihrer Hoheit, Ihre Gesandten ad loca tractatuum generalium nunmehro wohl schicken können; Als stellen Wir in keinen Zweifel, thun auch Ew. Lbdn. hierum nochmahln ersuchen, Sie wollen und werden Ihro die förderlichste Absendung ihrer Deputirten nacher Oßnabrück, aus denen in angedeuten unserm nächsten Schreiben angezogenen Ursachen, sonderbahr angelegen seyn lassen, immaßen Wir Chur-Cölln Lbdn. gleichfalls erinnert, und dafür halten, daß deroselben Abgesandte allbereits ihren Einzug zu Münster genommen haben werden. So seynd Wir berichtet, daß der Chur-Brandenburgische Gesandte, Graf von Wittgenstein, in völliger Bereitschafft begriffen, sich bey gemeldten Tractaten einzufinden, und daß er allein erwarte, bis zuvorhero die geistlichen Herren Churfürsten werden abgeordnet haben. Was maßen sonsten Ihro Majestät an Uns schrifftlich gesonnen, daß Wir selbsten auch unsre Abgesandte an die bestimmte Mahlstatt der Friedens-Handlung mit genugsamer Instruction abfertigen wolten, damit dieselbe Dero Kayserl. Gesandten gute Assistenz leisten, und also das heilsame Friedens-Werck, communi-

municato Consilio, zu Ihrer Majestät und des Heil. Reichs, auch aller dessen Anverwandten Churfürsten und Stände Besten und erspriesslichen Gedeyen abgehandelt, geschlossen und vollzogen werden möge, giebt der Copeyliche Beyschluß sub Num. 1. mehrers zu erkennen, nicht zweiffelnd, Euere und Unserer anderen Herren Mit-Churfürsten, Lbdn. Lbdn. Lbdn. werden eben dergleichen Kayserl. Ersuch-Schreiben bereits auch empfangen haben. Dieweil nun daraus scheinet, und es Uns auch der Reichs-Vice-Cantzler, Graf Kurtz, welcher verschiener Tagen hiehero zu Uns abgeordnet gewesen, mehrers erklährt, dann Ihro Kayserl. Majestät gerne sehen, daß die Herren Churfürsten des Reichs nicht nur etliche aus ihrem Collegio, wie es vor diesem veranlast worden, zu den General-Tractaten deputiren, sondern allzumahl und ein ieder insonderheit seine Gesandte abordnen, und also in forma Collegii dabey erscheinen, und den Kayserlichen Commissariis assistiren thäten; Als haben gegen Ihro Kayserliche Majestät Wir uns hierüber desto willfähriger erklährt, seynd auch bereits im Werck begriffen, Dero gnädigsten Begehren und Intention nach, einen der Unsrigen förderlichen nacher Münster abzuordnen, so daß Wir nach Befindung der Nothdurfft noch ferner Abordnung zu thun nicht ermangeln werden, dieweil Wir pro præsenti rerum statu an unsern Orten gleichergestalt für viel rathsamer und auch zu mehrer Beförderung des Frieden-

Schlusses

Schlusses ersprießlicher zu seyn befinden, daß die Herren Churfürsten samt und sonders zu den Tractaten absenden, als daß Sie allein gewisse aus dem Collegio darzu deputiren. Dann der hohen Wichtigkeit des vorhabenden Wercks, darum sich nicht nur ein, oder anderer, sondern billig alle Herren Churfürsten sämtlich anzunehmen haben, zu geschweigen, ist Ew. Lbdn. aus denen, was bey deme noch währenden Franckfurtischen Deputation-Tag vorgegangen, genug bekannt, wie eyfrig und inständig der Fürsten-Rath, und zwar nicht nur etliche Catholische, sondern auch die Protestirenden Stände insgemein, jederzeit darauf gedrungen, daß denselben zugelassen seyn solle, bey den General-Congressen collegialiter, und zwar cum Jure suffragii, zu erscheinen, wie sie denn von solcher Ihrer Meynung und Vorhaben bis auf dato nicht abzubringen gewest, und stehet zu besorgen, Sie werden es noch weiter beständig behaupten, und sich keineswegs davon abwendig machen lassen wollen. So vernehmen Wir, daß bereits theils der Creysse sämmtliche Abordnung ad loca tractatuum zugelassen, oder aber andere eben dergleichen vorzunehmen im Werck begriffen seynd. Was nun die Protestirende bey solcher Gelegenheit für allerley gefährliche und dem gemeinen Catholischen Wesen hoch-schädliche Sachen bey den Frantzösischen und Schwedischen Plenipotentiarien machiniren und angeben werden, wenn nicht demselbigen, sonderlich durch Vermitte-

lung des Churfürstlichen Collegii, welches gleichwohl bisher, auch in negotiis religionis, in viel mehrern und bessern Verstand, als die andern Fürsten und Stände des Reichs gewesen, zeitliche Unterbauung geschicht, haben Ew. Lbdn. unschwehr zu ermessen. Dannenhero diesen, und viel andern Inconvenientien zu begegnen, ist unsers Ermessens kein vorträglicher Mittel, dann daß die Herren Churfürsten des Reichs, um mehrer Autorität und Nachdrucks wegen, alle sämtlich zu den General-Friedens-Tractaten abordnen, denselben collegialiter assistiren, gute vertrauliche Correspondenz unter ihnen, Gesandten selbst, und diese mit den Kayserlichen Commissarien halten lassen, damit durch deren einmüthige Zusammensetzung alle wider den Statum Imperii vorgehende gefährliche Consilia contraminirt, auch mit den beyden Cronen Franckreich und Schweden, samt ihren Confœderirten, desto eher billigmäßige Vergleichung und Conditiones getroffen werden mögen. Dieweil es denn vornehmlich an dem hafftet, daß Chur-Sachsens Lbdn. zu gleichförmiger Abordnung der Ihrigen zu den General-Congressen förderlich und aufs beste disponirt werde, Dieselbe allbereit auch hierunter schrifftlich ersucht haben; So geleben Wir der zuversichtlichen Hoffnung, wenn Ew. Lbdn. als Decanus Collegii diesen Herrn Churfürsten ebenfalls zu schreiben, und zur Absendung beweglich ermahnen, dieselben sich desto ehender hiezu bequemen würden. Wir hielten

auch ohne Maßgebung in alle Wege für nützlich und gut, daß Ew. Lbdn. obangezogene Kayserl. Schreiben, zumahl ohne Zweiffel dergleichen an alle Herren Churfürsten abgangen, durch ihre Gesandten zu Franckfurth in dem Churfürstlichen Collegio in eine ordentliche Proposition bringen, und dabey diß sonderbahr zu bedencken geben lassen wolten, daß von dortaus ein gesamt Ersuch-Schreiben derentwegen an Chur-Sachsen mit nächsten ausgefertiget, und Ihro Lbdn. zu ehester Absendung beweglich erinnert werden möchten. d. d. München, den 7. Nov. 1644.

## Num. LXXXV.

### Burgemeisters und Raths der Stadt

Nürnberg Antwort-Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster auf ihr Circular-Schreiben, wie zwar ein ieder Teutscher Reichs-Stand den Frieden wünsche, ihr Aussenbleiben aber und bisheriges Stillschweigen nicht möchte ungleich ausgeleget werden, weil sie den Vorzug andern höhern Ständen lassen müsten, inzwischen doch alles zum Frieden beytragen würden. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644.

Illustrissimi,

QUanta animi devotione, quantaque mentis gratitudine divinum illud beneficium amplectamur, quod Deus Ter Optimus Maximus, in mediis turbarum clangoribus, & undequaque circumfrementium armorum strepitu horrendo, desideratissimum pacis & concordiæ votum, tum Augu-

Auguſtiſſimi Imperatoris noſtri, quam Regis Veſtri Chriſtianiſſimi mentibus inſtillavit. Jam erga Regiam ipſius Majeſtatem reſpondendo conteſtati ſumus uberius, quod idem ad illos quoque, quas prudentiæ Veſtræ Excellentiæ ſemel iterumque de pacis negotio ad hos dare viſum eſt, brevitatis ſtudio huc repetitum volumus. Sane ferreus ſit oportet, & caucaſo, quod dicitur, durior, qui tum

\- - - - - paſſim
Bella ſonant, trepidumque quatit diſcordia mundum,

totus animo non contremiſcat, cumque Europam tot tantisque bellorum motibus æſtuare audit, in eaque cumprimis Germaniam tot jam annis calamitatum theatrum, & fatalem quaſi miſeriarum ſedem oculis uſurpat, non animitus ad tranquillitatis ſtudium anhelet, omnibusque votis ac ſtudiis pacem, unicum malorum remedium, non exoptet, voveat, adjuret. Hoc vero majore laude venerandi ſunt illi, qui unicum illud unice agunt, ut ſopito morum furore, diſſidiis plusquam humanis finis tandem imponatur, pacisque poſtliminio vis legibus, judiciis authoritas, magiſtratibus reverentia, cultus agris, honor ſacris reſtituatur. Quod, dum vos, Illuſtriſſimi, una cum aliis ad id deſtinatis, tanta cura, tanta diligentia, tantaque perſeverantia effectum ire ſtudeatis, equidem facilius fuerit animo comprehendere, quanta gratia virtuti Veſtræ ſplendidiſſimæ debeatur, quam verbis enunciare. Nobis certe, ut nihil optatius contingere poteſt, quàm ut in habenda gratia,

quam debemus, voluntati parem facultatem præſtare liceat, ita nihil antiquius habebimus unquam, quam ut ad finem tam neceſſarium juxta ac laudabilem pro tenuitate noſtra cooperari valeamus. Tantum abeſt, ut vel ex abſentia, vel ex diuturno ſilentio noſtro, ſiniſtri aliquid præſumendum quis putare velit, præſertim ſi quid quemque Imperii ordinem ſuo loco deceat, & quæ cujusque autoritatis ſit prærogativa, probe perpendatur.

Quod cum Vos, Viri ſapientiſſimi, omnium optime intelligatis, ſuperfluum fuerit, ne quid amplius excuſationum cauſas adferre laborioſius, ac longiore ſermone tempora Veſtra remorando, in publica commoda peccare. Quin hoc unquam potius ſancte affirmamus, nos pro virili noſtra nihil quicquam intermiſſuros, quod qualicunque modo ad obtinendam pacem Chriſtianam facere videri poterit, idque eo libentius, quo maturius licebit. Qua de re, cum plura loquantur literæ Ordinum Franconiæ de 8. Novembr. in diæta Bambergenſi exaratæ, eas, ne actum agatur, allegaſſe hic ſufficiet. Deus pacis, qui beatos pacificos affirmavit, Veſtram Legati Eminentiſſimi operam paci publicæ divinitus deſtinatam fortunatisſimo ſucceſſu beare dignetur perpetim. Dabantur, ad d. 9. Nov. 1644.

Illuſtriſſimarum Excellentiarum Veſtrarum

*Omni obſervantiæ ſtudio deditiſſimi*

Conſules, & Senatus Reipublicæ Noribergenſis.

Num.

Num. LXXXVI.

Eorundem Antwort auf das Königliche Frantzösische Circular-Schreiben, wie sie sich vor die bezeigte Friedens-Begierde verbunden erachteten; der Stände Meynung gleichmäßig sey, und sie daher, wie aus des Fränckischen Creysses Schreiben zu ersehen, bald ihre Gesandten abordnen würden, damit nicht auf ihr Verweilen die Schuld geschoben werden könte. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644.

Serenissime ac Christianissime Rex,

REgiæ Majestatis Vestræ literas, quas de 20. Novembr. plenas studii pacis longe desideratissimi, ad nos dare dignata est, uti debita observantia venerati sumus, ita cumprimis virtutem illam Regiam, qua pacem tandem Germaniæ afflictissimæ tanto favore restitutam cupit, grata ac devota mente amplectimur, eo majori cura voluntatem hanc pacificam, omni præjudicatione majorem, constantem ac perpetuam universæ Europæ exoptantes, quo certius tanti affectus erga publicam tranquillitatem faventissimi memoria ad posteritatem promanebit. Nobis, quos intestina mala hactenus omnis generis calamitatibus gravissime afflixerunt, porro quoque nihil erit antiquius, quam ut omnes actiones, omnia consilia, omnes cogitationes nostræ, quas pro pacis patriæque salute concipere atque inire pro tenuitate nostra possumus, tam Sacræ Cæsareæ Majestati, quam etiam Regiæ Majestatis Vestræ desiderio, quod inter multa alia heroica facta, non in ultimis publicarum laudum fuerit, respondere queant. Etenim

non ignorare non patiuntur tot funestissima vulnera, quibus Germaniæ facies misere deformata squalet, quantum intersit, non deesse fortunæ capillatæ occasionem, & oblato casu flectere ad Consilium, quantumque præstet certa & firma pax, quam sperata victoria, quarum hanc nonnunquam in hominum, illam in solius Dei manu esse, etiam bellorum experientissimi fateri non verentur. Hoc non minus quoque ad se pertinere existimabunt Imperii Proceres Summi, quibus locum laudemve præripere, observantiam nostram nequaquam decet, ut ad commune incendium restringendum serio concurrant; quo fine Legatos ad loca tractatuum, prout in literis Ordinum Franconiæ d. 8. Novembr. Bambergæ exaratis, uberius est comprehensum, propediem mittent, ne Germaniæ felicitas in sola Germanorum periclitari mora videatur. Quod superest, Deum Optimum Maximum, penes quem belli pacisque arbitrium est supremum, calidissimè veneramur, ut rebus, pro communi Christiani orbis bono, nostrumque omnium salute gerendis, eum largiatur successum, quem à divina ejus clementia hactenus tot tantisque gemitibus supplices sollicitavimus, cui Regiam Majestatem Vestram, cum humillima officiorum nostrorum oblatione, quam enixissime etiam atque etiam commendamus. Dabant. d. 9. Nov. 1644.

Regiæ Majestatis Vestræ

*Omni observantiæ ac humilitatis cultu addictissimi*

Consules & Senatus Reipubl. Noribergensis.

Num.

## Num. LXXXVII.

Eorundem Antwort auf der Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück ergangenes Circular-Schreiben, wie der Zustand von Teutschland betrübt sey, ihnen also zum Trost gereiche, daß Schweden Friedens-Gedancken bezeige, und sie ihres Orts alles beytragen würden, den Frieden zu befördern. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644.

Illustrissimi, Excellentissimi Viri,

Domini Colendissimi,

SI, quantum studii & industriæ pro pace Germaniæ restituenda post Sacr. Cæsar. Majestatem, Serenissimæ quoque Reginæ Sueciæ Majestas jam diu impendere dignata est, tantos successus res optima hactenus habuisset, sane jam dudum finem calamitatum videre licuisset, modusque fuisset sanguinis effusi & lanienæ antehac inter Christianos vix auditæ. Nunc cum secus longe contigisse opitulari volentium conatus in diversum cedere videamus, magis magisque, proh dolor! jactamur, ac pene mergimur, fluctibus armorum cladibusque fere infinitis, quæ fatali quodam diluvio Germaniam inundarunt. Quin & per Europam quoque non nisi bella, turbæ, magni terrâ marique apparatus & consilia de protrudendis armis, audiuntur, quibus nisi Deus ex machina modum tandem ponat, pro quo divino beneficio Numen benignissimum merito supplices sollicitamus, sane exilium extremum accelerare tam victores quam victi videri possunt. Ita nimirum

facilius est bellum suscipere quam finire. Hoc vero diligentius perpendentes non possumus non animum erigere, & spe meliore firmare, cum, ut Imperatorem nostrum Augustissimum, ita & Serenissimam Reginam Sueciæ pacis desiderio tam religiose teneri inaudivimus, cumque hanc Potentissimæ Reginæ voluntatem seriam literæ illæ, quas Prudentissimæ Vestræ Excellentiæ jam semel iterumque de pacis tractatibus maturandis ad nos exarare placuit, ita exprimunt uberius, ut etiam animis penitus imprimant, maximas sane pro nuntiis tam auspicatis gratias ab omnibus deberi, quorum interest, nemo nisi ab omni humanitatis sensu alienus inficiabitur. Equidem cum omnia ad bellum magis, quam ad pacem hodie inclinare sentiamus, vix est, ut res non conclamata videatur. Cum vero post bonitatem ac omnipotentiam Divinam illud quoque cogitamus, usu venire plerumque, ut spes pacis nunquam major effulgeat, quam cum serio bellum geritur, non secus atque ex collisis fractisque nubibus serenitas prodit, nequaquam animum despondemus, præsertim cum illos, qui depositarii sunt publicæ salutis, & quorum fidei salus Imperii concredita est, hoc idem agere certo nuncietur. Hoc sane nihil antiquius habemus, quam ut pro tenuitate nostra, in tanto naufragii communis periculo, Rectoribus supremis operam aliquam non inutilem præstare possimus. Trahit huc universos calamitas, efflagitat orbis defessus malis, invitat, imo jubet ac præcipit, Servator generis humani unicus.

Judex-

Judexque supremus, quocunque tandem satiati bellis tam diutinis, & malorum funerumque pertæsi, pacis studio se accommodent animitus. Atque hoc desiderio cum nos tam diu tangamur, & hoc ipsum quoque literæ Ordinum Franconiæ ad D. D. Vestras Illustrissimas, Bambergæ d. 8. Nov. datæ verbosius loquantur, non est, quod plura hic in Vestram excusationem tædiose afferamus. Quin potius studium nostrum pacis promovendæ ardentissimum reipsa, quantum in nobis est, testatum facere malumus, quam proletario sermone ambitiose polliceri. Deus Optimus Maximus, qui bella pacemque moderatur, qui Regum corda in manu sua habet, &, quocunque vult, inclinat, pacem, quæ præcipua dos est humanæ gentis, & in tristitia hujus ævi præsidium tutissimum Germaniæ tot annis sævissimis bellorum procellis jactatæ, tandem concedat, eamque in portu tranquillitatis pristino splendore suo reflorescere faciat clementissime. In quo omine, ex quo tot millia vitam fortunamque trahunt, finimus, & divinæ faventiæ & vos, Legati Illustrissimi, vestrasque operas pacificas vehementer etiam atque etiam commendamus. Dabam, die 9. Novembr. 1644.

## Num. LXXXVIII.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sowohl auswärtige Gesandten, als auch die Königin höchst empfindlich über die Auffangung der Frantzösischen

Briefe wären, und dieserwegen an den Päbstlichen Nuncium geschrieben worden sey; Contarini habe dem Venetianischen Gesandten am Frantzösischen Hofe der Gegentheile Exception wider die Vollmacht überschrieben, und weil darauf bestanden würde, daß die Alliirten daraus wegzulassen, solches aber übel ausgelegt werden könte, als möchten die Gesandten die gedachten Alliirten befragen, ob sie dessen zufrieden, weil man doch dessen ohngeachtet ihr Interesse besorgen würde; der Kayser trage Bedencken, mit denen Ständen zu handeln, es wäre aber gewiß, daß die Teutschen Stände zwar Lehn-Leute vom Reich, aber nicht des Kaysers Unterthanen; dem Pfaltz-Grafen würde man Hoffnung geben, aber nicht restituiren, weil er schon sonst gezeiget, daß er gerne das Haupt einer Parthey seyn wolle; in Ost-Frießland sey ein Stillstand auf 6. Monath getroffen, man müsse aber vor dessen Ablauff die Sache schlichten; die Königin in Spanien sey gestorben, und der Hof wolle die Trauer anlegen. d. d. Paris, den 12. Nov. 1644.

Messieurs,

JE ne suis pas le seul qui blâme la conduite, & le peu de foi des Espagnols. Les Ministres des Princes Etrangers, qui resident en cette Cour, éclatent contre eux, & ne peuvent supporter, que les Courriers soient devalisés, & être privés des Dépêches des Ambassadeurs & autres personnes publiques, envoyées par leurs Maîtres. Le ressentiment, qu' à temoigné de ce procedé Mr. l'Ambassadeur Nani, diminuë en quelque sorte le mien; mais non pas celui de Sa Majesté, qui se tient offensée par un si notable manquement de foi, & qui interprête cette entreprise à un desir passionné,

né, dont les Ennemis sont préoccupés d'empêcher que, par une bonne, honorable & sûre Paix, la Chrétienté ne jouïsse du repos, qui lui est si necessaire, & d'y voir cesser les maux que la Guerre fait souffrir. Il m'a de nouveau été commandé de le faire savoir à Monsieur le Nonce, à quoi je satisfis dès hier; & de chercher quelqu'autre voye sûre pour vous écrire par la Hollande. Il y en a une, plus longue à la verité de deux journées, mais qui peu importe à la comparaison d'être privé de vos Lettres, ainsi que je l'ai été plusieurs fois, & mêmement Mercredi dernier, que le Courrier ordinaire devoit arriver. Le précedent avoit remis les Lettres de Monsieur Contarini audit Ambassadeur, sur le contenu des quelles il m'avoit desiré entretenir des la semaine passée; mais nos heures ne s'étant pas bien pû ajuster, il avoit le voulu remettre jusques avanthier, esperant qu'en une seule Conference il m'informeroit de ce qu'il auroit apris par deux Dépêches dernieres, sur ce présupposé, que ce qui s'est passé entre vous, Messieurs, & les Plenipotentiaires de nos Parties, donnera desormais de jour à autre nouvelle matiere d'entretien. Et bien qu'il se soit trouvé trompé par l'infraction de la liberté, que doivent avoir les Courriers, si est ce qu'il n'a pas laissé de me voir, pour me parler de ce dont ledit Sieur Contarini lui avoit écrit par le précedent. Dés qu'il voulut entrer en matiere, je penétrai aisément ce qu'il vouloit; vos Dépêches du 22. du passé ne étoient si pressentes,

qu'

qu'il me fut aisé d'y répondre. Le Sieur Contarini lui a donné part des difficultés apportées par les Ministres Imperiaux & Espagnols, sur le projet du Pouvoir, que vous lui avez communiqué, & comme ils ne sont pas satisfait du premier; puisque vous aviez laissé en celui-ci le mot de *Conjointement*, avec la clause qui suit, *& sur iceux conclure une bonne & sûre Paix entre nous, nos Alliés & Adherans, d'une part, l'Empereur & le Roi d'Espagne*, &c. & disant que c'est en effet vouloir ce qui les blesse, & sur quoi ils ont fondé leurs plaintes; qu'il lui sembleroit raisonnable, que cela fût aussi ôté, & que vous traitassiez pour nos Alliés, recevans leurs avis, & ne faisant rien que de concert avec eux; qu'aussi bien, sous le nom d'Alliés, vous ne comprenez pas les Suedois; puisqu'il y a un Lieu pris pour traiter avec eux; que pour Messieurs les Etats, le Roi d'Espagne s'y étant une fois soumis, il continuera, qu'ainsi il lui semble, qu'il est aisé de satisfaire aux Autrichiens sans blesser les Alliés, ni leur donner nul sujet de mécontentement. Je lui ai repondu, que Sa Majesté defunte ayant pris les armes pour défendre la liberté de ses Alliés, il n'y avoit point lieu de les priver de la plus essentielle, dont ils sont en droit de jouïr, & que l'Empereur, par ses Passeports, avoit préjugé qu'ils étoient partie necessaire du Traité, avec lesquels il entendoit, que ses Commissaires convinssent, traitans avec les leurs, ou avec ceux de France. Si ainsi il l'agréoit à ceux-là, & que les Affaires étans au même état,

il

il n'y avoit pas lieu de rien innover. J'ajoûtai que l'artifice de l'Ennemi étoit un peu grossier; puisqu'il étoit aisé de penétrer, qu'il affectoit de faire comprendre aux Princes Allemands, que traitans pour eux, nous les tenions pour nos Sujets, qu'ainsi se retirant de leur sujettion légitime, ils en accepteroient une autre; que si lesdits Princes vouloient, afin d'abréger la Conference, vous remettre à débattre & soutenir leurs intérêts, que Sa Majesté vous en pourroit charger, mais qu'Elle ni vous ne les en pouvez rechercher; & sur l'heure je représentai audit Sieur Ambassadeur le Double du Passeport accordé en quarante deux, comme celui rejetté en trente huit, desquels il lui étoit aisé de voir que nous étions autant en droit, que nos Parties en tort sur ce fait. Il prit bien mes raisons, voulant toutefois, que je donnasse part à Sa Majesté, de ce qu'il m'avoit fait entendre dudit Sieur Contarini. Je m'y engageai, & tôt après je m'en suis acquité, m'étant rendu au Logis de leurs Majestés, que je trouvai au Conseil. Exposant les pensées dudit Contarini, je fis remarquer les réponses dont vous avez essayé de les satisfaire, & toutes furent trouvées puissantes; de sorte qu'il fut arrêté, qu'il ne seroit rien innové en cela, s'il n'étoit que les Princes & Potentats Alliés consentiroient, & vous en requereroient, auxquels on approuvera, que vous fassiez entendre ce dont vous êtes recherchés, & demeurans en leur entiere liberté, pour ce qui est de faire traiter par vous ou leurs Ministres

leurs

leurs Intérêts, leur faisant comprendre, que d'être nommés dans vôtre Pouvoir, ou y être omis, c'est une chose égale; puisque ce n'est pas d'un terme, que dépend leur maintien, mais de la solide protection de cette Couronne, laquelle, étant engagée avec les Suedois & les Hollandois, que les Traites qui se feront marcheront d'un pied égal, veut bien se lier autant envers les autres, pourvû qu'ils entrent en une même obligation. Il est remis à vos prudences d'user de ce pouvoir ainsi, que vous jugerez pour le mieux, & de faire passer avec les Alliés telles écritures, que vous jugerez avantageuses au bien des Affaires de cette Couronne. Vous pouvez vous prévaloir de la liberté, que vous avez d'écrire ausdits Princes sur ce sujet, faisant comprendre audit Contarini, que c'est pour lui plaire, que l'on y a consenti. J'oubliois de vous remarquer, qu'il échapa à l'Ambassadeur de me dire, que l'Empereur faisoit difficulté de traiter de l'aix avec ses Sujets. Sur quoi je n'oubliai pas de lui faire remarquer, qu'il n'en avoit pas fait une pareille, lorsqu'il avoit traité avec l'Electeur de Saxe & conclu la Paix de Prague, ni avec les Ducs de Mekelbourg & de Lunebourg; que si les Princes Allemands étoient Feudataires de l'Empereur & Sujets de l'Empire, pour cela il ne croyoit point qu'il fût leur Souverain, ni que leurs Etats, ni leur fortune dépendissent de sa volonté; qu'ils le reconnoissoient pour le Chef de l'Empire, mais non Monarque absolu, & que sa puissance étoit bornée & limitée

par

par des Constitutions Imperiales, qui sont en usance & en pratique.

L'instance qui m'étoit faite, & dont je vous ai parlé du Resident du Prince Palatin, étant continuée, j'ai en obligation de nous faire ressouvenir de ce que vous m'avez écrit; & Monsieur le Cardinal ayant pris nos sentimens, je joignis le mien aux vôtres, & fis resoudre qu'en termes généraux on lui feroit esperer beaucoup, mais qu'on ne lui prometteroit rien d'effectif, ni que présentement on ne lui donneroit nulle autorité dans le Palatinat; jugeant qu'il est bon, qu'il dépende de la France, & que les armées, que nous avons sur pied en Allemagne, ne puissent attirer un Chef de leur Nation; à quoi ils ont toûjours bonne disposition; & ce même Prince s'est autrefois flatté de cette même pensée, & sans avoir donné part à Sa Majesté défunte, voulut entreprendre de traverser le Royaume & de s'y en aller. Cela a été mis en deux considerations, & ainsi que vous l'avez eu avec toutes les circonstances. Je suis le seul empêché, ayant de sorte à mesurer mes paroles, qu'en déniant ce qu'il demande, elles ne levent pas tout-à-fait l'esperance de ce qu'il prétend.

Les Imperiaux se plaignent de Messieurs Bregy & de Croissy. Je m'étonne de ce qu'ils ne parlent de Monsieur de la Thuillerie. Aussi les Ambassadeurs de la République de Venise s'en sont moqués; & on leur a fort bien dit, ce que l'autre a aussi remarqué, que pendant que l'on

traite de la Paix, un chacun se prépare à la Guerre. Puisqu' il a été convenu d'uné surséance de six mois entre Madame la Landgrave & le Comte d'Oostfrise, il faudra profiter du tems, & ne se laisser pas surprendre de sa fin, sans avoir eu vuidé à fond leur différend. Monsieur d'Estrade, retourné depuis trois jours, assure que Monsieur le Prince d'Orangé y a toute bonne disposition, & de continuer la Campagne prochaine à faire fortement la Guerre, & il juge que nous, d'un autre côté, l'entreprenant de même fortement en Flandre, il y a de grandes choses à esperer. Il a surpris par son retour à la Haye l'Assemblée des Provinces, dont quelques Députés affectoient d'en faire l'ouverture pendant son absence. C' est ce que vous aurez de moi pour cette fois, ayant seulement à ajoûter que, graces à Dieu, la santé de Leurs Majestés est parfaite, & que celle de son Eminence se fortifie, en sorte qu' elle agit comme elle faisoit au passé. Elle établit un si bon ordre ou Quartier d'Hiver, que les Provinces seront soulagées, le Soldat & le Capitaine bien payées, & que celui-ci aura de quoi rétablir sa Compagnie pour la Campagne prochaine; les montres qu'ils devront toucher dans les Quartiers, leur seront payées à jour nommé & à l'avance; ainsi tout prétexte de rien exiger sur les Communautés leur sera ôté.

Depuis quelques jours il couroit un bruit de la mort de la Reine d'Espagne. Bien que la nouvelle en fût fort circonstanciée, l'on ne laissoit

pas

par d'en douter ; mais présentement, elle se trouve averée par plusieurs Lettres de Madrit, & Monsieur le Nonce en a donné l'avis à Sa Majesté, qui en prendra le deuil, & rendra à la memoire de cette grande Reine avec usure, ce qui a été fait en Espagne au sujet de la mort du feu Roi. Elle est plainte & a laissé en mourant de grandes marques de sa sainteté. Je suis &c. à Paris, le 12. Novembre, 1644.

---

## Num. LXXXIX.

**Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Relation an den Comte de Brienne, wie sie wegen der Unterschrifft der Vollmachten, die Gegentheile endlich zur Raison gebracht aber wegen Auslassung der Alliirten wären die Käyserlichen darauf bestanden, und hätte man sich endlich vereiniget, daß dieClausul ihrenthalben nicht solte verbündlich seyn; da aber die Kayserlichen verlanget, mit eingeruckt zu haben, daß erlaubt seyn solte Particular-Frieden mit denen Alliirten zu schliessen, so hätte man solches abgeschlagen, und denen Schwedischen Gesandten verwiesen, daß sie in ihrer Vollmacht der Alliirten nicht gedacht; diese aber hätten versichert, wie sie bey den Tractaten selbst das Interesse ihrer Bunds-Verwandten beobachten wolten; die Spanier hätten darauf bestanden, daß der Mediatorn in der Vollmacht nicht solte gedacht werden, solches aber hernach in die ihrige gesetzt, nur um am Päbstl. Hofe Franckreich verhast zu machen, doch hätte Saavedra sich erklährt, solches wieder wegzustreichen; Chur-Bayern und Cölln hätten in solchen Terminis an die Gesandten geschrieben daß zu hoffen stünde, der Congress werde nicht fruchtlos abgehen, da diese ver-**

sprochen, ihre Gesandten zu schicken; es wolte verlauten, daß Bayern einen Gesandten nach Franckreich geschickt, und daß Schweden leicht Verdacht daher bekommen könte, ob wolte man einen Particular-Frieden schliessen; man müsse, um die Ankunfft der Alliirten abzuwarten, Zeit gewinnen, und inzwischen die Freyheit des Churfürstens von Trier urgiren, auch unterdessen mit denen Spaniern von den Italiänischen Sachen handeln; den Vorschlag thun, daß Franckreich seine Trouppen sogleich aus dem Reich ziehen wolle, wenn der Kayser sich engagire, alles auf den Fuß von Anno 1618. zu stellen, weil Bayern und der Kayser das niemahls eingehen würden, indem sie die Pfaltz und Böhmen hergeben müsten; das schwerste sey, die Schweden dessen zu bereden, als ob man es aufrichtig meynte, und daß es doch nöthig, diese darvon zu überreden; vor den Venetianischen Gesandten sey sich in Acht zu nehmen, daß dieser die rechte Intention nicht entdecke. d. d. Münster, den 12. Nov. 1644.

Monsieur,

ENcore, que vôtre Dépêche du 29. du mois passé vienne de nous être renduë, nous n' y pouvons pas faire réponse par cet Ordinaire, à cause, qu' étant venuë par la Hollande, elle n' est arrivée, que deux jours aprés celles qui viennent de Cologne, ce qui s' étant rencontre le même jour, que nous avons accoûtumé de vous écrire, nous en eussions pû perdre l'occasion, si nous eussions differé jusques à ce qu'elle ait été dechiffrée; nous remettons donc au prochain Ordinaire d'y satisfaire.

Nous n'effectuerons pas par celui-ci la promesse, que nous vous avions faite par nos précedentes

dentes Lettres, de vous faire savoir toutes les particularités qui se sont passés en diverses Conferences, qui ont été faites depuis trois semaines, tant entre Messieurs les Médiateurs & nous, qu' entr' eux & nos Parties, pour ajuster la nouvelle forme des Plein-pouvoirs. Nous craindrions que la Reine & son Conseil ne fussent trop importunés, si nous rendions compte par le menu à Sa Majesté de toutes les chicaneries, qu' on nous a voulu faire, & par combien de divers artifices nos Parties ont tâché de nous porter à ce qu' ils désirent.

Après qu' ils eurent passé condamnation sur le fait de la souscription, où nous leur avons fait voir par diverses raisons, & par les exemples mêmes, qu' ils avoient pensé alleguer contre nous, que c' est une forme, qui a été pratiquée de tout tems, & qui ne peut être changée; ils se sont reduits à disputer le point des Alliés, tous les autres ayant été de peu de consideration, ou facilement terminés selon nôtre desir. Mais leur contestation a été si longue & si obstinée sur celui-ci, qu' elle a duré près de trois semaines. Nous avons déclaré d' abord qu' il falloit, que les Ministres de l' Empereur & du Roi Catholique fussent autorisés, pour traiter avec les Confédérés de la France, aussi-bien qu' avec nous, & qu' il en fût fait mention expresse dans leurs nouveaux Pouvoirs; qu' ayant toûjours fait connoître de ne pouvoir entrer en Négociation sans cela, & la difficulté ayant été vuidée par le Traité preliminaire, où

l'on étoit demeuré d'accord de faire une Paix generale, & de donner Passeport à tous les Alliés de part & d'autre, ce ne seroit pas témoigner de disposition à vouloir convenir raisonnablement des points indecis, si on revoquoit en doute ceux qui avoient déja été accordés. A la verité nos Parties ayant ci-devant témoigné, que la forme en laquelle il étoit parlé des Alliés en nôtre premier Pouvoir, ne les satisfaisoit pas d'autant, disoient ils, que le mot de *Conjointement*, qui y étoit, nous otoit la liberté de faire la moindre Conference, sans avoir toûjours tous nos Alliés à nos côtés, nous avons voulu leur ôter cet ombrage, quoique nous connussions, comme il a paru clairement depuis, que ce n'étoit pas dans les termes, qui parlent des Alliés, où ils trouveront à redire, mais dans l'union, que nous voulons conserver avec eux, laquelle ils tâchent en toutes façons de rompre ou d'affoiblir. Nous leur avions donc proposé de changer les termes de nôtre premier Pouvoir en cet endroit, & de les mettre en la forme suivante, *pour traiter & conclure la Paix entre nous, nos Alliés, & adherans d'une part, & le Roi Catholique leurs Alliés adherans d'autre*, & avions demandé, que la même clause fût mise dans leurs Pouvoirs, quoique nous eussions suffisamment remedié de cette sorte aux premiers soupçons, qu'ils avoient témoigné d'avoir, en mettant les Alliés aprés le mot de *conclure*, ce qui faisoit voir, que nous n'entendions pas, qu'ils fussent présens à toutes les Conferences, mais seule-

ſeulement, qu'ils fuſſent compris dans la concluſion du Traité.

Ils ont rejetté cette derniere ouverture, non ſeulement avec plus de chaleur & d'aigreur, que la premiere, mais avec un peu plus de franchiſe; car ils ont été contraints de decouvrir leurs ſentimens, & de faire paroître, que c'étoit en effet nôtre Confédération, qu'ils ne pouvoient ſouffrir. Mais jugeans ce point de trés grande importance, nous y avons été ſi fermes, & avons montré ſi peu de diſpoſition à nous en relâcher, que Mrs. les Médiateurs après avoir vû tous leurs efforts inutiles, ont été contraints d'employer tout leur credit pour faire venir nos Parties à ce que nous déſirons, que nous ne doutons point, qu'ils ne reconnoiſſent très-raiſonnable.

Nos Parties ſe voyant comme vaincuës autant par le jugement desdits Srs. Médiateurs, que par nos raiſons, ils ſe ſont obſtinés à vouloir, que la clauſe fut conçuë en d'autres termes, parce que diſoient-ils, l'Empereur ne pouvant raiſonnablement être forcé d'aprouver nos aſſociations avec les Princes de l'Empire, il n'étoit pas juſte, qu'il s'obligeât, ni qu'il donnât pouvoir à ſes Commiſſaires de faire un même Traité avec eux, auſſi bien qu'avec nous, ſans autoriſer lui même nôtre inſeparabilité, s'il faut ainſi parler, puisque les Pouvoirs reſpectifs ſont des Pieces, qui ne doivent acquërir aucun droit aux Parties, mais ſeulement les legitimer & rendre capables de traiter enſemble.

A la verité, comme nous ſavons, que les Princes d' Allemagne peuvent de droit par des Conſtitutions de l'Empire, faire des Confederations avec les Princes Etrangers, ſans le conſentement ni l'avis de l'Empereur, nous n' avons pas eſtimé, que ſon approbation fût neceſſaire, pour autoriſer celle, que la France peut avoir avec quelques Princes de l' Empire, ni qu' il en fallût demander un acte d'aveu, vû que ce n' étoit pas tant les termes desdits Pouvoirs, ni ce qui viendra de la part de l'Empereur, qui nous doivent preſcrire, comme nous avons à nous conduire avec nos Alliés, comme les Traités particuliers de Confederation, qu'ils ont avec la France. C'eſt pourquoi nous avons conſenti, que la clauſe fût dreſſée en termes, qui ne fuſſent point obligatoires, & qui donnaſſent ſeulement faculté & pouvoir de traiter. Mais nos Parties en ayant voulu tirer avantage, & inférer, qu'ils auroient la liberté de traiter avec les Alliés, conjointement ou ſeparément, nous avons fortement rejetté cette alternative, & avons repréſenté, que, comme on avoit voulu exempter l' Empereur de parler en termes, qui puſſent approuver nôtre conjonction avec nos Alliés, nous ne pouvons pas conſentir à ceux, qui faiſoient tant ſoit peu d' ouverture à nôtre diviſion. Enfin, après pluſieurs conteſtations, la clauſe a été miſe, comme vous verrez dans la Copie de leurs Pouvoirs & du nôtre, que nous vous envoyons, où nous croyons avoir obtenu tout ce qu'on pouvoit prétendre raiſonnablement,

blement, & les efforts, que nous avons faits en cette rencontre, sont d'autant plus avantageux à Sa Majesté, pour lui conserver l'affection de ceux dont Elle à défendu les intérêts. Mrs. les Suèdois n'en ont pas fait de même de leur côté, & se sont contentés du premier Pouvoir des Commissaires Imperiaux, où il n'est point fait mention des Alliés. Nous leur en avons fait faire plainte, en les avertissant de l'intention des Ennemis, qui ne tend qu'à nous diviser, & qui nous ayant souvent allegué la facilité des Suedois, pour nous combattre par leurs exemples, ne manqueront pas, pendant le cours de la Négociation, de prendre d'autres avantages, s'ils voyent qu'il y aît quelque diversité d'avis entre nous dans les choses generales, & où nous avons le même intérêt. Mais, après nous avoir répondu, que le Pouvoir des Imperiaux s'étant trouvé conforme au leur, ils n'ont pû honnêtement le refuser. Ils nous ont fait assurer, qu'aussi-tôt qu'on entrera en matiere, ils témoigneront par leur conduite, qu'ils veulent inviolablement observer les Traités d'Alliance, & prendre le même soin des intérêts de leurs Alliés, que des leurs propres.

Lorsque toutes choses ont été ajustées, & que chacun a présenté de sa part la minute du nouveau Pouvoir, qui devra être expedié, les Commissaires Espagnols ont voulu prendre cette occasion de nous faire une nouvelle supercherie, laquelle néanmoins est retombée sur eux, & n'a réüssi qu'à leur confusion. Nous vous manda-

mes, il y a quinze jours, les raisons qui nous avoient portés à retrancher de la minute de nôtre nouveau Pouvoir, la mention qui avoit été faite du Pape & des Médiateurs dans le précedent. Nous disons l'avoir fait ici à l'exemple & selon l'intention des Espagnols, lesquels avoient témoigné, qu'une telle mention seroit mieux en son lieu, dans la Préface du Traité; mais comme Saavedra a vû, qu'il n'étoit plus parlé du Pape dans nôtre Pouvoir, il a voulu en prendre avantage.

Cet artifice tendoit à faire valoir à Rome le respect, que les Espagnols auroient rendu seuls au Pape, ou a nous obliger de faire instance, que cette clause fût ôtée de leur Pouvoir, auquel cas ils auroient encore leur compte, en rejettant sur nous l'envie de l'exclusion de Sa Sainteté. Nous nous plaignames de cette surprise à Mrs. les Médiateurs, les priames de se souvenir de tout ce qui s'étoit passé, & qu'après nous être conformés à l'exemple & au desir des Espagnols, en ôtant de nôtre Pouvoir, ce qui y avoit été mis en faveur de Sa Sainteté, c'étoit un procedé très-malicieux à eux de l'avoir ajoûté dans le leur. Lesdits Srs. Médiateurs en demeurerent d'accord, & furent d'avis qu'on proposât à nos Parties, que cette clause fût inserée, ou omise, dans tous les Pouvoirs; mais nous eûmes peine à y consentir, pour les raisons, que vous savez, & insistames seulement, qu'on en demeurât à ce qui a été fait de bonne foi, suivant la premiere intention des Espagnols,

&qu'

& qu'il n'étoit pas juste, qu'ils nous fissent varier à leur fantaisie. Mr. l'Ambassadeur de Venise se chargea de leur faire cette réponse, & nous dit le lendemain, qu'ayant d'abord trouvé Saavedra disposé à ôter ladite Clause, il avoit pris la liberté de s'avancer au delà de sa Commission, & lui avoit proposé de nôtre part, que tout fût égal de côté & d'autre, & que la clause fût mise dans les Pouvoirs, comme elle étoit dans celui, que nous avons apporté de la Cour, ou qu'elle ne fût mise dans aucun.

Saavedra continua de dire, qu'il étoit prêt de la rayer, & qu'elle n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas manqué d'en donner avis à Monsieur de St. Chaumont, afin qu'il soit préparé à répondre, & informé de la verité. Si les dits Espagnols vouloient prendre cette occasion de faire quelque nouvelle malice en la Cour de Rome, nous aurons cet avantage pour les confondre, que Monsieur le Nonce & Mr. Contarini rendront témoignage de ce que dessus, suivant la promesse, qu'ils nous en ont faite.

Ce ne sera pas encore par cette voye, que vous recevrez des Copies de tout ce qui a été resolu; car encore que nous soyons d'accord entre nous de tout, & que même chacun des Ministres aît signé la minute du Pouvoir qu'il sera obligé de faire venir; en la délivrant à Mrs. les Médiateurs, les promesses qu'il faudra ajoûter de les fournir dans certain tems, signé de chacun de nous, & la déclaration dont nous sommes con-

 venus,

venus, que, si l'on entre cependant en matiere, tout ce qui sera fait sera ferme & valable, & demeurera stable, en vertu de nos premiers Pouvoirs, nous ont été proposées en des termes, où nous avons trouvé quelque chose d'abord, qui sembloit aucunement choquer la Dignité du Roi; ce qui nous a obligé de les dresser d'une autre façon, qui ne fait préjudice à personne. Mais nos Parties ayant répondu, qu'ils vouloient demeurer dans la premiere proposition, & qu'ils ne vouloient accepter aucun expedient, nous avons trouvé cette réponse si hautaine, qu'encore qu'il ne s'agisse, que d'une petite pointille d'honneur, qui ne va pas à l'essentiel, nous avons estimé ne devoir pas nous accommoder à leur humeur, quand ce ne seroit, que pour ne les pas accoûtumer dès l'entrée de la Négociation, à tirer du profit d'un procedé de cette nature, de crainte que cela ne les obligeât à le mettre trop souvent en pratique. Nous ne laissons pas de croire, qu'il se trouvera un temperament pour faire cesser cette difficulté, qui seroit trop long à vous déduire avec toutes ses circonstances. C'est pourquoi nous aimons mieux différer de vous en faire savoir la conclusion par la premiere commodité; ce sera peut-être par un Courrier exprès, tant pour faire paroître la même diligence, que les Espagnols qui en dépêchent un en Espagne, que pour nous mettre à couvert des mauvaises rencontres, qui arrivent depuis quelque tems aux Ordinaires; ayant aussi crû, que cette

nou-

nouvelle de l'ajustement des Pouvoirs, qui nous ont tenu ici depuis sept mois sans rien faire, & la declaration cependant d'entrer en matiere de part & d'autre, sont assés importantes, pour vous être portées avec un peu d'éclat, afin non seulement de hâter la satisfaction, que S. M. en aura, mais de rejouïr tous les Peuples, qui soupirent ardemment après la Paix.

Cependant, pour soulager un peu l'impatience avec laquelle vous attendrez ce Courrier, nous vous envoyons des grands effets de la prosperité des armes du Roi; ce sont les deux Lettres, que vous trouverez ci-jointes de Monsieur l'Electeur de Baviere, & de Monsieur l'Archevêque de Cologne, que nous avons trouvées, principalement celle du dernier, fort respectueuses. Nous croyons bien, que ni l'un ni l'autre ne se seront pas portés à cette action, sans en avoir auparavant le consentement de l'Empereur, & c'est ce qui nous obligé de prendre meilleure opinion de cette Assemblée, que nous n'avons encore euë, & de croire qu'enfin l'Empereur sera forcé d'y entrer en Négociation, & même d'approuver, que les Princes & Etats de l'Empire y viennent ou envoyent, puisque Mr. le Duc de Baviere, qui est comme l'ame des Conseils de l'Empereur, & que l'on avoit crû jusques-ici entierement contraire à la Négociation de Munster, promet par sa Lettre, aussi-bien que son frere par la sienne, d'y envoyer au plûtôt ses Députés.

A la

A la verité ils y ajoûtent tous deux une condition, qui n'est pas recevable. Car outre, qu'après nous avoir tenus en ce Lieu sept mois entiers, sans rien faire, ils peuvent bien faire partir leurs Ministres, sans être auparavant assurés, que la Négociation aura été commencée, ils doivent avoir reconnu, qu'il n'est pas possible de l'entamer tout de bon, avant que leurs Ministres, & ceux des Princes soient arrivés: de sorte que, s'ils veulent en effet faire paroître cette bonne disposition à l'avancement de la Paix, qu'ils témoignent par leurs écrits; ils ne le peuvent mieux faire, qu'en pressant le départ de leurs Plenipotentiaires. Ce sera à peu près en ces termes, que nous leur ferons nôtre réponse, & s'il est vrai, comme nous l'avons vû dans quelques avis publics, qu'il y aît déja à la Cour un Envoyé de Mr le Duc de Baviere, peut-être jugerez-vous à propos de lui tenir le même langage. Nous vous supplions à ce propos, si cette nouvelle est vraye, puisque vous voyez, qu'elle est sûë dans la basse Cour, de nous prescrire, comme nous aurons à en parler à Messieurs les Suedois, lesquels venants à le savoir par quelque autre voye, que la nôtre, s'imagineroient aisément, que nous voudrions traiter sans eux quelque chose avec ledit Sieur Duc, qui est le Principal objet de leur jalousie, & de leur animosité.

Il nous reste, puisque nous voyons un si bon commencement aux affaires, à vous faire savoir quelque doute, que nous avons sur la maniere de les

les commencer, d'autant que l'ordre préſcrit par nos Inſtructions nous ſemble un peu malaiſé à obſerver.

Premierement d'entrer en matiere avant que tous les Princes & Etats ſoient arrivés, croyant que les délais, que nous y aporterons pour l'amour desdits Princes, & la nouvelle ſemonce, qu'on leur pourra faire, en leur donnant la nouvelle de la réſolution des Plenipotentiaires, les hâtera de venir ou d'envoyer plutôt.

Après il nous eſt ordonné de commencer par les affaires d'Italie, lesquelles nous étant comme étrangeres dans l'Allemagne, & touchants fort peu les Princes de l'Europe, quoique la Guerre aît commencé par les differents du Mantoüan, & du Montferrat, qui ſont des Fiefs relevans de l'Empereur, ils trouveront peut-être mauvais, qu'étant aſſemblés dans leur Païs, nous ne voulions pas faire marcher leurs intérêts devant les autres.

D'autre côté ſi après les délais nous ſeront néceſſaires pour conférer avec nos Alliés, qui ſont ici, & pour avertir ceux, qui n'y ſont pas encore, nous perſiſtons à ne vouloir point entrer en matiere, quoique nous le faſſions avec très-grande raiſon, tout le monde a un deſir ſi impatient de la Paix, qu'il ſera mal aiſé d'éviter, que le retardement ne nous ſoit imputé, nos Parties ayant plus de moyen de faire paſſer leurs plaintes ſur ce ſujet plus legitime, que nous de faire approuver nos juſtifications. Nous eſtimerions donc, ſous le bon plaiſir de la Reine, que pour nous

tirer

tirer de ces deux extremités, & concilier en quelque ſorte ces contrarietés, on pourroit commencer en la forme ſuivánte.

Si bienſéance nous engage à parler d'affaires, avant l'arrivée des Députés, que nous atrendons, nous pourrions demander pour premier article, & avant toutes choſes, qu'on les faſſe venir, puisque ſans eux on ne peut rien reſoudre valablement, ni ſûrement dans l'Empire, & en même tems nous demanderions, comme il nous eſt ordonné par nos Inſtructions, la liberté de Mr. l'Archevêque de Treves, afin qu'il ſoit mis en état, & en lieu, ou de pouvoir venir ici, s'il en a la volonté, ou d'y envoyer, pour une réſolution ſi importante, ſes ſentimens, ſans ſuggeſtion & ſans contrainte. Ainſi faiſant le premier article de ces deux conditions, on ne pourra pas nous accuſer tout-à-fait de reculer, & cela nous donnera loiſir d'attendre tous ceux, dont nous croyons, que la venuë eſt néceſſaire.

Cependant, après en avoir communiqué avec les Suedois, & autres Alliés du Roi dans l'Allemagne, nous pourrions donner quelque occupation aux Eſpagnols, en mettant ſur le tapis les affaires d'Italie, de peur qu'ils ne s'ennuïaſſent trop ſi on les laiſſoit ſi long-tems oiſifs, pour ne vaquer qu'à des choſes, où ils n'ont point d'intérêt réal.

Auſſitôt qu'il y aura ici un nombre ſuffiſant de Députés, nous eſtimerions très-à-propos, ſi la Reine & ſon Conſeil l'ont agréable, de faire une

Decla-

Déclaration, qui touchera ſenſiblement le coeur de tous les Allemands, pour acquerir leur affe-ction au Roi, & ſera plauſible même à tous les étrangers, faiſant ceſſer l'opinion, que nos Parties leur ont voulu donner, que nous n'embras-ſions tant de divers intérêts, qu'afin de rendre la Négociation immortelle, & faire cependant durer la Guerre; ce qu'ils diſent à deſſein de donner mauvaiſe impreſſion de cette Aſſemblée, où ils ne ſe diſpoſent de traiter la Paix, qu'avec très-grand regret. Nôtre Propoſition fera ceſſer cette crainde, ſi l'on approuve, que nous déclarions d'abord de la part de Sa Majeſté, qu'il n'y a pas tant de difficulté, comme l'on a voulu faire croire, à conclure une Paix generale, & que S. M. pour témoigner l'affection, qu'Elle a toûjours euë pour l'Allemagne & pour les Princes de l'Empire, offre par nôtre moyen d'en retirer ſes armes, & pourvû que l'Empereur veuille accorder une Amniſtie generale, & remettre de ſon côté toutes choſes en l'état, qu'elles étoient en l'an 1618. qu'Elle en fera de même de ſon côté, pourvû que l'on convienne auſſi en même tems d'une ſûreté ſuffiſante, pour la durée de la Paix à l'avenir; ce qui ſervira à la propoſition de la Ligue, qui nous eſt ordonnée.

On peut bien être aſſuré, que l'Empereur n'accordera jamais cette demande, qui l'obligeroit de rendre le Royaume de Bohême Electif, comme il étoit ci devant, & que Monſr. le Duc de Baviere, qui a le principal crédit après lui dans l'

affaire,

affaire, ne consentira point à la restitution du Palatinat & de la Dignité Electorale, & ainsi, sans courir fortune d' être pris au mot, nôtre offre acquerra au Roi tous les coeurs, & la bonne volonté de tout le monde.

Nous prenons la liberté d'ajouter, que S.M. est en quelque façon engagée de faire cette déclaration, pour prouver à tout le monde, qu' il ne tient pas à elle, qu' elle n' execute par effets les protestations, qu' elle nous a commandé de faire par toute l' Allemagne, de sa part, qu' elle ne considerera point ses intérêts particuliers dans la conclusion de la Paix, pourvû que les Princes & Etats de l' Empire y trouvent leur compte, par le recouvrement de l' ancienne liberté, & de tout ce, qui leur apartient par les Constitutions de l' Empire. Ce qui nous fait un peu de peine, est que nous ne sommes pas encore bien assurés, que les Suedois veuillent faire la même offre, sans quoi la nôtre ne sera pas si efficace, & partant paroîtra un peu tenir de l' ostentation; ce qu' il faut soigneusement éviter, parce que, pour en tirer du fruit, il faut nécessairement, que tous les Etrangers soient persuadés, que c' est en effet l' intention de Sa Majesté, si l' Empereur se veut disposer pour cet effet de son côté. Nous avons à ce sujet demandé une Conférence avec les Ambassadeurs de Suede, que nous estimons être faite en peu de tems, où nous tâcherons de découvrir leurs mouvemens, & de les porter, s' il est possible, à faire la même chose, que nous; mais ils

nous ont paru jusques ici attachés à leurs intérêts particuliers, que nous ne savons pas seulement, si nous les pourrons disposer à faire semblant de les vouloir abandonner pendant quelque tems, pour celui du Public. Encore que nous croyions bien, qu' il n' y aura point de peril à faire cette proposition, parceque certainement elle ne sera pas acceptée, elle est néanmoins de telle importance, que nous ne la ferons point, sans avoir reçu une résponsé, & les Commandemens de la Reine sur ce sujet, afin que nous puissions faire ici les mêmes discours, & les mêmes demonstrations, que vous aurez résolu du côté de la Cour, où il ne faut pas douter, que l' Ambassadeur ordinaire de Venise ne tâche quelquefois de vous donner la question, par ordre de Mr. de Contarini, lorsqu' il ne pourra pas assés clairement découvrir nos mouvemens. Ce n' est pas, que nous voulions nous entremettre de vous donner conseil, ni de reveiller vôtre prudence, de laquelle nous aurions bon besoin, pour nous guider dans un si épineux maniement d' affaires; mais ayant remarqué que, quand il ne peut pas faire parler les Commissaires Imperiaux, qui sont ici, il fait agir son Collegue, qui est à Vienne, pour sonder les intentions de l' Empereur & de ses Ministres, nous croyons, qu' il pourra se servir du même stratagême du côté de la France.

Nous ne vous en manderons pas davantage par cet Ordinaire, si non que nous sommes &c. A Munster, du 12. Novembre, 1644.

## Num. XC.

# Derer Chur-Mäyntzischen Gesandten

auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth Schreiben an ihren Principalen, daß die übrigen Churfürstlichen Gesandten sich nicht erklären wollen, ob man den Congress in forma Collegii beschicken wolle; Chur-Bayern zwar einen Vorschlag gethan, ein Armistitium zu treffen, und versichert, daß der Kayser, wenn es anders dessen ohnvermeldet errichtet würde, solches geschehen lassen könte, allein zu bedencken sey, daß man die Frantzosen disseits des Rheins leicht aus den Quartieren jagen könte; ferner die Frage entstünde, ob es bey dem Uti possidetis inzwischen verbleiben, dasselbe nur auf etliche Monath oder Jahr geschlossen, von Schweden auch zu verstehen, und auf Spanien zu extendiren sey; diese Crone sey nicht auszuschliessen, weil sie es allezeit mit dem Reich gehalten, würde sich aber auf das Armistitium nicht einlassen, weil sonst dessen Kriegs-Glück in Catalonien gehemmet würde; Bayern habe gut darzu zu rathen, da es nichts eingebüst, sondern noch wichtige fremde Oerter in Besitz halte; da nun auch Franckreich und Schweden den halben Theil von Teutschland besässen, würden sie sich darinnen verstärcken, und in einer Zeit von etlichen Monathen den Ständen nicht Macht geben, solche heraus zu treiben, sie könten also, bevor man des Kaysers, Chur-Sachsens und Brandenburgs Resolution nicht wüste, zum Armistitio nicht rathen, weil zu glauben, daß der Bayerische Vorschlag aus privat-Interesse herrühre; wäre aber ein Stillestand zu machen, so müste solches auf etliche Jahre geschehen, und die feindlichen Cronen das Reich biß auf etliche wenige Plätze räumen. d. d. Franckfurth, den 14. Novembr. 1644.

Gnädigster Herr, 2c.

Ew. Churfürstl. Gnaden Schreiben, vom 12. hujus, haben wir, samt dem Original und Copeylichen Beyschlüssen, wohl geliefert empfangen, mit unterthänigster Ehrerbiethung verlesen, und darauf nicht unterlassen, bey heutigem Rathgang den Churfürstlichen Gesandten, Ew. Churfürstl. Gnaden gnädigsten Intention gemäß, vorzutragen und in Deliberation zu stellen, sintemaln es nunmehr an dem, daß nach Adjustirung derer hinc inde zu Münster und Oßnabrück extraditten Vollmachten, den längst bevor gewesenen General-Friedens-Tractaten der Anfang gemacht werden solle, ob primo nicht rathsam, und zu des allgemeinen Wesens mehrerm Aufnehmen dienlich, wann letzterwehnte General-Friedens-Tractaten von den gesamten Churfürsten des Heil. Reichs, und zwar in forma Collegii, ehestens besucht, und da dieses durchgehends affirmative resolvirt werden sollen, welchergestalt secundo solche Absendung gleich Anfangs auf Münster oder auf Oßnabrück, oder auf beyde Orte zugleich zu thun seyn möchte, mit dem Begehren, daß sie, die Vorstimmende, ihre beygehende Gedancken über letzterzehlte drey Puncte (zumalen von uns der vierdte, wegen Einholung Chur-Sachsens Resolution, biß zu dieser dreyer Erörterung mit Fleiß zurück gehalten worden) zu eröffnen unbeschwert seyn wolten. Ob wir nun wohl verhofft, sie würden

sich hierauf wenigstens, auf Ratification ihrer gnädigsten Herren Principalen, oder doch discurrendo, wo nicht auf alle, doch einen oder andern Punct heraus lassen, und uns dadurch Anlaß geben, Ew. Churfürstl. Gnaden etwas umständlich zu berichten. So haben sie gleichwol vor dißmal samt und sonders ein- und zurück gehalten, mit dem gewöhnlichen Erbiethen, alles treulich zu referiren, und was ihnen hiernechst vor Resolution einlange, dem Directorio nachrichtlich anzukündigen; hätten zwar verhofft, es würde wenigstens der Chur-Cöllnische, im Namen Seines Gnädigsten Herrn, zugleich auch Ihrer Churfürstl. Durchl. in Bayern, als Dero Substitutus, sich, wo nicht in pleno, doch in privato gegen uns etwas mehrers, und im Vertrauen heraus gelassen haben, zumaln ihnen schon vor 8. Tagen von dem, was an Ew. Churfürstliche Gnaden Chur-Bayern dißfalls gebracht, Copie zugeschickt, und uns davon part gegeben worden; Dieweil aber Derselbe mit und beneben Sachsen und Brandenburg zurück gehalten. So haben wirs bey dem geschehenen Erbiethen billig bleiben lassen, und Ew. Churfürstl. Gnaden des Erfolgs gehorsamst berichten sollen.

Betreffend dann den andern Punct, ob jetzigen gestalten Zeiten und des H. Reichs Zustand nach, nicht rathsam, auf ein gewisses vor einen Anfang etliche Monath in sich begreiffendes Armistitium zu gedencken; da ist bey heutiger nachmittagiger mit den Kayserlichen Herren Commissariis

vorge-

vorgegangenen vertraulichen Communication, und gehaltenen Nachfrage, ob ihnen hierüber einige Wissenschafft beywohne, daß vornemlich Ihrer Kayserlichen Majestät des Reichs-Vice-Cantzlers, Herr Graf Kurtzens, zu München geschehenen Bedeuten nach, solch Armistitium nicht unannehmlich seyn möchte, eine fast gleichförmige, und zwar diese Resolution gefallen, daß sich zwar der vertraulichen Communication wohlermeldte Kayserliche Herren Commissarii bedanckt, dabenebens aber angedeutet, daß ihnen nicht allein hievon, sondern auch was in publicis am Kayserlichen Hof tractirt, gehandelt und geschlossen werde, der geringste Buchstabe nicht zukommen, dahero sich auch hierüber nicht vernehmen lassen könten, mit Begehren, solches anders nicht, denn wohl zu vermercken, allermassen auch geschehen, und uns in einigen weitern Discours mit ihnen nicht eingelassen; unsere wenige Gedancken nun über obbesagtes von Chur-Bayern vorgeschlagenes Armistitium zu eröffnen, da befinden wir ihrer Churfürstlichen Durchl. Rationes und Motiva, wodurch sie dergleichen vorzuschlagen bewogen worden, nach fleißiger Durchsehung ihres Schreibens hauptsächlich dahin zielende, sintemaln gegen die mächtigen Feinde des Reichs mit den Waffen nicht fortzukommen, und es an allen Orten an den Rettungs-Mitteln ermangeln wollen; Ob nicht rathsam, dieses extraordinaire Mittel des Armistitii, und zwar Anfangs allein auf etliche Monathe zu ergreiffen,

und derentwegen die Nothdurfft behöriger Orten gelangen zu lassen, mit dem Anhang, daß des Reichs-Vice-Cantzlers, Herrn Graf Kurtzens, Bedeuten nach, Ihrer Kayserl. Majestät selbsten solches, wenn es anders Ihrer ohnvermeldet zuwege gebracht, und sie aus Dero allergnädigsten Consens nach der Hand belangt werden sollen, sich nicht zuwider seyn lassen würden. Nun wollen wir uns anfänglich in deme nicht aufhalten, und weitläufftig discurrendo anführen, ob es mit den Kayserlichen und des Heil. Reichs Waffen also weit gerathen, daß diesen mächtigen Feinden, bevorab der Cron Franckreich, ietzigen am Ober-Rhein-Strom bewandten Sachen nach, nicht zu resistiren, oder nicht vielmehr, da man anders mit rechtschaffener Resolution dem Feind unter Augen zu gehen, und nicht zu laviren gemeynt, nicht allein die noch jenseit Rheins einquartirte Frantzösische Völcker ruiniren, sondern auch die vornehmen Posten, Mayntz, Worms, Speyer, und andere diesen an- und zugehörige Orte, bevorab da man sich, wie fast täglich geschehen, könte mit den Lothringischen, Clevischen, Vehlischen und Bökischen conjungiren, und der an der Hand stehenden Schiff-Brücken bedienen wolte, fast ohne Schwerdt-Streich recuperiren könte, bevorab weiln des Feinds unterschiedliche Gefangene selbst unanimiter aussagen, daß derselbige jenseit Rheins über 7000. Mann zu Roß und Fuß nicht starck, auch unter ihnen an Fourage

grosser

grosser Mangel sey, welln man aber hierzu keine Lust trägt, sondern dem Feind durch dergleichen Connivenz Zeit und Lufft läst, sich zu verstärcken, und den Fuß nach und nach weiter ins Reich zu setzen, ist nicht zu verwundern, daß es auf Seiten Kayserlicher Majestät und des Heiligen Reichs also schlechtlich hergehet, und ein Stand nach dem andern subjugirt wird. Nicht undienlich möchte es seyn, da die Nothdurfft dißfalls behöriger Oerter mit Nachdruck, und zwar zu dem Ende remonstrirt würde, damit ja nicht davor gehalten werden möchte, als wann man aus Einfalt oder Unachtsamkeit die Consilia, und wohin dieselben zieleten, nicht penetrirte. Das Armistitium aber an sich selbst belangend, da ist Primo vor allen Dingen zu wissen nöthig, ob solches ohne Mittel, allein auf das Heil. Römische Reich und dessen Glieder, oder auch auf dessen Confœderirte, absonderlich die Cron Spanien, und einfolgentlich das Haus Oesterreich zu ziehen sey. Pro secundo so wird abermals Nachricht vonnöthen seyn, ob dasselbe mit der absoluten Condition einzugehen, daß alles in dem Stande, wie es sich anietzo in dem Heil. Röm. Reich befindet, und es bey deme, was die feindlichen Cronen hiebevor schon desideriret, uti possidetis, &c. zu lassen, oder letzterwehnte fremde Cronen zu Abtretung dessen, was sie im Reich occupirt, wo nicht totaliter, iedoch auf gewisse Maaß anzuweisen; und dann Tertio, ob es nicht vielmehr rathsam, daß man dergleichen Armisti-

tium nicht nur auf etliche wenige Monathe, sondern auf eine gewisse Anzahl Jahre extendire. Bey der ersten Frage, ob vor das Reich allein, oder mit Zuziehung derer Confœderirten, absonderlich der Cron Spanien, und des Hauses Oesterreich, das Armistitium einzugehen, erachten wir unnöthig weitläufftig zu deduciren, was für schwere und trifftige Considerationes hiebevor, als von dieser Materie, Anno 36. und 39. respective zu Regenspurg geredet worden, vorkommen, und welchergestalt man nicht wohl dafür halten können, daß die Cron Spanien in Ansehung der, mit dem Reich so viel Jahr über nützlich und rühmlich hergebrachten Alliance, und in sehr viel Wege mit Rath und That geleisteter Treue und sehr ersprießlichen Dienste zu excludiren, sondern in alle Wege mit einzuziehen, und mit Dero Vorwissen und Belieben eines und anderes zu tractiren und zu schliessen sey, welche Considerationes, gleichwie sie dabevor militiret, also unsers Ermessens annoch obhanden, und dahero um so viel weniger ausser Acht, sondern vielmehr alles an die Cron Spanien, oder deren Legaten zu Münster, vertraulich bringen, und von demselben hierüber vor allen Dingen Dero Gedancken vernehmen, und die mit Ihro gepflogene so vieljährige Vertraulichkeiten auch in diesem schwer-wichtigen Puncto fortsetzen zu lassen. Würde sich nun ermeldte Cron Spanien zu dergleichen etliche wenige Monathe währenden Armistitio, wie wohl zu vermuthen, um

um deswillen nicht verstehen wollen, angesehen hierdurch Dero in Catalonien und Portugall, auch sonsten eine Zeit hero gehabte gute Kriegs-Expeditiones zu nichte gemacht, und sonsten andere Conspirationes gegen sie angesponnen werden möchten; So hätte man alsdann conjunctim, und nicht separatim zu deliberiren, ob nicht, renuente etiam Corona Hispanica, dergleichen Armistitium vor das Reich allein, da solches anders durchgehends vor rathsam und nützlich erachtet werden solte, einzugehen sey, und seynd wir der unmaßgeblichen Meynung, daß Ew. Churfürstliche Gnaden das Absehen vornemlich auf Jhro Kayserliche Majestät und das Heil. Reich, auch dessen eheste Beruhigung zu stellen, und sich dißfalls von übrigen ihren Herren Mit-Churfürsten nicht zu separiren hätten. Ob aber Secundo dieses vorgeschlagene Armistitium mit dieser Conditon auch nur auf etliche Monathe einzugehen, uti possidetis, ita possideatis, und daß alles in dem Stande, wie es sich ietzo im Reich befindet, gelassen werde, da stehen wir an unserm Ort gewißlich, und zwar aus den auch hiebevor vorgekommenen sehr erheblichen Rationen und Motiven, so ietzo der Länge nach anzuführen überflüßig erachten, nicht wenig an. Zwar wann Chur-Bayern dergleichen Gutachten, was Jhro hierinnen zu thun, von uns erfordern solten, und wir Dero verpflichtete Diener wären, wolten Deroselben wir, erwogenen Sachen nach, ultro citroque einrathen, hierinnen sich nicht aufzuhalten, sondern ambabus

manibus zu ergreiffen, zumal sie noch zur Zeit nicht allein in ihren Churfürstenthumen und Landen nichts verlohren, sondern andere vornehme Orte occupirt, und neben Uberlingen die Stadt Freyburg und andere Orte zu ihrem Vortheil besetzt halten, Dero Reichs-Völcker interim, ohnberührt Dero Landen, in andern benachbarten Reichs-Creyßen einquartiret verbleiben, also diese Conditio uti possidetis Ihrer Durchl. nicht schwer fallen, sondern noch dabey gewinnen würden. Wann wir aber den grossen Vortheil consideriren, so die Feinde im Reich erlangt, und dabenebens das Absehen und unsere Reflexion, wie billig, auf Ew. Churfürstliche Durchl. und andere des Heil. Reichs getreue Churfürsten und Stände, und deren vorietzt von dem Feind innhabende vornehme Plätze, Land und Leute haben und stellen; So können wir, reifflich erwogenen Sachen nach, bey uns nicht wohl finden, wie ihnen zu dergleichen ohnconditionirten Armistitio zu rathen sey, zumalen sie an statt der Hoffnung, das Ihrige wieder zu recuperiren, in den nicht unzeitigen Vorsorgen stehen müssen, daß der Feind sich unter solchem währenden Armistitio das übrige wenige, darinnen sie sich die Zeit über ruhig befunden und beholffen, gewaltthätig hinwegreissen würde. Und sehen wir abermals nicht, wie, und durch was Mittel des Heil. Reichs Stände unterdessen, und in etlichen wenigen Monathen sich dergestalt wieder erholen, und in dergleichen

Ver-

Verfassung stellen würden, daß sie den Feind alsdann mit mehrerm Nachdruck (da sich derselbe zu billigen Friedens-Mitteln nicht legen solte) werden adstringiren können, da doch bekannt, daß beyde Cronen, Franckreich und Schweden, consideratis considerandis, fast über das Halbscheid des Heil. Reichs, bevorab da ihre Confœderirte mit eingezogen werden, unter ihrer Gewalt, und also überflüßige Mittel und Gelegenheit haben, sich obbedeuter massen aus ihren und des Heil. Reichs Mitteln dergestalt zu verstärcken, daß ihnen hiernächst beyzukommen, ohnmöglich fallen dürffte. Halten also an unserm Ort dafür, Ew. Churfürstl. Gnaden hätten sich in diesen schwer-wichtigen und weit aussehenden, sie selbsten vornemlich, und andere getreue Stände des Reichs, mit concernirenden Puncten, zur Zeit, und biß sie Ihrer Kayserl. Majestät allergnädigste Intention, und wohin dieselben zielen, penetriret, affirmative nicht herauszulassen, sondern mit ihrer Resolution gegen Chur-Bayern so lange und viel zurück zu halten, biß sie vernommen, wohin Chur-Sachsen und Brandenburg incliniren. Wie dann unsers Erachtens nicht undienlich seyn möchte, daferne Ihro Kayserl. Majestät von diesem Vorschlage des nächsten etwa durch ein Hand-Brieflein vertrauliche Communication gethan, und ob angebrachter massen Ihro solch Armistitium nicht zuwider seyn möchte, vernommen, Ihro Churfürstliche Durchl. aber immittelst dahin vertröstet

worden,

worden, daß Ew. Churfürstl. Gnaden, bey Abordnung der Ihrigen, dieses Puncts eingedenck bleiben, sie darüber nothdürfftiglich instruiren, und sich von ihren Herren Mit-Churfürsten hierinnen nicht absondern wolten. Vorgehend dieses, wird man Zeit und Gelegenheit erlangen, sich gleichergestalt mit Bestand und guter Manier heraus zu lassen. Wir unsers Theils müssen aus so unterschiedlichen sehr nachdencklichen Consiliis fast ebenständig dafür halten, daß ein anders, und zwar das Privatum, hierunter mehr, dann die Beförderung des boni publici, gesucht werde, welches auch sonder Zweiffel sich mit der Zeit, GOtt gebe nicht mit des Heil. Reichs und vieler dessen getreuer Churfürsten und Stände allzuhöhem Nachtheil und Weheklagen, an Tag thun wird. Ob schließlich und pro Tertio nicht rathsam und besser, wann anders ein Armistitium nothwendiglich eingangen werden müste, daß solches auf einige gewisse Jahre, als Monath-Zahl, determiniret werde, da wollen wir ohnmaßgeblich der Meynung seyn, wann es zwischen Ihro Kayserl. Majestät, und beyden Cronen Franckreich und Schweden, so weit zu bringen, daß sie alles dasjenige, was sie auf des Reichs Boden durch die Waffen occupirt, ausser etlichen festen Plätzen, so ihnen loco assecurationis in Händen gelassen werden könten, wieder abtreten, und ihrem rechten Herrn einräumen, auch unter währendem Armistitio bey ruhiger Possession derselben lassen, und die Arma able-

ablegen thäten, daß aus diesen Ursachen solch Armistitium viel räthlicher, auf eine gewisse Anzahl Jahre zu verstärcken seyn möchte, angesehen man doch bey den General-Friedens-Tractaten in den besorglichen Gedancken stehen muß, daß die Cron Franckreich, wann es nach vollbrachter vieler Zeit, Mühe und Unkosten zum Schluß der Tractaten gerathen solte, wegen des Königs Minorennität nicht weniger tergiversiren, und dasjenige, was geschlossen, auf Seiten Franckreichs werckstellig zu machen, und zu vollziehen difficultiren, und dahero allerhand Bedencken abgeben werde; stünde dahero zu bedencken, ob nicht besser, wenn etwa ein, zwey oder drey, oder weniger feste Plätze im Reich beyden Cronen Franckreich und Schweden ad interim gelassen, alles übrige aber, wie das Namen haben möchte, abgetreten würde, dergleichen Armistitium, da zu einem allgemeinen, durchgehenden, erbaren und reputirlichen Frieden nicht zu gelangen, alsdann einzugehen. Auf diese Weise und in dieser Zeit möchten die Römische Käyserliche Majestät und des Heiligen Reichs Stände ihre Kräffte wiederholen, und hiernechst mit besserer Zusammensetzung dem Feinde besser, als in etlichen wenigen Monathen, Testa biethen, Ew. Churfürstliche Gnaden auch zu ihrem Hochlöblichen Ertz-Stifft, und demselben angehörigen vornehmen Landen, ohne einiges Entgeld gelangen, da Sie im widrigen auch bey demjenigen, so Sie noch inne haben, nach

verflos-

verflossenem monatlichen Armistitio nicht sicher seyn möchten. Dieses alles haben Ew. Churfürstlichen Gnaden wir ꝛc. Franckfurth, den 14. Novembr. 1644.

## Num. XCI.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie Mr. de St. Chaumont, Frantzösischer Gesandter zu Rom, wegen seiner schlechten Conduite, abgeruffen würde; der Pabst wolle seinen Nepoten als Legaten auf den Congress schicken, und ihm den Cardinals-Huth geben; Spanien hätte unter andern Vorwand einen Geistlichen nach Holland geschickt, einen Particular-Frieden zu negociiren, und zu versichern, daß der Congress zu Münster nur angestellet sey, dem Pöbel eine Dunst zu machen, er habe aber keinen Credit gefunden; Dänemarck habe gewaltig eingebüst, und müste man den Frieden mit Schweden befördern, damit dieses Reich nicht dadurch hochmüthig würde; des Königs in Engeland Armée sey von den Parlamentischen geschlagen. d. d. Paris, den 19. Novembr. 1644.**

Messieurs,

LE soin, que l'on prend de devaliser les Courriers ordinaires de Cologne en cette Ville, me fait appréhender, que l'on en aura usé de pareilles pour ceux, qui partent de ce Lieu. Crainte, que le dernier dépêché aît eu ce mauvais rencontre, je charge celui d'aujoud'hui du *duplicata* de ma derniere, & bien que je l'aie envoyé par Amsterdam, selon le bon avis de Mr. Hoeufft, je ne laisse de craindre un pareil succès, & prendre cette

cette précaution. Je vous dirai donc par celle-ci, que Sa Majesté ayant été peu satisfaite du procedé de Monsieur de Saint Chaumont pendant le dernier Conclave, l'a revoqué de son Ambassade. Il est resolu dans le Conseil du Roy, & Sa Majesté y a destiné Monsieur du Plessis Prassin. Les avis, que nous recevons de personnes confidentes, & qui ont bonne connoissance de la Cour Romaine, nous assurent que le Pape étant en bonne disposition d'envoyer un Legat, est combattu dans le choix, qu'il est entré en pensée de faire avoir l'honneur de la conclusion du Traité general à son Neveu, que d'heure à autre on attend de voir revêtu de la pourpre, & qu'il ne songe point à retirer du Lieu du Congrès Monsieur de Chigi. Mais, comme il est Prince bourru, nous ne laissons pas de craindre ses résolutions, & mettre les ordres qui conviendront pour les détourner, si par fortune il en prenoit, qui nous pussent sur ce sujet être desagréables. Monsieur le Cardinal Bichi est allé si retenu à parler, & si adroitement, qu'il a insinué ce que nous avions à desirer, & que cela a frappé un merveilleux coup. Plût à Dieu que Mr. de Saint Chaumont en eût usé de la sorte! nous serions en plus d'assurance. Jusques à ce que ledit du Plessis Praslin puisse se rendre auprès de Sa Sainteté on y envoyera sans Titre Monsieur de Gremonville, lequel delà ira à la Residence à Venise, succeder à Mr. des Hameaux. Je lui ai déja dit, que de Rome à Venise il soit soigneux de vous écrire.

Sans

Sans doute Bráſſet vous aura mandé comme les Ennemis ont envoyé à la Haye un Eccleſiaſtique leur Sujet, pour, ſous prétexte de quelque accommodement à deſirer pour les habitans de la Mairie de Boisleduc, jetter des propoſitions de Paix, & eſſayer de perſuader ceux des Etats, que l'Aſſemblée de Munſter n'avoit été conſentie, que pour abuſer les Peuples, & amuſer les plus faciles à recevoir. J'ai répondu, qu'il leur étoit aiſé d'être les Prophetes de leurs intentions; mais ils ont trouvé Mr. le Prince d'Orange & les plus ſages de l'Etat peu capables d'écouter une telle propoſition. Il arrivera ſans doute aux Eſpagnols, que contre leur volonté ils ſeront forcés de faire la Paix, impuiſſans de continuer la Guerre, & pour n'avoir point d'autres ſucces, que ceux que leur malheur a fait recevoir au Roi de Danemark. Leurs Alliés ont publié la défaite de ce Roi, accompagnée de tant de pertes, que cela nous a étonnés. Sur l'heure j'ai écrit à Monſieur de la Thuillerie d'en profiter, preſſer ce Prince de conſentir à traiter, & à des conditions juſtes, comme les Suedois auſſi, de crainte qu'un ſi grand ſuccès ne les enfle & ne les rende plus orgueilleux & moins raiſonnables que du paſſé. Ses Lettres n'ont pas eu meilleure fortune que les vôtres. Les dernieres, que j'ai reçu étoient du 12. du paſſé, & écrites près de quinze jours avant la bataille qui a été publiée ſur les avis venus de Hollande. Ceux d'Angleterre portent, que ce Roi a perdu un Combat, & que ſon Infanterie retranchée

chée a été forcée & poursuivie par la Cavallerie du Parlement; que la sienne s'est retirée, & lui avec cinq-cens Chevaux & le Prince son fils à Oxfort; que les Ecossois se sont rendus Maîtres de la Ville de Neufchastel, qu' ils pressent le Château, qui ne sauroit resister, qu'ils se sont enrichis de plus de huit-cens mille Ecus par la quantité de Charbon, qu'ils y ont trouvé. C'est-là ce que vous aurez de moi, qui suis &c. A Paris, le 19. Novembre, 1644.

## Num. XCII.

**Des Cardinals Mazarini Schreiben an** eben dieselben, wie die erhaltenen Vortheile in Teutschland Ursache, daß Gegentheile sich zu denen Tractaten bequemet, und man dahero die Frantzösische Armée der Orten noch mehr zu verstärcken gemeynet; der Hertzog von Bayern wolle gerne eine vertraute Person haben, mit Franckreich zu tractiren, man habe ihn aber an die Gesandten auf den Congress verwiesen, und falls man ja iemand an ihn abordnen müste, solte doch alles mit den Alliirten communiciret werden, damit man keinen Particular-Frieden mache; mit dem Salamanca und Don Melos habe man keine Correspondence gehabt, dieser aber wohl zu erkennen gegeben, worauf der Friede zu schliessen; die Spanier hätten listiger Weise ausgestreuet, ob würde man mit ihnen einen Particular-Frieden eingehen, weil der König in Spanien nach dem Tode seiner Gemahlin eine Frantzösische Printzeßin heyrathen würde; der Pabst stelle sich gut gegen Franckreich, und man würde das möglichste thun, den ietzigen Nuncium beyzubehalten; weil Gegentheil darauf bestünden, daß die Alliirten aus

der Vollmacht gelassen werden solten, so könte man es einräumen, aber dennoch denen Bunds-Verwandten zu erkennen geben, daß man ohne sie nichts schliessen werde. d. d. Paris, den 19. Nov. 1644.

Messieurs,

QUoiqu'il ne se puisse rien concevoir de plus obligeant, que les sentimens, que vous avez voulu me témoigner dans l'occasion de ma maladie, je n'ai pas eû peine à y ajouter entiere foi, parce premiérement, que je sais à quel point vous aimez l'Etat, & par conséquent ceux qui le servent, si non avec toute la suffisance, & toute l'addresse, qu'il seroit besoin, du moins avec toute l'application, & le zéle possible; outre que, quand ce motif n'y seroit pas, vous auriez toûjours pris sans doute beaucoup d'intérêt à la conservation de la personne du monde, qui vous estime le plus, & dont vous devez faire un état plus assuré dans les occurrences. Il a plû â Dieu de me redonner ma premiere santé; à mesure que je reprends mes forces, j'en donne tout ce que je puis à reprendre le train des affaires; cependant, comme les plus importantes sont celles, qui vous sont commises, c'est aussi avec vous, que je rétablis la premiere correspondance de Lettres.

Je ne pense pas pouvoir la commencer plus selon vôtre goût, encore que vous soyez des Pacificateurs, qu'en parlant des moyens, que nous préparons de faire puissamment la Guerre. Je ne m'arrêterai pas aux plaintes, que font les Ennemis

nemis par leurs Libelles, que nous faisons servir l'Assemblée de Munster, pour allumer de plus grands feux, au lieu de les y éteindre. Il est certain, qu'on ne les portera jamais à la Paix, que quand ils nous connoîtront en état de les y contraindre par les Armes, & que c'est beaucoup avancer le repos de la Chrétienté de leur montrer, qu'ils ne le peuvent troubler plus long-tems, sans ruïner toûjours davantage leurs propres affaires.

La Raison m'avoit bien persuadé, que celles d'Allemagne donneroient le mouvement aux autres; mais l'experience l'a prouvé encore depuis peu visiblement, puisque c'est sans doute aux heureux succés, qu'ont eû cette année les Armes du Roi, que nous devons attribuer les facilités, que vous avez rencontrées, plus grandes que par le passé, avec les Ministres du Parti contraire, pour convenir enfin de la reformation des Pouvoirs en meilleure forme, comme aussi les ordres, que vous avez sû que l'Empereur avoit donnés à ses Ministres, d'avancer la Paix, autant qu'il leur seroit possible, & les soins qu'a pris le Duc de Baviere, d'excuser le retardement de l'envoi de ses Députés à l'Assemblée, & de chercher de découvrir quel train prendroit la Négociation, quand ils seroient arrivés.

Je vous assurerai donc, que ma principale occupation présentement, c'est de songer aux moyens de fortifier l'Armée de Mr. le Maréchal de Turenne, particulierement celle d'Infanterie, comme

me étant celle qui lui peut donner plus de moyen d'élargir ses Quartiers d'Hiver, & qu'il est aussi plus mal aisé de conserver après pendant la Campagne, si elle ne s'est un peu habituée dans ces Païs, durant la mauvaise saison, étant indubitable, que tous les efforts, que l'on fait au Printems, ne reüssissent pas à la moitié de ce qu'ils feroient autrement, soit parce que l'on ne sauroit apporter dans cette methode de guere l'ordre qu'on a fait aux autres Armées, touchant les vivres & l'Artillerie, soit pour plusieurs autres raisons, que vous jugerez aussi-bien que moi. Les soins, que j'ai pris jusques ici de faire envoyer de tems en tems de nouveaux renforts audit Sr. Maréchal, ont mis son Armée à sept mille hommes de pied, & je me promets de la lui composer pour le commencement de la Campagne de dix mille effectifs; lesquels y ayant demeuré l'hiver, & s'y étant accoûtumés, il y a apparence, qu'ils serviront l'Eté gayement, sans songer à se retirer, comme font les autres qui ont connoissance du Païs.

Nous esperons cependant, que l'Affaire d'Oostfrise accommodée, ou sursise, ainsi que portent les derniers avis, & les Troupes de Madame la Landgrave marchant, comme elles font, pour se joindre audit Sr. Maréchal, il y aura moyen d'étendre ses Quartiers du côté qu'il voudra, & faire un peu respirer l'Alsace & la Lorraine.

Il ne se peut rien de mieux, que ce que vous avez fait répondrez par Mr. le Nonce, à la Lettre que lui avoit écrite le Duc de Baviere. Quand

j'en

j' en ai lû la teneur, avant que d'avoir eû vôtre Dépêche, je dis dès la même heure pour réponse à cet Article, toutes les mêmes paroles dont vous avez chargé Mr. de St. Romain de rapporter â Mr. le Nonce.

Ledit Duc de Baviere nous faît une extrême instance, pour lui permettre d'envoyer une personne confidente, qui puisse traiter. Il a accordé la liberté, beaucoup plutôt qu'il n' eût fait, au Marquis de Noirmontier, pour venir negocier cette affaire; ledit Marquis en a parlé au Comte de Carli, son premier Ministre, & donne même esperance de faire conclure l' Empereur sans les Espagnols, s'ils s'en rendoient trop difficiles & opiniâtres, hors de raison; en tout cas que ledit Duc traitera seul.

La réponse, que ledit Marquis lui a faite, par ordre de Sa Majesté, est qu' on le prie d'envoyer ses Députés à Munster, où ils trouveront les Plenipotentiaires de France, qui ont non seulement instruction, pouvoir & autorité suffisans, pour conclure toutes choses sur les Lieux dans une heure, si c' est besoin; mais qu'ils ont ordre de faire une grande considération de l' avis & jugement dudit Duc, & même de ses Intérêts; étant certain que le Roi n'entreprend aucune affaire d'Allemagne, que ledit Duc de Baviere, étant bien conseillé, & persistant dans les maximes, qu'il a toûjours euës, ne doive souhaiter plus que le Roi même, qui n' en sera pas moins grand Roi, quand la Maison d' Autriche aura soumis par tout la liberté, & les

priviléges des Princes & Etats de l'Empire; mais à leur égard il se traite de leur servitude, ou du maintien legitime de leur autorité, & de décider s'ils devront obéïr en Esclaves, ou être considerés & respectés, selon que la Raison le veut. Voilà toute la réponse, que le Marquis de Noirmontier lui fera, y joignant seulement quelques plaintes de la détention de nos Prisonniers, contre la foi des Traités, & du mauvais traitement. Mais comme peut-être le Duc de Baviere persistera encore à faire de nouvelles instances, pour faire gréer qu'il envoye ici quelqu'un, la Reine m'a commandé de vous écrire, d'en conférer avec les Ministres de nos Alliés, & de leur faire comprendre, s'il est possible, l'utilité que pourroit recevoir la Cause commune, du moins si l'on trouvoit moyen de détacher le Duc de Baviere de ses intérêts & du Parti contraire: Qu'après le procédé, que tient Sa Majesté en toutes rencontres, & la circonspection, qu'elle apporte en ce qui peut leur donner une simple ombre, ils doivent vivre en pleine tranquillité de ce côté-là, sans craindre qu'elle fût jamais pour entendre à aucun Traité particulier, & se promettre en ce cas, que non seulement il ne seroit jamais rien conclu avec cet Envoyé, que de leur consentement; mais que même il ne feroit aucune proposition, qui ne leur fût aussitôt communiquée, & dont l'on n'eût leur sentiment, avant que de délibérer, & qu'avec tout ce qu'il voudroit traiter, la Reine préférera les avantages de ses Alliés aux siens propres.

Et

Et pour continuer dans le même ſujet, je vous dirai que Meſſieurs les Médiateurs auroient bien embaraſſé Mr. Saavedra, s'ils l'avoient preſſé de leur faire voir cette Lettre, qu'il ſuppoſa avoir été interceptée, par laquelle je reconnoiſſois, que la Paix ne ſe pouvoit faire qu'à Vienne & aux Cours de France & d'Eſpagne. Je ne ceſſe de dire, publier & écrire tout le contraire, & en effet je me tiendrois coupable contre l'Etat, ſi pareille choſe étoit jamais ſortie de ma plume.

Vous auriez eu belle matiere de confondre cette impoſture, près de Meſſieurs les Mèdiateurs, ſi vous euſſiez pû ſavoir combien de recherches & diligences a faites Dom Miguel de Salamanca, à ſon paſſage par la France, pour m'obliger à le voir. Il a fait écrire quatre Dépêches différentes par celui, qui l'accompagnoit de la part du Roi, avec des inſtances ſi preſſantes, que vous en demeureriez étonnés, il diſoit porter de grandes ouvertures pour la Paix; mais j'ai toûjours perſiſté comme je devois, à ne vouloir pas ſeulement l'écouter, & à renvoyer toutes ſes Négociations à Munſter, où la Reine a ſes Plenipotentiaires, avec la même autorité de conclure, qu'elle peut avoir ici. Cela auroit auſſi ſervi de réponſe à leur ſeconde ſuppoſition des ouvertures d'un Traité particulier, qu'ils veulent qu'on aît fait à Senlis avec Dom Franciſco de Melos. Le Sieur du Pleſſis Bezançon partit d'ici ſans autre charge, que de l'accompagner de la part du Roi; ce qu'il a fait depuis la Flandres jusques par delà Cha-

ſtelleraud; ſans qu'ils ayent eû des diſcours, que des Entretiens ordinaires & familiers. J'ai reçu depuis une Dépêche dudit Sieur du Pleſſis, par laquelle il me mandoit, que Dom Franciſco de Melos lui avoit témoigné de paſſer en Eſpagne, avec un ardent deſir de contribuer, de tout ſon pouvoir, à faire la Paix, & qu'il reconnoiſſoit quatre ou cinq choſes avec nous, dont il eſſayeroit de perſuader le Roi d'Eſpagne.

La prémiere, que la Paix ne pouvoit & ne devoit être traitée qu'à Munſter. En ſecond lieu, que la France, ayant les avantages qu'elle a dans cette Guerre, il étoit juſte qu'elle en profitât dans la concluſion de la Paix. Troiſiémement qu'il avouoit, que nos affaires étoient en très-bon état, & les leurs en très-mauvais.

En quatriéme lieu, que, par le bon ordre, que la Reine avoit mis en la direction du bon Gouvernement, ils devoient perdre l'eſperance dont ils s'étoient toûjours flattés de voir quelque revolution dans la France même, qui lui donnât moyen de ſe relever; & enfin que nous avions plus d'hommes, plus d'argent, & de moyens plus effectifs pour continuer la Guerre, qu'ils n'ont pas; mais qu'il falloit auſſi que nous fuſſions aſſés équitables de nôtre côté pour nous ſatisfaire de la raiſon & ne nous opiniâtrer pas à exiger d'eux des conditions aſſés honteuſes, parce qu'en ce cas, il ſeroit le premier à conſeiller à ſon Roi de perdre plutôt tous ſes Etats pied à pied, & ſe reduire aux anciennes limites des Montagnes de

Caſtille

Castille & de Leon, attendu que les disgraces, qui arrivent à un Prince, pendant le cours de la Guerre, sont ordinairement des coups de la Fortune, la quelle les distribuë selon son caprice; mais que les bassesses, qu'ils commettent dans les Traités de Paix, sont des marques qui demeurent à jamais de leur foiblesse, & de leur inferiorité. Il ajoûta à cela, qu'il feroit tous ses efforts, pour obliger le Roi d'Espagne à se servir de lui dans la Négociation de la Paix; que s'il étoit assés heureux pour rendre ce service à sa Patrie, il ne demanderoit plus rien à Dieu, que la retraite & le repos d'Esprit, en quitant le fracas des affaires. Et voilà tout ce qui s'est passé entr'eux, dont vous pouvez argumenter de la sincerité des personnes, avec qui vous avez à traiter par delà.

Il est encore arrivé depuis peu une occasion où vous avez à prendre garde de leurs artifices. Aussitôt qu'on a sû la certitude de la mort de la Reine d'Espagne, la plûpart du monde, les uns par ignorance, sans en considerér les conséquences, les autres avec une fin plus maligne, ont publié que la Paix alloit être concluë; que le Roi d'Espagne alloit épouser Mademoiselle, & qu'il donneroit son Infante au Roi. Dom Miguel de Salamanca eut la malice de répandre ce bruit-là par tout à son passage, & il a été depuis si public dans Paris, que je ne doute pas, qu'étant exagéré par nos Ennemis, nos Alliés, qui sont d'un naturel soupçonneux, ne vous en témoignent quelque ombrage. Vous pouvez les assurer en toute

verité, que jamais ces propositions n'ont été faites, que parmi le Peuple, dont il seroit toûjours impossible de tenir la Langue, & qu'il n'y a mariage, alliance, ni autre motif au Monde capable, que le Roi divise ses intérêts de ceux des Alliés, ni l'oblige jamais à traiter separement.

Je ne vous dirai rien touchant la création du Pape, ni sur le ressentiment, que Sa Majesté a eû du procedé du Cardinal Antoine, sachant que Mr. de Brienne vous en a informé en son tems. Le Roi est fort satisfait jusques ici de la conduite du Pape, se promettant que les effets suivront de près les belles paroles qu'il donne. Il y a lieu de l'espérer, parce que le Pape est fort prudent, & qu'il a témoigné de reconnoître, qu'il ne sauroit bien gouverner, ni faire rien de glorieux, ni d'éclatant, dans le cours de son Pontificat, s'il ne gagne la confidence de cette Couronne; à quoi il semble jusques à présent avoir une application particuliere. Et comme Sa Majesté est disposée de son côté à lui rendre tout le respect & la devotion possible, & ne desire rien de Sa Saintété que les avantages du St. Siegé, au lieu que nos Ennemis n'en souhaitent que l'esclavage; vraisemblablement on a occasion de s'en promettre toute bonne correspondance, que les effets nous démontretront bien-tôt plus particulierement, & nous feront connoître à quoi nous devons nous attendre.

J'ai fait tirer un extrait de la derniere Dépêche, que j'ai reçu de Mr. le Cardinal Bichi, lequel

quel je avous addresse, afin que vous voyiez de quelle façon le Pape se prendra à vouloir traiter la Paix, ce que les Ministres du Roi lui ont répondu, tant sur ce sujet, que sur celui de Monseigneur Chigi, auprès duquel vous tâcherez, s'il vous plaît, de faire valoir les soins, que nous prenons pour son avancement, & l'assurerer qu'on ne se relachera point de le servir jusques au bout. Pour ce qui est à résoudre quelles affaires on mettra d'abord sur le tapis, quand la Négociation s' ouvrira, puisque vous avez voulu en mander vos sentimens, nous attendrons vôtre prémiere Dépêche, avant que de vous faire savoir la résolution de la Reine.

Le temperament, que vous avez pris de faire datter le nouveau Pouvoir, qu'on retournera, du même jour, que l'autre l'avoit été, sera fort propre pour éviter les inconveniens, & prendre les précautions que vous marquez.

Quant à la difficulté qui semble encore rester indecise dans la forme de vos Pouvoirs, où nos Parties trouvent à redire, qu'étant demeurés d' accord d'ôter la parole *conjointement*, nous en ayons conservé le même sens par celle-là, à l' égard de laquelle ils prétend, que les mêmes considérations se doivent faire; on a examiné la chose dans le Conseil en la présence de la Reine, & après avoir établi pour fondement, qu'en l'état florissant, que sont les affaires de ce Royaume, où tout ce que fera la Reine ne sauroit jamais être imputé à bassesse, mais à un veritable desir de la

Paix;

Paix; elle ne doit pas faire de difficulté en ce qui ne lui portera aucun préjudice; ce qui pourra d'ailleurs contribuer à l'ouverture du Traité pour faire toûjours connoître les bonnes dispositions, qu'elle a au repos de la Chrêtienté, & rejetter sur les Ennemis le blâme du retardement d'un si grand bien. On estime que ce point est de cette nature, comme vous le savez plus particulierement par la Dépêche de Mr. le Comte de Brienne, & puisqu'il donne tant de jalousie à nos Parties, qu'ils soutiennent sans fondement, & peut-être avec artifice, qu'on ne peut traiter valablement avec nous, si on ne l'ôte, parceque l'opiniâtreté d'un de nos Alliés, qui ne seroit pas satisfait, même après la Paix concluë & arrêtée, seroit suffisante d'invalider tout le Traité. On a jugé, qu'on leur pourroit donner cette satisfaction, que de ne le mettre, que dans la Préface, avec la précaution d'ôter auparavant toutes sortes d'ombrages à nos Alliés, & les en faire demeurer d'accord; ce qui vraisemblablement ne seroit pas mal aisé, s'ils veulent comprendre, que ce ne sont pas les Pouvoirs qui nous peuvent lier, à ne rien conclure, que conjointement, mais les Traités d'Alliance qui sont entre nous; ensuite de quoi nos Plenipotentiaires auront reciproquement ordre par leurs Instructions de ne se jamais déporter de cette obligation, de quoi il n'y a nulle nécessité, que nous nous engagions avec les Ennemis; mais seulement que nous le soyons entre nous avec une entiere sincerité de part & d'autre; & à cet effet

effet on pourroit même, s'il étoit jugé nécessaire, relever présentement quelque particuliere obligation, afin de lever tout soupçon. Voilà les sentimens de deça, & en cas que vous ne voyiez rien au contraire de préjudiciable, cela apporteroit grande facilité au Traité, & justifieroit ou dernier point les sinceres intentions de la Reine pour la Paix. On se remet néanmoins à vous de faire ce, que vous estimerez le plus à propos pour le service de Sa Majesté. A Paris, ce 19. Novembre, 1644.

## Num. XCIII.

### Form eines Kayserl. Geleits-Briefs, vor den Grafen zu Nassau, wie solche von denen Schwedischen aufgesetzt, und verlanget, von denen Käyserlichen aber geändert ausgestellet worden. d.d. 25. Nov. 1644.

DEmnach die Römische Kayserl. Majestät auf der Königl. Majestät zu Schweden Begehren, Deroselben alliirten Ständen und Adhærenten im Römischen Reich, nicht allein einen General-Geleits-Brief, um die nunmehro verlegte allgemeine Friedens-Tractaten zu besuchen, und ihre Sachen und Interesse darbey abzuhandeln, ertheilet, sondern auch, dafern zum Uberfluß, einer oder der andere Derselbigen Unseren absonderlichen Salvum Conductum erfordern würde, daß Wir solchen in optima forma geben und ertheilen solten, bewilliget. Nun aber der Hoch-

Hoch-Wohlgebohrne Graf und Herr, Herr Johann, Graf zu Nassau-Saarbrücken, und Saarwerden, Herr zu Lahe, Wißbaden, und Jettstein ꝛc. dergleichen von Uns gesuchet, als werden hiermit alle und iede ꝛc. Hoch-wohlgedachten Herren Grafen, oder dessen Gevollmächtigten Abgesandten, als Zeigern dieses, mit bey sich habender Suite, Wagen, Pferden und Güthern, anhero, auch folgends wiederum an ihren Ort und Gewahrsam, aller Orten nicht allein frey, sicher, und ungehindert passiren und repassiren, sondern auch allen beförderſamen Willen und Handbiethung wiederfahren zu lassen ꝛc.

Form, wie dieser Geleits-Brief von den Kayserlichen für Nassau-Saarbrücken eingerichtet.

DEmnach Uns der Hoch-wohlgebohrne Graf und Herr, Herr Johann, Graf zu Nassau-Saarbrücken und Saarwerden ꝛc. zu erkennen geben lassen, was Gestalt derselbe auf in Krafft des Hamburgischen Præliminar-Vergleichs zu den allgemeinen Friedens-Handlungen erlangtes sicheres Geleit den N. N. seiner angelegenen Sachen und Geschäffte halber hiehero nacher Oßnabrück abzufertigen gemeynet; Als werden hiermit alle und iede der Römischen Kayserlichen Majestät hohe und niedere Kriegs-Officirer und Soldatesca, auch männiglich in Gebühr ersucht, bemeldten Abgeordneten mit bey sich habenden Leuten, Sachen, Pferden und Wagen aller

Orten

Orten solches sichern Geleits geniessen, und frey, sicher und ungehindert passiren und repassiren zu lassen, so Wir um ieden nach Standes Gebühr zu erwiedern und zu verschulden erbiethig seyn. Sign. Oßnabrück, den 25. Nov. 1644.

## Num. XCIV.

### Derer Kayserl. Gesandten zu Münster

Schreiben an die zu Oßnabrück befindlichen, daß die Frantzösischen Ministri die Schweden solten angegangen haben, mit dem Anfang der Tractaten bis auf das künfftige Jahr anzustehen, und man also hinter die Wahrheit zu kommen trachten müste. d. d. Münster, den 26. Nov. 1644.

WIr sollen Ew. Lbdn. und Ew. 2c. auch dem Herrn, und meinen Hochgeehrten Herrn nicht verhalten, daß wir in Erfahrung kommen, ob solten die Frantzösischen Plenipotentiarii den Schwedischen zugeschrieben haben: Nachdem sie vernehmen, sie Schwedischen im Werck begriffen seyn, mit denen Kayserlichen zu denen Haupt-Tractaten zu greiffen, hätten sie nicht umgehen mögen, selbige zu ersuchen, damit noch, so lange und bis zu Ende des nächstkünfftigen Monaths Januarii einzuhalten, bis immittelst der Spanischen Vollmacht einlangen möchte. Weiln nun leicht zu erachten, worzu die Prolongation angesehen, und gleichwohl daran gelegen, daß man dessentwegen einigen Grund erlangen möge, um den Unwillen desto füglicher auf den

Gegen-

Gegentheil zu legen Gelegenheit zu haben; Als zweifeln wir nicht, Ew. Lbdn. und Ew. auch der Herr, und mein Hochgeehrter Herr, werden hierüber unvermerckter Dinge bey den Schwedischen nachforschen, und destomehr auf ihre Erklärung, ob sie ad tractandum fortgehen wollen, dringen lassen. Göttlichen Obhalt uns damit wohl empfehlende. Datum Münster, den 26. Nov. 1644.

## Num. XCV.

**Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück Schreiben an den Deputations-Convent zu Franckfurth, daß selbigen sowol als dem Kayser obliege, die Teutschen Stände zu ermahnen, ihre Deputirten auf den Congress zu schicken, weil ohne dieselben kein Friede geschlossen werden könte; würde auch ihr Verlangen, diejenigen Tractaten, so ehemals zwischen dem Schwedischen Reichs-Cantzler und Chur-Sachsen gepflogen worden, zu reassumiren, ihnen schrifftlich eingereicht werden, so wolten sie sich auch darauf weiters heraus lassen. d. d. Oßnabrück, den 26. Novembr. 1644.**

Illustrissimi Domini,

ABsolutis per DEI gratiam præparatoriis pacis, & plenipotentiis hinc inde commutatis, cum ipsa pacis negotiatio jam tandem inchoari debeat: post invocatum Divini Numinis auxilium, ut cuncta feliciter cedant, id imprimis tam omnimodam præliminarium consummationem, quam actionem principalem, tum debite fundandam, tum majori cum

cum facilitate maturandam, necessario requiratur, ut, sive per se, sive per suos Mandatarios, adsint Imperii Status, Electores, Principes, Civitates. Sicut enim ea præcipue de causa hactenus tanti temporis bellum sustinere, & tam diuturna dictorum præliminarium fastidia exhaurire, necessum fuerat, ut hæc Ordinibus facultas salva maneret: Ita jam absque iis de pace nihil vel jure agi, vel cum speratæ securitatis effectu statui potest. Etsi vero Cæsarea Majestas, dato tandem universis & singulis generali Salvo Conductu, jam dudum consenserit, ut libere secureque veniant, vel mittant: quia tamen nuper eo ex consessu, præter binos, nemo adhuc comparuit, explicatiori Suæ Majestatis sententia, adeoque impulsu, opus est, ut confidentius citiusque approperent. Ante omnia igitur id loco primæ propositionis postulamus, ut cum E. E. Vestræ, tum ipsa Cæsarea Majestas eos, ut se absque ulteriori mora sistant, efficaciter moneant & exhortentur, ne per eos stet, quo minus sua Reipublicæ tranquillitas maturius restituatur. Quodsi insuper placuerit E. E. Vestris id, quod per Decanum dici fecerunt, scripto nobis exhibere, nimirum (si recte percepimus) sibi non incongruum videri, ut ea, quæ Anno 1635. inter Regni Sueciæ Cancellarium, & Electorem Saxoniæ agitata sunt, reassumantur, etiam mentem nostram de materia tractandorum, ulterius aperiemus. Quamprimum vero ordines advenerint, parati erimus ad rem ipsam aggrediendam, eaque facilitate tractandam, ut omnibus constet,

 nihil

nihil eorum, quæ ad universi Imperii pacem, omni ex parte æquam, tutam, decoram, maturandam conducere poterunt, a nobis omissum esse, idem nobis de E. E. Vestris indubie promittentes. Quas hisce de cætero divinæ protectioni commendamus. Osnabrugæ, die 26. Novembr. 1644.

E. E. Vestris

*ad officia paratissimi,*

Joannes Oxenstirna.

J. A. Salvius.

## Num. XCVI.

**Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, wie es so unrecht nicht wäre, daß sich der Gesandte in Rom vor den Nuncium Chigi portiret, weil der Pabst sich nun mit der Unwissenheit nicht entschuldigen könte, auch was man vor Ursachen dem Pabst vorzustellen hätte, warum die Abruffung des Chigi nicht statt hätte, und anderwerts, als auf dem Congress, der Frieden nicht könte geschlossen werden, dahero man solches in den Vergleich mit dem Pabst einzurücken hätte; auch wolte gesagt werden, ob solte der Cardinal Caponi als Legate erscheinen, da aber derselbe gantz Spanisch, müste man ihm und allen andern die Exclusivam geben, weil sich auch Venedig des Chigi annehmen würde; es wolten einige vorgeben, daß, da Bayern sich in Negociation einzulassen willens, ihm am wenigsten mit seiner Armée zu trauen wäre; der König in Dänemarck bezeigte nicht die geringste Klugheit, sondern liesse sich von seinen Affecten regieren, hätte zwar eine Alliance mit Franckreich begehret, zugleich aber mit Pohlen dergleichen wider Schweden treffen wollen; ietzo**

müsse

müsse man nur trachten, ihn zu besänfftigen; Salvius habe sich 4. Tage zu Münster aufgehalten, und habe versprochen, daß, ob gleich die Clausul von den Alliirten nicht in ihre Vollmacht eingerücket worden, man sich doch derselben bey den Tractaten ernstlich annehmen wolle, ingleichen die Vollmachten nicht eher auszuwechseln, als biß man zu Münster zur Richtigkeit, auch nochmals an die Teutschen Stände zu schreiben, des Churfürstens von Trier Befreyung zu begehren, keine Materie vorzunehmen, biß die Teutschen Stände erschienen, das Jus belli auf die Bahne zu bringen, und solches dem Kayser einzuschräncken, die Amnestie und den Terminum decretorium von 1618. zu verlangen, aber von dem Vorschlage, den man zum Schein thun wolte, die Trouppen vom Reichs-Boden auf den Fall zu ziehen, wolten sie nichts hören; wären im übrigen mißtrauisch, als sie gehöret, daß ein Bayerischer Abgeordneter sich zu Paris aufhalten solte: endlich so sey es nöthig, sich mit denen Staaten von Holland zu vernehmen, ehe man mit Spanien sich in Tractaten einliesse. d. d. Münster, den 26. Novembr. 1644.

Monsieur,

NOus sommes obligés de diviser la Dépêche, que ce Courrier vous porte en trois Parties. Dans la prémiere, nous répondrons aux deux vôtres du 29. du mois passé, & du 5. du présent; dans la seconde, nous vous ferons savoir ce, qui s' est passé en diverses conferences, que nous avons faites avec Mr. Salvius pendant quatre jours, qu' il a été ici avec nous, & la troisiéme vous informera de la resolution finale, qui a été prise sur le sujet des Pleinpouvoirs, laquelle nous

eussions été obligés de mettre la premiere, comme la plus importante, s'il ne restoit encore quelque petite difficulté, que nous esperons, qui sera surmontée par la prudence de Mrs. les Mediateurs, dans le tems, que nous employerons à ecrire le reste.

Nous avons reçu les Pieces, quil vous a plu de nous envoyer, pour justifier la forme, qui est pratiquée de tout tems dans le Royaume, en l'expedition des Lettres Patentes de nos Rois, pendant leur Minorité. Nous vous en remercions bien humblement; mais il s'est rencontré heureusement, comme vous avez déja pû remarquer par nos précedentes, que lorsqu'elles sont arrivées, nous n'en avons pas eû besoin, nos Parties s'étant laissé disposer à la Raison, & ayant reconnu qu'ils ne pouvoient pas avec justice exiger de nous une forme nouvelle. Nous ne serons donc plus obligés d'alleguer les exemples passés, moins encore celui du Mariage de la Reine, pour les raisons, que vous remarquez très-prudemment. Néanmoins, quand nos Parties, qui en peuvent aisément avoir une Copie, en voudroient tirer une consequence dans le Fait, qui se présente, nous aurons très-bon moyen de nous en défendre, & de leur faire voir la difference, qu'il y a entre les deux affaires; puisqu'en l'une il s'agissoit d'une Mere, qui marioit son Fils, & qui par conséquent devoit intervenir en cette qualité, dans le Contrat, par un Acte particulier, outre celui, qu'elle avoit déja authorisé par son avis

avis & ſa préſence, comme Regente, & qu'il n'eſt queſtion préſentement, que de faire un Traité de Paix, où tout doit être décidé par l' authorité Royale, laquelle, quoiqu' inſéparable de la perſonne du Roi, doit être authoriſée pendant ſa Minorité, par l' avis & la préſence de la Reine Tutrice de ſa perſonne, & Regente de ſon Royaume, qui eſt tout ce, que l' on peut déſirer ſelon nos coûtumes.

Nous ſouhaiterions bien, ſous vôtre bon plaiſir, que le diſcours de Mr. de St. Chaumont au Pape, ſur le ſujet de Mr. de Chigi, eût été fait avec un peu de retenuë, ſoit pour ne pas témoigner une affection particuliere pour lui, de crainte de donner lieu par ce moyen à l' excluſion de ſa perſonne; l' ayant ſi librement découvert à Sa Sainteté, qui, ſelon toutes ſortes d' apparence, panche plus du côté du Parti contraire, que du nôtre; ſoit pour ne mettre pas en doute une choſe, qu' il falloit faire ſemblant de croire aſſurée, & ne craindre pas, qu' on y pût apporter du changement. Mais, puisque c' eſt une affaire faite, & qu' il n' eſt plus poſſible de reprendre une façon d' y agir indifferente, nous en pouvons tirer cet avantage, que le Pape n' y pourra point prendre de réſolution, ſans nous la communiquer. Ce qu' il eût peut-être pû faire, ſi on ne lui avoit point parlé ſi franchement, & puis nous payer de l' excuſe ordinaire, qu' il eſt engagé, & qu' il ne l' auroit pas fait, s' il eût été averti à tems de nos intentions. Il y a lieu maintenant, ſelon

nôtre foible avis, de parler plus hardiment, & de presser l' affaire davantage, en remontrant à Sa Sainteté, que l' Emploi de Mr. de Chigi lui a été donné, sans que nous l' ayons désiré; que c' est une personne, avec laquelle, ni la France, ni aucun François, n' a eû commerce, ni amitié particuliaire jusques-ici; que nous y avons consenti, parce qu' il nous suffit, dans cette Négociation importante, de voir à la tête de ceux, qui la conduisent, un homme de bien & sans passion, qui sache tenir la balance droite; Qu' à présent, que c'est un établissement fait, & que toutes choses semblent être bien avancées pour le commencement de la Négociation, nous ne pourrions comprendre d' où viendroit la résolution d' y apporter du changement, & qu' il n' y a pas lieu de croire, que c' étoit du pur mouvement de Sa Sainteté, laquelle voyant un Ouvrage, qui doit être conduit par son authorité, & réüssir à sa gloire, si bien entamé, & si heureusement avancé, n' y voudroit pas de gayeté de coeur apporter elle-même du trouble, par les difficultés, qui se rencontreroient sans doute au choix des personnes nouvelles, qu' on y voudroit employer, desquelles il seroit mal-aisé, que l' une ou l' autre des Parties ne prît quelque soupçon; Qu' il faudroit donc croire, que la grande prudence de Sa Sainteté; ne lui conseillant pas de prendre cette resolution, elle-même en seroit secrêtement sollicitée par nos Parties, lesquelles se sont assés publiquement ventées, qu'on verroit bientôt des effets

de leur pouvoir auprès du Pape, dans la dispóſition de cette Aſſemblée; même que nous n' affectons point d' avoir Mr. de Chigi plutôt qu'un autre; mais que dans la juſte appréhenſion, que nous aurions, ſi on faiſoit un changement, d'être ici entre les mains d' une perſonne paſſionnée pour nos Ennemis, il nous eſt encore plus doux d'y en voir conſerver un, que ſa probité rend neutre, que d' en voir arriver un autre, qui par ſon engagement ſecret, deviendroit ſans doute partial; Que ſi pour cette crainte nous étions peut-être obligés de n' avoir point de communication avec lui pour les affaires, & de lui rendre ſeulement les honneurs, qui ſont dûs à ſa Dignité, comme on avoit reſolu de faire à Mr. le Cardinal Roſſeti, en mettant tous nos intérêts entre les mains d' un ſecond Médiateur, le Pape auroit regret d' avoir ôté à un de ſes Miniſtres l' honneur de pacifier en ſon nom tous les differens de la Chrétienté, & qu' en tout cas, ſi par cette nouveauté la Négociation de la Paix generale, qui eſt en ſi bon chemin, venoit à être interrompuë, Sa Sainteté auroit du déplaiſir d' en avoir fourni le ſujet, & d'avoir, par une Action non neceſſaire, & que l' on n' a pas accoûtumé de faire contre le gré des Parties intéreſſées, privé le Public des agréables eſperances, qu' il a conçuës, de voir arriver ce bien à l' Europe, ſous ſon Pontificat; Que comme dans cette Négociation il ne ſe rencontre point d' intérêt particulier de Sa Sainteté, il n' y a point de néceſſité d' y établir des perſon-

nes si confidentes, il suffit, qu' étant agréables aux Parties, elles puissent conserver leur confiance, afin que leurs exhortations soient plus efficaces, & disposent plus facilement à un bon accord des Princes Ennemis, dont les differents tiennent toute la Chrétienté en trouble; Que tout le monde a fort bien jugé d' abord, après ce, qui s' est passé à l' Election de Sa Sainteté, qu' elle n' oublieroit rien pour gagnér l' amitié de la France, & que son intérêt la convieroit de témoigner au Public, qu' elle veut regner sans partialité, & en vrai Pére commun; mais que toutes ces assurances n' étant point accompagnées de témoignages bien solides, & n' etant fondées, que sur des paroles, la pierre de touche, qui feroit juger certainement de son interieur, & de la sincerité de ses intentions, seroit la résolution, qu' il prendroit sur le fait de cette Assemblée: Que si, sans y faire de nouveauté, ni apporter de changement, tant au Lieu qu' aux Personnes, elle se contentoit de faire continuer sous son authorité, ce qui a déja été bien commencé, pour conduire la Négociation à une heureuse fin, elle justifieroit de cette sorte la sincerité de ses desseins, & feroit paroître un Esprit desintéressé, qui n' a pour but, que le repos public, & la rëunion des Princes de la Chrétienté; mais que si elle se portoit à faire ouverture de quelqu' autre moyen pour traiter de la Paix, qui ne peut être accepté, à cause du grand nombre de personnes, qui y sont interessées, ou bien d' en transporter la Négociation en un autre Lieu,

Lieu, ce qui ne peut-être fait par la même raison, ou bien d' y établir de sa part d' autres personnes, il seroit difficile d' ôter de l' esprit du monde, & principalement de celui des François, qu' elle n' y eût été portée par les instances des Espagnols, puisque, selon leur vanité ordinaire, faisans passer leur desseins pour des Loix, ils ont publié hautement, dès l' avenement de Sa Sainteté au Pontificat, que, quand tout cela se feroit, certainement ce ne seroit pas le moyen de faire finir la Guerre, dont toute l' Europe est embrasée. Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur, si dans un point de si grande importance, & duquel nous estimons, que dépent principalement le bien ou le mal, qui nous doit arriver, pendant cette Négociation, nous prenons la liberté de nous découvrir si amplement; mais il nous semble, qu' on doit mettre cet Article, aussitôt qu' aucun autre dans la Négociation secrete, qu' on doit faire avec le Pape, pour rétablir l' amitié & la bonne intelligence entre lui & leurs Majestés. Après ce, qui s' est passé en son Election, & qu' il refuse les justes demandes de S. M. qui ne veut rien de nouveau, il y aura très-grand sujet de conclure, qu' il ne veut donner à la France, que les apparences pour garder les solides avantages pour ceux, qui l' ont porté au Pontificat.

Depuis que Saavedra n' a pû s' empêcher de faire connoître ici les ménées, qui se font à Rome, il a crû faire un grand compliment à Monsieur le Nonce, qui lui témoignoit d' attendre

avec impatience celui, qui le devoit relever, en lui répondant : *Nous vous voulons bien pour Nonce, nous ſommes bien pour cela ;* ce qui fait connoître, que n' ayant pas oſé d' abord demander, qu' on mît un autre en ſa place, ils n' ont fait inſtances, que pour avoir un Légat à leur devotion, afin de faire indirectement la même choſe. Et quand nous entendons dire, qu' on parle déja pour cet Emploi du Cardinal Caponi, que l' on tient entierement Eſpagnol, nous ne ſommes pas ſans inquiétude ; mais nous eſperons, que l' authorité de la Reine, & la prévoyance de Mrs. les Miniſtres y donneront ordre ; car on ne peut pas douter, que tous les changemens, qui ſeront réſolus pour ce Lieu, auront été pourſuivis par les Eſpagnols, ce qui nous donne un juſte ſujet de ſoupçonner contre ceux, qui ſeront nommés, & une raiſon très-legitime de leur donner l' excluſion à tous, afin, par ce moyen, de demeurer en l' état où nous ſommes, dont celui, qui eſt ici, ſera encore plus obligé à la France, que ſi elle l' y avoit fait venir, parce qu' il lui ſeroit plus honteux maintenant d' en être retiré, que de n' y être jamais venu. Nous croyons même, que les offices de la Republique de Veniſe auprès du Pape ne ſeroient pas inutiles pour le diſſuader de faire aucun changement au Lieu, à la forme & aux perſonnes de cette Aſſemblée. Etant aſſociée dans la Mediation, elle a plus de droit qu' aucun autre d' en dire ſes avis à Sa Sainteté, & de les faire conſidérer, prenant ſeulement pré-

texte,

texte, en termes generaux, ſur le peril, qu' il y auroit d' apporter aujourd' hui le moindre changement en des choſes, qui ſont ſi bien commencées, & marchent auſſi heureuſement, qu' on le peut ſouhaiter, & qui pourroient changer de face, & s' arrêter tout court à cauſe de la grande antipatie des Eſprits, dont elle eſt compoſée, lesquels étant toûjours en garde, & dans une méfiance extrême les uns contre les autres, pourroient malaiſément s' accommoder ſur une nouveauté; étant au contraire très-certain, que l' une des Parties rejettera ouvertement ce qu' elle verra être accepté, ou qu' elle ſoupçonnera avoir été pourſuivi par l' autre. Mr. Contarini eſtime que, ſi l' Ambaſſadeur du Roi, qui eſt à Veniſe, eſt chargé de faire cette inſtance à la Republique, de la part de leurs Majeſtés, elle ne refuſera pas d' employer ſes offices le plus efficacement, qu' il lui ſera poſſible auprès de Sa Sainteté. Ledit Sr. Contarini nous a même promis d' en ecrire de ſon chef, pour repréſenter la neceſſité de cette reſolution.

Lorsque nous croyions voir arriver ici près de nous Mr. Braſſet, pour exercer la Charge, que nous lui avons offerte, nous avons reçu une de ſes Lettres, par laquelle il s' excuſe ſur les incommodités de ſa perſonne. Il eſt vrai qu' étant à la Haye, nous l' avons vû ſujet à une grande défluxion; mais nous croyons, que ſi par les appointemens ordinaires, qu' on lui deſtinera, pour lui aider à tranſporter ſon ménage, il eſt un peu bien

bien traité, & en homme, qui a servi longuement, il pourra redoubler ses forces pour venir ici, & nous croyons, que vous ne refuserez pas d' employer vos soins, pour lui en donner le moyen au plutôt.

Nous ne poúvons vous exprimer le contentement, que nous recevons des bonnes résolutions, que vous nous marquez, qui ont été prises pour fortifier l' Armée de Mr. de Turenne, & lui donner moyen non-seulement de conserver, mais d' étendre nos Conquêtes le long du Rhin. Des personnes intelligentes, qui ont su que Mr. le Duc de Baviere avoit écrit au Roi, & à nous, & qu' on a fait savoir de Paris, qu' il y étoit arrivé un Député de sa part, qui n' a pas encore paru, ont pris cette occasion de nous dire, que c' étoit alors qu' il falloit avoir plus de défiance de lui, & prendre garde de plus près aux desseins de son Armée, à quoi nous croyons bien, qu' on ne manquera pas. La prise de Philipsbourg & de Mayence, & l' établissement des forces du Roi en ce Païs-là, nous ont fait recevoir depuis quelques jours la Réponse de la Ville de Francfort, à nôtre prémiere Lettre circulaire. Nous vous en envoyons la copie, & de celle du Duc de Deux-Ponts, qui est arrivée en même tems.

Nous ne pouvons mieux vous exprimer nos sentimens sur la garantie, que l' on demande à Mr. de la Thuillerie, qu' en vous envoyant un Extrait de la seconde opinion, & réponse, que nous lui avons faite sur ce sujet. Toutes les propo-

posi-

positions, qui viennent de la part du Roi de Danemark, en l' état où il est, ne peuvent être que très-suspectes, & faites en mauvaise intention. C' est un Prince, qui de long tems a son coeur engagé dans le Parti contraire, peu de bonne volonté pour la France, & qui, depuis la nouvelle Guerre, qu' on lui a faite, a une rage irreconciliable contre la Suede. Quoique ce soit le plus ancien Monarque de la Chrétienté, dans les Affaires, qu' il a aujourd' hui sur les bras, il n' a aucunement fait paroître la prudence, qui a accoûtumé d' accompagner les actions de ceux de son âge. C' est un Esprit comme forcené, que la seule passion domine, qui jusques-ici n' a rien entrepris avec conduite, ni avec conseil, & ne s' est porté à aucune résolution, qu' avec aveuglement & précipitation. En même tems qu' un de ses Ministres propose à Mr. de la Thuillerie une alliance ou meilleure intelligence pour l' avenir avec la France, Mr. de Bregy nous écrit, qu' il y avoit deux de ses Ambassadeurs en Pologne, pour proposer une Ligue contre la Suede, dans laquelle il fait espérer, qu' il engagera la plûpart des Princes d' Allemagne, qui vivent aujourd' hui en neutralité avec elle. Il heurte ainsi de tous côtés, & tâche d' engager tous les Princes dans son ressentiment, sans qu' il y aît eu encore personne, qui l' aît voulu suivre, parce qu' il ne se laisse plus guider par la Raison, & que le déplaisir de les voir prospérer dans un dessein, où il à autrefois succombé, lui est très-sensible. Mais à présent,

que

que les nouvelles offenses, qui lui ont été faites, ont envenimé cette vieille playe, il est presque toûjours transporté de fureur. C'est pourquoi nous estimons, que le soin des Ministres du Roi doit être seulement d'appaiser, s'il est possible, sa douleur présente, en faisant cesser la cause, qui l'a augmentée, sans passer plus outre, ni s'attacher avec lui plus étroitement, que nous sommes; puisque cela se pourroit difficilement faire, sans donner de jalousie à la Suede, & nous faire peut-être mécontenter des amis d'un Prince, qui ne sauroit jamais s'attacher sincerement à la France, tandis qu'elle demeurera unie si étroitement, qu'elle est avec la Suede. Lorsque nous avons parlé à Mr. Salvius de la garantie du Traité, qui pourroit être demandée à leurs Majestés, il n'a pas manqué de remarquer d'abord d'inconvenient, que nous avons prévû, & de dire, que le Roi de Danemark étoit en état d'affoiblir la Confédération de la France & de la Suede, en obligeant la premiere de se joindre avec lui, en certain cas, pour faire la Guerre. Nous n'avons pas manqué de lui répondre, que nous étions pas en doute du parti, qu'on avoit à prendre; que ce, qui pourroit mettre leurs Majestés en considération de cette demande, seroit, si elle leur étoit faite de la part du Roi de Suede; que neanmoins, pour lui en parler franchement, si on nous faisoît la faveur de nous en demander nôtre avis, nous estimons, qu'il se falloit contenter d'observer constamment l'Alliance, que nous avons ensemble

contre

contre l' Empereur, & ne pas engager la France ſans néceſſité en d' autres Guerres, où elle n' avoit d' intérêt. Il a repliqué là-deſſus, parlant à l' un de nous, que la France étoit déja obligée, en vertu du Traité de Wiſmar, non ſeulement d' aſſiſter la Suede dans cette Guerre, mais encore dans les autres, qui pourroient naître; mais il lui a été repliqué, qu' il étoit trop habile homme, pour faire aucun fondement ſur l' Article d' un Traité, qui n' avoit point été ratifié ni approuvé, vû même, que l' obligation portée par ledit Article, comme n' étant pas raiſonnable, n' avoit pas été inſerée dans les Articles ſubſequens.

Encore que nous ayons fait diverſes Conferences avec lui, pendant quatre jours, qu' il a été en cette ville, tant en commun, que chacun de nous en particulier, nous n' avons presque eû enſemble aucune diverſité, & avons pris nos reſolutions, ſur toutes les propoſitions, qui ont été faites, avec très-grande union. Nous avons bien remarqué, qu' un des principaux ſujets de ſon voyage, a été l' échange, qu' ils avoient fait du Pouvoir des Commiſſaires, qui ſont à Oſnabrug, ſans y avoir fait ajoûter, en faveur des Alliés, les mêmes clauſes, que nous avons exigées de ceux, qui ſont en cette Ville.

La premiere opinion des Suedois avoit été, que les inſtances réiterées, que nous leur avions fait faire, pour ajoûter cette clauſe, étoit principalement, afin qu' elle fût inſerée de nouveau dans leur Pouvoir, auſſi-bien, que dans celui des Impe-

Imperiaux ; comme si nous n' eussions pas été assurés des Traités de Confédération, que nous avons avec eux, & que nous eussions voulu les lier encore, pour les clausses de leur nouveau Pouvoir, de ne traiter point sans nous. Mais comme nous leur avons fait connoître, que ce n' avoit pas été nôtre pensée, & qu' il nous étoit indifférent, qu' ils la fissent ajoûter à leur Pouvoir, pourvû qu' elle fût inserée dans celui des Imperiaux, tant pour la satisfaction des Alliés, que pour ne pas faire paroître une diversité d'avis entre nous aux choses generales, où nous avons même intérêt.

Ledit Sr. Salvius a acquiescé à nos raisons, & nous a promis, que si la bienséance ne leur permet de demander à présent la ratification du Pouvoir des Commissaires Imperiaux, qu' ils ont déja accepté, parce qu' il est entierement conforme au leur, ils tâcheront au moins de mettre à couvert l' intérêt des Alliés de leur côté, comme nous avons fait du nôtre, ou par une déclaration separée, qu' ils demanderont sur ce sujet aux dits Commissaires Imperiaux, ou par une protestation, qu' ils feront signifier avant que de faire la permutation des Pouvoirs. Cela ayant été accordée, nous sommes, d' un commun consentement, & sans aucune contestation, convenus encore ensemble touchant les choses suivantes.

1. Qu' ils ne feront point à Osnabrug ladite permutation, qu' ils n' ayent apris, par nos Lettres, qu' ils la peuvent faire, & que toutes choses

ont

ont été concertées ici, pour la forme des nouveaux Pouvoirs, que nous sommes obligés de faire venir de part & d' autre; ce que nous avons exigé d' eux, afin qu' ils ne soient pas en liberté d' entrer en matiere, & de traiter après ladite permutation faite, si nous ne sommes convenus ici avec nos Parties, de faire la même chose, pendant le tems, qu' on fera venir les nouveaux Pouvoirs.

2. Qu' aussi-tôt que toutes choses auront été resoluës & disposées de cette sorte à entrer en Négociation de part & d' autre, on en donera avis à tous les Princes & Etats d' Allemagne, par une Lettre succincte & moderé, qui soit écrite & reçuë sans éclat, afin qu' elle ne puisse rien gâter, & qu' elle serve seulement à hâter leur venuë, par l' assurance qu' ils recevront, qu' on est prêt d' entrer èn matiere.

3. Qu' en attendant qu' ils viennent, ne pouvant rien traiter d' importance, sans faire une action contraire aux Lettres, que nous leur avons écrites, & aux protestations, que nous avons faites publiquement, de ne pouvoir traiter sans eux, nous mettrons le point de leur venuë en Négociation, & proposerons, tant ici, qu' à Osnabrug, pour premier Article, qu' il soit fait diligence de part & d' autre, pour les faire venir promptement, à quoi nous ajoûterons de nôtre côté la liberté de Mr. l' Electeur de Trêves, que nous demanderons un peu plus expressément, que les Suedois, parce que l' honneur de S. M. y est en que[illegible] sorte intéressé, & que lesdits Suedois dis[illegible]u' ils veu-

lent la comprendre dans la demande generale, qu'ils feront de la venuë de tous les Princes; en quoi vous voyez, Monsieur, qu'ils se sont trouvés entierement conformes à nôtre opinion, & qu'ils ont approuvé la proposition, que nous avons eû le bien de vous faire, par nôtre Dépêche précedente. Ils demeurent d'accord, que c'est un préalable absolument nécessaire pour établir juridiquement le droit de faire la Paix, lequel nous ferons voir par cette instance n'appartenir pas à l'Empereur tout seul dans l'Empire, sans le consentement des susdits Princes & Etats.

4. Que jusques à ce que lesdits Princes & Etats, ou leurs Députés, soient venus, on n'entamera de part & d'autre aucune matiere, pour ne faire pas préjudice à nôtre demande, & au droit de faire & resoudre la Paix, auquel nous avons si grand intérêt de les associer avec l'Empereur.

5. Qu'après qu'il y aura ici un nombre suffisant de Députés, de la part desdits Princes & Etats, nous mettrons sur le tapis la question du droit de faire la Guerre, afin qu'il soit déclaré, par le consentement unanime des Etats de l'Empire, qu'il n'apartiendra pas ci-après à l'Empereur de déclarer la Guerre à aucun Prince voisin de l'Empire, sans leur consentement, & sans une resolution précedente d'une Diette libre & generale. Nous avons les uns & les autres d'autant plus d'intérêt d'insister en cet Article, qu'outre que l'autorité de l'Empereur en sera affoiblie, & la sûreté des Princes voisins affermie, la contraven-

tion

tion à cette Loi a donné sujet à la Guerre, qui se fait aujourd'hui dans l'Empire par les deux Couronnes, à cause que l'Empereur, de son seul mouvement, sans l'avis des Etats, & par la seule instigation du Conseil d'Espagne, s'est voulu ci-devant mêler dans les Guerres étrangeres, où il n'avoit point d'intérêt, ayant envoyé une partie des forces d'Espagne & de l'Empire contre le Roi de Suede, lorsqu'il faisoit la Guerre en Prusse; ayant fait la même chose avec plus d'éclat & plus grand nombre de forces, contre le feu Roi en Italie, quoiqu'on n'eût jamais mis en doute les droits de l'Empereur ni de l'Empire sur les Duchés de Mantoue & de Montferrat, ni les devoirs, que le Souverain de ces deux Etats est obligé de lui rendre, en prenant l'Investiture, & qu'il ne fût question, que de conserver un Prince dans la possession des Etats, qui lui étoient échus par la succession, & dont les Espagnols, sans aucun titre ni raison, avoient entrepris de le dépouiller.

Nous sommes obligés à ce propos de vous avertir d'une opinion des Suedois, que nous avons comprise dans le discours de Mr. Salvius. Ils croyent que, si l'on peut obtenir l'article précedent, & qu'il en soit fait une Constitution de l'Empire pour l'avenir, ce sera une sûreté suffisante pour le Traité, qui pourra être fait présentement avec l'Empereur; & nous avons remarqué, qu'ils n'inclinent pas, au moins jusques à présent, à l'ouverture que nous avons faite d'une Traité, dans laquelle on puisse faire entrer tous les Prin-

ces, tant d'un Parti que d'autre; en quoi nous nous sommes aperçus, qu'il y a toûjours beaucoup de la Faction Protestante dans leurs desseins, & que bien souvent elle est plus dominante dans leur esprit, que la Raison politique. Nous n'avons pas encore assés enfoncé cette matiere, pour vous en pouvoir dire certainement leur resolution; lorsque nous en aurons discouru ensemble plus ouvertement, nous vous pourrons plus clairement expliquer leurs sentimens, & agir pour faire réussir cette proposition, selon qu'il nous sera ordonné.

Quant à la seconde demande, que nous vous avons marqué, par nôtre précédente Dépêche, pouvoir être faite, lorsque les Députés des Princes & Etats de l'Empire seront arrivés, à savoir que l'Amnistie generale soit accordée, & que toutes choses soient remises en Allemagne, au même état qu'elles étoient en l'année 1618. ils n'y font point de difficulté, & croyent, aussi-bien que nous, qu'elle doit être faite en cette forme. Nous avons même remarqué, qu'ils se trouvent en quelque sorte obligés, de ce que dans cette demande, la restitution de la Maison Palatine, tant dans ses Etats, que dans la Dignité Electorale, se trouve; mais l'addition, que nous avons crû y devoir être faite, que maintenant les deux Couronnes retireroient leurs Armes de l'Empire, & ne prétendroient pas d'y conserver leurs Conquêtes; ils sont si attachés à leurs intérêts particuliers, & ont si grand peur de les abandonner, qu'ils ne se peuvent resoudre à s'en relâcher même en apparence.

Nous leur avons asses fait comprendre, qu'ils ne doivent pas craindre, que nous soyons pris au mot, ni les uns, ni les autres, n'y ayant pas d'apparence, que l'Empereur veuille rétablir l'Election du Royaume de Bohême, que le Duc de Baviere veuille rendre le haut Palatinat, ni la Dignité Electorale, & que l'addition de rendre toutes nos Conquêtes, ne tend qu'à donner plus d'éclat à nôtre offre, pour la faire recevoir plus agréablement de tous les Allemands; puisqu'elle est superfluë, & s'entend nécessairement comprise dans le retablissement de toutes choses, en l'état qu'elles étoient en l'année 1618. ce qui ne sauroit être fait, supposé qu'il soit accordé, sans que nous fissions de nôtre part ce que l'Empereur feroit du sien. Ils reconnoissent bien, que cela est veritable, & en demeurent persuadés; mais avec tout cela ils témoignent toûjours de vouloir mettre un petit mot de leur satisfaction particuliere, pour tant de pertes & de dépenses qu'ils ont souffertes, pour recompense desquelles ils veulent avoir droit de retenir la Pomeranie, ou du moins des Places de cette Province, & du Mekelbourg, qui sont situées sur la Mer Baltique; de quoi nous n'avons pas tâché de les dissuader en effet, afin qu'ils nous aident, quand il sera tems, à retenir ce que nous possedons; mais seulement de faire des démonstrations publiques, qui sont nécessaires pour sortir de cette Guerre, avec l'affection des Princes d'Allemagne, en leur faisant voir, que si nous sommes forcés de retenir nos Conquêtes pour

nôtre sûreté particuliere, ce n'est qu'après n'avoir pû obtenir ce que nous avons demandé pour la sûreté publique.

Ce que nous avons apprêhendé auprès des Suedois n'a pas manqué de nous arriver; car ils ont été avertis de Paris, par leur Ambassadeur, qu'il y étoit arrivé un Député du Duc de Baviere, lequel ne s'étoit point encore fait connoître à Mrs. les Ministres. Monsr. Salvius nous a voulu sonder là-dessus, pour savoir si on étoit disposé d'entrer en quelque Traité avec nous, & entendre à la proposition d'une Neutralité, qu'on disoit qu'il l'avoit chargé de faire. Nous lui avons répondu, que nous avions eû diverses Lettres, venant de ceux qui ne savent que les nouvelles de la basse cour, qui parloient de l'arrivée de ce Député; mais que n'en ayant reçu aucun avis de vôtre part, nous avions sujet de croire, que c'est un bruit sans fondement, & qu'en tout cas il devoit être assuré, qu'on n'écouteroit jamais aucune proposition de ce côté-là, sans nous donner charge aussi-tôt de lui en communiquer, & à son Collegue, & sans y menager l'intêrêt de la Suede avec celui de la France.

Avant que de nous separer, nous lui avons demandé, si en cas que nous entrions en quelque Negociation avec les Imperiaux, pour ôter aux Espagnols le sujet, qu'ils auroient de se plaindre, nous les tenions cependant sans rien traiter avec eux, nous ne pourrons pas mettre quelque proposition sur le tapis qui les regarde particulierement,

ment, comme pourroient être les Affaires d'Italie; qu'encore que la Suede n'eût point d'intérêt particulier à cela, nous n'en avons pas voulu prendre la resolution, sans la leur communiquer, dont il nous a fort remercié & promis de le faire savoir à son Collegue.

Nous ne lui avons donné part de cette pensée, que par civilité & pour conserver de plus en plus la bonne intelligence, qui doit être entre nous; mais nous craignons bien de ne la pouvoir pas effuctuer, qu'après en avoir informé Mrs. les Etats, & en avoir eû auparavant leur consentement formel, vû que le dernier Traité, que nous avons fait avec eux, nous obligeant de ne rien faire, que d'un mutuel consentement, ils pourroient trouver mauvais, que nous fussions entrés en Conférence avec nôtre Ennemi commun, non seulement sans eux; mais avant l'arrivée de leurs Députés. C'est pourquoi nous avons resolu; aussi-tôt après le départ de ce Courrier, de faire une Dépêche en Hollande, & de charger le Sr. Brasset de donner part à ces Mrs. de tout ce qui a été fait & resolu ici en dernier lieu, afin de prévenir les moindres plaintes, qu'ils pourroient faire. Nous sommes &c. A Munster, du 26. Novembre, 1644.

## Num. XCVII.

**Eorundem Relation an die Königin von Franckreich, wie sie sich der Vollmachten halben mit denen Gegentheilen verglichen, und den Auffsatz darvon zur Ausfertigung überschickten, mit Bitte, solche ihnen schleunig zu übermachen, damit ihnen nicht von den Kayserlichen vorgekommen würde, die sich bey dem Publico durch die Beschleunigung zu recommendiren trachteten. d. d. Münster, den 26. Nov. 1644.**

Madame,

Ayant ajusté ici avec les Commissaires de l' Empereur & du Roi Catholique la forme des nouveaux Pouvoirs, qui doivent être expediés de part & d' autre, & en même tems convenu avec eux, que ce qui sera traité, pendant qu' on les fera venir, sera stable & ferme, nous avons estimé en devoir donner avis à V. M. par un Courrier exprès, afin qu' elle lui soit portée plus sûrement & plus vite, sachant la satisfaction, que V. M. recevra de voir ce bon acheminement à la Négociation de la Paix, & les difficultés, qui nous avoient empêché jusques-ici de la commencer, heureusement surmontées. Nous attendrons avec impatience la reponse de V. M. tant pour être assurés, que ce que nous avons taché de faire ici pour son service, ne lui a pas été desagréable, que pour recevoir des premiers, s' il est possible, le Plein-pouvoir, qui nous doit être envoyé, suivant la Minute, que nous en avons mise dans cette Dépèche.

Nous

Nous avons été avertis, que nos Parties feront toutes sortes de diligences, pour recevoir le leur au plutôt; ce qui nous fait croire, que V. M. ne voudra pas, que nous soyons devancés par eux en cette occasion, qui leur donneroit quelque sorte d'avantage dans l'opinion du Public. Nous avons addressé à Mr. de Brienne des Copies de tous les Actes qui ont été faits, & lui avons donné une ample information de tout ce qui s'est passé, afin de n'être pas obligés d'importuner V. M. d'une trop longue Lettre. Nous remettont au compte, que ledit Sr. de Brienne aura l'honneur de lui en rendre, nous finirons celle-ci en priant Dieu, qu'il lui plaise combler V. M. de ses graces, & lui donner en parfaite santé très-longue & très-heureuse vie, &c. A Munster, du 26. Novembre, 1644.

## Num. XCVIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß der vorgeschlagene Weg, die Briefe über See zu schicken, unsicher sey; in Ost-Frießland wären die Streitigkeiten zwar gestillet, aber nicht gäntzlich beygeleget, dahero man von Hofe aus daran arbeiten, und sich zugleich über die Unhöflichkeiten der Holländischen Deputirten, die sie dem Frantzösischen Residenten erwiesen, beschwehren würde; wegen des Ragotzi bliebe es bey voriger Resolution, würde aber gerne sehen, wenn er seine Deputirten auch auf den Congress schicken wolte, und solte ihm übrigens alles versprochene gehalten werden; daß sie auf Inserirung der Alliirten bestanden, sey gelobet worden, und müsse man den Teut-**

Teutschen Fürsten das Jus fœderum mit Auswertigen zu behaupten suchen; Portugall wolle gerne seine Gesandten zum Congress schicken, man wolle aber abwarten, was die Spanier darzu sagten; nach Mayntz werde man keinen Gesandten schicken, aber dem Vetter des Churfürstens eine Pension geben; die Angelegenheit mit dem Nuncio Chigi müsse gantz geheim tractiret werden; in Catalonien würde man den Schaden zu ersetzen suchen; die Schwedischen Circular-Schreiben wären hefftiger als die Frantzösischen, dörfften aber von den Kayserlichen nicht so groß geachtet werden; Brandenburg wolte man beybehalten, ihm aber keine Hülffe wider Neuburg versprechen, sondern man müsse sie erst lassen zum Handgemenge kommen; mit dem Pabste stehe man wohl, und könte dessen in der Vollmacht gedacht werden, Bayern habe noch niemand nach Paris geschickt; die Teutschen Angelegenheiten könten den Italiänischen vorgezogen, und die Befreyung des Churfürsten von Cölln urgiret werden, aber zu versprechen, man wolle die Trouppen von Reichs-Boden ziehen, wenn alles nach dem Jahre 1618. hergestellet, sey bedencklich; die Stadt Cölln habe geantwortet, aber wie es schiene, würde sie ohne Kayserl. Einwilligung nicht deputiren, d. d. Paris, den 26. Novembr. 1644.

Messieurs,

LE vingt-trois du courant vos Lettres des cinq & douze m'ont été renduës. Bien que longues, je les ai lûës à Sa Majesté, & donné part de deux Memoires, que l'Ambassadeur de Venise me bailla le lendemain 24. du quel je vous parlerai en son lieu. Je réprondrai aux vôtres selon leur ordre, autant que je pourrai, sans m'en départir, si la bienséance ne m'y oblige pour n'user de redite.

En

En celle du 5. vous proposez l'établissement de deux Fregates à Calais ou Gravelines, pour porter les Dépêches de Sa Majesté, & remontrez, que cela sera de peu de coût, & rendra les Espagnols plus retenus à ne faire voler les Dépêches, qui seroient envoyées par la Flandre, voyant que l'on a un chemin assuré, sans passer par leurs Etats. Mais le peu de sûreté qu'il y a sur la Mer, la nécessité de passer par devant Dunkerque, Ostende & Nieuport, ayant fait juger, que lesdits Dépêches ainsi exposées à la Mer & au Vent contraire, seroient souvent tardées, & qu'il falloit, que le respect de celui qui les écrit, empêchât, qu'elles ne fussent prises, on a donc jugé à propos d'addresser les nôtres à vous ouvertement, comme vous ferez les vôtres, soit au Roi ou à moi, & les consigner au Maître des Courriers François, qui les addressera à celui d'Anvers, qui en sera rendu de cette sorte responsable; resolus de deça de faire valoir la liberté qui doit être à l'envoi des Dépêches, soit en nous plaignant s'il y échet contravention, ou usant du même droit, retenir les Courriers d'Espagne; & pour lors, soit pour passer par Calais ou ailleurs, il faudroit vous écrire.

Déja nous avons sû que l'affaire de l'Oostfrise étoit assoupie, mais non pas pacifiée; & étant de conséquence d'y faire mettre une derniere main, Sa Majesté se resoudra de faire faire tous les offices, qu'il conviendra pour cela à la Haye, soit en donnant charge à celui qu'Elle y

en-

envoyera reſider, ou à quelqu' autre perſonne plus qualifiée, qu'Elle y dépêchera, d'en preſſer Meſſieurs les Etats, leur en remontrant les ſuites & les conſéquences, & de faire ſouvenir Mr. le Prince d'Orange de ſon propre engagement, afin que l' on prenne des Expediens à la ſatisfaction des Parties, leur conſervant la reputation, avec les Quartiers & les Contributions à Madame la Landgrave. Et puisque vous jugez, que les offices de Sa Majeſté ſeront plus conſiderés, étants faits directement d'Elle à Meſſieurs les Etats, vous ſerez exemptés de vous en plus entremettre, mais non d'envoyer le Memoire, que vous promettez, dont je vous fais ſouvenir. Sans attendre, que celui qui doit reſider à la Haye parte, l'on s'eſt reſolu d'y faire plainte du peu de civilité dont ont uſé en vôtre endroit les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, & préſentement j'écris à Braſſet, qu'avant que de ſe congedier de Monſieur le Prince d'Orange, il lui en faſſe nos plaintes, & qu'il l' engage à en porter nôtre reſſentiment à Mrs. les Etats, & de leur faire comprendre combien leur façon d'agir eſt desobligeante. Soit que leurs Miniſtres euſſent le titre d'Ambaſſadeur, ou non, ils doivent reſpect à ceux de France, & il leur ſera ſi nettement parlé & écrit de cette matiere, qu'ils auront ſujet une fois pour toutes de le tenir pour dit, que, pour ameliorer leur condition au fait des Titres & de la conduite ou reception des leurs, c'eſt de déferer tout à cette Couronne, recevoir d' elle ce qu' elle voudra

leur

leur accorder, sans rien prétendre ni diminuer.

Il a été fait grande réflexion sur ce que vous avez écrit au sujet du Prince de Transilvanie; l'on s'est bien souvenu de ce que vous avez baillé une Instruction à Monsieur de Croissy de ce que je vous avois écrit en la Dépêche, dont vous m'avez envoyé l'extrait; mais toutes les raisons & considérations n'ont pû faire, qu'il fût prise une autre resolution, que celle dont ci-devant il vous avoit été fait part, savoir est de le faire comprendre dans le Traité general, lui donner part de ce qui se resoudra, mais non d'entrer en obligation précise de ne faire la Paix, que conjointement avec lui; & l'on juge qu'il y doit avoir quelque privilege à celui qui donne l'argent plus, qu'à celui qui le reçoit. Mais si par addresse ledit de Croissy lui pouvoit persuader d'envoyer ses Députés à Munster & à Osnabrug, & se déclarer que c'est en l'Assemblée generale qu'il veut, que ses Intérêts soient discutés, & être compris en la Paix generale, on convient avec vous, que ce seroit un grand service. Pour les autres Conditions, qui ne regardent que l'argent, on ne voudroit pas avoir dénié la moindre de celles qui lui ont été promises par les Suedois; & comme de nôtre côté nous sommes resolus de payer au jour & lieu nommé le cottisé du Subside, auquel on nous a obligé, & de ce qu'il faudra pour l'entretien de quinze cens hommes de pied, faisans moitié de trois mille, nous desirerions, que les Suedois y satis-

ſatisfiſſent auſſi de leur part, & nous nous chargerions volontiers de payer à leur acquit ce qu'il faut pour ce Prince, en déduction de ce que nous leur avons promis. Quant au Pouvoir, que vous inſiſtez être envoyé audit Sieur de Croiſſy, vous l'aurez avec cette Dépêche, ou au plus tard à l' Ordinaire prochain; mais il vous ſouviendra, en le lui addreſſant, de lui faire remarquer que, bien qu' il ſoit ample & général, pour cela il ne ſe doit entendre au delà de ce qui lui eſt preſcrit par ſes Inſtructions.

En vôtre Lettre du cinq vous faites mention comme les Pouvoirs ſont agités entre les Commiſſaires de l' Empereur & du Roi Catholique & vous; qu' après une longue diſpute, vous avez emporté, qu'en ceux, que les Plenipotentiaires de l' Empereur & du dit Roi ſont obligés de recouvrer, il y aura clauſe, qui les authoriſera de traiter avec nos Alliés, desquels même dans le vôtre il ſera fait mention, & combien vous avez eu de peine de gagner cela ſur eux, pour pluſieurs raiſons, que vous nous avez mandé, & comme mêmement le peu de ſoin, qu'avoient pris les Suedois de l'Intérêt desdits Alliés en ce particulier, avoit été une raiſon puiſſante en la bouche desdits Médiateurs pour vous en faire départir.

De vôtre fermeté vous avez été loués, & bien plus de ce qu'ayant fait connoître aux Suedois, qu'ils s'étoient oubliés en ce point, vous les ayez diſpoſés à convenir de leur faute, en appuyant fermement les Intérêts des mêmes Alliés, dont à

la

la verité il faut toûjours prendre ſoin, & de conſerver toûjours aux Princes de l'Empire le droit, qui leur eſt acquis de contracter des Alliances avec les Etrangers, ſans que cela leur puiſſe être imputé à crime. Mais il leur importeroit peu, que dans vôtre Pouvoir il fût fait mention d'eux, pourvû que traitans vous miſſiez en conſideration la juſtice de leurs demandes, & m'étant déja expliqué une fois ſur ce ſujet, je ne ferai point de redite, & ſoit que vous emportiez ou perdiez ce qui eſt encore, ce ſemble, en queſtion, cela ſera reçu également, pourvû que lesdits Princes Allemands reſtent ſatisfaits, avec leſquels vous êtes authoriſés de paſſer telles obligations, que vous jugerez utiles à cet Etat & à eux.

Sur ce que vous avez proteſté vous acquerir cet avantage, que d'être en droit de demander des Saufconduits pour les Miniſtres du Prince de Tranſilvanie & du Roi de Portugal, ſans qu'on les puiſſe refuſer, vôtre conteſtation n'aura pas été inutile, je ne doute point, que vous ne l'obteniez de l'Empereur. Pour ce que vous prétendez des Eſpagnols, c'eſt la queſtion. Il y a déja du tems que je ſuis preſſé de l'Ambaſſadeur de Portugal, de rapporter au Conſeil un Mémoire qu'il m'a mis en main, qui ne tend qu'à vous faire ordonner cette inſtance pour eux; mais je dilaye tant que je puis, & jusques à ce que j'aye de vos nouvelles, je continuerai, d'autant plus, que ce que vous me mandez me donne lieu à le faire, & qu'il ſera mieux de prendre nôtre reſolution,

tion, après que nous aurons connu l'intention des Espagnols, & ce que vous aurez remporté sur eux, qui donnera ouverture à cela même.

Voici le lieu, ce me semble, au-quel il convient, que j'interrompe l'ordre, que je me suis établi de répondre de suite aux points de vôtre premiere Lettre, pour vous donner part de ce, que m'a dit l'Ambassadeur de Venise, duquel j'ai compris, ainsi, que de vôtre derniere Dépêche, que vous étiez d'accord de la forme de vos Pouvoirs; même d'avancer vos Conferences en vertu des Pouvoirs, quoi que vous les ayez vûs de part & d'autre deféctueux. Son intention étoit de me persuader, que vous étiez en tort, tant à son jugement, que de Mr. Contarini, d'avoir refusé de signer un Acte proposé à l'effet du Traité, sur ce qu'après, qu'il y est fait mention de l'Empereur, il y est parlé des Rois de France & d'Espagne sous un terme collectif de ces deux Couronnes, que vous ayez desiré, sans néanmoins vous y trop affermir, que le même collectif eût compris l'Empereur comme les Rois, disant, *Essendose aggiustate ultimamente le Plenipotenze de una parte e de l'altera, ove le trè Plenipotenze*, & que les Espagnols ayans divers Exemples à leur avantage, comme en fait foi le Traité de Quierasque, c'est trop pointiller avec eux.

M'étant souvenu de ce que vous m'avez écrit, je suis demeuré fort retenu avec lui, & essayé de lui faire connoître, que la France n'ayant jamais souffert de competence ni pris aucun parti qui lui

égalât,

égalât, l'Espagne, je ne pouvois être de son sentiment, & que je croiois, que vous auriez ajusté cet Ecrit tout de même, que le Plenipotentiaire en avoit informé Sa Majesté; & parce que vous ne m'avez rien mandé sur ce sujet, la réponse, que je lui avois fait, a été approuvée, & que je vous donnois simple information de ce, qui s'étoit passé entre nous, sans passer outre. Pourtant je me suis apperçu, que le terme des *deux Couronnes* en la bouche & en l'Ecrit d'un tiers n'est pas estimé offensant.

Je reprends le fil de mon discours au lieu, auquel j'en étois sorti, qui est sur le point, qui concerne Mr. de St. Romain, que l'on consent demeurer & servir sous vous, Messieurs, plutôt que de l'envoyer à Mayence, & vos raisons ont fait ce, que les miennes n'auroient pû gagner de l'heure, que cette proposition fut avancée. On n'espere pas gagner cet Electeur, bien que son Néveu le veuille tenter, auquel par une voye secrette je ferai toucher la pension. Monsieur d'Anguien a rendu témoignage en sa faveur d'être authorisé dans le Chapitre, duquel il est Doyen, & très zelé au service & bien de leurs Majestés.

Pour Mr. Chigi, je vous ai mandé les diligences dont nous avons usé en ce, qui a été fait à son avantage avec adresse, ou point trop à découvert, même la pensée du Pape pour l'envoi d'un Légat, lequel ayant rejetté celle d'en dépêcher trois, pour éviter la dépense, a voulu se servir de Caponi seul, auquel étoit son inclination,

pour reſerver cette place à ſon Néveu. J' eſtime qu' il n' y a plus rien à dire ſur ce ſujet, ſeulement de ménager l' avantage dudit Chigi avec toute addreſſe & profond ſecret ; à quoi je trouve tant de diſpoſition, qu' il doit être très obligé à cette Couronne.

Il ſêroit bien fâcheux, que les Suedois ſe gendarmaſſent ſi cela arrivoit, & l'envoi d' un Nonce extraordinaire leur donneroit la même jalouſie; ce qui me ſemble être en execution de ce, que nous ne pouvons pas contrarier; puisque c' eſt un honneur, qu' on nous veut rendre, & que ce ſeroit donner ouverture à la revocation de Monſieur de Chigi, que nous ferions connoître par ce procedé nous être trop confident; mais ils doivent avoir meilleure opinion du Gouvernement de la Reine, & ſe tenir aſſurés en ſa parole Royale, qui n' écoutera ni conclurra aucun Traité, qui contrevienne a ce, qui eſt capitulé entre nous; & certes ſa fermeté paſſe l' ordinaire des Femmes, & ſon courage ne cede en rien à celui d' aucuns Rois.

Puisque Don Miquel de Salamanca a été tel, que vous le dépeignez, & dont nous avons ſujet de convenir avec vous, nous louons Dieu, qu' il s' arrête auprès de Don Caſtel Rodrigo; mais il a trop parlé, s' il prétend, que ſon artifice puiſſe ſervir à un autre, & nous nous rendrons très difficiles à accorder de pareilles Graces. Don Franciſco de Melos l' eſtime peu, & s' en eſt ouvert aſſés librement.

Si

Si ma memoire ne me trompe, je crois vous avoir écrit, qu' il étoit mandé à Monsieur de la Thuillerie d' éviter tout autant, qu' il pourra d' engager Sa Majesté à la garantie du Traité, qu' il a ordre de ménager, & ne s' y porter qu' en toute extremité & recherché des deux Parties. Présentement je lui réitére le même ordre, & diminue en quelque sorte la facilité, qu' il en avoit eu, lequel sans doute en éloignera la proposition par les raisons, que vous lui avez écrites, & pour reconnoître combien cela avoit de suite; mais si la Paix ou la Guerre dépendoient de cet engagement sous la condition premiere, sans laquelle on ne sauroit le vouloir, je tiens qu' on passeroit condamnation, & ce que vous avez mandé, qu' il falloit faire pour assoupir le differend d' entre ces Couronnes, pour un des fondemens de cette resolution; mais la gloire du Roi de Dannemark, & celle des Regens de Suede nous retirera de cet embarras; car bien qu' ils soient sages, ils ont grande opinion de leur puissance.

Celle des Espagnols n' est pas telle, qu' elle nous fasse apprehender, qu' en nous chassant de la Catalogne, ils puissent jamais esperer de remettre le Siége devant Perpignan. Un Corps médiocre, & ce que trois Dioceses du Languedoc fourniront sans peine, garantiront cette Place; mais ceux qu' on a resolu de faire passer sous le commandement de Mr. le Comte d' Harcourt, nous promettent non seulement d' y rétablir nos affaires, mais d' y ameliorer nôtre condition, &

celle de ce Peuple, dont la fidelité mérite de grandes loüanges. En ce faisant, on execute le conseil, que vous ouvrez, & qui a été pris à l'exclusion de tout autre sans aucune restitution, sans toutefois rompre les autres projets, qu'on a formés sur les avantages reçus en la derniere Campagne, & graces à Dieu! nous ne manquons ni d'hommes, ni d'argent, dont pourtant nous ne laissrons d'être ménagers, afin de n'être jamais nécessités d'écouter des conditions honteuses, pour n'avoir pas dequoi continuer la Guerre.

Bien que les Suedois ayent écrit des Lettres excitatives aux Princes de l'Empire, dont les termes sont pressans & plus fâcheux à supporter à ceux de la Maison d'Autriche que ceux, énoncés en la vôtre, ils les dissimuleront, craignans bien moins, qu'ils ne fassent impression que la vôtre, & pour appréhender davantage les forces de cet Etat, & que les Princes Catholiques ne se lient; ce qu'ils ne craignent point de l'autre côté, & même, que les protestans y prennent plus d'attache, voyans bien, qu'ils ne peuvent être défendus que par nous.

L'Electeur de Brandebourg donne bien témoignage de cette verité en nous faisant rechercher. Leurs Majestés, estimant qu'il faut cultiver son affection pour lui insinuer de prendre de fortes resolutions; mais éviter de lui faire esperer de l'assister directement ni indirectement contre le Duc de Neubourg. Il échet de craindre la trop grande puissance des Calvinistes, & lui

lui-même se tient si assuré des Etats & du Prince d' Orange, que cela donne sujet de marcher plus retenu avec lui. De plus il seroit très difficile de persuader à Madame la Landgrave de lui remettre la Ville de Calcar; & cela ne se pouvant faire, que par nos instances, vous jugez bien, que ce seroit de nouveau offenser l'Electeur de Cologne, & le Duc de Baviere, lesquels vous ont mandé être prêts de députer à Munster; & leur Exemple y en attirera sans doute beaucoup d' autres; ce qui nous est très-avantageux, & la force, que font les Ennemis pour les en dissuader, nous est une raison convainquante du profit, qui nous en peut arriver; & ce, que cet Electeur de Brandebourg avance de se soumettre à l' arbitrage de Sa Majesté, si l' autre vouloit faire le semblable, est une proposition captieuse, d' autant qu' il sait bien, que Neubourg ne s' y resoudroit point aisément, après même avoir été offensé de nous. S' il juge, qu' il lui soit utile de faire la Guerre, il la peut commencer, & lors qu' ils seroient aux mains, il seroit tems de déliberer, quel parti nous aurions à épouser.

J' ai remis à Monsieur Hoeufft les Ordonnances de vos Appointemens: Monsieur de Bailleul a promis de les faire acquitter, & fait excuse de n' y avoir pas pourvu. J' éviterai de parler en la suite de cette Lettre, commencant de répondre à la vôtre du 12. des matieres dont je me suis assés expliqué, & qui avoient été par vous, Messieurs, touchées en l' une & en l' autre; je veux

 dire

dire des Pouvoirs, & de tout ce, qu' il y a de la dépendance, hormis en ce, qui concerne le Pape.

Le procedé des Espagnols doit être blâmé par tous les gens loyaux, & le piége, qu' ils vous avoient voulu dresser tourne à leur confusion. Si cela restoit en question, je vous dirai que, sans s' arrêter aux considerations par vous prises sur l' occasion du tems, on vous ordonneroit de nommer le Pape dans vôtre Pouvoir; ce qui est desferé à la médiation, ou à la dignité, autant qu' à la personne de celui, qui est maintenant élevé à cette Dignité, nous n' avons qu' à en bien esperer. On juge à la verité, qu' il a inclination pour l' Espagne; mais ceux de la Maison en prennent d' autres, & la vigueur, avec laquelle nous avons agi, châtiant le Cardinal Antoine, a été fort bien reçuë du Pape & du Public; & sa belle Soeur s' est écriée, quel malheur ce leur avoit été de prendre Alliance en une Maison haïe de la France. Quand l' on aura vû, que l' on ne choye pas davantage Monsieur le Marquis de St. Chaumont, ni le Cardinal Theodoli, cela fera encore considerer au Pape, que la France ne se conduit pas à baguette, & qu' il la faut rechercher, & lui plaire pour y avoir de l' autorité. Il est bon, que vous informiez Mr. le Cardinal Bichi de tout ce, qui s' est passé sur ce fait, afin qu' il en fasse donner information, & qu' il convient, que Monsieur le Nonce s' en fasse aussi entendre adroitement à qui il jugera le devoir faire. On a voulu ôter le nom de Sa Sainteté, quand on l' a trouvé; on

l' a desiré mettre pour en faire parade; & quand on l' a consenti, on prend parti de l' ôter.

J' attendrai avec le double du Pouvoir concerté celui de nos Parties, & l' information, que vous me promites de tout ce, qui s' est passé contre vous; le tems, qu' on mettra pour le lire, ne sera pas perdu. Sur les Lettres de Monsieur le Duc de Baviere, & celle de Monsieur l' Electeur de Cologne il y auroit beaucoup à dire; mais pourvu qu' ils satisfassent à l' envoi de leurs Députés, tout doit être oublié. Je m' étonne, qu' on l' ait promis à ces deux-ci, & qu' on l' ait denié à Brandebourg; car, pour y avoir plus de confiance, ils n' ont que le droit commun. Il n' y a point en cette Cour de Gentilhomme de la part de l' aîné; souvent on écrit qu' il vient, & tout cela est retardé; mais les Suedois n' en doivent être en ombrage. Ce que j' ai dit au sujet du Légat se doit aussi appliquer à celui du Gentilhomme, & desire, que vous suiviez l' ordre porté par vos Instructions pour proposer les diverses matieres, qu' elles contiennent, sans y apporter nul changement, que celui, qui vous a été mandé de préferer les affaires d' Allemagne à celles d' Italie, ayant au préalable établi la sureté du Traité par la voye de la Ligue. Si cela se peut, ainsi qu' il est porté ésdites Instructions; & cela ne se pouvant executer, que tous les Princes interessés ne soient par eux, ou par leurs Députés ésdits Lieux de l' Assemblée, que l' ouverture, que vous faites de demander, qu' ils y soient in-

timés, est juste, & cela doit être bien reçu du Public, ensuite de la liberté de l'Electeur de Treves; & en l'une & en l'autre de ces propositions, vous serez sans doute secondés des Ministres de Suede.

Mais pour l'ouverture, que vous faites de déclarer, que Sa Majesté se resoudra de retirer ses forces de l'Empire, pourvu qu'on ait assuré l'execution de la Paix, & qu'on remettra les choses en tel état, qu'elles étoient en 1618. tant Sa Majesté, que tous ceux, qui sont de son Conseil, ont jugé, qu'il falloit du tems pour s'en resoudre, d'autant que cette ouverture feroit croire, que nous insisterions bien legerement, pour conserver ce, que nous y avons occupé, & donneroit esperance à l'Ennemi, & ne produiroit nul bon effet. Aussi ai-je fait remarquer, que vous n'avancez cette ouverture, que pour être éclaircis, & dans l'opinion, qu'elle seroit rejettée de l'Empereur & du Duc de Baviere, & néanmoins cela n'a pas fait, qu'on ait changé de résolution. Il seroit bien à propos, que vous missiez par écrit ce, qui est à craindre, ou à espérer de cette Proposition, afin que cela nous servit de pied, pour déliberer sur la matiere.

J'ai reçu le double du Chiffre, que vous avez baillé à Mr. de Bregi, & duquel j'étois en peine; & ayant su, que le Gouverneur de Zooest avoit retardé les Courriers, j'en ai fait plainte à Mr. de Polelme, qui a promis de lui en écrire, ainsi que

que je ferai à Mr. de Beauregard. Je ne doute point, que Madame la Landgrave ne le blâme.

Ceux de la ville Impériale de Cologne ont écrit à Sa Majesté; mais en des termes trop attachez & dépendans de l' Empereur, sans l' approbation duquel vous n' aurez point de leurs Députez. Je n' ai pas jugé, qu' il leurs fallût faire de réponse. Je vous pardonnerai de vous plaindre de ma longue Lettre. Je suis &c. A Paris, le 26. Novembre, 1644.

## Num. XCIX.

**Derer auf dem Reichs-Deputations-Tage zu Franckfurth versammleten Churfürstlichen und Fürstlichen Gesandten Schreiben an den König in Dänemarck, wie er an sie gelangen lassen, ohne seine Einschliessung keinen Particular-Frieden zu schliessen, sie aber vernehmen müsten, daß er dergleichen mit Ausschliessung des Reichs und Kaysers mit denen Schweden einzugehen willens, wolten aber doch glauben, er werde die mit dem Reich habende Verbündlichkeit, und seine eigene Sicherheit nicht aus den Augen setzen, und vielmehr zusammen halten, biß man den gemeinen Feind zu einen billigen Frieden gebracht. d. d. Franckfurth, den 26. Novembr. 1644.**

Ew. Königliche Würden werden sich sonder Zweiffel annoch gnädigst und wohlbedächtlich erinnern, was Dieselbe an theils der Herren Churfürsten des Heil. Röm. Reichs in particulari, so dann an uns derer allhier versammleten Räthe und Gesandten in genere, und zwar unter

dem dato Ottensee den 18. Februar. dieses jetzt zu Ende gehenden 1644. Jahres respect. freundlich und gnädigst gelangen, und dabey wohlmeynend erinnern lassen, alles hauptsächlich dahin zielend: Sintemal der Schwedische General-Feld-Marschall, Bernhard Torstensohn, gantz unversehener feindlicher Weise, ohne einige gegebene Ursach und Anlaß, ja wider die zwischen Ew. Königlichen Würden und der Cron Schweden dabevor aufgerichteten Vergleich und Compacten, Anfangs zwar Dero Fürstenthum Schleßwig-Hollstein, auch nach der Hand Dero Königreich und Lande selbst, ohne einige vorhergegangene, sonsten in alle Wege billige und hergekommene Diffidation, überfallen, sich dadurch communem hostem gemacht, und Ew. Königliche Würden zu Ergreiffung der Waffen gezwungen, daß Sie sich so wohl gegen Ihro Kayserliche Majestät, unsern allergnädigsten Herrn, als das Churfürstliche Collegium, und andere noch beyhaltende Reichs-Fürsten und Stände, sicherlich versehen wolten, man werde ihrer ungehört und uneingeschlossen zu keinen Particular-Tractaten, weniger einigen Frieden schreiten, sondern vielmehr, nach Innhalt der Reichs-Constitutionen, zu Ihro übertreten, mit nichten aber Ihro Fürstenthum und Landen, beydes so weit dieselbe dem Heil. Römischen Reich, als Hollstein, Stormarn und Dietmarschen verwandt seyn, als Ihro Reich und andere Fürstenthümer, gleichsam deren Wohl und Wehe der Benach-

barschafft

barschafft halber selbigen billig mit angelegen, davon ausschliessen oder vorbey gehen, mit dem gnädigsten Gegen-Erbiethen, alles auch ihres Theils nach Möglichkeit beyzutragen, was von Deroselben mit Billigkeit immer desiderirt werden könne. Nun erachten wir unnöthig, diß Orts weitläufftig auszuführen, wie geneigt, willig und begierig sowol unsere gnädigste Churfürsten und Herren selbst, als auch in Dero hohen Churfürstlichen Nahmen wir diß Ew. Königlichen Würden freundlich und respective gehorsamstes Ersuchen secundirt, was derentwegen, sowol an die Römisch Kayserliche Majestät, als die Löblichen Stände des Nieder-Sächsischen Creysses, auch wo es sonsten die Nothdurfft erfordert, gebracht, darauf resolvirt, und werckstellig gemacht worden, zumahln Ew. Königl. Würden solches alles nicht allein aus unsern wieder-antwortlichen unterthänigsten Schreiben, vom 19. April. nächsthin und den Beylagen, sondern auch, ob der darauf erfolgten Kayserlichen allergnädigsten Verordnung überschlüßig vernommen, und zu Dero verhoffenden guten Satisfaction, auch Ihrer Königreich und Landen Rettung, Trost, und Sublevation in effectu empfunden haben, und dahero um so viel mehr geneigt seyn, auch Ursach und Anlaß nehmen werden, mit und beneben Ihro Kayserl. Majestät, wie bishero ob Dero Seiten rühmlich und GOtt Lob, glücklich geschehen, noch ferner Dero gethanen gnädigsten Gegen-Vertröst- und Ver-

Versicherung nach, Hand an das Werck zu legen, und Ihnen dadurch zu erbahren billigen Friedens-Mitteln den Weg öffnen, keineswegés aber durch einige absonderliche Tractaten abwendig machen lassen werden. Wann gleichwohl uns, förderst aber unsern gnädigsten Churfürsten und Herrn, die fast beständige Nachricht eingelangt, daß Ew. Königl. Würden, vermittelst der Cron-Franckreich und der General-Staaten von Holland, affectirter daselbst anerbothener Interposition, wo nicht die Particular-Tractaten allschon angetreten, doch den nächsten anzutreten gesinnet, und zu solchem Ende pro Termino der 15. dieses Monaths Decembris bestimmt seyn solle, Ihro Churfürstl. Gnaden und Durchl. Durchl. Durchl. Durchl. aber, mit Ihnen auch wir nicht wohl glauben können, daß bey so kundbahrlich gegen Ew. Königl. Würden gantz unverschuldeter Dinge, ja welches unsers Davorhaltens nicht ausser Acht zu lassen, wider die so kräfftig aufgerichtete Compactata, ohnversehener Weise verübte Feindseligkeiten, sie sich Dero gethaner Vertröst- und Versicherung zuwider, mit Beyseitsetzung Ihrer Kayserl. Majest. und des Heil. Reichs, einseitig dergleichen Tractaten anzutreten, oder das geringste zu schliessen gemeynt seyn, sondern vielmehr das Absehen auf die Unbeständigkeit dieses Lands Völcker stellen, und darbey reiflich erwegen, wie bald hiernächst dergleichen Frieden-Schluß, in Ansehung Ihres hierdurch erlangten grossen Vortheils, abermals infrin-

infringirt, und dadurch an statt der verhofften Ruhe, die Königl. Person, und samt Deroselben Dero Königreich und Lande mehr und mehr in Gefahr gesetzt und angefeindet werden dürfften; Vor allen Dingen aber, welchergestalt Ew. Königl. Würden auf Dero gnädigstes Begehren, im Nahmen Ihro Churfürstl. Gnaden und Durchl. Durchl. wir unterthänigst und beständig versichert, daß Dieselbe zu einiger Separation noch abseitigen Tractaten, oder Schluß, sich nicht verstehen, noch darzu rathen, sondern bey Deroselben vielmehr wider die Cron-Schweden in Lieb und Leyd unausgesetzt halten, und mit aller möglichster Assistenz an Hand gehen, sich gleichwohl dahingegen versehen wollen, Ew. Königl. Würden auch Ihres Theils dahin colliniren, und sich aus diesen und andern mehrern Motiven, ohne Vorwissen, und Genehmhaltung allerhöchstgedachter Ihrer Kayserl. Majestät und des Heil. Reichs, in einigen verbündlichen Schluß nicht einlassen, dadurch die Sache schwehr machen, und die Kriegs-Last Ihrer Kayserl. Maj. und dem Reich übern Halß weltzen lassen, sondern vielmehr Ew. Königl. Würden Begehren nach, mit Ihr vor einen Mann stehen werden. Nichts destoweniger, und damit ja disseits nichts verabsäumet, noch von Ew. Königl. Würden davor gehalten werden möchte, als wann man auf Seiten des Heil. Römischen Reichs die bevorstehende Particular-Tractaten approbiren, und einfolgentlich denen zwischen Ew. Königl. Wür-

den und den Herren Churfürsten des Reichs, vornehmlich aber Ihrer Kayserl. Majestät gewechselten, und reciproce dem Buchstablichen Innhalt nach verbündlichen Schrifften renunciiren wollen; So haben Ew. Königl. Würden alles desjenigen, was zwischen Deroselben und unsern gnädigsten Herren Principalen, auch uns selbsten vorgangen, und disseits mit sonderbahren Nachdruck wohlmeynend vollzogen worden, unterthänigst erinnern, uns auf die hinc inde gewechselte Schrifften beziehen, und Dieselbe zugleich gehorsamst ersuchen und bitten wollen, Sie geruhen, in Ansehung der Sachen Wichtigkeit, alles wohl zu ponderiren, sich durch scheinbahre Prætexturam Pacis von der Röm. Kayserl. Majestät und dem Heil. Reich keinesweges separiren, dadurch Ihre Vires schwächen, und dem Feind den Vortheil in die Hand spielen zu lassen, sondern vielmehr, gleichwie Sie Causam communem contra communem hostem gemacht, und Ihre mit den Kayserlichen und des Heil. Reichs Waffen conjungirt, also darinn rühmlichst zu continuiren, und so lange conjungirt zu halten, bis und dahin dieser Feind zur Raison gebracht, oder mit demselbem gesamter Hand ein ehrbahrer, sicherer und reputirlicher Friede getroffen, stabilirt, und Kayserl. Majestät dadurch gnugsam versichert, nicht aber zum andern mahl contra Pacta gehandelt, und Ew. Königl. Würden ohne einige gegebene Ursache feindlich angegriffen werden, also hiernächst, bevorab bey zu-

nehmen-

nehmender Macht dieser Cron, in Gefahr des Uberfalls stehen müssen. Allermaßen wir dann nicht zweiffeln, Ew. Königl. Majestät als ein mit ausnehmenden Qualitäten begabter hoher Potentat, auf Dero Versicherung gedencken, dabey gleichwohl auch Ihro Kayserl. Majestät und das Heil. Reich, und von demselben geleistete Treue Assistenz nicht ausser Augen, sondern vielmehr ihre Reflexion darauf stellen, keinesweges aber zu Præjudiz desselben, nicht was tractiren, weniger schliessen werden. Hiervon verrichten Ew. Königl. Würden ein sehr rühmlich, Ihro selbst sehr nützlich Werck, und Deroselben haben wir dieses alles in Unterthänigkeit, und zwar gantz wohlmeynend vortragen sollen. Franckfurth, den 26. Nov. 1644.

## Num. C.

### Schreiben Burgemeisters und Raths der Stadt Franckfurth am Mayn an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie nach so vielen ausgestandenen Drangsalen sich billig hoch über das Anscheinen des Friedens erfreueten, bedanckten sich vor die Königliche Invitation zum Tractaten, und würden nicht ermangeln, ihre Abgeordneten des nächsten abzufertigen. d. d. Franckfurth, den 26. Nov. 1644.

CUm litteræ E. E. Vestrarum nobis ultima Septembris inter multiplicata bellicorum discriminum negotia redderentur, verbis haud facile exprimi potest, quantum animi gaudium vel ex sola illa prænuntia pacis significatione perfense-

senserimus. Siquidem quintum Lustrorum est, & quod excurrit, quando Germania, satis illa sui ipsius magnitudine laborans, in se collabi & in Civiles discordias erumpere cœpit.

Audaces asserere possumus, toto hoc tempore annum vix præteriisse, quo nostra Respublica, gravi aliquo symptomate calamitatum publicarum, morbum experta non fuerit. Id quod merito nobis eo molestius accidit, quo nos, quibus cum nemine mortalium inimicitiarum quicquam privatim intercedit, in communis hujus incendii partem, nullo facto nostro, sed solius flammæ longe lateque serpentis contactu, rapti attractique, & damnorum duntaxat participes simus; clades, ruinas, devastationes, & alia belli incommoda memorare nimis operosum foret. Diversa Comitia in Imperio habita totam Europam & nos in spem secuturæ tranquillitatis, sed quam frustra, excercuerint, palam est. Quidni ergo, post tot anxietates & miserias, in summam lætitiam effunderemur, cum præcipuos nunc Christiani orbis Reges & Magnates eo fine Monasterii & Osnabrugæ congregatos intelligamus, ut tandem aliquando Germaniæ serio pax restituatur. Nos imprimis Serenissimo Galliæ Regi, eo nomine, pro benignissima illa, qua hanc Rempublicam dignatus est, ad tractatuum generalium congressum invitatione, inclusa hac epistola, omni qua par est observantia, submissas agimus gratias, Vestras E. E. enixe rogantes, ut eam Lutetias Parisiorum Regiæ Majestati Suæ transmittere haud graventur. Deinde

universæ

universæ Christianæ genti congratulamur, quod vos, viros Illustres, quos publica vota & heroicæ virtutes ad hunc excelsum dignitatis gradum evexerunt, tam cupidos pacis & tranquillitatis publicæ studiosos, præterea expediendo ejusmodi gravissimo negotio aptos natos, certo nobis persuadere possimus.

Iisdem similiter pro iterata ad tractatus invitatione, nec non benevola illa propensionis affectionisque significatione, debitas habemus gratias. Quamvis vero tenuitas nostra minor sit, quam ut in tanti momenti negotio, consilii auxiliive aliquid adjicere possit; Ne tamen desiderio Excellentiarum Vestrarum ullo modo defuisse videamur, submissuri sumus mature nostros Deputatos, illisque in mandatis daturi, quo nostro nomine in commune consulant. Quo fine, cum Argentoratensi, Norinbergensi, Ulmensi, aliisque Rebuspublicis, ut nimirum nobiscum huic operi se accingant, consilia in scriptis contulimus, earundem intentionem nostræ, uti nulli dubitamus, haud dissimilem propediem expectantes, finituri hanc Epistolam, ubi prius hoc exoraverimus, ut E. Vestræ tarditatem responsionis sinistre interpretari haud velint, sed hanc veniam partim belli tumultibus, cujus moles non ita pridem prope ipsos muros nostros constiterat, partim communicationi aliis Collegii nostri membris desuper factæ tribuant. Dabantur, d. 26. Novembr. 1644.

## Num. CI.

**Eorundem Schreiben an den König in Franckreich, darinnen sie vor die ihnen durch die Königl. Zuschrifft und Invitation erwiesene Ehre Danck abstatten, und ihre Deputirten des nächsten auf den Congress abzuordnen versprechen. d. d. Franckfurth, den 26. Nov. 1644.**

BEnignissima Regiæ Majestatis Vestræ erga hanc Rempublicam propensio, nobis multis aliis experimentis cognita, nullo evidentiori incrementi argumento enitere potuisset, quam quod ea peculiari nos epistola ad tractatus Pacis generales accersere dignata fuerit. Præterquam vero, quod regiam hanc benevolentiam demereri posse nostrarum non sit virium, arctiori etiam obligationis nexu, publico nimirum nomine Serenissimæ Majestati Vestræ obstringimur; Quippe quæ singulari pro Republica Christiana cura ac solicitudine, & pro reducendæ tranquillitatis studio, inter ipsa arma pacem spiret, offerat & promotum eat. Intentio vere Regia, & divina indubie approbatione justa non poterit nisi successum felicem ac prosperum sortiri. Nobis certe, quibus jam olim dolori fuit, patriam lenta quasi bellorum tabe laborantem videre, hoc præsertim tempore, quo in extremis agit, nihil optatius accidere potuisset, quam prænuncia ea affulgentis iterum Pacis spe, ceu cœlestis alicujus sideris aspectu, refici. Est igitur, ut Regiæ Majestatis Vestræ insigne propositum dignis evehamus laudibus; Est ut eidem gratias agamus humillimas; Est denique partium nostra-

nostrarum, ut desiderio ejusdem expectationique de nobis egregie conceptæ satisfaciamus. Non deerimus huic nostro officio, submissuri mature nostros deputatos, quibus, quæ pro tenuitate nostra consulant in commune, in mandatis dabimus, aliis porro Civitatum Imperialium Collegii membris incitamento futuri, ut tam necessarium pacis negotium curæ cordique habere, maturaque comparitione promovere velint. Quod reliquum est, Deum Teroptimum Maximum precamur, ut salutaribus hisce consiliis sua divina gratia benedicere, & Regiam Vestram Majestatem diu multumque salvam & incolumem conservare velit, cui nos & Rempublicam nostram, ea qua par est observantia, reverenter & humiliter commendamus, eidemque obsequia nostra prompta parataque offerimus. Dabantur, d. 26. Novembr. 1644.

## Num. CII.

### Des Kayserl. Gesandtens, Isaac Volmars, Schreiben an seinen Collegen nach Oßnabrück, daß allem Ansehen nach die Frantzösischen Gesandten die Tractaten aufzuhalten suchten, und von Rom Zeitung eingelauffen, ob habe Franckreich das gantze Friedens-Werck dem Pabst übergeben, wodurch man vielleicht Schweden zu einen Particular-Frieden würde bereden können. d. d. Münster, den 27. Nov. 1644.

Ich habe Ihm hierdurch zu berichten nicht unterlassen sollen für eins, daß die Anzeig

der Frantzosen ad Suecos abgeschickten Schreibens gestern Abend spät durch den Obristen Peschwitz entdecket, und hoch affirmirt worden, daran ich auch so viel weniger zweifeln kan, weil gestrigen Tags erstlich der Servien beym Herrn Nuncio, so dann beyde Mediatores bey beyden Frantzosen gewesen, und sonder Zweifel mit ihnen wegen Fortsetzung der Tractaten negociirt worden, von ihrer Verrichtung aber nichts der Zeit offenbahr, sonder Zweifel wird es añ der Frantzosen Einwilligung ermangeln, denn die Mediatores gleich vergangenen Mittwochs von uns zu ihnen gangen, uns aber bis dato das wenigste nicht zurück gebracht, so eine Anzeige ist, daß sie nichts mit ihnen verrichten mögen.

Am andern, ist gestern mit der Italiänischen Post von Rom gewisser Bericht eingelangt, daß die Frantzösische Regierung das gantze Friedens-Werck in Ihro Päbstlichen Heiligkeit Hände remittirt, und aufgeben haben soll, einen Frieden inter belligerantes pro arbitrio zu schliessen. Dessentwegen sonderbahre Expeditiones ad Cæsarem & Hispanum in Curia unter der Hand seyn sollen. Hinter dieser Offerte steckt ein politisch Mysterium, und mag wohl kein rechter Ernst dabey seyn. Ich halte aber dafür, wann solche Gedancken den Schweden mit guter Manier möchten eingebildet werden, sie solten sich wohl nicht lange besinnen, mit Ihrer Kayserl. Majest. in absonderliche Tractaten einzutreten; Dann hat es zu Rom die angedeute Meynung, so würde

allhier

allhier mit Franckreich nichts gehandelt, sondern alles nach Rom gezogen werden, und der hiesige Congressus sich bald dissolviren; Welches meinem Herrn ich in gutem Vertrauen anfügen wollen. Göttlichen Obhalt damit wohl befehlende. Datum Münster, den 27. Nov. 1644.

Dienst- und gutwilliger
Isaac Volmar. D.

## Num. CIII.

**Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück Schreiben an den Deputations-Tag zu Franckfurth, daß, nachdem der Anfang der Tractaten mit Auswechselung der Vollmacht und mit der Proposition gemacht, es an nichts weiter liege, als der Stände Deputirte auf dem Congress zu sehen, dannenhero sie das Beste bald beobachten solten. d. d. Oßnabrück, den 29. Nov. 1644.**

Reverendi, Illustres, Generosi, Magnifici,
Nobilissimi & Consultissimi.

QUo loco fuerant tractatus Pacis usque ad præteritum Festum Michaelis, id retulimus ad R. & Ill. Dominationes Vestras die $\frac{4}{14}$. Octobr. Non possumus quidem plane comprehendere, quam ob rem literæ nostræ non acceptæ, sed per ordinarium nuncium vicissim remissæ sint; quantum tamen ex circumstantiis colligere possumus, videtur id potius exhibitorum, quam ipsius Conventus culpa factum esse. Nullo enim alio fine scriptæ erant, nisi ut ostensa Conventui Vestro

præsenti rerum facie, & serenissimæ Reginæ Nostræ in pacem propensione, è responso Vestro vicissim intelligeremus, utrum nobiscum hic valide concurrere vellent ad quietem fessæ patriæ restituendam.

Quod cum etiam nunc de Vestra in patriam pietate nobis polliceamur, his eas denuo ad R. & Illustres Dominationes Vestras destinamus, idque eo magis, quod ab eo tempore non modo præcipua pacis præparatoria absoluta sint, procuratoriis hinc inde commutatis, sed etiam prima propositio ita facta, quem ad modum ex adjuncto his apographo videre licet. Quoniam itaque nihil amplius ad summam rei aggrediendam jam restat, nisi ut adsint Imperii status; Vos autem eo potissimum nomine Francofurti congregati estis, ut remotis ulterioribus obstaculis salutarem Patriæ Pacem procuretis. Idcirco nullo R. & Ill. Dominationes Vestras alio argumento Osnabrugam & Monasterium operosius invitabimus, quam eo, quod amor et miseratio patriæ, tot sapientissimorum Virorum prudentiæ sponte suggesserit. Optime valete, & quid è re fuerit, statuite mature. Dabantur Osnabrugi, d. 29. Nov. 1644.

R. R. & Ill. Dominationibus Vestris,

*ad officia paratissimi*

Joannes Oxenstirn,

Salvius.

Num.

## Num. CIV.

### Kayserliches Schreiben an Chur-Sachsen, daß, ob gleich Sachsen unter dem General-Salvo-Conducto mit eingeschlossen, bey Schweden dennoch auch um einen speciellen Geleits-Brief Anregung geschehen solte; nöthig aber wäre, daß ein Sächsischer Gesandter sowohl auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth verbliebe, als daß ein anderer dem Friedens-Congress beywohne. d. d. Lintz, den 1. Decembr. 1644.

FERDINAND.

Durchlauchtigster ꝛc. Wir haben aus Ew. Lbdn. gethaner Antwort, sub dato Dreßden, den 1. Nov. auf Unser vom 15. Octobr. abgegangenes Schreiben, damit Ew. Lbdn. Dero Gesandten zu den bevorstehenden Friedens-Tractaten abordnen wolten, zu recht empfangen, und daraus verstanden, daß, ob zwar Ew. Lbdn. anstehen, ob für Dero Gesandten ein Geleits-Brief bey der Cron-Schweden, und zwar so kurtzer Zeit zu erlangen, oder, da Wir vermeynen, daß Dero Gesandten, unter demjenigen Salvo-Conductu, welcher für uns assistirender Stände Gesandten von den Schweden ertheilt, auch die Ihrigen versichert seyn möchten, daß auch Ew. Lbdn. bey ietzigem Dero Landen Zustand, sowohl bey den Friedens-Tractaten als bey dem Reichs-Deputations-Tag zu Franckfurth, Dero Gesandten zu unterhalten nicht möglich falle; Dahero Dero Gesandten vom Deputations-Tag abzufordern gedrungen wären.

Ob nun wohl Ew. Lbdn. Gesandten, unter dem von der Cron-Schweden ertheilten General-Salvo-Conductu wohl versichert seyn können, nichts destoweniger wollen Wir Uns vermittelst Unserer Kayserl. Gesandten zu Oßnabrück auch um einen special Salvum-Conductum für Ew. Lbdn. bewerben. Belangend aber die Abforderung Dero Gesandten von dem Reichs-Deputations-Tag, ist Uns zwar Ew. Lbdn. und Dero Churfürstenthums und Länder betrübter und verderblicher Zustand genugsam bekannt, haben deßwegen ein sonderbahres Mitleyden; weiln aber gleichwohl Ew. Lbdn. Dero hohen beywohnenden Verstand nach, genugsam zu ermessen, daß ohne gemachten endlichen Schluß bey diesem Reichs-Deputations-Tag sich von einander abzuscheiden, nicht thun läßt, sondern vielmehr vonnöthen, daß bey hoffentlich künfftigen Jahres (weiln wider Verhoffen die Frantzosen, alles bis auf den halben Januarii nächst eingehenden Jahres verschoben,) angehenden Haupt-Tractaten, der Churfürsten, auch deputirter Fürsten und Stände Räthe, Bothschaffter und Gesandten, bey dem Reichs-Deputations-Convent zu Franckfurth beysammen bleiben thun, damit Wir Uns derselben gehorsamsten wohlmeynenden Gutachten in fürfallenden zweiffelhafftigen Puncten bedienen mögen; Also ersuchen Wir Ew. Lbdn. hiermit nochmahln Freund-gnädiglich, Sie wollen Dero Gesandten von Franckfurth nicht abfordern, sondern die Continuation be-

sagten

sagten Reichs-Deputations-Tags bis zum Schluß, Dero viel vermögenden Autorität nach, befördern helffen, an dem vollziehen Ew. Lbdn. ein sehr rühmlich allgemein nützliges Werck. Lintz, den 1. Decembr. 1644.

## Num. CV.

### Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Minister zu Münster, wie der Portugiesische Gesandte darauf bringe, beym Congress admittirt zu seyn, und sie daher solches zu effectuiren sich bemühen solten, doch dergestalt, daß keine Ruptur daraus entstehe; ein Holländischer Gesandter sey bey Hofe angekommen, und verlange, daß Franckreich sich anheischig mache, bey einem mit Spanien zu schliessenden Stillestand, und bey dessen Endigung den Krieg gleichfalls wieder mit anzufangen; der Pabst bestehe drauf, drey Legaten an die Höfe zu schicken, und dem Cardinal Capponi das Friedens-Werck aufzutragen; in Italien wolle man eine Lige machen, und die Frantzosen verjagen; der König in Pohlen würde sich in die Ragotzischen Händel nicht mengen, wann dieser Printz nicht die Türcken an die Gräntze ziehen würde. d. d. Paris, den 3. Decembr. 1644.

Messieurs,

J'Aurois été en peine, n'ayant pas eu de vos nouvelles le jour accôutumé, s'il ne m'étoit souvenu, que, par le précedent Courier, vous m'avez mandé, que vous m'en dépêcheriez un Extraordinaire, lequel vous pouvez avoir retardé un peu plus que vous n'aviez déliberé, afin de nous envoyer par lui une exacte information de

tout ce qui s'eſt paſſé en vos Conférences, ſur le ſujet des Pouvoirs, & d'un Ecrit, dont l'Ambaſſadeur de Veniſe m'a entretenu, ainſi que je vous l'ai mandé.

Préſentement, que je n'ai point à répondre à vos Lettres, & que je ne puis pas conſentir d'omettre un ſeul jour d'Ordinaire, ſans vous donner compte des vives inſtances, qui nous ſont faites par l'Ambaſſadeur de Portugal, à ce qu'en conformité de ce qui eſt porté par vos Inſtructions, qu'il tient lui avoir été communiquées en ce point, par les aſſurances expreſſes, qui lui en furent données, que vous ayez à en faire de telles envers les Médiateurs, afin qu'eux de leur côté les portans avec une pareille force, ils obtiennent des Miniſtres Imperiaux, ou du Roi Catholique Sauf-conduits, pour ceux que ſon Maître veut envoyer à Munſter. On eſt bien d'avis de cela même; mais non que, les autres le refuſans, cela donne lieu à une rupture, à quoi ces gens-ici tendroient; mais au contraire, que vous vous contentiez de vous pouvoir juſtifier à leur endroit, & envers le Public, de ne l'avoir fait, qu'à bonne intention, recherchez & obligez de le faire, ſans toutefois porter ſi avant, que cela pût donner ſoupçon, que nous recherchions à augmenter les difficultez, qui ſe rencontrent au Traité. Mais comme on ne voudroit rien entreprendre, qui pût faire porter un tel Jugement, on deſire, que nôtre deſſein ſoit ſi ſecret, que la diſpoſition que nous avons à nous relâcher ne ſoit un moyen

de

de refus. Il me souvient fort bien de ce que vous m'avez écrit, au sujet des Portugais; mais ils ne sont pas capables de prendre patience, & pour me délivrer de leur importunité, je me resous de vous écrire prématurément, bien qu' au vrai c' est sans péril; puis que si vous obtenez quelque chose, qui facilite leur intention, ou qui la rende plus difficile; en un cas comme en l'autre, il faut toûjours faire cette instance.

L'Ambassadeur de Messieurs les Etats, arrivé depuis peu de jours, & qui n' a encore pris qu' une Audience, se trouve chargé d' en faire sur des matieres difficiles, comme de dire, de demander qu'il soit inseré au Traité, que vous avez conclu avec ces Messieurs, étant à la Haye, cet Article si opiniâtrement poursuivi par eux, & si raisonnablement rejetté par vous, qu'au cas que nous faisions la Paix, & eux la Trêve, qu'icelle expirée, si leur Ennemi ne la leur veut prolonger, que nous soyons obligez de r'entrer en Guerre. J' aurai bien plus de peine, que vous n'en avez eu; car vous aviez à faire au plus habile de l'Etat, & moi aux plus opiniâtres, & qui ne me savent jamais rien dire ni répondre, si non, qu' ils ne peuvent consentir, que nous avancions nôtre Traité, que sous cette condition. Je me suis pourtant laissé dire, que les plus habiles d'entre eux sont pour prendre le parti, que vous aviez ordre de leur proposer. Ainsi la plus grande difficulté sera du plus ou du moins des sommes qui leur devront être promises; mais cela ne pourra être ménagé que

sur

ſur les Lieux. Nous aurions grand beſoin de Mr. de la Thuillerie, lequel ſe trouve occupé en une Affaire aſſez difficile, qu'il faut hâter de conclure, ou nous ſerons obligez d'y envoyer un autre. Il eſt vrai que l'on peut faire durer la Négociation, & par des Réponſes générales éluder la preſſe, & ainſi donner tems audit Sieur de la Thuillerie de retourner en ſon poſte.

Il me vient de ſouvenir, que le même Ambaſſadeur, me parlant du contenu au premier Article de ſes Demandes, ſe laiſſa entendre que, ſi la Trêve leur avoit été concedée, par exemple pour neuf ans, & que le lendemain la France leur en obtient la prolongation, pour pareil terme, qu'ils nous tiendroit quittes de toutes ſortes d'obligations; ce que je me ſuis ſouvenu de vous ècrire, afin qu'il vous plaiſe examiner cela, & me mander vôtre ſentiment, jugeant que, puiſque les Eſpagnols ſont réſolus de faire la Paix avec eux, ils ne peuvent éviter de faire une Trêve à longues années; qu'ils pourront ſe porter à cette prolongation, laquelle, accordée ſur les inſtances de la France, la dégageroit de toutes ſortes d'obligations, & ſans être liée, pourroit, ce tems expiré, prendre ſes meſures ſur l'occurrence du tems, & des affaires.

Ceci eſt un Projet brusque, que mon Eſprit vient d'enfanter, ſans que j'en aye donné part à perſonne. C'eſt pourquoi je deſirerois, que ce, que vous m'y répondrez, fût une Lettre particulière, de laquelle je pourrois uſer, ſelon que je

verrois

verrois à faire, & que je pourrois être éclairci de vos prétentions. J' ai ſigné une Ordonnance de cinquante mille Ecus, que j' ai fait remettre à Mr. Hoeufft, afin que la même ſomme ſoit par lui remiſe à Amſterdam; vous vous en ſervirez, & la pourrez prendre pour vos Apointemens. Il vous plaira de régler un jour préfix, c' eſt-à-dire, en établir un auquel il faudra deſormais commencer à vous faire payer, afin que de trois en trois mois, ou de ſix en ſix, au plus tard, il y ſoit pourvu. On parle de les augmenter; cela ſemble réſolu; mais il n' eſt pas encore commandé.

Les avis, qui nous viennent de Rome, confirment, que le Pape s' eſt réſolu à l' envoi de trois Nonces extraordinaires, pour exhorter les Rois à la Paix, que l' on y tardera d' y déſigner un Légat, & que les Informations, que le Pape prend du mérite de Mr. de Chigi lui tournent à compte. La Négociation, ſi elle étoit décernée, tomberoit ſur le Cardinal Capponi, qui paſſe pour le plus fin du College, & difficilement pourra-t-elle être conferée au Neveu de Sa Sainteté, fait Cardinal, ainſi que je vous l' ai mandé. Du même Lieu, comme de Turin, on nous écrit, que l' on ſonge à faire un Ligue avec les Princes d' Italie, pour la conſervation de leurs Etats; que, pour y attirer Madame de Savoye, on lui offre la reſtitution de Verſeil, & une Armée pour nous chaſſer du Piémont. Nous ſommes bien aſſurez de l' intention de cette Alteſſe, & en quelque ſorte mépriſons cet avis, n' y ayant point de raiſon de ſoup-

çonner,

çonner, que les Princes & Potentats d'Italie désirassent, que Pignerol nous fût ôté; que s'il nous doit demeurer de leur propre consentement, nous pouvons nous mêmes être compris dans cette Ligue, & vous savez, que nous ne sommes pas éloignez d'en promouvoir deux. Néanmoins la prudence conseille, qu'on se défie, & que c'est la plus grande, qu'on puisse avoir, nous n'omettrons aucune diligence pour en apprendre le vrai; vous pouvez en pénétrer quelque chose du Discours de Contarini. C'est pourquoi je vous en écris, étant assez malaisé, quelque habile homme qu'il soit, qu'il ne lui en échape des paroles, qui vous donneront lumiére des prétensions du Sénat. Pour Mr. le Nonce, si l'on lui en écrit, ce sera par des Amis particuliers, & celui-là confidemment vous en pourra parler. Ce seroit blesser vôtre prudence, que de vous avertir, de ne lui donner nulle part de ce, que je vous en écris. Les Lettres, qui me sont écrites par Mr. de Bregi, nous apprennent, qu'il a été bien reçu en Pologne, qu'il espére y ménager les Affaires de Sa Majesté, & qu'il croit, que le Prince de Transilvanie ne donnant point de jalousie, par de trop fortes Garnisons, au Roi de Pologne, & ne se servant dans la Guerre, que des Troupes Chrétiennes, que cette Majesté n'y prendra point de part. Cela même sû par Mr. de Croissy lui facilitera ce, qu'il a à negocier avec ce Prince. Il couroit un bruit de la défaite de Gallas, mais n'en ayant point d'avis de Mayence, de Hollande, ni de l'Ar-

mée

mée de Torstenson, j'en doute. Je suis &c. A Paris, le 3. Decembre, 1644.

## Num. CVI.

### Des Churfürstens zu Sachsen Schreiben an Kayserliche Majestät, die von dem Fränckischen Creyße beschlossene Beschickung des Congresses betreffend, daß solche nicht mehr zu hintertreiben seyn würde; bey denen Tractaten selbst sich aber zeigen würde, ob der Fürsten-Stand nach denen Creyßen, oder auf andere Art seine Prætensionen vorbringen würde. d. d. Dreßden, den 9. Decembr. 1644.

Allergnädigster Herr, rc.

WAs massen Ew. Kayserl. Majestät mein unterthänigst Gutachten erfordern, was erspießliche Mittel des Fränckischen, auch vermuthlich anderer ihme nachfolgenden Creysse, vorhabende Absendung zu den angestellten General-Friedens-Tractaten, weil daraus allerhand Weitläufftigkeiten und Confusiones, ja wol Verlängerung der Friedens-Tractaten entstehen möchten, abzuwenden, angewendet werden könten, solches habe aus Ew. Kayserl. Majestät allergnädigsten Schreiben, de dato Linz den 29. abgewichenen Monaths Novembris, ich mit gehorsamster Reverenz verstanden. Nun ist nicht ohne, daß der Fürsten und Stände des Fränckischen Creysses ohnlängst zu Bamberg gewesene Räthe und Gesandten ein solch Schreiben, wie Ew. Kayserl. Majestät allergnädigst melden, an mich vom 30. Octobr. und 3. Novembr. jüngst-

jüngsthin abgehen lassen, und darinnen ihre beschlossene Schickung zu den Friedens-Tractaten zu erkennen geben, welches ich dann ohngerne erfahren, und gewünscht, daß solches nachgeblieben wäre, sehe aber nunmehro nicht, wie das Werck füglich zu hinterziehen, weil Res nicht mehr integra, sondern Innhalts eines andern sub eodem dato an sämtliche Churfürsten und Stände dieses Ober-Sächsischen Creysses gethanen Schreibens, des Fränckischen Creysses Gesandschafft innerhalb längst drey oder vier Wochen ihren gewissen ohnfehlbaren Fortgang erreichen sollen, auch hierzwischen zweiffelsohne schon abgefertigt seyn wird. Jedoch wird meines unterthänigsten Bedenckens das Werck nemlich anietzo darauf beruhen, daß man vor allen Dingen der auswertigen Cronen Postulata anhöre und vernehme, ob sie also beschaffen, daß dieselbige Ew. Kayserliche Majestät und Dero Ertz-Hertzogliches Haus Oesterreich allein, oder zugleich das gantze Heil. Röm. Reich mit betreffen möchten, da dann auf den ersten Fall, den man beym Collegial-Tag Anno 1636. vornemlich bedacht, zu Ew. Kayserlichen Majestät höchsterleuchteten Ermessen beruhet, wie, und auf was Maße Sie für gut befinden werden, solche ihre einige Sachen tractiren zu lassen, und erinnern sich Ew. Majestät selbsten allergnädigst, in wieviel wegen seither dem, in Anno 1636. zu Regenspurg gehaltenen Churfürsten-Tag sich die Sachen im Reich mercklich geändert. Im letztern

tern Fall aber giebt der nächste Abschied zwar richtige Maaß und Anleitung, Ew. Kayserlichen Majestät aber ist unverborgen, was für unverhoffte Dubia bey dem Fränckischen noch währenden Deputations-Tage ins Mittel kommen, und wird sich nach gehörter Proposition erweisen, ob man nach den Creyssen, oder auf andere Weise, des Fürsten-Stands Prætensiones zu vernehmen haben werde. Wolte es Ew. Kayserlichen Majestät in unterthänigster Antwort rc. Datum Dreßden, am 9. Decembr. 1644.

## Num. CVII.

**Derer Kayserlichen Gesandten zu Oßnabrück schrifftliche Anfrage an die Schwedischen daselbst befindlichen, ob man die ehemals am Sächsischen Hofe gepflogenen Tractaten reassumiren, und das Schönbeckische Project zum Fundament legen könte. d. d. Oßnabrück, den 9. Decembr. 1644.**

Von der Röm. Kayserlichen Majestät gevollmächtigten Abgesandten zu der allgemeinen Friedens-Handlung ist denen Königlich Schwedischen Herrn Abgesandten loco propositionis fürgehalten, und durch den Herrn Dechand zu St. Johann überbracht worden; nachdem es durch Göttliche Verleihung mit dieser Friedens-Handlung so weit kommen, daß nunmehr auf beyderseits gebührlich geschehener Legitimation zur Haupt-Handlung getreten, und von den Mediis Pacis geredet werden solle; So wolle mans diffeits dafür halten, weiln hiebevorn im

Jahr 1635. und 1636. schon über dergleichen milde Handlung mit Churfürstlicher Durchl. zu Sachsen, und des Hertzogen von Mecklenburg Fürstlicher Gnaden gepflogen worden, daß den Sachen mit Reassumirung solcher Handlung aufs kürtzeste und geschicklichste geholffen, und in specie das Schönbeckische Project wieder unter Handen genommen, und demselben bey der Handlung nachgegangen werden könte. Worüber man der Herren Schwedischen Gesandten Gemüths-Meynung begehrte zu vernehmen. Oßnabrück, den 9. Decembr. 1644.

## Num. CVIII.

**Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie ihre beständige Uneinigkeit den Gegentheilen Gelegenheit geben würde, ihre grösten Heimlichkeiten zu erfahren, auch Saavedra sich dessen schon berühmt, und daß die Kayserliche Armée unter dem General Gallas sich unter die Stücke zu Magdeburg mit Verlust zu ziehen genöthiget worden. d. d. Paris, den 9. Decembr. 1644.**

Messieurs,

CElui que je vous ai dépêché, ayant tardé jusques aujourd' hui, pour attendre les Lettres de Mr. le Cardinal Mazarin, je me servirai de l' occasion, qui se présente, pour ajouter à mes précédentes celle-ci, & pour vous assurer, que vos Divisions ne pouvant être secrettes aux Ennemis, leur fait esperer de pénétrer vos plus secrettes

crettes pensées, jugeans que la contrarieté, qui se trouve en vos avis, vous donne lieu de vous en ouvrir, & que par l' entretien, qu' ils auront avec vous, ou par celui, que leurs Gens auront avec les vôtres, ils découvriront ce, que vous pensez. Ne pensez point, que je vous dis cela, pour vous convier à vous réünir; c' est avec grande connoissance, & s' il vous plaisoit en entrer en discours avec Mr. Chigi, le faire tomber à propos, & bien adroitement, afin qu' il ne connût point, que vôtre intention soit de pénétrer son secret, vous verriez bien, que l' on ne vous en écrit pas sans grande connoissance. Saavedra s' en est vanté, & il passe pour Homme extrémement délié, & qui ne s' étudie qu' à deviner les pensées d' autrui.

Diverses Lettres m' ont appris que, si Gallas s' est bien retiré sous le Canon de Magdebourg, ce n' a pas été sans perdre bien des gens, ayant été contraint d' abandonner ses Malades & Blessez, dont le nombre excedoit celui de quinzecens Hommes, & que les deux mille Chevaux, & autant de Fourageurs, qu' il avoit détachez, ayant été recontrez par Mr. Torstenson, ils ont été tuez, ou pris. Il poursuit ledit Gallas, logé à son opposite, à dessein d' achever de le ruïner, à quoi Koningsmarc contribuë aussi de son côté. Je suis &c. A Paris, le 9. Decembre, 1644.

## Num. CIX.

### Des Frantzösischen Gesandtens zu Münster, Comte Servien, Schreiben an den Deputations-Tag zu Franckfurth, wie man sich nunmehro wegen der Vollmachten mit den Kayserlichen verglichen, auch einig sey, die Teutschen Angelegenheiten zuerst auf dem Congress vorzunehmen, dannenhero die Stände ihre Gesandten des nächsten abordnen möchten. d. d. Münster, den 18. Decembr. Anno 1644.

Reverendi, Illustres, Generosi, Magnifici, Nobilissimi & Consultissimi,

TAndem post varias disceptationes solutis difficultatibus, quæ promovendo pacis optatissimæ negotio moras injiciebant, ex utrarumque partium voto conceptæ sunt novæ procuratoriorum Mandatorum formulæ, has secundum autographum Illustrissimo Sanctæ Apostolicæ Sedis Nuncio, & Excellentissimo Serenissimæ Reipublicæ Venetæ Oratori receptis Mediatoribus traditum, intra definitum tempus, nempe ante finem Januarii proxime venturi, a Principibus utrinque nostris expectamus.

Interea ne quid temporis incassum abeat, cujus momenta in hac tractatione debent esse pretiosissima, data fide convenimus, ut id, quod mutuo conclusimus, id firmum validumque sit, vi priorum plenipotentiarum, & ipsa posteriorum extraditione ratum habeatur, superest ad operis tam sancti non progressum modo, sed & exitum maturandum, ut nobis de rebus Germaniæ posthac

hac serio, & fortassis ante omnia deliberaturis, Deputati Principum Ordinumque Imperii suam non amplius recusent opem consiliaque, quibus pristina tranquillitas orbi Christiano, ipsique præsertim Germaniæ quantocius restituatur. Jam Litteræ a Sacra Christianissima Majestate datæ, binæque a nobis exaratæ cunctos incitarunt, nunc negotium ipsum feliciter inchoatum, & ubi aderunt, brevius, quam creditur, conficiendum. Vocat R. R. & Illustrissimas Dominationes vestras, quarum maxime interest necessitas ipsa, neque tantum diuturna Legatorum, quotquot hic sumus, vestram præsentiam urget expectatio, verum etiam afflicta tot calamitatibus patria in medelam præsentis, & indies recrudescentis mali citissimum auxilium efflagitat. Denique suspicari non possumus amplius Vestrum huc accessum Cæsaris auctoritate Francofurti prohiberi, cum ipsius Plenipotentiarii palam Monasterii profiteantur, concessam singulis accedendi facultatem, & si non veniant, haud esse, cur inde quid Cæsari, vel ejus Commissariis imputetur.

Adsint igitur quamprimum R. R. & Illustrissimæ Dominationes Vestræ, ne mora diutius prolati tractatus ipsis adscribatur, ut tandem & factis respondeant hisce litteris ultimis, quibus, ut muneris a Sacra Christianissima Majestate nobis injuncti partes omnes adimpleantur, cunctos & singulos iterum convocamus, quasque licet Excell. Collegæ Chirographo non munitas, ex utrius-

que sententia scripsi. Datum Monasterii Westvalorum, die 18. Decembris, Anno 1644.

R. R. & Illustribus Dominationibus Vestris

*ad officia paratissimus,*

Servien.

## Num. CX.

**Derer Kayserlichen Gesandten zu Münster Pro Memoria an die Mediatores, daß, ob zwar ein Tag anberaumet worden, an welchem von beyden Theilen die Friedens-Proposition solte in die Hände der Mediatorn übergeben werden, so hätten die Kayserlichen und Spanischen auch die ihrige eingereichet, die Frantzosen aber wären an dessen Statt mit Protractionibus erschienen, und hätten der Stände Anwesenheit, nebst des Churfürstens von Trier Befreyung vor allen Dingen verlangt, wodurch sie denn ihr gegebenes Wort gebrochen, und die Kayserlichen auch Spanischen Principalen in der Person ihrer Gesandten geschimpfft hätten. d. d. Münster, den 19. Decembr. 1644.**

SAnctissimi Domini Nostri Papæ Nuntium, ac Serenissimæ Venetorum Reipublicæ Legatum, pro susceptæ Mediationis munere, recenti memoria tenere, dubium est nullum, Augustissimi Domini Imperatoris Plenipotentiarios, oblata ipsis nuper, die nimirum quarta præsentis mensis, Christianissimi Regis Plenipotentia, scriptura graviter conquestos fidem promissis servatum non fuisse, rationibus argumentisque pluribus in medium adductis, quibus evinceretur, hujusmodi intricationibus non pacis tantopere ab omnibus deside-

desideratæ compositionem minime promoveri, quin potius turbari, spemque omnem prorsus tolli.

Etsi, autem perceptis rerum momentis præfati Illustrissimi & Excellentissimi Domini Mediatores ad se pertinere intellexerint, Plenipotentiarios Gallicos admonere, ut negotii hujus æquitate & gravitate perpensa, promissis satisfacere, talemque plenipotentiam exhibere vellent, quæ in ipsa pacificationis substantialia, conditiones ac media ingrederetur, animadvertunt tamen dicti Cæsareæ Majestatis Plenipotentiarii, Gallos, contemtis istiusmodi monitis, ac spreta tantorum Virorum diligenti opera, hactenus opinioni suæ pertinaciter inhærere.

Cum igitur tanta partis adversæ tergiversatio silentio minime prætermittenda videatur, repetendam sibi esse coram Dominis Mediatoribus hanc justissimam querelam Cæsareani censuerunt, ut non solum ipsi clarius de facti enormitate judicare, sed & successive toti Christiano orbi constare possit, quam iniquis modis Plenipotentiarii Gallici universum pacis negotium involverint hactenus, ac imposterum etiam circumagere conentur, in id unice intenti, ut ne vel ad seros posteros in Christiana Republica pax & tranquillitas redeat.

Constat autem imprimis Dominos Mediatores die 23. præteriti Mensis Novembris gravi Oratione Plenipotentiariis Cæsareæ Majestatis autores fuisse, ut compositis tandem Plenipotentia-

rum differentiis, ad ipsum pacis negotium principaliter tractandum progredi, ac propositionem eo spectantem componere vellent, persuasum habentes, eum, qui prior mentem suam aperuisset, ac rationi & æquitati magis consentanea pacificationis media proposuisset, majorem gratiam apud Deum, insigniorem vero laudem apud omnes Christianæ Reipublicæ status & ordines consecuturum esse. Hucusque Cæsarem Regemque Catholicum satis luculenter animorum suorum ad pacem consequendam promptitudinem palam fecisse, pergerent porro, & operi tam laudabili finem imponi debitum procurarent.

Et ab his quidem exhortationi tam salutari statim & e vestigio assensum, ea solum conditione adjecta, ut prius plenipotentiariorum Gallicorum mens & sententia exploraretur. Nam cum isti in subscribendis assecurationis formulis directe se ad inchoandum ipsummet pacis negotium obligare voluerint, dubitandum omnino esse, ne proferentibus Cæsareanis, bona & candida fide, media & conditiones, quibus ad pacem concludendam deveniri possit, renitantur, atque novas quærere ambages conentur. Die dein vicesima septima prædicti Mensis, jussu Dominorum Mediatorum, Plenipotentiariis Cæsareis significatum, egisse ipsos cum Gallis, & adductis gravium rationum momentis, perpulisse, ut non minus & ipsi consentirent, sancteque pollicerentur ad proximam diem Dominicam, quæ nimirum futura erat dies quarta Decembris, se propositionem suam

suam circa ipsa pacis ineundæ media, in manus Dominorum Mediatorum consignaturos esse. Nihil hic moræ in Cæsareanis. Condixerunt & ipsi, & Regis Catholici Plenipotentiarii. Constitutus & præfixus est omnium consensu terminus prædicta dies Dominica, non equidem ad res frustratorias, sed ad propositionem media pacis complectentem producendam, quem ad modum ex Oratione Dominorum Mediatorum, totiusque hujus articuli tractatione, clarum testatumque est.

Quæ cum ita sint, nemo tam profanæ mentis est, quin hac ratione, tam Gallos, quam Cæsareanos & Hispanos, mutua invicem fide & promissione, internuntiis ipsis Dominis Mediatoribus, obligatos & devinctos fuisse, pronunciaturus sit. Steterunt igitur promissis Cæsareani & Hispani, die & hora præfixis, propositionem suam ad ipsa pacis penetralia directam, æquissimis simul ac justissimis postulatis suffultam, Dominis Mediatoribus, &, ut convenerat, sigillis obsignatam obtulerunt; ea plane spe, Gallos quoque idem sincere, fideliter, sine dolo & fraude, quemadmodum Regis Christianissimi Legatos decebat, præstituros. Sed ut mox inspecta ipsorum scriptura patuit, de mediis ad pacem componendam, ne verbum quidem ullum fieri, sed causas novas ante hac non auditas, non cogitatas obtendi, quibus ad ipsam pacis compositionem progredi nollent, disertisque verbis adjicerent, tum demnm, si prius universi Imperii ordines una essent, Electorque Trevirensis plenæ libertati restitutus fuisset, se ad pro-

ponendas pacis ineundæ conditiones, & media progressuros. Jure meritoque, & Cæsareæ Majestatis & Regis Catholici Plenipotentiarii conquesti sunt, & adhuc conqueruntur, Gallos promissis non stetisse, sed utrosque ludibrio habuisse.

Nam ut nihil omnino dicatur, an & quatenus universi Imperii status & ordines huic pacis tractationi interesse oporteat, (cum Cæsareanorum intentio prorsus non sit, iis, quæ ad statuum & ordinum Imperii dignitatem, immunitatem, libertatem, jura & privilegia spectant, vel minimum derogare, imo hæc omnia ex speciali Cæsaris Mandato, contra adversariorum occultas machinationes omnibus viribus defendere parati sint) certum & sole clarius est, hoc ad substantiam pacis non requiri, nec in conventione præliminari unquam cogitatum, nedum actum aut conventum fuisse. Et longe infra dignitatem Imperii Romani ordinum est, cum Galli tam illustrem & venerandum Conventum sub nudis istis Voculis statuum Confœderatorum & adhærentium intelligi debere, arguunt. Cum notum sit omnibus, nunquam toto istius calamitosi belli tempore, omnes & singulos Imperii status, inter unius vel alterius partis fœderatos aut adhærentes propriè recensitos fuisse, sed hos quidem ut neutrarum partium, hos vero, ut meros vasallos & subditos juxta Imperii Constitutiones se gessisse. Quinimo post erectam & publicatam pacem Pragensem, paucissimos inter Svecorum aut Gallorum fœderatos adhærentesque memorari voluisse,

sed

sed plerosque, acceptata ista pace, adversariorum fœderibus & adhærentiis palam renunciasse.

Deinde palam est de causa finali pacis, inter omnes, quantum quidem in publicum pateat, convenire, ut hac ratione tranquillitas inter Universos Reipublicæ Christianæ status conciliari, & conservari possit. De causa formali, hoc est, quibus modis pacis negotium tractari & concludi debeat, tum insuper de causa efficienti, nimirum de personis, inter quas pax concilianda sit, & quæ pacem inire, componere ac stabilire debeant, in conventione praeliminari apud Hamburgenses confecta, satis diserte actum, & quæ de legitimatione earundem restabant, jam hic Monasterii peracta & conclusa fuisse: adeo ut jam unica duntaxat materialis causa tractanda restet, nimirum quæ res, quæ controversiæ, quibusque modis, finiendæ, transigendæ & componendæ sint. Quo loco disputationem de causa efficienti, hoc est, de personis, quæ ad pacem faciendam necessario requirantur, retexere velle, nihil aliud sit, quam eandem cramben bis recoctam apponere, negotiumque pacis perpetuis præliminarium quæstionibus involvere, atque inextricabilibus labyrinthis obnoxium reddere. Hinc & ipsius Reginæ Sueciæ Plenipotentiarii, in sua ad Cæsaris Legatos Osnabrugis Communefactione, istam de convocatione ordinum Imperii quæstionem minime substantialibus pacis annumerare audent, complementum duntaxat quæstionum præliminarium indigitasse contenti.

Posite

Posito tamen, utcunque omnium ordinum præsentiam requiri, non inde sequitur, Gallos propterea justam causam habere, propositionem de mediis ad faciendam pacem conducentibus, differendi. Nam si talia proposuerint, quæ Cæsarem totumque Imperium universe consideratum spectent, clarum est Cæsarem instar capitis, vice omnium fungi, & ex generali Imperium certis legibus administrandi potestate, in disceptationem descendere posse. Meliori utique & ampliori jure eidem quam Syndicis, cujusque universitatis nomine, negocia gerere permissum. Præsertim cum hoc decretum omnium ordinum ex comitiis Ratisbonensibus amplissimam suæ Majestati potestatem deferat, atque insuper Conventus Deputatorum Imperii Francofortensis Cæsari singulariter ad manum sit, ut de rebus, quæ in tractanda pace Imperii Romani dignitatem, statum & conservationem spectare videbuntur, consilia & sententias expedire possit. Sin vero in medium adferunt, quæ ad singulos status, ut singulos pertinent, prorsus absonum fuerit, rerum singularium causa publicæ & communis tranquillitatis compositionem protrectare. Inspiciant Galli singulorum, ad quos scripserant, ordinum responsa & literas, & clare deprehendent, neminem eorum, quantumvis se quoque per suos adfuturum polliceatur, interea, quæ ad pacem componendam facerent, suspensa velle, sed omnes uno ore, ut progrediantur, ut maturent, ut tranquillitatem Imperio non invideant, clamare.

Causam

Causam autem Trevirensem pro conditione sine qua non ipsis tractatuum liminibus apponere, tam incivile, tam ab omni ratione alienum, tam Augusti Imperatoris dignitati & superioritati contrarium est, ut hoc loco nullo modo istam disputationem ingredi Cæsareæ Majestatis Plenipotentiarii possint, sed omnino ad ipsas pacis conventiones remittere debeant. Denique si Regis Christianissimi Plenipotentiarii duas istas objectiones tanti apud se momenti æstimant, ut ad proponenda pacis materialia progrediendum non esse judicarent, omnino boni viri officium requirebat, ut, priusquam de exhibendis pacis ineundæ propositionibus condiceretur, has in medium adferre debuissent. Hoc cum non fecerint, sed Cæsaris Regisque Catholici Legatos inani spe progrediendi ad penetralia pacis lactaverint, lædi Cæsareæ Majestatis, quam omnes Christiani Principes, ut Christianæ Reipublicæ summum quoad secularia caput venerantur, Regisque Catholici existimationem, honorem, auctoritatem, cum suos Legatos & Plenipotentiarios adeo Gallis despectui haberi intelligant, ut in tam arduo negotio, præludiis adhuc & amphibologiis certare cum his, licitum sibi esse debere putent. Jam vero minime omnium ferendum est, quod orbis Christiani expectationem, quæ in eo tota erat, ut absolutis præliminarium differentiis, mutuo partium omnium consensu, ad ipsa pacificandi media deventum iri crederet, tantopere defraudatam ire præsumant.

Quibus

Quibus omnibus addere coguntur Cæsareæ Majestatis Plenipotentiarii, Gallos hoc loco nimis quam intempestive quæstionem de cautione, firmitate & assecuratione tractandorum movere; Tum quod hæc ad ipsam conclusionem pacis spectet, frustraque de confirmatione ejus rei disputetur, quæ nondum existit; Tum quod multo meliori jure Cæsar ejusmodi assecurationis cautelas a Gallis postulare possit, & fere teneatur, si quidem saluti & securitati Imperii Romani prospectum velit.

Hæc igitur omnia Illustrissimis & Excellentissimis Dominis Mediatoribus singulariter explicanda esse judicaverunt sæpe dicti Cæsareæ Majestatis Plenipotentiarii, ut palam fiat, non solum omnem protractæ pacis culpam a Cæsarea Majestate prorsus abesse, verum etiam causam habere justissimam, ut universo Christiano orbi testatum faciat, quam indignis modis negotium tantæ consequentiæ tractetur ab adversariis, nisi animo in melius mutato tandem promissorum memores, ad ea, quæ pacem ipsam principaliter concernere possunt, tractanda progrediantur. Quemadmodum Cæsareani haudquaquam dubitant, Dominos Mediatores hactenus nihil, quæ huc facere possunt, omisisse, & porro suo officio minime defuturos esse. Actum Monasterii, die 19. Decembr. Anno salutis Domini 1644.

Num.

## Num. CXI.

**Kayserl. Majestät Schreiben an Dero Gesandten zu Oßnabrück, daß sie die erste Friedens-Proposition nach ihrer Instruction aufsetzen, und solche nebst dem Schönbeckischen Project denen Schwedischen, ihre Meynung darüber zu eröffnen, zufertigen solten, der Stadt Strahlsund sey der gesuchte Salvus-Conductus nicht zu ertheilen, aber mündliche Versicherung zu geben, daß ihre Abgeordnete aller Sicherheit geniessen würden, übrigens wäre mit dem Dänischen Residenten gute Vertraulichkeit zu pflegen, seinetwegen sich aber bey den Tractaten nicht aufzuhalten. d. d. Lintz, den 21. Decembr. 1644.**

FERDINAND.

Wohlgebohrner, auch Ehrsamer, Gelehrter, liebe Getreue. Wir haben euere beyde gehorsamste Relations-Schreiben, sub dato Oßnabrück, den 5. und 8. dieses zu End lauffenden Monaths Decembris, wie auch darzu gehörige P. S. und allerseits Beylagen zu recht empfangen, und daraus verstanden, was ihr vermittelst des Dechant bey St. Johann den Schwedischen Abgesandten für eine Proposition allein mündlich vorzubringen an die Hand geben, was auch gemeldte Gesandten wegen des Schönbeckischen Projects, daß ihnen dasselbige unwissend, sich vernehmen, ingleichen, was sie euch loco primæ propositionis für ein unverschlossenes Schreiben zukommen, und dann wegen des Salvi-Conductus für den Grafen zu Nassau-Saarbrücken, als auch für die Stadt Stral-

sund

sund gelangen, auch ihr demselbigen in einem und andern für Antwort erfolgen lassen. Demnach aber die Haupt-Sache an deme bestehet, was sie euch loco primæ propositionis unverschlossen überschickt, und darinnen gleichwohl befindlich, daß, wann ihr ihnen dasjenige zukommen lassen werdet, was zwischen des Churfürstens aus Sachsen Lbdn. und der Cron-Schweden Cantzler Oxenstirn im Jahr 1635. gehandelt, und solche Tractaten reassumiret werden sollen, so wolten sie auch ihre Gemüths-Meynung de Materia tractandorum eröffnen; Als ist dieser gnädigster Befehl, daß ihr euere Proposition, vermöge habender Instruction verfasset, und das euch überschickte Schönbeckische Project zugleich besagten Schwedischen Gesandten zukommen lasset, und sie darbey ermahnet, daß sie ihrer gethanen Vertröstung nach, ihre Gemüths-Meynung darüber eröffnen wollen. Sonsten habt ihr gar recht gethan, daß ihr die vorgeschlagene Modos tractandi euch nicht zuwider seyn lassen, auch daß ihr den Salvum-Conductum für den Grafen von Nassau-Saarbrücken ertheilet; Belangend aber den begehrten Salvum-Conductum für die Stadt Strahlsund, da ist Unsere Meynung, daß ihr denselben weder ausfertigt noch abschlaget, sondern euch dahin mündlich vernehmen lasset, daß von Uns und allen denjenigen, so Uns assistiren thun, derselben Stadt Abgeordnete in ihrem An- und Abzug, auch bey den währenden Tractaten, aller Sicherheit zu geniessen haben sollen. Wegen

Wegen des Königl. Dänemärckischen Secretarii Clem und seiner Securität, weilen die beyde Cronen zu den Tractaten schreiten werden, wird es keine Gefahr haben; Jedoch wollet ihr ein als andern Weg die vertrauliche Communication fortsetzen, aber euch seinet halben in den Tractaten nicht aufhalten, auch über alles mit Unsern Kayserl. Gesandten zu Münster zeitliche Correspondenz pflegen. So Wir euch in Antwort nicht verhalten wollen. Seyn und verbleiben euch mit Kayserl. Gnaden wohlgewogen. Geben zu Lintz, den 21. Decembr. 1644. Unserer Reiche des Römischen im achten, des Hungarischen im zwantzigsten, und des Böhmischen im achtzehenden.

FERDINAND.

Vt. Ferdinand Graf Kurtz.

---

## Num. CXII.

**Ejusdem Schreiben an seine Gesandten** zu Münster, daß sie mit der denen Mediatoren eingehändigten Proposition wohl verfahren; wegen der Frantzösischen Verzögerung könte eine Protestation eingereicht werden; die Chur-Trierische Sache gehöre zu denen Haupt-Tractaten, und diesem Churfürsten solte ein Geleits-Brief vor seine Gesandten gegeben, auch durch den Wienerischen Nuncium seine Meynung wegen der Abordnung überschrieben werden. d. d. Lintz, den 21. Dec. 1644.

FERDINAND.

Hoch- und Wohlgebohrner ꝛc. Euere gehorsamste Relation vom 9. dieses, mit samt

denen darzu gehörigen Beylagen haben Wir wohl empfangen, und aus derselben mit mehrern gnädigst vernommen, was für Propositiones am 4ten dieses zu Handen der Mediatorn von euch und der Cron Spanien Gevollmächtigten, so dann auch von denen Frantzösischen Plenipotentiariis eingeliefert, auch was daneben sowohl vor als nach Uberlieferung derselben darüber gehandelt worden. Nun lassen Wir Uns zuförderst euern derhalben vorgewendeten treuen Fleiß und Sorgfalt, so dann dieses, daß ihr die in gedachter euerer Relation, wegen des Hertzogen von Lothringen Lbdn. und selbigen Hauses erwehnter Clausul, wie auch die General-Reservationen wegen Unserer und des Reichs zu der Cron Franckreich habenden Zusprüche, da die vor diesem eingeschickte Form eingerückt, in Kayserl. Gnaden wohl gefallen; Ihr habt auch recht und wohl gethan, daß ihr durch die von denen Königl. Spanischen Gesandten, bey Einlieferung ihrer Proposition angehängte Bedingniß, das Werck nicht aufhalten lassen, sondern vielmehr cooperirt, daß die Auswechselung der übergebenen Propositionen zu Werck gestellet worden. Was sonsten die Frantzösischen Exceptiones, wegen der gesamten Churfürsten, Fürsten, und Stände, als ob derselben Gegenwart nothwendig erfordert würde, sowohl auch die Restitution des Churfürsten zu Trier belangt, ob zwar aus diesen, und so vielfältigen andern bis anhero gebrauchten Ausflüchten, Verzöger- und Verlänge-

längerung leicht zu ermessen, wessen man ferner gegen dieselben sich zu versehen, so wollen Wir jedoch des weitern Erfolgs, ob sie sich eines bessern erklähren, und zu der Haupt-Handlung schreiten möchten, mit dem nächsten erwarten. Lassen Uns auch gefallen, auf den Fall sie auf solchen ihren Impertinentiis beharreten, daß ihr immittelst eine Protestation gerathener maßen zu Papier bringt, und Uns zu Unserem Ersehen mit ehesten überschickt, wollen aber nicht, daß zuvorn, und bis Wir Uns ferner darüber resolviren, dieselbe hinaus gegeben werde. Es sollen euch auch ehestens die ermangelnde Chur-Trierische Acta überschicket werden, immittelst habt ihr euch in generalibus terminis, daß nemlich dieses keine Præliminar, sondern eine solche Sache, so in die Handlung selbst einlauffe, zu halten, und des Gegentheils fernere Erklährung darüber zu erwarten. Was auch den von Uns für die Gevollmächtigte gedachter Churfürsten ausgefertigten Paß-Brief zu selbigen Tractaten anreicht, da lassen Wir Uns nicht zuwider seyn, halten es auch für das bequemste Mittel, daß denen Mediatorn, und sonderlich dem Päbstlichen Nuncio an die Hand gegeben werde, über sich zu nehmen, solchen Paß-Brief an den Päbstl. Nuncium zu Wien zu überschicken, und durch denselben dem Churfürsten, welcher bis dato sich alda noch aufhält, einhändigen zu lassen, um sich zu resolviren, ob Er seine Gevollmächtigten dorthin zu der Wahlstadt schicken wolle oder nicht.

Wessen nun der Churfürst hierauf sich erklähren würde, das hätte alsdenn der Wienerische Nuncius dorthin zur Nachricht zu berichten. Ob und warum aber solcher Paß-Brief so lange zurück gehalten, und nicht ehender dem Churfürsten beygebracht worden, das wollen Wir zu eines jeden Nachdencken gestellt seyn lassen. Demnach Wir auch aus euerer ietzt einkommenden Relation nicht eigentlich vernehmen können, ob von denen Frantzösischen Gesandten allein eine Proposition, so ihr in Abschrifft Uns überschickt, oder noch eine andere, die Cron-Spanien in particulari betreffend, überantwortet worden; Als wollen Wir euers gehorsamsten Berichts hierüber gewärtig seyn. So Wir ꝛc. Geben auf Unserm Schloß zu Lintz, den 21. Decembr. Anno 1644. Unserer Reiche des Römischen im achten, des Hungarischen im zwantzigsten, und des Böhmischen im achtzehenden.

FERDINAND.

Vt. Ferdinand, Graf Kurtz.

## Num. CXIII.

### Des Churfürstens von Cölln Schreiben an Kayserl. Majestät, wegen vorhabender Abordnung des Fränckischen Creysses, daß solche bereits so feste resolviret, daß sich die Creyß-Stände nicht darvon würden abwendig lassen machen, nachdem ihnen solches im letztern Reichs-Abschied nachgelassen, an und vor sich selbsten auch dem Catholischen Besten zuträglicher sey, daß die Abordnung

nach

nach Creyssen geschehe, und wenn solches verhindert würde, leicht üble Gedancken wider die Kayserliche Intention könten geschöpffet werden, zumahl Franckreich und Schweden ohne die Stände nicht in Handlung sich einlassen wolten. d. d. München, den 22. Dec. 1644.

Deroselben, den 29. verschienen Monaths Novembris, den 13. hujus datirte beyde Schreiben, habe ich samt dem Einschluß, mit geziemenden Würden wohl geliefert empfangen, und daraus mit mehrern ablesend vernommen, was an Sie des Fränckischen Creysses jüngst zu Bamberg zusammen gewesener Deputirte, wegen einer vorhabenden Creyß-Absendung zu den General-Friedens-Tractaten gelangen lassen, davon Ew. Majestät neben Chur-Mayntz und Sachsen Lbdn. Lbdn. auch mir absonderliche Communication thun, und mein benöthigtes Gutachten begehren wollen, wie und durch was ersprießliche Mittel solche Creyß-Absendung, daraus Ew. Majestät Meynung nach, allerhand Weitläufftigkeiten und Confusionen, ja wohl Verlängerungen der Friedens-Tractaten entstehen dörffen, einzustellen und abzuwenden seyn möchte. Nun thue gegen Ew. Kayserl. Majest. ich mich förderst solcher geschehener Communication gehorsamst bedancken, und ist zwar nicht ohne, daß besagte Fränckische Creyß-Deputirte mir und des Ertz-Bischoffen zu Saltzburg Lbdn. als ausschreibenden Fürsten des Bayerischen Creysses, von ihrer vorhabenden Absendung zu

den General - Congressen Parte geben, weil Sie aber ausdrücklich darbey vermeldet, daß Sie eines und anderes durch gleichförmige Schreiben Ew. Majestät selbsten gehorsamst berichtet; So habe ich für unnöthig gehalten, Deroselben davon fernere Communication zu thun. Die Sache aber an ihr selbsten, und das von mir gnädigst begehrte Gutachten betreffend, habe ich gewisse und beständige Nachricht, daß der Fränckische Creyß einmahl resolvirt, und wo es nicht allbereits geschehen, doch in völligen Werck begriffen seye, ihre Absendung zu den General-Tractaten fortzustellen, daß auch die Fürsten und Stände in der unzweifflichen Meynung begriffen, dessen, in Krafft des jüngsten Regenspurgischen Reichs-Abschieds befugt zu seyn, welcher ausdrücklich mit sich bringt, daß allen Reichs-Fürsten verstattet, und zugelassen seyn solle, die Ihrige zu den bevorstehenden Friedens-Handlungen ein und andern Orts abzuschicken, damit sie mit Ew. Majestät Commissarien, des Heil Reichs und Ihrer Principalen Nothdurfft in Zeiten communiciren mögen. Und ob zwar dabey wegen der Creyß-Gesandten Abordnung eben in specie nichts gemeldt wird; So halten sie doch dafür, weiln die Abordnung krafft solchen Reichs-Recess ihnen in genere und in singulis gebühren wolle, so werde ihnen um so viel weniger verwehrt seyn, von gesamten Creyß wegen gewisse Deputirte abzusenden, und durch dieselbe wenige eben das zu verrichten, was

sonsten

sonsten ein ieder durch seine sonderbahre Abgeordneten hätten thun können und mögen. Dannenhero ich nicht unzeitig in Sorgen begriffen bin, es werde sich der Fränckische, auch andere Creysse, welche dergleichen Schickung vorhaben, von solcher einmahl resolvirten Abordnung nicht abwendig machen lassen, sondern, wenn Ew. Majestät selbige verhindern wolten, die Stände erst dannenhero Ursach nehmen, ein ieder seine Deputirte, welches ihnen nicht verwehret werden kan, sondern vermöge mehr angezogenen Reichs-Abschieds zugelassen ist, absonderlich ad loca tractatuum Universalium zu schicken, dadurch noch viel grössere Weitläufftigkeiten, Confusiones und Verlängerung der Friedens-Handlung enstehen würden. So geben der Frantzösischen und Schwedischen Plenipotentiarien an die Stände des Reichs abgelassene Invitations-Schreiben, auch ihre jüngste zu Münster und Oßnabrück übergebene Propositiones, und sonsten bishero geführte Discours genungsam zu erkennen, daß sie ohne Gegenwart der Stände mit Ew. Kayserl. Majestät Commissarien allein nicht handeln wollen. Da nun den Ständen die Abordnung inhibirt werden solte, würden gemeldter beyder Cronen Plenipotentiarii desto stärcker auf ihrer Meynung beharren, die sämtlichen Stände bey den Tractaten præcise haben, und ohne sie nichts handeln wollen, oder wohl gar das gantze Negotium aufstossen, also das hoch-nothwendige Friedens-Werck von neuem

ins Stecken gerathen. Warum aber solches nicht rathsam, und aus was für erheblichen Ursachen eine lauter augenscheinliche Unmöglichkeit sey, den Krieg länger zu continuiren, sondern die äusserste unumgängliche Nothdurfft erfordere, den Frieden in Römischen Reich auf alle Mittel und Weise zu suchen und zu befördern, will ich dieß Orts weiter nicht ausführen, sondern mich auf dasjenige beziehen, was Ew. Majestät durch meine an Dero Kayserl. Hof abgeordnete Räthe erst neulich allbereit zu Gnügen und mit allen Umständen remonstriren lassen. Mir zweifelt benebenst nicht, Ew. Maj. werden von Dero Kayserlichen Commissario zu Franckfurth umständlich berichtet worden seyn, und hab ich es zum Theil selbsten in unterschiedlichen Schreiben an Sie gelangen lassen, wie starck die Deputirte des Fürsten-Raths die meiste Catholische, und die Protestirende aber allezumahl einhellig beharret, und sich durch keinerley Rationes davon demoviren lassen wollen, sondern allbereit damahln per Majora geschlossen haben, in den General-Friedens-Tractaten und zwar in forma Collegii & cum Jure Suffragii abzuordnen, dahero wohl zu erachten ist, daß sie sich von der Circular-Deputation noch viel weniger abhalten lassen, sondern, da Ew. Majestät ihnen solche nicht gestatten wolten, allerhand Offensiones und ungleiche Gedancken darob schöpffen, auch dafür halten werden, daß man nicht bedacht sey, den Frieden, darnach sie so

inniglich

inniglich seufftzen, zu befördern, sondern vielmehr noch länger zu verhindern. Deßwegen sich etliche schon öffentlich verlauten lassen, wann man nicht anders zum Frieden thun, sondern denselben noch länger verschieben, und den Krieg continuiren wolte, daß sie nothdringentlich andere Consilia ergreiffen, und sich entweder mit den feindlichen Cronen in absonderliche Friedens-Handlung und Vergleich einlassen, oder sich in deren Protection ergeben müsten, wie dann die Experienz bishero, und sonderlich im Nieder-Sächsischen Creyß, und jüngst am Rhein gnugsam erzeigt hat, wann ihnen die Feinds-Gefahr zu nahe und über den Halß kommen wolte, wie starck sie solche apprehendiren, weiln sie sehen, daß weder Ew. Majestät Haupt-Armada, noch mein Reichs-Corpo bastant sey, sie wider solche mächtige Feinde aller Orthen zu defendiren. Was nun dem Heil. Römischen Reich, auch Ew. Majestät eigenen Erb-Königreich und Landen für grosse Gefahr und Noth hieraus zuwachsen würden, haben Dieselbe leichtlich zu ermessen, weiln bey dieser Creyß-Deputation nicht nur die Protestirende, sondern auch die Catholischen Stände, und zwar in pari numero absenden, daß dieser Modus viel besser, und dem gemeinen Catholischen Wesen weniger schädlich ist, als wenn die Protestirende, welche es ihnen, allem Verlauten nach, doch nicht werden wehren lassen, allein ordnen werden. Welches alles Ew. Kayserl. Majestät ich auf

Dero gnädigstes Begehren dergestalt, wie ich diß Werck bey der letzigen gefährlichen Conjunctur befunden und erwogen, meiner Schuldigkeit nach gehorsamst eröffnen, und zu Dero fernern hochvernünfftigen Nachdencken stellen wollen, ob Sie nichts desto weniger die Creysse von ihrer vorhabenden Abordnung zu den General-Tractaten abzumahnen, und was Sie etwan auch insonderheit dem Fränckischen Creyß auf sein Schreiben zu antworten für rathsam befinden möchten. Thue benebst ꝛc. München, den 22. Decembr. 1644.

## Num. CXIV.

### Des Churfürstens von Brandenburg

Schreiben an Kayserl. Majestät, wegen des Fränckischen Creysses vorhabender Beschickung des Congresses, daß denen Churfürsten erlaubt dahin abzuordnen, und alle Stände sich nach denselben richten würden, von den feindlichen Cronen auch auf der Stände Anwesenheit bestanden würde, und also der Kayser über kurtz oder lang dennoch darein willigen müste, und endlich allerseits Stände dahin giengen, einen guten Frieden einzugehen. d. d. Cölln an der Spree, den 22. Decembr. 1644.

Allerdurchlauchtigster ꝛc.

Ew. Kayserlichen Majestät beyde, vom 29. Novembr. und 13. Decembr. an mich ergangene allergnädigste Schreiben sind zugleich auf einen Tag, und zwar den 18. Decembr. allhier eingereichet, und von mir mit behöriger untertha-

thänigster Reverenz empfangen, und Innhalts dahin eingenommen worden, daß Ew. Kayserl. Majestät mein räthliches Gutachten, durch was Mittel des Ober-Fränckischen Creysses Stände zu denen vorseyenden General-Friedens-Tractaten eingestellt werden könten, allergnädigst zu vernehmen begehren. Nun wolte ich wünschen, daß Ew. Majestät erstes Schreiben vom 29. passato mir etwas ehender eingehändigt wäre; so würde ich selbiges alsobald in Unterthänigkeit zu beantworten nicht verschoben haben. Dieweil es aber neben dem andern erst dieser Tage obangedeuteter massen mir zukommen, so geruhen Ew. Kayserl. Majestät diese Verweilung nicht mir zu imputiren, sondern, daß dahero diese meine Antwort etwas langsamer erfolgen müssen, allergnädigst und im besten zu vermercken. Was dann die angeregten Sachen der Creyß-Absendung selbst belanget, wiewol Ew. Kays. Maj. dißfalls einige Maaß zu geben ich nicht begehre mich zu unterfangen; So erinnere ich mich doch noch guter Massen, daß auf dem noch währenden Deputations-Tag zu Franckfurth am Mayn dergleichen ventiliret, und insonderheit im Churfürstlichen Collegio, von theils der Churfürstlichen Gesandten dahin gangen und gesehen worden, daß der gesamten Churfürsten Abgesandten zu gedachten Tractaten abzuordnen seyn werden. Mir zweiffelt auch nicht, daß die andern Fürsten und Stände aus eben denen Ursachen, daß sie nemlich allerseits, was dieses hochwichtige

Werck,

Werck, es schlage hinaus wie es wolle, concerniren thut, denen Churfürsten folgen, und die ihrige Deputirte darzu absenden werden wollen. Solte aber ihnen dieses verweigert, und hingegen von denen auswärtigen Cronen darauf bestanden, und die Admission aller des Heil. Röm. Reichs Churfürsten und Creyß-Stände begehrt, und, wie zu vermuthen, urgiret werden, so ist zu besorgen, daß entweder die durch so langwierige und vielfältige Mühe und Unkosten nunmehr auf ziemliche Wege und Anfang gerichtete Tractaten gäntzlich zerschlagen, oder Ew. Kayserliche Majestät durch der Cronen Beharrung ihrer Meynung, endlich bewogen werden möchten, dasjenige einzugehen, was Sie anietzo für sich selbst, und ohne einige Disreputation, Dero getreuesten Ständen verwilligen könten. Diesemnach wäre diese meine unvorgreiffliche unterthänigste Wohlmeynung, daß Ew. Kayserliche Majestät denen Ober-Fränckischen Creyß-Ständen in ihrem allerunterthänigsten Suchen allergnädigst willfahren, und die gebetene Beschickung der Friedens-Tractaten concediren könten, angesehen selbige nicht weniger als andere Churfürsten und Stände des Heil. Reichs interessirt, und entweder des edlen Friedens, den GOtt verleihen wolle, zu geniessen, und da es, welches doch der Allerhöchste in Gnaden abwenden wolle, auf Continuation des Kriegs auslauffen solte, das Ihrige darbey zu thun und zu empfinden haben würden. Ich will nicht verhoffen,

hoffen, daß einiger unter Ew. Kayserl. Majestät getreuen Reichs-Ständen etwas anders, als was zu Erhaltung Ew. Kayserl. Majestät Reputation, und dem Heil. Röm. Reich und gantzer werther Christenheit immer erspriеßlich seyn mag, zu suchen gemeynt seyn werde, daß also Ew. Kayserl. Majestät in dieselbe das geringste Mißtrauen nicht zu setzen haben, sondern sich vielmehr allergnädigst versichert halten können, daß Dero Churfürsten und Stände, und deren ein jeder an seinem Ort sich dergestalt erweisen werden, wie getreuen Reichs-Ständen eignet und gebühret, und alles dasjenige willig und gerne conferiren, und dahin cooperiren werden, damit der höchsterwünschte Zweck des edlen Friedens erreichet, und im Römischen Reich das alte Vertrauen unter Haupt und Gliedern reparirt werden möge. Welches etc. Datum Cölln an der Spree, den 22. Decembr. 1644.

## Num. CXV.

### Des Churfürstens von Cölln Schreiben

ad eundem, wie man von Frantzösischer Seite bemercket, daß in Sachen, das Kayserliche Interesse und das Heil. Röm. Reich alleinig betreffend, die Spanischen Gesandten allezeit gleichsam in propria causa mit zu Rathe gezogen, die Churfürstlichen aber ausgeschlossen würden, solches Jalousie erwecke, und demselben noch ietzo in Zeiten vorzubeugen sey. d. d. München, den 23. Decembris, Anno 1644.

Aller-

Allerdurchlauchtigster rc.

Ew. Kayserl. Majestät drey unterschiedliche, eines den 7. und zwey den 13. dieses Monaths Septembris an mich abgegangene Schreiben habe ich mit geziemenden Würden empfangen, und aus deren Innhalt gehorsamst vernommen, was bey dem General-Congreß zu Münster, wegen Einbringung der gefertigten Originalien, von den neuen daselbst veranlaßten Plenipotentien für eine Obligation hinc inde verglichen, daß auch zu Oßnabrück die Auswechselung der Original-Vollmachten einst würcklich effectuirt, und zu Münster der 4te Tag Decembris, zu allerseits Ubergebung der Proposition in dem Haupt-Friedens-Werck ernennet worden; daß nun Ew. Kayserl. Majestät gefällig gewest, mir von allem solchen Erfolg gnädigste Communication zu thun, dessen bedancke gegen Dieselbe ich mich hiermit gehorsamst, und zweiffle nicht, Dieselben werden hiermit immittelst von ihren zu Münster anwesenden Gesandten nicht allein den weitern Bericht, was massen sie sowol, auch die Königlich Spanischen und Frantzösischen, denen Mediatoribus ihre Friedens-Propositiones allbereit übergeben, sondern zugleich auch Copias davon empfangen haben, darüber nun die weitere Handlungen und der Erfolg zu erwarten stehet. Mag benebenst Ew. Kayserl. Majestät aus getreuester Wohlmeynung, und weiln gleichsam Welt-kundig, mit was für einem löblichen

Eyfer

Eyfer und Sorgfalt Sie Ihro die Fortsetzung der General-Tractaten, und daß darbey alle weitere Remoræ und hinderliche Ungelegenheiten verhütet und aus dem Wege geräumet werden, angelegen seyn lassen, gehorsamlich nicht verhalten, daß sich bey den Frantzösischen Plenipotentiarien eine neue schädliche Jalousie gegen Ew. Kayserl. Majestät Gesandten der Ursachen ereignet, indem sie, wann sie mit den Mediatoribus etwas, und zwar in solchen Sachen, welche immediate Ew. Majestät und das Reich concerniren, conferiren und handeln, jedesmal die Spanische darzuziehen, hingegen die Churfürstlichen Gesandten davon ausschliessen, und erst ex post facto, wenn sie mit denen Mediatoribus schon unterredt und verglichen, ihnen davon Nachrichtung geben. Nun ist Ew. Kayserlichen Majestät vorhero guter massen wissend, wie Ihro und Dero Löblichen Hauses Æmuli ohnedas allenthalben spargiren, als wann sie von den Spanischen und derer Consiliis dependirten, und ohne deren Zuthun und Mit-Einverstehen so gar auch in den Reichs-Sachen nichts resolviren noch vornehmen thäten, in welcher Opinion sie anietzt destomehr confirmirt, und ihnen zur Æmulation Ursach gegeben wird, wann sie mit Augen sehen, daß ohne Gegenwart der Spanischen, in denen Ew. Majestät und das Reich immediate concernirenden Sachen, und derentwegen mit den Mediatoribus vorgehenden Conferenzien nichts vorgenommen noch gehandelt,

hin-

hingegen aber derer Herren Churfürsten, die doch Ew. Majestät innerste Räthe seynd, und vor allen andern zu diesen Handlungen gezogen werden sollen, bey diesem General-Congreſs anwesende Gesandten ausgeschlossen werden, dadurch nun förderst Ew. Majestät höchste Autorität mercklich geschmählert, und das Mißtrauen gegen die ausländische, mit Ew. Majestät und Spanien æmulirenden Cronen dergestalt vermehrt wird, daß mit den Tractaten auf solche Weise viel schwerer und langsamer fortzukommen, ja nichts anders zu erwarten und zu besorgen ist, dann daß die Frantzösischen Plenipotentiarien diesen Modum conferendi, so Ew. Majestät Gesandten obverstandener massen gebrauchen, nächstens selbst öffentlich ahnden, und dessen Abstellung begehren werden. Immittelst mit denen Tractaten weiter nicht fortfahren, und Ew. Majestät alsdann nicht ohne Diſreputation dasjenige werden remediren müssen, was dermaln noch unvermerckter Dinge, und ohne alles Præjudiz dieses Haupt-Wercks geschehen kan. Sintemaln Ew. Majestät Gesandte mit denen Spanischen ad partem conferiren und verrichten könten, was mit dem bishero gebrauchten Modo das Ansehen hat, oder wenigst von den Evangelischen und andern Æmulis also ausgedeutet wird, als würden die Spanischen in denen immediaten Reichs-Sachen, tanquam in cauſa propria, von Ew. Majestät Gesandten in die Communicationem und Handlungen mit denen Media-

Mediatoribus mit zugezogen; Ob und wie nun etwan diesem inconvenienti, und denen daraus entspringenden Ungelegenheiten noch in Zeiten zu remediren man gemeynt, habe Deroselben ich gantz keine Maaß zu geben, sondern verbleibt billig zu Dero gnädigsten Gutbefinden gestellt, wenn nur obgemeldte bey denen Frantzösischen Plenipotentiarien sich bereits ereignete schädliche Jalousie abgewendet, die Churfürstlichen Gesandten weiter nicht ausgeschlossen, und andere den General-Tractaten daraus entspringende præjudicirliche Ungelegenheiten verhindert werden. So Ew. K. Majestät ich hiermit aus treuhertziger Wohlmeynung wollen anfügen. Deroselben mich ꝛc. München, den 23. Decembris, 1644.

## Num. CXVI.

Registratur desjenigen, was dem Dechant zu St. Johannis zu Oßnabrück aufgegeben worden, denen Schwedischen Gesandten von Kayserlicher Seite wegen des von der Stadt Stralsund gesuchten Salvi Conductus zu hinterbringen, daß nemlich der Præliminar-Vergleich nur von unmittelbaren Reichs-Ständen rede, die gedachte Stadt aber eine Municipal-Stadt sey, und also die Beschickung des Congresses nicht verlangen könne. d. d. Oßnabrück, den 28. Decembr. 1644.

DEn 28sten Decembris ist dem Dechant zu St. Johann an die Schwedischen Herren Gesandten, wegen für die Stadt Stralsund gesuchten Salvi Conductus zu überbringen aufgegeben,

geben, und ad pennam dictirt worden, daß dieser Frage Erörterung nothwendig aus dem Præliminar-Vergleich genommen werden müste. Weiln dann darinn circa hanc causam zwo Fragen, pro quibus videlicet, & sub qua forma dandi expediendique sint Salvi Conductus, zu finden; So müste erstlich selbe Frage nicht confundirt, sondern juxta decisionem selben Præliminar-Vergleichs separirt, und eine jede absonderlich erwogen werden. Es gehöre aber gegenwärtiger Punct unter die Frage: Pro quibus dandi sint Salvi Conductus? Alldieweiln nun im Præliminar-Vergleich, bey Erörterung gedachter Frage (pro quibus) sich nicht befinde, daß von Stralsund ichtwas statuirt sey, sondern vielmehr das Contrarium, daß selbiger Vergleich nur allein von Reichs-Ständen, so der Cron Schweden confœderirt oder adhærirt, rede; So folge, daß die Vergleitung ermeldter Stadt Stralsund, in Krafft solches Præliminar-Vergleichs nicht gesucht werden könne. Consequenter daß selbiges Ansuchen in notoriam extensionem gedachten Præliminar-Vergleichs lauffe, und dahero es in Kayserlicher Herren Abgesandten Macht nicht stehe, darzu einzuwilligen. Secundo, seynd Chur- und Fürsten des Reichs bey diesem Wercke der Consequenz halber so hoch interessirt, daß ohne Dero Vorwissen und Belieben darzu nicht hätte können eingewilligt werden. Weil es sich dann im Præliminar-Vergleich nicht befinde, daß Chur- und Fürsten

zu

zu dergleichen Städte Vergleitung eingewilligt hätten; Also könne so viel destoweniger des Præliminar-Vergleichs Dispolition auf dergleichen Mediatos gezogen werden. Tertio, so sey aus dem Præliminar-Vergleich zu sehen, daß bey diesem Passu wegen Vergleitung, der Cron Schweden fœderirte und adhærirende Stände von solchen etliche in specie benennt, als Domus Palatina, Domus Brunsvicensis & Luneburgensis, Domus Hassiaca Cassellana, sey auch zuvor weyland Hertzog Berndt zu Sachsen-Weymar benennt gewesen, endlich aber der übrigen mit diesen Worten gedacht worden: Pro universis Imperii statibus Sveciæ fœderatis & adhærentibus in genere. Wobey diese Worte in genere wohl zu beobachten, weiln selbige ihre Connexität mit demjenigen haben, so in specie immediate vorhergeht. Wie nun keine andere vorhergehen, und alles bloß auf immediate Reichs-Städte restringirt worden; also kan auch die Dispositio generica pro universis Imperii statibus Sueciæ fœderatis & adhærentibus, auf keine andere, als immediate Reichs-Stände verstanden, consequenter die ausgedingten Salvi Conductus in genere & specie nur allein pro Statibus Imperii Sveciæ fœderatis & adhærentibus, für andere aber, so keine immediate Stände seyn, in Krafft des Præliminar-Schlusses nicht prætendirt werden, dagegen dann der Kayserliche General-Salvus-Conductus nicht kan vorgeschützt werden, weiln derselbe nicht pro executione des Præliminar-

nar-Vergleichs gefertigt worden, und also nach demselben auszulegen und zu verstehen, und nicht hingegen der Præliminar-Vergleich nach dem General-Conductu, præsertim cum Salvus Conductus non sit modus extendendi contractum. Zu deme so rede der Salvus Conductus generalis sowol von Reichs-Ständen, als dem Præliminar-Vergleich selbsten, und könne auf andere Mediatos nicht gezogen werden, in Erwegung es im Römischen Reich styli, daß unter dem Wort Stände oder Status, sonderlich wenn Kayserliche Majestät selbst reden, keine andere verstanden werden, als immediate Reichs-Stände, also diese Expedition des generalis Salvi Conductus, & in qua forma sic dantur, wollen confundiret werden, welches nicht zuzugeben, weiln der Salvus Conductus generalis unter die letzte, aber nicht unter die erste Frage gehörig. Es können auch darwider die gehaltenen Protocolla nicht angezogen werden, weiln dieselben nur Annotationes privatæ seyn, so wider ein Instrumentum publicum, wie der Præliminar-Vergleich ist, nichts probiren, zumaln disseits die Protocolla auch vorhanden, so mit dem Præliminar überein-stimmen, zu dem sey der Præliminar-Schluß von allerseits Interessirten ratificirt und beliebt worden, die Protocolla aber nicht, dahero müste auf den Buchstaben selbiges Schlusses, und nicht auf die Protocolla gegangen werden. Den 28. Decembr. 1644.

Num.

## Num. CXVII.

**Kayserliches Schreiben an dessen Gesandten zu Oßnabrück, daß weder von ihnen noch denen Münsterischen am letzten Post-Tag eine Relation eingelauffen, daher zu wissen verlanget würde, ob es von übler Bestellung oder von Interception herrühre. d. d. Lintz, den 28. Decembris, Anno 1644.**

FERDINAND. &c.

Wohlgebohrner, auch Ehrsamer, Gelehrter, Liebe Getreue,

WIr können euch in Gnaden nicht verhalten, daß bey dieser Ordinari weder von euch, noch unsern Münsterischen Gesandten einige Relation einkommen. Wir wissen wohl, daß diß Orts kein Mangel bey euch bestehen thut. Demnach Wir aber gern die eigentliche Nachrichtung haben wolten, woher dieser Mangel und Ausbleibung der ordinari-Posten geschehen, ob solche etwan aus übler Bestellung der Posten, oder ob sie von den Feinden wider den Præliminar-Recess gefangen und aufgehalten worden. Als ist unser gnädigster Befehl, daß ihr deshalben gründliche Erkundigung einziehet, und Uns über der Sachen Beschaffenheit euren ausführlichen Bericht mit ehesten zukommen lasset. Hieran vollbringet ihr Unsern

gnädigsten Willen, und wir seynd euch mit Kayserlichen Gnaden wohlgewogen. Gegeben Lintz, den 28. Decembris, Anno 1644. Unserer Reiche des Römischen im Neundten, des Hungarischen im Zwanzigsten, und des Böhmischen im 18. Jahre.

FERDINAND.

Vt Ferdinand Graf Kurtz.

---

## Num. CXVIII.

### Bürgemeisters und Raths der Stadt

Straßburg Schreiben an den Secretarium der Stadt Oßnabrück, daß sie von denen Schwedischen Gesandten zum andern male erinnert worden, ihre Gesandten abzuschicken, wolten solches auch bewerckstelligen, wann sie nur einen Kayserlichen Paß erhielten, der also durch die Schwedischen Gesandten zu verschaffen sey. d. d. Straßburg, den 30 Decembr. 1644.

Unsern freundlichen Gruß ꝛc.

DAß von dem Königl. Schwedischen Herrn Legaten, nach abgehandelten Præliminarien, wir in kurtzer Zeit zum zweyten male erinnert seyn, unsere Gesandschafft zu befördern, zweiffeln wir nicht, werde zum wenigsten äusserlich zu seiner Wissenschafft gelangt seyn. Uns ist aber eben so wenig zweiflig, wann es einer so

so eylenden Abordnung bedürffte, wir würden dessen, seiner gutmüthigen Vertröstung gemäß, mit wenig Worten, ob conditionem rerum moræ impatientium, seyn advertiret worden; Deme aber sey wie ihm wolle, weiln wir gleichwol das Werck dergestalt ansehen, daß es der allmächtige GOTT, aus seiner grundlosen Barmhertzigkeit, zum hauptsächlichen Anfang gnädig fördern wollen; So seynd wir resolvirt, zu der Herren Königlichen Commissarien mehreren Satisfaction, und unserer bessern Recommendation, nach Verfliessung der innstehenden heiligen Zeit, unsere Gesandschafft nicht länger aufzuhalten. Ein einiges Impediment steht uns noch im Wege, nemlich der Strassen vor die Kayserlichen Völcker und Guarnisonen, ob wir zwar vorhin mit denen bewusten Salvis Conductibus versehen, wir keine füglichere Mittel, als dasjenige, so in denen Haupt-Præliminar-Tractaten begriffen, nemlich einen Paß von denen Herren Kayserlichen Commissariis für unsere Abgeordneten ersehen. Derowegen an den Herrn unsere freundliche Bitte und Begehren ist, er wolle, mit Hülffe der Königlich Schwedischen Herren Plenipotentiarien, die wir darunter in Schrifften gebührlich angelangt, denselbigen zu extrahiren, und mit einer eigenen Staffetta, damit die Abreisen ohnverweilt ins Werck gestellt werden, anhero zu schicken ihm angelegen seyn lassen, nicht minder die un-

beschwerte Bestellung thun, daß unsere Gesandten, so sich mit Herrn und Diener in acht Personen erstrecken werden, so viel die Zeit, Umstände und Conjuncturen leiden, mit bequemen Logiament versehen werden. Diese und andere von uns zeithero zugewendete Bemühung wollen wir mit würcklichem Danck vergelten, und Jhm hinwiederum mit angenehmer Gefälligkeit zu erweisen nicht ermangeln. Uns damit, in Erwartung erstmöglichster Antwort, Göttlicher Gnaden-Beharrung rc.

Dat. d. 30. Dec. 1644.

Ver-

# Verzeichnüß
## Derer
## In dem Dritten Theil
## Der
# Westphälischen Friedens-Cantzley
## enthaltenen Schreiben.

Num. I. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie besser würden gethan haben, sich der Römisch-Catholischen in Holland nicht anzunehmen, weil ihre Sachen dadurch verschlimmert worden. d. d. Paris, den 7. Maji, 1644. 3

Num. II. Derer Frantzösischen Gesandten Relation an die Königin von Franckreich, wie die Schwedischen Gesandten Vorstellung gethan, den Tractat mit dem Fürst in Siebenbürgen zu erfüllen, auch daß solches allerdings nöthig sey, weil der Kayser dem Türcken einen Tribut versprochen, um den Ragotzi zum Frieden zu zwingen, die Kayserlichen keine Lust zum Frieden bezeugten, die Spanier solchen poussirten, und denen Frantzosen die Alliance mit denen Protestirenden aufrückten, die Kayserlichen sich auf den Dänischen Krieg verliessen, hingegen Schweden die Cron Dänemarck nicht pro mediatore weiter annehmen wolte, daher Venedig vorzuschlagen, von einer Unruhe in Franckreich viel ausgesprenget würde, und daß Bayern nicht auf Frantzösische Seite zu bringen. d. d. Münster, den 13. Maji, 1644. 5

Num. III. Eorundem Schreiben an den Frantzösischen Staats-Secretarium, Grafen von Brienne, daß sie anfiengen mit den Venetianischen Plenipotentiarien zufrieden zu seyn, nunmehro aber die Holländischen Gesandten gleich Tractament verlangten, und nicht zu disgoustiren wären, weil sie bey jetzigen Schwedisch-Dänischen Kriege den Ausschlag geben könten, wie der Comte de la Thuillerie seine Reise über Oßnabrück angetreten, vom Graf Auersberg aber nicht die Visite bekommen, und also auch keinen Paß erhalten würde, folglich auf der Reise in Gefahr seyn würde; daß die Lücker so gut Kayserlich als Frantzösisch, also nicht der Mühe werth, sich vor sie zu interessiren, der Churfürst in Bayern durch die Pfältzische Angelegenheit am besten auf die Frantzösische Seite zu bringen; schlechter Character des Baron Oxenstirns, der zu keiner Entrevue zu bringen. d. d. Münster, den 13. Maji, 1644. 22

Num. IV. Königlich Frantzösische Vollmacht vor seine auf dem Congress zu Münster befindliche Gesandten, sich mit gegentheiligen Gesandten wegen eines Formular einer Plenipotenz, den Frieden zu schliessen, zu vergleichen, mit Versicherung, daß die Ausfertigung darnach eingerichtet werden solte. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 31

Num. V. Der Königin von Franckreich Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie wegen des dem Venetianischen Gesandten zugestandenen Ceremoniels, die Republique Holland, die Churfürstl. und Savoyischen Gesandten nunmehro zu tractiren, daß die gegentheiligen wider die Frantzösische Vollmacht gemachten Einwürffe ungegründet, doch geändert werden solten, wie darauf zu bestehen, daß die Teutschen Reichs-Stände zum Congress gelassen würden, auch ohne Beförderung der Negotiation zu Oßnabrück, zu Münster

ster weiter nicht verfahren. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 33

Num. VI. Beylage zu vorigen, so eine Deduction, daß wegen der, der Republique Venedig iederzeit von Franckreich zugestandenen Egalité in dem Tractament ihrer Gesandten, das neue Ceremoniel denen übrigen Staaten von Europa nicht præjudiciren, oder ihre Prætensiones vermehren könte, auch daß der Titul Excellence weniger als die Oberhand. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 39

Num. VII. Schreiben des Comte de Brienne an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man Frantzösischer Seits gerne die Garantie des Friedens zwischen Dänemarck und Schweden übernehmen, ungerne aber die Schweden darmit vor den Kopff stossen wolte, daher dahin zu trachten, daß Schwedischer Seits selbst darum gebeten würde. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 47

Num. VIII. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß das, dem Venetianischen Bothschaffter zugestandene Ceremoniel bereits in Rom introduciret, auch ausser dem dennoch die Schwürigkeiten mit andern Puissancen nicht gehoben seyn würden, und wie zu bevorstehender Campagne alle gute Anstalt getroffen. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 49

Num. IX. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß es bey dem Ceremoniel, so dem Venetianischen Plenipotentiario zugestanden worden, verbleibe, Holland nicht dergleichen prætendiren könne, dennoch möglichste Satisfaction erhalten müste, und Savoyen auch nicht könte disgoustiret werden, dahero die Gesandten Vorschläge thun solten; daß es gut, wenn Spanien merckte, wie man keinen particulier-Frieden schliessen wolte, und daß einer ieden Potenz nachzulassen sey, was sie vor Titulatur gebrauchen wolte. d. d. Paris, den 14. Maji, 1644. 51

Num. X. Ejusdem Schreiben an eben dieselben, daß man wegen Mr. de St. Romain in Sorgen stehe, weil er noch nicht angelangt, von Verfassung der Frantzösischen Arméen und ihren künfftigen Unternehmungen, wie zu wünschen, daß die Schweden auch ihres Orts dem Kayser zu Leibe gehen möchten, und daß der Kayser und Spanien viel Staat auf den Dänischen Krieg machten. d. d. Paris, den 21. Maji, 1644. 56

Num. XI. Schreiben derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an den Grafen von Brienne, daß die Kayserlichen auf den Dänischen Krieg baueten, und daher die Friedens-Gedancken fahren lassen, um deswillen auch dem Comte de la Thuillerie keinen Paß ertheilen wollen, worüber man sich bey dem Mediatore beschweret, und daß das Frantzösische an die Teutschen Stände abgelassene Schreiben Ingress gefunden, und einige sich resolvirt, auf dem Congress zu erscheinen. d. d. Münster, den 21. Maji, 1644. 60

Num. XII. Der Königin von Franckreich Schreiben an ihre Ministres zu Münster, daß sie versichert, wie der Kayser wegen des Dänischen Krieges die Tractaten suspendire, daß daher um desto mehr der Nordische Frieden zu befördern sey, Franckreich aber auf keine Weise die Garantie übernehmen, wohl aber bey den Türcken die Ragotzische Partie halten könne, da der Kayser so gar Tribut dorthin bezahle; daß dem Ragotzi die Assistenz-Gelder gezahlet werden solten, und vor den Gesandten an ihn eine Instruction aufzusetzen sey, der auch in Pohlen negotiiren solte; daß denen Schweden zu insinuiren, wie ihnen keine Subsidien bezahlt werden könten, biß sie wieder auf Teutschen Boden agirten, die Mediation der Republique Venedig auch zu Oßnabrück zu etabliren sey, ꝛc. d. d. Paris, den 28. Maji, Anno 1644. 66

Num. XIII. Ejusdem Schreiben an eben dieselben, daß der Portugiesische Gesandte im Haag nach Münster zu kommen, und dem Congress beyzuwohnen verlangte, daher sie vor denselben Sorge tragen und ihn protegiren solten. d. d. Paris, den 28. Maji, Anno 1644. 86

Num. XIV. Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin von Franckreich, daß allerdings das dem Venetianischen Gesandten zugestandene Ceremoniel andern Republiquen und Staaten kein neu Recht geben könte, Holland aber doch müste menagiret, und das Ceremoniel vor ihrer Ankunfft reguliret werden; die Erlaubniß, eine neue Vollmacht zu entwerffen, weise die Begierde zum Frieden auf Frantzösischer Seite, worzu der Kayser ietzo gar nicht inclinire, daß hingegen auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth beschlossen worden, Gesandten auf den Congress zu schicken, worüber der Kayser sehr allarmiret, und Uneinigkeit unter denen Reichs-Collegiis zu erwecken suche; daß der Graf Auersberg solte durch den Graf von Lamberg abgelöst werden, zwischen dem Kayser und Dänemarck aber noch keine Alliance geschlossen sey, indessen Schweden in die Venetianische Mediation gewilliget. d. d. Münster, den 28. Maji, 1644. 87

Num. XV. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie wohl gethan, sich dem Venetianischen Gesandten beliebt zu machen, daß man gar wohl einen Ambassadeur an zweyerley Orten mit differenter Art tractiren, und also denen Holländischen Gesandten anderwerts auch mehr Ehre als zu Münster erweisen könte; die Spanischen Plenipotentiarii sich verwickeln würden, wenn sie nicht den Character eines Ambassadeurs in die Vollmacht brächten, Dänemarck des Kriegs überdrüßig sey, und daß die Pfältzischen Angelegenheiten zu Münster tractiret werden müsten, was man auch dem Pfaltz-Grafen vor Antwort und Tracta-

Tractament gegeben. d. d. Münster, den 28. May, 1644. 104

Num. XVI. Des Königs in Franckreich Schreiben an eben dieselben, worinnen er verordnet, daß sie denen Portugiesischen Gesandten beystehen, und ihres Principalen Angelegenheit möglichst zu befördern trachten sollen. d. d. Paris, den 29. Maji, Anno 1644. 109

Num. XVII. Des Comte de Servien Schreiben an den Comte de Brienne, wie sein College, der Comte d' Avaux, unpäßlich, dessen ohngeachtet aber sie hofften, nächster Tage mit denen Schwedischen Gesandten die erste Entrevuë zu halten, ob gleich diese sich fürchteten, von feindlichen Partheyen aufgehoben zu werden. d. d. Münster, den 4. Junii, Anno 1644. 110

Num. XVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß man sich bey denen Interpositoren über das Bezeigen der Kayserlichen beschweren solte, da sie dem Comte de la Thuillerie einen Paß versaget, man sich sonst genöthiget sehe, den Congress auf einen neutralen Ort zu verlegen, indessen sey man vergnügt, daß gedachter de la Thuillerie denen feindlichen Nachstellungen entgangen, und daß der Gesandten Schreiben an die Reichs-Stände einen guten Effect gehabt; daß der Pabst sich vor das Haus Neuburg, wegen der Jülichschen Succession, wider Brandenburg interesire, und Franckreich um Vorschub angesprochen, also die Gesandten sich wegen einiger Streitigkeiten erkundigen, und trachten solten, den Pfaltz-Grafen von Neuburg zu Uberlassung einiger Oerter im Jülichschen zu bereden, auch den General Torstensohn dahin zu bringen, daß er mit der gantzen Armée nach Teutschland kehre. d. d. Paris, den 4. Junii, 1644. 111

Num. XIX. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß, da Schweden wider das gemeinschafftliche Interesse den

den Krieg mit Dänemarck angefangen, der Cron Franckreich nicht zugemuthet werden könte, die Subsidien-Gelder zu bezahlen, bis die Schwedische Armée wieder auf Teutschen Boden; daß Dänemarck besser thun würde, Frantzösischen, als Kayserlichen Rathschlägen zu folgen, Holland sich mit dem getroffenen Temperament wegen des Rangs ihrer Gesandten begnügen könte; und daß der Churfürst von Bayern zu menagiren, damit er wider das Haus Oesterreich sein eigen Interesse beobachte. d. d. Paris, den 14. Junii, 1644. 118

Num. XX. Beylage zu vorigen, so ein Extract-Schreibens vom Churfürsten zu Bayern an den Cardinal Grimaldi, daß er einen Confidenten nach Paris schicken wolte, mit Franckreich gute Correspondence zu errichten und daher einen Pasport verlangte, auch nach Münster einen besondern Envoyé abfertigen wolte, der sich die Confidence derer Frantzösischen Gesandten zu Nutz machen solte. d. d. den 14. Junii, 1644. 124

Num. XXI. Römisch Kayserlicher Majestät Circular-Schreiben an die Reichs-Stände, daß Franckreich nicht allein durch Zurückhaltung ihrer Gesandten die Friedens-Tractaten aufgezogen, sondern auch solche schlechte Vollmacht ertheilet, daß sich mit denenselben sicher nicht einzulassen, Schweden auch den Interpositorn mit Krieg überzogen, und also auch den Frieden gehindert, und dennoch die Frantzösischen Gesandten zu Münster durch ein famœses Schreiben an die Reichs-Stände, die Schuld auf das Haus Oesterreich werffen, und Meuterey im Reich excitiren wollen, daher solches Schreiben refutiret, und die Frantzösische Intention erklähret wird. d. d. Wien, den 14. Junii, 1644. 125

Num. XXII. Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, daß zwar des Ragotzi Sachen ietzo auf schlechten Füssen stünden, aber doch noch mit einer Remise von 100000. Thlrn.

zu helffen wäre, man auch wohl thäte, denselben zu versichern, daß ohne ihn kein Friede geschlossen werden solte; daß man trachten müste, den König in Pohlen durch eine Frantzösische Heyrath von dem Oesterreichischen Interesse völlig abzubringen, weil dieser Herr sich durch Weiber regieren liesse; der Kayser wolle keinen Frieden, wenn die Reichs-Stände denselben schliessen solten, daher zu befürchten, Schweden möchte auch abtreten, und wie dahero sich auf Frantzösischer Seite zu verhalten; Es schiene, daß alles auf Beylegung des Dänischen Kriegs ankäme, daher die Dänischen Ministri mit Gelde zu bestechen; daß der Kayser die Mediation der Republique Venedig ausgeschlagen, und einen Portugiesischen Gesandten anzunehmen bedencklich sey. d. d. Münster, den 18. Junii, 1644. 138

Num. XXIII. Des Comte de Servien Schreiben an eben denselben, daß zu befürchten, es möchte Ragotzi vor Ankunfft des Frantzösischen Gesandtens sein Accommodement mit dem Kayser getroffen haben, und Schweden allein an diesem üblen Ausschlage Schuld hätte; daß es wohl gethan, denen Holländern wegen des Ranges einige Satisfaction gegeben zu haben, und denen Schweden die Subsidien zu bezahlen; wie die Kayserl. Gesandten sich bey denen Mediatorn hefftig über das Frantzösische Circular-Schreiben beschweret, und die Venetianische Mediation zu Oßnabrück rund abgeschlagen, die Schweden hingegen wohl geschehen lassen wolten, daß wegen Hollstein ihre Differentien mit Dänemarck auf den Congress gezogen würden, aber nicht zugeben könten, daß die Streitigkeit wegen des Sunds daselbst tractiret würde, alles also auf die Disposition des Königs in Dänemarck ankäme. d. d. Münster, den 18. Junii, 1644. 151

Num. XXIV. Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, daß ihre Entrevuë mit denen Schwedischen Gesandten zurücke gegangen, weil diese sich

eines

eines feindlichen Uberfalls besorgt; daß die Kayserlichen zu wissen verlanget, ob man Schwedischer Seits die Dänischen Ministres zu Oßnabrück zulassen würde, ingleichen vorgegeben, daß man zu Oßnabrück weiter gekommen als zu Münster, weil daselbst die Vollmachten schon ajoustiret, hingegen die Heßischen Deputirten zu keiner Visite zulassen wollen, und daß, ob gleich Saavedra grosse Lust zum Frieden bezeugte, dennoch keine Hoffnung darzu wäre, biß andere Kayserl. Gesandten auf den Congress geschickt würden. d.d. den 25. Junii, 1644. 160

Num. XXV. Des Grafens von Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man alle Vorsicht brauchen müste, dem Ragotzi nicht eher Geld zu bezahlen, bis man versichert, daß er noch nicht Frieden gemacht; daß man nicht gerne gesehen, daß der Kayser derer Gesandten Circular-Schreiben so hoch empfunden; daß, wenn auch zwischen Dänemarck und Schweden es zum Frieden käme, ersteres dennoch nicht zur Mediation gebraucht werden könte, und wie ietzo der Zustand derer Frantzösischen Arméen beschaffen. d.d. Paris, den 25. Junii, 1644. 172

Num. XXVI. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß der Abgeordnete an den Ragotzi künfftige Woche abgehen würde, von Schwedischer Seite auch iemand mitgeschicket werden solte, aber zu wünschen wäre, daß man auch die Wechsel gleich mitgeben können; wie die Schweden zufrieden, daß ihnen nicht eher die Subsidien bezahlt würden, bis sie wieder in Teutschland agirten, und daß Salvius incognito zu Münster angelangt. d.d. Münster, den 2. Julii, 1644. 179

Num. XXVII. Schreiben derer Frantzösischen Gesandten an den Cardinal Mazarini, wie es nöthig, daß dem an den Ragotzi Abgeordneten der Wechsel auf 118000. Thlr. gleich mitgegeben werde, auch daß man ihm verspreche, ohne denselben keinen Frieden

zu machen; daß man dem Schwedischen Gesandten Salvio vorgestellet, wie nothwendig es sey, daß Torstensohn mit seiner Armée wieder in Teutschland komme, und dem Ragotzi Lufft mache, und warum Franckreich die Subsidien nicht zu bezahlen schuldig; daß aber dessen ohngeachtet die Gelder müsten bald übermacht werden, damit Schweden keinen Verdacht schöpffte, weiln sie versprochen, alle Satisfaction zu geben; von der Schwürigkeit, die Holländer wegen des Ceremoniels zu contentiren. Daß auf den Krieg in Teutschland das meiste ankomme, und nicht eher zum Frieden zu gelangen sey, bis Schweden von dem Dänischen Kriege abgebracht; daß die Schweden einen Theil der Subsidien so lange innen lassen wolten, bis Torstensohn wieder auf teutschen Boden; ingleichen, daß man sich anstellen müste, den Congress zu verlassen, um die Kayserlichen auf Friedens-Gedancken zu bringen, und daß Chur-Bayern vieles zum Frieden contribuiren könte; an den man einen Confidenten abschicken müste, worzu sich ein Italiäner am besten schicken würde; daß die Landgräfin von Hessen über die Holländer sehr mißvergnügt, die dem Grafen von Ost-Frießland Trouppen überlassen, daß daher Franckreich solches zu redresiren suchen müste. d. d. Münster, den 2. Julii, 1644. 183

Num. XXVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Gesandten zu Münster, von der guten Verfassung der Frantzösischen Arméen, und bald zu hoffender Ubergabe von Gravelingen, daß die Assignation der Ragotzischen Subsidien geschehen, in Polen vorzubeugen, damit auf dem Reichs-Tage nichts wider die Schweden beschlossen werde; daß des Königs in Polen Vermählung mit einer Frantzösischen Prinzeßin nicht zu verwerffen, und gesucht würde; daß dem Comte de la Thuillerie 10000. Thlr. zu übermachen, den Frieden dadurch zu befördern; wie man trachten müste, die Vereinigung des Westphälischen Creysses umzustossen; daß die Frantzösische Ubersetzung

ſetzung des, von denen Geſandten, an die Reichs-Stånde abgelaſſenen Circular-Schreibens, wegen der harten Expreſſionen ſupprimiret worden; daß man ſich die Kayſerl. Verweiffung der Venetianiſchen Mediation zu Oßnabrück zu Nutze machen kőnne, Kayſerl. Seits aber dadurch nur getrachtet würde, den Krieg in die Ferne zu ſpielen; ingleichen, daß man allenfalls dem Ragotzi Hoffnung machen kőnte, ihn in den Friedens-Schluß zu bringen; daß der Hertzog von Lothringen mit ſeiner Armée zu denen Frantzoſen übergehen wolle, und daß einige Reichs-Stånde nach Münſter deputiren wolten. d.d. Paris, den 2. Julii, 1644. 203

Num. XXIX. Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieſelben, die Schweden durch mőglichſte Vorſtellung zum Rückmarſch in Teutſchland zu bewegen, die teutſchen Reichs-Stånde aber zu Behauptung ihrer Freyheit aufzumuntern, im übrigen guten Muth zu bezeigen, weil die Frantzőſiſchen Sachen auf dem beſten Fuſſe ſtünden; die Stånde des Weſtphåliſchen Creyſſes von der vorhabenden Ligue abzuwenden, und ſie zu bedrohen, daß Franckreich ſowohl, als Holland, ſich mőglich darwider ſetzen würden. d.d. Paris, den 2. Julii, 1644. 214

Num. XXX. Ejusdem Schreiben an eben dieſelben, daß man bereits an einer Heyrath zwiſchen dem Kőnig in Pohlen und einer Frantzőſiſchen Printzeßin gearbeitet, daß noch mehr als 12000 Thlr. nach Dånemarck, zu Gewinnung derer Miniſtres, kőnten übermacht werden, wenn ein guter Effect zu erhalten; daß die Geſandten einen Brief an die Kőnigin ſchreiben ſolten, den man publique machen kőnte, und worinnen der Kayſerlichen Hinderniſſe des Friedens anzuführen, auch daß man eine gefåhrliche Correſpondence der Spaniſchen Geſandten zu Paris entdecket. d. d. Paris, den 9. Julii, Anno 1644. 218

Num. XXXI. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß die Holländer noch nichts bey Hofe, wegen des gesuchten Ceremoniels, anbringen lassen, also zu warten, bis ihre Gesandten nach Münster kämen, daß die Königin den Frieden verlange, und also mit den Kayserlichen in Tractaten zu treten sey, obgleich zu Oßnabrück noch kein Anfang gemacht, doch daß Schweden nicht disgoustiret werde; daß das Verlangen der Kayserlichen, die Dänischen Gesandten beym Congress admittiret zu sehen, lediglich dahin gehe, den Frieden zwischen Schweden und Dänemarck zu hindern, weil sie doch als Mediatores nicht erscheinen könten; daß die Kayserlichen die Heßischen Gesandten mit Höflichkeit tractiren müsten, weil ihr Principal kein Criminel; wie nicht zu glauben, daß ietzige Kayserliche und Spanische Gesandten das Arcanum des Friedens-Schlusses hätten, sondern andere erwartet werden müsten; daß der Venetianische Abgesandte, Contarini, seine Dimission gesucht, weil er disgoustiret; daß es gut seyn könte, wenn man einige teutsche Fürsten wider den Churfürsten von Cölln in Waffen bringen könte, aber vorzubiegen sey, daß es zwischen Hessen und Ost-Frießland nicht zur Ruptur komme. d. d. Paris, den 9. Julii, 1644. 221

Num. XXXII. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Cardinal Mazarini, wie sie ihres Orts alles möglichste beygetragen, den Frieden zu befördern, daß es höchst nöthig sey, sich der Land-Gräfin von Cassel anzunehmen, welche mit Genehmhaltung derer Holländer aus Ost-Frießland solte delogiret werden; daß Holland mit Chur-Brandenburg und dem Grafen von Ost-Frießland eine Ligue zu machen vorhabens, und hingegen die Westphälische Ligue nicht zu verhindern suchte. d. d. Münster, den 9. Julii, 1644. 234

Num. XXXIII. Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, daß sie mit Salvio die Conditiones verabredet,

redet, auf welche die Subsidien an Schweden zu zahlen; daß man sich der gebrauchten Præcaution halben gegen Dänemarck groß machen könte; wie Salvius sich über die Kayserlichen, theils ihres Aufenthalts halben, theils deswegen beschweret, daß ihnen alle Briefe aufgefangen würden; daß die Bremischen Trouppen die Schwedischen Gesandten aufheben wollen, und daher nöthig sey, sich zu moviren, und zu stellen, ob wolte man vom Congress weggehen; daß man endlich mit denen Schweden verabredet, bey dem Ertz-Bischoff von Bremen einen Paß zu suchen, die Vollmachten mit denen Kayserlichen zu Münster zu vergleichen, ein anderweitig Circular-Schreiben an die Teutschen Stände abzulassen, und die Pohlnische Mediation zu Münster anzunehmen; daß man hierauf denen Mediatorn Nachricht von dem Vorhaben gegeben, und wie die Schweden vor die Dänischen Gesandten keinen Paß ertheilen würden; daß der Kayser keinen Interponenten zu den Zwistigkeiten mit dem Reich verlange, also es der Dänischen Mediation nicht bedürffe. d. d. Münster, den 9. Jul. 1644. 238

Num. XXXIV. Eorundem Schreiben an eben denselben, daß noch nöthig sey, 3600. Rthlr. an den Ragotzy zu übermachen, als welches Geld er an die Pforte bezahlen müssen, die Permission zum Kriege zu erhalten; daß die Schweden ihren Antheil vor den Ragotzy von den Frantzösischen Subsidien mit wolten übermachen lassen; wie die Sachen des Ragotzy nicht so schlecht, als man Kayserl. Seits vorgegeben, und daß diese Diversion in dieser Campagne viel Dienste gethan, doch müste man des Türckischen Hofes Resolution abwarten; daß Dänemarck im Præliminar-Tractat nicht zum Mediatorn angenommen worden, auch selbst erkennte, daß er es nunmehro nicht seyn könte. d. d. Münster, den 16. Julii, 1644. 248

Num. XXXV. Concertirtes Schreiben und Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin von Franckreich, wie das Haus Oesterreich von Anfange keine Lust zum Frieden bezeiget, und nunmehro bey entstandenen Schwedisch-Dänischen Kriege gar keine Friedens-Gedancken mehr hege; wie das Bezeigen derer Kayserl. Ministres in diesem Fall auf dem Congress gewesen, daß man grosse Ursache zu glauben, wie ihnen das Secretum des Friedens gar nicht anvertrauet; daß hingegen ihres Orts sie alles möglichste gethan, zum Schluß zu schreiten, aber nunmehro ohne Dishonneur nicht länger verweilen könten, und also um den Rappel bethen. d. d. Münster, den 16. Julii, 1644. 253

Num. XXXVI. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß der Krieg in Teutschland das Hauptwerck vor andern seyn müste; von denen Bedingungen, auf welche man den Frieden mit dem Hertzoge von Lothringen gemacht, und was Franckreich vor Avantage darvon habe; daß von Venedig aus iemand an den Ragotzy abgeschickt, den Wechsel zu überbringen, und demselben auch Versicherung zu geben sey, ihn in den Friedens-Schluß zu bringen; wie an die Staaten von Holland geschrieben worden, die Land-Gräfin von Hessen in Ost-Frießland nicht zu beunruhigen; daß man zwar drohen könte, den Congress zu verlassen, falls die Kayserlichen nicht bessere Lust zum Frieden bezeigten, aber doch ohne Ordre keiner weggehen solte; wie im Spanischen Niederlanden alles nach Wunsch ergehe, und in Catalonien die Frantzösischen Waffen auch wieder empor kämen, der Entsatz von Freyburg aber mißlich schiene. d. d. Paris, den 17. Julii, 1644. 273

Num. XXXVII. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß sie sich mit Salvio der Subsidien wegen sehr wohl verglichen, und solches der Frantzösischen Mediation bey Dänemarck zu statten kommen

men würde; wie sie wohl gethan, die Schwedischen Gesandten von der Ruptur der Tractaten abzuhalten, daß Franckreich den König in Pohlen zum Mediatorn annehmen könte, wenn nur Venedig nicht empfindlich würde, daß ihren Gesandten ein anderer vorgezogen würde; der Ertz-Bischoff von Bremen müste vom Kayser aufgehetzt seyn, daß er die Schwedischen Gesandten in Unsicherheit gesetzt, daß aber der Dänische Friede hierinnen auch Aenderung geben würde; wie die Schweden alles, was zu verlangen, gethan, da sie in die Veränderung der Vollmachten zu Münster gewilliget; ingleichen, wie nicht zu hoffen stünde, daß die Holländer den Grafen von Ost-Frießland an seinen Werbungen hindern würden, zumal dieser vorgebe, daß er nur einige Pässe wider die Kayserlichen besetzte, und auf solchen Fall könte man zwischen ihm und Hessen einen Vergleich wegen der Contributionen machen. d. d. Paris, den 23. Julii, 1644. 285

Num. XXXVIII. Derer Frantzösischen Gesandten Relation an den Comte de Brienne, daß, als man denen Kayserlichen Gesandten zu wissen gethan, wie man zur Reformation der Vollmachten schreiten wolte, hätten diese sich gantz geneigt finden lassen, nach einer gehabten Conference aber mit ihren Collegen zu Oßnabrück sich erkläret, daß es nicht geschehen könte, weil, was abgeredet würde, auch zu Oßnabrück gelten solte, da doch kein Congress vom andern dependirte; daß daraus der Kayserlichen geringe Lust zum Frieden zu verspühren, die sie auch zu Oßnabrück an den Tag gelegt, da sie dem Schwedischen Secretario zur Antwort gegeben, daß man hätte zu Hamburg Friede machen sollen; wie der Kayser die Churfürsten und Reichs-Stände abhielte, die ihrigen nicht auf den Congress zu schicken, indem er vorgebe, daß alles mit ihnen zu Franckfurth solte communiciret werden; daß iemand an den Printz von Oranien und Graf von Ost-Frießland abgeschi-

 cket

cket worden, die Streitigkeit mit Hessen beyzulegen, die voriezo schon verursacht, daß die Conjunction derer Hessen mit dem General Königsmarck nicht erfolgen können, daß man bey dieser Gelegenheit von der Holländischen Gesandten künfftigen Ceremoniel bey dem Printz von Oranien antragen lassen; daß der Kayser und Dänemarck selbst nicht einig; daß es bereits allenthalben bekannt, wie der Hertzog von Lothringen auf Frantzösische Seite getreten; wie Sorge zu tragen sey, daß Contarini nicht von der Republique zurück beruffen würde, daß es nicht thunlich, einen Portugiesischen Gesandten aufzunehmen, auch daß einen Frieden zu erlangen, man mit mehrer Force in Teutschland agiren müste. d. d. Münster, den 23. Julii, 1644. 294

Num. XXXIX. Des General Torstensohns Schreiben an den Schwedischen Gesandten Oxenstirn zu Oßnabrück, daß er Mangel an Geldern leide, und dahin zu trachten wäre, die Frantzosen zu einem Vorschuß der Subsidien zu bewegen, welches sie vielleicht nicht verweigern würden, weil er bereits im Anmarsch wider die Kayserlichen begriffen, daß sonsten Gelder auf Credit aufzunehmen seyn würden, und daß die gemachte Disposition über die Licent-Intraden nicht zu verändern. d. d. Feld-Lager bey Schleßwig, den 24. Julii, 1644. 312

Num. XL. Derer zu Oßnabrück befindlichen Schwedischen Gevollmächtigten Schreiben an die dasige Kayserliche Gesandschafft, wie man auf dieser Seite allezeit gar langsam zum Schluß kommen, daß man ietzo auch Schwürigkeit mache, denen Tractaten einen Anfang zu geben, und solches mit der causirten Exclusion der Dänischen Mediation suche zu entschuldigen; daß aber Dänemarck selbst sich von diesem Amte abgesetzt, man auch auf Schwedischer Seite erböthig sey, entweder ohne Interponenten zu tractiren, oder Venedig hierzu anzunehmen, und daß widrigen Falls Schweden, wegen zerschlagenen

nen Congresses, entschuldiget seyn wolte. d. d. Oßnabrück, den 29. Julii, 1644. 316

Num. XLI. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die Land-gräfin von Hessen sich noch beständig über des Grafens von Ost-Frießland Werbungen beschwere, und weil sie doch mit ihren Trouppen das Land schon bedeckte, könte man dem Grafen wohl die neuen Kriegs-Verfassungen verbiethen, dahero in Holland dieserhalb Vorstellung zu thun sey: daß die Holländer vorgegeben haben solten, ob wäre ihnen der verlangte Titul und Hand von Franckreich zugestanden; daß am Türckischen Hofe vorzubauen, damit dem Ragotzi der Krieg nicht untersagt werden möchte; daß zu Sedan eine Verrätherey entdecket worden, ein Vetter des Churfürsten von Mayntz sich offeriret, Franckreich zu dienen, und daß Gravelingen durch Accord übergegangen. d. d. Paris, den 30. Julii, 1644. 325

Num. XLII. Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, wie Ordre zu stellen, daß die Schweden den ietzigen Termin der Subsidien nicht anders, als unter den abgeredeten Bedingungen erhielten, auch Ragotzi nicht das Geld bekäme, wenn er den Krieg nicht würcklich fortsetzte, weil ietzo zwischen ihm und dem Kayser Tractaten gepflogen würden; daß der Printz von Oranien sich in die Heßischen und Ost-Frießischen Streitigkeiten nicht mengen wolte, und solches gar leicht die Land-Gräfin bewegen könte, auf ihre Sicherheit zu sehen, wie denn schon der Ruff gegangen, daß an einem Accommodement mit ihr und dem Kayser gearbeitet würde, auch die Kayserlichen Gesandten die Heßischen Deputirten nunmehro zur Audienz lassen wolten; wie Nachricht von einem See-Treffen zwischen Schweden und Dänemarck eingelauffen, da beyde Theile sich den Sieg zuschrieben, daß indessen der König von Dänemarck von keinem

Frieden hören wolte, und was vor Conditiones Ragotzi verlange. d. d. Münster, den 30. Julii, Anno 1644. 331

Num. XLIII. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Cardinal Mazarini, daß Gegentheile vorgeben wolten, ob hätten sich die Tractaten zwischen Franckreich und Lothringen zerschlagen; die Kayserlichen könten aus der Aufführung des Grafens von Ost-Frießland leichtlich Vortheil ziehen, weil Hessen dadurch wohl gar zu einen Accommodement zu bringen seyn dörffte, wie dann darzu schon Vorschläge geschehen seyn solten; daß der General Tostensohn nicht, wie er versprochen, denen Kayserlichen entgegen gegangen, wegen der an Ragotzi zu zahlenden Gelder Præcaution genommen werden müste, weil man an einen Accommodement mit ihm arbeitete, und daß der König in Pohlen hierinnen Mediator sey, den man darvon abzubringen suchen müste; wie keine Nachricht angelanget, wie weit der Vergleich zwischen Dänemarck und Schweden kommen, auch daß Chur-Bayern mit dem Kayserlichen Hofe zerfallen seyn solte, weil er verlangte, daß ansehnlichere Kayserl. Gesandten auf den Congress geschickt werden solten, und weil dem Venetianischen Bothschaffter der Rang vor den Churfürsten gegeben worden. d. d. Münster, den 30. Julii, 1644. 339

Num. XLIV. Der Königin in Franckreich Schreiben an ihre Gesandten zu Münster, wie sie zwar mit ihren dem Reich geleisteten Diensten vollkommen zufrieden, mit Mißvergnügen aber ihr beyderseitiges Mißverständniß unter sich vernehmen müssen; weil nun solches dem Friedens-Werck nicht allein schädlich, sondern auch in Franckreich und bey Fremden viel Aufsehens machte, als solten sich selbige so fort vergleichen, und alle gehabte Jalousie bey Seite setzen. d.d. Fontainebleau, den 2. Aug. 1644. 349

Num.

Num. XLV. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß sie der gemeinen Sache zum Besten sich vereinigen, und ihre bisherige Jalousie und Streitigkeiten aufheben solten; wie die Sachen in Engeland vor den König schlecht stünden, und die Königin sich nach Franckreich retiriret habe; daß die Spanier den Venetianischen Gesandten, Contarini, zu rappelliren verlangten, man sich widersetzen, auch nicht geschehen lassen müste, daß ihm ein anderer adjungiret werde; daß Spanien einen Gesandten, Nahmens Salamanca, an des verstorbenen Stelle nach Münster abgeschickt, das See-Treffen zwischen Schweden und Dänemarck vor letztern unglücklich abgelauffen, und also Hoffnung zum Accommodement sey, auch daß der Frantzösische Gesandte zu Constantinopel vor den Ragotzi arbeiten würde, und ein anderer in Pohlen wider die Kayserl. Machinationen sich setzen solte. d. d. Paris, den 6. Aug. 1644. 352

Num. XLVI. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, wie der Venetianische Ambassadeur versichern wollen, daß die Kayserlichen bald näher zum Friedens-Werck schreiten, und einen ansehnlichern Gesandten zum Congress schicken würden; wie Dänemarck sich mit dem Kayser in keine Alliance einlassen wollen, um sich bey der Protestirenden Parthey nicht zu decreditiren; daß die Schweden ihre Subsidien verlangten, aber erst die abgeredeten Bedingungen erfüllen müsten, und Salvius versprochen hätte, daß dieses Geld nicht zum Dänischen Kriege angewendet werden solte; auch hätten die Schwedischen Gesandten auf das neue den Vorschlag gethan, vom Congress wegzugehen, so man ihnen aber dissuadiret; daß, weil die Teutschen Stände auf das Frantzösische Circular-Schreiben nicht geantwortet, es gut seyn würde, wenn der Marchal von Turenne eine Refutation des Kayserlichen Schreibens an den Deputations-

tations-Tag nach Franckfurth abgehen liesse; wie Schweden die Pohlnische Mediation nur Franckreich zu Gefallen zu Münster annehmen wolte, und in Ost-Frießland die Sachen sich zu einem Vergleich anliessen. d. d. Münster, den 6. Augusti, Anno 1644. 360

Num. XLVII. Des Cardinal Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, weil es nicht möglich, daß bey ihren privat-Streitigkeiten der Dienst des Königes recht von ihnen beobachtet werden könte, sie sich zu vereinigen hätten; daß die Holländer sich erbothen Garands zu seyn, daß denen Heßischen Trouppen von des Grafens von Ost-Frießland seinen keine Uberlast geschehen solte, und daß sie alle Puncte, worüber die Kayserlichen Schwürigkeit machten, aus dem Wege räumen solten, damit man zu einen beständigen Frieden gelangen, oder zum wenigsten der Welt die auf Frantzösischer Seite gehabte gute Intention vor Augen legen könte. d. d. Fontainebleau, den 10. Aug. 1644. 366

Num. XLVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, daß man die Præcaution nehmen wolte, damit Ragotzi nicht die Subsidien anderer Gestalt erheben möchte, als wenn er würckliche Dienste thäte; auf was Art der Vergleich zwischen Hessen und dem Grafen von Ost-Frießland zu Stande gebracht werden solte; daß man nicht Ursache hätte zu glauben, daß die Land-Gräfin von Hessen von der Frantzösischen Parthey abgehen würde, iedoch selbige von Zeit zu Zeit zur Beständigkeit zu ermahnen sey; wie es ein gutes Zeichen sey, daß der König in Dänemarck die Frantzösische Mediation angenommen, und den Vortrag an seinen Printzen und Ministerium verwiesen; wie man sich bey Hofe gewundert, daß die vorgeschlagenen Personen noch nicht nach Pohlen und Siebenbürgen abgegangen; daß der Königin Wille, daß künfftig die Gesandten ihre Relationes nicht selbst auffsetzen, sondern durch einen

Legations-Secretaire gesamter Hand abfassen lassen solten; daß der Pabst verstorben, und zu Rom schon vorgebeuget worden, damit der Nuncius Chigi nicht vom Congress abgefordert werden möchte; daß Lerida an die Spanier übergegangen, und der Marechal de la Mothe Taragona belagern wolte. d. d. Paris, den 13 Aug. 1644. 369

Num. XLIX. Des Comte Serviens, Frantzösischen Gesandtens zu Münster, Schreiben an den Comte de Brienne, daß der Printz von Oranien die Heßisch- und Ost-Frießischen Streitigkeiten an die Staaten gebracht, diese aber verlangten, daß der Graf Eberstein eine gewisse Schantze, ihren Guarnisonen in Ost-Frießland zu nahe gelegen, demoliren solte, welches man auch diesem General als billig vorstellig gemacht, übrigens die Difference bald gehoben seyn, und Hessen im Besitz der Contributionen verbleiben würde; nur schiene noch etwas hinter der Conduite der Staaten zu stecken, wodurch der gemeinen Sache Schaden zugezogen würde; daß die Holländer wegen des Ceremoniels in keine Tractaten sich einlassen, sondern an die Königin sich wenden wolten, und ziemlich drohten, im Fall ihnen nicht gewillfahret würde, von Frantzösischer Alliance abzutreten; daß die Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück denen Kayserlichen ein Memorial überschickt, welches diese aber lieber zurücke geben, als darauf antworten wollen, und wie der Comte d' Avaux sich auf keine Art zu Beylegung der habenden Streitigkeiten bey der Ambassade bequemen wolle. d. d. Münster, den 13. Aug. 1644. 378

Num. L. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß, weil die Ost-Frießische Streitigkeit beygelegt, die Hessen anzutreiben wären, etwas an der Mosel zu unternehmen; daß der Hertzog von Lothringen wieder von Frantzösischer Seite abgetreten, Pohlen den Ragotzi mit Kriege bedrohet, woferne er nicht mit dem

Kayser

Kayser Friede machen würde, und daher die Mediation übernommen, daß aber der Pohlnische Gesandte versprochen, seinen Principal von dieser Interposition abzumahnen; wie der Kayser vorhabens, einen von seinen Printzen zum Könige in Ungarn crönen zu lassen, der König in Pohlen aber zu einer Frantzösischen Heyrath inclinire. d. d. Paris, den 15. Aug. 1644. 389

Num. LI. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, wie Freyburg an die Bayerischen übergangen, der Marschall von Turenne aber solches bald wieder wegnehmen würde, da er die Bayerische Armée bereits auf das Haupt geschlagen, und daß die Landgräfin von Hessen zu encouragiren, etwas wichtiges zu unternehmen. d. d. Paris, den 16. Aug. 1644. 393

Num. LII. Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, daß man aus der Person des neuen Kayserlichen Gevollmächtigtens würde abnehmen können, ob der Kayser Lust zum Frieden habe; wie Bayern seine Armée ruinirt, weil er eine Festung bey Brisac wegnehmen wollen; daß der Kayser auf Dänemarck übel zu sprechen; das Geld könne an die Schweden ausgezahlet werden, und ihnen sey die Freyheit zu lassen, worzu sie solches anwenden wolten; daß sie wohl gethan, die Schwedischen Gesandten von dem vorgehabten Aufbruch abzuhalten; die Ost-Friesische Streitigkeit sey beygelegt, und die Holländer wolten wegen des Ranges ihrer Gesandten am Frantzösischen Hofe tractiren lassen; daß man beschlossen, einen Residenten nach Straßburg zu schicken, der im Rheinischen Crayße das Frantzösische Interesse besorgen, und diese Stadt bewegen solte, auf der Gesandten ihr Circular-Schreiben zu antworten, nach dem Exempel des Ertz-Bischoffs von Magdeburg und anderer, derer ihre Schreiben bey Hofe angenehm gewesen; die Meynung, den König in Pohlen zum Mediatorn anzunehmen, gienge

gienge nicht auf die Schwedischen, sondern Spanisch- und Frantzösischen Prætensionen, und daß man durch den letzten Sieg über die Bayerische Armée ungemeine Avantage erhalten. d. d. Paris, den 20. Aug. 1644. 397

Num. LIII. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, von denen Umständen, welche den Vergleich der Ost-Frießischen Streitigkeit befördert; daß man nunmehro gerne sähe, wenn die Heßischen Völcker zur Frantzösischen Armée stiessen, Philipsburg zu belagern; daß denen Holländern insinuiret worden, Franckreich dieses Jahr zu assistiren, und wie man nicht gemeynet sey, denen Hessen weiter, als biß zum Friedens-Schluß, den Besitz von Ost-Frießland zu gönnen, daher auch des Graf Ebersteins neue Schantze solte rasiret werden; daß die Schwedischen Subsidien durchaus nicht zum Dänischen Kriege anzuwenden, und wenn Torstensohn dem Ragotzy nicht sein Wort hielte, dörffte dieser einen widrigen Entschluß fassen; der Schwedischen Gesandten an die Kayserlichen abgelassenes Schreiben sey wohl gesetzt, und könte den Kayser auf Friedens-Gedancken bringen; ingleichen, daß wegen der Päbstlichen Wahl nichts gewisses zu sagen, und in Engelland die Sachen vor den König nicht zum besten stünden. d. d. Paris, den 27. Augusti, 1644. 404

Num. LIV. Der Königin in Franckreich Schreiben an eben dieselben, daß, wenn die nach Pohlen und Siebenbürgen destinirten Abgeordneten noch nicht abgegangen, solche unverzüglich zu expediren wären; daß der Resident Rorté den Vergleich zwischen Hessen und dem Grafen von Ost-Frießland unterschreiben, sich aber über die Holländischen Deputirten setzen solte, über deren ihren Hochmuth man sich wundern müste; wie die Frantzösischen Waffen in Niederlanden und Teutschland glücklich wären, und zu wünschen sey, daß auch Torstensohn im Holl-

steini-

steinischen die Kayserlichen ruiniren möchte; dadurch würde der Friede zwischen Schweden und Dänemarck befördert werden, und wäre an beyden Orten dieserhalb Vorstellung zu thun; ingleichen daß mit nächstem Tarragona und Philippsburg sich an die Frantzosen ergeben würden müssen. d. d. Paris, den 3. Septembr. 1644. 412

Num. LV. Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, wie man hoffen wolte, daß ihr Mißverständniß würde gehoben seyn, und sie sich dem gemeinen Wesen zum Besten würden verglichen haben, sonderlich da ietzo die Frantzösischen Waffen allenthalben so glücklich, da die Feinde auch wider Willen sich zum Frieden bequemen müsten, und was in Spanien, Italien, Teutschland und den Niederlanden bishero vor Progressen gemacht worden. d. d. Paris, den 3. Septembr. 1644. 417

Num. LVI. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, wie sie ihr beyderseitiges Mißverständniß gehoben, anderweitig an die Teutschen Reichs-Stände schreiben, und dißfalls sowol, als anderer Umstände wegen, mit denen Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück conferiren, und ihnen eine Visite geben wolten; die Abfertigung des Abgeordneten nach Siebenbürgen habe sich bloß wegen der Schweden Irresolution verzogen, und daß es schiene, als wolten die Schweden die Last der Siebenbürgischen Subsidien Franckreich alleine aufweltzen; daß in der Ost-Frießischen Streitigkeit der Printz von Oranien sich über den Frantzösischen Residenten beschweret, dieser aber sich justificiret; wie die Schweden versprochen, die Subsidien nicht wider Dänemarck zu gebrauchen, und man es darbey bewenden lassen müste, ohne weiter in sie zu dringen; daß die Stadt Straßburg auf das Circular-Schreiben geantwortet; wie man nichts weiter höre, daß dem Venetianischen Gesandten ein anderer an die Seite gesetzt werden

werden solte; der Portugiesische Gesandte sich erkläret, ohne Character auf dem Congress zu erscheinen, und daß zu hoffen, wie die Frantzösischen Progressen den Feinden Friedens-Gedancken beybringen würden. d. d. Münster, den 3. Sept. 1644. 422

Num. LVII. Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, wie ihr bisheriges Mißverständniß dem Königl. Befehl gemäß beygeleget sey; daß die Abfertigung eines Deputirten nach Siebenbürgen bloß auf die Gewißheit von dem Schwedischen Beytrag ankomme; ein anderweitiges Schreiben an die Teutschen Stände, mit denen Schwedischen Gesandten solte abgeredet werden, die Ost-Friesische Streitigkeit bald würde beygeleget werden, und daß sie die Land-Gräfin von Hessen antreiben wolten, dieses Jahr etwas mehreres als im vorigen zu unternehmen, ob dieselbe gleich von ihrer Generalen Willen meistens dependire. d. d. Münster, den 3. Sept. 1644. 428

Num. LVIII. Eorundem Schreiben an den Comte de Brienne, wie die Beylegung der Ost-Friesischen Streitigkeit sich bloß an das gewöhnliche Zaudern der Holländer stiesse, bald aber nach Wunsch zu Stande kommen würde; daß des General Torstensohns Zurückkunfft in Teutschland nicht zuliesse, daß man etwas mehrers von denen Schweden der Subsidien wegen prætendiren könte; wie die Schwedischen Gesandten sich wegen der Siebenbürgischen Angelegenheit und der dahin zu zahlenden Gelder mit nichts gewissen heraus lassen wollen; daß sie wegen der anderweitigen Zuschrifft an die Teutschen Reichs-Stände mit den Schwedischen Gesandten conferiret und Abrede genommen; diese auch sich disponiren lassen, daß man zu Münster zur Veränderung der Vollmachten schreiten möchte, ohne von Oßnabrück etwas zu gedencken, nur daß die Auswechselung nicht eher erfolgte, bis zu Oßnabrück ein

gleiches geschähe, und daß daraus zu sehen, wie die Schwedischen Gesandten ebenfalls instruiret, so viel möglich, den Frieden zu befördern; wie die Schwedische Ambassade zu Oßnabrück einen grossen Staat führe, und daß die Kayserlichen und Dänischen übel auf einander zu sprechen, und eine Parthey der andern ein schlechtes Verhalten Schuld gäbe. d. d. Münster, den 10. Sept. 1644. 432

Num. LIX. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie Philipsburg und Santia an die Frantzosen, der Saß von Gent aber an die Holländer übergangen, und Taragona sich auch bald ergeben werde müssen; daß dadurch der Friede nicht wenig werde befördert werden; daß zu befürchten, die Schweden möchten ihr Wort gegen den Ragotzi nicht halten, und Franckreich die Last alleine lassen, daß man aber, so viel möglich, diesen Fürsten am Türckischen Hofe unterstützen wolte, ohne doch den Türcken nach Ungern zu invitiren, doch könte man geschehen lassen, daß es die Schweden thäten; wie die Ost-Friesische Streitigkeit so gut als beygeleget, und daß am besten seyn würde, allen Rang-Streit zu vermeiden, wann weder der Frantzösische Resident noch die Holländischen Deputirten denselben Vergleich unterschrieben. d. d. Paris, den 17. Sept. 1644. 439

Num. LX. Relation derer Frantzösischen Gesandten zu Münster an die Königin, wie sie ihren Befehlen gehorsamet, und sich verglichen, auch den Abgeordneten an den Ragotzy nunmehro abgefertiget; die Ost-Frießische Streitigkeit sey zwar beynahe beygelegt, aber der Graf gebe denen Hessen wieder neue Gelegenheit zu soupçonniren, daß er den Vertrag nicht halten werde; die Frantzösischen Victorien hätten die Kayserlichen auf Friedens-Gedancken gebracht, daß sie solches dem Nuncio declariret, auch zu Oßnabrück die Vollmachten mit

denen

denen Schweden ausgewechselt; daß der König in Dänemarck einen Secretaire nach Oßnabrück geschickt, aus dessen Discours abzunehmen, daß sein Principal auf die Mediation zum Frieden renunciiret, und so wenig als Schweden die mit diesem Reich habenden Differencien auf dem allgemeinen Congress wolte abgethan wissen; wie es wohl gethan seyn würde, an den Schwedischen General Torstensohn ein Königlich Hand-Schreiben und einige Presente abgehen zu lassen, die sich aber wenigstens auf 10000. Thlr. belauffen müsten, weil dieser General vieles zu Franckreichs Interesse beytragen könte. d. d. Münster, den 17. Septembr. Anno 1644. 445

Num. LXI. Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, wie die Kayserlichen und Spanischen sich stellten, als ob sie in Handlung treten wolten, daß man ihnen aber bey Veränderung der Vollmachten nicht zugestehen könte, an statt des Königs Unterschrifft, der Königin ihre zu verschaffen, weil das Parlament alsdenn Bedencken tragen würde, solche einzuschreiben; daß man dieses Jahr neue Werbungen in Franckenland vor die Frantzösische Armée könte machen lassen, und wie es billig sey, daß denen Heßischen Ministern einige Gratification geschehe. d. d. Münster, den 17. Septembr. Anno 1644. 452

Num. LXII. Königliche Dänische Resolution auf ein von dem Kayserl. Residenten Plettenberg übergebenes Memorial, daß der König geschehen lassen könnte, die Vollmachten zu Oßnabrück mit den Schwedischen Gesandten auszuwechseln, auch daß alsdenn zu denen Haupt-Tractaten selbst geschritten würde; doch wolte man hoffen, daß das Dänische Interesse darbey nicht ausgesetzt werden solte, und übrigens wünschen, daß die Kayserlichen denen Schweden nicht so bald wieder Lufft gegeben hätten, in Hollstein einzudringen. d. d. Malmoe, den 22. Sept. 1644. 456

Num. LXIII. Des Cardinals Mazarini Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die bisherigen Frantzösischen Progressen die Gegentheile verhoffentlich auf Friedens-Gedancken bringen würden, und künfftig Anstalt getroffen werden solte, mit mehrerer Macht in Teutschland zu agiren; daß die Untreue des Hertzogs von Lothringen zu Franckreichs Avantage ausgeschlagen, und er sich durch die Spanier zu seinen Schaden auf ihre Seite bringen lassen; wie zwar einige Hessen die Armée des Maréchals de Turenne verstärcket, aber in so weniger Anzahl, daß bey der Land-Gräfin um mehrerern Succurs anzuhalten, und daß eine Refutation des Frantzösischen Circular-Schreibens zum Vorschein kommen. d. d. Paris, den 24. Septembris, 1644. 460

Num. LXIV. Des Comte de Brienne Schreiben an eben dieselben, wie letzten Post-Tag keine Briefe von ihnen eingelauffen, man also befürchtete, daß der Courier aufgefangen worden, und ob nicht ein sicherer Post-Weg ausfindig zu machen; daß Worms und Mayntz Frantzösische Guarnison eingenommen, Franckenthal und Freyburg sich auch würden ergeben müssen, und einige feindliche Partheyen glücklich wären geschlagen worden, daher man das Te Deum Laudamus zu Paris gesungen. d. d. Paris, den 24. Sept. 1644. 464

Num. LXV. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß die Kayserlichen zwar die Vollmachten mit den Schwedischen zu Oßnabrück ausgewechselt, aber weder daselbst noch zu Münster sich erkläret, ob sie die Tractaten fortzusetzen gemeynet; wie in Ost-Frießland zu der Zeit, da die Streitigkeiten beynahe beygeleget, sich eine neue Unruhe herfür gethan, indem der Heßische General ein Ost-Friesisch Commando von 300. Mann angegriffen und gefangen genommen, und man also viele Mühe haben würde, den

den Vergleich zu Stande zu bringen, und keine Hoffnung sey, daß die Heßischen Völcker so bald zur Frantzösischen Armée stossen würden, die Kayserlichen auch daher sich von der Seite nichts befürchteten, sondern aus ihren Garnisonen eine Armée zusammen zögen, am Rhein zu agiren. d. d. Münster, den 24. Sept. 1644. 467

Num. LXVI. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie ihr anderweitiges Circular-Schreiben an die Teutschen Stände wohl abgefast, und man sich erfreue, daß die Frantzösischen Victorien die Kayserlichen endlich auf Friedens-Gedancken gebracht, indem sie zur Auswechselung der Vollmachten zu Oßnabrück geschritten; daß man an den Torstensohn geschrieben, und wegen der zu gebenden Titulatur Anfangs in Zweiffel gestanden; wie es nöthig sey, den Venetianischen Gesandten auf Frantzösischer Seite zu behalten, weil es schiene, daß der neue Pabst den ietzigen Nuncium abruffen, und einen Legaten auf den Congress schicken würde; dieser Pabst sey Franckreich zuwider, und diese Crone mit dessen Wahl geteuschet worden; die Königin wolle Torstensohnen ein Present schicken; daß die Frantzösische Armée in Spanien die Belagerung von Tarragona aufheben müssen, und durch die üble Anführung des Marchals de la Mothe ziemlich eingebüsset; Ragotzi werde vom Türcken unterstützt, nur sey zu befürchten, die Kayserlichen Geschencke dürfften die Pforte auf andere Gedancken bringen; daß Pfaltz in denen von Franckreich besetzten Orten verlangte restituiret zu seyn, aber noch keine Resolution erhalten habe; der Comte de la Thuillerie habe sich über seine schlechte Reception am Dänischen Hofe beschweret, doch dürffte dieser König zum Frieden zu bringen seyn, wenn er Hoffnung bekäme, die Mediation zu Oßnabrück wieder zu überkommen, daß solches aber von Schweden nicht würde angenommen werden,

 und

und der Kayser sich endlich genöthiget sehen, entweder Venedig zu Oßnabrück zur Mediation anzunehmen, oder ohne Mediatorn zu tractiren; die Stadt Lück sey angesprochen worden, zum Kriege wider den Ragotzi zu contribuiren, habe es aber abgeschlagen, und suche mit Franckreich wieder in gutes Verständniß zu kommen. d.d. Fontainebleau, den 1. Octobr. 1644. 476

Num. LXVII. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß man dessen Depechen vom 17. passato dem Curierer unter Wegens abgenommen und erbrochen, sie sich bey denen Mediatorn darüber beschweret, aber froh wären, daß Gegentheil daraus der Königin Lust zum Frieden ersehen; daß die Kayserlichen sich endlich erkläret, an Reformation der Vollmachten zu arbeiten, hingegen durch ein den Mediatorn übergebenes Schreiben noch mehreres an der Frantzösischen Vollmacht aussetzen wolten; zu Oßnabrück hätten zwar die Kayserlichen an der Schwedischen Vollmacht nichts auszusetzen gewust, aber ohne Kayserl. Ordre sich doch in die Tractaten nicht einlassen wollen, daher die Negociation auf solche Art langsam hergehen würde; daß man den nach Siebenbürgen Abgeordneten nicht genugsam wegen der Subsidien und Unterhaltung einiger Völcker instruiren können; daß Torstensohn nach Teutschland zurücke eile, weil Ragotzi sonst Frieden machen wolle; das letzte Accidens habe in Ost-Frießland keine übeln Suiten gehabt, die Holländischen Deputirten aber hätten dem Frantzösischen Residenten sehr unhöflich begegnet, und wolten ihn zur Mediation nicht zulassen, weil sie prætendirten, in diesen Landen das Schieds-Recht zu haben, daß man daher vor gut geachtet, den Residenten abzufordern, und daß der Holländer Aufführung bloß daher käme, weil man ihnen ihre ungerechten Prætensionen wegen des Ceremoniels nicht zugestehen wolte, daher nöthig sey, ihnen ihre üble

üble Aufführung zu verweisen. d. d. Münster, den 1. Octobr. 1644. 486

Num. LXVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie die Mediatores Ursache hätten, in die Gegentheile, wegen der Friedens-Handlung, zu dringen; Dänemarck habe die Frantzösische und Holländische Interposition angenommen; in Ost-Frießland thäten sich neue Schwürigkeiten herfür, und es sey gewiß, daß der Graf auf Kayserliche Seite inclinire, und eine Ruptur wünsche; die Land-Gräfin von Hessen dependire von ihres Generals Willen; mit den Holländern müste man wegen des, dem Frantzösischen Residenten erwiesenen schlechten Tractaments dissimuliren; Landau sey durch die Frantzösische Armée erobert, dem Cardinal Barbarini aber solte die Frantzösische Protection genommen werden, weil er dem neuen Pabste nicht die Exclusivam gegeben; und daß man wegen der spolirten Couriere Repressalien gegen Spanien gebrauchen würde, auch eine sichere Post-Route anzulegen sey. d. d. Fontainebleau, den 8. Octobr. 1644. 496

Num. LXIX. Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück an die Reichs-Deputation zu Franckfurth abgelassenes Schreiben, daß, obgleich Teutschland den Frieden wünsche, dennoch niemand von denen Ständen erschienen sey, solchen zu schliessen, sie sich doch nicht auf die Kayserlichen Gesandten zu verlassen hätten, weil diese aus vielen nichtigen Ursachen sich in keine Tractaten einlassen wolten, ob man ihnen gleich Vorschläge gethan ohne Interponenten, oder unter der Venetianischen Mediation zu handeln, daß es daher nöthig sey, auf das schleunigste die Gesandten zum Congress zu schicken, damit nicht die auswärtigen Cronen bewogen würden, einen widrigen Entschluß zu fassen, zumahl ihnen auf den Convent das versprochene sichere Geleite nicht ge-

halten würde. d. d. Oßnabrück, den 14. Octobr. 1644. 501

Num. LXX. Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, daß die jüngst ausgebliebenen Depechen nunmehro richtig eingelanget, auch zu hoffen wäre, die Spanier würden die Courriers nicht weiter anhalten; die Kayserlichen Ministres hätten nach überreichten beyderseitigen Desideratis der Vollmachten, nichts weiter vorgenommen, und vermuthlich nach Wien berichtet, wo der Graf Trautmannsdorff den dadurch verursachten Verzug darmit entschuldiget, daß der Kayser vorher alles mit denen Churfürsten communiciren müste; eben dieselben Kayserlichen Ministri machten lauter Juristische Exceptiones wider die Frantzösische Vollmacht, und wolten, wegen Minderjährigkeit des Königs, der Reichs-Stände Unterschrifft, da sie denn auf eine schimpffliche Art Francisci I. Exempel anzuführen wüsten; die Spanier machten sich wegen der letzten Pabsts-Wahl sehr groß, und hätten das Te Deum laudamus zu Münster singen lassen, und sey zu befürchten, der Pabst möchte den ietzigen Nuncium, Chigi, vom Congress abfordern, weil er Frantzösisch gesinnet, daher man sich mit aller Macht darwider zu setzen, auch darauf zu dringen hätte, daß demselben ein Cardinals-Huth gegeben würde, und dieses wären auch des Venetianischen Gesandtens Gedancken; es würde gut seyn, dem Pfaltz-Grafen Hoffnung zur Restitution seiner von den Frantzosen occupirten Länder zu geben, ihn aber anders nicht, als unter Frantzösischer Souverainität wieder einzusetzen, weil man von der Neigung dieses Printzens nicht allzusehr versichert, der ausser dem mehr Ambition als Conduite führte; der Kayserliche nach Constantinopel abgeschickte Gesandte sey unter Wegens gestorben; in den Pariser Zeitungen hätte der Autor zum Nachtheil des Frantzösischen Inter-

Interesse geschrieben, ob würde Franckreich mit nächsten Herr von Teutschland seyn; zu Oßnabrück würde man müssen ohne Interponenten tractiren lassen, könte auch keinen Frantzösischen Gesandten dahin schicken, damit die Schweden nicht wegen des Ranges Streitigkeiten machten; in Ost-Frieß'and sähe es noch weitläufftig, und die Heßischen Trouppen am Mayn hätten wieder dorthin marchiren müssen; denen Lückern müste man die Ungnade des Königes zu verstehen geben, wenn sie nicht die wegen der Frantzösischen Parthey vertriebenen Bürger wieder aufnähmen, und daß endlich die Spanischen und Kayserlichen Gesandten declariren lassen, wie sie zur Veränderung der Vollmachten in Conference treten wolten. d. d. Münster, den 13. Octobr. 1644. 507

Num. LXXI. Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, daß es allerdings das beste sey, in Teutschland das Hauptwerck des Krieges zu führen, zu bedauern aber, daß die Heßischen Trouppen sich bey den Ost-Friesischen Streitigkeiten aufhielten, und nicht der Frantzösischen Armée zu Hülffe kämen, sonderlich, da sich die Kayserlichen an zwey Orten sehr starck zusammen zögen; wie die Conduite des Hertzogs von Lothringen so schlecht sey, daß seine Alliirten ihn selber nicht groß achteten, und Spanien dessen Interesse gar leicht verlassen würde, daher Franckreich Vortheil von seiner Untreue haben, und dessen Länder bey künfftigen Frieden dem Reich incorporiren könte. d. d. Münster, den 15. Octobr. 1644. 524

Num. LXXII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie sie die Spanier bedrohen solten, daß ihre Correspondence nicht mehr durch Franckreich passiren würde, woferne sie denen Frantzösischen Depechen keine Sicherheit in den Niederlanden verschafften; zu wün-

schen wäre, daß Gegentheil anfienge auf den Frieden zu dencken, den Franckreich eyfrigst begehrte; Gegentheil würde Vortheil haben, wenn die Schwedischen Gesandten den Congress abbrechen, und sich wegmachen wolten; daß dahero das möglichste vorzukehren, sie von diesem Vorhaben abwendig zu machen; man müsse mit den Holländern wegen der Ost-Frießischen Streitigkeit dissimuliren, aber glauben, daß sie mit der Zeit würden den Grafen unter ihre Bothmäßigkeit bringen; der Fürst von Siebenbürgen müsse wider den Kayser zu allen Zeiten unterstützt werden, damit dieser das Königreich Ungarn nicht erblich mache; daß diesem Fürsten daher zu versprechen, ohne ihm keinen Frieden zu schlüssen; Portugal suche bey der Reformation der Vollmachten mit unter die Alliirten der Cron Franckreich gezehlet zu seyn; man wolle Acta überschicken, daraus klar, daß bey der Minorennität eines Königs die Unterschrifft der Stände nicht nöthig; daß man nach der Einnahme von Mayntz einen Residenten der Orten bestellen wolte, den Churfürsten auf Friedens-Gedancken zu bringen; daß der neue Spanische Gesandte habe zu Paris bleiben wollen, ihm aber Vorstellung geschehen sey, sich zum Congress zu erheben. d. d. Fontainebleau, den 15. Octobr. 1644. 530

Num. LXXIII. Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, wie der Pabst an den Groß-Hertzog von Florentz geschrieben, daß er entweder 3. Legaten an die Kayserlichen, Spanischen und Frantzösischen Höfe schicken, und solche alsdenn alle drey auf den Friedens-Congress abordnen, oder aber 3. Nuncios an die Höfe, und einen Legaten auf den Congress deputiren wolle, das Friedens-Werck zu treiben, da sich denn derselbe über die wenige Geschicklichkeit der ietzigen Cardinäle beschweret, und daß die wenigsten zu solcher Function zu gebrauchen, und daß er, Mazarini, hierauf gerathen, neue

Cardi-

Cardinäle zu creiren, da er denn unter andern den Nuncium Chigi vorgeschlagen, weil dieser sich schon auf dem Congress befinde, und von allen Partheyen angenommen worden. d. d. Fontainebleau, den 16. Octobr. 1644. 540

Num. LXXIV. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß sie vorietzo abermals keine Depechen aus Franckreich erhalten, und also zu glauben, daß sowol diese, als auch ihr letztes Schreiben aufgefangen worden, weil man vermuthlich gerne wissen wollen, was ihre gehabte Conference mit denen Schweden betroffen; bißhero sey weiter nichts vorgefallen, als daß man die Desiderata an den Vollmachten einander schrifftlich ausgewechselt, Gegentheil aber beständig die Unterschrifft des Königs wegen seiner Minderjährigkeit vorwerffe; daß man allenfalls das Decret, wodurch die Königin zur Regentin bestellet, könte der Vollmacht beyfügen; es sey zu befürchten, daß der Pabst den Nuncium Chigi abruffen werde, weil er mit dem Spanischen Gesandten einen harten Wortwechsel gehabt, hingegen würde er Noth haben, einen andern an seine Stelle zu finden, woferne er sich nicht einer Partheylichkeit halber verdächtig machen wolte; in der dem nach Siebenbürgen Abgeordneten ertheilten Instruction hätten sie sich etwas retiré aufführen müssen, es könte aber eine bessere Instruction und Vollmacht nachgeschickt werden. d. d. Münster, den 18. Octobris, Anno 1644. 543

Num. LXXV. Kayserliches Schreiben an seine Gesandten zu Münster, daß, nachdem die Churfürsten an den Tag gegeben, daß sie anderer Gestalt nicht auf dem Congress erscheinen würden, als wenn ihnen eben das Ceremoniel, wie dem Venetianischen Gesandten, zugestanden würde, sie, Kayserliche Gesandten, die Churfürstlichen, gleich dem Venetianischen, mit der Kutschen einzuholen, ihnen die Visite

zu geben, auch in ihren Zimmern die Oberhand zu lassen hätten; weil Kayserliche Majestät gesinnet, die Præeminenz der Churfürsten zu unterstützen, auch hoffen wolten, sie würden mit denen Kayserlichen gute Concordanz pflegen. d. d. Wien, den 19 Octobr. 1644. 549

Num. LXXVI. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß man zur Veränderung der Vollmachten geschritten, mit gutem Bedacht aber auf dieser Seite die Nahmen der Mediatorn ausgelassen, damit man allezeit den Pabst, wenn er sich allzu Spanisch erwiese, verwerffen könte; die data der veränderten Vollmachten wären die ehmahligen verblieben, hingegen der Eingang weggelassen, auch nichts davon gedacht worden, daß der Friede mit Schweden zugleich solte errichtet werden; die Clausul aber, daß der Friede mit denen Allüirten der Cron Franckreich zu machen, wolten Gegentheile nicht pasiren lassen, weil diese Bunds-Genossen nicht specificiret, auch wider den Respect des Kaysers liesse, mit denen Ständen des Reichs zu tractiren; allein daß darvon auf Frantzösischer Seite nicht könte abgegangen werden, weil der Præliminar-Vergleich nach langen Disputiren darauf eingerichtet worden; die Kayserlichen hätten zu erkennen gegeben, daß sie das letzte Circular-Schreiben der Frantzösischen Gesandten noch vor injurieuser hielten als das erste, aber vielleicht nur darum, weil etwan die Stände dadurch zur Abschickung ihrer Gesandten möchten veranlasset werden; es würden sich Schwürigkeiten finden, ob man die Spanisch und Italiänischen, oder die Teutschen Angelegenheiten erst vornehmen solte; und daß der Churfürst von Bayern geschrieben, wie er des nächsten seine Gesandten abordnen wolle, da man denn wegen der Antwort in Deliberation begriffen sey. d. d. Münster, den 22. Octobris, Anno 1644. 553

Num. LXXVII. Eorundem Schreiben an den Cardinal Mazarini, daß der Spanische Gesandte vorgeben wollen, ob würde nach des Cardinals eigner Meynung nächstens der Friede an den Kayserlichen, Spanischen und Frantzösischen Höfen, ohne den Congress abzuwarten, geschlossen werden; der Graf Trautmannsdorff habe declariret, daß der Kayser den Friedens-Schluß beschleuniget wissen wolle; die Mediatores hätten vorgestellet, daß man besser thun würde, in der Vollmacht derer Alliirten nicht zu gedencken, weil eines eintzigen Weglassung nachhero wohl den gantzen Frieden hemmen könnte d. d. Münster, den 22 Octobr. 1644. 567

Num. LXXVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß man sich bey dem Nuncio über die Violirung derer Couriers beschweren solte, und die Spanier mit gleichem Tractament belegen; Ragotzi habe sich nicht über die Schweden beschweret, die doch ihr Wort nicht gehalten, und würde also noch weniger etwas wider Franckreich zu sagen haben; indessen solte die Negotiation mit demselben fortgesetzt, und zur Zahlung der Subsidien der Anfang gemacht werden; die Diversion von der Seite sey wichtig, und Oesterreich suchte daher mit Niederträchtigkeit sich derselben zu erwehren; man erfreue sich über der Schweden Neigung zum Frieden, und die Königin verlange, daß nach Reformation der Vollmachten auch zu Oßnabrück zum Wercke geschritten werde; der Friede zwischen Dänemarck und Schweden sey unter Franckreichs und Hollands Mediation bewilliget; Hessen sey anzugehen, damit es seine Trouppen mit der Frantzösischen Armée conjungire, ob gleich der Vergleich in Ost-Frießland noch nicht zu Stande; die Kayserlichen verstünden die Verfassung von Franckreich nicht, wenn sie eine andere Unterschrifft verlangten, und die Spanier thäten übel, sich über die neue Päbstliche

liche Wahl so sehr zu erfreuen, weil der Pabst die Frantzösische Freundschafft suche, und nunmehro andere Gedancken führe, als da er Cardinal gewesen, würde auch daher den ietzigen Nuncium wohl nicht vom Congress abruffen. d. d. Fontainebleau, den 22. Octobr. 1644. 570

Num. LXXIX. Eben desselben Schreiben ad eosdem, daß, weil die Königin den Frieden sehnlich verlange, so sey ihr Wille, wegen der Unterschrifft der Frantzösischen Vollmacht sich nach Gegentheils Willen zu accommodiren; der neue Pabst gebe viel gute Hoffnung von sich, und müste man sich möglichst bemühen, den ietzigen Nuncium beym Congress zu behalten; daß aber der Frantzösische Gesandte zu Rom die Sache beynahe verderbt; Venedig würde mit Franckreich gemeine Sache wider den Pabst machen, weil sich diese Republic von demselben allezeit verachtet gesehen; Pfaltz suche seine Restitution inständig, man würde aber auf der Gesandten Bedencken darbey reflectiren; der Tod des Kayserlichen Gesandtens am Türckischen Hofe würde Gelegenheit geben, mit dem Ragotzi zu schliessen; die Streitigkeiten in Ost-Frießland stünden in schlechter Situation, iedoch müste die Landgräfin von Hessen so viel möglich dahin gebracht werden, ihre Trouppen zur Frantzösischen Armée stossen zu lassen. d. d. Paris, den 29. Octobr. 1644. 577

Num. LXXX. Des Fränckischen Creysses Schreiben an Kayserl. Majestät, wie betrübt der Zustand von Teutschland sey, sonderlich, daß dieser Creyß seinen gäntzlichen Ruin zu besorgen habe, also kein besser Mittel übrig, als Friede zu machen, worzu Franckreich selbst so viel Inclination bezeiget, aber mit dem Kayser oder Churfürsten denselben allein nicht schliessen wolle, daher man von Seiten des Creysses Gesandten auf den Congress zu schicken entschlossen sey, und hoffte, weil denen Teutschen Ständen das Jus suffragii bey Friedens-Schlüssen zustünde, darmit

wider

wider Kayserlichen Respect nicht zu handeln. d. d. Bamberg, den 30. Octobr. 1644. 586

Num. LXXXI. Des Churfürstens in Sachsen Schreiben an Kayserl. Majestät, daß zwar an ihn gelanget, seine Gesandten auf den Congress zu schicken, aber es sey kein Salvus Conductus vor dieselben ertheilet, woferne aber unter dem an die Kayserlichen ertheilten sichern Geleite auch die Chur-Sächsischen Gesandten erscheinen dörfften, so wären doch, wegen der in feindlichen Händen befindlichen Lande, die nöthigen Kosten nicht bey Handen, an zwey Orten Gesandtschafften zu unterhalten, dahero die auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth befindliche, würde müssen abgeruffen werden. d. d. Dreßden, den 1. Novembr. 1644. 592

Num. LXXXII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie der von ihnen gemachte Entwurff der neuen Vollmacht approbiret worden, und daß, ob gleich der Alliirten darinnen nicht gedacht, Franckreich dennoch ihr Interesse befördern würde; daß der Kayser doch endlich die Teutschen Reichs-Stände zum Congress würde zulassen müssen, die zwar in der That seine Vasallen, aber nicht Unterthanen wären; man müsse denen Alliirten die Gedancken benehmen, als ob man sie im Stiche lassen wolte, könte auch geschehen lassen, daß sie nicht auf den Congress deputirten, wenn sie ihre Angelegenheit in der Cron-Franckreich Hände stellen wolten; man wolle sich mit dem Pabst setzen, aber dem Cardinal Barberini übel mitspielen; man hätte ersehen, daß Bayern sich accommodiren wolle, und könte geschehen lassen, daß die Teutschen und Schwedischen Angelegenheiten zuerst vorgenommen würden; Franckreich würde zufrieden seyn, wann nur die Teutschen Stände deputirten, und würde Gegentheilen durch die Waffen suchen auf Friedens-Gedancken zu bringen; Don Melos habe

versichert, daß er seinen König auf andre Gedancken bringen wolle, und dem Spanischen Gesandten Salamanca habe die Königin die Audienz versagt, um bey den Alliirten keinen Verdacht zu erwecken; Franckreich wolle die Garantie des Dänisch-Schwedischen Friedens übernehmen, wann es darum von Schweden ersucht würde; in Ost-Frießland würden die Sachen schlechter, und der Graf wäre nicht zum Vergleich zu bringen. d. d. Paris, den 5 Nov. 1644. 594

Num. LXXXIII. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Schreiben an den Comte de Brienne, daß die Spanier die Violirung der Courriers auf die Holländische Garnison zu Mastricht schieben wolten, auch sich offerirten, künfftig Pasporte zu geben, daher die Mediatores vor unbillig hielten, denen Spanischen Posten die Passage durch Franckreich zu verweigern, sonderlich weil solches dem Præliminar-Tractat zuwider; wegen künfftiger wichtiger Correspondence würde es nöthig seyn, eine Post übers Meer anzulegen; dem Ragotzi sey nöthig gewesen zu versprechen, ihn in Frieden mit einzuschliessen, weil Franckreich dadurch einen neuen Confœderirten bekomme, und man ihm auch bereits vorgeschlagen hätte, seine Deputirten auf den Congress zu schicken, damit er keinen Particular-Frieden mache; unnöthig würde seyn, einen Residenten am Mayntzischen Hofe zu halten, weil dieser Churfürst denen Spaniern äusserst ergeben, und ein Feind von Franckreich, daher mehr zu schrecken als zu gewinnen sey; der Nuncius Chigi müsse auf dem Congress maintenirt, und ihm ein Cardinals-Huth verschafft werden, weil Spanien ihm denselben zu procuriren antragen lassen, so er aber abgeschlagen, und wenn der Pabst denselben auch nicht so gleich abrufte, könte er doch auf andere Wege dessen vor Franckreich habende gute Intention

tion hemmen; der Ruff gienge, ob wolte der Pabst 3. Legaten an die 3. Höfe schicken, so aber zu hintertreiben, weil die Frantzösischen Alliirten leicht Verdacht bekommen könten, als wolte man einen Particular-Frieden machen; die Spanier würden an allen Orten lieber als auf dem Congress den Frieden schliessen; Salamanca würde nicht auf den Congress kommen, und habe nur den Character eines Plenipotentiarii angenommen, um sicher durch Franckreich zu passiren; Dänemarck wolle die Frantzösische Garantie haben, wenn es mit Schweden Frieden machen solte, es sey aber deren Ubernehmung nicht anzurathen; in Catalonien stünden die Sachen nicht zum besten, und müsse man suchen diese Provinz möglichst zu conserviren; der Churfürst zu Brandenburg habe einen Abgeordneten nach Münster geschickt, und solle der Kayser nicht wohl auf ihn zu sprechen seyn; Brandenburg wolle Cleve mit Kriege wegnehmen, und suche einen festen Platz von denen Hessen zu erhalten, wolte auch auf den Fall, wenn der Kayser Neuburg assistirte, zu Franckreich übertreten. d. d. Münster, den 5. Novembr. 1644. 603

Num. LXXXIV. Extract-Schreibens des Churfürstens zu Bayern an Chur-Mayntz, daß durch Kayserliches Rescript die Churfürsten ihre Gesandten ohne Præjudiz des Ranges auf den Congress schicken könten, Brandenburg nur erwarte, bis die geistlichen Churfürsten iemanden abgeordnet, die Bayerischen Gesandten auch im Begriff wären abzureisen, und nunmehro beliebt sey, nicht per Deputatos des Churfürstlichen Collegii, sondern collegialiter zu erscheinen; dahero, damit die Protestirenden Churfürsten vor sich nichts gefährliches mit Franckreich handelten, nöthig sey, von Catholischer Seite auf das baldigste die Gesandten abzufertigen, auch an Chur-Sachsen zu schreiben, damit dasselbe seine Deputatos

tos abordne. d. d. Münster, den 7. Novembr. 1644. 621

Num. LXXXV. Burgemeisters und Raths der Stadt Nürnberg Antwort-Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster auf ihr Circular-Schreiben, wie zwar ein ieder Teutscher Reichs-Stand den Frieden wünsche, ihr Aussenbleiben aber und bisheriges Stillschweigen nicht möchte ungleich ausgeleget werden, weil sie den Vorzug andern höhern Ständen lassen müsten, inzwischen doch alles zum Frieden beytragen würden. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644. 626

Num. LXXXVI. Eorundem Antwort auf das Königl. Frantzösische Circular-Schreiben, wie sie sich vor die bezeigte Friedens-Begierde verbunden erachteten; der Stände Meynung gleichmäßig sey, und sie daher, wie aus des Fränckischen Creysses Schreiben zu ersehen, bald ihre Gesandten abordnen würden, damit nicht auf ihr Verweilen die Schuld geschoben werden könte. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644. 629

Num. LXXXVII. Eorundem Antwort auf der Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück ergangenes Circular-Schreiben, wie der Zustand von Teutschland betrübt sey, ihnen also zum Trost gereiche, daß Schweden Friedens-Gedancken bezeige, und sie ihres Orts alles beytragen würden, den Frieden zu befördern. d. d. Nürnberg, den 9. Nov. 1644. 631

Num. LXXXVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sowol auswärtige Gesandten, als auch die Königin höchst empfindlich über die Auffangung der Frantzösischen Briefe wären, und dieserwegen an den Päbstlichen Nuncium geschrieben worden sey; Contarini habe dem Venetianischen Gesandten am Frantzösischen Hofe der Gegentheile Exception wider die Voll-

macht

macht überschrieben, und weil darauf bestanden würde, daß die Alliirten daraus wegzulassen, solches aber übel ausgelegt werden könte, als möchten die Gesandten die gedachten Alliirten befragen, ob sie dessen zufrieden, weil man doch dessen ohngeachtet ihr Interesse besorgen würde; der Kayser trage Bedencken, mit denen Ständen zu handeln, es wäre aber gewiß, daß die Teutschen Stände zwar Lehn-Leute vom Reich, aber nicht des Kaysers Unterthanen; dem Pfaltz-Grafen würde man Hoffnung geben, aber nicht restituiren, weil er schon sonst gezeiget, daß er gerne das Haupt einer Parthey seyn wolle; in Ost-Frießland sey ein Stillstand auf 6. Monath getroffen, man müsse aber vor dessen Ablauff die Sache schlichten; die Königin in Spanien sey gestorben, und der Hof wolle die Trauer anlegen. d. d. Paris, den 12. Nov. 1644. 633

Num. LXXXIX. Derer Frantzösischen Gesandten zu Münster Relation an den Comte de Brienne, wie sie wegen der Unterschrifft der Vollmachten, die Gegentheile endlich zur Raison gebracht, aber wegen Auslassung der Alliirten wären die Käyserlichen darauf bestanden, und hätte man sich endlich vereiniget, daß die Clausul ihrenthalben nicht solte verbündlich seyn; da aber die Kayserlichen verlanget, mit eingeruckt zu haben, daß erlaubt seyn solte Particular-Frieden mit denen Alliirten zu schliessen, so hätte man solches abgeschlagen, und denen Schwedischen Gesandten verwiesen, daß sie in ihrer Vollmacht der Alliirten nicht gedacht; diese aber hätten versichert, wie sie bey den Tractaten selbst das Interesse ihrer Bunds-Verwandten beobachten wolten; die Spanier hätten darauf bestanden, daß der Mediatorn in der Vollmacht nicht solte gedacht werden, solches aber hernach in die ihrige gesetzt, nur um am Päbstl. Hofe Franckreich verhaßt zu machen, doch hätte Saavedra

sich erklährt, solches wieder wegzustreichen; Chur-Bayern und Cölln hätten in solchen Terminis an die Gesandten geschrieben, daß zu hoffen stünde, der Congress werde nicht fruchtlos abgehen, da diese versprochen, ihre Gesandten zu schicken; es wolte verlauten, daß Bayern einen Gesandten nach Franckreich geschickt, und daß Schweden leicht Verdacht daher bekommen könte, ob wolte man einen Particular-Frieden schliessen; man müsse, um die Ankunfft der Alliirten abzuwarten, Zeit gewinnen, und inzwischen die Freyheit des Churfürstens von Trier urgiren, auch unterdessen mit denen Spaniern von den Italiänischen Sachen handeln; den Vorschlag thun, daß Franckreich seine Trouppen sogleich aus dem Reich ziehen wolle, wenn der Kayser sich engagire, alles auf den Fuß von Anno 1618. zu stellen, weil Bayern und der Kayser das niemahls eingehen würden, indem sie die Pfaltz und Böhmen hergeben müsten; das schwerste sey, die Schweden dessen zu bereden, als ob man es aufrichtig meynte, und daß es doch nöthig, diese darvon zu überreden; vor den Venetianischen Gesandten sey sich in Acht zu nehmen, daß dieser die rechte Intention nicht entdecke. d. d. Münster, den 12. Nov. 1644. 641

Num. XC. Derer Chur-Mäyntzischen Gesandten auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth Schreiben an ihren Principalen, daß die übrigen Churfürstlichen Gesandten sich nicht erklären wollen, ob man den Congress in forma Collegii beschicken wolle; Chur-Bayern zwar einen Vorschlag gethan, ein Armistitium zu treffen, und versichert, daß der Kayser, wenn es anders dessen ohnvermeldet errichtet würde, solches geschehen lassen könte, allein zu bedencken sey, daß man die Frantzosen disseits des Rheins leicht aus den Quartieren jagen könte; ferner die Frage entstünde, ob es bey dem Uti possi-

detis inzwischen verbleiben, dasselbe nur auf etliche Monath oder Jahr geschlossen, von Schweden auch zu verstehen, und auf Spanien zu extendiren sey; diese Crone sey nicht auszuschliessen, weil sie es allezeit mit dem Reich gehalten, würde sich aber auf das Armistitium nicht einlassen, weil sonst dessen Kriegs-Glück in Catalonien gehemmet würde; Bayern habe gut darzu zu rathen, da es nichts eingebüst, sondern noch wichtige fremde Oerter in Besitz halte; da nun auch Franckreich und Schweden den halben Theil von Teutschland besässen, würden sie sich darinnen verstärcken, und in einer Zeit von etlichen Monathen den Ständen nicht Macht geben, solche heraus zu treiben, sie könten also, bevor man des Kaysers, Chur-Sachsens und Brandenburgs Resolution nicht wüste, zum Armistitio nicht rathen, weil zu glauben, daß der Bayerische Vorschlag aus privat-Interesse herrühre; wäre aber ein Stillestand zu machen, so müste solches auf etliche Jahre geschehen, und die feindlichen Cronen das Reich biß auf etliche wenige Plätze räumen. d. d. Franckfurth, den 14. Nov. 1644. 658

Num. XCI. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie Mr. de St. Chaumont, Frantzösischer Gesandter zu Rom, wegen seiner schlechten Conduite, abgeruffen würde; der Pabst wolle seinen Nepoten als Legaten auf den Congress schicken, und ihm den Cardinals-Huth geben; Spanien hätte unter andern Vorwand einen Geistlichen nach Holland geschickt, einen Particular-Frieden zu negociiren, und zu versichern, daß der Congress zu Münster nur angestellet sey, dem Pöbel eine Dunst zu machen, er habe aber keinen Credit gefunden; Dänemarck habe gewaltig eingebüst, und müste man den Frieden mit Schweden befördern, damit dieses Reich nicht dadurch hoch-

hochmüthig würde; des Königs in Engeland Armée sey von den Parlamentischen geschlagen. d. d. Paris, den 19. Novembr. 1644. 670

Num. XCII. Des Cardinals Mazarini Schreiben an eben dieselben, wie die erhaltenen Vortheile in Teutschland Ursache, daß Gegentheile sich zu denen Tractaten bequemet, und man dahero die Frantzösische Armée der Orten noch mehr zu verstärcken gemeynet; der Hertzog von Bayern wolle gerne eine vertraute Person haben, mit Franckreich zu tractiren, man habe ihn aber an die Gesandten auf den Congress verwiesen, und falls man ja iemand an ihn abordnen müste, solte doch alles mit den Alliirten communiciret werden, damit man keinen Particular-Frieden mache; mit dem Salamanca und Don Melos habe man keine Correspondence gehabt, dieser aber wohl zu erkennen gegeben, worauf der Friede zu schliessen; die Spanier hätten listiger Weise ausgestreuet, ob würde man mit ihnen einen Particular-Frieden eingehen, weil der König in Spanien nach dem Tode seiner Gemahlin eine Frantzösische Prinzeßin heyrathen würde; der Pabst stelle sich gut gegen Franckreich, und man würde das möglichste thun, den ietzigen Nuncium beyzubehalten; weil Gegentheil darauf bestünden, daß die Alliirten aus der Vollmacht gelassen werden solten, so könte man es einräumen, aber dennoch denen Bunds-Verwandten zu erkennen geben, daß man ohne sie nichts schliessen werde. d. d. Paris, den 19. Nov. 1644. 673

Num. XCIII. Form eines Kayserlichen Geleits-Briefs, vor den Grafen zu Nassau, wie solche von denen Schwedischen aufgesetzt, und verlanget, von denen Kayserlichen aber geändert ausgestellet worden. d. d. 25. Nov. 1644. 685

Num.

Num. XCIV. Derer Kayserl. Gesandten zu Münster Schreiben an die zu Oßnabrück befindlichen, daß die Frantzösischen Ministri die Schweden solten angegangen haben, mit dem Anfang der Tractaten bis auf das künfftige Jahr anzustehen, und man also hinter die Wahrheit zu kommen trachten müste. d. d Münster, den 26. Nov. 1644. 687

Num. XCV. Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück Schreiben an den Deputations-Convent zu Franckfurth, daß selbigen sowol als dem Kayser obliege, die Teutschen Stände zu ermahnen, ihre Deputirten auf den Congress zu schicken, weil ohne dieselben kein Friede geschlossen werden könte; würde auch ihr Verlangen, diejenigen Tractaten, so ehemals zwischen dem Schwedischen Reichs-Cantzler und Chur-Sachsen gepflogen worden, zu reassumiren, ihnen schrifftlich eingereicht werden, so wolten sie sich auch darauf weiters heraus lassen. d. d. Oßnabrück, den 26. Nov. 1644. 688

Num. XCVI. Derer Frantzösischen Gesandten Schreiben an den Comte de Brienne, wie es so unrecht nicht wäre, daß sich der Gesandte in Rom vor den Nuncium Chigi portiret, weil der Pabst sich nun mit der Unwissenheit nicht entschuldigen könte, auch was man vor Ursachen dem Pabst vorzustellen hätte, warum die Abruffung des Chigi nicht statt hätte, und anderwerts, als auf dem Congress, der Friede nicht könnte geschlossen werden, dahero man solches in den Vergleich mit dem Pabst einzurücken hätte; auch wolte gesagt werden, ob solte der Cardinal Caponi als Legate erscheinen, da aber derselbe gantz Spanisch, müste man ihm und allen andern die Exclusivam geben, weil sich auch Venedig des Chigi annehmen würde; es wolten einige vorgeben, daß, da Bayern sich in Negociation einzulassen willens, ihm am wenigsten mit seiner Armée zu

zu trauen wäre; der König in Dänemarck bezeigte nicht die geringste Klugheit, sondern liesse sich von seinen Affecten regieren, hätte zwar eine Alliance mit Franckreich begehret, zugleich aber mit Pohlen dergleichen wider Schweden treffen wollen; ietzo müsse man nur trachten, ihn zu besänfftigen; Salvius habe sich 4. Tage zu Münster aufgehalten, und habe versprochen, daß, ob gleich die Clausul von den Alliirten nicht in ihre Vollmacht eingerücket worden, man sich doch derselben bey den Tractaten ernstlich annehmen wolle, ingleichen die Vollmachten nicht eher auszuwechseln, als biß man zu Münster zur Richtigkeit, auch nochmals an die Teutschen Stände zu schreiben, des Churfürstens von Trier Befreyung zu begehren, keine Materie vorzunehmen, biß die Teutschen Stände erschienen, das Jus belli auf die Bahne zu bringen, und solches dem Kayser einzuschräncken, die Amnestie und den Terminum decretorium von 1618. zu verlangen, aber von dem Vorschlage, den man zum Schein thun wolte, die Trouppen vom Reichs-Boden auf den Fall zu ziehen, wolten sie nichts hören; wären im übrigen mißtrauisch, als sie gehöret, daß ein Bayerischer Abgeordneter sich zu Paris aufhalten solte: endlich so sey es nöthig, sich mit denen Staaten von Holland zu vernehmen, ehe man mit Spanien sich in Tractaten einliesse. d. d. Münster, den 26. Novembr. 1644. 690

Num. XCVII. Eorundem Relation an die Königin von Franckreich, wie sie sich der Vollmachten halben mit denen Gegentheilen verglichen, und den Aufsatz darvon zur Ausfertigung überschickten, mit Bitte, solche ihnen schleunig zu übermachen, damit ihnen nicht von den Kayserlichen vorgekommen würde, die sich bey dem Publico durch die Beschleunigung zu recommandiren trachteten. d. d. Münster, den 26. Nov. 1644. 712

Num. XCVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß der vorgeschlagene Weg, die Briefe über See zu schicken, unsicher sey; in Ost-Frießland wären die Streitigkeiten zwar gestillet, aber nicht gäntzlich beygeleget, dahero man von Hofe aus daran arbeiten, und sich zugleich über die Unhöflichkeiten der Holländischen Deputirten, die sie dem Frantzösischen Residenten erwiesen, beschwehren würde; wegen des Ragotzi bliebe es bey voriger Resolution, würde aber gerne sehen, wenn er seine Deputirten auch auf den Congress schicken wolte, und solte ihm übrigens alles versprochene gehalten werden; daß sie auf Inserirung der Alliirten bestanden, sey gelobet worden, und müsse man den Teutschen Fürsten das Jus fœderum mit Auswertigen zu behaupten suchen; Portugall wolle gerne seine Gesandten zum Congress schicken, man wolle aber abwarten, was die Spanier darzu sagten; nach Mayntz werde man keinen Gesandten schicken, aber dem Vetter des Churfürstens eine Pension geben; die Angelegenheit mit dem Nuncio Chigi müße gantz geheim tractiret werden; in Catalonien würde man den Schaden zu ersetzen suchen; die Schwedischen Circular-Schreiben wären hefftiger als die Frantzösischen, dörfften aber von den Kayserlichen nicht so groß geachtet werden; Brandenburg wolte man beybehalten, ihm aber keine Hülffe wider Neuburg versprechen, sondern man müsse sie erst lassen zum Handgemenge kommen; mit dem Pabste stehe man wohl, und könte dessen in der Vollmacht gedacht werden; Bayern habe noch niemand nach Paris geschickt; die Teutschen Angelegenheiten könten den Italiänischen vorgezogen, und die Befreyung des Churfürsten von Cölln urgiret werden, aber zu versprechen, man wolle die Troupen von Reichs-Boden ziehen, wenn alles nach dem Jahre 1618. hergestellet, sey bedencklich; die Stadt Cölln habe geantwortet, aber

wie es schiene, würde sie ohne Kayserl. Einwilligung nicht deputiren. d. d. Paris, den 26. Novembr. 1644. 713

Num. XCIX. Derer auf dem Reichs-Deputations-Tage zu Franckfurth versammleten Churfürstlichen und Fürstlichen Gesandten Schreiben an den König in Dänemarck, wie er an sie gelangen lassen, ohne seine Einschliessung keinen Particular-Frieden zu schliessen, sie aber vernehmen müsten, daß er dergleichen mit Ausschliessung des Reichs und Kaysers, mit denen Schweden einzugehen willens, wolten aber doch glauben, er werde die mit dem Reich habende Verbündlichkeit, und seine eigene Sicherheit nicht aus den Augen setzen, und vielmehr zusammen halten, biß man den gemeinen Feind zu einen billigen Frieden gebracht. d. d. Franckfurth, den 26. Novembr. 1644. 729

Num. C. Schreiben Burgemeisters und Raths der Stadt Franckfurth am Mayn an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, daß sie nach so vielen ausgestandenen Drangsalen sich billig hoch über das Anscheinen des Friedens erfreueten, bedanckten sich vor die Königliche Invitation zum Tractaten, und würden nicht ermangeln, ihre Abgeordneten des nächsten abzufertigen. d. d. Franckfurth, den 26. Nov. 1644. 735

Num. CI. Eorundem Schreiben an den König in Franckreich, darinnen sie vor die ihnen durch die Königl. Zuschrifft und Invitation erwiesene Ehre Danck abstatten, und ihre Deputirten des nächsten auf den Congress abzuordnen versprechen. d. d. Franckfurth, den 26. Nov. 1644. 738

Num.

Num. CII. Des Kayserl. Gesandtens, Isaac Volmars, Schreiben an seinen Collegen nach Oßnabrück, daß allem Ansehen nach die Frantzösischen Gesandten die Tractaten aufzuhalten suchten, und von Rom Zeitung eingelauffen, ob habe Franckreich das gantze Friedens-Werck dem Pabst übergeben, wodurch man vielleicht Schweden zu einen Particular-Frieden würde bereden können. d. d. Münster, den 27. Nov. 1644. 739

Num. CIII. Derer Schwedischen Gesandten zu Oßnabrück Schreiben an den Deputations-Tag zu Franckfurth, daß, nachdem der Anfang der Tractaten mit Auswechselung der Vollmacht und mit der Proposition gemacht, es an nichts weiter liege, als der Stände Deputirte auf dem Congreſs zu sehen, dannenhero sie das Beste bald beobachten solten. d. d. Oßnabrück, den 29. Nov. 1644. 741

Num. CIV. Kayserliches Schreiben an Chur-Sachsen, daß, ob gleich Sachsen unter dem General-Salvo-Conductu mit eingeschlossen, bey Schweden dennoch auch um einen speciellen Geleits-Brief Anregung geschehen solte; nöthig aber wäre, daß ein Sächsischer Gesandter sowohl auf dem Deputations-Tage zu Franckfurth verbliebe, als daß ein anderer dem Friedens-Congreſs beywohne. d. d. Lintz, den 1. Decembr. 1644. 743

Num. CV. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Minister zu Münster, wie der Portugiesische Gesandte darauf dringe, beym Congreſs admittirt zu seyn, und sie daher solches zu effectuiren sich bemühen solten, doch dergestalt, daß keine Ruptur daraus entstehe; ein Holländischer Gesandter sey bey Hofe angekommen, und verlange, daß Franckreich sich anheischig mache, bey einem mit Spanien zu schliessenden Stillestand, und bey dessen

Endigung den Krieg gleichfalls wieder mit anzufangen; der Pabst bestehe drauf, drey Legaten an die Höfe zu schicken, und dem Cardinal Capponi das Friedens-Werck aufzutragen; in Italien wolle man eine Lige machen, und die Frantzosen verjagen; der König in Pohlen würde sich in die Ragotzischen Händel nicht mengen, wann dieser Printz nicht die Türcken an die Gräntze ziehen würde. d. d. Paris, den 3. Decembr. 1644. 745

Num. CVI. Des Churfürstens zu Sachsen Schreiben an Kayserliche Majestät, die von dem Fränckischen Creyße beschlossene Beschickung des Congresses betreffend, daß solche nicht mehr zu hintertreiben seyn würde; bey denen Tractaten selbst sich aber zeigen würde, ob der Fürsten-Stand nach denen Creyßen, oder auf andere Art seine Prætensionen vorbringen würde. d. d. Dreßden, den 9. Dec. 1644. 751

Num. CVII. Derer Kayserlichen Gesandten zu Oßnabrück schrifftliche Anfrage an die Schwedischen daselbst befindlichen, ob man die ehemals am Sächsischen Hofe gepflogenen Tractaten reassumiren, und das Schönbeckische Project zum Fundament legen könte. d. d. Oßnabrück, den 9. Decembr. 1644. 753

Num. CVIII. Des Comte de Brienne Schreiben an die Frantzösischen Gesandten zu Münster, wie ihre beständige Uneinigkeit den Gegentheilen Gelegenheit geben würde, ihre grösten Heimlichkeiten zu erfahren, auch Saavedra sich dessen schon berühmt, und daß die Kayserliche Armée unter dem General Gallas sich unter die Stücke zu Magdeburg mit Verlust zu ziehen genöthiget worden. d. d. Paris, den 9. Decembr. 1644. 754

Num. CIX. Des Frantzösischen Gesandtens zu Münster, Comte Servien, Schreiben an den Deputations-Tag zu Franckfurth, wie man sich nunmehro wegen der Vollmachten mit den Kayserlichen verglichen, auch einig sey, die Teutschen Angelegenheiten zuerst auf dem Congress vorzunehmen, dannenhero die Stände ihre Gesandten des nächsten abordnen möchten. d. d. Münster, den 18. Decembr. Anno 1644. 756

Num. CX. Derer Kayserlichen Gesandten zu Münster Pro Memoria an die Mediatores, daß, ob zwar ein Tag anberaumet worden, an welchem von beyden Theilen die Friedens-Proposition solte in die Hände der Mediatorn übergeben werden, so hätten die Kayserlichen und Spanischen auch die ihrige eingereichet, die Frantzosen aber wären an dessen Statt mit Protractionibus erschienen, und hätten der Stände Anwesenheit, nebst des Churfürstens von Trier Befreyung vor allen Dingen verlangt, wodurch sie denn ihr gegebenes Wort gebrochen, und die Kayserlichen auch Spanischen Principalen in der Person ihrer Gesandten geschimpfft hätten. d. d. Münster, den 19. Decembr. 1644. 758

Num. CXI. Kayserlicher Majestät Schreiben an Dero Gesandten zu Oßnabrück, daß sie die erste Friedens-Proposition nach ihrer Instruction auffsetzen, und solche nebst dem Schönbeckischen Project denen Schwedischen, ihre Meynung darüber zu eröffnen, zufertigen solten, der Stadt Strahlsund sey der gesuchte Salvus-Conductus nicht zu ertheilen, aber mündliche Versicherung zu geben, daß ihre Abgeordnete aller Sicherheit geniessen würden, übrigens wäre mit dem Dänischen Residenten gute Vertraulichkeit zu pflegen, seinetwegen sich aber bey den

Tracta-

Tractaten nicht aufzuhalten. d. d. Lintz, den 21. Decembr. 1644. 767

Num. CXII. Ejusdem Schreiben an seine Gesandten zu Münster, daß sie mit der denen Mediatoren eingehändigten Proposition wohl verfahren; wegen der Frantzösischen Verzögerung könte eine Protestation eingereicht werden; die Chur-Trierische Sache gehöre zu denen Haupt-Tractaten, und diesem Churfürsten solte ein Geleits-Brief vor seine Gesandten gegeben, auch durch den Wienerischen Nuncium seine Meynung wegen der Abordnung überschrieben werden. d. d. Lintz, den 21. Dec. 1644. 769

Num. CXIII. Des Churfürstens von Cölln Schreiben an Kayserl. Majestät, wegen vorhabender Abordnung des Fränckischen Creysses, daß solche bereits so feste resolviret, daß sich die Creyß-Stände nicht darvon würden abwendig machen lassen, nachdem ihnen solches im letztern Reichs-Abschied nachgelassen, an und vor sich selbsten auch dem Catholischen Besten zuträglicher sey, daß die Abordnung nach Creyssen geschehe, und wenn solches verhindert würde, leicht üble Gedancken wider die Kayserliche Intention könten geschöpffet werden, zumahl Franckreich und Schweden ohne die Stände nicht in Handlung sich einlassen wolten. d. d. München, den 22. Dec. 1644. 772

Num. CXIV. Des Churfürstens von Brandenburg Schreiben an Kayserl. Majestät, wegen des Fränckischen Creysses vorhabender Beschickung des Congresses, daß denen Churfürsten erlaubt dahin abzuordnen, und alle Stände sich nach denselben richten würden, von den feindlichen Cronen auch auf der Stände Anwesenheit bestanden würde, und

also der Kayser über kurtz oder lang dennoch darein willigen müste, und endlich allerseits Stände dahin giengen, einen guten Frieden einzugehen. d. d. Cölln an der Spree, den 22. Decembr. 1644. 778

Num. CXV. Des Churfürstens von Cölln Schreiben ad eundem, wie man von Frantzösischer Seite bemercket, daß in Sachen, das Kayserliche Interesse und das Heil. Röm. Reich alleinig betreffend, die Spanischen Gesandten allezeit gleichsam in propria causa mit zu Rathe gezogen, die Churfürstlichen aber ausgeschlossen würden, solches Jalousie erwecke, und demselben noch ietzo in Zeiten vorzubeugen sey. d. d. München, den 23. Decembris, Anno 1644. 781

Num. CXVI. Registratur desjenigen, was dem Dechant zu St. Johannis zu Oßnabrück aufgegeben worden, denen Schwedischen Gesandten von Kayserlicher Seite wegen des von der Stadt Stralsund gesuchten Salvi Conductus zu hinterbringen, daß nemlich der Præliminar-Vergleich nur von unmittelbaren Reichs-Ständen rede, die gedachte Stadt aber eine Municipal-Stadt sey, und also die Beschickung des Congresses nicht verlangen könne. d. d. Oßnabrück, den 28. Decembr. 1644. 785

Num. CXVII. Kayserliches Schreiben an dessen Gesandten zu Oßnabrück, daß weder von ihnen noch denen Münsterischen am letzten Post-Tag eine Relation eingelauffen, daher zu wissen verlanget würde, ob es von übler Bestellung oder von Interception herrühre. d. d. Lintz, den 28. Decembris, Anno 1644. 789

Num. CXVIII. Burgemeisters und Raths der Stadt Straßburg Schreiben an den Secretarium der Stadt Oßnabrück, daß sie von denen Schwedischen Gesandten zum andern male erinnert worden, ihre Gesandten abzuschicken, wolten solches auch bewerckstelligen, wann sie nur einen Kayserlichen Paß erhielten, der also durch die Schwedischen Gesandten zu verschaffen sey. d. d. Straßburg, den 30. Decembr. 1644. 790

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

· XXXXX (1-9) V. 90

BSB Bayerische StaatsBibliothek
MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Gaertner, Carl Wilhelm,

Westphälische Friedens-Cantzley Darinnen die von Anno 1643. biß Anno 1648. Bey denen Münster- und Oßnabrückischen Friedens-Tractaten Geführte geheime Correspondence, ertheilte Instructiones, erstattete Relationes, und andere besondere Nachrichten enthalten : Nebst Einer vollständigen Historie des
Bd.: 3

Leipzig (1732)

J.publ.g. 249-3
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10559273-4
VD18 90530985-001